

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mustapha Ben Boulaid -Batna 2-
Faculté des Lettres et des langues étrangères
Département de français



Thèse élaborée en vue de l'obtention de Doctorat en Français
Option : Sciences du langage
Intitulé :

**L'influence de la langue maternelle sur la définition du genre des
noms en français.
Cas des étudiants de première année du département de français
de l'université de Laghouat.**

Volume 1

Sous la direction de :

Dr. Mohammed Amine BELKACEM

Présentée par :

Mme Sarra BELGHOUAR

Membres du Jury :

Dr. Errime KHADRAOUI

Présidente

Université Batna 2

Dr. Mohammed Amine BELKACEM

Rapporteur

Université Batna 2

Dr. Kamel SLITANE

Examineur

Université M'sila

Dr. Amira Khadoudja AMRANI

Examinatrice

Université Guelma

Dr. Arezki BOUHECHICHE

Examineur

Université Sétif 2

Dr. Nadjiba ABDESSEMED

Examinatrice

Université Batna 2

Année universitaire: 2020 / 2021

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mustapha Ben Boulaid -Batna 2-
Faculté des Lettres et des langues étrangères
Département de français



Thèse élaborée en vue de l'obtention de Doctorat en Français
Option : Sciences du langage
Intitulé :

**L'influence de la langue maternelle sur la définition du genre des
noms en français.
Cas des étudiants de première année du département de français
de l'université de Laghouat.**

Volume 1

Sous la direction de :

Dr. Mohammed Amine BELKACEM

Présentée par :

Mme Sarra BELGHOUAR

Membres du jury :

Dr. Errime KHADRAOUI	Présidente	Université Batna 2
Dr. Mohammed Amine BELKACEM	Rapporteur	Université Batna 2
Dr. Kamel SLITANE	Examineur	Université M'sila
Dr. Amira Khadoudja AMRANI	Examinatrice	Université Guelma
Dr. Arezki BOUHECHICHE	Examineur	Université Sétif 2
Dr. Nadjiba ABDESSEMED	Examinatrice	Université Batna 2

Année universitaire : 2020 / 2021

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de recherche Docteur BELKACEM Mohammed Amine pour sa rigueur, sa disponibilité, ses orientations, son implication intellectuelle ainsi que ses précieux conseils sans lesquels cette thèse n'aurait jamais vu le jour.

Mes remerciements les plus vifs vont au Professeur GHOUAR Omar, doyen de la faculté des lettres et des langues étrangères de l'université Batna 2, pour son professionnalisme ainsi que ses qualités humaines.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des membres de Jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail scientifique.

Je tiens à remercier chaleureusement mes amies et collègues KHOUDOUR Souad et SELT Amel pour l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée à travers leurs encouragements constants ainsi que les critiques constructives qui ont permis d'enrichir mon travail de recherche.

Merci également à toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de cette thèse.

DEDICACE

Je dédie ce travail :

*A La mémoire de ma très chère grand-mère **Nouara** que j'aurais tant aimé qu'elle soit présente... Que Dieu ait son âme en sa sainte miséricorde !*

*A mes très chers parents **ZINA** et **ABDELHAFID** qui n'ont jamais cessé de m'encourager à aller de l'avant, aucune dédicace ne saurait exprimer mon éternelle gratitude pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour faire de moi la personne que je suis devenue aujourd'hui.*

*A mon cher époux **Djalel** ainsi que mes prunelles des yeux, mes petits anges **Aksel** et **Massília** qui ont partagé ma joie et ma souffrance et qui étaient si patients pendant mon absence lors de la réalisation de ma thèse.*

*A mon très cher frère **Abdessamad** et à ma chère petite sœur **Rayhana**.*

*A mes adorables neveux : **Mohamed Tadjeddine** et **Elïne**.*

*A mes chères tantes **Loulou** et **Zohor**.*

A tous ceux qui m'aiment

RESUMÉ

Notre étude se donne pour objectif d'examiner l'influence de la langue maternelle sur l'assignation du genre grammatical (G.G) chez les apprenants du FLE inscrits en première année à l'université Amar Téliidji à Laghouat. En d'autres termes, nous visons dépister de quelles manières la langue source intervient-elle dans le processus d'apprentissage du genre G.G en français. Pour ce faire, nous adoptons une approche contrastive des genres des noms en L2 et leurs équivalents en L1. En effet, nous supposons que le G.G serait convenablement attribué en cas de congruence générique entre les noms français et leurs équivalents en arabe et en tamazight (avec leurs différentes variétés) tandis que la confusion des genres serait due à la discordance entre les genres en L1 et en L2 ou à l'interférence phonologique des marques de genres appartenant à la L1 des apprenants non-natifs lors de l'assignation du G.G en FLE. Par ailleurs, nous estimons que dans certains cas, les erreurs d'ordre générique seraient plutôt d'ordre intralingual engendrés par la surgénéralisation des indices morphophonologiques prédicteurs de G.G en langue française. A l'issue de ce travail de recherche, nous tenterons de suggérer quelques remédiations pouvant amener les locuteurs non-natifs à un usage opportun du système générique de la langue française.

Mots clés : langue maternelle, langue étrangère, arabe, tamazight, français, genre grammatical, nom, apprenant non-natif, transfert, interférence, analyse contrastive.

الملخص :

تهدف دراستنا إلى فحص تأثير اللغة الأم على تحديد الجنس النحوي عند متعلمي اللغة الفرنسية لغة أجنبية في السنة الأولى في جامعة عمار ثليجي في الأغواط. بعبارة أخرى ، نهدف إلى كشف الطرق التي تتدخل بها لغة المصدر في عملية استيعاب الجنس النحوي في اللغة الفرنسية. للقيام بذلك ، اتبعنا المنهج المقارن لأنواع الأسماء في اللغة الثانية (الفرنسية) وما يعادلها في اللغة الأولى (العربية). ابتداءً ، نفترض أن تحديد الجنس النحوي يكون صائباً في حالة التطابق العام بين الأسماء الفرنسية وما يقابلها في اللغة العربية والأمازيغية (بأصنافها المختلفة) في حين أن الخلط بين الأنواع سيكون بسبب عدم التطابق بين الأنواع في اللغة الأولى و اللغة الثانية أو إلى التداخل الصوتي لعلامات الجنس التي تنتمي إلى اللغة الأولى للمتعلمين غير الأصليين عند تعيين الجنس النحوي في اللغة الفرنسية لغة أجنبية. من جهة أخرى ، نقدر أنه في بعض الحالات قد تكون أخطاء تحديد الجنس تحصل داخل اللغة الأجنبية و هي ناتجة عن التوليد المفرط للمؤشرات المورفولوجية التي تشير إلى الجنس النحوي في اللغة الفرنسية. في نهاية هذه الدراسة ، سنحاول اقتراح بعض العلاجات التي يمكن أن تقود المتحدثين غير الأصليين إلى الاستخدام المناسب لنظام الجنس النحوي في اللغة الفرنسية.

الكلمات المفتاحية: اللغة الأم ، اللغة الأجنبية ، العربية ، الأمازيغية ، الفرنسية ، الجنس النحوي ، الاسم ، المتعلم غير الأصلي ، التحويل ، التداخل ، التحليل المقارن

ABSTRACT

The objective of this study is to examine the influence of the mother tongue on the assignment of the grammatical gender by learners of French as a Foreign Language enrolled in the first year at Amar Telidji University in Laghouat (Algeria). In other words, the study aims to discover the manner in which the learners' source language intervenes in the process of grammatical gender. Learning in French. In order to do so, a contrastive approach to the gender of nouns in L2 and their equivalents in L1 is adopted. Indeed, it is assumed that the grammatical gender would be properly assigned in case of gender congruence between French nouns and their Arabic and Tamazight equivalents (with their different varieties), whereas the confusion of the genders would be due to the discordance between the genders in L1 and L2 or to the phonological interference of the marks of the gender belonging to the L1 of non-native learners during the assignment of the grammatical gender in French as a Foreign Language. Furthermore, it is estimated that in some cases, gender errors are rather intralingual errors caused by the overgeneralization of morphophonological indices predictive of grammatical gender in French. At the end, this research attempts to suggest some remedies that could enable non-native speakers to make an opportune use of the gender system of the French language.

Keywords: mother tongue, foreign language, Arabic, Tamazight, French, grammatical gender, noun, non-native learner, transfer, interference, contrastive analysis.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- * **2L1** : bilingue précoce
- * **Adj. Qual** : adjectif qualificatif
- * **Adj.**: adjectif
- * **Adv.** : adverbe
- * **Ar. stdr** : arabe standard
- * **Ar.**: arabe
- * **Ar. dial.** : arabe dialectal
- * **C.C.** : complément circonstanciel
- * **Ch.** : chaoui
- * **Congr. gén** : congruence générique
- * **Det.** : déterminant
- * **Err.inter.** : erreur interlinguale
- * **Err.intra.** : erreur intralinguale
- * **F.L.E**: français langue étrangère
- * **Fém.** : féminin
- * **Fr** : français
- * **G.G.** : genre grammatical
- * **Interf.**: interférence
- * **Kab.** : kabyle
- * **L1** : langue maternelle
- * **L2** : langue étrangère
- * **LN** : locuteur natif
- * **Masc.** : masculin
- * **N.** : nom
- * **N.Coll.** : nom collectif
- * **N.com.** : nom commun
- * **N.pr.** : nom propre
- * **N.sing.** : nom singulatif
- * **Nbr.** : nombre
- * **S.N.** : syntagme nominal
- * **S.V.** : syntagme verbal
- * **Tam.** : tamazight
- * **Trg.** : touareg
- * **V.** : verbe

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE -----	1
PARTIE THÉORIQUE -----	8
CHAPITRE I : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie -----	9
INTRODUCTION -----	10
1.LE NOMBRE DE LANGUES PARLEES DANS LE MONDE -----	11
2.LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE -----	16
3.Autour du contact de langues dans le paysage sociolinguistique algérien -----	26
4.LE TRANSFERT LINGUISTIQUE -----	36
5. DE L'INTERFÉRENCE LINGUISTIQUE -----	37
CONCLUSION -----	58
CHAPITRE II: De la notion du nom en grammaire française -----	59
INTRODUCTION -----	60
1. LES PARTIES DU DISCOURS -----	61
2. DE LA NOTION DU NOM -----	66
3. LES CATEGORIES DU NOM -----	74
4.LE GENRE DES NOMS -----	99
5.LE NOMBRE DES NOMS -----	108
CONCLUSION -----	115
Chapitre III : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et en L2 -----	116
INTRODUCTION -----	117
1. LES ORIGINES DU GENRE GRAMMATICAL -----	118
2. LE SYSTEME DE GENRE EN FRANÇAIS -----	122
3. L'ASSIGNATION DU GENRE EN FRANÇAIS -----	128
4. L'ACQUISITION DU GENRE -----	139
CONCLUSION -----	157
CHAPITRE IV : Particularités graphiques, phonologiques et génériques de l'arabe et du tamazight -----	158
INTRODUCTION -----	159

1. PARTICULARITÉS GRAPHIQUES ET PHONOLOGIQUES DES L1 PARLEES EN ALGERIE	160
2. LES SYSTÈMES GÉNÉRIQUES EN L1	172
CONCLUSION	190
PARTIE PRATIQUE	191
CHAPITRE I : Cadrage méthodologique et présentation du corpus	192
INTRODUCTION	193
1. DE L'ANALYSE CONTRASTIVE	195
2. AUTOUR DE LA NOTION DE L'ERREUR	198
3. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	202
CONCLUSION	213
CHAPITRE II : Analyse du corpus	214
INTRODUCTION	215
1. LE CAS DU NOM « CHAUSSURE»	216
2. LE CAS DU NOM « COSTUME»	218
3. LE CAS DU NOM «EAU»	220
4. LE CAS DU NOM « POINT »	222
5. LE CAS DU NOM « ENSEIGNANTE»	224
6. LE CAS DU NOM « APPÉTIT»	226
7. LE CAS DU NOM « SACHET»	228
8. LE CAS DU NOM « HYPOTHÈSE »	230
9. LE CAS DU NOM «RÉSULTAT»	232
10. LE CAS DU NOM « INSECTE »	234
11. LE CAS DU NOM «ÉLÈVE»	236
12. LE CAS DU NOM «MINISTÈRE»	239
13. LE CAS DU NOM «POISSON»	241
14. LE CAS DU NOM «AVION»	243
15. LE CAS DU NOM «GARÇON»	245
16. LE CAS DU NOM «ARBRE»	247
17. LE CAS DU NOM «MEMOIRE» (DE FIN D'ÉTUDE)	249
18. LE CAS DU NOM «PYJAMA»	251
19. LE CAS DU NOM «APRES-MIDI»	253

20. LE CAS DU NOM «VIDEO»-----	255
21. LE CAS DU NOM «GENOU»-----	257
22. LE CAS DU NOM «PARADIS»-----	259
23. LE CAS DU NOM «CHIEN»-----	261
24. LE CAS DU NOM «CÔTÉ»-----	263
25. LE CAS DU NOM «PHÉNOMÈNE»-----	265
26. LE CAS DU NOM «PERSONNE»-----	267
27. LE CAS DU NOM «LIGNE»-----	269
28. LE CAS DU NOM «VISA»-----	271
29. LE CAS DU NOM «OREILLE»-----	274
30. LE CAS DU NOM «PORTE»-----	276
31. LE CAS DU NOM «VIANDE»-----	278
32. LE CAS DU NOM «CRIME»-----	280
33. LE CAS DU NOM «BOISSON»-----	282
34. LE CAS DU NOM «QUESTION»-----	284
35. LE CAS DU NOM «MOYENNE»-----	286
36. LE CAS DU NOM «CAS»-----	288
37. LE CAS DU NOM «MAGAZINE»-----	290
38. LE CAS DU NOM «CIMETIERE»-----	292
39. LE CAS DU NOM «CAFÉ»-----	295
40. LE CAS DU NOM «APPAREIL»-----	297
41. LE CAS DU NOM «CADENAS»-----	299
42. LE CAS DU NOM «FILLE»-----	302
43. LE CAS DU NOM «VÉHICULE»-----	303
44. LE CAS DU NOM «ARME»-----	305
45. LE CAS DU NOM «CONTINENT»-----	308
46. LE CAS DU NOM «SQUELETTE»-----	310
47. LE CAS DU NOM «COULEUR»-----	313
48. LE CAS DU NOM «CHANTEUR»-----	315
49. LE CAS DU NOM «LOGIQUE»-----	317
50. LE CAS DU NOM «POULE»-----	319

CONCLUSION -----	321
CHAPITRE III :BILAN DE L'ANALYSE DU CORPUS -----	322
INTRODUCTION -----	323
1.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT DU G.G DE LA L1 VERS LA L2 -----	324
2.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE -----	341
3.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT INTRALINGUAL -----	342
4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXPLICATIONS FOURNIES AUX ASSIGNATIONS GÉNÉRIQUES DES NOMS DU TEST -----	344
CONCLUSION -----	347
CONCLUSION GÉNÉRALE -----	348
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES -----	354
1. BIBLIOGRAPHIE -----	355
2. SITOGRAPHIE -----	370
LISTE DES TABLEAUX -----	371
LISTE DES FIGURES -----	375
TABLE DES MATIÈRES -----	377
APPENDICE -----	390
ANNEXE (VOLUME 2)	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

Contrairement aux locuteurs natifs qui acquièrent la langue maternelle (désormais L1) d'une manière naturelle et inconsciente¹, le processus d'acquisition des langues étrangères (désormais L2) chez les non-natifs est complexe et lent ; il peut être entravé voire freiné par des obstacles d'ordre lexical, grammatical, phonétique, etc.

Parmi les difficultés grammaticales rencontrées par les apprenants² de la langue française en tant que langue étrangère (désormais FLE), nous estimons que la catégorie du genre grammatical leur représente un défi majeur en raison de son caractère arbitraire pouvant inhiber son assignation. À ce propos, Tucker, Lambert & Rigault soulignent que « *la nécessité de maîtriser le genre grammatical peut s'avérer l'élément le plus difficile et frustrant de l'apprentissage du français L2* »³. Outre cela, la difficulté d'acquisition du genre peut être d'ordre syntaxique, principalement liée au phénomène de l'accord en genre des autres constituants de l'énoncé, à savoir les déterminants et les adjectifs qui subissent des modifications morphosyntaxiques en fonction des règles de la congruence générique essentiellement basées sur le genre des noms auxquels se rapportent les autres éléments des syntagmes nominaux et verbaux.

Eu égard à la constatation⁴ d'un sérieux problème d'attribution du G.G des noms chez les apprenants du FLE et que ce terrain d'investigation est encore vierge⁵, nous avons jugé utile de mener un travail de recherche portant sur la confusion d'attribution du G.G par les apprenants du FLE afin d'apporter une explication linguistique à ce phénomène.

Nous tenons à préciser que pour la présente recherche nous nous limitons à l'étude du genre inhérent aux noms étant donné que le genre dérivé⁶ a été antécédemment abordé dans une étude que nous avons réalisée dans le cadre d'une formation en magistère portant sur l'accord en genre des adjectifs qualificatifs à travers laquelle nous avons montré que l'accord erroné de cette partie du discours est dû à une mauvaise

¹ Anjali Gangolli. L'enseignement du français langue étrangère aux enfants en milieu institutionnel : Le cas de l'Inde. Thèse de Doctorat en sciences du langage. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. p.31

² Même à un stade avancé de l'apprentissage.

³ Tucker, G.R., Lambert, W.E. & Rigault, A.A. *The French speakers skill with grammatical gender: an example of rule-governed behavior*, The Hague : Mouton & Co., 1977, p.23.

⁴ Ce constat a été fait durant plusieurs années d'enseignement à l'université en tant que maître-assistant.

⁵ Du fait que les chercheurs algériens ne s'y sont pas encore intéressés.

⁶ Il s'agit du genre des autres éléments de l'énoncé accordés avec les noms auxquels ils se rapportent.

Introduction générale

assignation du genre des noms auxquels se rapportent les adjectifs en raison de l'interférence de la L1.

Visant à localiser les causes des erreurs d'ordre générique quant aux noms français, nous sommes partis de la théorie du transfert interlingual préconisée par Lado⁷ selon laquelle il stipule que c'est « *dans la comparaison entre langue maternelle et la langue étrangère que réside la clé des facilités ou des difficultés de l'apprentissage des langues étrangères* »⁸. Autrement dit, il s'agit de mettre en évidence les ressemblances ainsi que les divergences décelées par le biais du comparatisme des langues (L1 et L2) susceptibles de remplir une fonction de facilitation ou d'inhibition dans l'acte d'apprentissage des langues étrangères.

Il paraît nécessaire de préciser que le transfert linguistique se présente comme l'une des conséquences du contact de langues ayant marqué le paysage sociolinguistique algérien qui est qualifié de kaléidoscopique de par la coexistence de plusieurs langues et variétés régionales, à savoir l'arabe (*fusha* et dialectal avec ses différents parlers), le tamazight avec ses différentes variétés (telles que le chaoui, le kabyle, le touareg, le mozabite, etc.) et le français⁹ en tant que langue étrangère. En effet, le contact de ces langues est à l'origine de plusieurs phénomènes sociolinguistiques tels que le bilinguisme, la diglossie, l'emprunt lexical, le calque, l'alternance codique, etc.

Partant du principe que l'analyse contrastive stipule que l'acquisition de la L2 se fait sur la base de l'acquisition préalable de la L1, plusieurs recherches ont été menées autour du sujet de l'assignation du G.G selon lesquelles l'apprentissage de cette catégorie grammaticale est influencé par le système générique de la langue initiale des apprenants non-natifs. Parmi les chercheurs qui s'y sont intéressés, nous retrouvons

⁷ Etant le fondateur de l'analyse contrastive.

⁸ Lado, Robert, 1957, *Linguistics across cultures: applied linguistics for language teachers*, University of Michigan Press, p.1

⁹ Ici, nous n'avons pas mentionné la langue anglaise à cause de l'effectif réduit des locuteurs algériens anglophones. Ceci est confirmé par Yacine Derradji dans son article « VOUS AVEZ DIT LANGUE ÉTRANGÈRE », LE FRANÇAIS EN ALGÉRIE ? Université de Constantine disponible sur <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/15/derradji.html>

Introduction générale

Schwartz & Sprouse (1995), Hawkins & Chan (1997)¹⁰, Sabourin & Stowe & Haan (2006), Bordag & Pechmann (2007), Foucart & Frenck-Mestre (2011).

Sur la base des études antérieures qui préconisent que l'acquisition du G.G implique un transfert de la catégorie du genre de la L1 en L2, nous avons réalisé une étude à travers laquelle nous nous sommes attachés à comprendre **de quelle(s) manière(s) la langue maternelle exerce-t-elle une influence sur le processus d'acquisition du G.G chez les apprenants du FLE.**

Pour ce faire, nous tenterons d'expliquer le(s) mode(s) d'influence de la langue source des apprenants non-natifs sur l'assignation du G.G des noms en langues française. Dans le but de déterminer les facteurs agissant sur l'attribution du G.G en FLE, nous avons émis les trois hypothèses suivantes :

- a. La première hypothèse supposerait que dans le cas d'assignation correcte du G.G des noms français, les apprenants non-natifs réaliseraient un transfert positif du genre des équivalents de ces noms dans leurs L1 vers la L2 en cas de conformité générique.
- b. La seconde hypothèse mettrait l'accent sur un autre type de transfert linguistique, soit le transfert négatif¹¹ du trait du G.G en L1 lors de l'assignation du G.G des noms en FLE. De ce fait, deux sous-hypothèses s'offrent à nous :

b.1. Le transfert négatif relèverait du G.G inhérent aux équivalents correspondant aux noms français en L1. En d'autres termes, les erreurs d'ordre générique commises par les apprenants non-natifs seraient engendrées par l'interférence du système générique de leur L1 en cas de discordance générique si le genre des noms en L2 ne se croise pas avec celui des noms qui leur correspondent en L1.

b.2. Pour ce qui est de la seconde sous-hypothèse, nous estimons que la confusion d'assignation du G.G des noms français serait causée par une

¹⁰ Hawkins et Chan ont développé l'hypothèse de l'échec des traits fonctionnels de l'anglais *Failed Functional Feature Hypothesis* (FFFH).

¹¹ Appelé aussi interférence.

Introduction générale

interférence phonologique des marques du genre en L1. Autrement dit, les apprenants du FLE se baseraient sur les indices phonologiques prédicteurs de genre dans leurs L1¹² lors de l'assignation du G.G des noms français partageant le même indice phonologique.

- c. Quant à la troisième hypothèse, elle justifierait la mauvaise assignation du G.G des noms par un transfert plutôt intralingual résultant de la surgénéralisation des indices morphophonologiques, soit les syllabes finales, contribuant à la prévisibilité du G.G des noms en langue française.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons mené une enquête au sein de l'université Amar Téliidji de Laghouat consistant à tester l'assignation du genre de cinquante noms communs par 150 étudiants inscrits en première année au département de français. Il convient de signaler l'hétérogénéité des langues maternelles parlées par les apprenants ayant contribué à la réalisation de notre enquête du fait que notre échantillon de public se compose de deux groupes de locuteurs : l'un arabophone et l'autre berbérophone ayant comme L1 le chaoui, le kabyle et le touareg.

A l'issue de l'enquête, nous effectuerons une opération de dépouillement des réponses obtenues pour chaque nom proposé dans le test. Ces données seront par la suite interprétées à travers une analyse contrastive des genres grammaticaux des noms en L1 des enquêtés avec ceux de leurs équivalents en langue française afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche préalablement émises.

En effet, notre étude se donne pour objectif de mettre en exergue les notions du nom et du genre en grammaire française tout en visant à corroborer la théorie du transfert linguistique issue du contact de langues comme source de facilitation ou d'inhibition de l'acquisition du G.G en FLE ce qui nous permettra de localiser la source des erreurs d'ordre générique commises lors du choix du genre des noms. De même, nous désirons proposer des solutions pouvant remédier à cette lacune grammaticale afin d'amener l'apprenant non-natif à un usage opportun du système générique français.

¹² Soit la syllabe finale [a] comme marque prototypique du genre féminin en arabe et en tamazight.

Introduction générale

Afin de répondre au mieux aux différents objectifs que nous nous sommes fixés, notre présent travail sera réparti en deux parties : la première partie d'ordre théorique sera composée de quatre chapitres tandis que la partie pratique contiendra trois chapitres.

Pour ce qui est du premier chapitre intitulé « **Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie** », il sera essentiellement consacré au contact de langues dans le contexte sociolinguistique algérien où nous présenterons les différents codes linguistiques employés par les locuteurs algériens. Puis, nous aborderons les phénomènes sociolinguistiques découlant du contact entre les langues mises en coexistence en Algérie parmi lesquels nous nous intéressons essentiellement aux phénomènes du transfert et de l'interférence autour desquels tourne notre travail de recherche.

Le second chapitre sera réservé à « **La catégorie des noms en grammaire française** » que nous mettrons en exergue sous différentes optiques : étymologique, morphologique sémantique et syntaxique. Les variations morphologiques que les différentes sous-catégories du nom sont susceptibles de subir en fonction du genre et du nombre seront aussi abordées.

Etant donné que notre étude porte sur l'assignation du genre des noms, nous avons jugé impératif de mettre en relief la catégorie du genre en lui consacrant tout un chapitre intitulé « **Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2** » à travers lequel nous présenterons un bref aperçu historique de l'évolution du genre, puis nous exposerons ses différents types ainsi que ses composantes. Nous tenterons par la suite de répondre à la problématique de la motivation et de l'arbitraire du G.G en définissant les différentes régularités sémantiques et morphophonologiques fonctionnant comme indices prédicteurs de genre. Enfin, nous tâcherons de présenter les études antérieures ayant trait à l'acquisition du G.G par les sujets natifs ainsi que les apprenants non-natifs en insistant sur ces derniers vu que notre recherche s'intéresse à un public apprenant le français en tant que langue étrangère.

Introduction générale

Quant au dernier chapitre de la partie théorique, nous l'avons destiné à la présentation des différentes « **Particularités graphiques, phonologiques et génériques des langues maternelles parlées par les locuteurs algériens** », à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg. Pour ce faire, nous aborderons les systèmes d'écriture de chaque langue ainsi que leurs systèmes vocaliques et consonantiques. Puis, nous nous focaliserons sur le trait du G.G de ces langues en expliquant les différents critères distinctifs entre le masculin et le féminin, les valeurs de la forme morphologiquement marquée (soit le féminin) ainsi que les variations qu'elle subit lors de sa construction. Nous tenons à souligner que l'intérêt de ce chapitre réside dans son utilité lors de l'analyse contrastive des équivalents des noms proposés dans le test.

Pour ce qui est de la partie pratique de la présente recherche, elle sera articulée autour de trois chapitres : le premier chapitre dont l'intitulé est « **Cadrage méthodologique et présentation du corpus** » sera dédié à l'explication de la méthodologie adoptée lors de l'analyse des données recueillies à l'issue de l'enquête ainsi que l'identification du profil du public que nous avons ciblé pour réaliser notre recherche. Nous précisons que la présentation des enquêtés sera effectuée en fonction d'une fiche signalétique qu'ils ont remplie afin de définir leurs langues maternelles, leurs tranches d'âge ainsi que leurs sexes. Par ailleurs, nous procéderons à la présentation des étapes suivies lors de la réalisation de notre enquête commençant par la pré-enquête jusqu'au dépouillement des données obtenues après la collecte des questionnaires à travers lesquels les apprenants ont été appelés à choisir les genres adéquats à une cinquantaine de noms communs.

Après avoir présenté le public ainsi que notre corpus de recherche ; nous tâcherons, dans le second chapitre de la partie pratique portant sur « **L'analyse du corpus** » de réaliser une description des résultats enregistrés pour chaque nom qui seront par la suite analysés et interprétés par le biais d'une analyse contrastive des genres des noms français avec ceux de leurs équivalents en L1 des enquêtés. Une telle opération est d'une importance cruciale dans la mesure où elle nous permettra de vérifier la validité de nos hypothèses de recherches émises dans le but d'examiner les modes d'influence de la L1 sur l'assignation du G.G en langue française en tant que L2.

Introduction générale

Quant au dernier chapitre qui est « **Un bilan de l'analyse** », nous le consacrerons à la synthèse de l'analyse réalisée dans le chapitre précédent, où nous discuterons de la validité de nos hypothèses de recherches en effectuant une classification basée sur les cas où les hypothèses ont été confirmées ou infirmées en fonction des langues maternelles de notre échantillon de public. Il s'agit en effet de vérifier si le processus d'acquisition du trait du G.G chez les apprenants non-natifs implique un transfert de la langue source, en l'occurrence l'arabe (dialectal ou standard) et le tamazight avec ses différentes variétés régionales, soit le chaoui, le kabyle et le touareg.

PARTIE THÉORIQUE

CHAPITRE I :

Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

INTRODUCTION

Eu égard à la richesse du paysage sociolinguistique algérien, nous avons estimé indispensable de consacrer ce premier chapitre à la présentation des différentes langues et dialectes parlés en Algérie. En effet, la coexistence de plusieurs codes linguistiques sur le territoire algérien a créé une situation de contact de langues ayant engendré plusieurs phénomènes sociolinguistiques parmi lesquels nous nous focaliserons davantage sur le phénomène du transfert linguistique vu que notre travail de recherche vise à tester la validité des hypothèses basées sur le transfert positif et l'interférence du système générique des langues maternelles lors de l'apprentissage du trait du G.G par les locuteurs non-natifs apprenant du FLE au sein de l'université Amar Téliidji à Laghouat.

Mais avant ceci, nous avons jugé utile de présenter le nombre de langues parlées dans le monde ainsi que la distinction entre les langues et les dialectes.

1. LE NOMBRE DE LANGUES PARLEES DANS LE MONDE

Pour ce qui est du nombre des langues parlées dans le monde entier, Il convient de dire que beaucoup de spécialistes en géographie linguistique¹³ ont effectué des recherches ayant pour objectif le recensement des langues afin de les cartographier. A ce sujet, la linguiste Marie-Françoise Rombi souligne que « *les scientifiques tentent depuis longtemps de dénombrer les langues parlées dans le monde. Selon les points de vue, on arrive à un chiffre entre 5000 et 10000, avec un consensus autour de 7000 langues, auxquelles on peut ajouter des milliers de variantes dialectales [...]* »¹⁴.

Il est à préciser que le recensement des langues utilisées dans le monde présente une tâche laborieuse pour les scientifiques dans la mesure où ils sont confrontés à maintes contraintes telles que la disparition des langues qui ne sont plus d'usage que les linguistes qualifient de «langues mortes»¹⁵, ainsi que l'existence d'un nombre très élevé de dialectes par rapport à celui des langues dont la distinction peut recouvrir une certaine ambiguïté pour les novices du domaine de la sociolinguistique. Le tableau ci-dessous présente la répartition des langues parlées dans le monde en 2016¹⁶.

Continents	Langues vivantes		Nombre de locuteurs	
	Nombre de Langues	%	Population	%
Asie	2,296	32,4%	4,436,224,000	59,7%
Afrique	2,139	30,1%	1,216,130,000	16,3%
Amérique	1,062	15,0%	1,001,559,000	13,4%
Europe	287	4,0%	738,849,000	9,9%
Pacifique (Océanie)	1,313	18,5%	39,901,000	0,5%
Total monde 2016	7,097	100,0%	7,432,663,000	100,0%

Tableau 1: Distribution des langues en fonction des continents en 2016

¹³ « *La géographie linguistique est cette branche de la dialectologie qui s'occupe de localiser les unes par rapport aux autres les variations linguistiques, au sein d'une aire linguistique déterminée et de les cartographier* », cité par Salem Chaker, « Géographie linguistique », in *Encyclopédie berbère*, 20 | Gauda – Girrei [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2011, disponible sur <http://encyclopedieberbere.revues.org/1906>, consulté le 15 août 2017.

¹⁴ Marie-Françoise Rombi, Combien de langues sont parlées dans le monde?, in *Musée de l'homme*, disponible sur <http://www.museedelhomme.fr/fr/combien-langues-sont-parlees-monde> consulté 21 février 2016.

¹⁵ « *On appelle langue morte une langue qui a cessé d'être parlée, mais dont le statut dans une communauté socioculturelle est parfois de jouer encore un rôle dans l'enseignement, dans les cérémonies rituelles, etc., comme le latin* », cité par Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin[et al.], *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Trésor du français, Larousse, 1994, p. 312.

¹⁶ Jacques LECLERC, « Les langues par continent », in *L'Aménagement Linguistique dans le Monde*, Québec, TLFQ, Université Laval 2005, disponible sur https://www.axl.cefanelaval.ca/Langues/ldiv_continent.htm consulté le 23 janvier 2018.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

L'analyse des statistiques mentionnées dans ce tableau nous amène à constater que l'Asie avec 59,7% de la population mondiale possède 32,4% des langues du monde. L'Europe, avec 9,9% de la population, ne recouvre que 4% des langues. Alors que l'Afrique, ayant un pourcentage de population de 16,3%, rassemble 30,1% des langues. Pour le continent de L'Amérique, 15 % des langues sont utilisées par 13,4% de la population du monde. Quant aux états du Pacifique, en dépit du taux très faible de leur population avec seulement 0,5%, ils font usage de 18,5% des langues du monde.

1.1. DIALECTE VS LANGUE

Vu la mince frontière séparant la langue du dialecte, il nous a semblé utile de cerner leur distinction dans la mesure où nous traiterons de ces deux notions dans l'analyse de notre corpus réalisé avec la contribution des étudiants de première année apprenant du FLE à l'université de Laghouat. En effet, ces apprenants font usage de plusieurs langues et dialectes, à savoir l'arabe (dialectal et moderne) ainsi que le tamazight (avec ses différentes variétés régionales) et le français en tant que langue étrangère.

D'un point de vue sociolinguistique, le dialecte est conçu comme une langue vernaculaire vu qu'il sert à établir la communication entre les individus d'un groupe social à travers l'usage d'un système bien structuré assurant la démarcation des collectivités. Par ailleurs, le dialecte présente une variété régionale (géographique) de la langue et n'est pas doté du statut socioculturel et officiel de la langue. Selon le sociolinguiste canadien Jacques Leclerc, les dialectes sont définis comme :

« des langues, parce qu'ils constituent des codes servant à la communication. Les dialectes sont des formes locales d'une langue, assez particularisées pour être identifiées de façon spécifique, mais dont l'intercompréhension est plus ou moins aisée entre les personnes qui parlent une autre variété de la même langue dans une région proche d'une autre. »¹⁷

Pour illustrer les variétés régionales, nous présenterons à titre d'exemple les divers dialectes arabes parlés en Afrique du nord et au Moyen-Orient. Employés par un grand nombre de locuteurs, ces dialectes se distinguent d'une famille à l'autre et d'un pays à l'autre.

¹⁷ Jacques LECLERC, « Le recensement des langues », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 2003, disponible sur [http://www.axl.cefanelaval.ca/Langues/1div_recens.htm], consulté le 16 mars 2017.

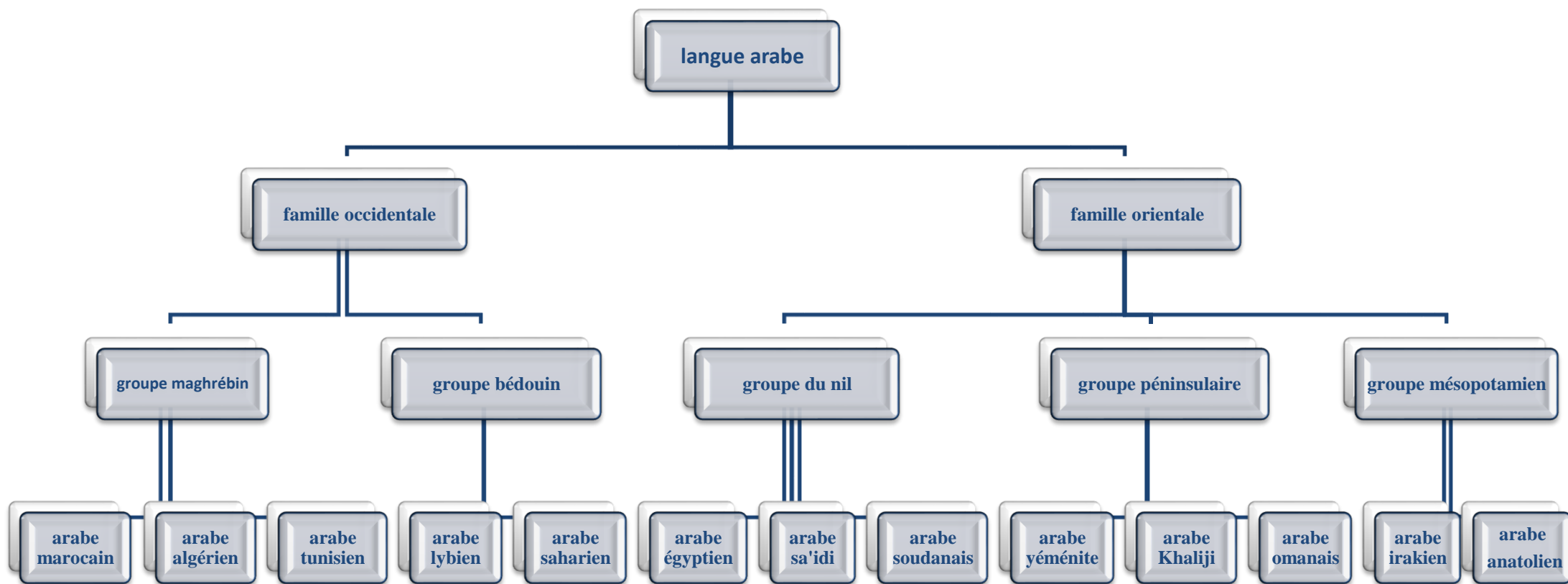


Figure 1: Les dialectes arabes parlés en Afrique du nord et au Moyen-Orient

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

Selon le schéma n°1, les dialectes arabes s'inscrivent dans deux familles: l'une est occidentale parlée par des groupes bédouins et maghrébins notamment dans les pays de l'Afrique du Nord tels que l'Algérie, la Tunisie et la Lybie ; alors que l'autre est orientale dont l'usage est principalement localisé dans les pays du Moyen-Orient tels que les pays du Golf (Arabie saoudite, Qatar, , Koweït, etc.) et l'Egypte qui se répartissent en plusieurs groupes, à savoir le groupe péninsulaire, le groupe mésopotamien et le groupe du Nil.

Parmi les dialectes occidentaux parlés en Afrique du nord, nous retrouvons le dialecte algérien qui se caractérise par l'existence de plusieurs parlers régionaux variant en fonction des localisations géographiques. En effet, l'Algérie est un pays qui connaît une diversité de dialectes arabes¹⁸ et berbères sachant que la politique linguistique algérienne confère aux langues arabe et tamazight le statut de langues officielles.

Il faut noter que les parlers algériens peuvent présenter des divergences d'ordre phonologique comme c'est le cas pour la consonne *ق* qui se prononce /ga/ à Sétif, /ka/ à Jijel, et /qa/ à Alger. De même, certaines différences lexicales peuvent apparaître telles que le mot « oreille » qui correspond à « *imejji* » en chaoui, « *amzuy* » en kabyle et « *tamzuk* » en touareg.

Les variétés berbères sont distribuées sur le territoire algérien comme l'indique La carte¹⁹ suivante.

¹⁸ Tels que les parlers sétifois, algérois, oranais, etc.

¹⁹ Cherif OUAZANI, « Le paradoxe berbère » in *Jeune Afrique*, ALGÉRIE, 25/11/2009 disponible sur [<https://www.gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-48algerieTEXTREFparadoxe.pdf>], consulté le 16 mars 2017.

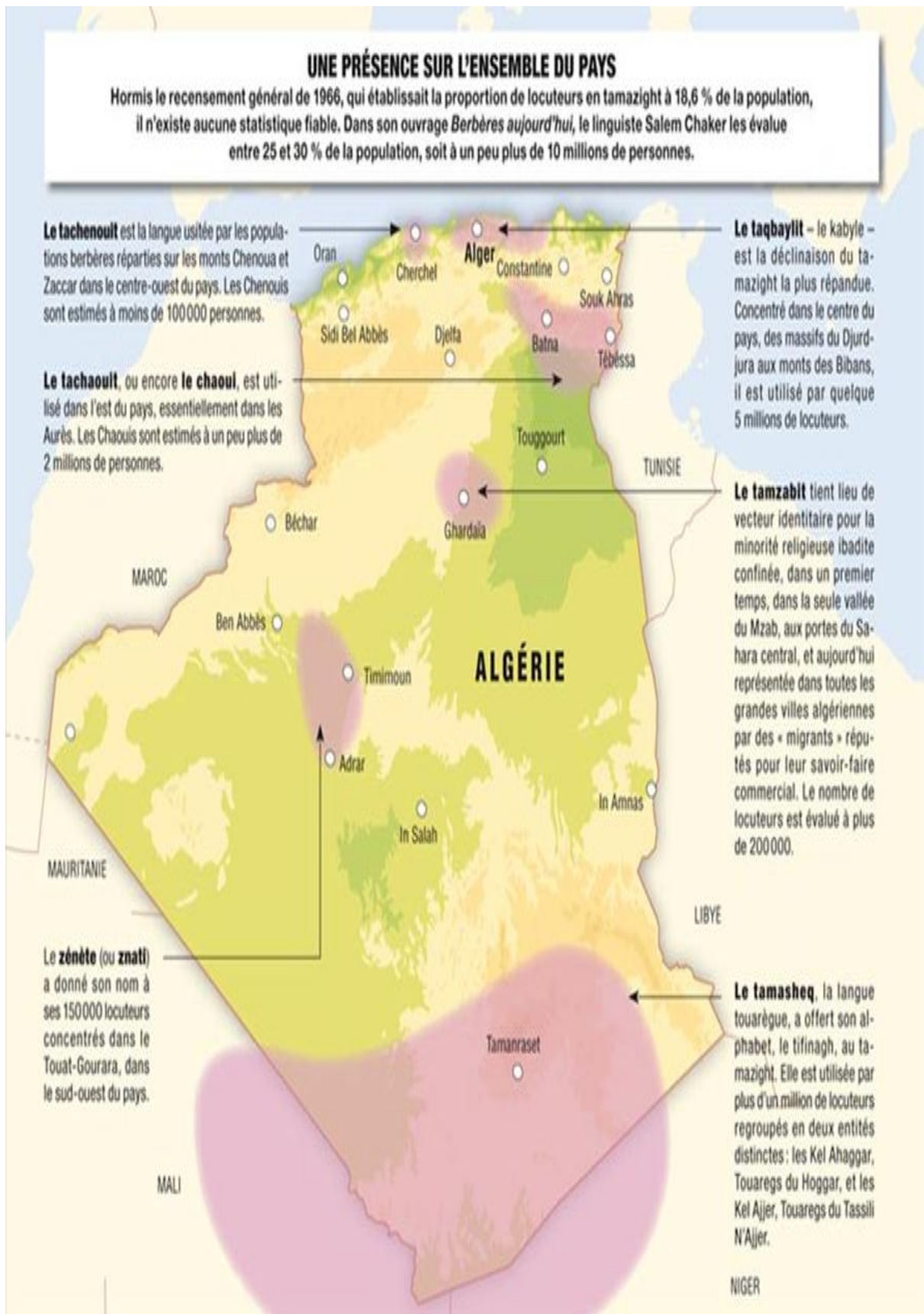


Figure 2: Les variétés berbères en Algérie

2. LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE

L'Algérie est un pays qui connaît une situation sociolinguistique kaléidoscopique caractérisée par la coexistence de plusieurs variétés langagières, à savoir: l'arabe dialectal utilisé par les locuteurs arabophones dans des situations informelles, l'arabe fusha enseigné dans les établissements scolaires et utilisé dans les situations formelles ainsi que les médias, le berbère (ou Tamazight) recouvrant les différentes variétés en fonction de l'appartenance régionale des berbérophones (le chaoui, le kabyle, le touareg, etc.), et enfin le français que l'écrivain Kateb Yacine considère tel un butin de guerre ou un héritage que l'Algérie a maintenu après son indépendance en 1962. Cette pluralité²⁰ témoigne d'une richesse linguistique au sujet de laquelle S. Abdelhamid souligne que «*le problème qui se pose en Algérie ne se réduit pas à une situation de bilinguisme, mais peut être envisagé comme un phénomène de plurilinguisme*»²¹.

Située au Nord de l'Afrique entre le Maroc et la Tunisie, L'Algérie, de par sa localisation géographique, s'est présentée comme une proie ayant subi une succession d'invasions étrangères : Phénicienne, Carthaginoise, Romaine, Byzantine, Arabe, Turque et enfin française²². En effet, toutes ces quêtes de colonisations ont dû imprégner la culture et la langue du peuple algérien.

Force est de rappeler que la plus ancienne communauté installée en Algérie est bel et bien celle des *Imazighens*, «*pluriel de Amazigh qui signifie homme libre*»²³. Ces derniers ont fait preuve d'une farouche résistance aux différentes invasions. Néanmoins, cela n'a pas empêché l'intrusion d'un bon nombre de langues et de variétés qui se sont superposées par rapport à la langue des autochtones, soit le tamazight.

De nos jours, nous assistons à un paysage linguistique algérien comparable à une mosaïque marquée par une diversité de langues et de variétés (l'arabe dialectal, l'arabe moderne, le berbère avec ses différentes variétés régionales, et le français). A propos de

²⁰ Justifiée par des raisons d'ordre historique.

²¹ Samir Abdelhamid, « Pour une approche sociolinguistique de l'apprentissage de la prononciation du français langue étrangère chez les étudiants du département de français université de Batna », thèse de doctorat, université de Batna, 2002, p. 35.

²² Nous précisons que pour la présente recherche, nous ne nous intéressons qu'à la langue française comme héritage de la colonisation française de l'Algérie qui a duré 132 ans, puisque notre étude porte sur l'influence des langues maternelles des locuteurs algériens sur l'apprentissage du G.G en langue française en tant que langue étrangère.

²³ Ambroise Queffélec, *Le français en Algérie: lexicque et dynamique des langues*, De Boeck Supérieur, 2002, p. 120.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

l'usage de ces différents codes linguistiques, G. Grandguillaume précise que « *la situation linguistique actuelle est ainsi triangulaire, la langue maternelle arabe ou berbère occupe le champ de la vie familiale et sociale. Dans la vie scolaire, elle demeure la langue de relation entre élèves et enseignants, sauf dans l'acte d'enseigner, qui doit être fait en arabe (classique) ou en français selon le cas* »²⁴

C'est dire en d'autres termes que la situation sociolinguistique en Algérie est diglossique dans la mesure où l'arabe dialectal et le berbère représentent les deux langues maternelles parlées par les locuteurs algériens dans des situations informelles, alors que l'arabe moderne est réservé aux situations d'ordre formel (pour l'enseignement à titre d'exemple).

Compte tenu de la diversité et la richesse du contexte sociolinguistique algérien, nous avons estimé indispensable de présenter chacune des variétés langagières pratiquées dans le contexte algérien.

2.1. L'ARABE

D'un point de vue historique, la langue arabe tire ses origines de la péninsule arabique, elle fait partie de la famille des langues sémitiques tout comme l'amharique, l'hébreu, le sudarabique et l'araméen.

Les linguistes arabes affirment que la langue arabe fut parlée dans la péninsule arabique quelques siècles bien avant la naissance du prophète Mohamed (QSSL) en 570 après Jésus Christ. A ce sujet, D. Saadi note que la langue arabe « *a été introduite au Maghreb au 7e siècle, avec la première vague d'islamisation, dans les centres urbains, comme langue d'étude du Coran ; puis au 11e siècle avec les invasions, dans les campagnes et jusqu'au Sahara.* »²⁵

Il est à préciser que l'extension de la civilisation arabo-musulmane est la plus marquante avec l'introduction de l'islam comme religion et l'arabe comme langue. Cette arabisation a duré plusieurs siècles, jusqu'à la dernière quête de colonialisme que l'Algérie a subie à partir de 1830 par les français qui voulaient imposer leur culture et notamment leur langue au peuple autochtone dans le but d'anéantir l'identité algérienne.

²⁴ Gilbert Grandguillaume, « Langue, identité et culture nationale au Maghreb », in *Peuples méditerranéens*, vol. 9, 1979, disponible sur [<http://www.ggrandguillaume.fr/titre.php?recordID=6>], consulté le 04 février 2016.

²⁵ Djamila Saadi, « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues », in *Linx*, vol. 33 / 2, Centre de recherches linguistiques de Paris 10, 1995, p. 129.

Après plus de cent trente ans de colonisation et sept ans de guerre de libération menée par les Algériens, l'Algérie a pu obtenir son indépendance en 1962. Ainsi, Le pays se trouva dans une situation de bilinguisme (arabe / français, berbère / français) avec la dominance de la langue de l'ex-colonisateur face aux langues maternelles des autochtones, en l'occurrence l'arabe et le tamazight. Le rapport d'infériorité de la langue arabe par rapport à la langue française a été bouleversé par l'état algérien qui avait pour objectif l'instauration d'une politique d'arabisation afin de mettre fin à la glottophagie²⁶ qui caractérisait le rapport entre les deux langues pour redonner à la langue arabe le statut de la seule langue nationale et officielle.

L'aménagement qu'a subi la langue arabe est désormais une nécessité qui répond à des besoins d'ordre communicatif adaptés à la nouvelle situation sociale et économique dans laquelle le pays se trouvait après 1962.

Notons que la langue arabe utilisée en Algérie se présente sous trois différentes variétés, soit l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe dialectal.

2.1.1. L'ARABE CLASSIQUE

Cette variété²⁷ de la langue arabe est apparue avec l'avènement de l'Islam. Etant principalement écrite, l'arabe classique est dotée d'un caractère de sacralité vu qu'elle servait à véhiculer la religion. Selon N. Benazzouz, la variété classique « *demeurait la marque d'une identité musulmane, référée à la prière, à la croyance et aux rites* »²⁸. De même, BENRABEH M. estime que « *la langue arabe et l'islam sont inséparables [...] l'arabe a sa place à part de par le fait qu'elle est la langue du Coran et du prophète* »²⁹. En d'autres termes, l'arabe classique est considéré comme langue sacrée du fait qu'elle est directement liée à la révélation du coran et à l'identité arabo-musulmane des locuteurs algériens. C'est dans ce même ordre d'idées que Khaoula Taleb Ibrahimy la définit comme la « *variété choisie par ALLAH pour s'adresser à ses fidèles* »³⁰.

²⁶ La glottophagie est définie comme « *la mort de la langue dominée définitivement digérée par la langue dominante* », cité par Louis-Jean Calvet, *Colonialisme: petit traité de glottophagie*, Paris: Payot, 1974, p. 79.

²⁷ Appelée aussi coranique, littéraire, littérale, etc.

²⁸ Nadjiba Benazzouz, « Appropriation du français en Algérie : Contact de langues et de cultures » in *Revue de la faculté des lettres et des langues*, p.116

²⁹ Mahmoud BENRABEH, *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris: éd ségur, 1999, p. 156.

³⁰ Khaoula TALEB IBRAHIMI, *Les algériens et leur (s) langue (s): éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Editions el Hikma, 1995, p. 05.

Aujourd'hui, nous retrouvons l'arabe classique dans les textes poétiques et les anciennes littératures arabes. Cette variété de la langue arabe est caractérisée par un lexique assez riche et une grammaire bien structurée faisant d'elle une langue complexe. Nonobstant sa richesse lexicale et sa régularité grammaticale, l'arabe classique n'est la langue maternelle de personne, elle n'est pas utilisée par les algériens dans les discussions et les échanges de la vie quotidienne, comme le confirme G.GRANDGUILLAUME qui estime que «[...] *sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne [...] derrière cette langue « nationale », il n'y a pas de « communauté nationale » dont elle serait la langue tout court, dont elle serait bien sur la langue maternelle.* »³¹

En effet, c'est plutôt l'arabe dialectal qui est la langue maternelle³² pratiquée par les arabophones dans les situations informelles.

2.1.2. L'ARABE MODERNE

Pour ce qui de la variété moderne (appelée aussi « standard » et « médiane »), elle se présente comme le résultat du contact de la population arabo-musulmane avec les peuples occidentaux, notamment après l'invasion européenne qui a répandu un esprit de modernité chez les peuples colonisés. L'ouverture du monde arabo-musulman a engendré « *l'apparition d'une variété d'arabe dite moderne, assez éloignée de l'arabe classique* »³³.

Cette nouvelle variété résultant du contact de la langue arabe avec les langues étrangères connaît une souplesse dans son vocabulaire par rapport à l'arabe classique à travers le recours à l'emprunt lexical pour répondre aux besoins de la vie moderne. A ce propos, N. Mérouani souligne que « *l'arabe standard moderne est donc dérivé de l'arabe "classique", mais avec un vocabulaire modernisé.* »³⁴

Notons qu'au sein de l'école algérienne, deux variétés de l'arabe sont enseignées : l'arabe classique pour enseigner les textes littéraires et poétiques ainsi que le sacré Coran. Par ailleurs,

³¹ Grandguillaume Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris: Maisonneuse et Larose, 1983, p. 11.

³² En Algérie, deux langues maternelles sont en coprésence : l'arabe pour les arabophones et le tamazight pour les berbérophones.

³³ Ambroise Queffélec, *Le français en Algérie, op. cit.*, p. 34.

³⁴ Nadia Mérouani, *Les enjeux de l'aménagement linguistique dans le milieu scolaire algérien*, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 25.

certains domaines sont enseignés par le biais de l'arabe standard, entre autres la biologie, l'Histoire, les sciences naturelles, etc.

Il paraît important de signaler que les textes de la constitution algérienne manquent de rigueur vu qu'aucune précision n'est mentionnée quant à la variété de la langue arabe reconnue comme langue nationale et officielle du pays ; on se demande alors s'il s'agit de l'arabe classique ou moderne ? Il convient de dire que l'arabe cité dans les textes de la loi représente une variété privilégiée dite « haute », alors que l'arabe dialectal est minorisé et qualifié de variété « basse ».

2.1.3. L'ARABE DIALECTAL

Le paysage linguistique algérien compte une autre variété de l'arabe dite dialectale³⁵ qui « constitue aujourd'hui la langue maternelle de 85% de la population »³⁶. A ce sujet, Foudil Cheriguen affirme que cette variété est la plus utilisée par les locuteurs algériens et estime que « cet arabe dialectal est, sans aucun doute, la langue qui, de toutes, dispose du plus grand nombre de locuteurs, ce qui constitue son atout majeur. »³⁷

Nous tenons à préciser que les parlers algériens varient en fonction de l'appartenance régionale du locuteur ce qui a généré un bon nombre de variétés telles que les parlers algérois, oranais, constantinois, sétifois, etc. Cette variété de dialectes est abordée par Saadi Djamil dans son article portant sur la situation sociolinguistique en Algérie, où elle avance que « C'est l'arabe dialectal, défini par ses nombreuses variétés régionales, qui possède la vitalité la plus forte³⁸ ».

De son côté, la linguiste K. Taleb Ibrahimini définit l'arabe dialectal comme « la langue de la première socialisation linguistique, de la communauté de base »³⁹. Il s'agit alors de la langue maternelle des algériens arabophones à travers laquelle ils peuvent communiquer avec les autres locuteurs appartenant à la même communauté linguistique.

Contrairement à l'arabe classique, cette variété est parlée par la quasi-totalité des locuteurs algériens⁴⁰ dans des situations informelles (dans un contexte familial ou amical,

³⁵ Également appelée « arabe algérien » par opposition aux autres dialectes arabes tel que l'arabe marocain et l'arabe égyptien. Cf, *Figure 1*, p.13

³⁶ Nadia Mérouani, op. cit., p. 25.

³⁷ Foudil Cheriguen, « Politiques linguistiques en Algérie », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 52 / 1, ENS Editions, 1997, p. 62.

³⁸ Saadi Djamil, op.cit., p.130.

³⁹ Khaoula Taleb Ibrahimini, op.cit., p. 28.

⁴⁰ Y compris les berbérophones qui sont arabophones à la fois.

dans la rue, dans la cafétéria, le marché, etc.). C'est un outil de communication que les algériens utilisent dans leur vie quotidienne. Bien qu'elle soit parlée par la masse populaire, cette langue ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle, elle est dévalorisée sur le plan sociopolitique au profit de l'arabe dit *fusha*. A ce propos, K. Taleb Ibrahimy atteste que « *les parlars algériens témoignent d'une formidable résistance face à la stigmatisation et au rejet que véhiculent à leur égard les normes culturelles dominantes* »⁴¹.

Corollairement, la politique linguistique pratiquée en Algérie exclut l'arabe dialectal⁴² des institutions gouvernementales. Une telle marginalisation prive cette variété d'être codifiée et normalisée, c'est ce qui explique le fait qu'elle ne soit pas écrite : elle est purement orale hormis le cas des textes oralisés (comme le théâtre ou la musique).

2.2. LE BERBERE

Historiquement, les berbères sont reconnus comme les habitants autochtones de l'Afrique du Nord, leur langue maternelle est le berbère qui appartient à la famille chamito-sémitique. Selon F. Cheriguen, l'étymon du mot « *berbère* » serait issu « *d'une onomatopée péjorative se rapportant à une langue inconnue du désignateur grec puis latin (et arabe) et ressentie comme un bredouillement confus. Cette origine se justifie si l'on accepte l'assimilation Berbérie.* »⁴³. Ce terme fut usité pour désigner les gens dont on ne comprend pas la langue, c'est-à-dire les étrangers. Par extension, le mot a porté la connotation de « *sauvage* » ou « *non-civilisé* ». C'est pourquoi les Berbères se désignent eux-mêmes par le terme *Imazighen* soit le pluriel de *Amazigh* signifiant « *homme noble* » ou « *homme libre* ». Quant au nom *tamazight*⁴⁴, il s'est imposé en tant qu'alternative désignant la langue berbère parlée par les *Imazighens*. Le mot *Tamazgha* désigne le territoire auquel ils appartiennent (la Berbérie). Vu la connotation péjorative liée au nom « *berbère* », les berbères préfèrent l'appellation « *tamazight* » pour désigner leur langue.

En Algérie, le nombre des locuteurs berbérophones est estimé à « *8,8 millions d'Algériens représentant ainsi 27,4 % de la population (34,8 millions d'habitants en 2008)* »⁴⁵.

⁴¹ Khaoula Taleb Ibrahimy, « L'Algérie: coexistence et concurrence des langues », in *Année du maghreb. Revues.org dossier; l'espace euro-maghrébin*, 2004. disponible sur [<http://journals.openedition.org/anneemaghreb/305>] consulté le 21 mai 2018

⁴² Par ailleurs, l'arabe dialectal se distingue de l'arabe standard sur les plans morphologique, syntaxique et lexical.

⁴³ Foudil Cheriguen, « Barbaros ou Amazigh. Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 15 / 1, ENS Editions, 1987, p. 11.

⁴⁴ Ou langue amazighe.

⁴⁵ Nadjiba Benazzouz, op.cit., p.p.114-115.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

Nonobstant l'importance du nombre des berbérophones, le tamazight a été marginalisé au profit de la langue arabe.

Suite à la « grève du cartable » - déclenchée en 1994- qui a duré une année dans les établissements scolaires et universitaires de la Kabylie, l'enseignement du berbère fut autorisé dans certaines wilayas. Cette langue n'est reconnue comme langue nationale qu'en avril 2002 après un long mouvement de revendication mené par les militants de la cause berbère. Ce n'est qu'en 2016, que la révision de la constitution déclare le tamazight langue nationale et officielle de l'Algérie.

Il convient de préciser que la majorité des locuteurs berbérophones maîtrisent plus d'une langue dans la mesure où :

- La quasi-totalité des berbérophones sont bilingues puisqu'en plus du tamazight - en tant que langue maternelle-, ils ont recours au dialecte algérien en fonction des exigences de la situation de communication.
- Une bonne proportion des berbères sont plurilingues, certains sont même quadrilingues vu qu'ils ont la compétence de pratiquer le tamazight, l'arabe dialectal, l'arabe standard ainsi que le français.
- Les berbérophones monolingues sont les analphabètes habitant les zones rurales isolées qui n'ont pas eu accès à la scolarisation.

D'un point de vue scriptural, le tamazight est transcrit au moyen de différentes graphies ayant suscité un conflit de points de vue chez les berbérophones. A ce propos, SAADI Djamilia explique dans ses notes sur la situation sociolinguistique en Algérie que :

« l'écriture courante du tamazight en caractères latins représenterait, pour les berbérophones, une ouverture sur l'universel. Mais, pour les arabophones, ceci est perçu comme un reniement de l'identité nationale et même comme de la francophilie. Quant à l'utilisation de caractères arabes, elle est ressentie par les berbérophones comme une dévalorisation de leur langue dont on ferait ainsi une sous-catégorie de l'arabe. »⁴⁶

Outre les caractères latins ou arabes, le Tifinagh se présente comme le système d'écriture authentique du berbère qui est peu usité, il est conservé par les touaregs jusqu'à nos jours.

⁴⁶ Djamilia Saadi. Op.cit., p.130.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

Comme nous l'avons déjà mentionné, le tamazight en tant que langue maternelle des berbères est doté d'une pluralité de variétés qui se définissent en fonction des régions peuplées par les *Imazighens* sur une aire géographique assez considérable, ces variétés sont réparties comme suit :

2.2.1. LE KABYLE

C'est la langue maternelle des deux tiers des berbères qui sont installés dans la Kabylie située dans le nord de l'Algérie principalement à Tizi Ouzou, Bejaïa et Bouira.

2.2.2. LE CHAOUI

Parlé par les Chaouis (au nombre de *1 million de personnes*⁴⁷), principalement installés dans l'Est de l'Algérie, dans « *la région montagneuse des Aurès ainsi que les territoires avoisinants à savoir le massif du Boutaleb, les monts de Nememcha, et le Bellezma et les hautes plaines de Constantine.* »⁴⁸. Ces régions se positionnent dans les wilayas de Sétif, Constantine, Batna Biskra, Khenchela, Tébessa, M'sila, Oum Elbougghi, Guelma, Souk Ahras et Mila.

2.2.3. LE TOUAREG

C'est le parler des Touaregs⁴⁹ habitant le sud du Sahara algérien (Ahaggar, Ajjer) notamment à Tamanrasset et Adrar.

2.2.4. LE MOZABITE

Cette variété est employée dans le M'zab au nord du Sahara à Ghardaïa dont le nombre de locuteurs est estimé « *entre 150 et 200.000 personnes* »⁵⁰.

2.3. LE FRANÇAIS

Il est primordial de rappeler que, de par son emplacement géographique, L'Algérie a subi la colonisation française pendant plus de cent trente ans. Visant à annihiler les fondements de la culture et de l'identité arabo-musulmane des algériens, les français ont tout fait pour imposer leur langue comme langue officielle vu que cette dernière est considérée

⁴⁷ Salem CHAKER, « Le berbère », in *Les langues de France* (sous la direction de Bernard Cerquiglini), Paris, PUF, 2003, p.05

⁴⁸ Sarra BELGHOUAR, et Mohammed Amine BELKACEM, « L'influence Du Système Générique Du Tamazight Sur L'acquisition Du Genre En Français : Cas Des Apprenants Chaouiphones De Sétif. » in *Iles d'Imesli*, Vol. 12, N° 1, 2020, p. 111.

⁴⁹ Appelé aussi *Tamacheq* chez les Touaregs.

⁵⁰ Salem CHAKER, *op.cit.*

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

comme une composante fondamentale de l'identité de toute communauté qui sert à véhiculer sa culture. C'est ainsi que la langue du colonisateur a pu pénétrer le paysage linguistique algérien dans les fracas de l'ère coloniale.

Notons qu'avant la colonisation française, l'arabe était la langue officielle du pays, elle était enseignée dans les « *zaouïas* » et les « *médersas* ». Or, à partir de 1830, ces *zaouïas* furent converties en écoles dans lesquelles on enseignait le français, la langue que le colonisateur imposait à la population autochtone.

Durant toute la période coloniale (de 1830 jusqu'à 1962), le français bénéficiait du statut de la seule langue officielle au détriment de la langue arabe.

Après plus de sept ans de révolution, l'Algérie a eu son indépendance en 1962. Considérée comme un héritage colonial, voire un butin de guerre⁵¹, la langue française continue toujours à faire partie intégrante de la réalité sociolinguistique algérienne. A ce propos, Abderrazak Amara - dans son article portant sur les langues maternelles et les langues étrangères en Algérie - affirme que « *la langue française ne semble pas avoir perdu totalement pied après l'indépendance* »⁵². C'est dans ce même sens d'idées que Djamila Saadi souligne qu'après l'indépendance, « *le pays hérite d'une élite francisante qui maintient le français comme langue du pouvoir économique et financier, scientifique et technique* »⁵³. Cet héritage s'est perpétué grâce à la généralisation de la scolarisation dans tout le territoire algérien qui a contribué à promouvoir la diffusion de la langue française désormais considérée comme « *langue étrangère privilégiée* »⁵⁴, cédant le statut de langue officielle à la langue arabe grâce à la politique d'arabisation que le pouvoir a instauré après l'indépendance.

Aujourd'hui, le français est enseigné dans tous les établissements scolaires à partir de la troisième année scolaire jusqu'à la dernière année du cycle secondaire d'une durée de dix ans. Quant aux études supérieures au sein de l'université, certaines se font en arabe comme c'est le cas des filières sociales, alors que les matières d'ordre scientifique telles que l'architecture, la médecine, les spécialités techniques, etc., elles sont jusqu'à nos jours enseignées en langue française, comme l'affirme Foudil Cheriguen en expliquant que « *hormis les sciences sociales, arabisées relativement tôt, une grande partie de l'enseignement supérieur se fait aujourd'hui*

⁵¹ Selon Kateb Yacine.

⁵² Abderrezak AMARA, « Langues maternelles et langues étrangères en Algérie: conflit ou cohabitation? », in *Synergies Algérie*, 2010, p. 122.

⁵³ Djamila Saadi, op. cit., p. 131.

⁵⁴ M'Barek REDJALA, « Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie », in *L'Homme et la société*, vol. 28 / 1, Editions L'Harmattan, 1973, p. 166.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

*encore en français.»*⁵⁵. En effet, le choix de la langue française pour l'enseignement des filières scientifiques est justifié par un souci de modernité indubitablement assurée par cette langue véhiculaire internationale.

De nos jours, la langue française est omniprésente, elle est usitée d'une manière directe dans les différentes situations de communications formelles ou informelles (sociales, économiques, éducatives, etc.). De même, on constate un usage indirect de cette langue étrangère par les algériens dont la langue maternelle est l'arabe ou le berbère qui ont recours à l'emprunt avec une certaine adaptation morphosyntaxique et phonologique. Autrement dit, ils empruntent puis soumettent les mots français à un processus «d'arabisation» ou de «berbèrisation». Ce phénomène va engendrer de nouveaux mots tellement intégrés que leur origine française n'est pas facilement décelée par les locuteurs algériens. Les exemples ci-après illustrent ce phénomène linguistique :

- Le nom « vélo » en français qui devient « *filou* » [filu] en arabe
- Le nom « misère » qui est prononcé « *misiria* » [mizirja] en arabe

De leur côté, les mass-médias n'ont pas échappé à l'usage de la langue française. Pour la presse écrite, nous constatons l'existence de plusieurs quotidiens dont la langue d'écriture est le français tels que les journaux « Liberté », « Le Quotidien d'Oran », « Le buteur », etc. La télévision et la radio sont elles aussi influencées par l'usage du français, nous citons à titre d'exemple la chaîne radiophonique « n°3 » et la chaîne de télévision nommée « *Canal Algérie* ».

Toutes ces situations de communications formelles ou informelles ne peuvent se réaliser que par la présence de locuteurs (en l'occurrence, des locuteurs non-natifs) que nous classifions ainsi :

2.3.1.LES FRANCOPHONES «REELS» : ce sont les locuteurs qui font usage du français dans leur vie quotidienne.

2.3.2.LES FRANCOPHONES «OCCASIONNELS» : il s'agit des personnes qui ont recours à la langue française dans des situations de communications bien déterminées.

2.3.3.LES FRANCOPHONES DITS «PASSIFS» : ce sont ceux qui ne sont pas aptes à s'exprimer en langue française même s'ils arrivent à la comprendre.

⁵⁵ Foudil Cheriguen, op. cit., p. 66.

3. AUTOUR DU CONTACT DE LANGUES DANS LE PAYSAGE SOCIOLINGUISTIQUE ALGERIEN

Pour aborder le contact de langue en Algérie, il nous semble utile de cerner la définition ainsi que les causes de ce phénomène sociolinguistique.

3.1. DEFINITION

La notion du contact de langues constitue l'un des principaux objets d'étude de la sociolinguistique, elle a été introduite pour la première fois en 1953 par le linguiste américain Weinreich dans son ouvrage « *Languages in Contact : Findings and Problems* ». ⁵⁶

Selon Hamers, ce phénomène « *inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu* » ⁵⁷. Quant à Dubois et al., ils présentent le contact de langues comme « *la situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues.* » ⁵⁸. Il s'agit alors d'un phénomène linguistique qui touche les communautés dont le paysage linguistique connaît une pluralité de codes linguistiques susceptibles de produire une incidence sur les pratiques langagières des individus.

Il est à noter que le contact de langues constitue une source d'interrogation et de recherche inépuisable pour les spécialistes du domaine. En effet, de nombreux sociolinguistes s'y sont intéressés, notamment J. Hamers et W.F Mackey dont les travaux sont centrés sur le bilinguisme et le multilinguisme, tandis que les recherches de Gumperz et Shana Poplack ont porté sur le phénomène de l'alternance codique. Par ailleurs, les sociolinguistes Claude Hagège et Louis-Jean Calvet ⁵⁹ se sont focalisés sur la diglossie ainsi que les conflits que peut susciter la coexistence de plusieurs langues au sein d'une communauté donnée ; cet état conflictuel risque de menacer les langues autochtones en engendrant des substrats ⁶⁰.

3.2. LES CAUSES DU CONTACT DE LANGUES

En tant que phénomène sociolinguistique, le contact de langues vise principalement à répondre à un besoin de communication pour des raisons d'ordre géographique, historique,

⁵⁶ U. Weinreich, *Languages in Contact, Findings and Problems*, Linguistic Circle of New York, 1953.

⁵⁷ Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique: les concepts de base*, vol. 218, Editions Mardaga, 1997, p. 94.

⁵⁸ Jean Dubois[et al.], *op. cit.*, p. 115.

⁵⁹ Calvet et Hagège sont tous les deux sociolinguistes français d'origine tunisienne.

⁶⁰ « *Le substrat désigne toute langue parlée à laquelle, dans une région déterminée, une autre langue s'est substituée pour diverses raisons.* », cité par Jean Dubois[et al.], *op. cit.*, p. 455.

professionnel économique et même politique. Nous présenterons succinctement les différentes causes du contact de langues comme suit :

3.2.1. LA PROXIMITÉ GEOGRAPHIQUE

Lorsque deux communautés partagent la même frontière linguistique, les individus peuvent circuler vers chacune des régions limitrophes. Pour communiquer avec les autres au cours de leurs déplacements, les locuteurs font usage de leur langue maternelle et celle de la communauté voisine aussi. De ce fait, le recours à ces deux codes linguistiques crée une situation de contact de langues. Ainsi, nous déduisons que les zones de contact sont situées près des frontières linguistiques (Ex : le contact de langues entre les allemands et les français au niveau de la ville frontalière de Strasbourg).

3.2.2. L'IMMIGRATION MASSIVE

C'est le déplacement collectif d'une communauté linguistique vers une autre région géographique dont la langue maternelle des autochtones diffère de celle des immigrants (Ex : le cas des mexicains installés aux États-Unis). Ce type d'immigration peut avoir un motif économique (Ex: les maliens touchés par la pauvreté qui se sont massivement déplacés vers l'Algérie), ou colonial soit par l'installation des colons dans les pays colonisés (Ex: les colons français installés en Algérie pendant la période coloniale) ou par le recours à l'asile politique des autochtones vers d'autres pays étrangers dans le but de fuir la situation intenable due à la guerre (Ex: le cas des syriens ayant quitté leur pays depuis 2011 pour s'installer dans plusieurs pays du monde entier entre autres , l'Algérie, l'Allemagne, La Turquie et le Canada).

3.2.3. LE RAYONNEMENT DES LANGUES

Il s'agit de l'influence des langues des pays reconnus pour leur puissance économique, politique ou culturelle. Les langues comme le français et l'anglais jouissent d'un statut prestigieux à l'échelle mondiale ; de ce fait, elles rayonnent sur les autres langues.

Lorsqu'une langue rayonne autant, elle est considérée comme langue véhiculaire qui assure *«la communication entre des communautés d'une même région ayant des langues maternelles différentes.»*⁶¹.

⁶¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9hiculaire/81267> consulté le 09/10/2019.

3.2.4. MOTIFS PROFESSIONNELS

C'est le cas du déplacement individuel des personnes vers d'autres pays étrangers pour des fins professionnelles telles que les formations scientifiques et les transactions commerciales. A cet effet, les individus se trouvent contraints d'employer la langue de la communauté accueillante (ex : les chercheurs qui font des stages de formation en Chine sont amenés à communiquer en Chinois).

3.3. LES CONSEQUENCES DU CONTACT DE LANGUES DANS LE CONTEXTE ALGERIEN

Etant donné que les langues sont constamment en contact et qu'elles s'influencent mutuellement, plusieurs phénomènes peuvent découler du contact de langues, entre autres la diglossie, le bilinguisme, l'emprunt lexical, le calque, l'alternance codique, le transfert ou l'interférence linguistique.

Pour ce qui est du contexte sociolinguistique algérien, il semble incontournable de traiter des notions de bilinguisme, de diglossie et de plurilinguisme en raison de la coexistence de plusieurs codes linguistiques au sein d'un même territoire géographique.

3.3.1. LE BILINGUISME

Compte tenu de l'effet de la mondialisation et des conditions sociopolitiques, économiques et culturelles qui favorisent la montée du bilinguisme⁶², les individus se trouvent constamment confrontés à des langues qui leurs sont étrangères, à tel point que *"le monolinguisme représenterait l'exception."*⁶³. C'est dans ce même ordre d'idées que L-J Calvet explique qu'

*« Il y aurait, à la surface du globe, entre 6 000 et 7 000 langues différentes et environ 200 pays. Un calcul simple nous montre qu'il y aurait théoriquement environ 30 langues par pays, et si la réalité n'est pas à ce point systématique (certains pays comptent moins de langues, d'autres beaucoup plus), il n'en demeure pas moins que le monde est plurilingue en chacun de ses points et que les communautés linguistiques se côtoient, se superposent sans cesse. »*⁶⁴

⁶² Voir du plurilinguisme.

⁶³ Marisa Cavalli, *Éducation bilingue et plurilinguisme des langues: le cas du Val d'Aoste*, Didier, 2005, p. 8.

⁶⁴ Louis-Jean CALVET, *La sociolinguistique*, collection que sais-je?, Paris: PUF, 1993, p. 17.

Les individus sont alors contraints d'utiliser plus d'une langue, quelle que soit leur langue maternelle dans la mesure où le monde est plurilingue. En effet, les phénomènes de bilinguisme et de plurilinguisme sont considérés comme les principales conséquences du contact de deux ou de plusieurs langues pratiquées par un individu ou par toute une communauté linguistique.

Selon Grosjean, le phénomène du bilinguisme a toujours existé car «*il semble difficile d'admettre que ces groupes d'hommes et de femmes aient pu vivre sans contact avec d'autres groupes, [...] l'histoire est remplie d'exemples de contacts entre langues conduisant à diverses formes de bilinguisme*». ⁶⁵

Pour ce qui est de la conception du bilinguisme, nous tenons à souligner que cette notion a fait couler beaucoup d'encre et n'est pas encore strictement définie vu l'existence d'une multitude de conceptions présentant des nuances voire des divergences définitoires, comme en témoigne Perregaux qui trouve que «*le parcours linguistique, culturel et historique des définitions du bilinguisme n'est pas encore tracé et nous sommes loin de disposer actuellement d'une définition simple et univoque* » ⁶⁶.

Ayant suscité un vif débat quant à sa définition, le bilinguisme est conçu par certains linguistes tel un phénomène qui nécessite «*une maîtrise parfaite et identique des deux langues en cause* » ⁶⁷ ; tandis que pour d'autres, «*le bilinguisme commence dès qu'il y a emploi concurrent de deux langues, quelle que soit l'aisance avec laquelle le sujet manie chacune d'elles* » ⁶⁸. Quant à A. Martinet ⁶⁹, il trouve que le bilinguisme désigne la coexistence de deux variétés langagières concurrentement employées par un individu ou une communauté linguistique sans tenir compte du degré de la maîtrise de la langue seconde par rapport à la langue première.

3.3.2. LA DIGLOSSIE

Parler de bilinguisme nous conduit sans doute à aborder la notion de diglossie ⁷⁰, étant donné que ces deux phénomènes découlent du contact de deux variétés langagières dont l'une

⁶⁵ Christiane Perregaux, *Les enfants à deux voix : Des effets du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture*. Bern: Peter Lang, 1994, p. 14.

⁶⁶ Ibidem, p. 24.

⁶⁷ BAYLON Christian, *Sociolinguistique: société, langue et discours*, Paris: Nathan, 1996, p. 147.

⁶⁸ Ibidem.

⁶⁹ André Martinet, « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits », in *La linguistique*, vol. 18 / Fasc. 1, JSTOR, 1982, p. 5.

⁷⁰ Du grec "Di" signifiant deux- et " glosa" signifiant langue, Selon Henri Boyer, ce terme "apparaît pour la première fois dans le champ des études linguistiques en France, sous la plume d'un helléniste français d'origine

est nécessairement maternelle. La diglossie est officiellement introduite dans le domaine de la sociolinguistique en 1959 par le linguiste américain C.A Ferguson qui la définit comme :

« une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée [...], qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté. »⁷¹

Partant de cette conception, nous comprenons que Ferguson qualifie de diglossie tout rapport entre deux variétés linguistiques génétiquement apparentées, dont l'une est dite «haute» alors que l'autre est «basse», ces deux variétés sont employées au sein d'un même pays. Par variété «haute», nous entendons une forme supérieure jouissant d'un statut de noblesse et de prestige, dont l'usage se limite aux situations formelles (les lettres, la religion, etc.), mais elle n'est parlée que par une minorité de la communauté, alors que la variété «basse» désigne le dialecte⁷² ou la langue première acquise naturellement par une masse populaire sans recours à la grammaire explicite, cette forme -généralement orale -se limite aux conversations informelles de la vie quotidienne (dans la rue, avec les amis, etc.)

En somme, nous déduisons que la diglossie s'oppose souvent au bilinguisme par le fait que la première est conçue comme un rapport conflictuel entre deux variétés d'une même langue (i.e. une dualité de langues), tandis que le bilinguisme concerne la coexistence non-conflictuelle de deux codes linguistiques.

3.3.3. LE PLURILINGUISME

Quant au plurilinguisme, il dénote l'usage de plusieurs langues par un individu ou une communauté linguistique. Pour A. Tabouret-Keller, les langues utilisées par le plurilingue peuvent «*correspondre à ce qu'on désigne communément comme un dialecte ou un patois.*»⁷³. Notons que le recours à l'une ou l'autre des différentes variétés langagières maîtrisées par le

grecque, Jean Psichari (1854-1929), dès la fin du XIXe siècle. », cité par Henri Boyer, Introduction à la sociolinguistique. Paris: Dunod, 2001, p. 48.

⁷¹ Charles A Ferguson, « Diglossia », in *word*, vol. 15 / 2, Taylor & Francis, 1959, p. 245.

⁷² « *Le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé [...]* », cité par Jean Dubois[et al.], *op. cit.*, p. 143.

⁷³ Andrée Tabouret-Keller, « Plurilinguisme et interférences », in *La Linguistique: guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969, p.309.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

sujet plurilingue dépend de plusieurs facteurs relatifs à la situation de communication. Ceux-ci sont identifiés par J.P. Cuq qui conçoit le bilinguisme comme :

« la capacité d'un individu d'employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques, ce qui nécessite une forme spécifique de la compétence de communication. Celle-ci consiste à gérer le répertoire linguistique en fonction d'un éventail large de facteurs situationnels et culturels (domaines ; rôles ; statuts et identités des participants ; actes ; stratégies et genres ; modalités et canaux ; ton, finalités ; intertextualité, principes de la conversation et e l'implicite, etc.) »⁷⁴

Revenons au paysage sociolinguistique algérien qui recouvre une mosaïque linguistique de l'arabe (dialectal / standard) au tamazight avec ses différentes variétés régionales (le chaoui, le kabyle, le touareg, etc.) aux langues étrangères dont le français et l'anglais. C'est pourquoi K. Taleb Ibrahimy qualifie L'Algérie comme « pays plurilingue, riche de sa diversité, de ses références culturelles plurielles. »⁷⁵

Il est nécessaire de préciser que les locuteurs algériens sont majoritairement bilingues vu qu'en outre de leurs langues maternelles, soit l'arabe dialectal ou le tamazight, ils maîtrisent l'arabe standard -grâce à la politique d'arabisation instaurée dans les établissements scolaires- et éventuellement le français⁷⁶ en tant que langue étrangère s'agissant d'un héritage colonial que les algériens ont maintenu après l'indépendance du pays en 1962.

Notons qu'en Algérie, le phénomène de bilinguisme peut se manifester sous plusieurs formes, à savoir arabe dialectal / berbère, arabe dialectal / français, arabe moderne / berbère, arabe moderne / français, berbère / français.

Quant aux rapports diglossies/ bilinguismes qui relient les différentes langues et dialectes en usage dans le paysage sociolinguistique algérien, nous les identifions à travers le schéma⁷⁷ proposé par R. Kahlouche comme suit :

⁷⁴ Jean-Pierre Cuq, *Dictionnaire de didactique du français*, Paris: CLE international, 2003, p. 195.

⁷⁵ Khaoula Taleb Ibrahimy, op. cit.

⁷⁶ Vu l'effectif considérablement réduit des individus qui maîtrisent d'autres langues secondes (l'anglais, l'espagnol, etc.), nous nous sommes limités à la présentation des bilingues parlant français de par l'importance de leur effectif pour des raisons purement historiques.

⁷⁷ Rabah Kahlouche, *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français*, Thèse pour le Doctorat d'Etat en Linguistique, université d'Alger, institut des langues étrangères, Département de français, Alger, 1992.p.28.

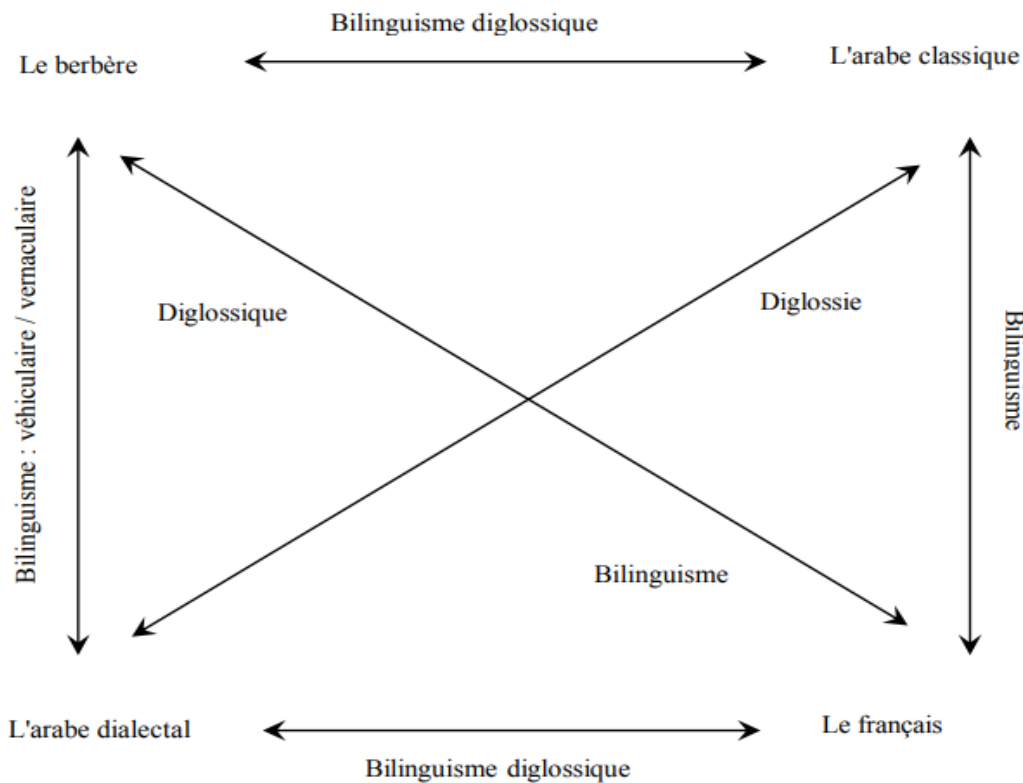


Figure 3: Diglossie et bilinguisme en Algérie

3.4. LANGUE MATERNELLE / LANGUE ETRANGERE

Après avoir abordé le phénomène du contact de langues, il nous a semblé indispensable de consacrer la partie qui suit à la distinction entre la langue maternelle et la langue étrangère apprise par les sujets non-natifs. L'intérêt d'une telle distinction réside dans le fait que ces deux notions représentent des notions-clés de notre recherche dont l'objet d'étude est l'influence de la langue maternelle des locuteurs algériens sur l'assignation du genre des noms en langue étrangère, en l'occurrence le FLE.

Afin d'établir la distinction entre la langue maternelle et la langue étrangère, il convient de cerner la définition de chacune des deux notions afin d'en déceler les divergences.

3.4.1. LA LANGUE MATERNELLE

La notion de langue maternelle a fait l'objet d'étude de plusieurs disciplines à savoir la linguistique et la didactique⁷⁸. Selon P. Tombeur, ce concept n'est apparu qu'en XII^e siècle, il provient du latin médiéval « *lingua materna* »⁷⁹.

⁷⁸ Nous nous limitons à la conception linguistique vu qu'elle a trait au domaine dans lequel s'inscrit la présente recherche.

⁷⁹ Paul TOMBEUR, « Maternitas dans la tradition latine », in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, Éditions Belin, 2005, disponible sur [<http://journals.openedition.org/clio/1454>] consulté le 29 octobre 2020.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

D'un point de vue linguistique, la langue maternelle se définit comme étant «*la langue en usage dans le pays d'origine du locuteur et que le locuteur a acquise dès l'enfance, au cours de son apprentissage du langage.*»⁸⁰. C'est la langue de première socialisation dont l'acquisition se fait d'une manière naturelle et spontanée ne nécessitant aucun effort de la part du sujet natif. C'est dire que la notion de langue maternelle est principalement liée à l'ordre d'acquisition des langues par les locuteurs au sein d'une communauté linguistique donnée dans la mesure où elle est conçue comme «*la première langue apprise par un sujet parlant (celle dont il est le locuteur natif) au contact de l'environnement familial immédiat.*»⁸¹

D'un point de vue anthropologique, la notion de langue maternelle se rapporte généralement à la mère du fait que cette dernière se présente comme la première personne qui transmet sa langue à son enfant. Pour justifier cette dénomination, J.P Cuq explique que «*la puissance de l'expression langue maternelle se nourrit en particulier des dimensions affectives que suppose le rapport au langage de la relation mère/enfant*»⁸². Or, ce rapport ne peut s'appliquer à tous les locuteurs vu que la mère peut être substituée par une nourrice ou par le père⁸³. De même, la langue maternelle «*peut relever de l'indécidable dans le fonctionnement langagier d'une famille originellement bilingue* »⁸⁴.

Par ailleurs, la langue maternelle est sociopolitiquement liée à la langue nationale d'un pays ou à l'une des langues nationales coexistant au sein d'un même territoire, tel que c'est le cas pour l'arabe et le berbère -avec ses différentes variétés régionales- en Algérie.

Eu égard à l'ambiguïté qui recouvre la notion de la langue maternelle, les scientifiques (linguistes et didacticiens) préfèrent plutôt opter pour les terminologies de « L1 » et « langue première » qu'ils estiment plus neutres. Ainsi, la langue maternelle est supposée être la mieux maîtrisée par rapport aux autres langues acquises ultérieurement, d'où l'appellation de langue première⁸⁵.

⁸⁰ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 266.

⁸¹ Ibidem, p. 296.

⁸² Jean-Pierre Cuq, op.cit. p. 151.

⁸³ En cas de décès de la mère ou de séparation des parents.

⁸⁴ Jean-Pierre Cuq, op. cit., p. 151.

⁸⁵ En Algérie, l'ordre d'acquisition des langues par les arabophones est le suivant : l'arabe dialectal, l'arabe *fusha*, le français (au cycle primaire), l'anglais (au cycle moyen), éventuellement l'allemand et l'espagnol (pour les lycéens inscrits dans les classes de langues). La première langue susmentionnée dans cet ordre représente la langue maternelle des arabophones, soit l'arabe dialectal.

3.4.2. LA LANGUE ÉTRANGÈRE

Partant de la conception de J.P Cuq selon laquelle « *toute langue non maternelle est une langue étrangère* »⁸⁶, et que la langue maternelle est préalablement qualifiée comme langue première, nous déduisons que l'ordre d'apprentissage de la langue étrangère s'effectue en second lieu après l'acquisition de la langue maternelle du locuteur natif. En d'autres termes, la langue étrangère se définit par opposition à la langue maternelle du fait qu'elle n'est pas « *la langue de première socialisation, ni la première dans l'ordre des appropriations linguistiques* »⁸⁷.

Contrairement à la langue maternelle dont l'acquisition « *s'opère de manière inconsciente [...]* »⁸⁸, l'apprentissage de la langue étrangère nécessite plus d'efforts et relève d'une prise de conscience de la part du sujet non-natif qui a l'intention d'apprendre une langue seconde⁸⁹. Il faut signaler que dans la terminologie contrastive ainsi qu'en didactique des langues, les notions de langue maternelle et de langue étrangère sont souvent substituées par « langue source » et « langue cible ».

3.4.3. DEGRÉS DE XÉNITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES

En effet, les langues sont dites étrangères de par les degrés de xénité (ou d'étrangeté) qu'elles recouvrent, soit :

a. L'ELOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

Relatif à la distance géographique qui sépare le territoire où est pratiquée la langue maternelle des locuteurs natifs et celui de la langue qu'ils visent apprendre.

- Ex : la langue russe apprise par des français en tant que langue étrangère.
- Ex : le chinois appris par les locuteurs algériens comme langue étrangère.

b. LA DISTANCE CULTURELLE

Caractérisée par des différences d'ordre culturel véhiculées par les langues mises en contact chez l'apprenant non-natif soit L1 et L2, et ce sans tenir compte de la distance géographique qui les sépare.

⁸⁶ Jean-Pierre Cuq, op. cit., p. 150.

⁸⁷ Ibidem.

⁸⁸ Rabéa Benamar, « La langue maternelle, une stratégie pour enseigner/apprendre la langue étrangère », in *Multilinguales*, Volume 2, Numéro 1, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2014, p. 139.

⁸⁹ La langue maternelle est communément désignée comme langue première, tandis que la langue étrangère est la langue seconde.

- Ex : L'Angleterre et La France sont deux pays dont les cultures sont très différentes bien que sur le plan géographique ces deux pays ne sont pas très loin l'un de l'autre.

c. LA DISTANCE LINGUISTIQUE

Celle-ci se mesure par l'appartenance aux familles de langues, selon qu'elles soient apparentées, liées à une protolangue commune ou pas.

- Ex : comparer la langue arabe qui appartient à la famille des langues chamito-sémitiques avec la langue anglaise descendant de la famille des langues indo-européennes (germaniques).

La mise en contact de la langue étrangère avec la langue maternelle des apprenants non-natifs peut engendrer des phénomènes linguistiques tels que l'alternance codique, les interférences, les emprunts lexicaux, etc. qui consistent à marquer la langue seconde par des traits provenant de la langue première.

Selon Ribas Auada et Scalise Taques Fonseca, les phénomènes issus du contact de langues sont dus au « *va-et-vient entre la LM et la LE [à travers lequel] l'apprenant établit des transferts de son expérience langagière et cognitive intériorisée* »⁹⁰.

Force est de préciser que le répertoire langagier des sujets bilingues ou plurilingues est plus riche par rapport à celui des monolingues qui ne maîtrisent qu'une seule langue, soit leurs langues premières. De même, les plurilingues ont le privilège de pouvoir communiquer aussi bien avec des monolingues natifs qu'avec des plurilingues appartenant à la même communauté linguistique ou non pour lesquels la langue utilisée est une langue seconde.

⁹⁰ Aglaé Terezinha RIBAS AUADA et Maria Ruth Scalise TAQUES FONSECA, « L'alternance langue maternelle/langue étrangère dans le contexte éducatif brésilien », in *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, Klincksieck, 2001, p. 51.

4. LE TRANSFERT LINGUISTIQUE

Le phénomène de transfert linguistique provient de «*l'influence résultant des similarités et des différences entre la langue cible et toute autre langue ayant été précédemment acquise (possiblement de manière imparfaite)*»⁹¹. Il consiste à transférer des structures appartenant à la langue maternelle dans la langue apprise, tandis que les interférences linguistiques «*constituent des phénomènes d'interaction dynamiques, non réductibles à une seule langue et liés au traitement plutôt qu'à la structure des langues.*»⁹²

Il est nécessaire de préciser que l'interférence et le transfert sont d'ordre interlingual, vu que l'interlangue désigne «*la nature et la structure spécifiques du système d'une langue cible intériorisé par un apprenant à un stade donné.*»⁹³. Il s'agit, en effet, d'un système intermédiaire construit à partir des traits appartenant à la langue cible et des traits de la langue source de l'apprenant non-natif.

4.1. LES TYPES DE TRANSFERT LINGUISTIQUE

4.1.1. TRANSFERT POSITIF

Ce type de transfert⁹⁴ se traduit par une congruence des structures régies par les deux langues en contact, il permet de favoriser l'apprentissage et joue un rôle facilitateur dans l'acte d'apprentissage des langues étrangères tel que le transfert du caractère binaire du trait du G.G de la langue arabe vers la langue française partageant le même nombre de genres, à savoir le masculin et le féminin.

4.1.2. TRANSFERT NÉGATIF

Lié à la fonction d'inhibition des interférences⁹⁵ qui se manifestent en cas de divergence décelées lors de l'analyse contrastive des langues en contact, soit la L1 de l'apprenant et la L2 qu'il vise apprendre tel que l'interférence phonologique rencontrée par les locuteurs anglophones lors de la prononciation du phonème /e/ remplacé par le son /i/.

⁹¹ Terence ODLIN, *Language transfer*, Cambridge: Cambridge University Press, 1989, p. 27.

⁹² Mona MPANZU, *Plurilinguisme, contact des langues et expression francophone en Angola*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université de Franche-Comté, 2015, p. 143.

⁹³ Jean-Pierre CUQ, op. cit., p. 139.

⁹⁴ Notons que l'adjectif "positif" peut être omis, puisqu'on s'entend à employer le terme "transfert" pour parler de la fonction de facilitation.

⁹⁵ Les notions d'interférence et de transfert sont si étroitement liées qu'elles sont parfois confondues. De ce fait, il nous a semblé utile de clarifier ces deux termes afin d'éviter toute sorte de confusion terminologique chez le lecteur.

5. DE L'INTERFÉRENCE LINGUISTIQUE

Etant donné que tout apprentissage implique inévitablement le passage par des erreurs, les apprenants d'une langue étrangère sont souvent confrontés à des obstacles qui freinent voire bloquent l'acte d'apprentissage de la L2. Parmi les erreurs susceptibles d'être commises par les apprenants non-natifs, nous nous intéressons aux erreurs interlinguales issues du contact entre la langue source et la langue cible dans la mesure où *« l'usage de deux ou plusieurs langues par un individu n'est jamais sans résultats. »*⁹⁶

Visant à décrire et expliquer ce type d'erreurs, plusieurs travaux de recherches ont été menés dans le cadre de la linguistique contrastive des langues afin d'en déceler les ressemblances et les divergences vu que c'est *« dans la comparaison entre langue maternelle et la langue étrangère que réside la clé des facilités ou des difficultés de l'apprentissage des langues étrangères »*⁹⁷.

Pour les didacticiens, les propriétés communes aux deux langues mises en contact sont conçues comme des transferts positifs favorisant l'apprentissage de la L2, tandis que les dissemblances sont plutôt considérées comme des obstacles qui la freinent. Ces dernières sont communément appelées « interférences linguistiques », elles résultent de *« l'agencement de deux codes linguistiques différents [qui]entraîne automatiquement la production d'interférences. »*⁹⁸

5.1. QU'EST-CE QU'UNE INTERFERENCE LINGUISTIQUE ?

La notion d'interférence dérive des travaux menés dans le cadre de l'analyse contrastive qui a été introduite durant les années cinquante par les linguistes C.C. Fries (1945) et R. Lado (1957). Nonobstant la critique véhémente qui a visé cette approche, des études récentes ont démontré l'impact de la L1 sur l'apprentissage de la L2 chez les locuteurs non-natifs. A ce sujet, Swan et Smith affirment qu'il y a *« moins de mésentente qu'il y en déjà eu quant au fait que l'interlangue est influencée par la langue maternelle de l'apprenant, et la plupart des*

⁹⁶ Hadjira MEDANE et Kheira YAHIAOUI, « Le «français cassé» chez les jeunes Algériens: Interférence et calque au service de l'humour »,in *SHS Web of Conferences*, vol. 8, EDP Sciences, 2014, p. 1672.

⁹⁷ Robert LADO, op. cit., p. 01.

⁹⁸ Hadjira MEDANE et Kheira YAHIAOUI, op. cit., p. 1672.

linguistes s'entendraient vraisemblablement pour dire que la langue maternelle peut affecter [... L2] de plusieurs manières.»⁹⁹

Pour revenir au concept de l'interférence linguistique, nous précisons que nous devons cette terminologie à Uriel Weinreich¹⁰⁰ qui l'a définie comme :

«un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire (parenté, couleur, temps, etc.). »¹⁰¹

Quant à F. Debyser, il note que mis à part le cadre sociolinguistique, la notion de l'interférence peut être abordée dans les domaines de la psychologie et la pédagogie. Nous définirons succinctement l'interférence sur les plans psychologique et pédagogique, du fait que nous nous intéressons principalement à la conception linguistique qui représente notre champ d'étude pour la présente recherche.

5.1.1. D'UN POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE

Selon Debyser, la psychologie du comportement conçoit l'interférence comme «*une contamination de comportement*»¹⁰². Quant à la psychologie dite appliquée, elle relie l'interférence à «*l'effet négatif que peut avoir une habitude sur l'apprentissage d'une autre habitude*»¹⁰³ comme l'atteste le glossaire terminologique de l'association américaine M.L.A¹⁰⁴.

5.1.2. D'UN POINT DE VUE PEDAGOGIQUE

En pédagogie des langues étrangères, l'interférence est considérée comme une erreur due au recours aux structures de la langue maternelle lors de l'apprentissage d'une langue seconde. C'est la «*difficulté rencontrée par l'élève et faute qu'il commet en langue étrangère du fait de l'influence de sa langue maternelle ou d'une autre langue étrangère étudiée*

⁹⁹ Bernard SMITH, *Learner English: A teacher's guide to interference and other problems*, Ernst Klett Sprachen, 2001, p. xi.

¹⁰⁰ La notion de l'interférence fut introduite en 1952 par Weinreich dans son ouvrage *Languages in Contact: findings and Problems*.

¹⁰¹ Louis-Jean CALVET, op. cit., p. 23.

¹⁰² Francis DEBYSER, « La linguistique contrastive et les interférences », in *Langue française*, JSTOR, 1970, p. 34.

¹⁰³ Donald DEVENISH WALSH, « *What's what: A list of useful terms for the teacher of modern languages* », Modern Language Association, 1965.

¹⁰⁴ Association américaine des langues modernes.

antérieurement »¹⁰⁵. Selon le dictionnaire de didactique des langues étrangères, « *les didacticiens [...] ont comparé les systèmes des langues en présence dans les contextes d'enseignement-apprentissage, afin d'en identifier les similitudes et les différences, posant par hypothèse que celle-ci favorisent l'apprentissage (transfert) ou constituent la cause essentielle des fautes (interférences).* »¹⁰⁶

Le comparatisme des langues sources avec les langues cibles a permis aux didacticiens d'en déceler les transferts positifs facilitant l'acquisition de la L2 ainsi que les interférences dues à l'effet négatif de la L1.

Pour les enseignants des langues étrangères, l'interférence peut être qualifiée de glissement ou de déviation par rapport à la norme de la L2. Celle-ci se manifeste lorsque «*l'analogie entre un élément de L2 avec un élément correspondant de L1 entraîne le glissement vers L1 d'un élément concomitant ou suivant. On peut considérer que l'élément analogique joue le rôle d'un stimulus ambigu renvoyant à un comportement antérieur de L1* »¹⁰⁷.

5.1.3. D'UN POINT DE VUE LINGUISTIQUE

Le phénomène de l'interférence est conçu comme « *la conséquence la plus évidente et la plus répandue du contact entre langues* »¹⁰⁸, il s'agit d'un accident de bilinguisme engendré par la coexistence de deux langues mises en contact.

Selon Dubois et al., l'interférence se produit «*quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B* »¹⁰⁹.

Pour le linguiste canadien W.F Mackey, l'interférence consiste à utiliser des «*éléments d'une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu.* »¹¹⁰.

¹⁰⁵ Robert GALISSON et Daniel COSTE, *Dictionnaire de didactique des langues: la conception de l'ensemble de l'ouvrage*, Paris: Hachette, 1976, p. 291.

¹⁰⁶ Jean-Pierre CUQ, op. cit., p. 139.

¹⁰⁷ Francis DEBYSER, op. cit., p. 35.

¹⁰⁸ Josiane BOUTET, *Langage et société*, coll. Mémo, Paris: Seuil, 1997, p. 22.

¹⁰⁹ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 252.

¹¹⁰ William Francis MACKKEY, *Bilinguisme et contact des langues*, vol. 5, Editions Klincksieck, 1976, p. 414.

A la lumière de ces définitions, nous parvenons à concevoir l'interférence linguistique comme un phénomène issu du contact de langues s'influçant mutuellement. Il s'agit d'une pratique individuelle involontairement mise en œuvre par les locuteurs non-natifs qui transgressent les normes liées à L2¹¹¹. Ainsi, l'interférence peut être le témoin d'une incompétence de l'apprenant bilingue comme le confirme le sociolinguiste Hagege qui la définit comme « *un croisement involontaire entre deux langues. A grande échelle, l'interférence dénote l'acquisition incomplète d'une langue seconde.* »¹¹². Le schéma ci-après représente le processus d'application de l'interférence :

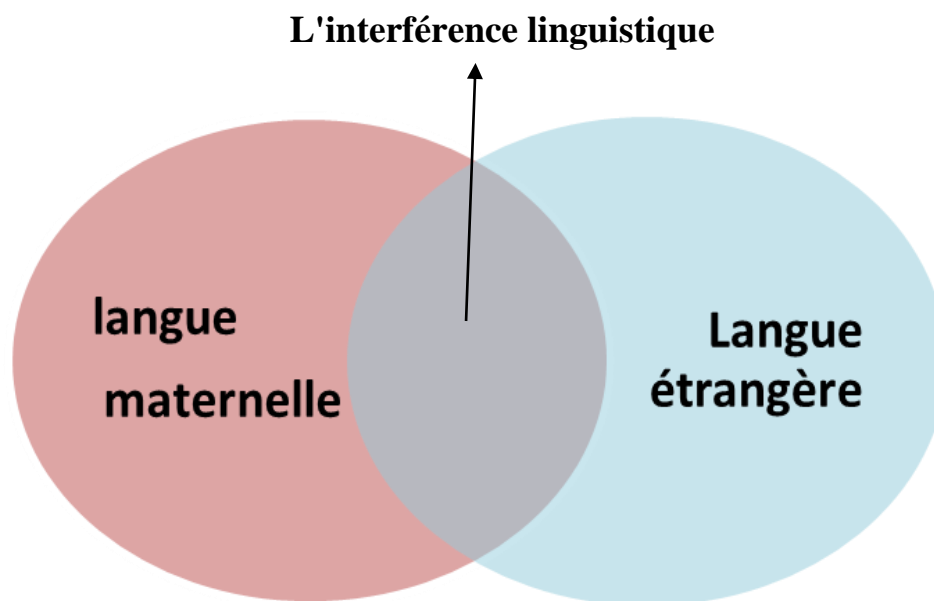


Figure 4: Processus de la pratique de l'interférence linguistique

Par ailleurs, l'interférence peut être définie en fonction du stade d'acquisition de la langue cible par les apprenants non-natifs :

5.1.3.1. L'INTERFERENCE PROACTIVE

Ce type se manifeste par une interférence de la L1 dans l'usage de la L2 par des apprenants dont la maîtrise de la L1 est supérieure par rapport à la L2 qu'ils ont apprise postérieurement.

¹¹¹ Voire en L1, puisqu'il est possible que la L2 ait une influence sur la L1.

¹¹² Claude HAGEGE, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, 1996, p. 239.

5.1.3.2. L'INTERFERENCE RÉTROACTIVE

Elle concerne les apprenants plus âgés, où « *c'est la langue apprise postérieurement qui interfère dans l'usage de la langue maternelle ou d'une autre langue apprise antérieurement* »¹¹³.

Notons, enfin, que les interférences linguistiques sont susceptibles d'agir sur différents plans : elles peuvent être d'ordre morphologique, syntaxique, phonologique, lexical et même culturel. J.P Cuq précise qu'elles peuvent apparaître « *à l'oral et à l'écrit, en production et en compréhension* »¹¹⁴

5.2.TYPOLOGIE DES INTERFERENCES PRATIQUEES PAR LES LOCUTEURS ALGERIENS

Sachant que dans une situation de contact de langues, le passage de la L1 à la L2 n'échappe nullement aux interférences linguistiques qui se produisent lorsqu'un bilingue introduit des traits appartenant à sa L1 dans la L2. En effet, ce phénomène peut agir sur différents niveaux phonétique, morphosyntaxique, lexico-sémantique et socioculturel.

Après avoir cerné les conceptions définitoires des phénomènes de l'interférence et du transfert linguistique, nous jugeons nécessaire de présenter dans ce qui suit les différents niveaux linguistiques que les interférences peuvent toucher, vu que notre recherche vise à expliquer les erreurs d'ordre morphosyntaxique principalement liées à la confusion du genre grammatical. Nous notons que la définition de chaque type d'interférence sera suivie par des exemples illustratifs provenant des langues maternelles du public concerné par notre recherche, soit les arabophones et les berbérophones.

5.2.1. L'INTERFERENCE PHONOLOGIQUE

Compte tenu du contact existant entre la L2 et la L1 de l'apprenant et que les systèmes phonologiques de ces deux langues présentent des divergences, des interférences d'ordre phonologique peuvent surgir lorsqu'un locuteur non-natif prononce « *un phonème de la langue cible par l'intermédiaire d'un phonème de la langue maternelle ; les deux phonèmes seront*

¹¹³ Abdelaziz BERKAÏ, « Les interférences de l'arabe et du français avec l'amazighe en Algérie: cas du kabyle à la radio Soummam de Béjaïa », in *Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe*, Numéro 12, 2017, p. 12.

¹¹⁴ Jean-Pierre CUQ, op. cit., p. 139.

dès lors reconnus et réalisés comme étant absolument identiques .»¹¹⁵. Ceci signifie que ce type d'interférences consiste à modifier la prononciation des sons appartenant à la langue cible en se référant à la langue source du locuteur non-natif.

Notons que les interférences phonologiques peuvent se manifester aux niveaux de l'articulation, de l'intonation et du rythme. Elles font l'objet d'étude de deux branches de la phonétique, à savoir la phonétique articulatoire et la phonétique acoustique

5.2.1.1. LES ASPECTS DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE

Selon Mona Mpanzu, les interférences commises par les apprenants des langues étrangères peuvent surgir sur différents plans :

a. SUR LE PLAN PHONÉMIQUE

On parle d'interférences phonémiques lorsque la langue source et la langue maternelle du locuteur non-natif étant mises en contact présentent des divergences au niveau du répertoire phonémique¹¹⁶. Nous citons à titre d'exemple, les consonnes françaises [p] et [v] inexistantes en arabe et en tamazight qui sont considérées comme des interférences d'ordre phonémique.

b. SUR LE PLAN PHONÉTIQUE

Ce type d'interférence apparaît lorsque les deux langues (L1 et L2) sont caractérisées par une ressemblance d'ordre phonémique tandis qu'elles diffèrent sur le plan phonétique, tel que c'est le cas des faux amis ayant une graphie commune alors qu'ils diffèrent sur le plan acoustique (ex : en anglais, le nom expertise [ɛkspɜːtɪz] est synonyme de compétence alors qu'en français il est prononcé [ɛkspɛʁtiz]) et se rapporte à l'estimation réalisée sur la base de l'examen de quelque chose.)

c. SUR LE PLAN ALLOPHONIQUE :

En phonologie, un allophone est associé à toute «*variante combinatoire d'un phonème*»¹¹⁷. Appliqué dans le cadre de l'analyse contrastive des interférences, ce terme est employé pour indiquer les phonèmes dont la réalisation sonore diffère dans les deux codes linguistiques (langues ou dialectes). Parmi les allophones de l'arabe dialectal, nous retrouvons

¹¹⁵ Bader DWEIK, « Bilingualism and the problem of linguistic and cultural interference », in *Arabic language and culture in a borderless world*, Université Kuwait, 2000, p. 225.

¹¹⁶ Cf.

Tableau 3, p.43.

¹¹⁷ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 25.

le son ق /q/ dont la prononciation varie d'une région à l'autre : il est prononcé /g/ à Sétif, /q/ à Alger et /k/ à Jijel et /a/ à Tlemcen.

d. SUR LE PLAN DISTRIBUTIONNEL

Ce type d'interférence porte sur la position des sons combinés. Mpanzu illustre ce niveau d'interférence par l'exemple du «*/ts/ allemand que les anglophones prononcent aisément en fin de mot, mais pas en début de mot.*»¹¹⁸

5.2.1.2. QUELQUES INTERFÉRENCES PHONÉTIQUES FAITES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN

Si nous analysons ce type d'interférences dans le contexte algérien où plusieurs langues coexistent (en l'occurrence l'arabe et le tamazight comme L1 et le français comme L2), nous constatons que les systèmes phonologiques des langues arabe et tamazight diffèrent de celui de la langue française : certains phonèmes français sont absents en arabe et en tamazight, alors que d'autres phonèmes ne partagent pas les mêmes points et modes d'articulations. Ces divergences sont décelées par le biais du comparatisme entre ces trois codes linguistiques qui démontre que les interférences phonétiques sont dans la majorité des cas liées au système vocalique, bien que les erreurs d'ordre consonantique ne soient pas négligeables.

a. INTERFÉRENCES D'ORDRE VOCALIQUE

La comparaison entre le système vocalique du français et celui des langues maternelles des locuteurs algériens révèle une pauvreté de vocalisme de l'arabe et du tamazight qui ne possèdent que trois archiphonèmes vocaliques, alors que le système vocalique du français compte seize voyelles orales et nasales¹¹⁹. Ces divergences vocaliques constituent des difficultés de prononciation pour les arabophones et les berbérophones qui recourent à des variantes phonétiques provenant de leurs L1 pour substituer les sons pour lesquels ils rencontrent des difficultés d'articulation en langue française, il semble que ces interférences phonologiques sont dues à l'absence des traits de nasalisation et de labialisation dans les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight.

Pour illustrer ce type d'interférence vocalique, nous proposons quelques exemples d'erreurs de prononciation commises par des algériens apprenants du français :

¹¹⁸ Mona MPANZU, op. cit., p. 148.

¹¹⁹ Cf. Tableau 31, p.154.

Phonèmes vocaliques du français	Prononciation interférentielle	Exemples	
		Prononciation correcte	Prononciation interférentielles
[y]	[u] [i] [e]	[pʁʏʏv] [myzik] [ynivɛʁsite]	*[pʁʊʊv] *[mizik] *[ɛnivɛʁsite]
[ə]	[o]	[ʃəval]	*[ʃoval]
[ɛ]	[i] [e]	[avɛk] [mɛ]	*[avik] *[me]
[e]	[i]	[televizjɔ̃]	*[tilivizjɔ̃]
[o]	[u]	[polis]	*[pulis]
[œ]	[u]	[ʃʌʁzœʁ]	*[ʃʌʁzʊʁ]
[ɔ̃]	[ɔ] [u]	[pʁɔdycsjɔ̃] [ɛ̃fɔ̃masjɔ̃]	*[pʁɔdycsjɔ] *[ɛ̃fɔ̃masju]

Tableau 2: Exemples d'interférences vocaliques commises par les locuteurs algériens

Si nous analysons à titre d'exemple le mot « musique » que beaucoup de locuteurs algériens prononcent *[mizik], nous constatons que la voyelle fermée arrondie [y] a été substituée par la voyelle fermée non-arrondie [i]. En effet, l'assimilation de ce son peut s'expliquer par le fait que les voyelles [y] et [i] partagent le même degré d'aperture du fait qu'elles sont toutes les deux fermées. Cependant, il faut noter qu'il est possible de rencontrer ce phénomène d'assimilation vocalique dans le sens inverse, où un arabophone ou un berbérophone remplace le son [i] par [u] (comme c'est le cas pour le verbe *[ytylize]) par souci d'hypercorrection.

Il est indispensable de préciser que les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight différent du système vocalique du français quant au degré d'aperture. Partant de ce trait, nous notons une confusion lors de l'articulation des voyelles [ɛ] et [e] dont l'une est semi-ouverte alors que l'autre est semi-fermée. Ces deux phonèmes sont erronément assimilés à la voyelle fermée [i] comme dans *[bibɪ] au lieu de [bebe] et *[fi] au lieu de [fɛ].

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

Quant à la nasalité des voyelles, nous précisons que ce trait est absent dans les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight, de sorte que les locuteurs de ces deux langues procèdent à une dénasalisation de ces phonèmes. A ce propos, Maume explique que les arabophones tendent « à éliminer les facteurs de labialisation et de nasalisation propres au français pour ne retenir que l'opposition voyelle antérieure/voyelle postérieure. »¹²⁰ Pour illustrer ce phénomène, nous citons à titre d'exemples [kamjɔ̃] et [myskylasjɔ̃] respectivement prononcés *[kamju] et *[myskylasju].

b. INTERFÉRENCES CONSONANTIQUES

Les systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight sont plus riches par rapport au système consonantique du français étant donné qu'il existe vingt-sept consonnes en tamazight, vingt-six en arabe (sans tenir compte des phonèmes waw et ya) et seulement vingt consonnes en français y compris les trois semi-consonnes.

Les écarts constatés dans les systèmes consonantiques des trois langues coexistant en Algérie entraînent des prononciations erronées d'origine interférentielle chez les apprenants du FLE. Les deux tableaux ci-après représentent les consonnes arabes et berbères qui ne figurent pas dans le système consonantique du français.

Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.
ا	A	خ	X	ش	ʃ	غ	ɣ (R)	ن	n
ب	B	د	D	ص	s ^ʕ	ف	F	ه	h
ت	T	ذ	Ḍ	ض	d ^ʕ , ḍ ^ʕ	ق	Q	و	w
ث	θ	ر	R	ط	t ^ʕ	ك	K	ي	j
ج	dʒ, ʒ	ز	Z	ظ	ḏ ^ʕ	ل	L		
ح	H	س	S	ع	ʔ ^ʕ	م	M		

Tableau 3: Comparaison entre les systèmes consonantiques arabe et français¹²¹

¹²⁰ J-L MAUME, « L'apprentissage du français chez les arabophones maghrébins (diglossie et plurilinguisme en Tunisie) », in *Langue française*, JSTOR, 1973, p. 104.

¹²¹ Les cases grises représentent les consonnes communes tandis que les cases blanches indiquent les consonnes qui n'existent qu'en arabe.

a ا	b ب	g گ	d د	ض د	e ة	f ف	k ك	h ه	ح ح	ع ع	خ خ	ق ق	ي ي
o	o	ʌ	ʌ	E	o	ʒ	ʒ	o	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ
j ج	l ل	m م	n ن	و و	r ر	ر ر	gh غ	s س	ص ص	ش ش	t ت	ط ط	w و
I	ʌ	ʌ	ʌ	o	o	Q	ʌ	o	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ
y ي	z ز	ز ز	w										
ʌ	ʌ	ʌ	ʌ										

Tableau 4: Comparaison entre les systèmes consonantiques berbère et français¹²²

Nous estimons que les difficultés majeures auxquelles se heurtent les locuteurs arabophones et berbérophones sont principalement liées à la prononciation des consonnes françaises [p], [v], [t] erronément substituées par des phonèmes appartenant aux langues maternelles de ces locuteurs.

Vu l'absence de l'occlusive sourde [p] dans les systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight, les locuteurs de ces deux langues la substituent par un son déjà existant dans leur L1 soit l'occlusive sonore [b]. Le recours à cette consonne se justifie par la proximité articulaire de la paire des phonèmes [p] et [b] qui partagent le même point d'articulation bilabiale et ne diffèrent qu'au niveau de la sonorité ([p] est sourd tandis que [b] est sonore). Cette interférence phonétique peut se manifester dans les exemples [pʁɔblɛm], [pasɑʒ], [kapʁis] respectivement prononcés *[brɔblɛm], *[basɑʒ], *[kabis]

Pour ce qui est de la consonne [v], elle est généralement remplacée par la consonne [f]. L'interférence de ce son existant dans la L1 des locuteurs algériens est due à la proximité d'articulation des phonèmes [v] et [f] puisque les deux sont des constrictives labiodentales dont la distinction s'établit par le trait de sonorité : le phonème [v] est sonore alors que le [f] est sourd. Ce type d'interférence est fréquemment rencontré chez les algériens lors de la prononciation des mots français tels que [vɛvɛj], [vaz], [velo] erronément prononcés comme *[vɛfɛj], *[faz], *[filu].

Parmi les consonnes qui préoccupent les locuteurs arabophones et berbérophones, nous retrouvons aussi l'occlusive alvéolaire sourde [t] qui, par interférence de la L1, est articulée comme une consonne dentale, comme il est possible qu'elle soit assimilée à la consonne

¹²² Les cases entourées en orange indiquent les consonnes qui n'existent qu'en tamazight.

alvéolaire emphatique ʈ [t] provenant des systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight. Cette assimilation peut être illustrée par les noms [tabl], [kɔ̃tɔl], [kaɾtabl] qui, par interférence de la langue première des locuteurs algériens, sont prononcés *[tabl], *[kɔ̃tɔl] et *[kaɾtabl].

Notons, enfin, que les systèmes phonologiques peuvent s'influencer mutuellement quand les sons ont des colorations différentes en L1 et e L2 comme dans le cas de la consonne 'ayn (ع) qui bien qu'elle soit forte en arabe, les berbérophones l'assimilent à une sonore faible lorsqu'ils parlent en arabe (Ex : [ʕayb] qui devient [ʕib]).

5.2.2. L'INTERFÉRENCE MORPHOSYNTAXIQUE

Sachant que la morphologie décrit les règles régissant la structure interne des mots, *c'est-à-dire les règles de combinaison entre les morphèmes racines pour constituer des « mots »* ¹²³. Elle décrit les différentes formes sous lesquelles les mots sont susceptibles d'apparaître en fonction des catégories du genre, du nombre, de temps, de personne, etc.

Quant à la syntaxe, elle s'intéresse plutôt aux morphèmes lexicaux et les règles selon lesquelles ils se combinent en phrases. En effet, la morphologie traite des modifications des mots selon les rapports syntaxiques qu'ils entretiennent entre eux au sein de l'énoncé. Ainsi, nous déduisons que la morphologie et la syntaxe sont étroitement liées, étant donné que cette dernière fait appel à des éléments de la morphologie pour organiser la structure d'une phrase selon les règles d'agencement syntaxiques. C'est dans ce même ordre d'idée que C. Parisse affirme que *« c'est pour désigner cette étude conjointe de la morphologie (dans ses aspects syntaxiques) et de la syntaxe, étude visant à décrire la formation des énoncés, que l'on parle de morphosyntaxe. »* ¹²⁴

En considérant l'association de la morphologie à la syntaxe comme un tout indissociable, la morphosyntaxe consiste à décrire la formation des mots, des syntagmes et des phrases en fonction des règles de combinaison des morphèmes. En d'autres termes, la morphosyntaxe est la discipline qui étudie la structure interne des mots en décrivant les règles selon lesquelles les morphèmes se combinent et se modifient en fonction des différentes catégories grammaticales telles que le genre, le nombre, la personne, le mode, le temps, etc.

¹²³ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 310.

¹²⁴ Christophe PARISSÉ, « La morphosyntaxe: Qu'est ce qu'est?-Application au cas de la langue française?», in *Rééducation orthophonique*, Ortho édition, 2009, 47 (238), p. 8.

D'un point de vue interférentiel, les erreurs morphologiques consistent à introduire un trait morphologique appartenant à la L1 des sujets non-natifs dans la L2, alors que l'interférence syntaxique porte sur l'agencement « *de la structure d'une phrase dans une langue B selon celle de la première langue A* »¹²⁵, elle est due à la méconnaissance des règles régissant le système grammatical de la langue cible qui amène l'apprenant à transférer des caractéristiques grammaticales de sa L1 à la L2.

Nous tenons à préciser que les deux types d'interférences susmentionnées sont étroitement liées du fait que les interférences d'ordre morphologiques engendrent souvent des interférences syntaxiques comme dans la phrase « *La phénomène est étudiée par des spécialistes. » où le genre féminin attribué erronément au nom « phénomène » a conduit à un mauvais accord du participe passé qui au lieu d'être mis au masculin a été accordé au féminin en fonction du genre du nom auquel il se rapporte.

5.2.2.1. LES INTERFÉRENCES MORPHOSYNTAXIQUES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN

Pratiquées dans le contexte algérien, les interférences d'ordre morphosyntaxiques sont omniprésentes lors de l'usage de la langue française par les arabophones et les berbérophones. Parmi ces interférences, nous citons à titre d'exemples :

a. LE GENRE DES NOMS

Vu que les genres des noms ne se croisent pas toujours en L1 et en L2, les locuteurs algériens pourraient confondre le genre du nom en français avec celui de son équivalent dans leurs L1, soit l'arabe et le tamazight (avec leurs différentes variétés), les exemples suivants illustrent cette non-conformité générique.

L 1 \ L 2	Côté	Sachet	Paradis
L'arabe dialectal	<i>Ġiha</i> جهة (fém.)	<i>Šokkara</i> شكارة (fém.)	<i>Alġanna</i> الجنة (fém.)
Le chaoui	<i>Jiha / jihet</i> (fém.)	<i>tackart</i> (fém.)	<i>Jennet</i> (fém.)
Le kabyle	<i>Ljiha</i> (fém.)	<i>taculliḍt</i> (fém.)	<i>Ljennet</i> (fém.)
Le touareg	<i>Ayil</i> (fém.)	<i>Tireerirt</i> (fém.)	<i>Aljennet</i> (fém.)

Tableau 5: Exemples d'incongruence générique en L1 et en L2

¹²⁵ Louis-Jean CALVET, op. cit., p. 19.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

Il est impératif de rappeler que la présente recherche porte principalement sur les erreurs liées à l'assignation du genre des noms en français par les apprenants du FLE. Nous reviendrons sur ce type d'interférence avec plus d'explications et de détails dans la partie pratique de notre recherche qui consiste à expliquer les erreurs d'assignation générique relatives aux noms français proposés aux étudiants de première année inscrits au département de littérature et langue françaises au sein de l'université de Laghouat

b. LE NOMBRE DES NOMS

C'est le cas de certains noms pour lesquels la grammaire française impose l'usage du pluriel (comme trait morphosyntaxique) pour désigner des référents singuliers tels que «chaussures », et « cheveux ». Le nombre de ces noms présente une source de confusion pour les locuteurs algériens qui les emploient au singulier du fait que c'est le nombre de leurs équivalents dans leurs langues maternelles. Le tableau ci-après explique ce phénomène.

L1	Equivalent du nom «chaussures»	Equivalent du nom «cheveux»	Le nombre des équivalents en L1
Arabe	<i>Ṣabbāṭ</i> صباط	<i>Ṣā'r</i> شعر	Singulier
Chaoui	<i>Arkes</i>	<i>Zau</i>	Singulier
Kabyle	<i>Arkes</i>	<i>Tacebbubt</i>	Singulier
Touareg	<i>Efakel</i>	<i>Imzad</i>	Singulier

Tableau 6:Exemples illustrant l'interférence du trait du nombre

c. LE CHOIX DES PRÉPOSITIONS

Parmi les erreurs fréquemment commises par les apprenants non-natifs, nous retrouvons le transfert négatif des prépositions appartenant à leur L1 introduites dans des énoncés produits en L2 bien que la distribution des prépositions en L2 soit régie par un ensemble de règles syntactico-sémantiques.

En ce qui concerne le contenu sémantique rempli par les prépositions, M. Riegel et al. soulignent «qu'elles soient ou non porteuses d'un sens identifiable à travers la diversité de

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

leurs emplois, les prépositions contribuent à l'établissement de relations sémantiques entre les termes qu'elles relient. ¹²⁶

Pour illustrer la confusion dans le système de prépositions, nous proposons les trois énoncés suivants :

- Ex 01 : * Ceci contribue **dans** le développement de la science.
- Ex 02 : * Le candidat parle **sur** son programme électoral.
- Ex 03 : * Le tourisme **dans** l'Algérie est mis à l'écart.

En analysant le premier exemple, nous notons un usage erroné de la préposition « dans » qui doit être substituée par l'article défini contracté « au » (à + le). Il est à rappeler qu'en langue française, la règle syntactico-sémantique stipule que le verbe « participer » doit être suivi par la préposition « à ». L'usage de la préposition « dans » dans le premier énoncé témoigne d'une erreur interférentielle qui serait due à un transfert négatif des prépositions "fi" (في) et « di » provenant respectivement de l'arabe et du tamazight comme le confirme la traduction arabe ci-après :

- Ceci contribue **dans** le développement de la science = هذا يساهم في تطور العلم

Pour ce qui est de la confusion observée dans le second exemple, nous estimons qu'elle se justifierait par une interférence de la préposition arabe « 'alā » (على) ou « yef » en tamazight qui correspondent à la préposition « dans » en français. Selon les règles de la grammaire française, la construction correcte de cet énoncé est plutôt « Le candidat parle de son programme électoral. »

Quant à la dernière erreur interférentielle marquée par le choix inadéquat de la préposition « dans » au lieu de « en », il semble que cette interférence serait le résultat d'un transfert négatif de la préposition « fi » (في) par les arabophones et « di » par les berbérophones. Il s'agit d'un écart par rapport à la norme grammaticale qui exige l'emploi de la préposition « en » après un nom de pays « quand ce dernier est au féminin ou qu'il commence par une voyelle, la préposition de lieu est alors « en » »¹²⁷.

¹²⁶ MARTIN RIEGEL, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, (éd. 7 revue et augmentée) », Paris: PUF, 2009, p. 369.

¹²⁷ Geneviève-Dominique DE SALINS, *Grammaire pour l'enseignement/apprentissage du fle*, Didier, 1996, p. 130.

d. L'ACCORD DU DÉTERMINANT « TOUT »

Cette erreur est très récurrente chez les algériens apprenant du FLE qui n'appliquent pas la règle morphosyntaxique de l'accord en genre et en nombre du déterminant « tout » avec le nom auquel il se rapporte. Une telle erreur pourrait être expliquée par l'influence des L1 des arabophones et des berbérophones, vu l'invariabilité des équivalents du déterminant «tout» en arabe et en tamazight soit «kull» (كل)¹²⁸ et *akk^w*. Les énoncés ci-après illustrent ce type d'interférences :

- ***Tout** les étudiants sont concernés par l'épreuve.
- * J'ai lu **tout** les œuvres de Camus.
- *L'inondation a touché **tout** la ville.

A travers ces trois exemples, nous remarquons que les règles de l'accord en genre et en nombre n'ont pas été respectées en raison de l'interférence des équivalents invariables en arabe et en berbère. En effet, les constructions correctes devraient être :

- **Tous** les étudiants sont concernés par l'épreuve.
- J'ai lu **toutes** les œuvres de Camus.
- L'inondation a touché **toute** la ville.

5.2.3. L'INTERFÉRENCE LEXICO-SÉMANTIQUE

En raison de sa vitalité naturelle, le lexique de la langue française est indubitablement ouvert. Une telle ouverture lui permet de s'adapter aux changements et aux exigences économiques et sociopolitiques du monde contemporain. En effet, la langue française connaît un enrichissement perpétuel grâce à des procédés linguistiques tels que l'emprunt, le calque et le néologisme, etc.

Par ailleurs, l'instabilité du lexique français ainsi que l'influence des L1 des sujets non-natifs peuvent engendrer des interférences au niveau lexical qui représente un lieu privilégié pour la réalisation des erreurs. Ces interférences sont très courantes lorsque «*le bilinguisme est massif et [que] les langues en contact sont fonctionnellement différentes*»¹²⁹. Selon Vermes et Boutet, «*L'interférence apparaît remarquablement aussi au niveau du lexique, lorsqu'il y a intrusion d'une unité de L1 dans L2. apprenant peut utiliser un mot ou un groupe de mots*

¹²⁸Notons qu'en arabe, lorsque "كل" est postposé par rapport au nom qu'il détermine, il s'accorde en genre et en nombre (Ex: الأولاد كلهم , المدن كلها)

¹²⁹ Abdelaziz BERKAÏ, op. cit., p. 15.

Chapitre 1 : Quelques jalons sur la réalité sociolinguistique en Algérie

de sa langue dans l'autre langue.»¹³⁰ C'est dire que l'interférence lexicale se présente comme l'introduction d'une unité lexicale provenant de la L1 de l'apprenant non-natif dans son discours en L2.

Parmi ces interférences, nous retrouvons l'emprunt lexical considéré comme le plus marquant des phénomènes sociolinguistiques issus du contact de langues. A ce propos, Pergnier affirme que « l'emprunt est le résultat d'interférences entre deux langues et qu'il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers.»¹³¹. Selon Dubois et al, l'emprunt se produit «quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts.»¹³², il s'agit alors d'un processus par lequel un locuteur ou une communauté s'incorpore un élément significatif tel quel d'une autre communauté linguistique pour combler une lacune lexicale ou pour des raisons sociolinguistiques et culturelles. Nous citons à titre d'exemples, les emprunts *brainstorming*, *kidnapping*, *football* (de l'anglais), *bled*, *toubib*, *hallal* (de l'arabe), *piano*, *fiasco*, *pizza* (de l'italien), etc.

Toutefois, il ne faut pas confondre l'emprunt lexical avec le calque qui se présente comme «une interférence qui ne met pas en jeu le signifiant des signes, et porte uniquement sur les structures sous-jacentes du signifié»¹³³, ceci signifie que le procédé du calque linguistique se produit quand on emprunte à une langue étrangère un mot ou une expression littéralement traduits, c'est «une façon adoucie [...] peu perceptible d'adopter un mot ou un tour étranger»¹³⁴. Les expressions «salle de séjours» dont l'origine anglaise est «*living-room*» ou «dent de sagesse» qui donne «*ضرس العقل*» en arabe illustrent ce phénomène.

Il est à noter que l'interférence d'une unité lexicale provenant de la L1 des sujets non-natifs subit souvent des modifications sur le plan sémantique à cause d'une traduction inadéquate de la pensée du locuteur dans la mesure où le sens véhiculé par l'unité traduite de la L1 ne correspond pas toujours à l'idée que le locuteur non-natif a l'intention de transmettre lorsqu'il s'exprime en L2. Les modifications du contenu sémantique des unités transférées sont

¹³⁰ Geneviève Vermes et Josiane Boutet, *France, pays multilingue*, vol. 1, L'Harmattan, 1987, p. 111.

¹³¹ Maurice Pergnier, *Les anglicismes: danger ou enrichissement pour la langue française?*, FeniXX, 1989, p. 23.

¹³² Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 177.

¹³³ Maurice Pergnier, op. cit., p. 89.

¹³⁴ Louis Deroy, *L'emprunt linguistique*, Belles lettres, 1980, p. 216.

liées au procédé de substitution¹³⁵ «*dont les sous-catégories les plus importantes sont celles des calques et des emprunts sémantiques. Puisqu'il est rare qu'un élément ne subisse aucune modification [...]*»¹³⁶.

Par calque sémantique, nous entendons tout procès par lequel un signifiant indigène préexistant emprunte un signifié provenant d'une langue étrangère ; il se produit lorsque l'acception d'un mot est modifiée en raison de l'influence d'une langue prêteuse. On parle alors d'interférences lexico-sémantiques, celles-ci se manifestent quand un sujet non-natif produit un énoncé en L2 en traduisant des unités lexicales de sa L1 et que cette traduction littérale entraîne des changements d'ordre sémantique. De ce fait, des ambiguïtés et des malentendus peuvent s'installer chez le destinataire du message. C'est dans ce même ordre d'idées, que Abdulghani Al-Hajebi affirme que «*L'interférence sémantique que les apprenants d'une langue seconde produisent crée une ambiguïté qui menace parfois la clarté de l'énoncé ou du discours, et c'est pourquoi elle est considérée comme la plus dangereuse de toutes les interférences.*»¹³⁷

5.2.3.1. QUELQUES INTERFÉRENCES LEXICO-SÉMANTIQUES FAITES PAR LES LOCUTEURS ALGÉRIENS

Pour illustrer ce type d'interférences pratiquées dans le contexte algérien, nous proposons de répartir les exemples en deux catégories :

a. LE RECOURS AUX EMPRUNTS LEXICAUX D'ORIGINE ARABE ET TAMAZIGHT

Il s'agit, ici, de l'introduction d'un mot ou d'un syntagme provenant des L1 des locuteurs algériens arabophones et berbérophones lors de l'usage de la langue française en tant que langue étrangère. Le lieu privilégié de ce type d'erreurs interférentielles est bel et bien l'expression orale. Citons à titre d'exemples :

- Ex01 : Massilia suit des cours *ta* ' violon.
- Ex02 : Ahmed est un vrai *argaz*.

¹³⁵ Par opposition à l'importation des emprunts lexicaux qui conserve la forme et le sens tels quels.

¹³⁶ Kathleen J MCHUGH, « Le calque linguistique », in *Initial (e) s*, vol. 4, 1984, p. 4.

¹³⁷ Abdulghani AL-HAJEBI, « L'interférence de l'anglais sur le français chez les apprenants canadiens du français langue seconde », in *Recherches en didactique des langues et des cultures. Les cahiers de l'Acedle*, Acedle (Association des Chercheurs et Enseignants Didacticiens des Langues étrangères, 2019, disponible sur: <http://journals.openedition.org/rdlc/6788> consulté le 20 novembre 2019.

En lisant la première phrase, nous remarquons le recours à un signifiant qui provient de l'arabe dialectal, soit le mot « *ta'* » (تاع) qui a substitué la préposition «de» au lieu de dire «Massilia suit des cours de violon»

L'emprunt lexical de la préposition arabe «*ta'*» est très récurrent chez les algériens dont la langue maternelle est l'arabe dialectal.

En ce qui concerne le second exemple, nous précisons qu'il est produit par un chaouiphone¹³⁸. Le recours au nom « *argaz* » signifiant « homme » se justifierait par la charge sémantique et culturelle transmise à travers l'usage d'un mot chaoui (connotant la virilité et la fermeté) qui serait plus expressif que le nom « homme ».

b. LE RECOURS AU CALQUE SEMANTIQUE

Selon Thouraya Ben Amor Ben Hamida, «*certaines impropriétés au niveau du choix des unités lexicales trouvent leur explication dans le calque sémantique des unités lexicales en L1*»¹³⁹. Les exemples¹⁴⁰ ci-après illustrent ce phénomène :

➤ Ex 01 : J'ai aidé une grande femme.

➤ Ex 02 : Il a tout fait pour gagner le bac.

- Le choix de l'adjectif «grande» dans la première phrase est influencé par la L1 des arabophones ayant calqué le signifié de *kbira* كبيرة (dans le sens de vieille) en arabe en employant l'adjectif de taille «grande». Cette erreur pourrait s'expliquer par un procédé de synonymie tel que dans les noms de librairie et bibliothèque auxquelles correspond un seul équivalent arabe soit « *maktaba* » (مكتبة), cette équivalence peut induire les arabophones en erreurs qui n'emploient que le mot «bibliothèque» pour se référer à un lieu où on peut trouver des livres (bibliothèque / librairie).

-L'usage erroné du verbe « gagner » dans la seconde phrase témoignerait d'une traduction littérale du verbe arabe "*rbah*" (ربح) au lieu de dire « il a eu / obtenu son bac ».

¹³⁸ Locuteur parlant le chaoui qui est une variété de la langue tamazight.

¹³⁹ Thouraya BEN AMOR BEN HAMIDA, « Erreurs interférentielles arabe-français et enseignement du français », in *Synergie Tunisie*, vol. 1, 2009, p. 115.

¹⁴⁰ Notons que les deux exemples illustrent l'interférence de l'arabe dialectal dans des énoncés produits en français.

5.2.4. L'INTERFÉRENCE SOCIOCULTURELLE

D'un point de vue sociolinguistique, le langage se définit comme un fait social permettant de véhiculer la culture des locuteurs qui la pratiquent aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Pour Guy Rocher, la notion de culture est conçue comme «*un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui (...) servent d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte*»¹⁴¹.

Quant à Levi-Strauss (cité par Charbonnier), il considère le langage comme un «*fait culturel par excellence*»¹⁴², selon lui, la culture est étroitement liée au langage étant donné que «*le langage est une partie de la culture ; en second lieu, parce que le langage est l'instrument essentiel, le moyen privilégié par lequel nous assimilons la culture de notre groupe [...]; enfin et surtout, parce que le langage est la plus parfaite de toutes les manifestations d'ordre culturel (...)*»¹⁴³

Toutefois, il est impératif de souligner que la maîtrise d'une langue ne signifie pas nécessairement la connaissance de la culture qu'elle sert à véhiculer car «*communiquer avec une communauté linguistique est une chose, établir des liens sociaux ou vivre au sein de cette communauté en est une autre. Chaque culture est régie par des codes explicites et implicites*»¹⁴⁴.

Pour les apprenants non-natifs bilingues ou plurilingues, la dimension culturelle de la L2 représente l'un des obstacles auxquels ils se heurtent pendant l'acte d'apprentissage de la langue étrangère. A ce propos, Melaouhia Ben Hamadi note que «*nous devons considérer l'apprenant en langue étrangère comme un être social qui se sert de ses acquis linguistiques et de ses compétences langagières, mais qui tient compte également des contraintes liées à son environnement et à sa culture.*»¹⁴⁵ En effet, les contraintes citées par l'auteure peuvent engendrer des interférences socioculturelles qui se manifestent chez les apprenants non-natifs à cause d'une interaction culturelle entre sa propre culture et celle que véhicule la langue

¹⁴¹ Guy ROCHER, *Introduction générale à la sociologie, Regards sur la réalité sociale*, vol. 1, Montréal: Hurtubise HMH, 1969, p. 88.

¹⁴² Claude LEVI-STRAUSS et Georges CHARBONNIER, *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Union générale d'éditions, 1969, p. 183.

¹⁴³ Ibidem.

¹⁴⁴ Mohammed BENJELLOUN et Adil FATHI, « La langue, source de conflit culturel. Étude de Stupeurs et tremblements d'Amélie Nothomb », in *Mélanges francophones*, volume X, n° 13, 2016 p. 32.

¹⁴⁵ Houda MELAOUHIA BEN HAMADI, « Diversités culturelles et problèmes d'interférences », in *Multilinguales*, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, n°3, 2014, p. 161.

étrangère qu'il vise à acquérir. Il s'agit de mettre en contact des univers culturels divergents qui amènent l'apprenant à reproduire inconsciemment des éléments appartenant à sa langue maternelle lorsqu'il s'exprime dans une langue étrangère, cette reproduction serait due aux différences existant entre la culture de l'apprenant et la culture liée à la L2.

Au sujet des interférences socioculturelles, A. Berkai affirme que *«les mots et les référents auxquels ils renvoient sont parfois porteurs de charges culturelles partagées par une communauté linguistique qu'on ne retrouve pas nécessairement chez d'autres communautés, a fortiori éloignées.»*¹⁴⁶

5.2.4.1. EXEMPLES D'INTERFERENCES SOCIOCULTURELLES CHEZ LES ALGERIENS APPRENANT DU FLE

D'après le schéma de Jakobson, tout acte de communication repose sur la présence d'un message partagé par un destinataire et un destinataire. Ce message doit être composé d'un ensemble d'énoncés conformes aussi bien aux normes linguistiques qu'aux codes socioculturels de l'interlocuteurs.

Il est nécessaire de rappeler que le paysage sociolinguistique en Algérie connaît une richesse linguistique vu la coexistence de plusieurs langues, en l'occurrence l'arabe et le tamazight avec leurs différentes variétés et le français comme langue étrangère. Ainsi, cette situation de plurilinguisme met la langue française en contact avec les différentes cultures des locuteurs algériens arabophones et berbérophones. Une telle cohabitation serait à l'origine de plusieurs interférences culturelles comme c'est le cas pour les formules de politesse, au sujet desquelles Su-Er Sun explique que *«chaque culture ayant ses propres façons pour exprimer la politesse, une forme de politesse appropriée dans un pays donne peut paraître bizarre ou impolie dans un autre. C'est ce qu'on appelle l'interférence culturelle.»*¹⁴⁷

a. LE CAS DE LA FORMULE DE POLITESSE « BONSOIR »

Parmi les interférences relatives aux formules de politesse, nous constatons que les locuteurs arabophones et berbérophones commettent souvent des erreurs quant à l'usage de la formule «bonsoir» en se référant à la formule *"masa' -lḥayr"* (مساء الخير)¹⁴⁸ qu'ils emploient à

¹⁴⁶ Abdelaziz BERKAÏ, op. cit., p. 16.

¹⁴⁷ Su-Er SUN, *« Un Cas d'interférence culturelle: L'expression des relations de politesse en français et en chinois »*, Université Stendhal (Grenoble), 1987. résumé disponible sur [\[https://www.theses.fr/1987GRE39015\]](https://www.theses.fr/1987GRE39015) consulté le 21 septembre 2019 ;

¹⁴⁸ Cette formule est communément employée par les arabophones ainsi que les berbérophones.

partir de midi alors qu'en langue française, la règle générale stipule qu'on commence à l'employer à partir du moment où le jour décline, soit entre 18h ou 19h.

b. LA CONFUSION LIÉE AU VOUVOIEMENT

Par ailleurs, les locuteurs algériens trouvent des difficultés à l'égard du vouvoiement en tant que marque de politesse en langue française¹⁴⁹, vu qu'ils confondent fréquemment entre le vouvoiement et le tutoiement (comme dans le cas d'un étudiant qui s'adresse à son enseignant en lui disant : *Peux-tu me réexpliquer le cours s'il te plait ? au lieu de dire : Pouvez-vous me réexpliquer le cours s'il vous plait?). Une telle confusion serait due au recours aux structures culturelles des langues arabe et tamazight selon lesquelles les pronoms personnels respectifs "*antum*" «أنتم» et «*kunwi*» ne sont employés que pour désigner un groupe de personnes¹⁵⁰.

c. L'INTERFÉRENCE DANS L'USAGE MÉTAPHORIQUE DE «LA LUNE»

L'usage métaphorique du nom « lune » représente l'une des interférences culturelles faites par les locuteurs algériens lorsqu'ils s'expriment en français. En effet, dire d'une femme qu'elle est comme la lune pour exalter sa beauté traduit une interférence culturelle de l'arabe et du tamazight dans la mesure où le mot *lune* (soit قمر «*gmar*» / «*qmar*» en arabe et «*ayyur*» / «*aggur*» en amazighe) porte une charge culturelle élogieuse du fait que ce nom connote la beauté dans la culture des arabes et des berbères, tandis qu'en langue française il est plutôt porteur d'une charge péjorative connotant l'idiotie et la stupidité tel que dans la locution *comme la lune*.

¹⁴⁹ Il s'agit d'une particularité de la langue française.

¹⁵⁰ Sauf dans le cas de la langue arabe classique, où le vouvoiement est imposé lorsqu'on s'adresse à un magistrat.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous tenons à avancer que le paysage sociolinguistique algérien est plurilingue du fait de la coexistence de plusieurs codes linguistiques au sein du même territoire, à savoir l'arabe, le tamazight et le français. Cette cohabitation linguistique a généré un contact entre les différentes langues et dialectes usités par les locuteurs algériens ayant engendré plusieurs phénomènes sociolinguistiques tels que le bilinguisme, le calque, l'emprunt et l'interférence linguistique.

Etant donné que l'une de nos hypothèses de recherche suppose que la confusion générique constatée chez les apprenants non-natif du FLE serait due à l'interférence du système générique de leur langue maternelle lors de l'attribution du G.G en langue française, nous nous sommes focalisés davantage sur le phénomène de l'interférence linguistique en présentant sa conception et sa typologie que nous avons illustrée par des exemples d'interférences réalisées dans le contexte algérien par des arabophones et des berbérophones.

Ainsi, nous clôturons ce chapitre pour traiter dans ce qui suit de la notion du nom dans la grammaire française vu que notre thème tourne autour de cette catégorie notamment sur le plan générique.

CHAPITRE II:

De la notion du nom en grammaire française

INTRODUCTION

Etant donné que notre travail de recherche porte sur les noms appartenant à la langue française, nous avons jugé impératif de consacrer ce second chapitre à la présentation de la conception définitoire de cette notion, de ses différentes sous-catégories ainsi que les variations morphologiques que cette partie du discours est susceptible de subir en genre et en nombre en fonction des règles morphosyntaxiques régissant le phénomène de l'accord en langue française.

Mais avant de traiter de la notion du nom en grammaire française, il nous semble utile de mettre l'accent sur la répartition des différentes parties du discours en langue française dans la mesure où la catégorie du nom en est une. Pour ce faire, nous présenterons un bref rappel historique de l'évolution du classement de ces parties ainsi que les différents critères de leur classification.

1. LES PARTIES DU DISCOURS

Par définition, la grammaire est la discipline qui s'intéresse au fonctionnement et au mécanisme des langues, elle permet de faire la segmentation de la chaîne parlée ou écrite en catégories dites «parties du discours». ¹⁵¹

Les différentes classifications des parties du discours ont suscité beaucoup de critiques réfutant leur caractère rationnel. Nous présenterons dans ce qui suit l'évolution de la théorie des parties du discours ayant commencé à partir de l'ère d'Aristote jusqu'à l'époque contemporaine.

1.1. EVOLUTION DU CLASSEMENT DES PARTIES DU DISCOURS

La langue a, tout d'abord, été conçue comme un ensemble de mots, et ce pendant l'ère de l'antiquité grecque. Cette conception va évoluer durant le V^e siècle et le IV^e siècle av. J.C grâce aux deux philosophes grecs «Platon» et «Aristote» ayant élaboré un premier découpage à base de constituants de phrase (*onoma-rhéma* : sujet, prédicat). Puis les philosophes stoïciens ont suggéré un modèle de classement basé sur des critères hétérogènes (morphologique et sémantique).

C'est à partir du III^e siècle av. J.C que le grammairien Le Thrace a pu établir un classement logique en proposant une liste de huit parties du discours : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction. Ce découpage sera maintenu par les latins qui à leur tour l'ont transmis aux grammairiens français.

En 1562, le grammairien français Ramus a effectué certaines modifications dans le modèle grec en remplaçant le trait grammatical du «cas»¹⁵² par le trait du «nombre». De ce fait, le classement sera élaboré en fonction de critères morphosyntaxiques et sémantiques.

1.2. LA CLASSIFICATION D'AUJOURD'HUI

Pour des fins purement pédagogiques, les parties du discours font partie des cours de la grammaire du français dite grammaire scolaire. La classification enseignée de nos jours comprend neuf catégories : le nom, le verbe, la préposition, le pronom, l'adjectif, l'article, l'adverbe, l'interjection et la conjonction.

¹⁵¹Du latin *pars orationis* cité par Franck Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004, p. 206.

¹⁵² Qui fut considéré par les stoïciens comme un critère fondamental de distinction entre le nom et le verbe.

En effet, cette répartition a été officiellement fixée en 1910, marquant la suppression de la classe du participe et l'ajout de l'article qui était négligé par la classification faite par les grammairiens latins.

1.3. LES DIFFÉRENTS CRITÈRES DE CLASSIFICATION

Pour classer les parties du discours¹⁵³, les grammairiens se basent sur les critères suivants :

1.3.1.SUR LE PLAN MORPHOSYNTAXIQUE

D'un point de vue syntaxique, il convient de se baser sur la fonction réciproque que remplit un mot par rapport aux autres constituants au sein de l'énoncé.

- Ex : La phrase est principalement formée de deux syntagmes, l'un nominal dont le noyau est un nom, et l'autre verbal ayant un verbe comme élément fondamental. Chacun des deux syntagmes est lié à l'autre par un rapport de réciprocité

Le critère de découpage morphosyntaxique se base aussi sur les variations morphologiques que subissent les mots en fonction de leur rôle syntaxique.

- Ex : l'adjectif se caractérise par des flexions qui varient selon le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte.
- Ex : le verbe subit des flexions relatives aux catégories du temps et de la personne.

Compte tenu de ce classement basé sur des critères morphosyntaxiques, les grammairiens ont établi une liste de neuf parties du discours : le nom, le verbe, le pronom, l'adjectif, le déterminant (l'article), l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

Ces classes sont réparties en deux groupes selon qu'elles soient variables ou invariables. Ce qui détermine l'appartenance de ces espèces de mots à l'un ou à l'autre groupe est bel et bien la présence ou non de flexions marquant des variations morphologiques. Ainsi, nous obtenons le classement suivant :

a. Mots variables: les noms, les adjectifs, les pronoms, les verbes et les déterminants.

b. Mots invariables : les conjonctions, les adverbes, les prépositions et les interjections.

¹⁵³ Appelées aussi «espèces de mots».

1.3.2.SUR LE PLAN SEMANTIQUE

Le classement basé sur le critère sémantique part du principe qu'à chaque élément du discours correspond un sens particulier. Nous présenterons dans ce qui suit l'application de ce critère sur les différentes parties du discours :

- **Le nom** : sert à désigner des êtres ou des choses.
- **Le verbe** : indique une action ou un procès.
- **L'adjectif** : indique une qualité ou un état.
- **L'adverbe** : joue le même rôle que l'adjectif sauf qu'il sert à qualifier un procès.
- **Les prépositions et les conjonctions** : servent à connecter les éléments de la phrase ou les parties du discours en fonction des relations logiques.
- **Les articles** : ils servent à déterminer des substantifs (noms).
- **Les pronoms** : assurent la substitution des noms déjà cités dans une phrase.
- **Les interjections** : généralement suivies d'un point d'exclamation, elles sont employées isolément et ne remplissent aucune fonction syntaxique. Cette partie du discours permet au sujet parlant d'exprimer une attitude affective.

D'un point de vue sémantique, les classes de mots sont divisées en deux parties selon qu'elles soient pourvues de sens ou non.

a. Les parties du discours majeures : elles sont pourvues d'un sens telles que le nom, le verbe, l'adjectif et l'adverbe.

b. Les parties du discours mineures : qui ne sont pas associées à un contenu sémantique en elles-mêmes comme les conjonctions et les prépositions.

Force est de préciser que tout mot du lexique français doit appartenir à une classe de mots suivant les critères de classification d'ordre morphosyntaxique et sémantique que nous avons déjà présentés. De ce fait, nous récapitulons les neuf catégories illustrées par des exemples dans le tableau ¹⁵⁴suivant :

¹⁵⁴ Jean Dubois et René Lagane, *Larousse grammaire: livres de bord*, Larousse, 2001, p. 19.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Parties du discours	Fonctions	Exemples
-Le verbe	Exprime une action ou un état.	1-Le jardin reste inculte depuis qu'elle est partie «rester» = verbe d'état 2-Il part en vacances demain «partir» = verbe d'action
-Le nom	Désigne un être ou une chose qui est dans un état, qui participe à une action, qui est en relation avec un autre être ou une autre chose.	Depuis plusieurs jours , les vagues frappaient la digue avec violence .
-L'article	Détermine le nom et en précise le genre et le nombre.	Un concert sera donné dans la salle des fêtes.
-L'adjectif	Indique une qualité ou précise le nom.	1-Un fin voilier entre dans le port. 2- Ma sœur a lu ce livre deux fois.
-Le pronom	Remplace le nom ou indique la personne qui agit ou subit.	J' ai prêté mon stylo à Lucy car elle avait perdu le sien.
-La conjonction et la préposition	Etablissent des rapports entre les mots ou les groupes de mots.	Les parents et les amis de Jean le félicitèrent pour sa promotion.
-L'adverbe	Modifie le sens d'un adjectif, d'un verbe ou d'un autre adverbe.	1-Elle s'installe confortablement . 2-Il fait trop beau pour travailler. 3-« Très peu », dit-il.
-L'interjection	Souligne une exclamation de colère, de surprise, de dépit...etc.	Hélas ! tout est perdu ! Oh ! il n'est pas rentré.

Tableau 7: les parties du discours en grammaire française

1.4. LES CRITIQUES DU CLASSEMENT DES PARTIES DU DISCOURS

Plusieurs critiques ont été avancées vis-à-vis des critères de répartition des différentes catégories du discours telles que :

- L'hétérogénéité des critères de classement (sémantique, morphologique, positionnel, etc.)
- Certains mots peuvent appartenir à plusieurs catégories à la fois en fonction de leur usage tels que « tout » qui peut être : un nom (le tout), un pronom (tout est beau.), un déterminant (tout le monde), un adverbe (Cet enfant est tout mignon.)
- Ce classement qui provient de la langue grecque n'est pas valable pour toutes les langues car certaines ne possèdent pas forcément les catégories fixées dans la liste des parties du discours.

2. DE LA NOTION DU NOM

Après avoir déterminé les neuf catégories grammaticales, nous nous attacherons principalement à traiter de la catégorie du nom étant donné que notre thème de recherche porte sur cette partie en s'intéressant à l'une de ses caractéristiques, soit le genre grammatical.

Afin de cerner une définition exhaustive de la notion du nom, nous tâcherons de l'aborder sous plusieurs angles : étymologique, sémantique, syntaxique et morphologique.

2.1. D'UN POINT DE VUE ETYMOLOGIQUE

Selon le dictionnaire Larousse¹⁵⁵ ainsi que le dictionnaire étymologique de la langue française¹⁵⁶, l'origine du mot «**nom**» provient du latin «*nomen*». En effet, nous retrouvons cette racine dans le mot grecs *ὄνομα* (onoma).

2.2. D'UN POINT DE VUE SÉMANTIQUE

D'un point de vue sémantique, «*le nom désigne tout ce qui possède réellement ou par abstraction, une existence distincte.*»¹⁵⁷. Il sert à désigner des êtres (humains ou inhumains), des choses concrètes ou des idées abstraites, des qualités ou des actions. Nous illustrerons ces référents par les exemples suivants :

- **Les êtres** : un instituteur, une actrice, un cheval, une louve, etc.
- **Les idées** : la mort, l'amitié, le deuil, etc.
- **Les qualités** : la beauté, la tolérance, l'intelligence, etc.
- **Les actions** : la natation, le repassage, le départ, etc.

Notons qu'il est possible qu'un mot appartenant à autre catégorie grammaticale soit converti en un nom grâce au procédé de la dérivation impropre consistant à ajouter un déterminant au mot converti.

- Ex : le manger, un rendez-vous, le pour et le contre, le peu, etc.

¹⁵⁵ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nom/54790?q=nom#54417> , consulté le 20/ 07/ 2018.

¹⁵⁶ Auguste Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel, 1870, p. 372.

¹⁵⁷ Maurice Grevisse et A Goose, *Le Bon usage*. 14 e édition , Bruxelles, De Boeck–Duculot, 1980, p. 701.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

D'un point de vue sémantique, les noms sont répartis en plusieurs sous-catégories¹⁵⁸ selon les oppositions suivantes :

- Les noms communs / les noms propres
- Les noms animés / les noms inanimés
- Les noms concrets / les noms abstraits
- Les noms comptables / les noms non comptables
- Les noms collectifs / les singulatifs

2.3. D'UN POINT DE VUE SYNTAXIQUE

D'après la référence de la grammaire française de Goosse s'intitulant «Le bon usage», le nom est *«un mot qui est porteur d'un genre, qui est susceptible de varier en nombre, parfois en genre, qui dans la phrase, est accompagné ordinairement d'un déterminant, éventuellement d'une épithète. Il est apte à servir de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément.»*¹⁵⁹

Le nom est défini selon sa distribution et la fonction qu'il remplit au sein de la phrase. Il est susceptible d'être un sujet, une apposition, un complément direct du verbe ou d'un attribut. Le nom est le noyau dans le cas où ces derniers forment des syntagmes de type nominal.

Toutefois, on ne peut pas considérer comme nom tout élément remplissant la fonction sujet, tel que dans la construction phrastique *«**Fumer** est nocif pour la santé. »* où le mot «fumer» -quoiqu'il soit placé avant le verbe «être»- n'appartient pas à la catégorie des noms, il s'agit plutôt d'un verbe mis à l'infinitif. Dans ce cas, le sujet de la phrase peut être substitué par « l'action de fumer » ou « l'action de consommer le tabac ».

2.4. D'UN POINT DE VUE MORPHOLOGIQUE

Pour ce qui est de la morphologie des noms¹⁶⁰, nous avons déjà mentionné dans l'acception que nous avons tirée du Bon usage, que le nom est susceptible de varier en nombre et en genre. Ces variations sont d'ordre morphologique dans la mesure où elles consistent à effectuer des modifications dans la forme des noms.

¹⁵⁸ Ces sous-catégories seront ultérieurement présentées. Cf. p.p.68-86.

¹⁵⁹ Ibidem, p. 581.

¹⁶⁰ La morphologie des noms communs sera abordée dans ce chapitre. Cf. pp.86-108.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Nous tenons à préciser que les noms concernés par les variations morphologiques en genre sont les noms animés qui portent un genre inhérent (le féminin ou le masculin) basé sur le sexe de l'être qu'il désigne (mâle / femelle) Le tableau ci-dessous illustre ces variations :

Noms masculins	Noms féminins
Chanteur	Chanteuse
Duc	Duchesse
Epoux	Epouse
Instituteur	institutrice
Lion	Lionne
Loup	louve

Tableau 8:Exemples de noms variant en genre

2.5. NOM SUBSTANTIF / NOM ADJECTIF

Partant du fait que le nom est une catégorie grammaticale, et que les parties du discours ont connu des redéfinitions au fil du temps, voire des ajouts et des suppressions de classes du fait que la classification se basait principalement sur le critère sémantique. La catégorie du «nom» a, elle aussi, connu un changement d'ordre définitionnel.

Denys de Thrace présentait le nom comme «une partie du discours qui a des flexions casuelles et qui signifie une personne ou une chose»¹⁶¹. Toutefois, sa définition¹⁶² du contenu sémantique du nom ne pouvait pas s'appliquer sur la classe de l'adjectif alors que ce dernier était rangé dans la même catégorie que le nom. Cette confusion ne sera éclairée qu'au XII^e siècle lorsque les grammairiens ont pu établir la distribution suivante :

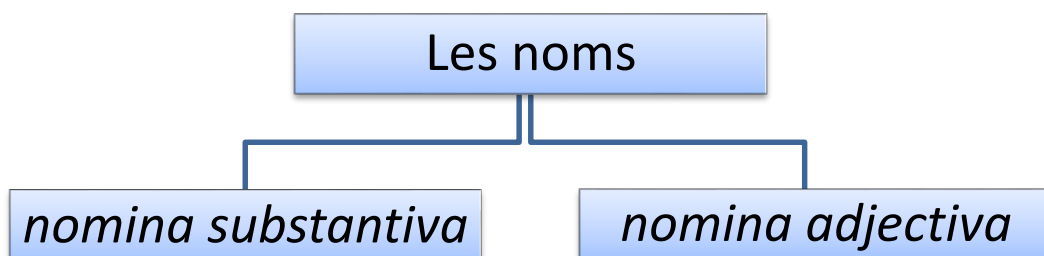


Figure 5:Répartition des noms en XII^e siècle

¹⁶¹ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*, (vols. 1-7) , Paris: Librairie Larousse, 1989, p. 3556.

¹⁶² Cette définition fut enseignée au II^e siècle avant J.C.

2.2.1. LES NOMINA SUBSTANTIVA

C'est à dire les noms substantifs qui désignent des substances. Selon le dictionnaire Larousse¹⁶³, le mot «substantif» provient du bas latin «*substantivus*», du latin classique «*substantia*» qui signifie substance. Le substantif est employé comme synonyme du nom dans la grammaire traditionnelle. En effet, Goosse note que «*certaines grammairiens se servent de nom pour représenter à la fois le substantif et l'adjectif*»¹⁶⁴.

Quant à Platon, il considérait le nom comme une catégorie grammaticale qui a la particularité de se distinguer de celle du verbe par ses flexions, étant donné que le nom est variable en genre et en nombre tandis que le verbe varie en mode, en temps et en personne.

2.2.2. LES NOMINA ADJECTIVA

Ce sont les noms adjectifs exprimant une qualité qui se rapporte à la substance. Actuellement les noms et les adjectifs constituent deux parties du discours distinctes. Ces deux catégories grammaticales ont des points communs qui les regroupaient dans la même classe des substantifs comme le confirment M. Riegel et al. expliquant que «*La variation supposée commune des noms et des adjectifs en genre et en nombre a longtemps justifié leur regroupement dans la classe générale des noms, quitte à les distinguer ensuite par leurs propriétés sémantico-référentielles.*»¹⁶⁵. A la lumière de cette citation, nous comprenons que l'évolution de la terminologie grammaticale relative au nom et à l'adjectif a subi des changements au fil du temps : la catégorie du nom regroupait les noms et les adjectifs dans la même classe étant donné qu'ils partagent en commun le critère de variation en genre et en nombre. Néanmoins, la valeur ou le contenu sémantique de ces deux parties a ensuite permis de les distinguer dans la mesure où les noms servent à désigner des substances qui existent dans le monde d'une manière autonome (d'où l'appellation des substantifs¹⁶⁶), tandis que les adjectifs remplissent la fonction de caractérisation des substantifs auxquels ils se rapportent ; ainsi, ils sont appelés noms adjectifs puis adjectifs.

Bien que ces deux parties du discours partagent le même critère de flexion lié à la variation en genre et en nombre, il existe des points de divergences distinguant entre les noms et les adjectifs que nous présenterons comme suit :

¹⁶³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/substantif/75115?q=substantif#74259> , consulté le 15/06/2019.

¹⁶⁴ Maurice Grevisse et A Goosse, op. cit., p. 581.

¹⁶⁵ Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, op. cit., p. 320.

¹⁶⁶ Le mot substantif provient du latin "*substantivus*".

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

- a. Contrairement aux adjectifs¹⁶⁷, les variations d'ordre générique¹⁶⁸ ne concernent que la sous-catégorie des noms animés.
- Ex : On a demandé à l'architecte de préparer un *petit schéma* et de *grandes maquettes*.¹⁶⁹
 - Ex : *Notre voisin a réaménagé son villa.¹⁷⁰
- b. A l'opposition des adjectifs, les noms ne peuvent pas être accompagnés d'adverbes dits de degrés.
- Ex : Les citoyens sont *assez inquiets* car la seule source d'eau potable a été polluée par un produit *très toxique*.
 - Ex : * Le gouvernement a pris des mesures pour réduire le taux de *très chômage*.
- c. Il est admissible de précéder le nom par des déterminants, entre autres les articles définis ou indéfinis (le, la, une, des. etc.), les adjectifs démonstratifs (ce, cette, cet, ces), les possessifs (mes, notre, sa, etc.) alors que la détermination n'est possible que pour un nombre limité d'adjectifs (Ex : le grand, une fainéante, des intelligents, etc.)
- Ex : Jacqueline et *sa* sœur aidèrent *leur* père à cueillir *des* cerises.
 - Ex : *Cette pièce est *la* froide.

Le trait le plus distinctif entre la classe grammaticale des noms et celle des adjectifs se manifeste dans la propriété adjectivale de se rapporter au nom.

- Ex : Un phénomène *dangereux*.
- Ex : la relation qui existe entre les deux notions est *étroite*.

Dans ces exemples, les adjectifs «dangereux» et «étroite» se rapportent directement aux noms «phénomène» et «relation» qui se présentent tels des supports qualifiés par les adjectifs «dangereux» et «étroite».

¹⁶⁷ Les adjectifs s'accordent en genre.

¹⁶⁸ Le passage du masculin vers le féminin et vice versa.

¹⁶⁹ Ici les adjectifs «petit» et «grandes» sont accordés en fonction du genre des noms «schéma» et «maquettes».

¹⁷⁰ Etant inanimé, le nom «villa» n'est pas susceptible de varier en genre. De ce fait, il est inadmissible de l'employer au masculin.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Notons que ces critères de distinction entre les noms et les adjectifs ne sont pas toujours valables vu qu'il existe plusieurs exceptions par rapport aux règles grammaticales que nous venons de présenter. Les critiques faites quant aux traits distinctifs entre la catégorie du nom et celle de l'adjectif sont les suivantes :

- Certains noms communs sont épiciens n'ayant qu'une seule forme pour désigner les êtres des deux sexes sans aucune modification morphologique.
 - Ex : un élève / une élève, un collègue / une collègue .
 - Ex : un dromadaire, une gazelle, une guêpe.
- Beaucoup d'adjectifs n'admettent pas le degré d'intensité par l'usage des adverbes.
 - Ex : *Cette élève est **très sourde**.
 - Ex : *Le pauvre garçon ne se voit pas **assez égal** par rapport à ses camarades.
- Ajoutons que certains adjectifs peuvent être déterminés par des articles.
 - Ex : **le rouge** est ma couleur préférée.
 - Ex : Cette association aide **les pauvres** pendant le mois de ramadan.

Ces exceptions justifient la classification établie par les alexandrins qui rangeaient les adjectifs dans la classe des noms (*ὄνοματα*) au sujet de laquelle le Grand Larousse de la Langue française atteste que :

«Dion d'Alexandrie définit cette classe : pars quae adsignificat casus, «la partie du discours qui connote les cas», ce qui vaut pour les deux. L'adjectif, absent de la liste des 8 parties du discours de Denys de Thrace, manquera encore dans les 9 parties du discours d'Arnauld et Lancelot (1660), qui continueront à en faire une sous-classe du nom.»¹⁷¹

Quant à Platon et Aristote, ils classifiaient l'adjectif dans la catégorie des verbes, justifiant ce classement par le fait que l'adjectif est susceptible de remplir la fonction d'un prédicat et ne peut fonctionner comme «sujet», tandis que «le nom» est conçu comme la partie du discours la plus disposée à fonctionner comme «sujet» dans une phrase donnée. En effet, *«La conception aristotélicienne de l'adjectif et du nom peut être qualifiée de « catégorielle », les « catégories »*

¹⁷¹ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 3556.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

étant pour Aristote les idées qui peuvent être prédicat d'une autre idée prise comme sujet. L'adjectif comme le verbe, peut être prédicat du nom [...]»¹⁷².

C'est sur ce modèle que le linguiste français Gustave Guillaume¹⁷³ établit la distinction entre les noms et les adjectifs en fonction de leur incidence :

- a. Le nom possède une incidence interne vu que le support qu'il sert à désigner est en lui-même.
 - Ex : le nom «fillette» peut désigner un être humain, une mineure de sexe féminin, une algérienne, une hollandaise. Toutefois, ce nom ne pourra jamais se référer à un paon, ni à une tempête.
- b. L'adjectif et le verbe possèdent une incidence externe.
 - Ex : le verbe «passer» peut s'appliquer aux noms «fillette, « paon» et « tempête».
- c. L'adverbe a une incidence externe au second degré voire au troisième degré.
 - Ex : La fillette passa très *rapidement*.

2.4. LES FONCTIONS DU NOM

Pour ce qui est des fonctions syntaxiques du nom, il convient de préciser que mis à part la fonction verbale, cette partie du discours est susceptible de remplir plusieurs fonctions au sein de la phrase. A ce propos, Elena Dragan affirme que «dans la proposition, le substantif peut remplir la fonction de n'importe quel terme, sauf celle de prédicat verbal simple et composé, fonction réservée au verbe.»¹⁷⁴

Afin de cerner toutes les fonctions que la catégorie du nom peut remplir, nous nous sommes référés à la classification établie par Albert Hamon¹⁷⁵ qui distingue trois groupes de fonctions:

2.4.1. LES FONCTIONS «DE BASE»¹⁷⁶ : qui dépendent de la classe grammaticale du verbe.

¹⁷² Ibidem.

¹⁷³ Guillaume Gustave, *Principes de linguistique théorique*, Paris: Klincksieck, 1973.

¹⁷⁴ Elena Dragan, *Grammaire théorique de la langue française. Cours théorique*, Bălți, 2012, p. 38.

¹⁷⁵ Albert Hamon, *Grammaire et analyse: analyse grammaticale et analyse logique*, Hachette éducation, 2007, p. 25.

¹⁷⁶ Dites primaires.

2.4.2. LES FONCTIONS «CIRCONSTANCIELLES» : également dépendantes du verbe, leur présence est moins indispensable à la phrase en la comparant avec les fonctions de base.

2.4.3. LES AUTRES FONCTIONS : ce dernier groupe comprend le reste des fonctions syntaxiques relatives à la classe des noms qui ne sont pas tributaires du verbe. A l'encontre des fonctions dites circonstancielles, ces fonctions jouent un rôle essentiel sur le plan sémantique de la phrase.

Partant de cette classification, Albert Hamon énumère les différentes fonctions du nom comme suit:

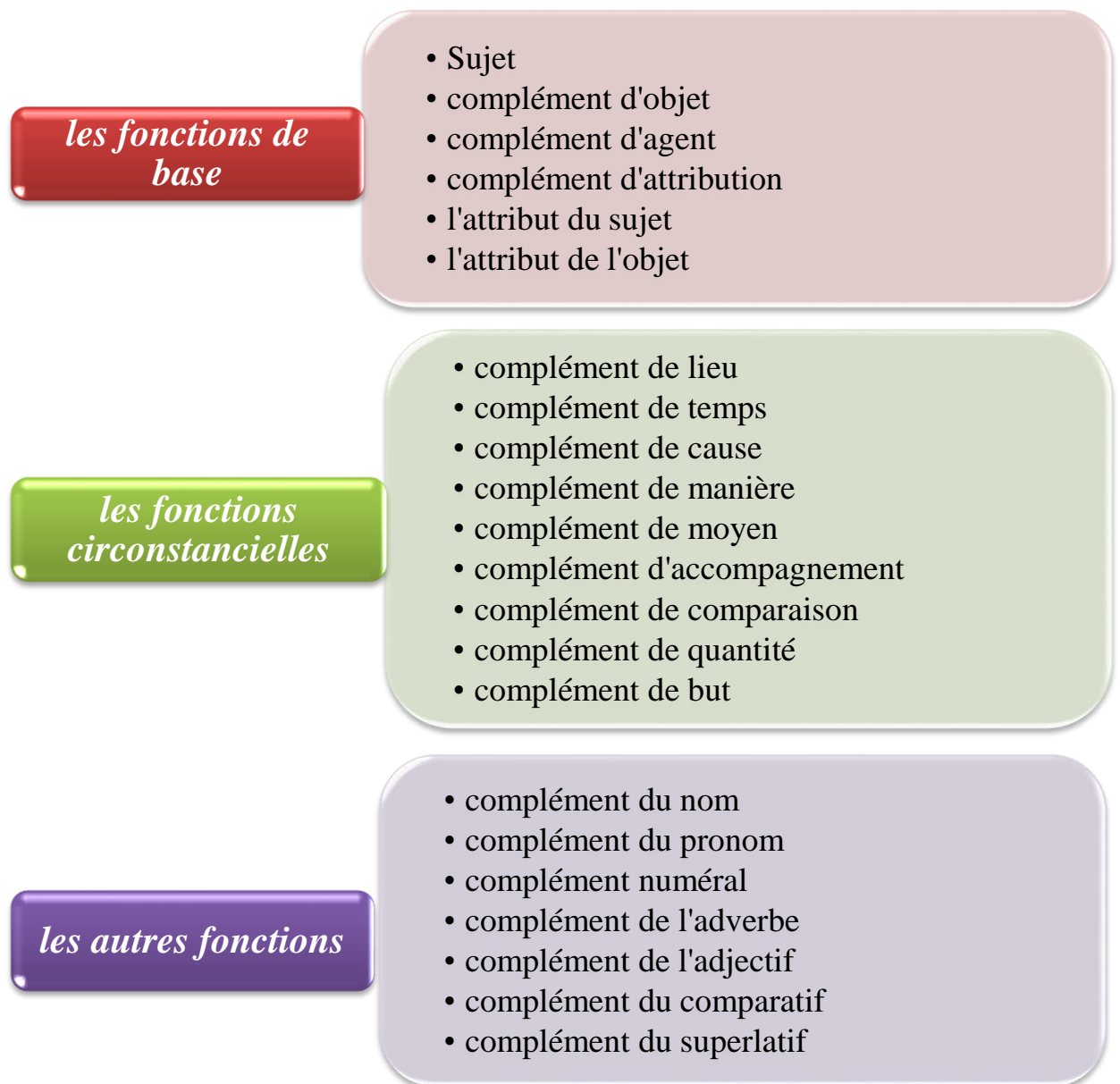


Figure 6: Les fonctions du nom selon Albert Hamon

3. LES CATEGORIES DU NOM

Les noms se répartissent en deux catégories principales, à savoir les noms propres et les noms communs. Nous tâcherons dans la partie qui suit de traiter de chacune des deux catégories sur les plans syntaxique, sémantique et morphologique.

3.1. LE NOM PROPRE

Le nom propre est une sous-catégorie de la classe grammaticale des noms, elle existe dans toutes les langues du monde. L'être humain s'en sert pour faire la distinction entre des occurrences propres aux objets existant dans son entourage.

Cette sous-catégorie du nom est appelée ainsi de par la propriété particulière qu'elle attribue à l'être ou à la chose qu'elle désigne. En effet, l'usage de ce type de noms répond à un besoin d'économie, car le fait de nommer le référent (entre autres un être humain, un animal, etc.) offre une identification rapide de l'être ou de la chose.

Dans le but de cerner une définition exhaustive de la classe du nom propre, nous estimons nécessaire de la traiter sous plusieurs optiques ; graphique, lexicographique, morphologique, syntaxique et sémantique.

3.1.1. D'UN POINT DE VUE GRAPHIQUE

Tout nom propre doit commencer par une initiale écrite en majuscule. Ce caractère graphique est imposé quel que soit la position du nom au sein de la phrase. Autrement dit, à l'encontre des noms communs¹⁷⁷, le nom propre commence toujours en majuscule même s'il n'est pas écrit au début de la phrase. Nous illustrons cette propriété graphique par les exemples suivants :

- Les anthroponymes¹⁷⁸ : Massilia, Sarah, Céline, Axel, Mohamed, etc.
- Les toponymes¹⁷⁹ : Rome, Paris, Sétif, Londres, Tunis, etc.
- Les noms d'institutions officielles : Assemblée nationale, Cour de cassation, etc.

¹⁷⁷ Les noms communs ne prennent d'initiale majuscule que lorsqu'ils sont écrits au début de la phrase.

¹⁷⁸ Ce sont les noms de personnes.

¹⁷⁹ Il s'agit des noms de lieux.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Il est toutefois possible de rencontrer des noms communs qui s'écrivent avec une lettre majuscule en fonction du jugement fait par le scripteur estimant que l'importance du nom exige une mise en valeur par le recours au caractère majuscule de la lettre initiale. De ce fait, cette dernière ne serait plus considérée comme un trait distinctif entre les noms propres et les noms communs, elle remplit plutôt une fonction emphatique (voire de révérence).

➤ Ex : la **L**inguistique, l'**A**mour, la **P**aix, etc.

Il est à signaler que ce critère graphique ne s'applique pas à toutes les langues dans la mesure où il n'est pas toujours conçu comme trait distinctif entre les noms propres et les noms communs, tel que c'est le cas de la langue allemande pour laquelle Antoine Gautier précise que « *l'emploi de la majuscule initiale est étendu à tous les noms, communs ou propres* »¹⁸⁰. Notons aussi que pour certaines langues, l'alphabet est dépourvu de la distinction majuscule/minuscule en tant que caractère graphique, comme c'est le cas de la langue arabe où « *les quatre formes que peut avoir une lettre sont : la forme isolée, la forme initiale, la forme médiane et la forme finale.* »¹⁸¹.

3.1.2. D'UN POINT DE VUE LEXICOGRAPHIQUE

Les noms propres n'ont pas la possibilité d'apparaître dans les dictionnaires de langues (Ex : Larousse, Le Robert, Le Littré, etc.), on les rencontre plutôt dans les dictionnaires dits encyclopédiques qui ont pour objectif la description du monde et non seulement de la langue.

Pour analyser le statut du nom propre sur le plan lexicographique¹⁸², il est impératif d'aborder le principe de l'intraduisibilité des noms propres en passant d'une langue source (L1) vers une langue cible (L2). Néanmoins, ce critère n'est point irréductible puisqu'il est admissible d'effectuer la traduction de certains noms propres niant ainsi le caractère stable des noms propres.

La réfutation de ce critère d'ordre lexicographique est illustrée par le tableau suivant qui inclut quelques exemples de noms propres et leur traduction¹⁸³ dans différentes langues.

¹⁸⁰ Antoine Gautier, *Le nom*, Armand Colin, 2012, p. 29.

¹⁸¹ <https://polylingu.al/ar/fr/alphabet> consulté le 05 janvier 2019.

¹⁸² Relatif au dictionnaire.

¹⁸³ Ces traductions nous ont été fournies par le moteur de traduction Google Traduction disponible sur le site <https://translate.google.com/?hl=fr> consulté le 19 septembre 2018.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Français	Arabe	Anglais	Italien	Espagnole
Alger	الجزائر <i>alğazayer</i>	<i>Algiers</i>	<i>Algeri</i>	<i>Argel</i>
Christophe Colomb	كريستوف كولومبوس <i>Kristof kolombos</i>	<i>Christopher Columbus</i>	<i>Cristoforo colombo</i>	<i>Cristobal Colón</i>
Londres	لندن <i>London</i>	<i>London</i>	<i>Londra</i>	<i>Londres</i>
Marie	مريم <i>Maryam</i>	<i>Mary</i>	<i>Maria</i>	<i>Marià</i>
Jacob	يعقوب <i>Ya 'qub</i>	<i>Jacob</i>	<i>Giacobbo</i>	<i>Jacob</i>
Le Caire	القاهرة <i>Alqahira</i>	<i>Cairo</i>	<i>Cairo</i>	<i>El Cairo</i>

Tableau 9: Exemples de traduction de certains noms propres

3.1.3. D'UN POINT DE VUE MORPHOLOGIQUE

Aborder les noms propres d'un point de vue morphologique nous conduit indispensablement à faire appel aux procédés de formation des mots en langue française. En effet, certains adjectifs relationnels¹⁸⁴, sont construits à partir des noms propres selon le procédé de la dérivation par suffixation. Les exemples ci-dessous illustrent ce procédé.

L'ADJECTIF RELATIONNEL	DERIVE DE (LE NOM PROPRE)	IDENTIFICATION DU NOM PROPRE
Marxiste	Karl Marx	Philosophe et penseur politique allemand
Cornélien	Pierre Corneille	Poète et dramaturge français
Draconien	Dracon	Législateur athénien
Narcissique	Narcisse	Héros de la mythologie
Kafkaïen	Franz Kafka	Ecrivain tchèque de langue allemande

Tableau 10: Exemples d'adjectifs relationnels dérivés à partir des noms propres

¹⁸⁴ "Les adjectifs relationnels sont dérivés de noms, par ex. universitaire de université, porcin de porc, économique de économie, et indiquent qu'il existe un rapport entre le nom qualifié et le nom dont l'adjectif dérive. », cité par Jean Dubois[et al.], *op. cit.*, p. 17.

3.1.4. D'UN POINT DE VUE SYNTAXIQUE

Syntaxiquement, l'extension du nom propre par des articles n'a pas de règle bien précise : certains noms propres ne sont pas associés à des articles tels que les noms de personnes (ex: Massilia, Axel, Michelle), de villes (ex: Sétif, Strasbourg), de planètes (ex: Venus, Mercure), alors que d'autres sont déterminés par des articles comme les noms qui désignent des pays (ex: L'Italie, la Chine), ou des régions (ex : le Rhin Supérieur¹⁸⁵, la Kabylie), ou des rivières (ex : Le Nil, Oued Yabous).

Cette différence de détermination des noms au moyen des articles est justifiée par Claire Blanche-Benveniste et André Chervel dans leur recherche sur le syntagme substantif ¹⁸⁶où ils font appel au caractère «ponctuel» et «étendu » en expliquant que le nombre infini des personnes, des planètes, des villes les exclut d'une classification dans un ensemble, alors que les noms des régions ou de rivières présentent une étendue limitée formant une partie d'un ensemble.

Il est à noter que les noms de pays, de rivières et de régions n'étaient pas déterminés par des articles dans l'ancien français. L'usage de l'article¹⁸⁷ a été introduit à partir du moyen français. «*En 1607, Maupas donnait une liste de noms de rivières exigeant l'article : le Tibre, le Rhin, le Pô, le Danube, le Nil, tous masculins ; l'article féminin s'imposera plus tard : la Tamise, la Saône, la Seine*»¹⁸⁸

Si nous étudions le cas des astres, on pourrait justifier l'usage des articles comme indice de «notoriété».

- Ex : les noms des astres «*la Terre*», «*la Lune*» sont précédés d'articles définis tandis que «*Neptune*», «*Jupiter*» et «*Saturne*» ne le sont pas. Ceci s'expliquerait par le caractère notoire des astres mentionnés dans la première liste.

¹⁸⁵ Dans l'exemple du nom "*Le Rhin*" est précédé d'un article masculin singulier dont la présence est indispensable vu que son omission est inadmissible (ex : **Rhin Supérieur* est un fleuve qui prend sa source en Suisse).

¹⁸⁶ Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, « Recherches sur le syntagme substantif », in *Cahiers de lexicologie*, vol. 1966 / 9, Classiques Garnier, 2012, p. 39.

¹⁸⁷ Le caractère notoire ne fournit pas une explication exhaustive de l'extension de l'article, vu que les noms ayant plus de notoriété n'ont pas été déterminés en premier. Ceci se justifierait par un aspect fragmentaire relatifs aux noms des régions et des rivières.

¹⁸⁸ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 3559.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

En ce qui concerne ces articles définis, il faut noter que, d'un point de vue syntaxique, l'usage de ces derniers varie en fonction des cas présentés ci-après :

- Dans certains cas, l'amalgame de l'article avec la préposition est admis :
 - Ex : Le port du *Rhin*, les clandestins du *Mali*, Un voyage au *Maroc*...etc.
- Dans le cas des noms propres désignant des personnes, il est interdit d'amalgame l'article avec la préposition qui le précède car l'article est inhérent.
 - Ex : Jacqueline m'a prêté le dernier roman de *le Clézio*¹⁸⁹

Le tableau¹⁹⁰ suivant nous fournit les différents cas d'usage des articles avec les noms propres illustrés par des exemples correspondant à chaque situation.

	Article nécessaire en discours	Amalgame toléré	Article présent dans les étiquettes	Exemple
Nom propre «standard»	NON	NON	NON	Paris, Baudelaire
Article contraint (régions)	OUI	OUI	NON	Le Béarn, le Rhône
Article contraint (villes)	OUI	OUI	OUI	Le Havre, Les Arcs
Article inhérent (personnes)	OUI	NON	OUI	Le Corbusier, Le Clézio

Tableau 11: Les articles et les noms propres

3.1.5. D'UN POINT DE VUE MORPHOSYNTAXIQUE

En règle générale, le nom propre ne varie ni en genre ni en nombre ; autrement dit, il ne subit aucune variation d'ordre morphologique en fonction de son genre ou de son nombre. Néanmoins, il est possible que certains noms fassent exception à cette règle.

¹⁸⁹ La forme "*du Clézio" est inadmissible.

¹⁹⁰ Antoine Gautier, op. cit., p. 33.

3.1.5.1. LE GENRE DES NOMS PROPRES

Pour ce qui est du G.G des noms propres, nous dirons que dans le cas des noms qui admettent la détermination par le biais des articles, le genre du nom correspond à celui de l'article qui le précède.

➤ Ex : le Nil, la Tunisie, la Seine, le Cameroun, etc.

Le genre du nom propre est dit motivé dans le cas des noms désignant des êtres animés¹⁹¹ où le G.G est défini par le genre sexuel (ou naturel) du référent.

➤ Ex : **Marie, Mohamed, Tom...**etc.

On dit que le genre du nom propre est arbitraire si aucune motivation biologique ne contribue à la définition du genre du nom propre.

➤ Ex : ***La Seine*** et ***L'Algérie*** sont tous les deux des noms propres dont le genre grammatical est féminin sans qu'il y'ait d'explication ou de raison valable justifiant le choix de ce genre (c'est à dire le féminin et non le masculin).

Quant à l'accord des noms propres en genre, il existe certains prénoms qui subissent des variations morphologiques en fonction de leurs genres

➤ Ex : Michel / Michelle, Axel / Axelle.

3.1.5.2. L'ACCORD EN NOMBRE

La variation du nom propre en nombre n'est pas aussi simple qu'elle l'est pour les noms communs du fait que le pluriel se manifeste rarement par un changement morphologique du nom propre.

➤ Ex : pour parler de la famille «***Dupont***», nous dirons «***Les Dupont***» et non «****les Duponts***»¹⁹²

Cependant, il est possible d'accorder certains noms propres au pluriel dans le cas où ce dernier est de par son usage métonymique proche du statut d'un nom commun.

¹⁹¹ C'est le cas des noms qui se réfèrent aux humains ou aux animaux.

¹⁹² En règle générale, la désinence du pluriel n'est pas admissible pour marquer le pluriel des noms propres.

➤ Ex : Éric s'est procuré tous les *Coelhos*¹⁹³.

Nous pouvons ainsi déduire que le trait du nombre n'est pas toujours distinctif entre les noms propres et les noms communs dans la mesure où certains noms propres font exception à la règle en s'accordant au pluriel.

3.1.6. D'UN POINT DE VUE SÉMANTIQUE

L'aspect sémantique des noms propres a toujours été source de controverse entre les spécialistes des domaines de la linguistique, de la logique et de la philosophie.

La thèse la plus courante est celle qui préconise que le nom propre est dépourvu de tout contenu sémantique, il n'est donc conçu que telle une simple étiquette permettant de désigner les êtres et les choses. Cette thèse a été fondée par le logicien Stuart Mill et a été soutenue par Kripke qui a qualifié le nom propre de « *désignateur rigide* »¹⁹⁴.

A ce sujet, A. Goosse explique que « *le nom propre n'a pas de signification véritable, de définition ; il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique, mais par une convention qui lui est particulière* »¹⁹⁵. Cette définition nous permet de concevoir les noms propres comme des unités qui ne sont pas dotées d'un contenu sémantique, c'est ce qui justifie le fait qu'il est impossible de prévoir ou de deviner les prénoms des personnes¹⁹⁶. L'exemple ci-après illustre la théorie que les noms propres sont vides de sens.

➤ Ex : le nom patronymique « le Petit » n'évoque aucunement la taille des personnes portant ce nom.

Une autre théorie est soutenue par d'autres scientifiques comme le philosophe américain John Rogers Searle qui trouve que le nom propre est doté d'un contenu sémantique lié à son référent. En effet, cette thèse est soutenue par le linguiste suisse Henri Frei qui affirme que le nom propre ne sera pas considéré comme un signe linguistique s'il n'a pas de signifié. Il ajoute que dans le cas des noms propres, un signifiant est lié directement à un signifié, puisqu'il se rapporte à un objet bien défini qui est pourvu de caractéristiques propres à lui dans la réalité extralinguistique.

¹⁹³ Le nom propre "les Coelhos" renvoie ici aux romans du romancier brésilien Paulo Coelho.

¹⁹⁴ Saul A. Kripke, *La logique des noms propres*, Ed. de Minuit, 1995.

¹⁹⁵ Maurice Grevisse et A. Goosse, op. cit., p. 583.

¹⁹⁶ Ex : nous ne pouvons pas deviner que telle femme se nomme Marie.

- Ex : Les signifiés du nom César sont : un général, un écrivain romain, un homme politique. etc.

La troisième thèse relative au sens des noms propres est celle de Georges Kleiber, elle consiste à considérer le nom comme un support véhiculant un prédicat de dénomination¹⁹⁷. L'identification de ce prédicat présuppose une connaissance mutuelle du référent dont on parle, cette connaissance doit être partagée par le destinataire et le destinataire dans une situation de communication donnée (en fonction du contexte).

- Ex : Dans un café littéraire, Patrick se demande si Nicolas était invité ou non, l'auditoire saura qu'il fait référence à son collègue journaliste connu par ses écrits ironiques.

Nous signalons que cette fonction de prédication n'est pas stable dans la mesure où elle varie selon le contexte. Autrement dit, le nom propre n'est pas toujours lié à un référent marqué de rigidité, puisque ce dernier est susceptible de varier en fonction du contexte. Comme pour le nom «Dumas» qui peut désigner le grand écrivain romantique français Alexandre qui est l'auteur de «Les trois mousquetaires» et « Le Comte de Monte-Cristo » ou le footballeur français appelé «Franck» qui était l'entraîneur de l'équipe algérienne J.S.K¹⁹⁸.

En effet, la distinction des référents relatifs au nom propre «Dumas» se fait à travers le contexte : si on est dans un cours de littérature à l'université ou dans un café littéraire, nous comprendrons que le nom «Dumas» se rapporte à l'écrivain. Toutefois, dans un domaine sportif ou lors d'une émission télévisée qui traite du sport, ce même nom propre sert plutôt à désigner le footballeur entraîneur français. En effet, la saillance¹⁹⁹ du référent de l'écrivain «Alexandre Dumas» se justifie par son caractère de notoriété par rapport au second qu'est celui du footballeur.

3.1.7. LES MODES DE RÉFÉRENCE DES NOMS PROPRES

Lorsque le nom propre est associé à un déterminant dans des contextes particuliers, son mode de référence est marqué par des modifications, nous dirons ainsi qu'il s'agit des noms

¹⁹⁷ Comme pour le nom Michel qui signifie qu'il existe une personne x qui s'appelle Michel.

¹⁹⁸ Jeunesse Sportive de Kabylie.

¹⁹⁹ « Est saillant ce qui vient en premier à l'esprit, ce qui capte l'attention. Cette propriété, parfois appelée *prosexigène* » cité par Elodie Martin, « Français: la marque de fabrique de la presse à scandale française », in *Corela. Cognition, représentation, langage*, Université de Poitiers, 2019, disponible sur [\[https://journals.openedition.org/corela/7943\]](https://journals.openedition.org/corela/7943) consulté le 23 août 2019.

propres modifiés. Cette modification nous amène même à douter de la sous-catégorisation de ces noms dans la mesure où ils s'approchent du statut des noms dits «communs». Nous présenterons dans ce qui suit les différents cas de modification du nom propre.

a. LE CAS DU MODE DE RÉFÉRENCE MODIFIÉ

Dans ce cas, le déterminant qui accompagne le nom propre lui fait subir un changement au niveau de la relation qu'il entretient avec son référent (un être ou une chose). Trois différents emplois sont observés :

a.1. L'EMPLOI DÉNOMINATIF

C'est le cas où le nom propre sert à distinguer une entité parmi d'autres portant le même nom.

- Ex : Nous avons rencontré une (*certaine*) **Rayhana** le jour de ma graduation.
- Ex : Nous avons *quatre* **Axel** dans la famille.

Ce type d'emploi est aussi admissible dans les toponymes c'est à dire les noms désignant des lieux.

- Ex : Il existe *une* **Hamma** dans la Wilaya de Sétif.

L'observation de ces trois exemples nous permet de déduire que dans ce genre de cas, le nom propre se rapproche du statut du nom commun, étant donné qu'il suppose au préalable la présence d'une certaine classe d'objets (les personnes nommées «**Axel** » à titre d'exemple).

Il est nécessaire de préciser que pour cet emploi dit dénominatif, la majorité des déterminants peuvent s'associer aux noms propres, tels que les articles (définis ou indéfinis), les possessifs, les numéraux ou les interrogatifs.

- Ex : **Notre Jean** a réussi à réaliser un excellent projet.
- Ex : De **quel Georges**²⁰⁰ vous parlez ? le père ou le fils ?

Nous tenons à souligner la nécessité d'éviter la confusion entre l'emploi dénominatif du nom propre avec un ancien usage que Vaugelas²⁰¹ qualifiait de populaire, où les prénoms étaient accompagnés d'articles définis sans pour autant qu'ils subissent de modification d'ordre référentiel. Cet usage impliquait parfois une expression péjorative proche du mépris.

²⁰⁰ On fait référence, ici, à Georges Bush Junior soit le fils de George Bush.

²⁰¹ Claude Favre, seigneur de Vaugelas baron de Pérouges est un grammairien français, il fut l'un des premiers membres admis à l'académie française.

➤ Ex : Voici le Victor.

Dans le cas où le nom propre est modifié par le biais d'un adjectif, l'usage du déterminant devient obligatoire.

➤ Ex : Le grand **Aznavour** s'est éteint à l'âge de 94 ans.

a.2. L'EMPLOI MÉTAPHORIQUE

Cet emploi consiste à modifier le référent courant du nom propre, il désigne plutôt une espèce d'êtres ayant comme points communs des qualités particulières et essentielles qui sont qualifiées de pertinence chez les personnes qui portent ce nom propre.

➤ Ex : «*La scène française de notre époque manque de **Molières**.*»²⁰²

➤ Ex : Ce responsable est un **Néron**.²⁰³

Cet usage d'ordre métaphorique peut être comparé à l'antonomase. Celle-ci est définie comme «*figure de style qui consiste dans la substitution d'un nom commun à un nom propre, ou inversement, pour désigner un individu. (Ex : le Malin pour Satan, un Harpagon pour un avare.)*»²⁰⁴

L'usage métaphorique des noms propres fait généralement accompagner ces derniers par des adjectifs ou des syntagmes prépositionnels pour en préciser le contexte. Nous illustrerons cette particularité par les exemples suivants que nous avons extraits d'un article publié par Kerstine Jonasson portant sur les noms propres métaphoriques²⁰⁵ :

- Il est le nouveau **Don Juan** et ses conquêtes sont innombrables. [= Romain Gary]
- Cet **Edouard Leclerc** du tourisme... [= Jacques Maillot]
- Il [= Jean Anouilh] rêvait d'être le **Molière** de son époque.
- Ils se déplacent sans hâte, **Arsène Lupin** des temps moderne.

a.3. L'EMPLOI MÉTONYMIQUE

La métonymie consiste à désigner un concept ou un objet par un autre terme avec lequel il établit une relation nécessaire. Dans le cas où le nom propre est employé dans un sens

²⁰² Kerstin Jonasson, « Les noms propres métaphoriques: construction et interprétation », in *Langue française*, JSTOR, 1991, p. 64.

²⁰³ De par son caractère dictatorial.

²⁰⁴ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 190.

²⁰⁵ Kerstin Jonasson, op. cit.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

métonymique, son référent habituel se voit déplacer vers un autre référent ayant un lien de contiguïté²⁰⁶ ou qui en fait partie comme lorsqu'on cite le nom de l'artiste pour parler de son œuvre, ou le nom d'une ville pour désigner des habitants, etc.

- Ex : Le dernier Paulo Coelho²⁰⁷ a connu un grand succès.
- Ex : «*Paris a froid, Paris a faim
Paris ne mange plus de marrons dans la rue
Paris a mis de vieux vêtements de vieille
Paris dort tout debout sans air dans le métro*»²⁰⁸

Dans le deuxième exemple, le nom propre Paris ne renvoie pas à la ville mais plutôt à la population pauvre qui y habite.

a. LE CAS DU MODE DE RÉFÉRENCE NON MODIFIÉ

Pour ce second cas, l'association d'un déterminant à un nom propre n'affecte pas son référent, mais elle peut engendrer un contenu sémantique spécifique.

Si le nom propre est accompagné d'un article indéfini, on parlera d'un type d'emploi bien précis appelé «*exemplaire*», où le nom propre marque le référent qu'il désigne tel un exemple (ou un modèle) ayant une qualité qui lui est particulière.

- Ex : Ce jeune militant est un vrai Napoléon.

Dans cet exemple, l'usage du nom propre «*Napoléon*» n'est pas arbitraire puisqu'il est usité dans le but de préciser que le militant possède les mêmes qualités que Napoléon Bonaparte, à savoir son esprit conquérant et sa stratégie.

Ce genre d'emploi peut se manifester par des noms propres mis au pluriel et précédés par des articles définis.

- Ex : «*Dans la seconde partie du XIX^e siècle, les vrais grands écrivains avaient été irréguliers, des hommes ignorés du public, les Villiers, Les Verlaine, les Mallarmé, les Rimbaud, les Laforgue.*»²⁰⁹

Dans le cas où le nom propre est associé à un article défini ainsi qu'un adjectif épithète antéposé, le sens de son référent usuel n'est pas soumis à un usage métonymique.

²⁰⁶ Ou de mitoyenneté.

²⁰⁷ Ici, On fait référence à son roman autobiographique intitulé "*Hippie*".

²⁰⁸ Paul Éluard, *Au rendez-vous allemand*, Minit, 2012.

²⁰⁹ Elga Liverman Duval, *Téodor de Wyzewa: Critic Without a Country*, vol. 30, Librairie Droz, 1961, p. 142.

➤ Ex : L'absurde Camus.

Cet exemple nous conduit à comprendre que le nom propre « Camus » est lié à l'absurdité en tant que propriété qui lui est inhérente.

3.2.LE NOM COMMUN

Par opposition au nom propre, le nom commun s'applique « à un être ou à un objet en tant que cet être ou cet objet appartient à une espèce ; ce nom est « commun » à tous les individus de l'espèce. »²¹⁰. Ainsi, Sétif, Mohamed, Seine, Palestine sont des noms propres alors que Mère, roman, restaurant, compagne sont plutôt communs

Nous estimons que l'acception (ci-haut) fournie par le bon usage manque d'exhaustivité du fait qu'en outre des êtres et des objets, les noms communs peuvent tout de même désigner des propriétés (l'habileté), des sentiments (l'amour), des états (la fragilité), des procès (l'écriture), des quantités (une douzaine) et des relations (la postériorité, la conséquence, etc.). A ce propos, Martin Riegel et al. Affirment que :

« tout objet de pensée, quelle que soit sa catégorie ontologique, peut revêtir une forme nominale. L'hétérogénéité sémantique des noms se ramène à un seul commun dénominateur : ils renvoient à des réalités notionnelles (des concepts) de tous ordres, mais qui ont en commun d'être conçues comme des « objets de pensée » que l'on peut évoquer en tant que tels.»²¹¹

Partant de cette conception extraite de «La grammaire méthodique du français », nous admettons que les noms communs désignent des concepts ainsi que leurs occurrences particulières²¹². Celles-ci peuvent varier en fonction des référents qui leur correspondent : certains noms bénéficient d'une autonomie référentielle tels que les noms animés et les noms concrets, citons à titre d'exemples les noms «loup», «fillette» et «table» qui se présentent comme des entités qui existent indépendamment²¹³. Alors que pour d'autres noms indiquant des référents plutôt abstraits (Ex : le sentiment de la haine), les occurrences dépendent du support qu'ils servent à caractériser (la haine de la violence), ce type de noms n'est susceptible d'admettre les occurrences particulières (*quatre haines, *plusieurs haines) que dans le cas d'une occurrence qualitative (haine malade).

²¹⁰ Maurice Grevisse, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 1969, p. 373.

²¹¹ Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, op. cit., p.p. 321-322.

²¹² Ex : Ce livre a l'air intéressant. / Il a acheté trois livres.

²¹³ Ce sont des noms qui subsistent par eux-mêmes.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

D'un point de vue grammatical, les noms communs se distinguent des noms propres par la présence des déterminants porteurs du genre et du nombre des noms auxquels il se rapportent. Cette caractéristique est illustrée par les deux constructions phrastiques ci-après dont l'une est agrammaticale.

- Ex 01 : Massilia est frustrée.
- Ex 02 : *Candidate est frustrée.

Nous constatons que dans le premier exemple, le nom «Massilia» ne nécessite pas la présence d'un article pour que la phrase soit correcte sur les plans grammatical et sémantique, alors que dans la seconde phrase, le nom «candidate» doit être précédé d'un autre mot appartenant à la partie du discours des articles (définis ou indéfinis) pour obtenir une phrase grammaticalement correcte²¹⁴.

3.2.1. SOUS-CATÉGORISATION DU NOM COMMUN

Nous tenons à préciser qu'il existe plusieurs couples de sous-catégories sous-jacentes aux noms communs, parmi lesquelles nous ne rendons compte que des principales oppositions.

3.2.1.1. NOMS ANIMÉS / NOMS INANIMÉS

Selon le Bon Usage, les noms animés «*désignent des êtres susceptibles de se mouvoir par eux-mêmes*»²¹⁵, D'un point de vue sémantique²¹⁶, ces noms comprennent les êtres humains (ex :père, fille, boulanger, institutrice) et les animaux (ex :hibou, tigre, moustique, cigale), ainsi que les êtres dit surnaturels (ex : Dieu, ange, diable). Alors que les noms inanimés²¹⁷ désignent des objets (chaise), des qualités (courage), des actions (départ), des états (maladie), etc.

Outre la distinction sémantique opposant les noms animés aux noms inanimés²¹⁸, il existe d'autres oppositions d'ordre morphosyntaxique que nous présenterons et illustrerons dans ce qui suit :

²¹⁴ Nous obtenons, ainsi les phrases suivantes : La candidate est frustrée ou Une candidate est frustrée.

²¹⁵ Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, treizième édition, Bruxelles/Louvain-la-Neuve: De Boeck/Duculot, 2007, p. 704.

²¹⁶ Les noms animés et les noms inanimés se distinguent par les traits sémantiques respectifs [+animé]/[-animé], à titre d'exemples les noms: fillette, chiot, oiseau ont le trait distinctif [+animé], tandis que les noms livre, santé, nuage ont le trait [-animé].

²¹⁷ "par métonymie, les noms inanimés peuvent se substituer aux noms animés: LA CHAMBRE a voté la confiance au gouvernement.-LES CAFÉS étaient leurs volets (A. Daudet, *Tart. de Tar.*, III, 2)" cité par Maurice Grevisse, *op. cit.*, p. 704.

²¹⁸ Ces noms peuvent être répartis en fonction des traits sémantiques [+humain]/[-humain], ainsi les noms: médecin, tante, bébé ont le trait [+humain], alors que les noms chaise, lionceau, crayon ont plutôt le trait distinctif [-humain]

- La pronominalisation des compléments du nom, du verbe et de l'adjectif constitués au moyen des prépositions «à» et «de» est effectuée en fonction de l'animéité des noms qui les composent.

Exemples :

Vous parlez à Axel. \Leftrightarrow Vous lui parlez. ²¹⁹

Je vais au cinéma. \Leftrightarrow J'y vais.

Tu parles de la voisine. \Leftrightarrow Tu parles d'elle.

Je me charge de la traduction. \Leftrightarrow Je m'en charge.

Peux-tu me donner le nom du médecin ? \Leftrightarrow Peux-tu me donner son nom ?

Connais-tu l'adresse de l'hôtel ? \Leftrightarrow En connais-tu l'adresse ?

- Les pronoms interrogatifs qui²²⁰, que/quoi se distinguent respectivement par les traits sémantiques [+animé] / [-animé], ou plus précisément [+humain]/ [-humains].

Exemples :

De qui parles-tu ? Je parle de Zina.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une interférence linguistique.

Que cherchez-vous ? Je cherche le dernier roman de Paulo Coelho.

- Les noms animés sont susceptibles de varier en fonction du genre²²¹, tandis que les noms inanimés sont dotés d'un genre grammatical invariable.

Ex : Noms animés : Un enseignant/ une enseignante, le loup / la louve, le paysan / la paysanne.

Ex : Noms inanimés : La maison, le département, la lâcheté, le rêve, l'espoir.

3.2.1.2. NOMS CONCRETS / NOMS ABSTRAITS

Sont concrets les noms dont les référents sont des êtres ou des objets du monde physique qui peuvent être perçus par les sens²²² (la vue, l'odorat, le toucher, le goût et l'ouïe) tels que les noms : femme, girafe, aiguille, mer, nuage, bateau dont le trait sémantique est [+ concret]). Les noms concrets se définissent par opposition aux noms abstraits qui échappent à l'expérience

²¹⁹ "Les datifs lui et leur s'emploient de préférence comme représentant des personnes ou des choses personnifiées. Dès qu'il s'agit de choses, on les remplacera par l'adverbe y" cité par Kr Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, vol 1, Librairie Droz, 1965, p. 52.

²²⁰ Nous signalons que le pronom interrogatif ne fournit aucune information d'ordre générique quant aux référents. (Dans la phrase: Sortez avec qui vous voulez! il s'agirait d'une personne de sexe masculin ou de féminin)

²²¹ En l'occurrence, on parle de genre naturel ou biologique basé sur la répartition sexuelle.

²²² Pour les êtres surnaturels tels que les diables et les anges, ils sont considérés comme noms concrets pour les personnes qui y croient.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

sensorielle en dénotant des entités d'ordre idéologique. Ainsi, tristesse, pensée, fragilité, temps, voyage, consternation sont des noms abstraits dont le trait distinctif est [-concret].

Selon M. Riegel et al., «dans la catégorie fourre-tout des noms abstraits se trouvent regroupés les noms de propriété (faiblesse), de processus (destruction) et de relation (infériorité), généralement dérivés de verbes et d'adjectifs[...]»²²³. Partant de cette conception, nous comprenons que, d'une manière générale, les noms dits abstraits résultent d'un processus de dérivation verbale ou adjectivale. Ce type de noms communs peut se présenter sous plusieurs sous-catégories à savoir :

a. LES NOMS EXPRIMANT DES PROPRIÉTÉS ET DES ETATS

Issus des adjectifs soit par dérivation suffixale (faiblesse < faible) ou régressive (joie > joyeux). Parmi ces noms abstraits, nous retrouvons les noms de sentiments qui expriment des émotions, des sensations et des impressions relatives à l'état psychologique de l'individu tels que l'amour, la haine, l'indifférence, etc.

b. LES NOMS D'ACTION

Tout procès substantivé est considéré comme nom d'action (destruction / détruire, embarquement / embarquer, réflexion / réfléchir, etc.). D'un point de vue morphologique, les noms d'actions sont construits à partir des verbes²²⁴ par dérivation suffixale (conception / concevoir, réglage / régler) ou régressive (demande / demander, cri / crier, appel / appeler). Alors, on parle de substantifs déverbaux²²⁵.

c. LES NOMS RELATIONNELS

Les noms relationnels²²⁶ ont «la propriété de véhiculer lexicalement une relation qui, dans d'autres cas, n'est pas inscrite dans la sémantique du nom lui-même mais exprimée par une construction génitive.»²²⁷. Il s'agit alors des unités lexicales dont le contenu sémantique implique une relation avec une autre entité tels que les noms d'individus interpersonnellement

²²³ Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, op. cit., p. 326.

²²⁴ Notons qu'il existe certains noms d'action qui n'ont pas de correspondance verbale tels que *la conscience* et *le sommeil*.

²²⁵ "Le déverbal a pour rôle de traduire l'action (l'état) du verbe dont il dérive, sans toutefois l'évoquer dans son déroulement comme l'infinitif substantivé, mais en la nommant abstraitement" cité par Gaston Zink, « Dérivations nominale et adjectivale dans Aliscans (éd. Cl. Régnier, Paris, Champion, v. 1-2368) », in *L'information grammaticale*, vol. 59 / 1, Peeters, 1993, p. 43.

²²⁶ Dits quasi-prédicatifs.

²²⁷ Lucie Barque, « Les noms relationnels de type humain », in *Langue française*, Armand Colin, 2015, p. 29.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

reliés (mère, amie), les noms d'agent (fondateur, président), les noms dénotant des propriétés intrinsèques (épaisseur, peinture)²²⁸, etc.

Par ailleurs, l'opposition noms concrets/ noms abstraits peut entraîner des divergences d'ordre syntaxique :

- Certains verbes ne s'emploient qu'avec des sujets ayant le trait [+concret] tels que les verbes : parler, courir, se marier. Néanmoins l'usage métaphorique peut tolérer l'implication des noms abstraits comme c'est le cas des animaux qui parlent dans les fables de La Fontaine (la cigale et la fourmi, le corbeau et le renard) ou la maladie d'amour qui court dans la chanson de Michel Sardou.
- Les noms abstraits sont généralement précédés par des articles définis (le, la, les) ou par la préposition « de » (la générosité, de la générosité) alors qu'ils sont accompagnés d'articles indéfinis au cas où ils sont caractérisés (une générosité incommensurable) ou mis au pluriel (des générosités).
- Faire la distinction entre les noms concrets et les noms abstraits permet d'éviter la confusion entre le complément circonstanciel de moyen avec le complément circonstanciel de manière : La fille mangeait **avec une fourchette**. (C.C de moyen) / Les invités mangent **avec plaisir**. (C.C. de manière)

Pour terminer avec les noms abstraits et les noms concrets, nous jugeons impératif de signaler qu'il n'est pas facile de marquer avec exactitude la frontière entre ces deux sous-catégories du nom commun, étant donné que les noms concrets peuvent être usités en tant que noms abstraits et vice-versa. A ce sujet, M. Wilmet explique que «*la métonymie effectuée d'incessantes navettes de l'immatériel au matériel (souvent soulignées par un changement d'article ou de nombre) : il y a charme 'agrément' et charme 'sortilège' / charmes 'appas', douceur 'suavité' et douceur 'friandise' [...]*»²²⁹

3.2.1.3. NOMS NOMBRABLES / NOMS NON NOMBRABLES

Les noms nombrables²³⁰ également appelés comptables désignent des segments concrets marqués par une discontinuité tels que voiture, livre, fenêtre, etc. Ces noms peuvent être dénombrés au moyen des déterminants numériques cardinaux (sept, dix, quinze, etc.) ou des

²²⁸ Lorsque ces noms sont mis en relation, nous pouvons avoir à titres d'exemples les syntagmes nominaux; la mère de John, le président du pays, la peinture des chaussures, etc.

²²⁹ Marc Wilmet, *Grammaire critique du français*, (5^e éd. entièrement revue), Bruxelles: De Boeck Duculot, 2010, p. 101.

²³⁰ Wilmet signale que la terminologie dénombrable / indénombrable est incorrecte. (*ibidem*)

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

déterminants indéfinis singuliers (aucun, chaque) ou pluriels (quelques, plusieurs, certain(e)s) etc.), ainsi que les expressions de quantification (un grand nombre de, des centaines de, etc.)

Exemples :

- Deux maisons, dix chèvres, vingt-cinq ardoises.
- Aucun véhicule, chaque tenue.
- Quelques ustensiles, plusieurs choses, certaines femmes.
- Un grand nombre de dossiers, des centaines de personnes.

Quant aux noms non nombrables (dits non comptables²³¹), ils désignent des référents qui se présentent en masse²³² renvoyant à une substance susceptible d'être fragmentée qu'on ne peut compter ou dénombrer tels que les noms viande, sucre, café, etc. Ce genre de noms est déterminé par les partitifs (de la, de l', du) ou des constructions exprimant la quotité (un kilo de, un peu de, etc.)

Exemples :

- De l'eau, du vinaigre, de la viande, etc.
- Un kilo de riz, un peu de sucre, etc.

Lorsqu'ils sont mis au pluriel ou déterminés par des articles indéfinis (un, une), les noms non comptables sont précédés par des locutions telles que dans les expressions : « plusieurs sortes de lait » (partiellement écrémé, entier, etc.), plusieurs types de café (arabica, robusta, etc.)

Notons, enfin, que la transition entre les sous-catégories de noms nombrables et noms non nombrable n'est pas à exclure, vu que certains noms peuvent s'employer en tant que noms comptables et massifs à la fois (ex : Nous avons besoin de trois citrons. / J'ai mis du citron dans ces tartelettes.). En effet, la distinction noms comptables/ noms non comptables peut être établie en fonction des *«déterminants qui permettent de fixer leur catégorie selon les besoins du moment ; ainsi l'indéfini envisage le réel sous l'aspect du comptable, le partitif sous l'aspect du continu»*²³³.

²³¹ Le concept de non-comptable est plus étendu que celui de massif, puisqu'il englobe les noms uniques comme le Soleil, la Terre, etc.

²³² D'où l'appellation de noms "massifs".

²³³ Antoine Gautier, op. cit., p. 42.

3.2.1.4. NOMS INDIVIDUELS/ NOMS COLLECTIFS

Par nom individuel, nous entendons une sous-catégorie de noms communs dont le référent ne se rapporte qu'à un seul être ou objet, tandis que le nom collectif (désormais N. Coll.) désigne « une réunion d'entités, par ailleurs isolables, conçue comme une entité spécifique »²³⁴. Ainsi, les noms foule, groupe, catégorie²³⁵ ont le trait sémantique [+ collectif], alors que les noms mouton, cheminée, fosse ont le trait [- collectif].

Nonobstant la morphologie singulière des N.Coll.²³⁶, ils servent à véhiculer une pluralité sémantique des entités qui ,étant reliées par un trait commun, forment un tout. Selon M. Riegel et al., les N.Coll. peuvent apparaître sous forme de :

*«regroupements spatio-temporels (essaim, bouquet),
fonctionnels (équipe, escadrille, comité, famille), catégoriels
(bourgeoisie, patronat) formant une entité homogène dont la
composition peut être précisée par un complément du nom : une foule
de badauds, la colonne des manifestants, un bouquet de coquelicots.»²³⁷*

Morphologiquement, les N.Coll. peuvent être des noms-racines tels que tas, essaim, foule, ou dérivés à partir de certains noms comptables par l'ajout du suffixe «-aie» tels que *roseraie*, *olivaie*, *peupleraie*, etc., ou à partir de certains noms de nombre²³⁸ en leur ajoutant le suffixe «aine» comme dans *douzaine*, *trentaine*, *centaine*, etc.

D'un point de vue syntaxique, la reprise pronominale des N.Coll. ayant le trait [+humain] consiste à recourir à la troisième personne du pluriel soit le pronom personnel «ils». Cette reprise impose des variations morphologiques au sein des syntagmes nominaux et verbaux en fonction des règles de la congruence morphosyntaxiques (Ex : Ce groupe d'étudiants est motivé, ils veulent améliorer leurs compétences professionnelles)

3.2.2. MORPHOLOGIE DES NOMS COMMUNS

Force est de rappeler que la morphologie est la branche de la linguistique qui traite de la structure interne des mots à travers la description des morphèmes²³⁹ qui les constituent et leurs

²³⁴ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 91.

²³⁵ Ces exemples de N.Coll. servent à regrouper plusieurs éléments sans spécifier leur nature (ex : Un ensemble de méthodes, une catégorie de noms,etc.).

²³⁶ Les N.Coll. sont généralement des noms nombrables (*deux/cinq/quelques groupes* [+nombrable]/ *Un groupe d'étudiants* [+collectif]).

²³⁷ Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, op. cit., p. 325.

²³⁸ Ces noms dérivés de nombre apparaissent dans les déterminants exprimant la quantification (tels que "une douzaine de robes", "une centaine de personnes).

²³⁹ Les morphèmes sont les plus petites unités douées de sens.

règles de combinaison. Parmi les parties du discours auxquelles s'intéresse la morphologie, nous retrouvons la sous-catégorie des noms communs qui se caractérise par des traits formels faisant l'objet d'étude de cette discipline linguistique.

Pour illustrer le procédé de formation des noms communs d'un point de vue morphologique, nous citons à titre d'exemple le nom «fillettes» qui peut être segmenté en : fille_{base} + -ette_{suffixe} + -s_{flexion}. Il s'agit alors de la base nominale «fille» à laquelle on a ajouté le suffixe²⁴⁰ diminutif «-ette» et la marque du pluriel «-s». Partant de cette analyse, nous distinguons deux types de morphologie :

3.2.2.1. LA MORPHOLOGIE LEXICALE

Cette morphologie²⁴¹ s'intéresse aux différents processus de formation des unités lexicales, notamment la dérivation, la composition.

a. LA DÉRIVATION

Selon S. CASALIS et P. COLÉ, la morphologie dérivationnelle *«s'intéresse plus particulièrement à la formation des mots par dérivation, c'est-à-dire par ajout d'un préfixe ou suffixe à une base [...]»*²⁴². Ainsi, les noms «chasseur», «impossible» et «lâcheté» sont respectivement dérivés du verbe «chasser», de l'adjectif «possible» et de l'adjectif «lâche».

Nous considérons comme dérivés *«toutes les unités formées par l'adjonction d'un affixe (suffixe ou préfixe) à une base.»*²⁴³. Ceci signifie que les mots construits²⁴⁴ issus du procédé de la dérivation lexicale peuvent être formés selon le schéma ci-après :

Base + affixe = mot dérivé

Figure 7: schéma de la dérivation lexicale

Il est nécessaire de préciser que la dérivation de nouvelles unités lexicales consiste à mettre en œuvre l'un des procédés suivants :

²⁴⁰ Les affixes sont des morphèmes non autonomes qui s'agglutinent aux bases autonomes. Lorsqu'ils précèdent la base, on parle de préfixe (*in-existant, pré-histoire, anti-patinage*) alors qu'ils sont dits suffixes au cas où ils sont placés après la base. (*dans-eur, formul-ation, traite-ment*).

²⁴¹ Appelée aussi dérivationnelle ou constructionnelle.

²⁴² Severine Casalis et Pascale Colé, « Morphologie (psycholinguistique) », in *Encyclopaedia Universalis*, 2016, disponible sur [<https://www.universalis.fr/encyclopedie/morphologie/>] consulté le 07 novembre 2020

²⁴³ George Mounin, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris: PUF, 2004, p. 102.

²⁴⁴ Par opposition aux noms simples qui ne peuvent être segmentés en d'autres morphèmes (tels que mère, nuit, étude, etc.)

a.1. LA PRÉFIXATION

Ce procédé consiste à ajouter un préfixe à une base douée d'une autonomie sémantique comme le montre le schéma suivant :

Préfixe + base = mot dérivé

Figure 8: Schéma du procédé de la préfixation.

Selon A. GAUTIER, « la préfixation est le plus souvent endocentrique »²⁴⁵ étant donné que les mots dérivés par l'ajout de préfixes appartiennent toujours à la même classe grammaticale que la base. Donc, la fonction des préfixes est purement sémantique.

Exemples :

- in-préfixe + capable base adjectivale = incapable adjectif
- dé-préfixe + congeler base verbale = décongeler verbe
- in-préfixe + aptitude base nominale = inaptitude nom

a.2. LA SUFFIXATION

Ce type de dérivation consiste à agglutiner un suffixe à une base donnée selon le schéma ci-dessous :

Base + suffixe = mot dérivé

Figure 9: Schéma du procédé de la suffixation

Généralement, ce procédé est exocentrique susceptible de provoquer des changements quant à la catégorie morphosyntaxique de la base à laquelle on ajoute un suffixe ayant une valeur grammaticale²⁴⁶.

Exemples :

- timid(e) base adjectivale + -ité suffixe = timidité nom
- nominalis(er) base verbale + -ation suffixe = nominalisation nom
- class(e) base nominale + -ifier suffixe = classifieur verbe
- rapid(e) adjectif + -ement suffixe = rapidement adverbe

Notons que, contrairement aux préfixes, les suffixes sont porteurs d'un contenu sémantique, certains sont chargés de connotation péjorative comme le suffixe «-ard»

²⁴⁵ Antoine Gautier, op. cit., p. 71.

²⁴⁶ Cependant, dans le cas de la formation du féminin et du pluriel des noms par suffixation, la classe grammaticale des bases auxquelles on ajoute les suffixes ne subit aucune modification (ex ; traître / traîtresse, travail, travaux, etc.)

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

(chauffard, nullard, pleurnichard, etc.) ou diminutive comme le suffixe «-ette» (pochette, maisonnette, cigarette, etc.)

a.3. LA DÉRIVATION PARASYNTHÉTIQUE

Il s'agit d'adjoindre simultanément un suffixe et un affixe à une base autonome comme l'indique ce schéma :

Préfixe + base+ suffixe = un parasynthétique

Figure 10: Schéma du procédé de la dérivation parasynthétique

Pour illustrer ce procédé, nous proposons les deux exemples suivants :

- dé-préfixe+ racin(e)base nominale + -er suffixe = **Déraciner** verbe
- en-préfixe+Soleil base nominale+ -(l)er suffixe = **ensoleiller** verbe

Nous signalons que l'étape intermédiaire entre la préfixation et la suffixation n'est pas attestée car les formes *déracine, *raciner, *ensoleil, *soleiller ne sont pas admissibles.

a.4. LA DÉRIVATION RÉGRESSIVE

Cette dérivation²⁴⁷ consiste à tronquer un morphème d'une base autonome pour former une nouvelle unité lexicale (crier > cri, violer > viol, plier > pli, etc.). Généralement, les mots dérivés proviennent de bases verbales, c'est pourquoi ces dérivés sont dits déverbaux.

Il convient de souligner que ce procédé a été contesté par les recherches inscrites dans le cadre de la linguistique synchronique, vu que «*la dérivation inverse est impossible à distinguer de la dérivation suffixale ordinaire : rien ne différencie doute > douter de vol > voler, aussi juge-t-on souvent que ce procédé peut être écarté d'une approche synchronique.*»²⁴⁸

a.5. LA CONVERSION

Traditionnellement appelée « dérivation impropre », elle consiste à transférer la catégorie grammaticale d'un mot sans pour autant en modifier la morphologie. En effet, il existe trois principaux procédés de conversion, à savoir la substantivation, l'adjectivation et l'adverbialisation.

²⁴⁷ Appelée aussi dérivation inverse.

²⁴⁸ Antoine Gautier, op. cit., p. 72.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

a.5.1. LA SUBSTANTIVATION

Elle permet de créer des noms à partir d'autres catégories grammaticales par l'ajout d'articles tels que le champagne (du nom de lieu), le passé (du participe passé), un muet (de l'adjectif), un combattant (du participe présent), le diner (du verbe), le contre (de la préposition).

a.5.2. L'ADJECTIVATION

Ce procédé consiste à créer des adjectifs à partir d'autres catégories sans en modifier la forme tel que c'est le cas pour les noms orange (du nom), rose (du nom), un déjeuner monstre (du nom), temps perdu (du participe passé), exemple frappant (du participe présent), la chambre au-dessous (adverbe).

a.5.3. L'ADVERBIALISATION

Il s'agit de former des adverbes à partir d'adjectifs sans l'ajout du suffixe « -ement » comme dans les exemples : couter cher, sentir mauvais, parler haut, consommer algérien, s'habiller court.

b. LA COMPOSITION

C'est le fait de juxtaposer deux morphèmes lexicaux pouvant servir de bases à des unités dérivées selon le schéma ci-dessous :

Base + base = mot composé

Figure 11: Schéma du procédé de la composition

Il est à préciser que les bases constituant les mots composés ont une autonomie syntactico-sémantique puisqu'elles peuvent exister à l'état libre. (ouvre + boîte, cache + nez, rouge + gorge, etc.)

D'un point de vue orthographique, certains noms composés s'écrivent en un seul mot (portefeuille), d'autres sont séparés par un trait d'union (bateau-mouche) ou par une préposition (dent de sagesse).

B.1 COMPOSITION POPULAIRE / COMPOSITION SAVANTE

Nous distinguons deux types de composition : l'une est dite populaire caractérisée par la combinaison de mots français autonomes (chou-fleur), alors que l'autre est savante à partir de morphèmes empruntés au latin ou au grec qui sont susceptibles de changer de position dans le mot composé (psych(o)-pathe / path(o)-logie, phil(o)-sophe / hydr(o)-phile).

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Outre les procédés de dérivation et de composition que nous venons de présenter, il existe d'autres procédés permettant la formation de nouveaux mots en langue française, à savoir la siglaison et la troncation. Celles-ci seront succinctement abordées dans ce qui suit :

c. La SIGLAISON

L'unité produite par ce procédé est le sigle qui se présente comme une suite de lettres initiales d'un groupe de mots qui forment un mot épilé tel que :

- B.R.I: **B**rigade de **r**echerche et d'**i**ntervention.
- T.V.A: **T**axe sur la **v**aleur **a**justée.
- G.P.S: *Global positioning system*²⁴⁹ (en anglais).

d. L'ACRONYMIE

Notons que les lettres (voire les syllabes) initiales constitutives de l'acronyme²⁵⁰ sont prononcées tel un nom ordinaire.

Exemples :

- Benelux : des trois pays : **B**elgique, **N**ederland et **L**uxembourg
- CNEP : **C**aisse **N**ationale d'**E**pargne et de **P**révoyance.

Sur le plan graphique, les acronymes peuvent apparaître sous plusieurs formes :

- Toutes les lettres de l'acronyme sont écrites en majuscule si ce dernier est exclusivement constitué des lettres initiales des noms qui leur correspondent (*FBI, ENA*)
- Au cas où l'acronyme est formé de syllabes initiales, il est écrit tel un nom propre dont l'initiale est la seule lettre mise en majuscule (*Tuonia, Benelux*)
- En cas de lexicalisation de l'acronyme, toutes les lettres sont écrites en minuscule comme c'est le cas pour les noms communs (*sida, laser*).

Nous signalons qu'en cas de lexicalisation de l'acronyme, celui-ci acquiert les caractéristiques du nom commun et peut servir de base à d'autres dérivés susceptibles de varier en genre et en nombre.

- ONU → onusien
- SMIC → smicard
- OVNI → ovnis

²⁴⁹ La traduction française est : Système de géolocalisation par satellite.

²⁵⁰ Issu de siglaison lui aussi.

e. LA TRONCATION

Selon le dictionnaire Larousse, la troncation est un «*Procédé d'abrègement consistant à supprimer une ou plusieurs syllabes à l'initiale ou, plus souvent, à la finale d'un mot*»²⁵¹. Partant de cette conception, nous pouvons distinguer deux types de troncation²⁵²:

e.1. L'APOCOPE

Ce procédé de formation consiste à faire chuter un ou plusieurs phonèmes finals des mots.

Exemples :

- Vélo → vélocipède
- Bac → baccalauréat
- Gym → gymnastique

e.2. L'APHÉRÈSE

Il est à remarquer qu'en français contemporain, l'apocope est plus répandue que l'aphérèse qui consiste à tronquer le début du mot.

Exemples :

- Musique → zique
- Internet → net
- Capitaine → pitaine

3.2.2.2. LA MORPHOLOGIE GRAMMATICALE

Cette morphologie est dite grammaticale ou flexionnelle²⁵³ étant donné qu'elle s'intéresse essentiellement aux variations d'ordre formel relevant de la flexion²⁵⁴ en fonction des "*relations morphosyntaxiques entre les constituants de l'énoncé, par distinction avec la morphologie dérivationnelle, de nature lexicologique, qui contribue à la production des unités du lexique*»²⁵⁵. Partant de cette conception, nous déduisons que contrairement aux morphèmes

²⁵¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/troncation/79933>, consulté le 03 / 08/ 2020.

²⁵² La combinaison d'un mot tronqué par apocope et un autre par aphérèse nous permet d'obtenir ce qu'on appelle « un mot valise » (*informatique = information + automatique*)

²⁵³ Elle concerne les langues flexionnelles telles que le français par opposition aux langues agglutinantes comme le turc.

²⁵⁴ « *En grammaire, la flexion est un procédé morphologique consistant à pourvoir les racines (verbales, nominales, etc.) d'affixes ou de désinences ; ceux-ci expriment les fonctions syntaxiques (cas), les catégories grammaticales du nombre, du genre, de la personne, ou les catégories sémantiques de l'anime, du comptable, etc., selon les classes de mots déterminées par chaque langue.* » Cité par Jean Dubois[et al.], *op. cit.*, p. 204.

²⁵⁵ Franck Neveu, *op. cit.*

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

dérivationnels, les affixes flexionnels ont une valeur purement grammaticale du fait qu'ils produisent des variations formelles du même mot sans que cela ne crée de nouvelles unités lexicales. En d'autres termes, nous pouvons dire que les morphèmes flexionnels servent à marquer la relation syntaxique d'un mot avec les autres éléments de l'énoncé par des variations morphologiques sans pour autant modifier la classe morphosyntaxique de la base à laquelle ils s'adjoignent.

Pour ce qui est de la flexion nominale, elle concerne les variations morphologiques que subissent les noms en fonction du genre et du nombre. Ces accords seront traités dans les pages qui suivent, où nous nous focaliserons davantage sur les variations d'ordre générique dans la mesure où notre étude porte sur le genre des noms en langue française. Quant à la catégorie du nombre, elle sera succinctement abordée.

4.LE GENRE DES NOMS

Compte tenu de la binarité du genre en langue française, les noms communs se répartissent en deux genres, soit le masculin²⁵⁶ ou le féminin. Par ailleurs, il est impératif de noter qu'en grammaire française, il existe deux types de genre : l'un concerne les noms animés, il est dit naturel basé sur la répartition sexuelle des êtres²⁵⁷, alors que l'autre est grammatical inhérent aux noms inanimés dont l'assignation est exclusivement arbitraire sans motivation biologique²⁵⁸. Partant de cette classification, nous avançons que les noms animés - dont les référents sont des humains ou des animaux- sont susceptibles de changer de genre en fonction du sexe du référent marquant l'opposition mâle / femelle. Or, le passage d'un genre à l'autre peut impliquer des variations morphologiques voire phonologiques que nous traiterons dans ce qui suit :

4.1. LE MARQUAGE DU GENRE

En grammaire française, la distinction générique des noms peut être lexicale, syntaxique ou morphologique.

4.1.1. LA DISTINCTION LEXICALE

Dans certains cas, l'opposition mâle /femelle est lexicale consistant à désigner les deux sexes par des noms partageant des traits relatifs au signifié mais n'ayant aucun apparemment morphologique.

Exemples :

- Homme/femme, garçon/fille [+humains]
- Cheval/jument, singe/guenon [- humains]

4.1.2. LA DISTINCTION SYNTAXIQUE

Elle concerne les noms dits épïcènes²⁵⁹ qui appartiennent à la sous-catégorie des noms animés ayant un lexème commun aux deux genres (genre naturel) dont l'opposition sexuelle est

²⁵⁶« En français, le masculin fait souvent office de neutre et est appelé alors « genre non marqué ». <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9N0368>, consulté le 22 / 08 /2020.

²⁵⁷ En l'occurrence les humains et les animaux.

²⁵⁸ Ces deux types de genres seront exhaustivement traités dans le chapitre III . Cf, p.p. 113-114.

²⁵⁹ Sont aussi épïcènes, les noms qui désignent indifféremment les deux sexes mâle/femelle tels que souris, crabe, perdrix, etc.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

syntactiquement marquée au moyen des déterminants ainsi que les variations morphosyntaxiques subies par les autres constituants de l'énoncés selon les règles de l'accord en genre.

Exemples :

- Cet enfant est charmant
- Elle était une petite enfant.

4.1.3. LA DISTINCTION MORPHOLOGIQUE

Morphologiquement, l'opposition masculin /féminin peut se manifester selon l'un des cas suivants :

a. AJOUT D'UN -E FINAL

En règle générale, la formation du féminin des noms en français consiste à adjoindre un « e » à la fin des noms masculins.

- Un ami /une amie, un élu /une élue, un rival/une rivale, un ours/une ourse, etc.

En effet, la marque prototypique du féminin peut dans certains cas entraîner des modifications graphiques et/ou phonologiques.²⁶⁰

a.1. MODIFICATION GRAPHIQUE

L'ajout du « e » à la base masculine n'affecte pas la prononciation du nom mais peut tout de même engendrer les modifications morphologiques suivantes :

a.1.1. DÉDOUBLEMENT DE LA CONSONNE FINALE

Pour certains noms, le processus formation du féminin consiste de dédoubler la consonne finale du nom masculin auquel on ajout un « e » comme marque du genre féminin.

Noms masculins	Noms féminins
Colonel [kɔlɔnɛl]	Colonelle [kɔlɔnɛl]
Intellectuel [ɛ̃telɛktyɛl]	Intellectuelle [ɛ̃telɛktyɛl]
Criminel [kʁiminɛl]	Criminelle [kʁiminɛl]

Tableau 12: Exemples de dédoublement de la consonne finale au féminin

²⁶⁰ Il faut signaler que ces modifications ne sont pas des règles absolues vu l'existence des exceptions pouvant apparaître pour chacun des cas que nous allons présenter dans cette partie.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

a.2. MODIFICATION PHONOLOGIQUE

Les variations phonologiques engendrées par l'ajout du -e sont les suivantes :

a.2.1. PRONONCIATION DES CONSONNES FINALES MUETTES

Les consonnes muettes mises à la fin des noms masculins sont prononcées après l'ajout du « e » final. Les exemples suivants illustrent ce phénomène :

Noms masculins	Noms féminins
Algérois [alʒɛʁwa]	Algéroise [alʒɛʁwaz]
Savant [savɑ̃]	Savante [savɑ̃t]
Marchand [maʁʃɑ̃]	Marchande [maʁʃɑ̃d]

Tableau 13: Exemples de consonnes finales muettes prononcées au féminin

Dans certains cas, la consonne muette finale /t/ est dédoublée au féminin.

Noms masculins	Noms féminins
Chat [ʃa]	Chatte [ʃat]
Muet [myʒ]	Muette [myʒt]
Sot [so]	Sotte [sɔt]

Tableau 14: Exemples de dédoublement du «t» muet au féminin

Les noms masculins dont la syllabe finale est «-er» font leur féminin en «-ère». Cette flexion consiste à prononcer la consonne muette /ʁ/ et modifier le degré d'aperture de la voyelle /e/ qui passe de la fermeture à l'ouverture en prenant un accent grave.

Noms masculins	Noms féminins
Pompier [pɔ̃pjɛ]	Pompière [pɔ̃pjɛʁ]
Boulangier [bulɑ̃ʒɛ]	Boulangère [bulɑ̃ʒɛʁ]
Policier [pɔlisjɛ]	Policrière [pɔlisjɛʁ]

Tableau 15: Exemples de féminin des noms en «-ère»

a.2.2. DÉNASALISATION DE LA SYLLABE FINALE :

En formant le féminin, la syllabe nasale que l'on trouve à la fin des noms masculin est dénasalisée.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Noms masculins	Noms féminins
Voisin [vwazɛ̃]	Voisine [vwazin]
Artisan [aʁtizɑ̃]	Artisane [aʁtizan]
Souverain [suv(ə)ʁɛ̃]	Souveraine [suv(ə)ʁɛn]

Tableau 16: Exemples de dénasalisation de la consonne finale au féminin

Pour certains noms, la dénasalisation de la dernière syllabe est accompagnée d'un dédoublement de la consonne finale du nom masculin.

Noms masculins	Noms féminins
Paysan [pejizɑ̃]	Paysanne [pejizan]
Chien [ʃjɛ̃]	Chienne [ʃjɛn]
Maçon [masɔ̃]	Maçonne [masɔn]

Tableau 17: Exemples de dénasalisation et de dédoublement de la consonne finale au féminin

a.2.3. CHANGEMENT DE LA CONSONNE FINALE

Il s'agit de modifier la dernière consonne du nom masculin auquel on adjoint le « e » du féminin. Les consonnes concernées sont « f », « p », « c »²⁶¹, « x ».

Noms masculins	Noms féminins
Veuf [vœf]	Veuve [vœv]
Loup [lu]	Louve [luv]
Turc [tyʁk]	Turque [tyʁk]
Epoux [epu]	Epouse [epuz]

Tableau 18: Exemples de noms dont la consonne finale change au féminin

b. MODIFICATION DE LA BASE MASCULINE

Certains noms masculins ont des féminins dont le radical est différent de celui du masculin. Le tableau n°19 présente quelques exemples.

Noms masculins	Noms féminins
Chameau [ʃamo]	Chamelle [ʃamɛl]
Fou [fu]	Folle [fɔl]

²⁶¹ La consonne /c/ n'entraîne pas de modification phonologique.

Dieu [djœ]	Déesse [dejɛs]
Roi [ʁwa]	Reine [ʁɛn]
Neveu [nəvø]	Nièce [njɛs]

Tableau 19: Exemples de noms changeant de base au féminin

c. L'AJOUT DE SUFFIXES DÉRIVATIONNELS

C'est le mode par lequel on marque fréquemment le genre des noms par l'ajout d'un suffixe à une base nominale masculine. A ce sujet, J. Gardes Tamine souligne que «*pour le substantif, la flexion n'apparaît que comme l'un des moyens de marquer l'opposition de genre, alors qu'elle est le seul utilisé pour l'adjectif.*»²⁶²

Il est nécessaire de préciser que le marquage du genre par dérivation flexionnelle consiste généralement à employer un suffixe amalgamé permettant d'opposer le masculin au féminin. Le tableau suivant présente quelques illustrations de suffixes dérivationnels.

Noms masculins	Noms féminins
Voleur [volœʁ]	Voleuse [volœz]
Lecteur [lɛktœʁ]	Lectrice [lɛktʁis]
Visiteur [viziœʁ]	Visiteuse [viziœz]
Enchanteur [ɑ̃ʃɑ̃tœʁ]	Enchanteresse [ɑ̃ʃɑ̃tœʁɛs]
Prince [pʁɛ̃s]	Princesse [pʁɛ̃sɛs]
Amoureux [amuwø]	Amoureuse [amuwœz]

Tableau 20: Exemples de suffixes dérivationnels formant des noms féminins

d. FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS

Le sujet de la féminisation des noms des métiers -longtemps réservés aux hommes- a suscité un vif débat chez les linguistes²⁶³ ainsi que les sociologues en raison du décalage existant entre la réalité sociale et la désignation lexicale des noms de métiers, de fonctions et de grades occupés par les femmes. A cet effet, un bon nombre de militants féministes ont réclamé la féminisation de ces noms pour des raisons relevant de l'évolution de la langue en fonction des

²⁶² Joëlle Gardes-Tamine, *La grammaire: Phonologie, morphologie, lexicologie*, vol. 1, Armand Colin, 1998, p. 59.

²⁶³ Certains sont puristes et refusent la féminisation des noms de métiers alors que d'autres réclament l'actualisation de ces noms pour répondre aux exigences sociales.

exigences sociales par rapport à la place occupée par les femmes à l'égard des professions et des fonctions qu'elles exercent.

A l'issue d'une réunion des membres de l'académie française²⁶⁴ qui a eu lieu le 28 février 2019, ce débat a fini par être tranché : l'institution s'est prononcée en faveur de la féminisation des noms de métiers²⁶⁵ en «*estimant qu'il n'existait « aucun obstacle de principe » à la féminisation des métiers.*»²⁶⁶. En d'autres termes, L'Académie a proclamé sa tolérance à l'égard de la féminisation des noms de métiers et des charges accordés aux femmes à condition que cela n'entraîne aucune contravention aux règles morphologiques définissant la formation du féminin des noms en langue française.

Selon le rapport publié le 1 mars 2019 émanant d'une commission d'étude composée de quatre membres²⁶⁷ de l'Académie française, les noms de métiers peuvent être féminisés selon les cas suivants :

d.1. LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR LES GRAPHEMES « E » OU « O »

La féminisation des noms de métiers dont la lettre finale est un « e » muet (traditionnellement conçue comme marque prototypique du féminin) ou un « o » consiste à employer un déterminant féminin (une, la, cette). En outre, les variations morphosyntaxiques que subissent les adjectifs qualificatifs peuvent tout de même marquer la distinction masculin /féminin.

Exemples²⁶⁸:

- Un architecte / une architecte, un diplomate / une diplomate, un ministre /une ministre, un maire / une maire, un poète / une poète²⁶⁹
- Un imprésario/ une imprésario, un soprano/ une soprano, un dactylo / une dactylo.

²⁶⁴ L'Académie française fut créée en 1635 par Richelieu, elle se donne pour objectif d'assurer le bon usage de la langue française en conférant un poids officiel aux études inscrites dans le domaine de la grammaire. Selon l'article 24 des statuts de l'Académie française: «*La principale fonction de l'Académie sera de travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.*» disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions> (consulté le 19/11/2020)

²⁶⁵ Sauf pour les noms de métiers, de grades et de titres relatifs au domaine juridique.

²⁶⁶ Raphaëlle Rérolle, L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers, in *Le Monde*, 28/02/2019, disponible sur: https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/28/l-academie-francaise-se-resout-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers_5429632_3224.html (consulté le 15/11/2020.)

²⁶⁷ La commission était composée de Danièle Sallenave, Gabriel de Broglie, Dominique Bona et Michael Edwards

²⁶⁸ Nous précisons que tous les exemples illustrant la féminisation des noms de métiers sont attestés par la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie française disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/>

²⁶⁹ Auparavant poétesse.

d.2. LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR UNE CONSONNE

Pour former le féminin des noms dont la lettre finale est une consonne, il convient généralement d'ajouter un « e » à la fin du nom masculin. Notons que dans certains cas, la féminisation entraîne des modifications phonologiques à la syllabe à laquelle se greffe la marque du féminin, soit la voyelle « e ».

Exemples:

- Un expert / une experte, un paysan/ une paysanne.
- Un cheminot /une cheminote, un pâtissier/ une pâtissière.

Force est de signaler l'existence de quelques noms faisant exception à cette règle en gardant la même forme pour désigner le masculin ou le féminin: c'est le cas des noms dits épicènes dont l'opposition masculin/féminin est d'ordre syntaxique.

Exemples:

- Un mannequin / une mannequin, un médecin/ une médecin (ou femme médecin)
- Un camelot / une camelot, un marin / une marin, un conseil/ une conseil.

d.3. LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR «-EUR»

La féminisation des noms de métiers dont la syllabe finale est «-eur» s'effectue selon l'un des cas suivants:

d.3.1. L'AJOUT DU « E » MUET

Les noms de métiers qui ne sont pas dérivés de verbes²⁷⁰ sont féminisés par l'ajout d'un « e » muet à condition qu'il n'opère aucune modification phonologique.

Exemples:

- Un professeur / une professeure, un docteur / une docteure,
- Un censeur / une censeure, un procureur / une procureure

Il paraît indispensable de signaler que jusqu'à une date récente, ces noms étaient épicènes vu que leurs féminins étaient distingués au moyen des déterminants sans l'ajout du « e » à la fin des noms masculins.

²⁷⁰ Cette règle est particulièrement fréquente dans le cas des noms de métiers largement exercés par les femmes.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Exemples :

- Un professeur / une professeur, un docteur / une docteur.

d.3.2. L'AJOUT DU SUFFIXE «-EUSE»

Ce procédé de féminisation concerne les noms de métiers dérivés à partir des verbes. Il consiste à ajouter le suffixe «-euse» à la base masculine qui se terminent par "-eur".

Exemples :

- Un chercheur / une chercheuse → (chercher), un danseur / une danseuse → (danser)
- Un vendeur / une vendeuse → (vendre), un entraîneur / une entraîneuse → (entraîner)

d.3.3. L'AJOUT DES SUFFIXES «-ESSE», «-ERESSE»

Il semble nécessaire de préciser que le suffixe «-esse» était largement utilisé dans le passé pour former le féminin des noms de métiers. Néanmoins, il est actuellement substitué par une flexion plus simplifiée qui consiste à ajouter la voyelle « e » du fait qu'elle n'est pas perceptible à l'oreille. Il en va de même pour le suffixe «-eresse» que l'on retrouve aujourd'hui dans les noms ayant trait à la langue juridique tels que «demanderesse», «défenderesse» et «bailleresse».

Bien que les suffixes «-esse» et «-eresse» ne soient « *plus productifs depuis près d'un demi-siècle* »²⁷¹, il subsiste de nombreux noms de métiers féminisés au moyen de ces suffixes qui portent à l'époque actuelle une connotation discriminatoire voire dépréciative. Le tableau ci-après présente quelques illustrations de féminisation ancienne et contemporaine des noms de métiers comportant les suffixes «-esse» et «-eresse»:

Nom masculin	Féminin archaïque	Féminin actuel
un maire	Une mairesse	Une maire
Un docteur	Une doctoresse	Une docteure ou une femme docteur
Un poète	Une poétesse	Une poète
Un vendeur	Une venderesse	Une vendeuse
Un chasseur	Une chasseresse	Une chasseuse
Un auteur	Une autoresse	Une auteure

²⁷¹ Académie Française, LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS ET DE FONCTIONS, p.9, disponible sur http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf, consulté le 30 /08/2020.

Tableau 21: Exemples d'actualisation de la féminisation des noms de métiers terminés par "-esse" et "-eresse"

d.4. LES NOMS SE TERMINANT PAR «-TEUR»

Ces noms se féminisent selon l'un des deux cas:

1- Les noms de métiers qui se terminent par «-teur» sont féminisés par l'ajout du suffixe «-teuse» s'ils correspondent à un verbe dont la syllabe finale comprend la consonne « t ».

Exemples:

- Un rapporteur / une rapporteuse → (rapporter)
- Un étiqueteur / une étiqueteuse → (étiqueter)
- Un transporteur / une transporteuse → (transporter)

2- Il convient d'ajouter le suffixe «-trice» lorsque les noms de métiers se terminent par «-teur» n'ont pas de correspondance verbale ou correspondent à des verbes qui ne comportent pas de /t/ dans la dernière syllabe.

Exemples :

- Un rédacteur / une rédactrice (rédiger)
- Un créateur / une créatrice (créer)
- Un recteur / une rectrice (sans correspondance verbale)²⁷²

d.5. QUELQUES CAS EPINEUX DE FEMINISATION DES NOMS DE METIERS

Nous tenons à signaler que certains noms de métiers présentent des difficultés quant à leur féminisation, notamment les noms «auteur», «écrivain» et «chef». A cet effet, l'Académie française a consacré une partie de son rapport à la féminisation de ces noms de métiers qualifiés d'épineux pour les francophones.

Pour ce qui est du nom «auteur», il a été féminisé sous plusieurs formes, à savoir «authoressse», «autoressse», «autrice»²⁷³. Actuellement, il convient d'ajouter un « e » à la fin du nom masculin pour former son féminin, soit le nom «auteure».

Il en va de même pour le nom «écrivain» qui, jusqu'à une date récente, était usité sous sa forme masculine (un écrivain ou une femme écrivain) pour désigner des femmes qui composent

²⁷² Actuellement, il n'existe pas de verbe correspondant au nom "recteur", bien qu'il soit issu du latin rector, de regere qui signifie diriger.

²⁷³ Rarement utilisé, le nom féminin "autrice" se limite aujourd'hui, à un usage élitiste.

des ouvrages. En effet, depuis le 01 mars 2019²⁷⁴, il est admissible d'employer le nom «écrivaine» en ajoutant la marque prototypique du féminin au nom masculin.

Quant au nom «chef» que l'on considère comme un cas épineux vu l'existence de plusieurs formes féminines, à savoir «la chèf», «chèfe», «cheffesse», «cheftaine», «chève» et «cheffe», l'Académie française explique que : " *La forme « cheffe » semble avoir aujourd'hui, dans une certaine mesure, la faveur de l'usage. Si l'on ne peut soutenir que cette forme appartient au « bon usage » de la langue, il paraît également difficile de la proscrire tout à fait étant donné le nombre d'occurrences rencontrées dans les sources que la commission a pu consulter.*"²⁷⁵

5.LE NOMBRE DES NOMS

Le nombre est un trait grammatical qui sert à percevoir le «*caractère soit amorphe (ou continu), soit discontinu de l'image mentale d'une notion*»²⁷⁶. Il définit la quantité des noms comptables que l'on peut dénombrer ainsi que la quotité des noms massifs (non dénombrables)²⁷⁷.

En grammaire française, nous distinguons deux types de nombres marquant l'opposition singulier / pluriel qui correspondent respectivement à une occurrence unique ou à plusieurs occurrences (un chemin / des chemins, une maladie / des maladies).

Selon M. Wilmet, «*les définitions du nombre qui ont cours dans les grammaires affectent le singulier à des quantités d'êtres égales ou inférieures à 1, le pluriel à des quantités supérieures à 1.*»²⁷⁸ En soulignant que l'opposition singulier / pluriel relève du caractère continu ou discontinu de l'entité désignée par le nom, l'auteur distingue deux types de pluriels :

a. LE PLURIEL EXTERNE

Qui consiste à additionner des unités comptables pour lesquels la notion de pluriel est définie de façon externe au moyen des déterminants qui permettent de désigner le nombre d'occurrences (un , quatre, plusieurs, des, etc.)

²⁷⁴ Qui correspond à la date de publication du rapport de féminisation des noms de métiers par l'Académie française disponible sur http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf, consulté le 30/08/2020.

²⁷⁵ Académie française, *op.cit.*, p.11.

²⁷⁶ G Moignet, *Systématique de la langue française*, Paris: Klincksieck, 1981, p. 36.

²⁷⁷ Dans le cas des noms massifs, le pluriel grammatical renvoie à de différentes espèces liées à la substance non dénombrable (ex : les cafés = les types de cafés, les viandes= viande rouge+ viande blanche (poulet), poisson, etc.)

²⁷⁸ Marc Wilmet, *op. cit.*, p. 73.

Exemples:

- Un chat / deux chats, une chaise / des chaises, un hôpital / plusieurs hôpitaux, etc.

b. LE PLURIEL INTERNE

Quant à ce type, c'est le signifié que porte le nom en lui-même qui exprime la notion de pluralité. Le pluriel interne apparaît dans les noms collectifs²⁷⁹ (foule, équipe, famille, douzaine, etc.) ainsi que les *pluralia tantum*²⁸⁰ qui n'apparaissent qu'au pluriel²⁸¹ tout en ayant une interprétation individualisante (les obsèques, les mœurs, les ciseaux, les gens, etc.)

5.1. LE MARQUAGE DU NOMBRE

D'un point de vue morphosyntaxique, le trait du nombre se manifeste au sein du S.N, il concerne les noms, les déterminants et les adjectifs épithètes. Il est à préciser que le singulier se définit comme la forme non-marquée tandis que le pluriel est morphologiquement marqué. Pour ce qui est des noms communs, le marquage du nombre obéit aux règles suivantes:

A. L'AJOUT D'UN «-S» FINAL

Selon la règle générale, le pluriel des noms est formé à partir de la forme singulière à laquelle on ajoute la consonne finale « s »²⁸² comme marque du pluriel²⁸³. Cependant les noms singuliers se terminant par « s », « x », « z » restent invariables au pluriel.

Exemples :

- Un jouet / des jouets, un roman / des romans.
- Un abus / des abus, un prix/ des prix, un nez / des nez.

B. L'AJOUT D'UN «-X» FINAL

²⁷⁹ Dans le cas des collectifs, l'opposition singulier / pluriel correspond à l'opposition lexicale collectif / unité (ou singulatif) tel que forêt / arbre. Par ailleurs, il est grammaticalement correct de pluraliser les noms collectifs (des forêts, quatre familles.)

²⁸⁰ Pluriel latin de *plurale tantum* signifiant « pluriel seulement ».

²⁸¹ Certains *pluralia tantum* qui renvoient à des référents composés de deux parties symétriques peuvent apparaître au singulier désignant des objets analogues. Ex. des lunettes (de vue) / une lunette (astronomique) .

²⁸² Historiquement, "le s du pluriel s'est prononcé jusqu'à la fin du XVI^e siècle." cité par M. Grevisse, C Fairon et A C Simon, *Le petit Bon usage de la langue française: La grammaire qui aime les écrivains*, De Boeck Supérieur, 2018, p. 101.

²⁸³ Eventuellement après la marque du genre féminin. Ex : des amies, des institutrices, des sportives, etc.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Ce marquage affecte les noms dont la syllabe finale est «-au », «-eau » et «-eu» et certains noms en «-ou». Nous illustrons dans ce qui suit chacun de ces cas pour lesquels nous signalerons les exceptions qui n'obéissent pas à la règle de formation du pluriel grammatical.

b.1. LES NOMS DONT LA SYLLABE FINALE EST «-AU» OU «-EAU»

Ces noms sont pluralisés au moyen de la flexion «-x» tels que joyaux, tuyaux, fuseaux, copeaux etc. sauf landau, sarrau, grau et unau qui prennent un « s » au pluriel .

b.2. LES NOMS EN «-EU»

Pareillement pour les noms en «-eu», le pluriel est obtenu par l'ajout d'un « x » à la fin des noms singuliers (aveux, neveux, enjeux, etc.). Or, cette régularité ne vaut pas pour tous les noms en «-eu» dans la mesure où les noms «bleu», «pneu», «émeu», «lieu»²⁸⁴ et «enfeu» sont pluralisés par l'ajout de la finale « s ».

b.3. LES NOMS EN «-OU»

Selon la règle générale, les noms se terminant par «-ou» font leur pluriel en ajoutant un « s » final (verrous, sous, trous, etc.). Toutefois, il existe huit noms²⁸⁵ auxquels on adjoint la finale « x » pour former leur pluriel, soit «genoux», «bijoux», «poux», «cailloux», «joujou», «hiboux», «choux» et «ripoux».

b.4. L'AJOUT DU SUFFIXE «-AUX»

Les noms ci-après sont pluralisés grâce à l'agglutination du suffixe «-aux» aux noms singuliers:

b.4.1. LES NOMS EN «-AL»

Le pluriel des noms se terminant par «-al» est obtenu par l'ajout du suffixe «-aux», nous citons à titre d'exemples:

- Un canal / des canaux, un métal / des métaux, un mal / des maux.

²⁸⁴ Dans le sens de poisson de mer.

²⁸⁵ Traditionnellement on distinguait sept noms dont le pluriel consiste à ajouter un «x », le huitième nom verlan "ripou" (de pourri) a été récemment ajouté.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Force est de signaler l'existence de plusieurs noms en «-al» qui font exception à cette règle, « *c'est le cas des noms : aval, bal, cal, cantal, caracal, carnaval, cérémonial, chacal, choral, copal, corral, emmental, festival, gavial, gayal, mescal, mistral, narval, nopal, pal, pascal, quetzal, récital, régala, rial, rorqual, serval et sisal.* »²⁸⁶

Il faut tout de même noter que certains noms qui se terminent par «-al» peuvent avoir deux formes au pluriel soit par l'ajout du «-s» final ou le suffixe «aux», comme c'est le cas pour «idéal», «étal», «santal» et «val» qui sont respectivement pluralisés en *idéals* ou *idéaux*, *étals* ou *étaux*, *santals* ou *santaux*²⁸⁷, *val* ou *vaux*.

b.4.2.LES NOMS EN «-AIL»

La plupart des noms ayant la syllabe finale «-ail» sont pluralisés au moyen de la marque prototypique du pluriel, soit la consonne finale « s », tels que rail, détail, portail, épouvantail, etc. «*Excepté les neuf noms: bail, corail, émail, fermail, soupirail, travail, vantail, ventail, vitrail, qui changent -ail en -aux : un bail, des baux; un corail, des coraux, etc.*»²⁸⁸

C.NOMS AYANT DEUX FORMES AU PLURIEL

Nous jugeons nécessaire de préciser que certains noms admettent deux formes totalement distinctes au pluriel: l'une est régulière alors que l'autre est irrégulière. Les noms qui admettent une double forme au pluriel sont les suivants:

c.1. LE NOM «ŒIL»

Généralement pluralisé en yeux [jø], ce nom peut apparaître sous sa forme régulière œils [œj] dans le pluriel des noms composés tels que les œils-de-bœuf²⁸⁹ et les œils-de chat²⁹⁰.

c.2. LE NOM «AÏEUL»

L'usage des deux formes aïeuls [ajœl] et aïeux [ajø] au pluriel est défini en fonction du contenu sémantique que l'on désire transmettre, du fait que ces deux pluriels signifient respectivement les grands parents et les ancêtres.

c.3. LE NOM «CIEL»

²⁸⁶Ces exceptions sont extraites du site officiel de la Banque de dépannage linguistique appartenant à l'Office québécois de la langue française, disponible sur : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1821 consulté le 29 /11/2020.

²⁸⁷ Notamment dans l'expression *poudre des trois santaux*.

²⁸⁸ M Grevisse, C Fairon et A C Simon, op. cit., p. 102.

²⁸⁹ Ce sont des lucarnes.

²⁹⁰ Il s'agit de pierres précieuses.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Le nom ciel a la particularité d'avoir une double forme au pluriel: la forme ciels [sjɛl] marquée par l'ajout d'un « s » final est employée dans le cas où elle dénote un véritable pluriel²⁹¹ en comptant les ciels, ou lorsqu'on désigne «le ciel de lit»²⁹² ou la partie représentant le ciel dans un tableau dessiné par un peintre.

Quant à la forme irrégulière cieux [sjø], elle sert à indiquer «*non la pluralité, mais l'universalité indivise de la sphère céleste, ou, au figuré, la Providence, le pouvoir céleste.*»²⁹³

c.4. LE NOM « AIL »

Le nom ail fait au pluriel ails [aj] couramment usité ou la forme vieillie aux [o] rarement utilisée bien qu'elle soit grammaticalement correcte.

d. PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS

Pour former le pluriel des noms composés, il convient de les traiter en fonction des différents procédés qui ont permis de les construire.

d.1. LES COMPOSÉS SOUDÉS

Morphologiquement amalgamés²⁹⁴, les noms composés de plusieurs éléments forment leur pluriel en obéissant aux régularités de marquage du pluriel des noms simples.

- Des vinaigres, des bonsoirs, des gendarmes, des passeports, des portemanteaux, des millepattes, etc.

Certains noms font exception à cette règle, à savoir monsieur, madame, mademoiselle, monseigneur, bonhomme, gentilhomme dont la pluralisation respective donne messieurs, mesdames, mesdemoiselles, messeigneurs²⁹⁵, bonshommes et gentilshommes.

d.2. LES NOMS COMPOSÉS D'ÉLÉMENTS NON SOUDÉS

²⁹¹ " C'est dans ce sens qu'on dit : *Le ciel de la Provence et celui de l'Italie sont bien différents des ciels de l'Angleterre et de l'Écosse ; ce peintre réussit admirablement dans les ciels*" cité par Académie Française, *Dire ou ne pas dire : Les cieux ou Les ciels*, disponible sur :<http://www.academie-francaise.fr/les-cieux-ou-les-ciels#:~:text=Le%20nom%20ciel%20a%20,d'avoir%20deux%20pluriels%20diff%C3%A9rents.&text=Au%20pluriel%20on%20dit%20des,Peinture%20le%20ciel%20C%20les%20ciels>. Consulté le 10 septembre 2020.

²⁹² Le haut d'un lit.

²⁹³ Académie Française, *op.cit.*

²⁹⁴ Notons que ces noms composés sont parfois confondus avec les noms simples en raison de leur morphologie soudée. Pour les dissocier, il convient de consulter un dictionnaire d'étymologie pour déterminer les différents éléments qui les composent.

²⁹⁵ On utilise le nom pluriel "messeigneurs" lorsqu'on s'adresse à plusieurs personnes qui ont droit au titre (il correspond au deuxième pronom personnel du pluriel vous), tandis que le nom "nosseigneurs" est usité quand on parle de ces personnes. (Il peut être substitué par le pronom personnel "ils")

Il s'agit des noms composés libres²⁹⁶ ou à trait d'union²⁹⁷. Selon la règle syntaxique de l'accord, seuls les noms et les adjectifs constituant les noms composés sont susceptibles de varier en nombre en fonction de l'usage et du sens. En effet, la formation du pluriel des noms composés s'effectue en fonction des schémas de composition suivants:

d.2.1. NOM + NOM

En cas de juxtaposition de deux noms reliés par un rapport d'équivalence, les deux éléments se mettent au pluriel.

Exemples :

- Des entraîneurs-chefs, des dîners-conférences, des oiseaux-mouches.

Lorsque le second nom remplit la fonction d'un complément du premier avec ou sans préposition, ce dernier prend la marque du pluriel tandis que le second demeure invariable.

Exemples :

- Des arcs-en-ciel, des timbres-poste, des pauses-café²⁹⁸.
- Des pommes de terre, des pinces à linge, des chemins de fer.

Toutefois, cette règle a connu des transgressions vu que les lexicographes ont récemment attesté des formes marquées par l'accord du second élément complément du nom telles que «timbres-quittances», «timbres taxes», «images satellites».

d.2.2. NOM+ ADJECTIF

-Si le nom est composé d'un nom et d'un adjectif, ils sont tous les deux pluralisés selon les règles de formation du pluriel.

- Des tables rondes, des beaux-arts, des cartes bleues, des plates-bandes

Pour ce qui est des noms composés, il faut signaler que le premier élément ne s'accorde pas au pluriel lorsqu'il se termine par «-o».

Exemples :

- Des Algéro-Canadiens, des électro-aimants, des microstructures.

²⁹⁶ Les composés libres ne sont ni soudés ni reliés par un trait d'union. (Eau de vie, armoire à pharmacie, faux sens, etc.)

²⁹⁷ Les réformes de l'orthographe française de 1990 adoptées par le Conseil supérieur de la langue française recommande la soudure des noms composés à traits d'union (ex : contre appel / contrappel ; week-end/ weekend ; porte-monnaie / portemonnaie, etc.)

²⁹⁸ Dans le sens de timbres de postes et pauses de café.

d.2.3.ADVERBE+ NOM

Seuls les noms varient au pluriel dans la mesure où les adverbes sont grammaticalement invariables.

Exemples :

- Des en-têtes, des arrière-bouches, des après-dîners, des contre-alizés

d.2.3. VERBE + NOM

Traditionnellement, lorsque les noms sont composés d'un verbe et d'un nom, seul le nom prend la marque du pluriel selon les exigences sémantiques tandis que le verbe reste invariable. Or, les réformes orthographiques de 1990 tolèrent l'accord en pluriel des seconds éléments sans tenir compte du contenu sémantique du nom composé.

Exemples

- Des tire-balles, des porte-conteneurs, des garde-bœufs.
- Des chasse-neige(s), des porte-bonheur(s), des garde-boue(s).

Certains noms composés selon le schéma V+N restent invariables dans le cas où le second élément commence par une lettre majuscule ou un article.

Exemples :

- Des cessez-le-feu, des trompe-la-mort, des prie-Dieu

d.2.4.VERBE+VERBE

Dans le cas des noms composés de deux verbes, les deux éléments restent invariables au pluriel:

Exemples :

- Des savoir-vivre, des laissez-passé, des va-et-vient

e. LES NOMS EMPRUNTÉS

Le pluriel des noms étrangers peut être envisagé sous deux traitements différents: l'un relatif au registre soutenu qui préconise de maintenir la morphologie du pluriel de la langue source de l'emprunt. En effet, les puristes considèrent cet usage comme signe d'érudition.

Exemples

- Un minimum / des minima; un maximum / des maxima.

Chapitre 2 : De la notion du nom en grammaire française

Quant à l'usage courant, il tolère l'adaptation morphologique des noms d'origine étrangère aux règles de formation du pluriel fixées par la grammaire française.

- Des clubs, des weekends, des fiestas, des toubibs, des scénarios, des graffitis, des rockstars, des majors, etc.

CONCLUSION

Etant donné que le présent travail de recherche porte sur la partie du discours des noms, nous avons jugé nécessaire de consacrer ce second chapitre à la présentation de cette notion que nous avons définie sur plusieurs plans. De même, nous avons souligné que la classe des noms recouvre diverses sous-catégories que nous avons présentées sous différentes perspectives : lexicale, morphologique, syntaxique et sémantique.

Par ailleurs, nous avons abordé les différentes variations morphologiques des noms en fonction des traits grammaticaux du genre et du nombre soumis aux règles de l'accord définies par les grammairiens français.

Après avoir traité de la notion du nom, nous nous focaliserons dans le chapitre qui suit sur le trait du genre dans le but de cerner sa définition ainsi que les différentes théories de son acquisition en L1 et en L2 par les apprenants du FLE.

Chapitre III :

Autour du trait du genre et
son acquisition en L1 et L2

INTRODUCTION

Compte tenu que notre thème tourne autour de l'apprentissage du trait du genre par les apprenants non-natifs, il nous a semblé primordial de consacrer ce troisième chapitre à la notion du genre afin de cerner son acception ainsi que ses différentes composantes. Outre cela, nous aborderons les régularités qui contribuent à la prévisibilité du G.G en langue française dans le but de faciliter son apprentissage qui représente un défi majeur pour les non-natifs en raison de son caractère arbitraire.

Après cela, nous nous intéresserons aux différentes théories soutenues par les linguistes et les psycholinguistes quant au processus d'acquisition du trait du genre chez les locuteurs natifs ainsi que les non-natifs. En effet, nous nous focaliserons davantage sur l'acquisition du G.G chez les francophones non-natifs et ce dans l'ultime intérêt de justifier les obstacles auxquels ils se heurtent lors de l'apprentissage de ce trait grammatical.

1. LES ORIGINES DU GENRE GRAMMATICAL

D'après le dictionnaire étymologique de la langue française²⁹⁹, le mot genre tire son origine du latin «*genus*» ou «*generis*» qui signifie « race », « espèce » ou « type ».

D'un point de vue grammatical, le genre remplit la fonction de classification générique des objets désignés par des noms dans une langue donnée. Pour ce faire, il convient de se baser sur des critères bien définis. Généralement, les langues à genres³⁰⁰ reposent sur la distinction sexuelle (soit la dualité mâle / femelle) ; or, celle-ci n'est pas la seule opposition retenue dans la catégorisation d'ordre générique étant donné qu'il existe d'autres critères permettant de classer les noms d'une langue à genres, à savoir les oppositions masculin / féminin, animé / inanimé, personnel / impersonnel. Partant du fait que les deux dernières oppositions peuvent s'amalgamer, nous ne retiendrons que les oppositions masculin / féminin et animé / inanimé schématisées par le linguiste MEILLET³⁰¹ comme suit :

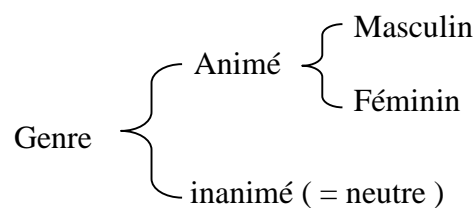


Figure 12: Schéma de classification des genres selon Meillet

Historiquement, les langues indoeuropéennes avaient comme critère dominant l'opposition animé / inanimé alors que l'opposition du masculin / féminin était classée en second lieu. L'étude diachronique de l'indoeuropéen montre qu'au fil du temps l'opposition masculin / féminin a pris le dessus et devient, par conséquent, la seule distinction générique des noms dans les différentes langues indoeuropéennes³⁰².

Il est à préciser que la distinction générique dans les langues indo-européenne n'est pas toujours limitée à deux genres mais elle peut dans certaines langues s'étendre à quatre genres: le neutre, le masculin le féminin et le genre commun combinant masculin et au féminin. Les

²⁹⁹ Auguste Brachet, op. cit., p. 241.

³⁰⁰ Par opposition aux langues non dotées du trait du genre grammatical.

³⁰¹ Antoine Meillet, « La catégorie du genre et les conceptions indo-européennes », in *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 1, Champion Paris, 1921.

³⁰² « Seules les langues slaves (russe, serbe, tchèque, polonais, sorabe, etc.) continuent à maintenir l'ancienne distinction fondamentale entre animé et inanimé ou, dans certains cas particuliers (le bulgare, et le macédonne), entre personnel et non-personnel. » cité par Patrizia Violi, « Les origines du genre grammatical », in *Langages*, JSTOR, 1987, p. 16.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

schémas³⁰³ ci-après présenteront les différents systèmes génériques des langues indoeuropéennes.

1.1. LES LANGUES AYANT QUATRE GENRES

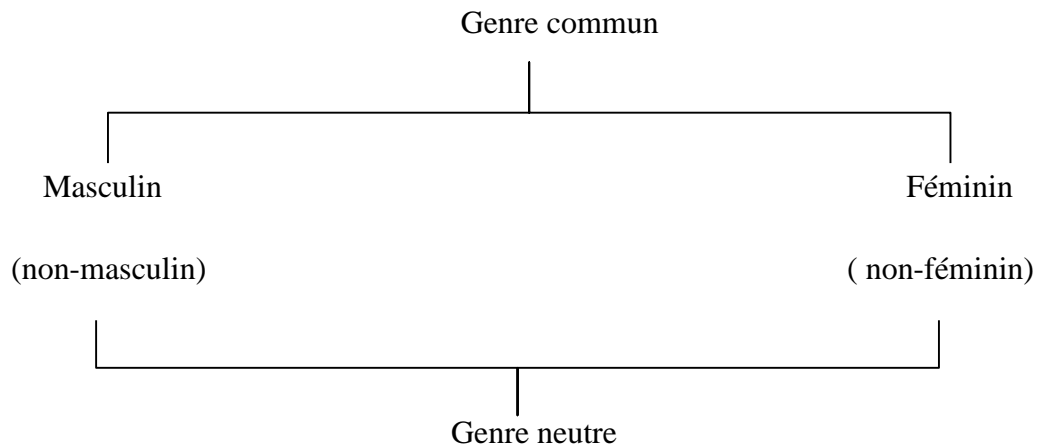


Figure 13: Répartition générique des langues à quatre genres

1.2. LES LANGUES AYANT TROIS GENRES

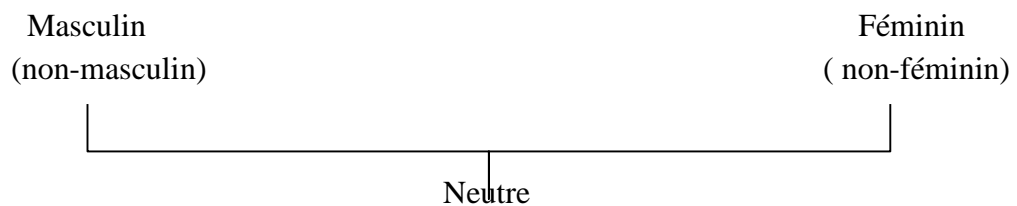


Figure 14: Répartition générique des langues à trois genres

1.3. LES LANGUES AYANT DEUX GENRES

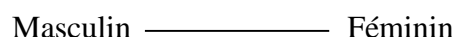


Figure 15: Répartition générique des langues à deux genres

Dans certaines langues telles que l'anglais, la distinction des genres n'apparaît que dans la catégorie des pronoms personnels³⁰⁴ et celle des adjectifs possessifs.

Force est de préciser que le nombre de genres diffère d'une langue à l'autre. Dans certaines langues, le système générique peut atteindre jusqu'à seize genres telles que les langues africaines appartenant au groupe bantu «dites langues à classes (qui) rendent pertinentes, avec

³⁰³ Ibidem, p.p. 16-17.

³⁰⁴ Il s'agit ici des pronoms à la troisième personne du singulier, c'est à dire les pronoms « *he* » (il) et « *she* » (elle), où la distinction du genre est apparente : le premier pronom désigne des êtres de genre masculin alors que le deuxième se rapporte à des êtres féminins.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

des formes grammaticales différenciée, les oppositions sémantiques comme liquide / solide, grand / petit ,plat / en relief, [...], etc.»³⁰⁵

Pour ce qui est des langues sémitiques telles que l'arabe, l'hébreu, le shauri, et le maltais, il convient de préciser qu'elles ont des systèmes génériques binaires marqués par l'opposition masculin/féminin. Ces langues ont la particularité de modifier le genre de certains noms masculins au singulier qui se transforment en noms féminins au pluriel et réciproquement, ce phénomène est appelé « la polarité » (ex : *usra* (أسرة) fém.sing. / *usar* (أسر) pl. brisé).

Par ailleurs, certaines langues sont complètement dépourvues de genre, c'est le cas des langues finno-ougriennes comme le finlandais et le hongrois, où la catégorie du genre ne se manifeste dans aucune partie du discours même dans les pronoms personnels.

Revenons aux langues indoeuropéennes pour lesquelles nous avons souligné que la classification des genres se fait à travers les oppositions : masculin / féminin, animé / inanimé et humain / inhumain. A ces critères, d'autres oppositions d'ordre sémantique peuvent s'ajouter en tant que traits secondaires, comme l'indique le schéma³⁰⁶ n° 16:

masculin	homme	animé	doté de vie	humain	culture					
.....	≈	,	≈	,	≈
féminin	femme	inanimé	privé de vie	non-humain	nature					

Figure 16: Les différents critères de classification générique dans les langues indoeuropéennes

Notons que la catégorie du genre varie d'une langue à l'autre en fonction des critères d'opposition adoptés. Il paraît qu'il existe un lien entre cette catégorie et l'expérience des locuteurs d'une communauté donnée suivant leur culture et le milieu naturel dans lequel ils vivent. Nous retrouvons ce principe dans la langue swahili qui possède un système générique basé sur une quinzaine de classes nominales. Le schéma suivant illustre quelques classes du swahili :

³⁰⁵ Patrizia Violi, op. cit., p. 17.

³⁰⁶ Ibidem, p. 18.

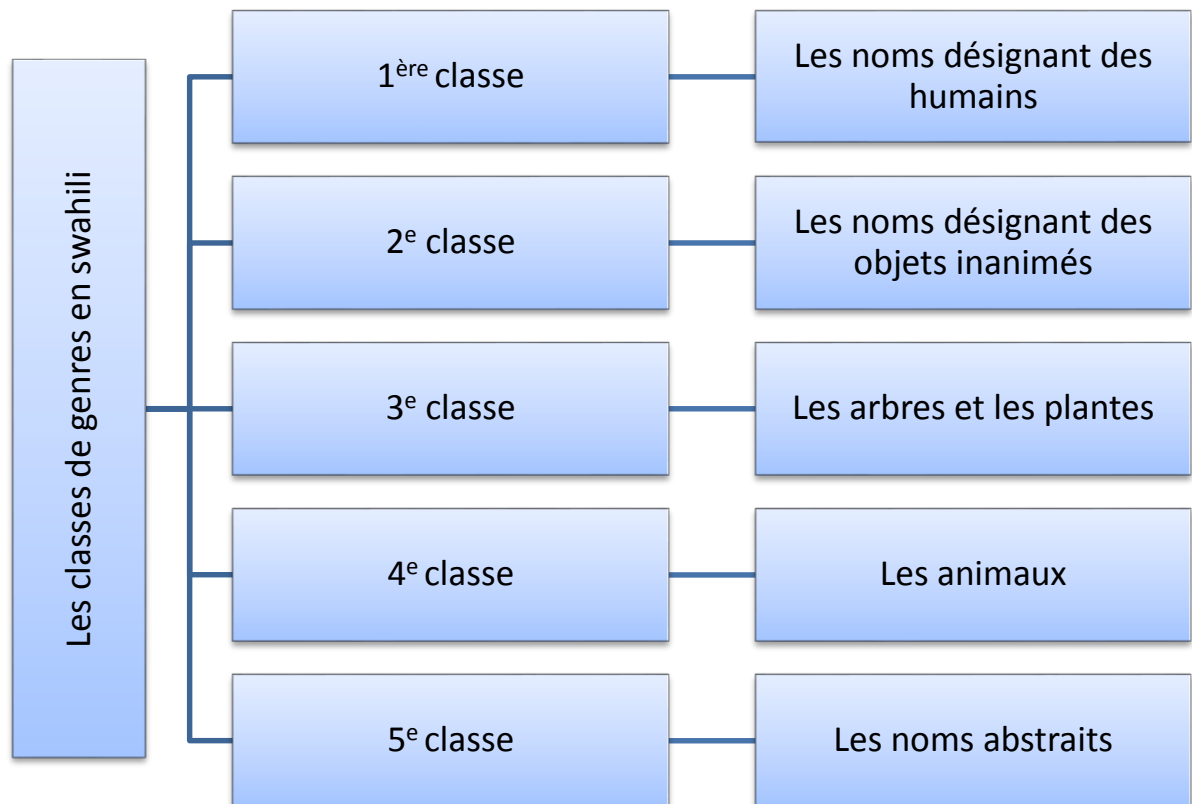


Figure 17: Exemples de classes nominales du swahili

2. LE SYSTEME DE GENRE EN FRANÇAIS

Dans les langues ayant deux genres telles que le français, l'arabe et le tamazight, le système d'attribution du genre est dit binaire puisque les noms s'inscrivent obligatoirement dans la classe du masculin ou celle du féminin. Selon Desrochers et al., « *ce système de classification nominale est appelé genre grammatical* ». ³⁰⁷

Généralement, les langues caractérisées par une binarité de genres, définissent l'un des deux genres en tant que base non marquée par opposition à l'autre genre qui se définit comme une forme morphologiquement marquée. En français, le féminin est la forme marquée construite à partir d'une base masculine à laquelle on adjoint un suffixe marquant le genre féminin tel que les noms masculins *instituteur*, *berger* et *veuf* à partir desquels on obtient *institutrice*, *bergère* et *veuve*.

Pour répartir les noms en genre, il convient de se baser sur « *un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences casuelles), un seul de ces critères étant suffisant.* » ³⁰⁸ . Ainsi l'énoncé: Le patient est décédé; il était cancéreux. s'oppose à La patiente est décédée; elle était cancéreuse, par les déterminants (le /la), par les pronoms (il /elle), par l'accord du participe passé (décédé/ décédée), et de l'adjectif (cancéreux/ cancéreuse) et par les suffixes (-e, -euse) respectivement ajoutés aux constituants « patient », « décédé » et « cancéreux ».

En effet, le genre grammatical peut être permanent ou variable: d'une part, il est permanent lorsqu'il représente une caractéristique intrinsèque des noms en remplissant la fonction de classificateur de cette partie du discours. En effet, « *il peut être conçu comme une propriété inhérente à la représentation lexicale du nom de sorte qu'à chaque fois que le nom est énoncé, sa classe de genre l'est également* » ³⁰⁹ . D'autre part, le genre est dit variable ou dérivé du fait qu'il opère des modifications morphosyntaxiques sur les différents constituants de l'énoncé (adjectifs, déterminants, participes passés) accordés en genre avec le nom ou le pronom auxquels ils se rapportent.

³⁰⁷ Alain Desrochers, Allan Paivio et Sylvie Desrochers, « L'effet de la fréquence d'usage des noms inanimés et de la valeur prédictive de leur terminaison sur l'identification du genre grammatical. », in *Canadian Journal of Psychology/Revue canadienne de psychologie*, vol. 43 / 1, Canadian Psychological Association, 1989, p. 62.

³⁰⁸ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 217.

³⁰⁹ Alain Desrochers, Allan Paivio et Sylvie Desrochers, op. cit., p. 63.

2.1.SOUS-CATEGORISATION DU GENRE

Nous jugeons impératif de préciser qu'il existe plusieurs sous-catégories du genre à ne pas confondre, à savoir le genre sémantique, le genre naturel et le genre grammatical.

2.1.1. LE GENRE SEMANTIQUE

Le genre sémantique peut être défini comme une sous-catégorie du G.G, il relève des propriétés sémantiques des noms. «*Il s'agit plus précisément de noms qui appartiennent à certains groupes ou champs sémantiques.*»³¹⁰, tels que le genre masculin des noms d'arbres et des saisons.

2.1.2. LE GENRE NATUREL :

Quant au genre naturel³¹¹ (ou biologique) relatif aux noms animés, « *il est universel et non dépendant de la langue : Comme son nom l'indique, il reflète en effet les distinctions biologiques entre les sexes pour les animés.*»³¹². Il concerne les noms dont les référents extralinguistiques se distinguent biologiquement par le sexe (mâle / femelle). De ce fait, les noms désignant des hommes sont de genre masculin (ex: chauffeur, acteur, adolescent), tandis que ceux qui renvoient aux femmes sont féminins (ex: chanteuse, directrice, paysanne). Partant de ce principe, nous déduisons que le genre naturel peut classifier les noms en fonctions des oppositions animé/ inanimé, mâle / femelle, selon lesquelles les noms sont animés mâles ou animés femelles.

2.1.3. LE GENRE GRAMMATICAL

Il correspond aux noms inanimés n'ayant pas de motivation sémantique ni biologique dans la mesure où la classification d'ordre générique relève plutôt des caractéristiques formelles des noms. Néanmoins, il est possible d'effectuer une recatégorisation des noms inanimés en les classant comme noms animés (où le G.G intrinsèque du nom est considéré comme genre naturel) par le biais des figures de style telles que la métaphore et la personnification que nous retrouvons dans les textes littéraires³¹³.

³¹⁰ Tatiana Pieters, « Différences paramétriques dans les systèmes d'assignation du genre en L1 et conséquences sur sa maîtrise en FL2 », in *Círculo de Lingüística Aplicada a la Comunicación*, vol. 74, 2018, , p. 283.

³¹¹ Il peut être considéré comme une sous-catégorie du genre sémantique.

³¹² Amelia Lambelet, *L'apprentissage du genre grammatical en langue étrangère*, Université de Fribourg, 2012, p. 12.

³¹³ Tel que la terre (nom inanimé) peut être traitée comme une femme (nom animé de sexe féminin).

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Force est de signaler que dans le cas des êtres humains, le G.G ne correspond pas toujours au genre naturel vu qu'il existe des noms qui manifestent une discordance entre le sexe et le G.G (ex: sentinelle, victime, mannequin). Quant aux noms animés renvoyant aux animaux, la correspondance entre le G.G et le genre biologique s'établit moins constamment (ex: souris, jument, tortue).

D'un point de vue morphosyntaxique, lorsqu'un le G.G du nom n'est pas en congruence avec le genre biologique, les substituts pronominaux ainsi que les adjectifs attributs sont accordés en fonction du genre naturel (Ex: *le docteur ne viendra pas, elle est occupée.*), alors que les éléments du S.N s'accordent avec le genre grammatical (ex: *le grand auteur, le fameux médecin* en parlant des femmes). Quant aux noms dits épïcènes ayant un genre commun, les accords morphosyntaxiques et les références pronominales sont effectués en fonction du genre biologique comme dans « l'élève est intelligent / L'élève est intelligente ».

Pour ce qui est de l'acquisition du G.G et du G.N, nous notons que le genre naturel est facilement acquis par les apprenants non-natifs du français par rapport au G.G qui leur représente un obstacle de par son caractère arbitraire. Toutefois, Ayoun³¹⁴ souligne que le G.N - en tant que trait facilitateur d'acquisition- ne représente que 10,5% des noms français dont le genre est biologiquement assigné, tandis que la majorité de noms (soit 89,5%) ont un genre grammatical relevant des propriétés formelles.

2.1.3.1. LES TROIS COMPOSANTES DU GENRE GRAMMATICAL

En tant que catégorie grammaticale, le genre peut remplir trois fonctions principales portant sur les niveaux linguistiques ci-après:

a. LA COMPOSANTE LEXICALE

Selon cette dimension, les langues à genres doivent impérativement assigner à tous les noms un G.G relevant des propriétés sémantiques, biologiques ou formelles. Dans une étude psycholinguistique, Levelt³¹⁵ explique que le G.G est enregistré simultanément avec l'entrée lexicale à laquelle il est lié. «*Ainsi, les lemmes ayant le même GG sont liés à un nœud (gender*

³¹⁴ Dalila Ayoun, « Corpus data: Shedding the light on French grammatical gender... or not », in *Eurosla Yearbook*, vol. 10 / 1, John Benjamins, 2010, p. 119-141.

³¹⁵ Willem J M Levelt, *Speaking: From intention to articulation*, Cambridge: MIT Press, 1989.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

node) commun»³¹⁶. Quant au processus de production, la sélection d'un lemme³¹⁷ du lexique mental entraîne une activation du nœud auquel il est relié, celle-ci fait ressortir les différentes propriétés syntactiques relatives au lemme sélectionné, notamment la catégorie grammaticale et le genre grammatical.

b. LA COMPOSANTE SYNTAXIQUE

La deuxième dimension porte sur les variations morphologiques subies par les constituants de l'énoncé en fonction du nom porteur de genre. Ces variations sont régies par les règles de la congruence grammaticale. Selon Corbett³¹⁸, les cibles d'accord (*agreement target*) sont les éléments susceptibles de s'accorder en genre, à savoir les déterminants, les adjectifs (attributs ou épithètes), ainsi que les pronoms fonctionnant comme substituts grammaticaux.

c. LA COMPOSANTE DISCURSIVE

Eu égard à la fonction de référence remplie par les pronoms qui sont susceptibles de s'accorder en genre avec les noms auxquels ils se rapportent; le G.G est alors un outil qui permet de désambigüiser les antécédents par le biais de la reprise pronominale.

- Ex: Cette source n'est pas fiable, elle fournit des informations erronées.

Après avoir présenté brièvement les trois composantes du G.G, nous proposons de les récapituler dans le tableau³¹⁹ suivant:

Le GG est	1. une propriété des noms	2. un phénomène de concordance	3. un outil de désambigüisation d'antécédents
Définition	Outil de catégorisation lexicale	Outil de cohésion syntaxique	Traceur de références
Fonction	Permet de classer les substantifs en sous-catégories	-Permet d'établir des relations cohérentes entre les différents constituants d'un énoncé.	-Permet de retrouver plus facilement un antécédent parmi plusieurs, au-delà du niveau syntaxique

³¹⁶ Jörg D Jescheniak et Willem J M Levelt, « Word frequency effects in speech production: Retrieval of syntactic information and of phonological form. », in *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, vol. 20 / 4, American Psychological Association, 1994, p. 824.

³¹⁷ Un lemme est une unité lexicale autonome

³¹⁸ G G Corbett, *Gender*, Cambridge University Press, 1991.

³¹⁹ Tatiana Pieters, op. cit., p. 284.

		-Propriété secondaire des adjectifs et des déterminants	
Niveau d'application	Assignation	Accord	Reprise pronominale
Niveau linguistique	Lexique	Syntaxe	Discours

Tableau 22: Les composantes du genre grammatical.

2.2. LA BIDIMENSIONNALITE DU GENRE

Etant donné que le genre se définit comme «une représentation notionnelle d'ordre conceptuel»³²⁰, nous soulignons que le genre ne se limite pas à une dimension horizontale marquée par l'opposition masculin / féminin dans la mesure où il existe une autre dimension verticale représentée par un genre ayant une valeur générique qui s'oppose aux genres masculin et féminin marquant l'horizontalité du genre. La bidimensionnalité du genre sur les axes horizontal et vertical peut être illustrée ainsi:

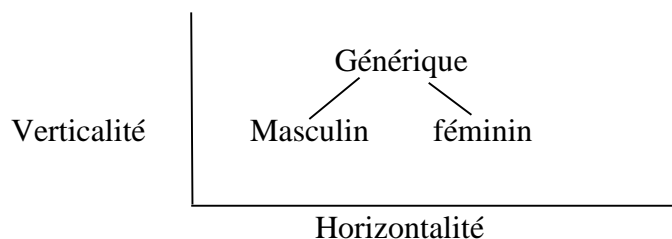


Figure 18: La bidimensionnalité du genre grammatical.

Il semble que ce schéma n'est pas exhaustif étant donné qu'on peut le critiquer sur deux points: d'un côté, cette représentation fait dominer le genre générique par rapport au masculin ainsi qu'au féminin, ce qui pourrait sous-entendre la dominance de l'un de ces genres et ce notamment pour les personnes qui associent le genre au sexe biologique³²¹. La seconde détraction liée à la bidimensionnalité des genres réside dans le fait qu'elle ne traite le genre que sur un plan sémantique, alors que l'aspect sémiotique est complètement écarté. Pour intégrer cet aspect dans la représentation du genre, il convient d'envisager les genres selon des «marques».

³²⁰ Anna Malkowska, *La valeur sémantique du genre grammatical en français*, Université Laval, 2004, p. 40.

³²¹ Nous signalons que notre étude s'éloigne de toute connotation d'ordre sexiste.

Sachant que sur le plan sémantique, les genres sont répartis en trois catégories (le masculin, le féminin et le générique) dont deux spécifiquement conceptualisées à savoir le masculin et le féminin. D'un point de vue sémiotique, ces trois genres sont principalement classés en deux formes: le masculin et le féminin que nous appellerons «marque (1)» et «marque (2)». Cette classification signifie que le genre générique³²² n'est pas doté d'une forme distincte propre à lui, il est généralement associé à la forme masculine³²³. Nous illustrons cette répartition d'ordre sémiotique par le schéma ci-après:

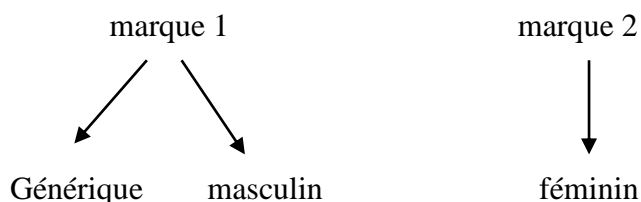


Figure 19: Classification des genres selon les marques sémiotiques

2.3. LE SUREMPLI DU GENRE MASCULIN

Selon une étude menée par Granfeldt³²⁴, le taux des noms masculins en langue française est de 70%. Il semble que la dominance du masculin peut être source de surgénéralisation chez les apprenants non-natifs avancés³²⁵ au cas où ils n'accèdent pas au genre correct d'un nom donné.

D'après les travaux de Bartning³²⁶, Dewaele & Véronique³²⁷ et Granfeldt³²⁸, l'article défini «le» se manifeste comme «la forme par défaut» que les apprenants du FLE acquièrent facilement par opposition aux articles indéfinis.

³²² Appelé aussi archigenre.

³²³ Quand le masculin et le féminin se juxtaposent dans un énoncé donné, c'est le masculin qui domine, ex : ce garçon et ces deux filles sont les sportifs qui iront en finale. Dans cet exemple, le S.N peut être substitué par le pronom personnel « ils » qui transmet son genre masculin au nom masculin "sportifs" bien qu'il désigne un groupe de personnes de sexes masculin et féminin.

³²⁴ Jonas Granfeldt, *L'acquisition des Catégories Fonctionnelles: Étude comparative du développement du DP français chez des enfants et des apprenants adultes*, vol. 67, Romanska Institutionen, Lunds Universitet, 2003.

³²⁵ Par opposition aux débutants qui ne suremplioient pas encore le genre masculin.

³²⁶ Inge Bartning, « Gender agreement in L2 French: Pre-advanced vs advanced learners », in *Studia linguistica*, vol. 54 / 2, Wiley Online Library, 2000.

³²⁷ Jean-Marc Dewaele et Daniel Véronique, « Gender assignment and gender agreement in advanced French interlanguage: A cross-sectional study », in *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 4 / 3, Cambridge University Press, 2001, p. 275-297.

³²⁸ Jonas Granfeldt, op. cit.

3. L'ASSIGNATION DU GENRE EN FRANÇAIS

Longtemps perçu comme un trait arbitraire inhérent au nom, le sujet de l'attribution du genre grammatical des noms en langue française a fait couler beaucoup d'encre du fait qu'il existe différentes théories liées à ce processus. En effet, Les trois thèses portant sur l'assignation du genre sont les suivantes:

- Hormis le cas des noms animés dont le genre est dit naturel (ou biologique), certains linguistes tels que Grevisse³²⁹, Corbett³³⁰ et De Villers³³¹ trouvent que le G.G des noms inanimés relève de l'arbitraire, il n'est régi par aucune règle.
- D'autres linguistes comme Tucker et al.³³², Surridge³³³, Carroll³³⁴, et Lyster³³⁵ trouvent que le genre est prévisible en fonction de la forme physique de l'unité lexicale.
- Le troisième avis stipule que l'assignation du genre des noms se base sur des critères d'ordre sémantique. Cette thèse est soutenue par les linguistes Damourette & Pichon³³⁶, Surridge³³⁷, Audet & Ouellet³³⁸ et Ouellet³³⁹.

3.1. MOTIVATION DU GENRE : ARBITRAIRE OU DETERMINÉ ?

Pour les partisans du caractère arbitraire du genre, le genre est un concept parasite qui n'a aucune utilité linguistique vu que certaines langues comme l'Anglais fonctionnent sans avoir besoin du trait du genre en se libérant de toute distinction d'ordre générique. Ils justifient leur thèse par l'existence de plusieurs facteurs internes à la langue tels que les modifications phonétiques que les mots subissent à travers le temps, ainsi que les analogies morphologiques. Selon les défenseurs de cette thèse, les critères de distinctions sexuelles et sémantiques n'ont

³²⁹ Maurice Grevisse, *Le bon usage*, 12e édition refondue par A. Goose, Duculot, 1986.

³³⁰ G G Corbett, op. cit.

³³¹ Marie-Éva De Villers, *Multi dictionnaire de la langue française*, Québec Amérique, 2009.

³³² G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, *The French speaker's skill with grammatical gender: An example of rule-governed behavior*, The Hague: Mouton De Gruyter, 1977.

³³³ Marie E Surridge, « Genre grammatical et dérivation lexicale en français », in *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, vol. 31 / 3, Cambridge University Press, 1986, p. 267-283.

³³⁴ Susanne E. Carroll, « Input and SLA: Adults' sensitivity to different sorts of cues to French gender », in *Language Learning*, vol. 55 / S1, Wiley Online Library, 2005, p. 79-138.

³³⁵ Roy Lyster, « Predictability in French gender attribution: A corpus analysis », in *Journal of French Language Studies*, vol. 16 / 1, Cambridge University Press, 2006, p. 69.

³³⁶ Jacques Damourette et Edouard Pichon, *Des mots à la pensée*, Artrey, 1911.

³³⁷ Marie E Surridge, « Le facteur sémantique dans l'attribution du genre aux inanimés en français », in *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, vol. 34 / 1, Cambridge University Press, 1989, p. 19-44.

³³⁸ Charles-Henri AUDET et Jacques OUELLET, « Considérations sur la valeur sémantique du genre ». in *Langues et linguistique*, vol 10, 1984, pp. 29-59.

³³⁹ Jacques Ouellet, *Sémantique conceptuelle du français: grammaire et lexicologie*, Presses de l'Université du Québec, 2014.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

aucun effet sur la classification nominale ; autrement dit, la catégorie du genre est arbitraire et ne repose sur aucune motivation d'ordre sémantique ou biologique.

Parmi les défenseurs de cette thèse, nous retrouvons Lyons qui explique que « *reconnaitre le genre comme une catégorie grammaticale est logiquement indépendant de toute association sémantique particulière qui pourrait être établie entre le genre d'un nom et les propriétés, physiques ou autres, des personnes ou des objets désignés par ce nom.* »³⁴⁰. En d'autres termes, Lyons affirme que la distinction entre les genres masculin et féminin est sémantiquement superflue. Pour lui, la seule utilité que cette classification est susceptible d'avoir réside dans la référence pronominale. Quant à Antoine Meillet, il affirme que « *le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendue* »³⁴¹ dans la mesure où l'opposition masculin / féminin est complètement dépourvue de sens.

Pour Sapir, le genre est une catégorie qui a survécu d'un concept archaïque qui n'a maintenu que sa forme en perdant la signification qu'il avait dans le passé. A ce propos, il explique que « *la forme vit plus longtemps que son contenu conceptuel. Les deux changent continuellement mais la forme tend en général à rester dans la langue, même quand son contenu s'en est échappé ou changé de nature.* »³⁴²

Partant de la conception de Sapir qui juge que la catégorie du genre n'est qu'une forme n'ayant pas de concept sémantique, nous comprenons qu'au paravant cette forme décrite comme irrationnelle avait été motivée par l'expérience. En effet, Sapir considère cette catégorie comme un « dogme de l'inconscient » imposé par la race humaine qui, à un certain moment du passé, a établi un inventaire de l'expérience³⁴³ dans lequel elle a réalisé une classification des noms dans tel ou tel genre.

Quant à la seconde thèse, elle est soutenue par Tucker et al., SurrIDGE, Carroll, et Lyster qui stipulent qu'on peut prévoir le genre en recourant à des indicateurs morphophonologiques facilitant l'assignation du genre des noms. Nous présenterons dans la partie qui suit les différentes régularités définissant les genres masculin et féminin des noms en langue française.

³⁴⁰ John Lyons, *Introduction to theoretical linguistics*, Cambridge university press, 1968.

³⁴¹ Antoine Meillet, op. cit.

³⁴² Edward Sapir, *Language: An introduction to the study of speech*, Courier Corporation, 2004.

³⁴³ Cet inventaire est imposé et n'accepte aucune rectification.

3.1.1. LES REGULARITÉS D'ORDRE FORMEL

Nous aborderons ici les différents critères liés à la forme physique³⁴⁴ qui permettent de prédire le genre grammatical des noms. A cet effet, nous avons consulté plusieurs recherches scientifiques dont l'objectif principal consiste à mettre en évidence les indices phonologiques et morphologiques facilitant l'assignation du genre. Parmi ces études, nous citons celles réalisées par Tucker, Lambert et Rigault³⁴⁵, et Carroll³⁴⁶ qui se sont intéressés à la structure phonologique comme indice facilitateur de l'attribution du genre grammatical. Partant de ce principe, Tucker et al. soulignent que « *le genre grammatical implique un sous-système régi par des règles selon lesquelles les caractéristiques distinctives de la terminaison d'un nom et son genre sont systématiquement reliés.* »³⁴⁷.

Les études antérieures portant sur la prévisibilité du genre, nous ont conduit à récapituler les régularités suivantes:

a. LA SYLLABICITÉ FINALE

Ce critère d'ordre phonologique se base sur la terminaison phonologique du nom. Il s'agit d'attribuer le genre selon la syllabe finale des noms. Selon Carroll³⁴⁸, lorsque la syllabe finale d'un nom est ouverte³⁴⁹, il appartient généralement au genre masculin. Tandis que les noms qui se terminent par une syllabe fermée³⁵⁰ sont probablement féminins.

- Ex: le pain / la peine , le chinois/ la chinoise, le bateau, la cannelle, etc.

Partant de ce critère, Tucker, Lambert et Rigault³⁵¹ ont analysé le genre de 26725 noms tirés du Petit Larousse Illustré de 1962 afin de déterminer les différentes régularités phonologiques contribuant à l'attribution du genre grammatical. A l'issue de cette étude, ils ont constaté que le taux de fiabilité de la terminaison masculine « -ilion » s'élève à 95%. Néanmoins, la valeur prédictive des terminaisons phonétiques varie d'un cas à l'autre : certains

³⁴⁴ Il s'agit des composantes : graphique, morphologique et phonologiques.

³⁴⁵ G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, *op. cit.*

³⁴⁶ Susanne E. Carroll, *op. cit.*

³⁴⁷ G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, *op. cit.*, p. 64.

³⁴⁸ Susanne E. Carroll, *op. cit.*

³⁴⁹ Une syllabe est ouverte si le nom se termine par une voyelle, soit la structure CV.

³⁵⁰ La syllabe fermée se termine par une consonne sur le modèle CVC.

³⁵¹ G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, *op. cit.* p.p. 36-37

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

phonèmes ambigus sont susceptibles de se rapporter à des noms masculins ou féminin, comme « -re » et « -que » qui représentent respectivement 53% et 56% des noms masculins³⁵².

Inspiré de recherches de Tucker et al., Lyster³⁵³ a réalisé une étude qui consiste à analyser minutieusement un corpus composé de près de 10000³⁵⁴ noms inanimés extraits du dictionnaire Le Robert (1994,1999) illustré afin d'examiner la fiabilité des régularités phonologiques³⁵⁵ et des rimes dans la prévisibilité de l'attribution du genre des noms. Les données obtenues à l'issue de l'analyse ont révélé que 80% des noms possèdent un genre que l'on peut prévoir en fonction de leurs terminaisons, tandis que les 20% qui restent comprennent des terminaisons ambiguës³⁵⁶ empêchant les apprenants de prédire leur genre. L'étude de Lyster a aussi démontré que «81 % de tous les noms féminins et 80 % de tous les noms masculins du corpus sont régis par des règles, avec des terminaisons qui prédisent systématiquement leur genre.»³⁵⁷

En effet, Lyster corrobore sa théorie de prévisibilité du genre des noms en certifiant que :

« six phonèmes finaux possèdent une valeur prédictive dépassant le seuil de 90 % : quatre vocaliques, [ã] comme dans champ, [ê] comme dans dessin, [o] comme dans marteau et [e] comme dans lait sont associées au masculin, et deux consonantiques, [z] comme dans rose et [ʃ] comme dans manche sont associées au féminin»³⁵⁸

Parmi les régularités attestées par Lyster, nous retrouvons la syllabe finale [o] qui marque le genre masculin dans 93% des noms³⁵⁹ se terminant par ce phonème (réseau, chameau, îlot, etc.) et le phonème [ɔ̃] indiquant le genre féminin dans 71 % des noms comportant cette terminaison tels que alimentation, adhésion, avulsion, etc.

Le tableau ci-après récapitule les différents phonèmes finaux indicateurs de genre ainsi que leur pourcentage de fiabilité selon l'étude effectuée par Corbett³⁶⁰.

³⁵² Patricia Rodrigues et Robert Boivin, « Connexionisme et attribution du genre en français: modèle d'acquisition ou de classification? », in *Revue québécoise de linguistique*, vol. 28 / 2, Université du Québec à Montréal, 2000, p. 34.

³⁵³ Roy Lyster, « Differential effects of prompts and recasts in form-focused instruction », in *Studies in second language acquisition*, vol. 26 / 3, Cambridge University Press, 2004, p. 399-432.

³⁵⁴ Soit 9961 noms.

³⁵⁵ L'étude de Lyster est focalisée sur les critères phonologiques plutôt que les critères morphologiques

³⁵⁶ Ni masculine ni féminine.

³⁵⁷ Roy Lyster, op. cit.

³⁵⁸ Roy Lyster, op. cit., p. 72.

³⁵⁹ Manuela-Elena Tipurita et Gladys Jean, « Enseignement explicite du genre des noms en français: expérimentation au primaire en classe d'immersion », in *Canadian Modern Language Review*, vol. 70 / 3, University of Toronto Press, 2014, p. 279.

³⁶⁰ G G Corbett, op. cit., p. 59.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Phonème final	% masc.	% fém.	Exemple	Phonème final	% masc.	% fém.	Exemple
/œ/	100		<i>un brun</i>	/g/	73,2		<i>un catalogue</i>
/ā/	99,3		<i>un éléphant</i>	/y/	71,6		<i>un jus</i>
/ē/	99,0		<i>un chien</i>	/š/		70,2	<i>une façon</i>
/ø/	97,4		<i>un jeu</i>	/v/		68,5	<i>une lave</i>
/o/	97,2		<i>un gâteau</i>	/n/		68,5	<i>une piscine</i>
/ʒ/	94,2		<i>un bandage</i>	/j/		67,6	<i>une feuille</i>
/m/	91,9		<i>un dôme</i>	/k/	66,6		<i>un sac</i>
/ɛ/	90,2		<i>un bonnet</i>	/ʃ/		66,0	<i>une bouche</i>
/z/		90,0	<i>une chaise</i>	/b/	65,1		<i>un globe</i>
/f/	89,0		<i>un chef</i>	/d/		61,9	<i>une période</i>
/u/	87,7		<i>un bisou</i>	/s/		61,5	<i>une classe</i>
/a/	82,6		<i>un chat</i>	/l/	58,4		<i>un cheval</i>
/r/	76,8		<i>un miroir</i>	/p/		51,4	<i>une jupe</i>
/i/		75,4	<i>une souris</i>	/t/	51,2		<i>un poète</i>
				/ɛ/	50,1		<i>un collier</i>

Tableau 23: Le taux de fiabilité par phonème final

Les études que nous venons de présenter nous conduisent à déduire que les régularités constatées quant aux terminaisons phonologiques des noms français sont considérées comme des indices qui facilitent la prévisibilité du G.G des noms chez les locuteurs non-natifs.

Toutefois, il faut signaler que l'une des études portant sur la prévisibilité du genre réalisée par Desrochers et al.³⁶¹ a révélé que l'attribution du genre n'est pas principalement centrée sur des indicateurs morphophonologiques, dans la mesure où les locuteurs non-natifs identifient le genre du nom plus rapidement au moyen de son déterminant que par sa terminaison.

b. LA FINALE GRAPHIQUE

D'un point de vue graphique, il convient d'inverser la règle de la syllabe finale ouverte, étant donné que le graphème final « e » se définit comme une marque du féminin. Pour Lyster³⁶², la terminaison graphique des noms contribue à la prévisibilité du genre des noms avec un taux de fiabilité s'élevant à 98%, comme dans les noms masculins riz, nez, gaz, buzz³⁶³ dont la lettre finale est « z ».

³⁶¹ Alain Desrochers, Allan Paivio et Sylvie Desrochers, op. cit.

³⁶² Roy Lyster, op. cit., p. 85.

³⁶³ Ce mot est emprunté à l'anglais.

c. LE PHONÈME PENULTIÈME

Pour expliquer en quoi consiste ce critère, nous nous sommes basées sur l'étude de Tucker et al. qui soulignent que le phonème pénultième³⁶⁴ peut permettre de prévoir le genre des noms. En se basant sur ce principe, ils ont constaté que les noms qui se terminent par [ɔ̃] n'appartiennent au genre féminin qu'au cas où le phonème pénultième est [j].

Exemples :

- Sont féminins les noms : acquisition, auscultation, persuasion.
- Sont masculins les noms : chaperon, ballon, laideron.

d. LA PARONYMIE

Elle consiste à attribuer le genre d'un nom à un autre nom qui lui ressemble, ces noms sont presque des homonymes. L'application de ce critère nécessite l'existence d'une forme syllabique analogique marquant la similarité de tous les phonèmes à l'exception d'un seul phonème.

- Ex: allocation / allocution, habileté / habilité.

e. L'ANALOGIE MORPHOLOGIQUE

Appelée aussi « suffixale », cette analogie consiste à attribuer le même genre à des noms qui partagent un morphème final en commun. Les régularités morphologiques concernent les noms construits au moyen des suffixes. Certains suffixes sont conçus comme indices contribuant à la prévisibilité du genre des noms. Pour mieux clarifier ce critère, nous proposons les exemples suivants:

- Les noms dérivés d'un verbe auquel on a ajouté le suffixe « **-ment** » sont de genre masculin, comme le règlement, le pansement, le parlement, le réchauffement, etc.
- Les noms construits à partir d'un adjectif et du suffixe « **-té** » ou **-ité** sont féminins tels que la beauté, la loyauté, la fraternité, la générosité, etc.
- Les adjectifs auxquels on a agglutiné le suffixe « **-eur** » sont féminins comme la lenteur, la grandeur, la blancheur, etc.

³⁶⁴ Avant-dernier.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

L'étude menée par Lyster³⁶⁵ sur un corpus de 9961 noms inanimés lui a permis de dégager des suffixes marquant le genre masculin ou féminin, tandis que certains sont ambigus et ne sont dotés d'aucune indication d'ordre générique. Nous présentons dans le tableau suivant quelques régularités suffixales illustrées par des exemples:

suffixes marquant le féminin	suffixes marquant le masculin	suffixes ambigus
-ation (la proclamation)	-age (le clavardage ³⁶⁶)	-ane (une cabane, un bibliomane)
-ine (la comptine)	-eau (un château)	-ère (une visière, un cimetière)
-ette (une vedette)	-eur (un chargeur)	-ode (une mode, un mode)

Tableau 24: Exemples de régularités suffixales permettant de prédire le G.G

3.1.2. LES CRITÈRES SÉMANTIQUES

Pour les détracteurs³⁶⁷ du caractère arbitraire de la catégorie du genre, le classement générique des noms est motivé par «*un investissement de sens précédent, un investissement extralinguistique en soi*»³⁶⁸. Ainsi, l'opposition masculin/féminin ne découle plus d'une différence biologique occasionnelle auparavant vue comme inutile, mais plutôt d'une incontestable distinction naturelle selon laquelle on attribue le G.G des noms.

Or, dire que le genre des noms est motivé par l'opposition sexuelle nous amène à comprendre que cette catégorie est issue d'une base sémantiquement motivée par une existence extralinguistique. De ce fait, les noms dont le référent est un être mâle sont de genre masculin, alors que les femelles appartiennent au genre féminin. Nous citons à titre d'exemple:

- Un lion / une lionne
- Un directeur / une directrice
- Un coq / une poule
- Un garçon / une fille

³⁶⁵ Roy Lyster, op. cit.

³⁶⁶ Ce substantif appartient au Français parlé au Canada.

³⁶⁷ Tels que Damourette & Pichon, SurrIDGE, Audet & Ouellet.

³⁶⁸ Patrizia Violi, op. cit., p. 23.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Outre la répartition sexuelle des noms animés, il existe d'autres régularités d'ordre sémantique qui contribuent à l'acquisition du genre chez les apprenants du français en tant que L2. Pour déterminer ces critères, nous nous sommes référés à l'étude de Luce³⁶⁹ dont l'objectif était d'analyser des noms extraits du dictionnaire Petit Larousse (1967) afin de dégager les différentes régularités sémantiques facilitant l'assignation du genre des entités lexicales présentes dans le dictionnaire. Parmi les indices sémantiques validés par Luce, nous citons à titre d'exemples :

Les noms de genre masculin	Exemples
Les nombres	Deux, huit
Les mois	Janvier, Juillet
Les couleurs	Blanc, rose
Les jours	Dimanche, vendredi
Les arbres	Le figuier, l'oranger
Les saisons	Printemps, été
Les noms dérivés du participe passé	Fait,
Les noms composés V+V	Laissez-passer,
Les composants chimiques	Nitrate,
Les formes géométriques	Carré, hexagone
Quelques mots biologiques	Carnivore, bipède

Tableau 25: Les indices sémantiques de la répartition générique des noms masculins selon Luce (1979)

Pour ce qui est de la valeur prédictive des régularités sémantiques, Ayoun trouve qu'elle est moins forte par rapports aux indices morphophonologiques «*car uniquement 10,5% des noms sont assignés selon cette base*»³⁷⁰.

3.1.2.1. CRITIQUE DU CRITÈRE SÉMANTIQUE

Notons que plusieurs critiques ont été faites vis-à-vis de la répartition sémantique des noms. Ces critiques découlent d'une étude comparative entre les systèmes génériques de différentes langues. En effet, il se trouve que les noms d'une langue A n'ont pas toujours le

³⁶⁹ Stanford L Luce, « Learning French Genders with "e's" », in *The French Review*, vol. 52 / 4, JSTOR, 1979.

³⁷⁰ Dalila Ayoun, *op. cit.*

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

même genre quand ils sont traduits dans la langue B ; en d'autres terme, il s'agit d'une non-conformité du G.G des noms en L1 et en L2³⁷¹.

La seconde objection du caractère motivé du genre des noms est justifiée par la discordance manifestée dans certains cas entre le genre grammatical et le genre naturel des référents³⁷². Les exemples suivants illustrent ce principe :

Le nom	Le genre grammatical	Le genre naturel (le sexe)
Sentinelle	Féminin	Masculin
Mannequin	Masculin	Féminin
Souris	Féminin	Masculin
Otarie	Féminin	Masculin

Tableau 26: Exemples de discordance entre le genre naturel et le genre grammatical.

La discordance dans l'accord avec les prédicats nous introduit dans un autre conflit relatif à l'effet sémantique de la catégorie du genre sur la compréhension (la perception) du discours de la part de l'interlocuteur (le récepteur), comme dans l'énoncé « le médecin est compétent » : si le mot « médecin » est masculin, le constituant du S.V, soit l'adjectif attribut « compétent » s'accorde au masculin. Par contre, si le nom épïcène « médecin » est employé pour se référer à une femme, la discordance se pose, et l'accord au masculin est rejeté. La solution qui pourrait résoudre un tel dysfonctionnement serait de reformuler la phrase comme : « elle est compétente, le médecin. »

3.2. COMMENT SELECTIONNER LE DETERMINANT D'UN NOM EN FONCTION DE SON GENRE ?

Pour répondre à cette question nous nous sommes référés à l'étude menée par Chevaux³⁷³ partageant l'avis de Holmes et Ségui³⁷⁴ qui trouvent que l'accord du déterminant en genre est soumis à des processus qui diffèrent en compréhension et en production : les deux processus

³⁷¹ Toutefois, les genres naturel et grammatical se croisent souvent dans le cas des noms animés désignant des êtres (humains et animaux)

³⁷² Autrement dit, la discordance entre le genre et le sexe.

³⁷³ Florelle Chevaux, *Le genre grammatical: représentations et traitements cognitifs*, Thèse de doctorat en Sciences cognitives ,Lyon 2, 2005.

³⁷⁴ Virginia M Holmes et Juan Segui, « Sublexical and lexical influences on gender assignment in French »,in *Journal of Psycholinguistic Research*, vol. 33 / 6, Springer, 2004.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

entraînent le recours à des indices morphophonologiques ou la connaissance préalable du genre du nom³⁷⁵.

Un autre facteur vient s'ajouter aux indicateurs mentionnés ci-haut : il s'agit de l'effet de la fréquence des articles accompagnant le nom. En s'appuyant sur cet effet, l'étude menée par Chevaux a démontré que les articles indéfinis sont plus rapidement sélectionnés par rapport aux articles possessifs. La différence de temps accordé à l'extraction de ces deux types de déterminants est expliquée ainsi :

« Dans le cas des indéfinis, la sélection de la forme s'effectuerait de façon automatique, puisqu'il apparaît que les articles sont stockés avec la représentation lexicale. [...] La tâche de catégorisation en fonction des articles possessifs serait une tâche hautement complexe, ayant un coût cognitif élevé. Les différentes étapes sous tendues par ce mécanisme ne sont à ce jour pas complètement connues. »³⁷⁶

Pour expliquer le processus du choix du déterminant qui se rapporte au nom en production, nous associons le modèle de *Réseaux neutres* établi par Taft et Meunier³⁷⁷ à celui de Desrochers et al.³⁷⁸

L'application de ce modèle sur le nom «étoile» montre que le locuteur soumet le nom «étoile» à un processeur phonologique (étoile = /é/, /t/, /o/, /i/, /l/, /e/) à travers lequel il réalise que la lettre initiale de ce mot est la voyelle [e] et la syllabe finale [l] ne fournissent aucun indice générique³⁷⁹. A l'issue de cette analyse, le locuteur se réfère à son lexique mental où sont stockées toutes les unités lexicales³⁸⁰ afin d'extraire le nom «étoile» en définissant ses caractéristiques syntaxiques, à savoir sa catégorie grammaticale, son genre, son nombre, etc.

Une fois le genre féminin est attribué au nom «étoile», le locuteur aura à sélectionner l'article possessif qui convient à ce nom. Après le choix de l'article féminin « ma », le locuteur passera à la phase de vérification syntaxique, à l'issue de laquelle il réalise que l'article «ma» ne respecte pas les règles de l'accord phonologique du fait que la lettre initiale est une voyelle

³⁷⁵ C'est le cas des noms dont le genre est purement arbitraire, ils sont dépourvus de tout type d'indicateur d'ordre générique.

³⁷⁶ Florelle Chevaux, op. cit., p. 129.

³⁷⁷ Marcus Taft et Fanny Meunier, « Lexical representation of gender: A quasiregular domain », in *Journal of Psycholinguistic research*, vol. 27 / 1, Springer, 1998.

³⁷⁸ Alain Desrochers, Allan Paivio et Sylvie Desrochers, op. cit.

³⁷⁹ Ces résultats lui seront utiles dans les étapes suivantes.

³⁸⁰ Généralement accompagnées par un article indéfini comme nous l'avons précisé préalablement.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

ce qui engendre «un hiatus» à éviter absolument. Pour ce faire, on substitue l'article «ma» par «mon» respectant cette fois-ci la congruence d'ordre syntaxique.

Les différentes étapes du processus du choix de l'article possessif correspondant au nom « étoile » sont récapitulées dans le schéma³⁸¹ n°20 qui est réalisé sur un modèle en cascade, c'est à dire que les informations choisies dans un niveau donné jouent un rôle de pré-activation du niveau postérieur qui vient juste après.

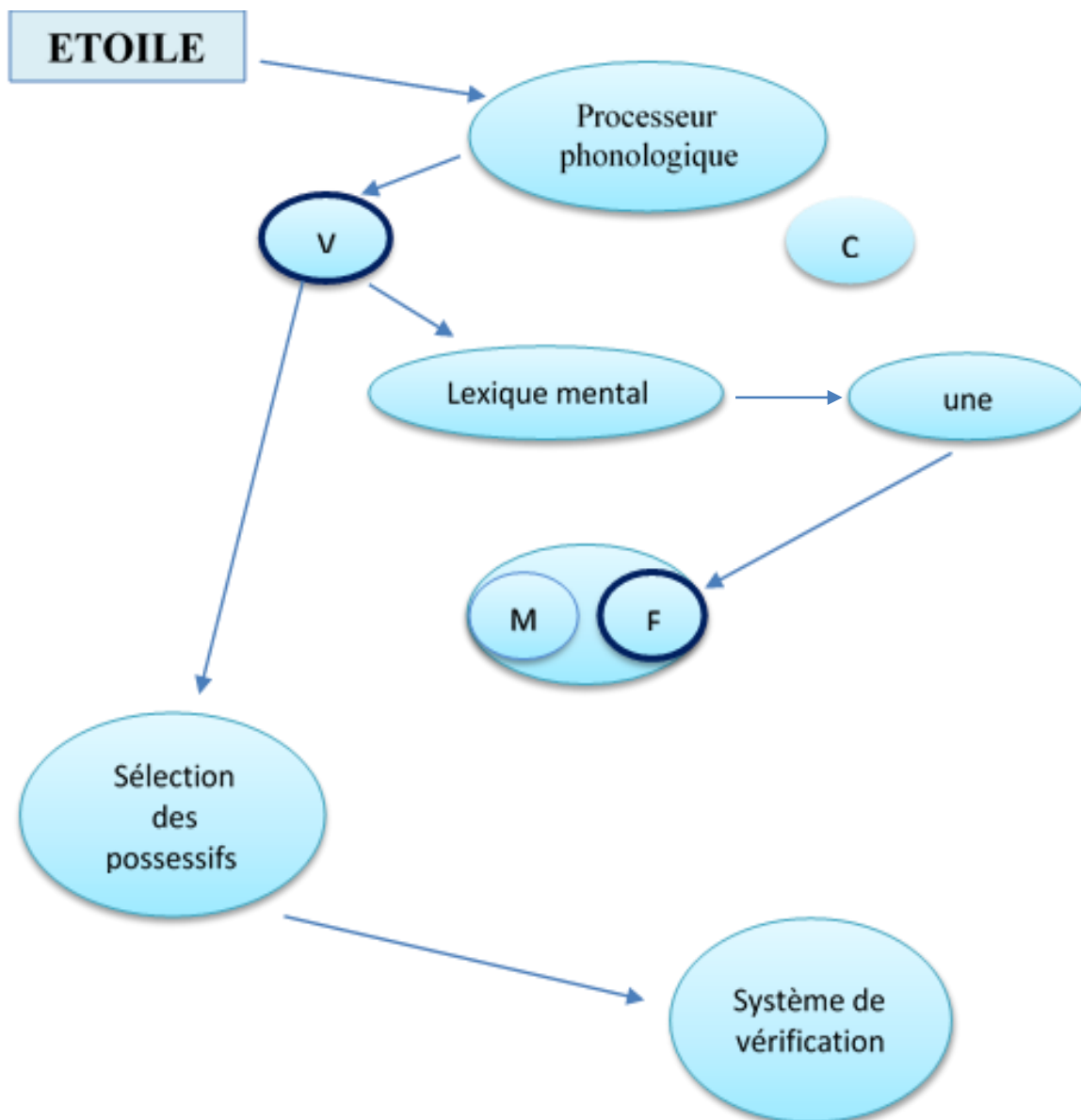


Figure 20: Modèle d'accès aux déterminants en compréhension

³⁸¹ Florelle Chevaux, op. cit., p. 130.

4. L'ACQUISITION DU GENRE

Le processus d'apprentissage du genre des noms représente un obstacle majeur pour les apprenants du FLE dans la mesure où «*La nécessité de maîtriser le genre grammatical peut s'avérer l'élément le plus difficile et frustrant de l'apprentissage du français L2*»³⁸², alors que pour les locuteurs natifs, le genre est naturellement acquis à un bas âge à partir du moment où ils commencent à apprendre la parole dans leur langue maternelle³⁸³.

La difficulté de l'assignation du genre est principalement liée au caractère arbitraire voire imprévisible du genre qui rend la classification générique des noms (en masculin ou en féminin) complexe pour les sujets non-natifs. Néanmoins, nous avons souligné l'existence de certains critères qui permettent d'identifier le genre convenable à tel ou tel nom, ces critères sont d'ordre morphologique, phonologique ou sémantique.

D'un point de vue lexical, le genre est défini comme un aspect diacritique qui caractérise le nom. La complexité de son attribution réside dans le fait qu'il soit individuellement acquis quant à chacune des unités lexicales. Il convient de noter que le genre grammatical ne figure pas dans ce qu'on appelle «le message préverbal»³⁸⁴.

Selon la règle morphosyntaxique, l'accord en genre au sein du syntagme nominal concerne le nom, le déterminant et l'adjectif. Cette relation se manifeste par des modifications d'ordre morphophonologique faites au niveau des unités accordées en genre. Le genre du nom influence, d'une manière directe, celui du déterminant ainsi que l'adjectif. Nous illustrons ce principe par l'exemple ci-après :

➤ Ex : *La nouvelle appartement.

En lisant cet exemple, nous remarquons que l'accord est correctement appliqué entre le déterminant et l'adjectif : le déterminant «la» est au féminin et l'adjectif «nouvelle» prend le même genre que le déterminant à travers l'ajout de la terminaison «-(l)e» comme marque du féminin. Nonobstant cette bonne concordance, le syntagme nominal est grammaticalement

³⁸² G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, op. cit.

³⁸³ Jonas Granfeldt, op. cit.

³⁸⁴ Il s'agit d'un message non-linguistique ayant trait à la visée du destinataire, c'est à dire l'idée qu'il compte transmettre à son destinataire par le biais de son message.

qualifié d'erroné du fait que le choix du déterminant ne convient pas au nom «appartement» dont le G.G est masculin. Donc, la bonne construction est «le nouvel appartement³⁸⁵».

4.1. L'ACQUISITION DU GENRE CHEZ LES LOCUTEURS-NATIFS

Il est à préciser que les locuteurs natifs acquièrent précocement la grammaire de leur langue maternelle sans aucun effort dans la mesure où l'acquisition se fait inconsciemment. Pour Meisel³⁸⁶, la compétence des apprenants de la grammaire en L1 est appelée «*Mécanisme d'Acquisition de la Langue*». Ce mécanisme rend les locuteurs natifs plus sensible à l'égard des indicateurs stockés dans leur input, facilitant ainsi l'assimilation de nouvelles règles grammaticales en un temps restreint.

Au sujet de l'acquisition du trait du genre, Meisel³⁸⁷ souligne que l'âge maximal pour apprendre le genre en L1 est de quatre ans. Partant de cette donnée, il compare l'apprentissage du genre en L2 par des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de quatre ans à une acquisition similaire à celle des locuteurs natifs. Selon Meisel, le processus d'acquisition du genre grammatical s'effectue en trois phases principales³⁸⁸ :

- Avant d'atteindre l'âge de deux ans, tout d'abord le sujet natif commence par découvrir la binarité du système générique en langue française³⁸⁹. En d'autres termes, le francophone natif apprend qu'en grammaire française les noms sont classifiés dans la catégorie du masculin ou bien celle du féminin.
- Une fois l'identification du système binaire acquise, l'enfant passe à la phase qui consiste à assigner à chaque nom de son lexique mental un genre bien défini, soit le masculin ou le féminin. Pour ce faire, il se base sur des régularités morphologiques, phonologiques ou sémantiques stockées dans son input grâce au «*Mécanisme d'Acquisition de la Langue*»³⁹⁰.

³⁸⁵ Au lieu d'utiliser l'adjectif « nouveau », ici, il faut le remplacer par son allomorphe "nouvel" afin d'éviter la rencontre de deux voyelles soit "hiatus".

³⁸⁶ Jürgen M Meisel, « Parametric variation in acquisition and diachronic change: A response to the commentaries », in *Bilingualism*, vol. 14 / 2, Cambridge University Press, 2011, p. 31.

³⁸⁷ Ibidem, p. 223.

³⁸⁸ Nous tenons à préciser que pour la présente recherche, nous nous intéressons essentiellement à la seconde phase susmentionnée ; vu que notre étude porte sur l'attribution du genre des noms chez les sujets non-natifs sans tenir compte de son accord avec les autres éléments du S.N.

³⁸⁹ Il est à rappeler que la binarité ne convient pas à toutes les langues étant donné que certaines langues sont dépourvues du trait de genre, tandis que d'autres en possèdent jusqu'à seize genres.

³⁹⁰ Jürgen M Meisel, op. cit., p. 222.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

- La dernière phase se caractérise par la capacité de l'enfant à effectuer les différentes variations morphosyntaxiques au sein du S.N en fonction des règles de l'accord en genre selon lesquelles le genre du nom est transmis à son déterminant ainsi que l'adjectif qui le qualifie. Selon Meisel, «*les enfants francophones acquièrent l'accord en genre autour de 3 ;0 ans*»³⁹¹

Notons que beaucoup de chercheurs se sont penchés sur le sujet de l'acquisition du genre chez les locuteurs natifs. Parmi les études portant sur ce sujet, nous retrouvons l'étude pionnière de Tucker, Lambert et Rigault³⁹² qui affirment que les locuteurs natifs peuvent assigner le genre adéquat à n'importe quel nom du lexique³⁹³ en se référant à des indices phonologiques basés sur la terminaison des noms. En effet, les auteurs précisent que les francophones natifs se fient à la syllababilité finale comme indice de prévisibilité du genre régulier des noms inanimés étant donné qu'ils ont constaté que «*plus de 60 % des noms portent des terminaisons qui permettent de prédire le genre ; ils ont un genre « réguliers ». Par exemple, 96 % des noms finissant en -ette sont féminins (la cigarette, la fourchette) et 99 % des noms finissant en -ain sont masculins (le train, le pain).*»³⁹⁴

Par ailleurs, SurrIDGE³⁹⁵ s'est aussi interrogée sur la fiabilité des critères phonologiques comme indicateurs facilitateurs du genre grammatical chez les locuteurs natifs. A cet effet, l'auteure a analysé un corpus de 3000 noms fréquents afin de repérer les régularités les plus fiables contribuant à la prévisibilité du genre. Les résultats obtenus par SurrIDGE sont comparés avec ceux de Lyster dans le tableau³⁹⁶ ci-après :

³⁹¹ Ibidem, p.p. 217-218.

³⁹² G Richard, Wallace E Lambert Tucker et André Rigault, op. cit.

³⁹³ Même à des noms inventés qui n'existent pas dans le lexique.

³⁹⁴ Eva Lindström, « *L'acquisition du genre en français L2-développement et variation* », Department of Romance Studies and Classics, Stockholm University, 2013, p. 31.

³⁹⁵ Marie E SurrIDGE, « Le genre des homophones nominaux en français: Accidents de conservation et système créatif », in *Canadian modern language review*, vol. 51 / 2, University of Toronto Press, 1995.

³⁹⁶ Manuela-Elena Tipurita et Gladys Jean, op. cit., p. 29.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Phonème final	Nombre de noms (Lyster)	Valeur prédictive du phonème		Genre	Valeur prédictive des rimes et syllabes finales (Lyster)
		SurrIDGE	Lyster		
/ā/	675	99%	99%	M	99% : -an, -ent;
/o/	312	97%	93%	M	93% : -eau, -au, -o;
/ɜ/	303	94%	87%	M	97% : -age, -ège;
/n/	348	69%	82%	F	94% : -enne, -ine;
/s/	598	62%	79%	F	93% : -asse, -ance;
/t/	679	-	79%	F	95% : -ente, -ette;
/ɔ̃/	1 061	70%	71%	F	98% : -ion; 100% : -sion;
/R/	1 507	63%	63%	M	97% : -air, -ir, -or, -ar;
/e/	1 001	-	53%	M	99,6% : -er, -ed;

Tableau 27: Synthèse de la valeur prédictive de certains indices phonologiques du genre

Vu la fiabilité attestée pour les régularités formelles comme indices de genre, les francophones natifs commettent rarement des erreurs d'ordre générique. Selon SurrIDGE³⁹⁷, L'acquisition du trait du genre se fait d'une manière implicite à travers l'inférence des règles enregistrées dans l'input reçu, ce qui permet aux locuteurs natifs d'attribuer le genre correct aux noms qu'ils ne connaissent pas.

Cependant, il faut noter que la terminaison nominale n'est pas un critère absolu à tous les noms du lexique français vu l'irrégularité de certains noms qui ont un genre contradictoire avec celui de la majorité des noms ayant les mêmes terminaisons tels que les noms cimetièrre, vidéo, squelette, etc. Ajoutons à ces exceptions l'existence de certaines syllabes finales dites ambiguës qui ne fournissent aucune donnée d'ordre générique (ex : -ane, -ade, etc.). De ce fait, Tucker et al.³⁹⁸ expliquent que dans ce genre de cas, le natif est appelé à recourir à son expérience dans sa langue maternelle afin d'attribuer le genre des noms dépourvus de tout indice de prévisibilité.

Outre les régularité morphophonologiques, Desrochers souligne une corrélation entre la fréquence d'occurrence des mots et leur structure phonologique (terminaison). Pour corroborer sa théorie, le chercheur a soumis un échantillon de public canadien francophone à un test

³⁹⁷ Marie E SurrIDGE, « Gender assignment in French: The hierarchy of rules and the chronology of acquisition », in *IRAL: International Review of Applied Linguistics in Language Teaching*, vol. 31 / 2, J. Groos Verlag., 1993.

³⁹⁸ G R Tucker, W F Lambert et A A Rigault, op. cit.

d'attribution du genre des noms. Les résultats de son étude ont montré que le genre correct a été rapidement identifié pour les noms fréquemment utilisés ayant une terminaison prédictive fiable. Partant de cette constatation, Desrochers déduit que « *l'effet principal atteste que le taux d'erreurs est globalement plus élevé lorsque la valeur prédictive est faible que lorsqu'elle est forte* »³⁹⁹.

Selon Holmes et Dejean la Bâtie⁴⁰⁰, lorsque les enfants francophones commencent à apprendre le trait du genre grammatical, ils ne produisent que des noms sans déterminants. L'usage des déterminants arrive plus tard dans le processus d'acquisition du genre. Les auteurs trouvent qu'à cette étape, les natifs commettent rarement des erreurs de genre. Holmes et Dejean La Bâtie justifient cette maîtrise par le fait que les informations saisies dans l'input des locuteurs natifs traitent le déterminant tel un préfixe amalgamé à la base nominale (ex : lachaine, levélo, lafraise, lecadenas, etc.). Pour Karmiloff-Smith⁴⁰¹, la production correcte des déterminants accompagnant le nom débute vers l'âge de 3 à 4 ans.

D'après les recherches antérieures portant sur l'acquisition du G.G en langue française en tant que L1, nous retenons que les sujets natifs se servent des régularités liées aux terminaisons nominales ayant une valeur de prévisibilité fiable, ainsi que du critère de la fréquence d'utilisation des mots pour assigner et vérifier le genre des noms en un temps limité.

4.2. APPRENTISSAGE DU TRAIT DU GENRE EN L2

Contrairement aux locuteurs natifs, l'apprentissage du genre grammatical par les apprenants du français en tant que L2 est plus lente et leur représente un grand défi du fait que les francophones non-natifs commettent beaucoup d'erreurs lors de l'assignation du genre bien qu'ils atteignent un stade avancé dans leur apprentissage.

Le processus d'apprentissage du G.G en L2 se heurte souvent à de nombreux obstacles dus au caractère arbitraire de ce trait grammatical ou à la mauvaise assimilation des régularités morphophonologiques et sémantiques facilitant son apprentissage. En effet, lorsque le sujet non-natif attribue le mauvais genre au nom, l'erreur se propage aux autres constituants du SN, soit le déterminant et l'adjectif qui s'accordent morphosyntaxiquement selon les règles de la

³⁹⁹ Alain Desrochers, Allan Paivio et Sylvie Desrochers, op. cit., p. 68.

⁴⁰⁰ Virginia M Holmes et B Dejean de la Bâtie, « Assignment of grammatical gender by native speakers and foreign learners of French », in *Applied Psycholinguistics*, vol. 20 / 4, Cambridge University Press, 1999.

⁴⁰¹ Annette Karmiloff-Smith, *A functional approach to child language: A study of determiners and reference*, vol. 24, Cambridge University Press, 1981.

congruence. Outre cela, l'assignation erronée risque de nuire à la compréhension du message de la part de l'interlocuteur.

Le sujet de l'apprentissage du trait du genre s'est récemment enrichi par beaucoup de recherches générativistes et psycholinguistiques dont l'objectif est d'expliquer le processus d'apprentissage de ce trait en L2 ainsi que les différents obstacles rencontrés par les locuteurs non-natifs. Nous présenterons dans ce qui suit quelques études antérieures liées à ce sujet.

4.2.1. LES ÉTUDES GÉNÉRATIVISTES

La grammaire générativiste de Noam Chomsky s'intéresse principalement aux structures syntaxiques, sémantiques et phonologiques de la langue. Les études générativistes -inscrites dans le cadre du modèle des principes et des paramètres (1981), et celui du minimalisme (1995) - s'appuient sur la théorie de l'accès à la grammaire universelle (GU) selon laquelle, le cerveau humain comporte un ensemble de règles grammaticales innées permettant d'acquérir n'importe quelle langue.

Dans une approche sociolinguistique de l'œuvre de Chomsky, Louis-Jean Calvet définit la grammaire universelle comme « *un système de principes universels dont on peut tirer une grammaire particulière à l'aide de paramètres particuliers. [...] l'enfant, qui a une connaissance innée de la grammaire universelle, apprendra l'anglais, le japonais ou le français en établissant simplement quels sont les paramètres présents dans telle ou telle langue* »⁴⁰².

Selon Chomsky⁴⁰³, toutes les langues sont régies par un processus de paramétrisation à partir duquel une variété de langues peut être produites. Ce qui signifie que tous les locuteurs - natifs ou non-natifs- sont en mesure d'apprendre n'importe quelle langue du monde grâce à la grammaire universelle et la paramétrisation fonctionnelle des traits liés à la langue qu'ils veulent apprendre.

Pour ce qui est des traits fonctionnels, Chomsky⁴⁰⁴ distingue clairement entre le lexique mental -composé d'un ensemble de traits et de dérivations d'ordre syntaxique- et les deux

⁴⁰² Louis-Jean Calvet, « Approche (socio) linguistique de l'œuvre de Noam Chomsky », in *Cahiers de sociolinguistique*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 16, p.16 disponible sur [<https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2003-1-page-11.htm>] consulté le 8 février 2020.

⁴⁰³ Noam Chomsky, *The minimalist program (current studies in linguistics 28)*, Cambridge: MIT Press, 1995, p. 2.

⁴⁰⁴ Noam Chomsky, *op. cit.*

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

niveaux d'interface : la forme logique⁴⁰⁵ et la forme phonologique⁴⁰⁶. Les traits liés à la forme logique sont de deux types⁴⁰⁷: certains sont dits «interprétables»⁴⁰⁸, non-soumis à la paramétrisation et sont par conséquent universels tels que les traits du nombre, du temps et de la définitude tandis que d'autres sont «ininterprétables» ayant trait à la forme comme «*l'[accord] sur les verbes et les adjectifs et le [cas] qui constituent des exemples typiques de traits ininterprétables, qui déclenchent le processus de déplacement dans la dérivation des propositions*»⁴⁰⁹. De même, Alain Rouveret distingue ces deux types de traits ainsi :

«Les traits formels qui ont une incidence directe sur l'interprétation sémantique sont désignés sous l'étiquette de « traits interprétables », qu'ils aient ou non une représentation morphologique. Les traits qui n'ont pas cette propriété sont dits « ininterprétables. »⁴¹⁰

Partant de cette distinction générativiste, le genre se définit comme un trait lexical paramétrisé, il est conçu comme un trait interprétable lorsqu'il est inhérent au nom, alors qu'il est ininterprétable s'il est lié au déterminant et aux adjectifs (constituant le SN) accordés en genre selon les règles morphosyntaxiques.

Parmi les recherches générativistes portant sur l'apprentissage du genre en L2, nous présenterons succinctement l'étude de Granfeldt (2003,2005) et l'hypothèse de l'échec des traits fonctionnels de Hawkins et Chan (1998), ainsi que les études de Freck-Mestre et al. (2009) et celles de Ayoun (2007,2010)

4.2.1.1. L'HYPOTHÈSE DE L'ÉCHÈC DES TRAITS FONCTIONNELS

En se basant sur le principe de l'interprétabilité des traits fonctionnels, Hawkins et Chan⁴¹¹ ont développé l'hypothèse de l'échec des traits fonctionnels (désormais FFFH : Failed Functional Feature Hypothesis) selon laquelle la difficulté d'apprentissage du trait du G.G proviendrait de la langue maternelle. A cet effet, les auteurs de cette hypothèse ont étudié

⁴⁰⁵ La forme logique est liée au systèmes conceptuel-intentionnel.

⁴⁰⁶ Cette forme est liée à la perception et à l'articulation.

⁴⁰⁷ Le trait lexical correspond au trait sémantiquement interprétable, alors que le trait grammatical est ininterprétable.

⁴⁰⁸ Ces traits sont dotés d'un contenu sémantique.

⁴⁰⁹ Ianthi Maria Tsimpli, « Interprétabilité des traits et acquisition des langues maternelle et seconde: clitiques et déterminants en grec », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, Association Encrages, 2004, disponible sur [<http://journals.openedition.org/aile/1175>] consulté le 20 avril 2019.

⁴¹⁰ Alain Rouveret, *Arguments minimalistes: une présentation du Programme minimaliste de Noam Chomsky*, ENS éditions, 2016, disponible sur [<https://books.openedition.org/enseditions/5608?lang=fr>] consulté le 10 mars 2020

⁴¹¹ Roger Hawkins et Cecilia Yuet-hung Chan, « The partial availability of Universal Grammar in second language acquisition: The 'failed functional features hypothesis' », in *Second language research*, vol. 13 / 3, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 1997.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

l'apprentissage du genre par des apprenants non-natifs dont la L1 est la langue anglaise. A travers cette étude, ils ont montré que les anglophones sont incapables d'accorder les constituants du SN en genre bien que le genre des noms français soit correctement assigné. En d'autres termes, les deux chercheurs estiment que la difficulté d'apprentissage du genre chez les anglophones apprenant le français est liée au phénomène de l'accord morphosyntaxique des déterminants et des adjectifs (en tant que trait ininterprétable) plutôt qu'à l'assignation du genre des noms isolés dans la mesure où ce trait interprétable n'est pourvu d'aucune représentation syntaxique en langue anglaise. Hawkins et Chan justifient cette défaillance par l'inexistence du trait ininterprétable de l'accord en genre en L1 des apprenants anglophones. Il s'agit alors d'un transfert des connaissances grammaticales de la L1 des non-natifs à celle de la L2 en l'occurrence la langue française lors du processus d'apprentissage du G.G.

Basés sur le modèle minimaliste, les travaux de Hawkins^{412 413} ont révélé que les anglophones apprenant du français en tant que L2 surutilisent certains déterminants à savoir l'article défini masculin «le» et la forme féminine pour l'indéfini «une». Hawkins justifie l'usage abusé de ces articles par deux formes : l'une est syntaxiquement maîtrisée par défaut ; tandis que l'autre est plutôt listée dans le lexique, elle est individuellement acquise et peut être marquée par des irrégularités par rapport à la première forme d'ordre syntaxique.

Quant à l'âge d'apprentissage des langues étrangères, Hawkins et Franceschina⁴¹⁴ soutiennent l'hypothèse de la période critique selon laquelle :

*«l'apprentissage d'une langue seconde devrait commencer tôt dans l'enfance pour pouvoir atteindre une performance similaire à celle des natifs. Ainsi, les enfants ayant commencé tôt dans leur vie l'apprentissage d'une langue seconde, devraient atteindre des niveaux plus élevés de compétences linguistiques qu'un adulte ayant appris une L2 à un âge tardif.»*⁴¹⁵

Autrement dit, les bilingues ayant commencé l'apprentissage d'une langue étrangère à un âge précoce seraient plus compétents sur le plan linguistique par rapport à ceux qui commencent

⁴¹² Roger Hawkins, « Explaining the difficulty of French gender attribution for speakers of English », in *8th annual EUROSLA conference*, Paris, vol. 370, 1998.

⁴¹³ Roger Hawkins, *Second language syntax: A generative introduction*, Wiley-Blackwell, 2001.

⁴¹⁴ Roger Hawkins et Florencia Franceschina, « Explaining the acquisition and non-acquisition of determiner-noun gender concord in French and Spanish », in *Language Acquisition and Language Disorders*, vol. 32, Amsterdam-Philadelphia: J. Benjamins Pub; 1998, 2004.

⁴¹⁵ Haydee Carrasco et Cheryl Frenck-Mestre, « Représentations grammaticales en langue seconde. Quand la morphologie prend forme », in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Laboratoire parole et langage, 2008, disponible sur: [<http://journals.openedition.org/tipa/244>] consulté le 08 mars 2020.

l'apprentissage après l'âge de la puberté⁴¹⁶. De ce fait, Hawkins et Franceschina admettent la possibilité d'acquérir un trait fonctionnel inexistant dans la L1 (tel que le genre), si l'apprentissage s'effectue avant que l'apprenant non-natif atteigne l'âge de la puberté.

En guise de conclusion, il convient de dire que l'hypothèse FFFH met en exergue le rôle du transfert des traits fonctionnels de la L1 dans le processus d'apprentissage des langues étrangères. Les recherches effectuées à cet effet ont démontré un lien entre les traits appartenant à la L2 et leur existence en L1 tels que le G.G qui représente un obstacle auquel se heurte les bilingues anglophones apprenant de FLE à cause de l'absence de ce trait dans leur L1, ce qui signifie que l'existence des traits fonctionnels en L1 faciliteraient son apprentissage en L2 par les apprenants non-natifs.

4.2.1.2. LES TRAVAUX DE GRANFELDT (2003, 2005)

Les études menées par Granfeldt^{417 418} consistent à soumettre à une comparaison d'ordre acquisitionnel un échantillon de public composé d'un groupe d'apprenants adultes dont la L1 est le suédois et d'un autre groupe d'enfants suédois apprenant le français à un âge précoce⁴¹⁹ (2L1). Les données obtenues par Granfeldt ont montré que l'acquisition du G.G en L1 diffère de son apprentissage en L2, une telle confirmation provient du constat que lorsque le trait du genre est acquis tôt par des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la puberté, l'acquisition se fait plus rapidement et plus efficacement par rapport aux bilingues adultes.

Par ailleurs, Granfeldt met en évidence le rôle du transfert de la grammaire initiale des locuteurs non-natifs dans le processus d'apprentissage de la L2 du fait qu'il a remarqué que les enfants suédois acquièrent le trait du genre en français sans difficultés grâce à l'existence d'une distribution générique dans leur langue source.

A l'instar de Hawkins, Granfeldt a démontré qu'au début de leur acquisition, les apprenants adultes optent généralement pour une forme «par défaut»⁴²⁰ lorsqu'ils ignorent le genre de tel ou tel nom. En effet, les bilingues adultes suremployent certaines formes d'articles à savoir l'article défini «le», et l'indéfini «une». Granfeldt⁴²¹ souligne qu'au fur et à mesure de

⁴¹⁶ Heather Goad et Lydia White, « Ultimate attainment of L2 inflection: Effects of L1 prosodic structure », in *EUROSLA yearbook*, vol. 4 / 1, John Benjamins Amsterdam, 2004, p. 121.

⁴¹⁷ Jonas Granfeldt, op. cit.

⁴¹⁸ Jonas Granfeldt, « The Development of Gender Attribution and Gender Agreement in French », in *Second language acquisition*, vol. 10, Multilingual Matters, 2005.

⁴¹⁹ Selon l'hypothèse de la période critique, les enfants qui apprennent tôt une langue étrangère réalisent une acquisition similaire à celle des natifs (2L1).

⁴²⁰ Soit le genre masculin.

⁴²¹ Jonas Granfeldt, op. cit., p. 235.

leur avancement dans le processus acquisitionnel, les apprenants non-natifs spécifient le genre relatif à chacune des entrées lexicales.

Les recherches de Granfeldt l'ont conduit à déduire que l'acquisition du trait du G.G par les locuteurs non-natifs peut se développer bien qu'elle prenne plus de temps en la comparant à d'autres traits grammaticaux.

Pour ce qui est de l'accord en genre des articles avec les noms qu'ils déterminent, Granfeldt⁴²² partage les théories de Bartning⁴²³ et Chini⁴²⁴ qui affirment que sur le plan générique, les locuteurs non-natifs maîtrisent l'accord de l'article défini mieux que celui de l'article indéfini. De même, Granfeldt a révélé l'existence d'une relation entre le déterminant et l'accord de l'adjectif antéposé en féminin chez les apprenants ayant un niveau avancé. En comparant les apprenants dont le niveau d'apprentissage est avancé avec les débutants, Granfeldt avance que ces derniers sont moins sensibles aux articles féminins lorsqu'ils accordent les adjectifs antéposés en genre. Le chercheur explique cette défaillance par le fait que «*le genre est acquis catégorie par catégorie, de sorte qu'il apparait d'abord sur l'article et ensuite sur les adjectifs.*»⁴²⁵.

4.2.1.3. L'ÉTUDE DE FRENCK-MESTRE, FOUCART, CARRASCO & HERSCHENSOHN (2009)

Inscrite dans le domaine neurolinguistique, l'étude menée par Frenck-Mestre et al.⁴²⁶ démontre que l'acquisition des traits grammaticaux en L2 n'est pas conditionnée par la présence des mêmes traits dans la L1 des apprenants non-natifs du FLE. Cette déduction émane d'une expérimentation que Frenck-Mestre et al. ont effectuée sur des apprenants anglophones et germanophones auxquels ils ont demandé d'accorder des adjectifs épithètes antéposés avec les noms qu'ils qualifient sans pour autant leur fournir des indications d'ordre générique sur les déterminants.

Les résultats de cette analyse ont révélé que les anglophones ont correctement accordé les adjectifs en genre bien que ce trait soit absent dans leur L1. Tandis que les allemands étaient insensibles quant aux transgressions des règles morphosyntaxiques relatives à l'accord en genre.

⁴²² Jonas Granfeldt, op. cit.

⁴²³ Inge Bartning, op. cit.

⁴²⁴ Marina Chini, « Un aspect du syntagme nominal en italien L2: le genre », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, Association Encrages, 1995.

⁴²⁵ Eva Lindström, op. cit., p. 35.

⁴²⁶ Cheryl Frenck-Mestre, Alice Foucart, Haydee Carrasco-Ortiz[et al.], « Processing of grammatical gender in French as a first and second language: Evidence from ERPs », in *Eurosla yearbook*, vol. 9 / 1, John Benjamins, 2009.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Selon Freck-Mestre et Carrasco⁴²⁷, les germanophones auraient transféré la règle syntaxique allemande qui stipule qu'« *en allemand l'accord nominal en genre est neutralisé lorsqu'il s'agit du pluriel (ex. die PL kleinen PL TischeMasc PL; die kleinen TürenFem PL; die kleinen AutosNeu PL; les petites tables, portes, voitures).* »⁴²⁸.

Partant des résultats obtenus pour les sujets anglophones, Freck-Mestre et Carrasco infirment l'hypothèse émise par Sabourin, Stowe et Haan⁴²⁹ selon laquelle les apprenants non-natifs transfèrent les connaissances lexicales appartenant à leur L1 vers la L2.

D'autre part, Freck-Mestre, Foucart, Carrasco et Herschensohn⁴³⁰ ont aussi étudié l'acquisition du trait du G.G en français « *en fonction des caractéristiques phonétiques « manifestes » (Overt Phonetic Properties) de l'accord dans l'« input », en regardant des réponses potentiellement liées à l'événement (Event Related Potential = ERP)* »⁴³¹. A travers cette étude, les chercheurs ont voulu tester la fiabilité des terminaisons phonétiques comme indicateurs de genre. Pour ce faire, ils ont examiné l'accord des noms avec des adjectifs épithètes antéposés et postposés par des locuteurs francophones et hispanophones. A l'issue de l'analyse des réponses fournies par ces locuteurs, les chercheurs ont constaté que les hispanophones ont réalisé un accord adjectival correct en se basant sur des indices perceptibles liés à la terminaison des adjectifs⁴³². Ainsi, ils ont conclu que le traitement de l'accord peut être amélioré grâce au recours aux indices phonétiques « manifestes ».

4.2.1.4. LES TRAVAUX DE AYOUN (2007, 2010)

En se basant sur les principes de la théorie minimaliste de Chomsky, Ayoun⁴³³ a testé l'acquisition du genre chez les anglophones⁴³⁴ qui apprennent le français comme langue étrangère. A la fin de l'analyse, les résultats obtenus ont montré que, dans la majorité des cas, les apprenants anglophones ont correctement accordé les déterminants avec les noms qu'ils accompagnent ; tandis que l'accord des adjectifs avec les noms qu'ils qualifient n'est pas bien maîtrisé.

⁴²⁷ Haydee Carrasco et Cheryl Freck-Mestre, op. cit.

⁴²⁸ Ibidem.

⁴²⁹ Laura Sabourin, Laurie A Stowe et Ger J De Haan, « Transfer effects in learning a second language grammatical gender system », in *Second Language Research*, vol. 22 / 1, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 2006.

⁴³⁰ Cheryl Freck-Mestre[et al.], op. cit.

⁴³¹ Eva Lindström, op. cit., p. 35.

⁴³² Tels que les consonnes finales /f/, /v/ qui marquent respectivement le genre masculin et féminin des adjectifs

⁴³³ Dalila Ayoun, « The second language acquisition of grammatical gender and agreement », in *French applied linguistics*, vol. 16, John Benjamins Amsterdam, 2007, p. 130-170.

⁴³⁴ Les sujets composant le corpus de Ayoun ont des niveaux d'apprentissage différents: certains sont débutants ayant un niveau initial, alors que d'autres ont un niveau intermédiaire ou avancé.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

Pour justifier ces résultats, Ayoun suppose que le niveau acquisitionnel des locuteurs non-natifs joue un rôle crucial dans la maîtrise de l'accord en genre. Autrement dit, les apprenants du français L2 ayant un niveau d'acquisition avancé seraient plus performants quant à l'assignation du genre et l'accord d'ordre générique des différents constituants du SN. Néanmoins, la chercheuse explique les erreurs relatives à l'accord adjectival -repérées dans son étude expérimentale- par un manque d'attention de la part des apprenants anglophones qui sous-estimeraient la valeur communicative du trait du genre qu'ils caractérisent par une redondance.

En 2010, Ayoun⁴³⁵ a mené une autre étude sur des textes journalistiques dont l'objectif était de vérifier s'il existe des indices de genre liés au contexte dans l'input de l'apprenant du FLE. L'analyse minutieuse des articles de presse a révélé une absence d'indicateurs d'ordre générique dans 50% des S.N, alors que 41% des S.N comportent un déterminant porteur de genre distinctif⁴³⁶ entre le masculin et le féminin, les 9% restants représentent le pourcentage des SN contenant un accord adjectival où le marquage du genre est explicite. Basée sur ces statistiques, Ayoun justifie la complexité d'acquisition du trait du genre par une carence ayant trait aux indices de genre saisis dans l'input.

Par ailleurs, Ayoun a aussi constaté la dominance de l'article défini dans les textes journalistiques qu'elle a analysés (soit 30% de la totalité des articles étudiés) par rapport à 12% pour les articles indéfinis ; tandis que dans 19% des cas, le déterminant est inexistant au niveau du SN. De même, la chercheuse a remarqué que, dans la majorité des SN qui comportent un déterminant, le genre prépondérant est bel et bien le masculin (d'une proportion de 53%). Cependant, dans les 9% des S.N comportant un adjectif, les déterminants accompagnant les noms sont dans 60,4% des cas de genre féminin. Toutes ces statistiques ont permis à Ayoun de rejeter la théorie de Tucker et al. qui affirme la possibilité de prévoir le genre grammatical en fonction de certaines régularités (phonétiques, morphologiques) stockées dans l'input des apprenants.

4.2.2. D'UN POINT DE VUE PSYCHOLINGUISTIQUE ET COGNITIF

Avant d'aborder l'apprentissage du genre en L2 sur le plan psycholinguistique, nous avons jugé indispensable de définir l'objet d'étude de la psycholinguistique. Celle-ci est conçue

⁴³⁵ Dalila Ayoun, op. cit.

⁴³⁶ C'est à dire un déterminant non-élide mis au singulier afin d'éviter la neutralisation au pluriel.

comme la discipline qui s'intéresse aux différents processus cognitifs liés à l'acquisition et la production du langage par des sujets parlants.

D'un point de vue acquisitionnel, la psycholinguistique cherche à fournir une explication aux capacités mentales mises en œuvre dans le processus d'acquisition des L1 chez les locuteurs natifs ainsi que les L2 chez les locuteurs non-natifs, et ce en prenant en considération les divergences acquisitionnelles existant entre la L1 et la L2. Pour ce faire, *«les chercheurs postulent l'existence de mécanismes cognitifs de traitement du langage et d'appropriation des langues que les apprenants exploitent quels que soient les facteurs externes, c'est à dire le type et la situation d'appropriation.»*⁴³⁷

Quant à la psychologie cognitive⁴³⁸, nous tenons à préciser qu'il s'agit d'un courant ayant pour objectif de savoir et d'expliquer comment les locuteurs non-natifs réalisent-ils le traitement des informations qu'ils acquièrent tout au long du processus acquisitionnel. Deux modèles sont inscrits dans cette approche cognitive, à savoir le modèle de «compétition». « et le modèle «connexionniste». Selon cette approche, le cerveau humain serait doté d'un système d'organisation et de traitement des informations stockées dans l'input des apprenants.

Les travaux que nous présenterons dans ce qui suit s'inscrivent dans les domaines de la psycholinguistique ainsi que la psychologie cognitive qui s'intéressent à l'acquisition du trait du genre en L2. Nous aborderons brièvement les études de Carroll (1999,2005), celle de Carlo et Prodeau (2002) , ainsi que l'étude connexionniste de Sokolik et Smith (1992) et Hardison (1992), Guillelmon et Grosjean (2001) et Holmes et ségui (2004,2006).

4.2.2.1. LES ÉTUDES DE CARROLL (1989, 1999 ,2005)

Tout comme Hawkins et Franceschina, les recherches réalisées par Carroll⁴³⁹, sur l'acquisition du G.G en L2, ont démontré l'incapacité des apprenants non-natifs d'assigner le genre des noms lorsque le trait du genre est inexistant dans leur langue maternelle. Par ailleurs, Carroll⁴⁴⁰ a mis en évidence une non-similarité entre les processus d'acquisition du genre en L1 et en L2. Cette affirmation provient du fait que les locuteurs natifs font appel aux régularités morphophonologiques lors de l'attribution du genre, tandis que pour les apprenants de la L2,

⁴³⁷ Jean-Pierre Cuq, op. cit., p. 208.

⁴³⁸ La cognition est liée à la représentation ainsi qu'au traitement des informations stockées au niveau du cerveau humain

⁴³⁹ Susanne Carroll, « Second-language acquisition and the computational paradigm », in *Language Learning*, vol. 39 / 4, Wiley Online Library, 1989, p. 574.

⁴⁴⁰ Susanne E Carroll, « Input and SLA: Adults' sensitivity to different sorts of cues to French gender », in *Language Learning*, vol. 49 / 1, Wiley Online Library, 1999.

ces indices sont plutôt omis. De ce fait, les locuteurs non-natifs acquièrent le genre naturel (ou biologique) basé sur le sexe du référent plus aisément en comparaison avec le G.G.

Le choix des déterminants en fonction du genre du nom n'est pas non plus similaire chez les francophones natifs et les apprenants non-natifs, la divergence soulignée par Carroll montre que l'acquisition des déterminants en L1 consiste à segmenter la structure phonologique puisqu'au début de l'apprentissage du genre les déterminants sont amalgamés avec les noms qu'ils accompagnent de façon à avoir une seule construction phonologique (ex: lelivre [ləlivʁ], laguerre [lagɛʁ], lespoints[lɛpwɑ̃]), puis au cours du développement acquisitionnel du trait du genre, les natifs réalisent une séparation des phonèmes agglutinés leur permettant d'identifier l'existence des déterminants comme éléments autonomes. Quant aux apprenants du français comme L2, ils acquièrent les déterminants à travers la relexification⁴⁴¹ des déterminants appartenant à leur L1.

4.2.2.2. L'ÉTUDE DE HARDISON (1992)

Dans le but d'expliquer la stratégie optée par des apprenants anglophones du FLE quant à l'accord d'ordre générique, Hardison⁴⁴² a mené une recherche qui a corroboré l'hypothèse du recours aux indices phonologiques lors de l'assignation du G.G par les anglophones. Parmi les régularités phonologiques, nous retrouvons la syllabe finale [sjɔ̃] qui prédit le genre féminin des noms tels que « finition », « exclamation », « rétrogradation », alors que la syllabe [aʒ] permet la prévisibilité du genre masculin des noms comme « drainage », « coquillage », « réglage ».

Notons que les résultats de l'étude de Hardison infirment l'hypothèse de Carroll qui suppose que l'acquisition du genre en L2 se base sur des indices sémantiques liées au genre naturel.

Tout comme Tucker et al., Hardison soutient la théorie du recours aux régularités morphophonologiques comme indices fiables facilitant la prévisibilité du G.G des noms appartenant au lexique français.

⁴⁴¹ « La relexification est un processus par lequel un item lexical emprunté remplace un item lexical original tout en conservant la matrice de traits syntaxiques de l'item lexical qu'il remplace dans la langue cible. », cité par Lefebvre, C. « Grammaires en contact : définition et perspectives de recherche », in *Revue québécoise de linguistique*, Volume 14, n°1, 1984, p.15, disponible sur <https://doi.org/10.7202/602526ar>, consulté le 07/09/2020.

⁴⁴² Debra M Hardison, « Acquisition of grammatical gender in French: L2 learner accuracy and strategies », in *Canadian modern language review*, vol. 48 / 2, University of Toronto Press, 1992.

4.2.2.3. LA RECHERCHE DE CARLO & PRODEAU (2002)

Les deux chercheuses se sont intéressées à l'étude du processus d'acquisition du trait du G.G par les apprenants non-natifs du FLE dont la L1 est la langue anglaise. Sachant que l'expérimentation a eu lieu au niveau des institutions, les résultats recueillis ont indiqué que les sujets anglophones qui ont été testés par Carlo & Prodeau⁴⁴³ ont des difficultés liées au traitement du genre alors que le nombre est plus facilement acquis.

L'enquête a aussi révélé que les déterminants sont mieux accordés en genre tandis que l'accord adjectival est perçu comme un obstacle pour les apprenants anglophones étant donné l'absence de ce trait dans la langue anglaise.

4.2.2.4. L'ÉTUDE DE SOKOLIK ET SMITH (1992)

S'inspirant du modèle de compétition de Mac Whinney⁴⁴⁴, Sokolik et Smith⁴⁴⁵ ont étudié le processus d'assignation du G.G sur la base d'un modèle connexionniste⁴⁴⁶. Pour ce faire, les auteurs ont réalisé une simulation par le biais d'un réseau appelé «*pattern associator*»⁴⁴⁷. Cette étude consiste à soumettre un corpus de 600 noms composés de trois à huit graphèmes à un simulateur dans le but de les classer selon leur G.G. La classification est testée en fonction de la structure orthographique des noms encodés dans le réseau.

Les résultats de l'expérience menée par Sokolik et Smith ont montré que sur 450 noms (choisis d'une manière arbitraire), «*Pattern associator*» a pu reconnaître le genre adéquat à 86,2% des noms. Quant aux 150 noms restant⁴⁴⁸, le réseau a pu assigner avec succès le genre de 76% des cas.

A travers cette étude, Sokolik et Smith ont démontré une corrélation du genre des noms avec leur structure orthographique repérée visuellement durant l'opération de la lecture, ce qui exclut la nécessité d'appliquer des règles explicites fondées sur des indicateurs d'ordre phonologique ou sémantique. Pour eux, l'acquisition du trait grammatical du genre repose sur

⁴⁴³ Mireille Prodeau et Catherine Carlo, « Le genre et le nombre dans des tâches verbales complexes en français L2: grammaire et discours », in *Marges linguistiques*, vol. 4, 2002.

⁴⁴⁴ Brian MacWhinney, « The competition model », in *Mechanisms of language acquisition*, 1987, p.p. 249-308.

⁴⁴⁵ Margaret E Sokolik et Michael E Smith, « Assignment of gender to French nouns in primary and secondary language: A connectionist model », in *Interlanguage studies bulletin (Utrecht)*, vol. 8 / 1, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 1992.

⁴⁴⁶ « Les modèles connexionnistes tendent à démontrer que les règles postulées par les théories ayant une approche symbolique peuvent se résumer à une capacité organisationnelle du cerveau, où l'ordre n'est que le résultat émergent des fonctions architecturales du système. », cité par Patricia Rodrigues et Robert Boivin, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁴⁷ Ibidem, p. 31.

⁴⁴⁸ Destinés à tester si le simulateur est en mesure de faire une généralisation de ses connaissances ou non.

«la détection de ces patrons à des processus de perception de niveau inférieur («low-level perceptual inputs») et non à des inférences réalisées en tenant compte des informations disponibles à partir du contexte ou présentes dans la mémoire du locuteur.»⁴⁴⁹

En d'autres termes, les auteurs affirment que le processus d'assignation du genre des noms peut s'effectuer sans le recours aux indices phonologique ou sémantiques, ni sur les indices d'ordre contextuel relatifs au genre du déterminant ou celui de l'adjectif suivant les règles morphosyntaxiques de l'accord au sein du syntagme nominal.

4.2.2.5. GUILLELMON ET GROSJEAN (2001)

Les travaux de ces chercheurs⁴⁵⁰ ont révélé que les apprenants de la L2 reconnaissent les noms par le biais du marquage de leur genre. Cette déduction provient d'une expérimentation qu'ils ont effectuée sur des anglophones apprenant du français visant à tester l'effet du trait du genre sur la reconnaissance des mots à travers « *la technique de l'étiquetage auditif (auditory naming)* »⁴⁵¹.

L'échantillon de public étudié se compose de bilingues précoces (2L1)⁴⁵² et des apprenants adultes (L2). A l'issue de cette étude expérimentale, Guillelmon et Grosjean ont constaté que les bilingues précoces ont rapidement reconnu les mots proposés dans les cas où l'information sur le genre était explicitement fournie, alors que les apprenants adultes n'étaient en aucun cas sensibles au genre des noms lors de la reconnaissance des mots par l'étiquetage auditif.

4.2.2.6. HOLMES ET SEGUI (2004,2006)

Ayant réalisé deux expériences^{453 454} portant sur l'assignation du genre en L1 et en L2; Holmes et Segui ont démontré, qu'au cours de la reconnaissance des mots, les francophones natifs ainsi que les anglophones apprenant du FLE recourent à des indices d'ordre lexical et sublexical lors de l'attribution du genre des noms. Les indices sublexicaux sont basés sur les terminaisons nominales, alors que les indices lexicaux sont relatifs au caractère informatif⁴⁵⁵

⁴⁴⁹ Patricia Rodrigues et Robert Boivin, op. cit., p. 31.

⁴⁵⁰ Delphine Guillelmon et François Grosjean, « The gender marking effect in spoken word recognition: The case of bilinguals », *Memory & cognition*, vol. 29 / 3, Springer, 2001.

⁴⁵¹ Eva Lindström, op. cit., p. 40.

⁴⁵² Ayant acquis le français tôt à un bas âge.

⁴⁵³ Virginia M Holmes et Juan Segui, op. cit.

⁴⁵⁴ Virginia M Holmes et Juan Segui, « Assigning grammatical gender during word production », in *Journal of psycholinguistic research*, vol. 35 / 1, Springer, 2006.

⁴⁵⁵ Ou instructif.

des articles définis précédant des noms dont la lettre initiale est une consonne ou non informatif⁴⁵⁶ pour les mots qui commencent par une voyelle ou un «h» muet. Les résultats de ces études ont révélé que dans les cas des articles ayant un caractère non instructif, la reconnaissance des mots à travers le marquage du genre a nécessité plus de temps par rapport aux cas où les indices lexicaux étaient instructifs.

4.3. L'INFLUENCE DU GENRE GRAMMATICAL EN L1 SUR SON ASSIGNATION EN L2

Afin d'expliquer l'influence du G.G de la L1 sur son acquisition en L2, Bordag & Pechmann⁴⁵⁷ ont soumis un public bilingue (dont la L1 est le tchèque et la L2 est l'allemand) à une expérimentation qui consiste à évaluer le temps de réaction des bilingues appelés à donner les noms des objets apparus sur des images qu'on leur a montrées. Le genre des noms à définir peut être similaire ou en non-conformité en L1 et en L2. Visant à vérifier l'hypothèse de l'interférence du G.G de L1 en L2, Les chercheurs ont réparti les apprenants en deux groupes :

- Les participants du premier groupe ont été mis dans une condition expérimentale bilingue, du fait que les réponses quant aux noms des objets peuvent être produites en L1 ou en L2. Sachant qu'avant de commencer le test, les sujets composant ce groupe ont eu droit à un livret contenant les items qui leur seront proposés dans le test avec des noms traduits en L1. De même, le public peut librement se permettre d'interagir avec l'expérimentateur dans les deux langues (L1 et L2) soit en mode bilingue.
- Quant au second groupe, il a été mis dans un contexte purement monolingue, vu que la seule langue autorisée pour l'expérimentateur et les participants était la L2 (soit l'allemand). Par ailleurs, les personnes testées en mode monolingue n'ont reçu aucun stimulus ayant trait à la L1 (le tchèque).

Les données recueillies à la fin de l'expérience ont montré que dans la première situation⁴⁵⁸, les participants ont mis plus de temps pour nommer les objets dont le G.G en L2 est en incongruence avec celui de la L1 en comparaison avec les items ayant des genres similaires en L1 et en L2. Toutefois, contre toute attente, Bordag & Pechmann ont constaté

⁴⁵⁶ Il s'agit de l'article élidé «l'» précédant des noms masculins ou féminins lorsqu'ils commencent par une voyelle ou un « h » muet, tels que les noms : l'aventure, l'homme, l'élève, etc.

⁴⁵⁷ Denisa Bordag et Thomas Pechmann, « Factors influencing L2 gender processing », in *Bilingualism*, vol. 10 / 3, Cambridge University Press, 2007.

⁴⁵⁸ Soit la condition bilingue.

Chapitre 3 : Autour du trait du genre et son acquisition en L1 et L2

l'interférence⁴⁵⁹ du G.G en L1 avec le G.G en L2, bien que les participants étaient mis dans une condition purement monolingue. A ce propos, Bordag & Pechmann expliquent que :

«.Ainsi, l'expérience 2 a fourni la preuve que le genre en L1 interfère également avec le traitement du genre en L2 lorsque les sujets sont en mode monolingue (ou du moins beaucoup plus proche de celui-ci par rapport aux expériences précédentes). De toute évidence, la position des sujets dans le continuum bilingue n'est pas un facteur pouvant conduire à l'élimination des effets interlinguistiques au niveau du codage grammatical)''⁴⁶⁰ [notre traduction]

Selon Bordag & Pechmann, Les résultats de l'expérience susmentionnée ont démontré que quelle que soit la condition d'expérimentation (monolingue ou bilingue), il n'est pas possible d'empêcher l'influence de la L1 lors de l'assignation du G.G en L2 par les apprenants non-natifs, ce qui signifie que le transfert interlingual est inévitable lors du processus d'acquisition de ce trait en L2.

Nous retrouvons aussi l'étude de Foucart & Frenck-Mestre⁴⁶¹ qui se sont intéressés aux interférences d'ordre générique entre la L1 et la L2. Cette étude⁴⁶² se base sur l'activité cérébrale (ERP⁴⁶³) des locuteurs natifs et des apprenants non-natifs (en l'occurrence des germanophones) quant à la détection de l'agrammaticalité des énoncés marqués par des erreurs d'ordre générique afin de tester l'hypothèse de l'influence du G.G de la L1 sur son assignation en L2.

L'expérimentation menée par Foucart & Frenck-Mestre consiste à confronter des francophones natifs et des germanophones apprenant du FLE -ayant un niveau d'apprentissage avancé- à des énoncés agrammaticaux contenant des erreurs d'ordre générique. En effet, les stimulus proposés dans cette étude sont de deux types: certains mots-cibles marquent une congruence de genres en allemand et en français⁴⁶⁴, tandis que d'autres noms ont des genres opposés en L1 et en L2. Les résultats de cette expérience ont démontré une interférence du G.G en L1 lors de l'attribution du genre en L2, comme le confirment Foucart & Mestre expliquant que :

⁴⁵⁹ Ce type d'interférence consiste à assigner au nom en L2 le genre de son équivalent en L1. Nous citons à titre d'exemple le cas des apprenants arabophones du FLE, qui, au lieu de dire "un arbre" disent plutôt « *une arbre », car l'équivalent de ce nom en arabe est de genre féminin, soit le nom « *šāğara* » [ʃaʒaRa].

⁴⁶⁰ Denisa Bordag et Thomas Pechmann, op. cit., p. 305.

⁴⁶¹ Alice Foucart et Cheryl Frenck-Mestre, « Grammatical gender processing in L2: Electrophysiological evidence of the effect of L1–L2 syntactic similarity », in *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 14 / 3, 2011.

⁴⁶² Cette étude est une continuité de l'étude menée par Frenck-Mestre, Foucart, Carrasco & Herschesohn (2009).

⁴⁶³ ERP : Event-Related Potential

⁴⁶⁴ C'est à dire que les genres du nom en allemand et en français sont similaires.

« Les enregistrements de l'activité cérébrale des participants (ERP) ont montré une sensibilité à ces violations, comme le révèle un effet P600, tant pour les apprenants natifs que pour les apprenants L2. Cependant, la réponse dans le groupe L2 était moins cohérente que celle des locuteurs natifs. En effet, alors que tous les apprenants de L2 ont montré une sensibilité à l'accord des genres pour les noms qui avaient le même genre en français et en allemand, seul un sous-ensemble de ces participants a montré la même sensibilité pour les noms qui avaient un genre opposé dans leur langue maternelle et dans les langues apprises plus tard. »⁴⁶⁵ [notre traduction]

Autrement dit, les résultats de cette étude ont corroboré la dominance du G.G des noms en L1 étant donné que tous les participants étaient sensibles aux erreurs de genre lorsque le genre des items sont en similarité en L1 et en L2. Outre cela, les chercheurs n'ont repéré qu'une minorité d'apprenants non-natifs⁴⁶⁶ ayant découvert des violations d'ordre générique pour les noms dont le genre est incongruent en L1 et en L2.

CONCLUSION

En guise de conclusion de ce troisième chapitre, il convient de dire que le trait du genre en langue française se présente sous deux types : l'un naturel basé sur la nature biologique du référent désigné par le nom et l'autre grammatical relatif aux noms inanimés. Eu égard à cette classification, nous avons précisé que le genre naturel est aisément acquis par les apprenants non-natifs du français par rapport au genre grammatical qui leur représente un obstacle majeur en raison de son caractère arbitraire bien qu'il existe certaines régularités morphophonologiques et sémantiques qui facilitent l'apprentissage du trait du genre en langue française.

⁴⁶⁵ Alice Foucart et Cheryl Frenck-Mestre, op. cit., p. 396.

⁴⁶⁶ Le niveau avancé des germanophones ayant participé à cette expérience est « mesuré par l'obtention du diplôme DELF, par un test de connaissance du genre grammatical post-expérimental et une auto-évaluation des compétences . » cité par Amelia Lambelet, op. cit., p. 38.

CHAPITRE IV :

Particularités graphiques,
phonologiques et génériques
de l'arabe et du tamazight

INTRODUCTION

Le contexte sociolinguistique algérien connaît une diversité linguistique marquée par la coexistence de plusieurs variétés langagières inscrites dans deux langues, à savoir l'arabe et le tamazight. Les parlers algériens ainsi que les différentes variétés régionales berbères (telles que le chaoui, le kabyle, le touareg, le mozabite, etc.) se caractérisent par des systèmes graphiques et phonologiques hétérogènes, c'est pourquoi nous avons jugé utile de présenter les particularités de chacune des langues maternelles parlées par notre public, en l'occurrence les langues arabe, chaouie, kabyle et touarègue.

Après la présentation des systèmes graphiques et phonologiques des L1 de notre public, nous nous focaliserons sur leurs systèmes génériques dans la mesure où notre étude porte sur l'influence du G.G des langues maternelles des locuteurs non-natifs – soit, les étudiants inscrits en première année au sein du département de français à Laghouat- sur l'assignation du trait du genre en langue française en tant que langue étrangère.

1. PARTICULARITÉS GRAPHIQUES ET PHONOLOGIQUES DES L1 PARLEES EN ALGERIE

Nous aborderons en premier lieu les systèmes graphiques et phonologiques des langues maternelles des locuteurs algériens, soit l'arabe et le tamazight.

1.1. PARTICULARITÉS DE LA LANGUE ARABE

Nous tenons à rappeler que la langue arabe appartient à la famille des langues sémitiques. Ses locuteurs sont dits arabophones dont le nombre s'élève à plus de 300 millions. De ce fait, elle est considérée comme la langue la plus parlée dans le monde arabe.

En Algérie, l'Arabe est la langue officielle que la politique d'arabisation a instaurée suite à l'indépendance du pays en 1962. Il est à préciser qu'il existe plusieurs variétés de la langue arabe employée dans le contexte algérien, à savoir l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe dialectal. Cette dernière est la variété la plus utilisée par les locuteurs algériens, elle relève du registre familier argotique, vu que son usage se répand dans les situations informelles (dans la rue, au stade, à la maison, entre amis...etc.)

1.1.1. D'UN POINT DE VUE GRAPHIQUE

Contrairement à la langue française, l'écriture de l'arabe se fait de droite à gauche. Son alphabet est composé de 28 lettres dont la lettre « *ḍad* » (الضاد) /ḍ/ qui fait sa particularité⁴⁶⁷.

Le tableau⁴⁶⁸ n°28 répertorie les lettres de l'alphabet arabe accompagnées de leurs transcriptions et de leurs différentes graphies selon qu'elles soient en position initiale, médiane ou finale.

⁴⁶⁷ L'arabe est dite la langue " *ḍad* " (لغة الضاد) vu que cette consonne la distingue des autres langues dans la mesure où elle n'existe qu'en arabe.

⁴⁶⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Alphabet_arabe, consulté le 20 avril 2020.

Outre les lettres rangées dans le tableau n°28, il faut rajouter la lettre arabe *tā' marbūṭa* (liée) dont la graphie arabe est «ة», cette dernière s'écrit comme la lettre «hā'» (ه) sauf qu'elle est accompagnée de deux points mis au-dessus de la lettre. Phonétiquement, cette lettre est prononcée [a]. Elle est écrite à la fin du mot et représente le suffixe marquant le genre féminin en arabe, comme l'indiquent les exemples suivants :

Le nom masculin en arabe	Son équivalent en Fr	Le féminin du nom arabe	L'équivalent du nom féminin en Fr
<i>Ṭalib</i>	Etudiant	<i>Ṭaliba</i>	Etudiante
<i>Qitt</i>	Chat	<i>Qitta</i>	Chatte

Tableau 29: Exemples de noms arabes féminins comportant la lettre «ة»

1.1.2. LE SYSTÈME PHONOLOGIQUE DE L'ARABE

En ce qui concerne le système phonologique de langue arabe, nous distinguons deux catégories de phonèmes : les consonnes et les voyelles.

1.1.2.1. LE SYSTÈME VOCALIQUE

A l'encontre de la langue française qui comporte seize voyelles (orales et nasales), le système vocalique de l'arabe est très limité du fait qu'il ne comprend que six voyelles dont trois voyelles brèves et trois voyelles longues. Nous répartissons ces voyelles ainsi :

Les voyelles brèves	Les voyelles longues
[a] (الفتحة) comme dans شمس <i>Šams</i>	[a:] (الألف) comme dans غار <i>yār</i>
[i] (الكسرة) comme dans قدر <i>Qidr</i>	[i:] (الياء) comme dans طين <i>Ṭin</i>
[u] (الضمة) comme dans علب <i>'ulab</i>	[u:] (الواو) comme dans نور <i>Nūr</i>

Tableau 30: Les voyelles brèves et les voyelles longues en langue arabe

La comparaison entre le système vocalique de l'arabe et celui de la langue française nous a permis de tracer le tableau n°31 :

Types de voyelles	La langue arabe	La langue française
Les voyelles longues	[a:], [i:], [u:]	Les voyelles orales: [e], [ɛ], [y] [ø] [ɔ] [œ] [o] [ɔ] [ɑ] les voyelles nasales: [ɛ̃] [œ̃] [ɔ̃] [ɑ̃]
Les voyelles brèves	[a], [i], [u]	Les voyelles orales: [a], [i], [u]

Tableau 31: Comparaison entre les systèmes vocaliques arabe et français

1.1.2.2. LE SYSTÈME CONSONANTIQUE

Il est à noter que d'un point de vue phonétique, l'arabe compte 26 consonnes (sans compter le [y] et le [w]). Ces consonnes sont classifiées en fonction des points et des modes d'articulation qui leur correspondent comme le montre le tableau⁴⁶⁹ suivant :

⁴⁶⁹ Hasanat Mohamed, « Acquisition d'une langue seconde: les avantages et les entraves de la langue maternelle chez les bilingues français-arabes/arabes-français », in *Synergies Monde Arabe*, vol. 4, 2007, p. 213.

Chapitre 4 : Particularités graphiques, phonologiques et génériques de l'arabe et du tamazight

		labio-dentales	inter-dentales	alvéolaires	pré-palatales	palatales	post-palatales	pharyngales	laryngales
orales non-emphatiques	occlusives	b ب		d د					
				t ت		k ك	q ق		ء ؟
	fricatives		ذ ذ	ز ز	ج ج	خ خ	ع ع		
			f ف	ث ث	s س	ش ش	ح ح	x خ	ه ه
orales emphatiques	occlusives			ض ض					
				ط ط					
	fricatives		ظ ظ						
					ص ص				
nasales			n ن						
liquides	latérales			ل ل					
	vibrantes			ر ر					
semi-consonnes		w و			Y ي		w و		

Figure 21: Modes et points d'articulation des consonnes arabes

Chapitre 4 : Particularités graphiques, phonologiques et génériques de l'arabe et du tamazight

Parmi ces consonnes, 13 n'ont pas d'équivalents dans la langue française. Cette divergence consonantique pourrait constituer une difficulté majeure pour les Français qui apprennent la langue arabe comme langue étrangère. Ces consonnes sont identifiées par Hasanat⁴⁷⁰ ainsi :

Tableau (1) Lettre	Nom de la lettre	Transcription
ت	ta:ʔ	t
ج	ji:m	j
ح	ħa:ʔ	ħ
خ	xa:ʔ	x
ذ	da:l	d
ط	ṭa:ʔ	ṭ
ظ	ḏa:ʔ	ḏ
ص	ša:d	š
ض	ḏa:d	ḏ
ع	eayn	ε
ق	qa:f	q
ه	ha:ʔ	h
ء	hamza	ʔ

Tableau 32: les consonnes arabes qui n'existent pas dans le système consonantique français

En somme, nous déduisons que sur le plan phonétique, l'arabe possède un système consonantique plus riche que celui de la langue française, contrairement aux voyelles où le nombre des voyelles arabes se limite à six tandis qu'en français elles sont au nombre de seize.

Les divergences existant entre les systèmes phonétiques de l'arabe et du français sont à l'origine des difficultés rencontrées par les arabophones apprenant du FLE qui commettent des erreurs d'ordre interférentiel⁴⁷¹ lorsqu'ils prennent la parole en langue française.

⁴⁷⁰ Ibidem, p. 212.

⁴⁷¹ Voir Tableau 2, p.44.

1.2. PARTICULARITÉS DE LA LANGUE AMAZIGHE

Le berbère appartient à la famille des langues dites chamito-sémitiques ou afro-asiatiques. Le tamazight est considéré comme la langue autochtone de l'Afrique du Nord étant donné qu'« *il n'existe actuellement pas de trace positive d'une origine extérieure ou de la présence d'un substrat pré-/non-berbère dans cette région. Aussi loin que l'on puisse remonter, le berbère est déjà installé dans son territoire actuel.* »⁴⁷²

De par son caractère riche et original, la langue berbère représente un constituant fondamental de l'identité et la culture des berbérophones.

Nous tenons à souligner qu'en Algérie, la majorité des locuteurs berbérophones⁴⁷³ sont bilingues voire trilingues dans la mesure où ils maîtrisent à la fois le tamazight étant leur langue maternelle, l'arabe acquis durant leur cursus scolaire, ainsi que le français comme héritage colonial subsistant depuis l'ère coloniale jusqu'aujourd'hui.

Il est à préciser que, dans le contexte algérien, la sphère berbérophone est composée d'un ensemble de dialectes et de variétés régionales⁴⁷⁴, à savoir le kabyle, le chaoui, le mozabite, le touareg, le tshalhit, le tarifit, etc. La localisation géographique de ces parlers est fixée dans la carte⁴⁷⁵ ci-après :

⁴⁷² Salem Chaker, « Langue.(berbère) », in *Encyclopédie berbère*, Éditions Peeters, 2008, disponible sur [\[http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/314\]](http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/314) consulté le 29 juillet 2020.

⁴⁷³ A l'exclusion des *imazighanens* isolés qui résident dans les massifs montagneux éloignés des villes, qui sont analphabètes du fait qu'ils n'ont pas accédé à la scolarisation.

⁴⁷⁴ Notons qu'au sein d'un même dialecte, plusieurs variétés sont à constater telles que le kabyle de la grande Kabylie (Tizi Ouzou) et celui de la petite Kabylie (Bougie et le Nord de Sétif).

⁴⁷⁵ LECLERC, Jacques, « Algérie : Les droits linguistiques des berbérophones » in *L'aménagement Linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 08 mai 2019, disponible sur http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-4Berberes_ling.htm consulté le 21 juillet 2020.

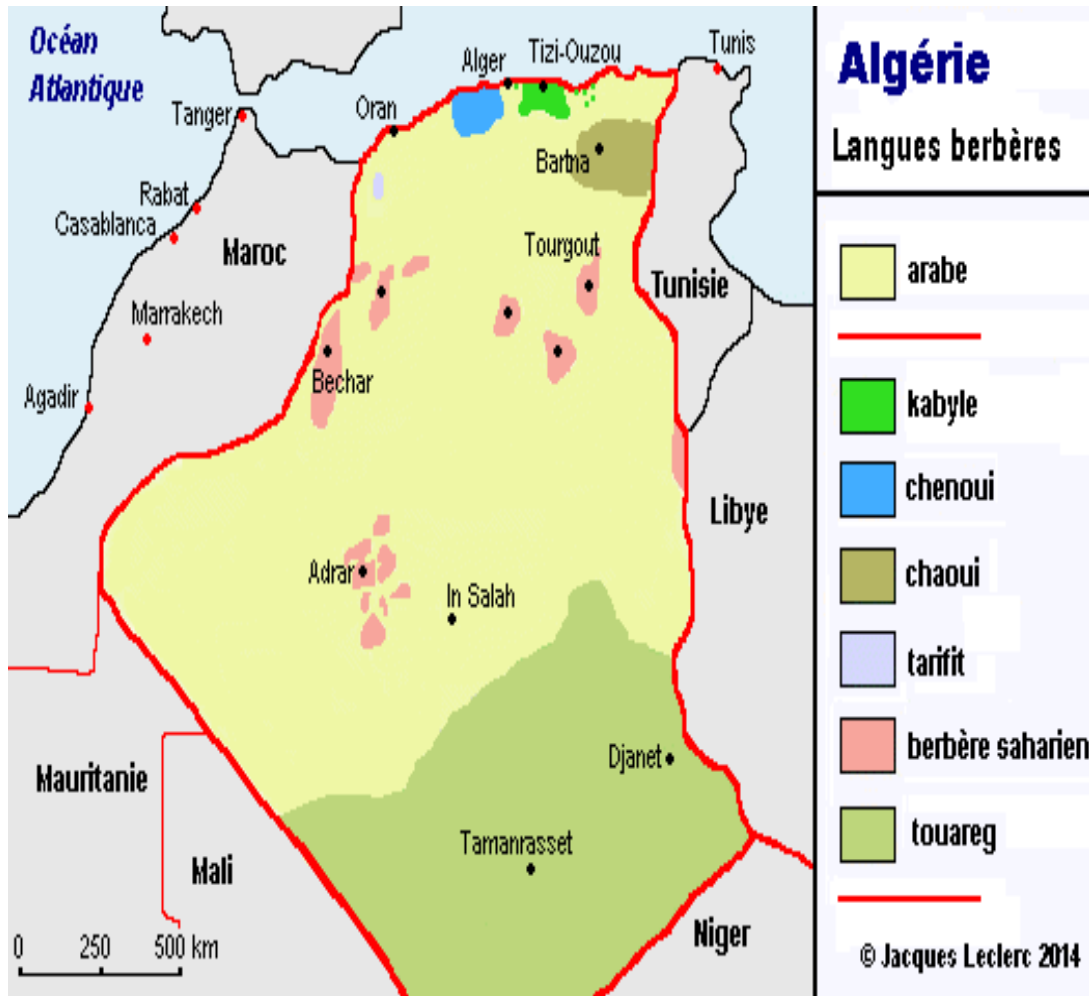


Figure 22: La localisation géographique des différentes variétés berbères parlées en Algérie

Pour ce qui est du statut du tamazight en Algérie, il convient de rappeler que depuis 1962, cette langue était occultée voire exclue de toutes situations formelles au profit de la langue arabe qui jouit d'un statut de prééminence étant la langue nationale et officielle du pays instaurée grâce à la politique d'arabisation de l'enseignement qui a été enclenchée juste après l'indépendance⁴⁷⁶.

Le statut dévalorisé conféré à la langue berbère -longtemps marginalisée par rapport à la langue arabe- a suscité des protestations farouches de la part des berbérissants revendiquant la promotion de leur langue maternelle. Après des années de lutte, «une modification de la constitution par voie parlementaire accorde depuis le 10 avril 2002 au berbère (« Tamazight ») le statut de « langue nationale », l'arabe restant « langue officielle et nationale »⁴⁷⁷. Ce n'est

⁴⁷⁶ L'Algérie a été colonisée pendant 132 ans par les Français, et n'a obtenu son indépendance qu'en 1962.

⁴⁷⁷ Salem Chaker, « L'officialisation de tamazight (Maroc/Algérie): quelques réflexions et interrogations sur une dynamique aux incidences potentielles considérables », in ASINAG dossier: l'officialisation de l'amazighe: défis et enjeux, 2013, p. 36.

qu'en février 2016, que le Tamazight est promu au statut de langue officielle pour être au même rang que la langue arabe.

Après cette brève présentation de la langue berbère ainsi que son statut dans le contexte algérien, nous aborderons cette langue dans une perspective purement linguistique en la traitant sur les plans phonologique, graphique et lexical.

1.2.1. LE SYSTÈME GRAPHIQUE

La question de la transcription du berbère représente un véritable sujet de polémique chez les berbérophones qui ne sont pas unanimes quant au choix de son mode d'écriture étant donné qu'ils ont recours aux trois systèmes suivants :

a. LE TIFINAGH : étant l'alphabet authentique de l'écriture libyque que les berbères utilisaient depuis l'antiquité.

b. L'ALPHABET ARABE : introduit vers la fin du VI^e siècle avec l'avènement des arabes au sein du territoire berbère.

c. L'ALPHABET BERBERE LATIN (ABL)⁴⁷⁸: Cet alphabet se compose de 23 lettres latines auxquelles on a rajouté 10 lettres appartenant à la langue amazighe.

Malgré l'authenticité du Tifinagh comme premier système d'écriture usité par les anciens berbères, nous constatons que la quasi-totalité des berbères font usage de la dernière graphie présentée ci-dessus à savoir l'alphabet berbère latin. Le choix de ce système graphique se justifie par plusieurs facteurs : d'une part, par une tendance à réfuter la culture arabo-musulmane au profit de la culture occidentale ; et d'autre part, ce choix serait d'ordre historique puisqu'il émane des répercussions socioculturelles de la colonisation française qui a tenté pendant plus d'un siècle d'inculquer -par tous les moyens- sa langue ainsi que sa culture au peuple algérien.

Pour que la langue berbère soit introduite dans le système éducatif algérien il était primordial de mettre en place un système graphique standard commun à tous les dialectes parlés par les berbérophones. Etant supradialectal, le système proposé tend à neutraliser les réalisations phonétiques non pertinentes qui ne nuisent pas à l'intercompréhension mutuelle entre les locuteurs des différentes variétés régionales du Tamazight.

⁴⁷⁸ Cet Alphabet fut fixé par le linguiste Mouloud Mammeri au cours des années 1960.

Chapitre 4 : Particularités graphiques, phonologiques et génériques de l'arabe et du tamazight

Nous présenterons les trois systèmes graphiques berbères dans le tableau ci-après :

	TIFINAGHE	Correspondance latine	Correspondance arabe	Exemples
ya	ⵝ	a	ا	ⵝⵏⵔⵝⵏ
yab	ⵉ	b	ب	ⵝⵉⵔⵉⵏ
yag	ⵍ	g	گ	ⵝⵍⵔⵝⵏ
yag ^w	ⵍⵎ	g ^w	گھ	ⵝⵍⵎⵍⵎⵎⵎ
yad	ⵏ	d	د	ⵝⵏⵔⵏ
yaḍ	ⵏⵢ	ḍ	ض	ⵝⵏⵔⵏⵢ
yey	ⵉⵢ	e		ⵉⵢⵉⵢⵉⵢ
yaf	ⵍⵎ	f	ف	ⵝⵍⵎⵍⵎ
yak	ⵍⵏ	k	ك	ⵝⵍⵏⵍⵏⵏ
yak ^w	ⵍⵏⵎ	k ^w	كھ	ⵝⵍⵏⵍⵏⵎⵍⵏⵎ
yah	ⵎ	h	ه	ⵝⵎⵍⵎⵍⵎ
yaḥ	ⵎⵢ	ḥ	ح	ⵝⵎⵢⵍⵎⵍⵎ
yaε	ⵎⵉ	ε	ع	ⵝⵎⵉⵍⵎ
yax	ⵍⵎⵏ	x	خ	ⵝⵍⵎⵎⵍⵎⵏ
yaq	ⵍⵏⵢ	q	ق	ⵝⵍⵏⵢⵍⵏⵢ
yi	ⵉⵏ	i	ي	ⵉⵏⵉⵏ
yaj	ⵍⵏⵢ	j	ج	ⵝⵍⵏⵢⵍⵏⵢ
yal	ⵍⵏⵎ	l	ل	ⵝⵍⵏⵎⵍⵏⵎ
yam	ⵍⵏⵎ	m	م	ⵝⵍⵏⵎⵍⵏⵎ
yan	ⵎⵏ	n	ن	ⵎⵏⵍⵏⵎ
yu	ⵉⵏⵢ	u	و	ⵉⵏⵢⵍⵏ
yar	ⵍⵏⵏ	r	ر	ⵝⵍⵏⵏⵍⵏⵏ
yaṛ	ⵍⵏⵏⵢ	ṛ	ر	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaγ	ⵍⵏⵏⵢ	γ	غ	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yas	ⵍⵏⵏⵢ	s	س	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaş	ⵍⵏⵏⵢ	ş	ص	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yac	ⵍⵏⵏⵢ	c	ش	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yat	ⵍⵏⵏⵢ	t	ت	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaṭ	ⵍⵏⵏⵢ	ṭ	ط	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaw	ⵍⵏⵏⵢ	w	و	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yay	ⵍⵏⵏⵢ	y	ي	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaz	ⵍⵏⵏⵢ	z	ز	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ
yaž	ⵍⵏⵏⵢ	ž	ژ	ⵝⵍⵏⵏⵢⵍⵏⵏⵢ

Tableau 33: Le système graphique berbère⁴⁷⁹

⁴⁷⁹ Meftaha Ameer, Aicha Bouhjar et Fatima Boukhris, *Initiation à la langue Amazigh*, Institut Royal de la Culture Amazighe, 2004, p. 14.

1.2.2. LE SYSTÈME PHONÉTIQUE DE L'AMAZIGHE

1.2.2.1. LES CONSONNES

Dans un article traitant de la phonologie, S. Chaker⁴⁸⁰ note que les premières études sur le système phonologique consonantique du berbère furent effectuées par André Basset dans ses deux ouvrages intitulés «*Le système phonologique du berbère*»⁴⁸¹ et «*La langue berbère*»⁴⁸². Ce n'est qu'après une trentaine d'années (soit les années 1980) que les travaux traitant de la phonologie du berbère ont connu un véritable progrès.

Partant de l'inventaire des graphèmes berbères précédemment présenté, nous pouvons identifier 27 consonnes répertoriés en fonction du lieu d'articulation comme suit: les labiales (**ⵀ,ⵁ,ⵃ**), les uvulaires (**ⵉ,ⵏ,ⵓ**), les dentales (**ⵝ,ⵞ,ⵟ,ⵠ,ⵡ,ⵣ,ⵥ**), les palatales (**ⵢ,ⵣ**) les alvéolaires (**ⵇ,ⵈ,ⵉ,ⵊ**), la laryngale (**ⵏ**), les vélaires (**ⵔ, ⵕ**), les labiovélares (**ⵖ,ⵗ**), les pharyngales (**ⵙ,ⵚ**). Viennent s'ajouter à ces phonèmes deux semi-consonnes **ⵝ,ⵞ**.

Nous synthétisons cet inventaire de phonèmes dans le tableau⁴⁸³ n°34 qui identifie le lieu ainsi que le mode d'articulation des consonnes berbères.

Mode d'articulation		Lieu d'articulation										
		Labiales	Dentales	Alvéolaires	Palatales	Vélaires	Labiovélares	Uvulaires	Pharyngales	Laryngale		
Occlusives	Non emphatiques	Sourdes		ⵝ				ⵖ	ⵗ	ⵉ		
		Sonores	ⵀ	ⵁ			ⵕ	ⵖ				
	emphatiques	Sourdes		ⵞ								
		Sonores		ⵟ								
Constrictives	Non emphatiques	Sourdes	ⵀ		ⵇ	ⵢ			ⵙ	ⵚ	ⵏ	
		Sonores			ⵈ	ⵣ			ⵛ	ⵛ		
	emphatiques	Sourdes			ⵉ							
		Sonores			ⵊ							
Nasales			ⵣ									
Vibrantes	Non emphatiques			ⵏ								
	emphatiques			ⵐ								
Latérale				ⵎ								
Semi-consonnes					ⵝ							

Tableau 34: Lieux et modes d'articulation des consonnes berbères

⁴⁸⁰ Salem Chaker, « P33. PHONOLOGIE & PHONETIQUE », in *Encyclopédie Berbère*, Aix-en-Provence, 2015, p. 2.

⁴⁸¹ André Basset, « Le système phonologique du berbère », in *Glecs*, IV, 1946.

⁴⁸² A Basset, *La langue berbère*, Oxford/Londres: IAI (Handbook of African Languages) , 1952.

⁴⁸³ Meftaha Ameer, Aicha Bouhjar et Fatima Boukhris, op. cit., p. 14.

Il est à préciser que la totalité des consonnes identifiées dans l'inventaire ci-dessus est susceptible d'être gémisée (ou tendue). Graphiquement, La gémisation se caractérise par le dédoublement de la consonne (ex : **ⵀⵀ**, **ⵇⵇ**, **ⵏⵏ**), à l'exception des labiovélares (**ⵔ**, **ⵖ**) ou le signe de gémisation (̣) ne marque que la seconde consonne (**ⵔⵔ̣**, **ⵖⵖ̣**).

1.2.2.2. LES VOYELLES

Selon Basset, le système vocalique de la langue amazighe «*parait reposer sur une opposition de deux degrés, le degré plein et le degré zéro. Le degré plein est représenté par les trois timbres, a, le plus ouvert, i, le plus fermé palatal, u, le plus fermé vélaire.*»⁴⁸⁴ D'un point de vue graphique, ces voyelles sont transcrites en amazigh ainsi :

- Les voyelles pleines sont (ⵏ, ⵏ̣, ⵓ)
- La voyelle neutre (appelée schwa) est (ⵓ̣)

Notons que le schwa n'est prononcé qu'en cas de succession de plus de deux consonnes similaires ou bien dans les bases verbales dont la dernière syllabe comporte deux consonnes identiques.

Pour ce qui est de la réalisation phonétique du système vocalique en berbère, Meftaha et al.⁴⁸⁵ la schématisent de la manière suivante :

Lieu d'articulation \ Degré d'aperture	Antérieures	Postérieures
Aperture minimale	ⵏ̣	ⵓ̣
Aperture maximale		ⵏ

Tableau 35: Modes d'articulation des voyelles berbères

⁴⁸⁴ A Basset, op. cit.

⁴⁸⁵ Meftaha Ameer, Aicha Bouhjar et Fatima Boukhris, op. cit., p. 17.

2. LES SYSTÈMES GÉNÉRIQUES EN L1

La présente partie sera consacrée aux systèmes génériques relatifs aux langues maternelles (L1) des locuteurs faisant partie de notre échantillon de public, soit les étudiants inscrits en première année français au sein de l'université Amar Téliidji à Laghouat. Ces derniers sont issus de différentes régions de l'Algérie, ils ont comme L1 des langues hétérogènes⁴⁸⁶ : la majorité des locuteurs sont arabophones (leur langue maternelle est l'arabe), la minorité qui reste est composée d'un ensemble d'étudiants dont les L1 sont : le chaoui, le kabyle et le touareg.

Vu l'hétérogénéité des langues sources de notre public, nous avons jugé impératif de consacrer une partie de ce chapitre à la présentation de chacun des systèmes génériques liés aux L1 du public. L'intérêt de la présentation de ces langues d'un point de vue générique réside dans son utilité cruciale dans l'analyse de notre corpus, dans la mesure où nous allons vérifier les transferts susceptibles d'apparaître lors de l'assignation du genre des noms en langue française comme FLE à travers une étude contrastive réalisée entre les équivalents (en L1) des noms proposés (en L2= FLE), afin de confirmer ou infirmer la justesse de nos hypothèses de recherche émises préalablement.

L'ordre des langues sources que nous allons présenter ci-après est fait en fonction de l'effectif enregistré chez les locuteurs composant notre échantillon. De ce fait, nous traiterons, en premier lieu, du genre en langue arabe ensuite nous aborderons le système générique des variétés berbères.

2.1. LE GENRE DES NOMS EN ARABE

Compte tenu de l'appartenance de la langue arabe à la famille des langues sémitiques ; et qu'à l'origine, le marquage du G.G dans ces langues était morphologiquement inexistant ; nous déduisons alors que la distinction masculin / féminin n'était pas marquée en arabe, et qu'il fallait se fier aux modifications morphosyntaxiques liées à l'accord des autres éléments pour différencier les deux genres.

En effet, Caubet Dominique et al. notent «*l'apparition d'un suffixe -(a)(t), d'origine vraisemblablement déictique [...] David Cohen explique que ce n'est que plus tardivement, et*

⁴⁸⁶ Voir
Tableau 50, p.193.

«par raccroc», que ce suffixe sera amené à marquer l'opposition masculin-féminin, la classe des féminins constituant la classe marquée.»⁴⁸⁷

Le marquage du genre par la terminaison *-(a)(t)* sera abordé, dans ce qui suit, avec plus de détails tout en précisant les exceptions qui peuvent survenir quant à la règle de formation du féminin en arabe.

Mais avant d'entamer la présentation du système de genre en arabe, nous tenons à rappeler qu'il existe plusieurs variétés de la langue arabe parlée dans le contexte algérien, à savoir, l'arabe classique, l'arabe standard et l'arabe dialectal. De ce fait, nous signalons que pour la présente recherche, nous nous intéressons d'une part à l'arabe dialectal ou algérien⁴⁸⁸ étant donné que c'est la langue maternelle de la majorité⁴⁸⁹ des apprenants du FLE qui ont participé au test que nous avons effectué dans le but de vérifier l'hypothèse de l'influence de la L1 sur l'attribution du G.G en L2. Et d'une autre part à l'arabe standard vu que les participants à notre étude font appel à cette variété lors de la traduction de certains noms inexistant dans la variété dialectale, s'agissant des mots appartenant au registre soutenu (tel que les domaines scientifique et académique). Après une recherche approfondie portant sur le genre des noms en arabe moderne et en arabe algérien, nous avons constaté que les systèmes de genre de ces deux variétés sont similaires. De ce fait, nous nous contenterons de présenter un seul système générique arabe que nous illustrerons par des exemples provenant de l'arabe moderne et de l'arabe dialectal.

2.1.1. LA BINARITÉ DE GENRES

Pour ce qui est du G.G en arabe⁴⁹⁰, nous précisons que les systèmes génériques en arabe et en français partagent le même nombre de genres : il s'agit des langues caractérisées par une binarité de genres manifestée par l'opposition des deux genres (masculin / féminin) qui « *ont une valeur naturelle quand ils concernent des entités sexuées, conventionnelle dans les autres cas.* »⁴⁹¹. En d'autres termes, lorsque les noms se réfèrent à des noms animés sexués, le genre est dit «naturel» ou «biologique» correspondant à l'opposition mâle / femelle. Tandis que pour les noms inanimés, le genre est plutôt grammatical conventionnellement défini.

⁴⁸⁷ Dominique Caubet, Marie-Claude Simeone-Senelle et Martine Vanhove, « Genre et accord dans quelques dialectes arabes », in *Linx*, 1989, p. 39.

⁴⁸⁸ Cette précision semble être nécessaire du fait qu'il existe d'autres dialectes arabes comme l'arabe tunisien, égyptiens, libyen...etc. Voir *Figure 1*, p.15.

⁴⁸⁹ Au nombre de 107 arabophones.

⁴⁹⁰ Le mot « arabe » utilisé ici et dans le reste du chapitre renvoie aux deux variétés soit l'arabe moderne et l'arabe dialectal

⁴⁹¹ Djamel Eddine Kouloughli, *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket, 1994, p. 72.

2.1.2. LA MARQUE DU FÉMININ EN ARABE

Le marquage du genre en arabe se fait au moyen du suffixe «-a(t)» qui permet d'établir la distinction entre la forme morphologiquement marquée du féminin et le masculin dont la forme ne porte aucune marque spécifique du genre. Toutefois, il est impératif de signaler l'existence de certaines exceptions de noms arabes dont le genre féminin n'est pas marqué par des indices spécifiques. En effet, le genre de ces noms est identifiable grâce aux modifications morphosyntaxiques qui apparaissent sur les autres constituants du SN, à savoir les adj. qual. et les déterminants.

➤ Ex : *dar kbira* (une grande maison) dans ce SN, le nom «*dar*» est féminin sans pour autant qu'il porte la marque prototypique du féminin «-a (t) » ; en effet, son genre est identifié grâce à l'adj. qual. féminin «*kbira*» qui est dérivé d'une racine masculine (*kbir*) à laquelle on a ajouté la terminaison «-a ».

a. LES NOMS MORPHOLOGIQUEMENT MARQUÉS

Outre la terminaison «-a(t) » conçue comme la marque prototypique du genre féminin, nous retrouvons deux autres terminaisons souvent⁴⁹² liées à des noms féminins, il s'agit des finales «-ā' » et «-ā » qui correspondent au phonème [a] à l'oral. Nous illustrerons ces trois cas dans le tableau n°36 :

Les terminaisons Les exemples	-a ^t	-ā'	-ā
En arabe dialectal	<i>tofla</i> طفلة (Fille)	<i>smā</i> سما (Ciel)	<i>ḥalwā</i> حلوى (Bonbon)
En arabe moderne	<i>nağma</i> نجمة (Étoile)	<i>ṣaḥrā'</i> صحراء (Désert)	<i>dikrā</i> ذكرى (Souvenir)

Tableau 36: Les différentes terminaisons marquant le genre féminin en arabe

Nous tenons à noter que l'articulation du phonème final «-a(t)» peut différer selon la fonction syntaxique remplie par le nom. Afin de clarifier ce point, nous présenterons dans ce qui suit, le cas de l'annexion des noms selon laquelle la marque du féminin peut être affectée sur le plan phonologique.

⁴⁹² Par « souvent », nous entendons que les mêmes terminaisons peuvent appartenir à des noms masculins (ex : *dwā'* (médicament), *ma'nā* (sens), etc.)

b. LE MARQUAGE DU GENRE FÉMININ EN CAS D'ANNEXION

Syntaxiquement, les noms arabes peuvent être annexés⁴⁹³ à d'autres éléments du SN⁴⁹⁴. Dans le cas des noms féminins, la finale «-a(t)» est susceptible de subir une mutation en fonction du rapport d'annexion, selon les cas suivants:

- La marque prototypique du féminin est prononcée [-a] lorsque le nom n'est pas mis en rapport d'annexion directe.

Ex (Ar.Dial.): *ša 'ra* (cheveu), *ħmama* (pigeon), *mra* (femme)

Ex (Ar.Stdr.): *layla* (une nuit), *šahada* (attestation), *ħidma* (service)

- En cas d'annexion directe, si le premier nom est féminin, la voyelle finale /a/ de ce nom devient /ā'/.

Ex (Ar.Dial.): *ša 'ratha* (son cheveu, en parlant d'une personne de sexe féminin), *ħmamtu* (son pigeon, en parlant d'une personne de sexe masculin), *mart-weld-ħali* (la femme (épouse) de mon cousin maternel)

Ex (Ar. Stdr.): *laylate-alħamis* (la nuit du jeudi), *šahadat-nağah* (attestation de succès), *ħidmat- azzaba 'in* (service client).

c. LA FINALE « -t » COMME MARQUE DE FÉMININ

Nous signalons que la finale /a/ n'est pas la seule marque phonologique du féminin étant donné que certains noms se terminant par le phonème /t/ -traduit en arabe par la lettre «ta maftuha» (ت)- sont classifiés en tant que noms féminins. Il s'agit généralement des noms arabes composés de trois lettres⁴⁹⁵. Les exemples ci-après sont utilisés dans les variétés dialectale et moderne à la fois.

- أخت *uħt* = sœur
- بنت *bent* = fille
- موت *mut* = la mort

⁴⁹³ L'annexion (اضافية) se définit comme un procédé syntaxique qui consiste à juxtaposer deux noms dont le second sert à déterminer le premier. L'annexion correspond à la fonction du complément du nom en français. Ex : le fils du voisin = ولد الجار [weldelʒaR] .

⁴⁹⁴ Ces éléments peuvent être des noms ou des substituts grammaticaux.

⁴⁹⁵ Il s'agit ici de la graphie arabe.

De même pour les noms relatifs au vocabulaire religieux tels que « *ṣalat* » (صلاة = prière) et « *zakat* » (زكاة = Aumône), la terminaison finale «-t» (*ta marbuṭa* ة) est articulée «avec un souci de conservatisme comme il en est souvent dans les mots de la langue religieuse.»⁴⁹⁶

2.1.3. VALEURS DU FÉMININ EN ARABE

Cette partie sera essentiellement consacrée aux différentes valeurs de la marque prototypique du genre féminin. En effet, la finale «-a(t)» peut remplir plusieurs fonctions que nous tâcherons d'illustrer par des exemples de noms appartenant à la langue arabe.

a. LE MARQUAGE DE L'OPPOSITION SEXUELLE

Dans ce cas, le genre féminin concerne les noms dont les référents sont des femelles. Il s'agit en effet d'un genre naturel (ou biologique) basé sur la distinction sexuelle des êtres vivants. Le marquage du féminin se manifeste à travers l'opposition mâle / femelle pour les animaux ainsi que les humains (notamment les noms de métiers). Cette opposition est illustrée dans les deux tableaux ci-après :

Le mâle		La femelle	
N. masc. en Ar. Dial	Sa traduction en français	féminin du nom en Ar.Dial	Sa traduction en français
<i>Gaṭṭ</i>	Chat	<i>Gaṭṭ-a</i>	Chatte
<i>ḥmār</i>	âne	<i>ḥmār-a</i>	Anesse
<i>Raḡel</i>	Homme	<i>Mra</i>	Femme
<i>ṭbib</i>	Médecin	<i>ṭbib-a</i>	Une femme médecin

Tableau 37: Exemples de distinction sexuelle en Ar. Dial.

Le mâle		La femelle	
Le N. masc. masculin en Ar.Stdr.	Sa traduction en français	Formation du féminin du nom	Sa traduction en français
<i>Kalb</i>	Chien	<i>kalb-a</i>	Chienne
<i>Qird</i>	Singe	<i>Qird-a</i>	Guenon
<i>Hāl</i>	Oncle maternel	<i>Hāl-a</i>	Tante maternelle
<i>Ustād</i>	Professeur	<i>Ustād-a</i>	Professeure

Tableau 38: Exemples de distinction sexuelle en Ar. Stdr.

⁴⁹⁶ Ph Marçais, *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1977, p. 157.

b. LE MARQUAGE DU SINGULATIF PAR RAPPORT AU COLLECTIF

En arabe, la terminaison «-a(t)» permet de former les noms d'unité à partir des noms collectifs. Ces derniers désignent «une réunion d'entités, par ailleurs isolables, conçue comme une entité spécifique.»⁴⁹⁷ (tels que les noms des fruits et légumes), alors que les noms singulatifs désignent une des unités incluses dans la collection. Selon Caubet et al., « il s'agit d'un passage de la catégorie du continu (indénombrable) à celle du discontinu (dénombrable)»⁴⁹⁸

Pour obtenir le singulatif, il convient d'agglutiner le suffixe «-a(t)» à la base du nom collectif.

Exemples :

En arabe dialectal :

- bayḍ (oeufs) / bayḍ-a (oeuf), ḥut (poissons) / ḥuta (poisson)
- luz (amandes) / luza (amande), tmar (dattes) / tamra (datte)
- ḥḡar (pierres) / ḥaḡra (pierre), šuk (épines) / šuka (épine)

En arabe standard:

- fikr (pensée) / fikr-a (idée), samak (poissons) / samaka (poisson)
- ḥobz (pain) / ḥobza (une baguette de pain)
- Layl (nuit par rapport au jour) / layla (une nuit)

Dans le cas des noms collectifs des animaux, l'ajout du suffixe «-a(t)» engendre un nom singulatif dont le référent est une femelle.

- ḡaḡ (gallicinés) / ḡaḡa (poule)
- Bgar (bovins) / bagra (vache)

c. LE MARQUAGE DU SINGULATIF DÉSIGNANT UN ACTE UNIQUE

Lorsqu'on ajoute la terminaison «-a(t)» à un nom d'action abstrait, le nom obtenu dénote un acte unique que David Cohen appelle «nom d'opération»⁴⁹⁹.

Exemples :

- La 'b (action de jouer) / la 'ba (jeu)
- ḍarb (action de frapper) / ḍarba (coup)

⁴⁹⁷ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 91.

⁴⁹⁸ Dominique Caubet, Marie-Claude Simeone-Senelle et Martine Vanhove, op. cit., p. 49.

⁴⁹⁹ Ibidem, p. 51.

d. LE MARQUAGE DU DIMINUTIF

Selon le dictionnaire de linguistique, Le diminutif se définit comme « *un nom qui se réfère à un objet considéré comme petit et en général accompagné d'une connotation affective (hypocoristique). Ce sont les conditions d'emploi (contexte affectif ou familier) qui caractérisent le diminutif.* »⁵⁰⁰. En arabe dialectal, la formation du diminutif consiste à recourir à un procédé de dérivation lexicale, qui consiste à former des noms féminins en ajoutant le suffixe «-a(t)» à la base masculine des noms primitifs.

➤ Ex : *moğrof* (cuillère à pot) / *moğorfa* (cuillère à soupe)

2.1.4. DISCORDANCE ENTRE LA MORPHOLOGIE ET LE GENRE GRAMMATICAL DES NOMS

Pour certains noms, la structure morphologique et le G.G sont en discordance. Selon Marçais, « *ces noms n'étaient pas féminins dans la langue ancienne ou étaient de genre instable ; et tous ne sont pas féminins dans tous les parlers, ou y sont parfois de genre instable.* »⁵⁰¹

Deux types d'exceptions seront abordées, à savoir les noms féminins non-marqués caractérisés par l'absence de la terminaison nominale «-a(t)» et les noms masculins comportant le suffixe «-a(t)».

2.1.4.1. LE CAS DES NOMS FÉMININS NON-MARQUÉS MORPHOLOGIQUEMENT

Nous présenterons, ici, les noms féminins qui ne sont pas marqués morphologiquement, du fait qu'ils ne portent pas la marque prototypique du féminin «-a(t)». Il s'agit généralement de certains lexèmes partageant des aspects sémantiques communs. Les exemples que nous citerons ci-après sont loin de représenter une liste exhaustive des exceptions à la règle de formation du féminin.

a. LES NOMS DÉSIGNANT DES ÊTRES ANIMÉS DE SEXE FÉMININ

a.1. LE CAS DES ÊTRES HUMAINS

➤ Ex 1 : *Oum* (mère) (Ar. Dial. + Ar. Str.),

➤ Ex 2 : *ğuz* prononcé [ɣuz] en Ar.Dial et [ɣazuz] en Ar.Str. (vieille femme)

➤ Ex 3 : *rus* prononcé [ɣrus] en Ar.Dial. et [ɣarus] en Ar.Str. (mariée)

➤ Ex 4 : *aguer* prononcé [ɣager] en Ar.Dial et [ɣaqir] en Ar.Str. (femme stérile),

⁵⁰⁰ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 148.

⁵⁰¹ Ph Marçais, op. cit., p. 154.

- Ex 5 : *nafes* qui se prononce [nafes] en Ar. Dial. et [nafis] en Ar. Stdr (se dit d'une femme en post-partum⁵⁰²)

a.2. LE CAS DES ANIMAUX

- Ex: ' *agrab*⁵⁰³ (scorpion), (Ar.Dial.)
- Ex : ' *atān* (ânesse) (Ar. Stdr.)

b. LES NOMS DÉSIGNANT LES PARTIES DOUBLES DU CORPS

- Ex : ' *ayn* (oeil), *yed* (main), *rġel*⁵⁰⁴ (pied), *ktef*⁵⁰⁵ (épaule)

c. LES NOMS DES ÉLÉMENTS AYANT TRAIT À LA NATURE

- Ex : *arḍ* (terre), *šams* (soleil) (Ar. Stdr. + Ar. Dial.)
- Ex : *new* (pluie), *smā*⁵⁰⁶ (ciel) (Ar. dial.)

d. LES NOMS DE VILLES

- Ex: *Tunes* (Tunis), Paris, *Wahran* (Oran), *Dzayer*⁵⁰⁷(Alger)

e- LES NOMS DE LIEUX

- Ex : *dar* (maison), *ṭrig* (ou *ṭariq* en Ar. Stdr.) (chemin), *ḥanut* (boutique).

2.1.4.2.LES NOMS MASCULINS AYANT LA TERMINAISON DU FÉMININ

C'est le cas des noms classifiés comme masculins bien que, phonologiquement, ils se terminent par la marque du féminin, soit la finale «-a(t)» qui «peut être issue d'une semi-consonne qui appartient à la racine, et dont la longueur se neutralise en finale»⁵⁰⁸

- Ex (en Ar.Dial.) : *mā* (eau), *hwā* (air), *dwā* (médicament), ' *mā* (aveugle), *hnā* (paix)
- Ex (en Ar.stdr.⁵⁰⁹) : *ḥalifa* (calife ou khalife), ' *allāma* (un grand savant), *raḥḥala* (un grand voyageur), *fatā* (un jeune homme), *du 'a'* (prière)
- Les noms propres : *Ṭalḥa* (طلحة), ' *okba* (عقبة)

⁵⁰² C'est à dire la période qui suit l'accouchement.

⁵⁰³ Prononcé *âgrab* en Ar. Stdr.

⁵⁰⁴ *Rijl* en Ar. Stdr.

⁵⁰⁵ Prononcé *katif* en Ar. Stdr.

⁵⁰⁶ Prononcé *sama'* en Ar. Stdr.

⁵⁰⁷ Ou *Alġaza'ir* en Ar. Stdr.

⁵⁰⁸ Dominique Caubet, Marie-Claude Simeone-Senelle et Martine Vanhove, op. cit., p. 47.

⁵⁰⁹ Ces exemples sont cités par Djamel Eddine Kouloughli, op. cit., p. 73.

2.2. LE GENRE GRAMMATICAL EN TAMAZIGHT

D'un point de vue sociolinguistique, la langue tamazight parlée dans le contexte algérien est morcelée en plusieurs variétés régionales, notamment le chaoui, le kabyle, le mozabite et le touareg⁵¹⁰. La réalité linguistique du domaine berbère révèle l'existence de maintes divergences dues à *«l'immensité du territoire couvert par la langue tamazight et sa grande diversité depuis la haute antiquité. Et même la situation géographique et économique des groupes berbérophones a accentué la diversité linguistique et la distance qui les sépare.»*⁵¹¹

En effet, les variations interdialectales sont susceptibles de se manifester à tous les niveaux de la langue : elles peuvent être d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique, lexical et même sémantique. Nonobstant les variations linguistiques existant entre les divers dialectes du tamazight, les locuteurs berbérophones peuvent se comprendre mutuellement sans obstacles majeurs.

D'un point de vue grammatical, le système de genre ne figure pas parmi les variations interdialectales susmentionnées, puisqu'il s'agit d'un trait morphosyntaxique commun aux différents dialectes berbères. Nous précisons que pour la présente recherche, nous ne nous intéressons qu'aux dialectes chaoui, kabyle et touareg⁵¹². Notons que le G.G est uniforme dans ces variétés linguistiques partageant le même nombre de genres ainsi que les mêmes règles et valeurs de formation du féminin.

Par souci d'économie⁵¹³, nous nous contenterons de présenter d'une manière générale le trait du G.G de la langue amazighe⁵¹⁴ dans la mesure où nous jugeons inutile de traiter isolément chacun des systèmes de genre des trois dialectes

2.2.1. LE NOMBRE DE GENRES EN TAMAZIGHT

A l'instar des langues arabe et française, le système de genres en tamazight est binaire caractérisé par l'opposition masculin / féminin. Nous précisons que le féminin est la forme

⁵¹⁰ Ici, nous n'avons cité que les quatre grandes variétés du tamazight en Algérie. Nous précisons qu'il existe d'autres dialectes berbères tels que le chenoui, le taznatit, le tagargrent...etc.

⁵¹¹ Saïd Hassani, « La variation linguistique dans l'aménagement de tamazight: Quelle attitude prendre à l'égard de la variation intra-dialectale (kabyle)? », in *Iles d'imesli*, 2012, p. 148.

⁵¹² Soit les langues maternelles du public visé.

⁵¹³ Pour éviter la redondance des informations.

⁵¹⁴ Nous illustrerons le système de genre par des exemples provenant des trois variétés : chaoui, kabyle et touareg.

Chapitre 4 : Particularités graphiques, phonologiques et génériques de l'arabe et du tamazight

marquée par l'ajout d'un affixe spécifique par opposition au masculin qui est morphologiquement non-marqué.

Compte tenu de l'inexistence d'articles dans la grammaire de la langue amazighe, les berbérophones se trouvent contraints de recourir à la morphologie des noms pour reconnaître leurs genres grammaticaux, le cas échéant, c'est l'usage qui permet d'attribuer le genre des noms non marqués par aucun indice spécifique.

Le tableau n°39 illustre la binarité de genre avec des exemples provenant du chaoui, du kabyle et du touareg.

Les dialectes \ Les genres	Le genre masculin	Le genre féminin
Chaoui	<i>aydi</i> (chien)	<i>Taydit</i> (chienne)
Kabyle	<i>Aqcic</i> (garçon)	<i>Taqict</i> (fille)
Touareg	<i>Amekkelu</i> (sorcier)	<i>Tamekkelut</i> (sorcière)

Tableau 39: Exemples de noms masculins et féminins en Ch., Kab. et trg.

Il faut noter que, contrairement à la langue française, l'assignation du genre des noms berbères n'est pas statique du fait que pour certains noms le choix du genre revient au locuteur en fonction du contenu sémantique qu'il a l'intention de véhiculer. En effet, le genre des noms est librement choisi et quel que soit le genre attribué au nom, la forme opposée (masculin ou féminin) est toujours plausible (Ex : *argaz / targazt* (homme efféminé), *tameṭṭuth/ ametṭu* (femme virile). Selon S. Chaker, « le genre n'est donc pas lexicalisé en berbère. Autrement dit, même s'il y a une tendance au figement du genre pour les lexèmes nominaux, l'opposition masculin /féminin continue de fonctionner de manière systématique, ceci parce qu'en fait, au niveau du signifié, la catégorie du genre est fortement polysémique. »⁵¹⁵

Dans une étude portant sur les modalités nominales⁵¹⁶ du chaoui, A. Guedjiba précise que tout comme le trait du nombre et l'état d'annexion, le trait du genre est une modalité centrale⁵¹⁷.

⁵¹⁵ Salem Chaker, « Genre (grammatical) en Berbère », in *Encyclopédie berbère*, Éditions Peeters, 1998, disponible sur: [<http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1868>] consulté le 01 mai 2019.

⁵¹⁶ Par modalité nominale, nous entendons les déterminants grammaticaux non déterminables servant à établir la distinction entre le nom et les autres catégories grammaticales..

⁵¹⁷ «Les modalités centrales sont des unités qui déterminent le nom et qui phoniquement sont inséparables du nominal qu'elles accompagnent et se caractérisent par une forte fréquence.», cité par A. GUEDJIBA, « Les modalités nominales dans un parler berbère d'Algérie:(le chaoui n At Bouslimane n Zellatou de l'Aurès », université mouloud mammeri de Tizi-ouzou, 2001, p. 27.

Selon l'auteur, le genre féminin est défini comme un signifiant positif de par sa forme marquée, alors que le masculin représente le signifiant zéro (vu le non marquage de sa forme).

2.2.2. LES NOMS MASCULINS

Selon la règle générale, les noms berbères de genre masculin commencent par la voyelle /a/, /i/ ou /u/. Pour ce qui est du nombre des noms masculins, il est remarquable que « *les noms commençant par la voyelle «a» sont de loin les plus nombreux* »⁵¹⁸, puis nous retrouvons « *en deuxième position les noms en «i»*. Ils sont, eux, très souvent des pluriels. Enfin les noms en «u» très peu nombreux.»⁵¹⁹

Le tableau n°40 contient quelques illustrations de noms masculins en chaoui, en kabyle et en touareg.

Chaoui	Kabyle	Touareg
<i>Aksel</i> (tigre)	<i>Amcic</i> (chat)	<i>Akli</i> (nègre)
<i>Iker</i> (mouton)	<i>Ifri</i> (grotte)	<i>Ilu</i> (éléphant)
<i>Uccen</i> (chacal)	<i>Udem</i> (visage)	<i>Ul</i> (coeur)

Tableau 40: Exemples de noms berbères masculins

Toutefois, nous signalons l'existence de certains noms rebelles à cette règle, à savoir :

- Certains noms de parentés sont de genre féminin bien qu'ils aient des initiales vocaliques.
Ex: *illi* (ma fille), *ultma* (ma soeur) (en Kab)
- Beaucoup de noms ayant des initiales consonantiques se rangent dans la catégorie du genre masculin.
Ex: *suf* (rivière), *dad* (doigt), *fud* (genou) (en Ch.) *sestan* (question) (en Trg.)
- Font aussi exception à la règle, les noms masculins commençant par la semi-voyelle «w»
Ex : *wayzen* (ogre), *wury* (or), *wcem* (tatouage) (en kab.)

⁵¹⁸ Meftaha Ameer, Aicha Bouhjar et Fatima Boukhris, op. cit., p. 45.

⁵¹⁹ Michel Quitout, *Grammaire berbère (rifain, tamazight, chleuh, kabyle)*, Editions L'Harmattan, 1997, p. 27.

2.2.3. LES NOMS FÉMININS

En Amazighe, les noms féminins sont construits par l'ajout du morphème discontinu «t...t» à la base masculine. Ce morphème est constitué d'un «t» antéposé et d'un autre «t» postposé par rapport au radical auquel ils sont adjoints.

Exemples :

Les genres Les dialectes	Le masculin	Le féminin
Chaoui	<i>Agujil</i> (orphelin)	<i>Tagujilt</i> (orpheline)
Kabyle	<i>Aqjun</i> (chien)	<i>Taqjunt</i> (chienne)
Touareg	<i>Amaoual</i> (berger)	<i>Tamaoualt</i> (bergère)

Tableau 41: Formation du féminin de quelques noms berbères

Exceptions :

Les cas suivants⁵²⁰ font exception à la règle d'adjonction du morphème discontinu «t...t» comme marque du féminin:

- Beaucoup de noms féminins singuliers ne portent que le «t» initial antéposé aux voyelles /a/, /i/, ou /u/. Autrement dit, la présence des deux affixes n'est pas nécessaire car il suffit que le nom contienne le préfixe pour qu'il soit féminin.
Ex : *tizi* (col), *tala* (source d'eau), *tuqgra* (vol).
- Il existe des noms appartenant au genre féminin dont le suffixe est l'affriquée «tt» (ex: Ex : *Tadwa-tt* (encrier), *Tizi-tt* (moucheron), *tide-tt* (vérité).
- Si le «t» final des noms féminins est précédé par un «d»⁵²¹ ou toute autre consonne, on les assimile en un «ṭ» emphatique.
Ex : *taḍuṭ* de *taḍuṭt* (laine), *tamnaṭ* de *tamnaḍt* (région), *taslaṭ* de *taslaḍt* (analyse)
- Il est possible de rencontrer des noms masculins se terminant par un «t» spirant qui n'est pas un suffixe vu qu'il fait partie de la base masculine
Ex : *axabit* (traître), *aseksut* (récipient percé dans lequel on égoutte les olives pressées)
- Au pluriel, nous perdons automatiquement le «t» final des noms féminins
Ex : *tihdayin* (filles), *tiqcicin* (filles), *timcac* (chats)

⁵²⁰ Tous les exemples donnés pour ces exceptions appartiennent au kabyle.

⁵²¹ Spirant, emphatique ou occlusif.

2.2.4. LES VALEURS DU GENRE FÉMININ

Il est nécessaire de préciser qu'en tamazight, le procédé de formation du féminin ne traduit pas toujours une opposition sexuelle. En effet, le genre féminin peut porter plusieurs valeurs sémantiques.

a. L'OPPOSITION D'ORDRE SEXUEL

Cette distinction concerne les noms animés, soit les humains et les animaux, en les distinguant en fonction de leur sexe biologique mâle / femelle.

Exemples :

- chaoui: *izem* (lion) / *tasedda* (lionne)
- kabyle: *amcic* (chat) / *tamcict* (chatte)
- touareg: *aiis* (cheval) / *tibegaout* (jument)

b. LA DÉRIVATION DIMINUTIVE

Si le nom masculin est inanimé⁵²², l'ajout du morphème discontinu «t...t» permet de construire un nom diminutif (de taille).

Exemples :

- Chaoui : *aqnuc* (jarre) / *taqnuct* (petite jarre)
- Kabyle : *axxam* (maison) / *taxxamt* (maisonnette)
- Touareg : *aɖar* (pied) / *taɖart* (petit pied)

Par contre, la formation d'un augmentatif masculin nécessite la suppression du «t» antéposé au nom féminin.

Exemples :

- Chaoui : *taddart* (maison) / *addar* (grande maison)
- Kabyle : *tayenjaqt* (cuillère) / *ayenja* (grande cuillère)
- Touareg: *tiɖ* (oeil) / *iɖɖ* (gros oeil)

c. L'OPPOSITION HYPERONYMIE/ HYPONYMIE

Selon Mettouchi, la dérivation partitive est «une forme de détermination visant à extraire un élément d'un tout. [...] Il s'agit d'un tout qui est déjà distinguable en parties»⁵²³. Ce type de

⁵²² C'est à dire qu'il n'a pas de référent sexué.

⁵²³ Amina Mettouchi, « Le “t” n'est-il qu'une marque de féminin en berbère (kabyle)? », in *Faits de langues*, vol. 14 / 1, Brill, 1999, p. 220.

dérivation consiste à former un nom d'unité par l'ajout de la marque prototypique du féminin au nom collectif.

Exemples :

- Chaoui : *azru* (de la pierre) / *tazrut* (une pierre)
- Kabyle : *azemmur* (olives ou olivier) / *tazemmurt* (une olive)
- Touareg : *aḥamḥum* (groupe) / *taḥamḥumt* (petit groupe)

d. LA CONNOTATION PÉJORATIVE

L'ajout ou la suppression de la marque du féminin peuvent dévaloriser le référent du nom concerné.

Exemples :

- Chaoui : *argaz* (homme) / *targazt* (homme efféminé)
- Kabyle : *tameṭṭuth* (femme) / *ameṭṭu* (femme virile)

Après avoir présenté toutes les valeurs que le genre féminin peut véhiculer, nous déduisons que le rôle de la marque du féminin (soit le morphème discontinu «t...t») ne se limite pas à l'opposition du sexe. A ce propos, Thomas G. Penchoen souligne que « *la valeur de la dérivation au féminin n'est donc pas constante, variant avec le sens du nom masculin ou avec le champ sémantique en question. Le procédé semble cependant bien vivant.* »⁵²⁴

2.2.5. FÉMININ IRRÉGULIER

Certains noms⁵²⁵ sont rebelles à la règle générale de formation du genre féminin, du fait que l'opposition masculin / féminin n'est pas soumise à un procédé de dérivation lexicale dans la mesure où le féminin de ces noms ne partage aucun rapport morphologique avec la base masculine.

Pour justifier l'irrégularité de ces noms, Imarazene expliquent que « *ces nominaux auraient perdu, au cours de leur évolution à travers le temps, leurs correspondants de l'autre genre. C'est la comparaison intra / inter-dialectale qui permet de le confirmer.* »⁵²⁶. Le tableau n°42 illustre ces cas :

⁵²⁴ Thomas G Penchoen, *Etude syntaxique d'un parler berbère*, Centro di studi Magrebini., vol. 5, 1973. p. 13.

⁵²⁵ Notamment les noms animés.

⁵²⁶ Moussa Imarazene, *Manuel de syntaxe berbère*, Haut Commissariat à l'Amazighité, 2007, p. 15.

Les genres Les dialectes	Masculin	Féminin
Chaoui	<i>Argaz</i> (homme)	<i>Tameɛtɛuth</i> (femme)
Kabyle	<i>Ikerri</i> (mouton)	<i>Tixsi</i> (brebis)
Touareg	<i>Azger</i> (boeuf)	<i>Tes</i> (vache)

Tableau 42: Exemples de noms féminins irréguliers en tamazight

2.2.6. LE GENRE DES EMPRUNTS

Depuis l'antiquité, le tamazight a toujours été en contact avec d'autres langues extérieures, notamment le latin, l'arabe et le français. A ce propos, S. Chaker souligne que « *c'est surtout l'influence de la langue arabe, à l'œuvre depuis 13 siècles, qui est, dans presque tous les dialectes, très sensible, notamment au niveau du lexique.* »⁵²⁷

Nous tenons à rappeler que parmi les conséquences du contact de langues, nous retrouvons l'emprunt linguistique qui apparaît comme « *le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues* »⁵²⁸. Ce phénomène se produit « *quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas* »⁵²⁹

Etant donné l'importance du nombre des emprunts utilisés par les berbérophones, il nous a semblé indispensable d'aborder ce phénomène d'un point de vue grammatical, et ce en répartissant les noms d'origine étrangère en fonction de leur G.G.

a. LES EMPRUNTS MASCULINS

Les emprunts de genre masculin seront traités selon les langues sources desquelles ils proviennent.

a.1. LES NOMS EMPRUNTÉS À L'ARABE

Lexicalement, les emprunts provenant de l'arabe sont de deux types :

⁵²⁷ S. Chaker, « TAMAZIGHT - LANGUE BERBERE : Quelques données de base », in *Centre de Recherche Berbère*, 2011, disponible sur <https://www.centrederechercheberbere.fr/la-langue-berbere.html>, consulté le 15 mai 2020.

⁵²⁸ Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 177.

⁵²⁹ Ibidem.

a.1.1. LES NOMS BERBÉRISÉS

Ce sont les noms d'origine arabe intégrés dans le berbère en leur ajoutant la voyelle initiale «-a» comme marque du masculin. Les exemples suivants illustrent ce phénomène.

Berbère	Arabe	Français
<i>Aferran</i>	<i>Ferran</i>	Four
<i>Aḥeddad</i>	<i>Ḥaddad</i>	Forgeron
<i>Amezlut</i>	<i>Mezlut</i>	Misérable
<i>Axemmas</i>	<i>Xemmas</i>	Métayer

Tableau 43: Exemples de noms arabes masculins berbérés

a.1.2. LES EMPRUNTS NON-BERBÉRISÉS

Il s'agit des noms arabes ayant maintenu leur morphologie d'origine. Ces noms sont déterminés par l'article défini arabe «el» qui peut être solaire ou lunaire en fonction de la consonne initiale⁵³⁰ du nom qu'il précède.

Berbère	Arabe	Français
<i>Lbeṭṭix</i>	<i>El-beṭṭix</i>	Melon
<i>Lekra</i>	<i>El-kra</i>	Loyer
<i>Lluz</i>	<i>El-luz</i>	Amandes
<i>Ssuq</i>	<i>Es-suq</i>	Marché

Tableau 44: Exemples d'emprunts arabes masculins non-berbérés

a.2. LES EMPRUNTS AU FRANÇAIS

Ils sont intégrés dans le tamazight par l'ajout de l'initiale vocalique «a» comme le montrent les illustrations suivantes.

⁵³⁰ L'article "l" est solaire lorsqu'il précède les consonnes géminés ṣ, ṭ, ḍ, n, l, s, t, d, r, c, z. Dans le reste des cas, cet article est dit lunaire.

Berbère	Français
<i>Azufri</i>	Ouvrier
<i>Ajerdini</i>	Jardinier
<i>Agraydi</i>	Gradé
<i>Afermli</i>	Infirmier

Tableau 45: Exemples de noms berbères masculins empruntés au français

a.3. LES EMPRUNTS AU LATIN

Ces emprunts ont subi un processus de berbérisation qui rend la reconnaissance de leur origine latine difficilement déterminée.

Exemples :

Berbère	Latin	Français
<i>Afullus</i>	Pullus	Coq
<i>Agelmus</i>	Calymna	Capuchon
<i>Urtu</i>	Hortus	Verger
<i>Iger</i>	Ager	Champ cultivé

Tableau 46: Exemples de noms berbères masculins empruntés au latin

b. LES EMPRUNTS FÉMININS

Les noms berbères qui proviennent du français et du latin sont intégrés par le biais du morphème discontinu «t...t».

- Ex : *tmacint* (machine)

Quant aux emprunts arabes, nous les classifions comme suit :

b.1. LES NOMS FÉMININS BERBÉRISÉS

Il s'agit des emprunts à l'arabe ayant subi un processus de berbérisation qui consiste à ajouter le préfixe «t» et remplacer la marque du féminin en arabe (soit la finale -a) par le suffixe «t» (étant la marque du féminin en berbère).

Exemples :

Berbère	Arabe	Français
<i>Tacrif</i>	<i>Crifa</i>	Sainte
<i>Tamdint</i>	<i>M'dina</i>	Ville
<i>Tafqirt</i>	<i>Faqira</i>	pauvre
<i>Tayeddar</i>	<i>yeddara</i>	Traitresse

Tableau 47: Exemples de noms arabes féminins berbérés

b.2. LES EMPRUNTS FÉMININS NON-BERBÉRISÉS

Les noms féminins qui ont maintenu leur forme initiale en arabe sont construits par l'adjonction de l'article défini arabe «el» et le remplacement du «a» final par le suffixe «t»⁵³¹.

Exemples :

Berbère	Arabe	Français
<i>L(e)mşibt</i>	<i>mşiba</i>	Calamité
<i>L(e)riybt</i>	<i>yrıba</i>	Etrangère
<i>L(e)bhimt</i>	<i>Bhima</i>	Bête
<i>L(e)hdiyyet</i>	<i>Hdiyya</i>	Cadeau

Tableau 48: Exemples de noms arabes féminins non-berbérés

⁵³¹ Dans certains cas, le nom arabe comporte à la base la finale "ta maftuha" (ت), ils sont ainsi intégrés tels quels en tamazight (ex: *lmut, lwaqt, lbit*)

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous déduisons que les systèmes génériques des langues maternelles parlées par notre public dans le contexte sociolinguistique algérien partagent le même nombre de genres vu qu'à l'instar de la langue française, les langues arabe et tamazight ont des systèmes de genres binaires basés sur l'opposition masculin / féminin.

Néanmoins, les valeurs ainsi que les règles de formation du genre féminin – étant la forme morphologiquement marquée- diffèrent d'une langue à l'autre ce qui fait la particularité générique de chacune des langues que nous avons étudiées, en l'occurrence l'arabe (dialectal et moderne), le chaoui, le kabyle et le touareg.

La présentation des systèmes phonologiques, graphique et génériques de l'arabe et du tamazight nous sera utile lors de la réalisation de la partie pratique de la présente étude du fait que nous tâcherons d'effectuer une analyse contrastive de certains noms français avec leurs équivalents en L1 de notre échantillon de public.

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE I :

Cadrage méthodologique et présentation du corpus

INTRODUCTION

Partant des études de Foucart & Frenc-Mestre⁵³² et celles de Bordag & Pechmann⁵³³ selon lesquelles l'apprentissage d'une langue étrangère est influencé par les connaissances grammaticales préalablement acquises dans la L1 des apprenants non-natifs, nous postulons que le processus d'apprentissage du trait du G.G consiste à effectuer des transferts de la L1 vers la L2.

Afin d'examiner ces transferts linguistiques, nous avons jugé indispensable de consacrer cette partie à la présentation de notre corpus de recherche que nous analyserons afin de déterminer dans quelle mesure la langue source intervient-elle dans le processus d'assignation du G.G en FLE. Pour répondre à cette problématique, il convient de confirmer ou infirmer les quatre hypothèses de recherches que nous avons émises selon lesquelles :

- L'attribution du G.G en français consisterait à effectuer un transfert positif du système générique des noms en L1 en cas de congruence générique entre le G.G des noms en L1 et en L2.
- Les erreurs d'ordre générique en français seraient dues à l'interférence du genre des noms équivalents en L1 au cas où leurs genres ne se croisent pas, ce qui amènerait les apprenants non-natifs à attribuer au nom français le genre du nom qui lui correspond dans sa L1.
- Lors de l'assignation du G.G en français, les apprenants arabophones et berbérophones se référeraient aux régularités phonologiques définissant le genre des noms dans leurs langues sources.
- Les erreurs d'attribution du G.G pourraient être causée par un transfert plutôt intralingual qui se traduirait par une surgénéralisation des régularités morphophonologiques définissant le G.G des noms de la langue française.

Dans le but de vérifier ces hypothèses, nous avons soumis à une analyse contrastive les données obtenues à l'issue d'une enquête que nous avons menée à l'université de Laghouat afin de définir les facteurs exerçant une influence sur l'apprentissage du système générique chez les

⁵³² Alice Foucart et Cheryl Frenc-Mestre, op. cit.

⁵³³ Denisa Bordag et Thomas Pechmann, op. cit.

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

locuteurs arabophones et berbérophones apprenant du français. Autrement dit, cette étude se donne pour objectif d'expliquer scientifiquement les différents modes de transferts mis en œuvre par notre échantillon de public lors de l'attribution du genre des noms français.

Or, avant d'identifier notre corpus de recherche, nous avons jugé indispensable de présenter un bref aperçu historique de la méthodologie d'analyse que nous avons adoptée pour la présente recherche ainsi que la notion de l'erreur tout en précisant le statut et le rôle des erreurs susceptibles de surgir durant le processus d'apprentissage d'une langue étrangère par un sujet non-natif.

1. DE L'ANALYSE CONTRASTIVE

Inscrite dans La linguistique contrastive⁵³⁴ qui se présente comme une branche de la linguistique appliquée⁵³⁵. Cette discipline a été introduite à partir des années cinquante, « *c'est à cette époque que voit le jour une nouvelle branche de la linguistique appliquée, l'analyse différentielle au Canada ou l'analyse contrastive aux États-Unis.* »⁵³⁶

C'est au linguiste américain Robert Lado⁵³⁷ que nous devons la terminologie ainsi que les bases théoriques de ce qu'il appelle « l'hypothèse contrastive » abordée dans son livre « *linguistics accross cultures* »⁵³⁸. Tout comme Léonard Bloomfield, Lado s'est inspiré du béhaviorisme comme théorie d'apprentissage basée sur l'habitation. Celle-ci présume que l'individu (en l'occurrence l'apprenant d'une L2) est conditionné par son environnement (sa L1) lors de l'apprentissage d'une langue seconde.

De ce fait, Lado considère que les erreurs commises par les apprenants d'une langue étrangère sont dues à un transfert négatif (ou l'interférence) des connaissances provenant de la L1 vers la L2, tandis que les transferts positifs jouent un rôle facilitateur dans le processus d'apprentissage des langues étrangères dans la mesure où les structures de la L2 sont facilement et rapidement acquises au cas où elles coïncident avec celles de la L1. C'est dans ce sens d'idées que le fondateur de l'hypothèse contrastive souligne que c'est « *dans la comparaison entre langue maternelle et la langue étrangère que réside la clé des facilités ou des difficultés de l'apprentissage des langues étrangères* »⁵³⁹.

En effet, la théorie de Lado propose d'expliquer les obstacles d'apprentissage auxquels se heurtent les apprenants d'une langue étrangère en considérant la faute « *comme une mauvaise herbe à extirper.* »⁵⁴⁰. Pour ce faire, il convient de comparer systématiquement la langue source des sujets non-natifs avec la langue cible qu'ils veulent apprendre, et ce sur les plans grammatical, lexical et phonologique.

⁵³⁴ Notons qu'il existe d'autres terminologies de l'analyse contrastive que les spécialistes n'ont pas retenu telles que la « caractérologie comparée » ou « l'idiomatologie ».

⁵³⁵ Par opposition à la linguistique descriptive.

⁵³⁶ Christian Jamet, « Identification de problèmes et contrastivité », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ere nouvelle*, vol. 38 / 3, ADRESE/CIRNEF, 2005, p. 98.

⁵³⁷ Lado est l'un des fondateurs de la linguistique moderne.

⁵³⁸ Robert Lado, op. cit.

⁵³⁹ Ibidem, p. 1.

⁵⁴⁰ Francis Debyser, op. cit., p. 33.

Notons que la description ainsi que la comparaison des langues sont effectuées sur les bases de la linguistique structurale dans le but de prévoir les difficultés que pourraient rencontrer les apprenants d'une L2 afin d'en faciliter l'apprentissage et fournir les informations nécessaires aux didacticiens lors de la conception des programmes d'enseignement des langues étrangères.

En somme, nous déduisons que l'approche contrastive se base sur le comparatisme ou le contraste entre deux ou plusieurs langues mises en confrontation lors d'un processus d'apprentissage. Elle tient compte des ressemblances et des dissemblances existant entre les langues comparées afin d'expliquer les phénomènes de transferts linguistiques pouvant remplir une fonction de facilitation ou d'inhibition dans l'acte d'apprentissage des langues secondes par les apprenants non-natifs

1.1. OBJET DE L'ANALYSE CONTRASTIVE

Etant donnée la connaissance préalable du nombre et des positions des langues mises en comparaison, l'analyse contrastive peut être définie comme bicontrastive dans la mesure où le nombre des langues confrontées est généralement fixé à deux langues dont les positions sont prédéterminées : l'une est langue source (L1) tandis que l'autre est cible (L2). Pour ce qui est du lien entre ces deux langues, la relation s'exerce dans une seule direction à savoir de la L1 vers la L2. Quant à l'appartenance généalogique des langues comparées, elle n'est pas prise en compte, vu que la confrontation ne porte que sur des points bien définis des systèmes liés aux deux langues.

Parmi les points traités par l'analyse contrastive, nous retenons les erreurs d'ordre interférentiel qui se caractérisent par le recours de l'apprenant aux structures appartenant à sa langue maternelle lorsqu'il produit des messages dans une langue étrangère. En effet, l'interférence de la L1 des sujets natifs dans le processus d'apprentissage de la L2 est inévitable car « *l'expérience et la réflexion nous ont prouvé que les traces laissées par la langue maternelle sont réelles, profondes et durables.* »⁵⁴¹

En ce qui concerne l'apport de l'analyse contrastive dans le domaine didactique, il convient de souligner que cette approche fournit aux enseignants des langues étrangères un moyen efficace leur permettant d'identifier les difficultés rencontrées par les apprenants, afin d'envisager les remédiations adéquates. Ainsi, nous nous permettons d'avancer l'utilité cruciale

⁵⁴¹ A Lorian, « Les interférences de langues, forces destructrices », in *Le français dans le monde*, n°44, 1966, p. 13.

de l'analyse contrastive quant à l'enseignement des langues étrangères est indéniable « *même si elle ne peut pas à elle seule constituer une didactique des langues* »⁵⁴² étant donné qu'elle « *se limite à fournir des informations d'importance didactique, c'est ensuite aux didacticiens des langues d'en tirer les conclusions.* »⁵⁴³

1.2. CRITIQUE DE L'ANALYSE CONTRASTIVE

Comme toute théorie, l'analyse contrastive a subi plusieurs critiques principalement liées à sa capacité d'anticiper toutes les difficultés rencontrées au cours de l'acte d'apprentissage d'une langue étrangère. Ce principe a été réfuté étant donné que les formateurs en langues étrangères ont constaté que certaines erreurs prédites par la théorie de Lado n'ont pas été commises par les apprenants non-natifs.

Quant à la seconde critique, elle concerne l'hypothèse de l'interférence de la langue source des sujets non-natifs justifiant toutes les erreurs d'apprentissage de la L2, cette critique se fonde sur la constatation de quelques erreurs communes commises par des apprenants non-natifs dont les langues maternelles sont hétérogènes.

Malgré les différentes critiques faites quant à l'analyse contrastive, elle continue d'être adoptée par les chercheurs visant à justifier les processus d'apprentissage des langues étrangères. C'est dans ce même sens d'idées que M. SWAN & B. SMITH attestent que de nos jours il y a « *moins de mésentente qu'il y en déjà eu quant au fait que l'interlangue est influencée par la langue maternelle de l'apprenant, et la plupart des linguistes s'entendraient vraisemblablement pour dire que la langue maternelle peut affecter [...L2] de plusieurs manières.* »⁵⁴⁴

⁵⁴² William Francis Mackey, « Les dimensions de la linguistique différentielle (The Dimensions of Linguistic Differential). », in *Le fançais dans le monde*, vol. 13 / 103, ERIC, 1974, p. 25-31, p. 26.

⁵⁴³ CÉCILE DESOUTTER, Quelle est la place des études contrastives dans la didactique des langues étrangères aujourd'hui?, in *Synergies Italie*, 2006, p.120

⁵⁴⁴ Bernard Smith, op. cit., p. xi.

2.AUTOUR DE LA NOTION DE L'ERREUR

Nous avons jugé indispensable de consacrer une partie de ce chapitre à la définition de la notion de «l'erreur» ainsi que ses différents types, vu que notre thème de recherche porte sur l'analyse des erreurs commises par les locuteurs non-natifs lors de l'assignation du genre des noms en langue française en tant que FLE.

Il convient, de prime abord, de mettre l'accent sur la définition de l'erreur ainsi que son statut dans l'acte de l'apprentissage des langues étrangères.

2.1. DE LA FAUTE A L'ERREUR

Afin de cerner une définition exhaustive de la notion de l'erreur, il est nécessaire d'établir la distinction entre cette dernière et la notion de la faute :

2.1.1. LA FAUTE

Autrefois, la faute était dotée d'une connotation négative voire dépréciative dans la mesure où elle était considérée comme un dysfonctionnement observé dans l'acte de l'apprentissage. De même, la faute était source de sanction subie par l'apprenant, au lieu d'être analysée afin d'en déterminer les causes et en prévoir des remédiations.

Pour définir la notion de la faute, nous nous sommes référés au dictionnaire Larousse qui précise que ce nom vient du latin populaire «*fallita*» du verbe «*fallere*» signifiant faillir. Selon ce dictionnaire la faute est considérée comme un « manquement à une norme»⁵⁴⁵ ou un bruit qui nuit à la réception du message.

D'un point de vue didactique, la faute est liée à «*des erreurs de type (lapsus) inattention/fatigue que l'apprenant peut corriger (oubli des marques de pluriel, alors que le mécanisme est maîtrisé)*»⁵⁴⁶. En d'autres termes, la faute se présente sous forme d'un écart par rapport aux normes, où l'apprenant transgresse les règles qui régissent la langue non par ignorance, mais plutôt pour des raisons relatives à son état psychologique (le stress, la fatigue, le lapsus, etc.) étant donné qu'il est en mesure de réaliser ce qu'on appelle une autocorrection pour rectifier les erreurs qu'il a commises.

⁵⁴⁵ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/faute/33042?q=faute#32960>, consulté le 17 mars 2018.

⁵⁴⁶ Martine Marquilló Larruy, *L'interprétation de l'erreur*, CLE International, 2002, (« Didactique des langues étrangères »), p. 128.

2.1.2. L'ERREUR

De nos jours, le terme «faute» n'est plus d'usage, il est substitué par celui de « l'erreur». En effet, c'est au linguiste suisse Henri Frei⁵⁴⁷ que nous devons cette terminologie qui, à l'encontre de la faute, est traitée comme une partie intégrante de l'apprentissage, puisqu'elle représente un passage naturel et inévitable dans le processus de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Etymologiquement, le mot «erreur» provient de «*error*»⁵⁴⁸ qui signifie «*Action d'errer çà et là*»⁵⁴⁹. Selon le dictionnaire de didactique des langues, l'erreur est définie comme «*un écart par rapport à la représentation d'un fonctionnement normé.*»⁵⁵⁰

Pour James REASON, la notion de l'erreur inclut «*tous les cas où une séquence planifiée d'activités mentales ou physiques ne parvient pas à ses fins désirées et quand ces échecs ne peuvent pas être attribués au hasard*»⁵⁵¹. En d'autres termes, l'erreur correspond à une réponse non conforme à la norme, qui peut être justifiée à travers une analyse visant à déterminer ses sources et y envisager des remédiations.

Afin d'établir la distinction entre «la faute» et «l'erreur», il suffit de cerner les points de divergence entre les notions de la compétence et de la performance de N. CHOMSKY : l'erreur a trait à la compétence du fait que l'apprenant n'a pas la capacité d'effectuer une autocorrection à cause d'une mauvaise assimilation de la règle. Tandis que la faute relève de la performance, puisque l'apprenant maîtrise la règle, mais en se trouvant dans une situation non confortable, il fait des fautes qu'il aurait pu éviter s'il était dans d'autres conditions.

2.2. LE ROLE DE L'ERREUR

L'erreur est conçue comme un passage nécessaire dans le processus de l'apprentissage d'une langue étrangère, dans la mesure où elle permet à l'individu de réaliser une adaptation adéquate du nouveau système de la langue cible.

⁵⁴⁷ Henri Frei, *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*, Paris-Genève: Geuthner, 1929.

⁵⁴⁸ Auguste Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne*, C. Marquardt, 1873, p. 191.

⁵⁴⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/erreur>, consulté le 17 mars 2018.

⁵⁵⁰ Jean-Pierre Cuq, op. cit., p. 86-87.

⁵⁵¹ Reason James, *L'erreur humaine*, Paris: PUF, 1993, p. 31.

Traitée dans une perspective didactique, l'erreur se présente comme une partie intégrante de l'apprentissage puisqu'elle joue trois fonctions essentielles :

2.2.1. POUR L'ENSEIGNANT

Elle sert à évaluer l'acquisition des savoirs transmis à l'apprenant pour tester si l'objectif préalablement défini est atteint ou non.

2.2.2. POUR L'APPRENANT

Elle est nécessaire dans l'apprentissage, car le passage inévitable par les erreurs permet aux apprenants d'évaluer leur progression dans l'apprentissage de la langue étrangère.

2.2.3. POUR LE CHERCHEUR

Elle lui fournit les informations nécessaires sur les différentes méthodes ainsi que les processus employés par les apprenants pour acquérir une langue étrangère.

2.3. STATUT DES ERREURS

De nos jours, le statut de l'erreur a évolué : elle n'est plus perçue négativement telle une faute, mais elle est plutôt traitée comme un outil indispensable à l'acte de l'apprentissage d'une langue étrangère. L'analyse contrastive des erreurs permet de localiser l'origine interférentielle des erreurs commises par les apprenants dans le but d'y remédier. En d'autres termes, cette analyse est d'une grande utilité pour l'enseignant étant donné qu'elle sert, en premier lieu, à justifier les erreurs faites par les apprenants en définissant leurs causes, pour prévoir des remédiations visant à atteindre un apprentissage correct de la langue.

2.4. TYPOLOGIE DES ERREURS

La classification typologique des erreurs se base sur plusieurs critères, selon que l'erreur soit due à une acquisition défailante des règles régissant le bon fonctionnement de la langue cible, ou qu'elles soient d'ordre interférentiel provenant des écarts et des divergences susceptibles d'apparaître lors de la comparaison entre les deux langues en contact. Partant de ces critères, Christian Jamet⁵⁵² présente la taxinomie suivante :

⁵⁵² Christian Jamet, op. cit.

2.4.1. ERREURS INTERLINGUALES / ERREURS INTRALINGUALES

Il est à préciser que les erreurs interlinguales sont essentiellement dues à l'interférence de la langue maternelle du sujet non-natif lors de l'apprentissage d'une langue étrangère, alors que les erreurs d'ordre intralingual sont produites au sein de la L2 sans qu'il y ait intrusion de la L1, elles sont générées par la surgénéralisation des règles apprises antérieurement durant le processus d'apprentissage de la L2. En effet, la distinction entre les erreurs interlinguales et les erreurs intralinguales consiste à définir leurs origines, selon qu'elles soient dues à l'interférence de la L1 de l'apprenant ou qu'elles proviennent de la grammaire intériorisée de la langue cible.

Pour Öztokat, « *Les erreurs interlinguales sont celles qui proviennent en général de l'interférence, c'est-à-dire des transferts négatifs que fait l'apprenant de sa langue maternelle à la langue étrangère qu'il est en train d'apprendre* »⁵⁵³, tandis que les erreurs intralinguales « *concernent directement l'acquisition de la langue étrangère.* »⁵⁵⁴

Nous tenons à souligner que les erreurs intralinguales ainsi que les erreurs interlinguales sont considérées comme notions clés de la présente recherche, étant donné que nous visons à vérifier si les erreurs liées à l'assignation du G.G des noms sont d'ordre interlingual ou intralingual. En d'autres termes, il convient de confirmer ou infirmer si ce type d'erreurs est causé par l'interférence de la L1 des locuteurs non-natifs ou bien par une surgénéralisation des particularités morphophonologiques facilitant la prévisibilité du G.G en français.

2.4.2. ERREURS ABSOLUES ET ERREURS RELATIVES

Ces erreurs se distinguent par la position occupée par l'unité erronée dans le répertoire de la L2. Partant de ce principe, nous distinguons l'erreur absolue qui se définit par l'usage d'une unité qui ne provient pas du répertoire de la L2. On dit que l'apprenant d'une langue étrangère commet une erreur absolue lorsqu'il essaye d'introduire une unité constituée selon un modèle appartenant à sa L1.

Quant aux erreurs relatives, elles sont liées les unes aux autres par des relations d'implication tel que l'accord erroné en genre et en nombre de l'adjectif qualificatif avec le nom auquel il se rapporte, où l'adjectif reçoit le genre et le nombre qui caractérise l'article ainsi que le nom qualifié.

⁵⁵³ N Öztokat, « Analyse des erreurs/analyse contrastive », in *Grammaire et Didactique des langues*, 1993, p. 69.

⁵⁵⁴ Ibidem, p. 70.

2.4.3. ERREURS DE CODIFICATION

Ce genre d'erreurs a trait aux codes de codification de la langue. En constatant les erreurs écrites et orales, nous trouvons que la langue française est marquée par des écarts entre l'écrit et l'oral et ce dans un grand nombre d'unités dont la liste connaît un enrichissement constant.

- Ex : femme, archaïque, apparemment, nous faisons...etc.

2.4.4. ERREURS INTERFÉRENTIELLES

Rappelons qu'au cours de son apprentissage de L2, l'apprenant non-natif se trouve contraint de se référer à sa langue maternelle. Ce recours peut engendrer des transferts (positifs) facilitant l'apprentissage de la L2 ou des transferts négatifs (ou interférences) affectant tous les niveaux de la langue (phonologique, morphosyntaxique, lexical et culturel)⁵⁵⁵. Selon le linguiste Canadien W.F. Mackey, l'interférence est *"l'utilisation d'éléments d'une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu."*⁵⁵⁶

Il semble nécessaire de noter que ce type d'erreurs -soit les erreurs interférentielles - constitue le fondement de la seconde hypothèse que nous avons émises dans le but de justifier la mauvaise assignation du G.G des noms français par un public non-natif. Pour ce faire, nous avons supposé que les erreurs d'ordre générique liées aux noms appartenant à la langue française seraient dues au transfert négatif du G.G des équivalents de ces noms en L1 des apprenants non-natifs en cas de non-conformité générique déterminée par le biais de l'analyse contrastive. Par ailleurs, l'attribution erronée du G.G des noms en FLE pourrait s'expliquer par l'interférence des marques phonologiques indiquant le genre des noms en L1 que les apprenants du FLE transfèreraient lors de la définition du G.G en L2 (en l'occurrence le français).

3. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Après avoir cerné le principe de l'analyse contrastive ainsi que la notion de l'erreur et son rôle dans le processus d'apprentissage des langues étrangères, nous tâcherons de présenter notre

⁵⁵⁵ Cf. 5.2.TYPOLOGIE DES INTERFERENCES PRATIQUEES PAR LES LOCUTEURS ALGERIENS 40.

⁵⁵⁶ William Francis Mackey, op. cit., p. 414.

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

corpus de recherche sur lequel nous nous sommes basés pour vérifier les hypothèses que nous avons émises avant d'entamer la présente étude.

Pour examiner l'influence des systèmes génériques des langues parlées dans le contexte sociolinguistique algérien sur l'apprentissage du G.G des noms en français, nous avons fait le choix de mener une enquête au sein de l'université à laquelle nous sommes rattachés en tant qu'enseignante universitaire. Etant sur le terrain, nous avons constaté durant nos séances d'enseignement que les étudiants universitaires continuent à commettre des erreurs d'assignation du genre des noms lorsqu'ils s'expriment en langue française bien qu'ils aient acquis une certaine base grammaticale leur permettant de distinguer entre le masculin et le féminin.

L'enquête a eu lieu dans les laboratoires du département de français durant les séances de la matière de l'expression orale qui nous ont été affectés lors de l'année universitaire 2018-2019. Pour collecter notre corpus, nous avons réalisé un questionnaire imprimé sur des feuilles en format A4 en recto et en verso que nous avons mis à la disposition des apprenants du FLE inscrits en première année auxquels nous avons accordé une dizaine de minutes pour choisir le G.G des noms proposé en cochant les cases convenables.

Notre questionnaire est composé de deux parties : la première est une fiche signalétique qui nous a permis d'identifier le sexe, l'âge, les langues maternelles ainsi que les groupes des étudiants (anonymes). Quant à la seconde, elle se présente sous forme d'un tableau qui comporte cinquante noms que le public est appelé à en attribuer le genre adéquat.

3.1. PROFIL DU PUBLIC VISÉ

Notre échantillon de public est composé de 150 étudiants apprenant du FLE, inscrits en première année Licence au niveau du département de français à l'université de Amar Télidji située dans la Wilaya de Laghouat.

Après la collecte des questionnaires distribués aux étudiants, les fiches signalétiques nous ont fourni les données suivantes :

3.1.1. LA RÉPARTITION SEXUELLE :

Pour ce qui est du sexe des étudiants, nous avons dénombré 113 étudiantes de sexe féminin pour 37 étudiants de sexe masculin. Les statistiques relatives à la répartition sexuelle de notre population sont représentées par la figure n° 23.

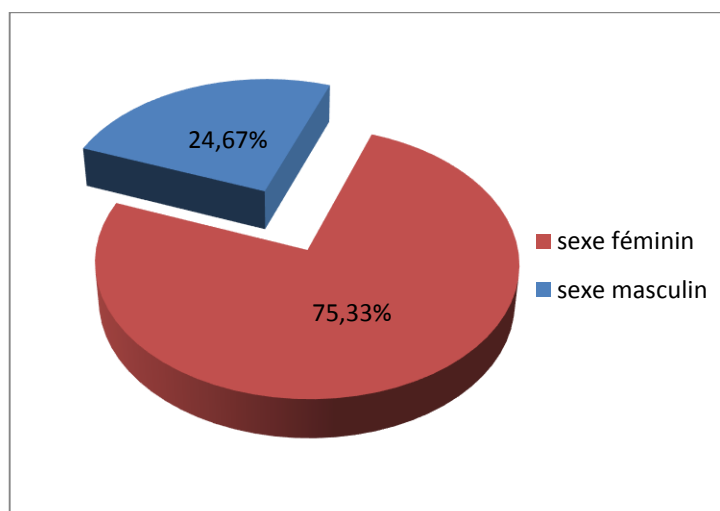


Figure 23: Répartition sexuelle des enquêtés

Les statistiques relatives au sexe des étudiants faisant partie de notre échantillon de public démontrent que le nombre des apprenants de sexe féminin est supérieur par rapport à celui des étudiants de sexe masculin, marquant plus que le double du nombre de ces derniers. Une telle dominance pourrait être justifiée par plusieurs raisons :

- L'échec scolaire qui toucherait les élèves de sexe masculin lors du cycle secondaire en raison des répercussions psychologiques de la phase de l'adolescence ;
- Le nombre des filles qui obtiennent le brevet du Baccalauréat serait plus élevé par rapport à celui des garçons ;
- La filière des langues étrangères serait plus demandée de la part des bachelières, alors que les bacheliers préféreraient les filières de type scientifique telles que la mécanique, les mathématiques, la géologie...etc.

3.1.2. L'ÂGE DES ENQUÊTÉS

Quant à l'âge des étudiants ayant participé à notre enquête, nous avons recensé les tranches d'âge suivantes :

Statistiques Tranches d'âge	Le nombre	Le pourcentage
Entre 18 et 25 ans	134	89,33%
Plus, de 25 ans	16	10,67%
Le total	150	100%

Tableau 49: L'âge des enquêtés

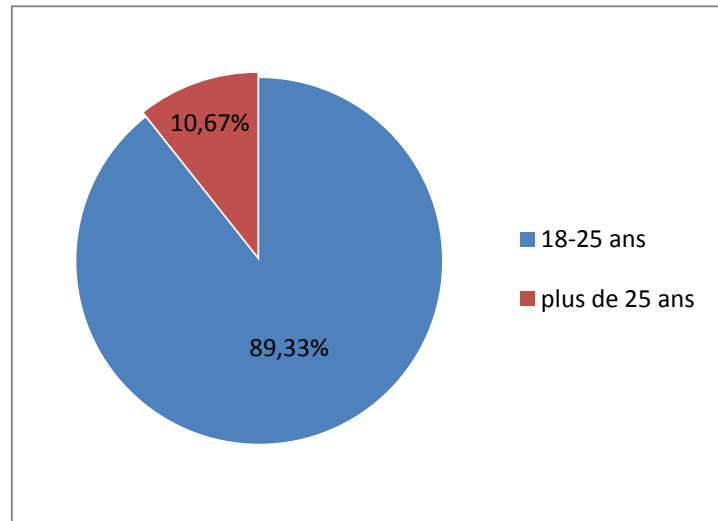


Figure 24: Diagramme représentant les tranches d'âge des enquêtés

D'après la répartition des tranches d'âge correspondant à notre population, nous remarquons que la majorité des étudiants (représentant 89,33%) ont un âge oscillant entre 18 et 25 ans, alors que la minorité restante a plus de 25 ans. Nous expliquons la dominance de la première tranche d'âge par le fait que les personnes inscrites en première année au niveau de l'université sont majoritairement des jeunes bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat à l'issue du cycle secondaire, soit à l'âge de 18 ans⁵⁵⁷.

3.1.3. LES LANGUES MATERNELLES DU PUBLIC

Il semble nécessaire de rappeler que le paysage sociolinguistique algérien connaît une richesse langagière marquée par l'existence de plusieurs codes linguistiques⁵⁵⁸, à savoir l'arabe *fusha* comme langue officielle du pays, l'arabe dialectal parlé par la masse populaire, le tamazight⁵⁵⁹ avec ses différentes variétés parlées dans les régions berbérophones, le français comme héritage colonial ainsi que l'anglais en tant que langue véhiculaire internationale permettant de s'ouvrir au monde.

En ce qui concerne la ville de Laghouat⁵⁶⁰, nous jugeons utile de signaler que, outre la population autochtone étant arabophone, nous avons constaté l'existence d'une considérable communauté berbérophone qui s'y est installée pour des raisons professionnelles ou personnelles.

⁵⁵⁷ Eventuellement avec quelques années de plus en cas de redoublement dans les différents cycles scolaires.

⁵⁵⁸ La coexistence de ces langues est souvent conflictuelle.

⁵⁵⁹ La langue amazighe n'a été reconnue comme langue officielle qu'en 2016.

⁵⁶⁰ La ville de Laghouat se situe au centre de L'Algérie, au pied de l'Atlas saharien.

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

Les statistiques relatives à la répartition des langues maternelles parlées par notre échantillon de public sont représentées par le tableau n°50 ainsi que la figure n°25 :

Langue maternelle	Nombre	Pourcentage
L'arabe	107	71.33%
Le chaoui	22	14.67%
Le kabyle	19	12.67%
Le touareg	02	1.33%
Total	150	100 %

Tableau 50: les langues maternelles des enquêtés

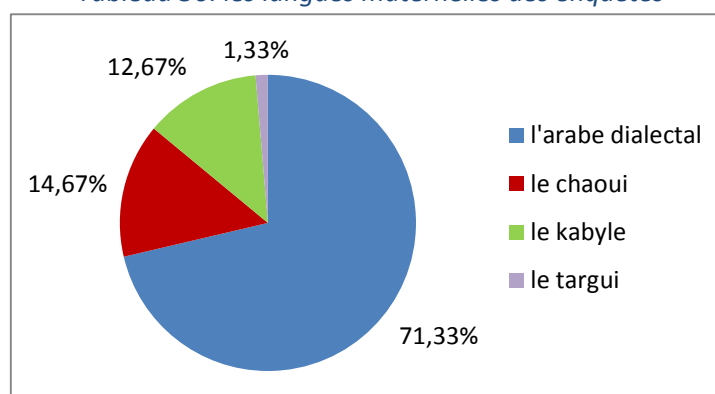


Figure 25: Diagramme représentant la distribution des langues maternelles des enquêtés

Nous avons dénombré 107 étudiants arabophones, 43 berbérophones dont 22 Chaouis, 19 Kabyles, et 2 étudiants du sud parlant le touareg⁵⁶¹. Force est de constater la dominance de l'arabe dialectal (parlé par 71,33% des enquêtés) étant donné qu'il s'agit de la langue maternelle des autochtones de la ville de Laghouat étant purement arabophones. Quant à la proportion restante, elle est constituée d'une population marquée par une hétérogénéité linguistique dont les L1 sont le chaoui, le kabyle et un infime nombre de touaregophones⁵⁶² provenant de la wilaya de Tamanrasset située au sud de l'Algérie.

3.1.4. LES GROUPES

L'ensemble des 150 apprenants sont répartis en six groupes comme suit :

⁵⁶¹ Nous certifions n'avoir repéré aucun locuteur mozabite inscrit en première année.

⁵⁶² Étant donné le nombre infime des enquêtés touaregophones, nous signalons que, dans le présent travail de recherche, les cas des apprenants touaregophones est traité à titre indicatif.

Groupes	Nombre d'étudiants
01	25
02	27
03	23
04	25
05	24
06	26
Total	150

Tableau 51: Distribution des étudiants en fonction des groupes

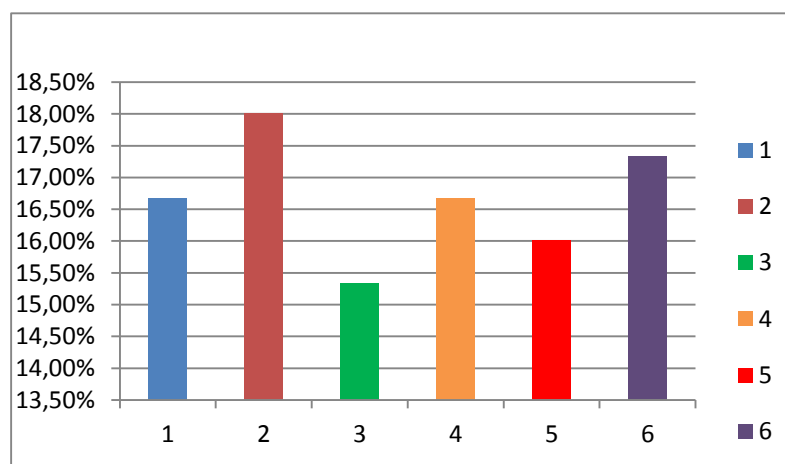


Figure 26: Histogramme représentant la distribution des enquêtés selon les groupes

3.2. PRÉSENTATION DU TEST PROPOSÉ AU PUBLIC

Pour répondre à notre problématique de recherche visant à expliquer le phénomène du transfert linguistique du trait du G.G de la L1 vers la L2, nous analyserons un corpus de recherche réalisé avec la contribution de 150 apprenants appelés à attribuer les genres convenables à cinquante noms français⁵⁶³ en cochant l'une des trois cases, soit le masculin, le féminin ou la case «je ne sais pas»⁵⁶⁴.

3.2.1. L'ENQUÊTE

En ce qui concerne la liste des noms proposés, nous tenons à préciser que le choix de ces derniers est loin d'être arbitraire, dans la mesure où il découle d'une enquête réalisée pendant

⁵⁶³ Tous les noms proposés s'inscrivent dans la sous-catégorie des noms communs.

⁵⁶⁴ Cocher la case « Je ne sais pas » signifie que l'enquêté ne connaît pas le nom ou qu'il n'est pas sûr du G.G à attribuer.

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

les cours de l'expression orale que nous avons assurés au sein du département de langue française. Cette phase a duré deux ans durant lesquelles nous avons tâché de repérer les noms dont l'assignation du G.G représente un obstacle pour les apprenants du FLE ; en d'autres termes, il s'agit des noms pour lesquels nous avons constaté une confusion dans l'attribution du G.G.

En effet, les notes que nous avons prises durant la période précédant la réalisation de l'enquête nous ont permis de collectionner un grand nombre d'erreurs d'ordre générique commises par les apprenants du FLE. Il est à noter que parmi une centaine de noms décelés lors de la pré-enquête, nous nous sommes limités à étudier cinquante cas que nous avons sélectionnés en fonction de leur récurrence de crainte d'ennuyer les enquêtés invités à répondre au questionnaire.

Nous signalons que lors de la conception du questionnaire proposé aux étudiants de première année, nous avons insisté sur les cas de transferts négatifs⁵⁶⁵ du G.G des noms du fait que nous avons constaté une confusion frappante quant à l'assignation du G.G des noms par notre public.

D'un point de vue syntaxique, nous avons intentionnellement proposé deux types de constructions nominales :

- Les noms ayant une initiale consonantique sont précédés par l'article défini «les». Nous justifions le choix de cet article par le fait que le trait du pluriel neutralise le G.G en langue française. (Ex : les véhicules, les filles, les crimes, etc.)
- Les noms dont la lettre initiale est une voyelle ou un /h / muet sont mis au singulier et précédés par l'article défini «l'» du fait que l'élision n'implique aucune indication d'ordre générique. (Ex : l'arbre, l'hypothèse, l'eau, etc.)

3.2.2. LE TEST

Dans le cadre d'un travail de recherche portant sur l'apprentissage du genre en FLE, nous avons invité notre échantillon de public, soit les apprenants de première année du département de français à l'université de Laghouat à choisir le genre convenable à chacun des cinquante noms proposés dans le test en cochant soit la case du genre masculin ou féminin, le cas échéant s'ils ne sont pas capables d'assigner le G.G, ils peuvent cocher la dernière case « je ne sais pas ». Les noms proposés aux enquêtés sont les suivants :

⁵⁶⁵ En comparaison avec les transferts positifs et les transferts intralinguaux.

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

	NOM	MASCULIN	FEMININ	JE NE SAIS PAS
1-	Les chaussures			
2-	Les costumes			
3-	L'eau			
4-	Les points			
5-	Les enseignantes			
6-	L'appétit			
7-	Les sachets			
8-	L'hypothèse			
9-	Les résultats			
10-	L'insecte			
11-	L'élève			
12-	Les ministères			
13-	Les poissons			
14-	L'avion			
15-	Les garçons			
16-	L'arbre			
17-	Les mémoires (De fin d'étude)			
18-	Les pyjamas			
19-	L'après-midi			
20-	Les vidéos			
21-	Les genoux			
22-	Les paradis			
23-	Les chiens			
24-	Les côtés			
25-	Les phénomènes			
26-	Les personnes			
27-	Les lignes			
28-	Les visas			
29-	L'oreille			
30-	Les portes			
31-	Les viandes			

32-	Les crimes			
33-	Les boissons			
34-	Les questions			
35-	Les moyennes			
36-	Les cas			
37-	Les magazines			
38-	Les cimetières			
39-	Les cafés			
40-	Les appareils			
41-	Les cadenas			
42-	Les filles			
43-	Les véhicules			
44-	L'arme			
45-	Les continents			
46-	Les squelettes			
47-	Les couleurs			
48-	Les chanteurs			
49-	Les logiques			
50-	Les poules			

Tableau 52: Le test proposé aux enquêtés

3.2.2.1. RÉPARTITION GÉNÉRIQUE DES NOMS

D'un point de vue générique, Les noms présentés ci-dessus sont répartis ainsi :

Les genres	Le nombre de noms	Le taux
Masculin	31	62%
Féminin	17	34%
Les noms épicènes	2	4%
Le total	50	100%

Tableau 53: Répartition générique des noms du test

En prenant en considération les deux noms épïcènes « élève » et « après-midi » qui acceptent les deux genres masculin et féminin à la fois, nous remarquons que dans la majorité des cas les noms proposés appartiennent au genre masculin. Nous signalons que cette dominance d'ordre générique n'est guère intentionnelle étant donné que le choix de la liste des cinquante noms a été effectué en fonction de la récurrence des noms employés par les étudiants et non selon leur G.G en langue française.

3.3. LE DEPOUILLEMENT DES DONNÉES

Après avoir collectionné notre corpus, nous avons tout d'abord tâché de répartir les questionnaires en fonction de la langue maternelle des enquêtés. Cette classification a été faite à partir de la fiche signalétique à travers laquelle nous avons demandé aux étudiants de préciser leurs langues maternelles, leurs âges, leurs sexes ainsi que leurs groupes.

Une fois les questionnaires classifiés selon la L1 des apprenants, nous avons procédé à recenser les réponses obtenues pour chacun des 50 cas. Il s'agit, en effet, de répartir les questionnaires selon l'un des trois choix proposés dans le test, à savoir les réponses « masculin », « féminin » ou « je ne sais pas ».

La phase de dépouillement des données nous a permis de présenter, sous forme de tableaux, les statistiques relatives aux réponses recueillies pour chaque nom du test. Le nombre ainsi que le pourcentage de ces réponses sont répartis en fonction des quatre langues maternelles parlées par nos enquêtés. Par la suite, nous récapitulerons sous forme de représentations graphiques⁵⁶⁶ le total des données obtenues pour les différentes assignations faites par l'ensemble du public quant aux noms du test.

3.4. METHODOLOGIE D'ANALYSE

A l'issue du dépouillement des réponses fournies par notre échantillon de public, nous réaliserons une brève description des taux d'assignations correctes, erronées et non-définies⁵⁶⁷ des genres des noms. Puis, nous interpréterons ces statistiques afin d'expliquer les différents modes de réalisation du transfert linguistique qui se présente comme l'une des conséquences du contact des langues au sein d'une même communauté.

⁵⁶⁶ Pour ce qui est des représentations graphiques, nous les présenterons sous différentes formes (histogramme, courbe, secteurs...etc.) afin de ne pas trop ennuyer le lecteur et de diversifier la présentation de notre partie pratique.

⁵⁶⁷ Le cas des réponses « je ne sais pas ».

Chapitre 1 : Cadrage méthodologique et présentation du corpus

Il s'agit en effet de tester les hypothèses de recherche que nous avons émises avant d'effectuer l'analyse de notre corpus. Pour ce faire, nous chercherons, en premier lieu, les équivalents⁵⁶⁸ correspondant au nom étudié en arabe, en chaoui, en kabyle, et en touareg. A la suite du repérage des équivalents du nom français, nous procéderons à réaliser une analyse contrastive des genres grammaticaux de ces derniers en L1 et en L2. Ensuite, nous regrouperons dans un tableau les quatre équivalents du nom français (en arabe, en chaoui, en kabyle et en touareg) accompagnés de leur translittération ainsi que leurs genres grammaticaux et l'état de congruence générique⁵⁶⁹ qui leur correspond.

L'analyse contrastive nous permettra de confirmer l'hypothèse du transfert positif du trait du G.G appartenant à la langue source vers celui de la langue cible en cas de congruence d'ordre générique. Néanmoins, en cas de discordance entre le genre du nom en langue française et celui de ses équivalents en L1, nous dirons que la confusion que rencontrent les locuteurs non-natifs apprenant du FLE lors de l'assignation du genre des noms serait due à un transfert négatif c'est-à-dire à l'interférence du G.G appartenant à langue maternelle de nos enquêtés.

Dans certains cas, nous vérifierons l'aspect phonologique des noms français selon lequel nous estimons que les erreurs d'assignation du genre des noms dont la syllabe finale est [a]⁵⁷⁰ serait d'ordre interférentiel des L1 des arabophones et des berbérophones dans lesquelles cette syllabe indique le genre féminin des noms.

Par ailleurs, nous supposons que dans certains cas les erreurs d'assignation du genre des noms français seraient dues à un transfert intralingual dont la source n'est pas la L1 des apprenants non-natifs mais qui seraient plutôt générées par une surgénéralisation des indices morphophonologiques prédicteurs du G.G en FLE sans pour autant recourir à la langue source.

⁵⁶⁸ Nous précisons que c'est nous qui traduisons les noms français en langue arabe du fait que nous sommes arabophone tandis que pour les langues berbères, la traduction a été réalisée au moyen de dictionnaires bilingues.

⁵⁶⁹ Le symbole « + » indique les cas de conformité générique entre le nom en L2 et son équivalent en L2, tandis que le « - » indique la non-conformité de leurs genres.

⁵⁷⁰ Graphiquement écrite « -at ».

CONCLUSION

Après avoir présenté les données recueillies par le biais de la fiche signalétique remplie par nos enquêtés à travers laquelle ils ont identifié leurs sexes, leurs tranches d'âge, ainsi que leurs langues maternelles, nous avons constaté une dominance du sexe féminin des participants à notre enquête ainsi qu'une hétérogénéité des L1 parlées par les étudiants de première année apprenant du FLE à l'université Amar Télidji à Laghouat qui sont arabophones, chaouiphones, kabylophones et touregophones.

Les réponses fournies par notre public quant aux genres de cinquante noms proposés dans le test seront analysées dans le chapitre suivant dans lequel nous tâcherons d'exposer les différentes statistiques obtenues pour chacun des noms qui seront, par la suite, soumis à une analyse contrastive afin de vérifier la validité de nos hypothèses préalablement émises.

CHAPITRE II :

Analyse du corpus

INTRODUCTION

Le second chapitre de la partie pratique de notre thèse sera principalement consacré à la présentation des résultats recensés à l'issue de l'enquête qui a eu lieu dans le département de français à l'université durant l'année universitaire 2017-2018.

Nous précisons qu'il s'agit ici d'une analyse quantitative étant donné qu'il s'agit d'une collecte de données statistiques traduites par des nombres et des taux qui seront analysés et interprétés par la suite dans le but de fournir une réponse à notre problématique de recherche portant sur les modes d'influence de la langue maternelle sur l'apprentissage du trait du G.G des noms chez les apprenants du FLE.

1. LE CAS DU NOM « CHAUSSURE»

Les résultats obtenus pour ce premier nom sont répertoriés dans le tableau suivant :

Les réponses	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L1			
L'arabe	81	26	00
Le chaoui	21	01	00
Le kabyle	13	06	00
Le touareg	02	00	00
Le total	117	33	00

Tableau 54: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chaussure»

Ces statistiques sont illustrées par la représentation ci-après :

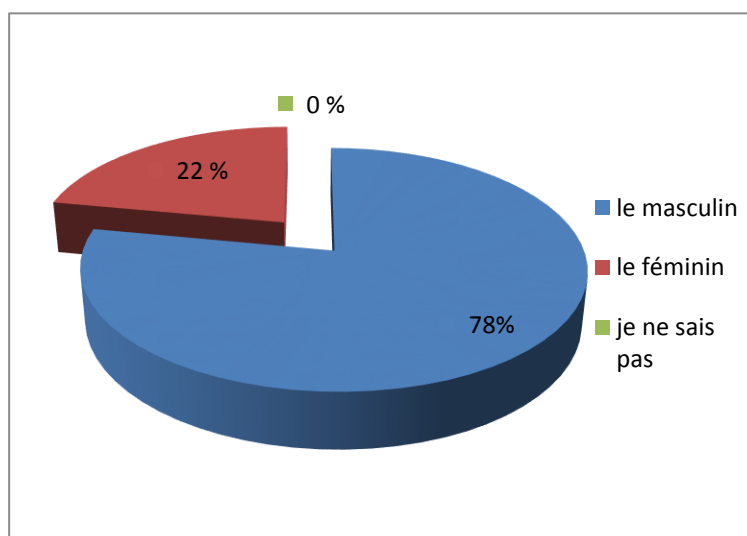


Figure 27: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «chaussure»

1.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

A travers les résultats que nous avons recueillis pour le premier nom, soit «chaussure», nous constatons que la majorité des apprenants ont opté pour le masculin comme genre du nom avec un nombre de 117 réponses qui correspond à 78 % de la totalité des réponses, alors que le reste des étudiants au nombre de 33 représentant un taux de 22% ont choisi le féminin. Nous remarquons aussi qu'aucun étudiant n'a opté pour la proposition restante c'est à dire que personne n'a coché la case de « je ne sais pas ».

Chapitre 2 : Analyse du corpus

L'analyse des données nous amène à comprendre que la majorité de notre échantillon de public (presque un peu plus des trois quarts de la totalité) ont erronément choisi le genre du nom «chaussure» étant donné qu'ils ont opté pour le masculin alors que le mot est de genre féminin, comme le démontre la huitième édition du dictionnaire de l'académie française : « *chaussure* :s. f. Ce que l'on met au pied pour se chausser, comme les souliers, les pantoufles, les bottes, etc. »⁵⁷¹

Une telle erreur pourrait être justifiée par l'interférence de la L1 des apprenants sur le plan générique. L'explication que nous pouvons donner repose sur le fait que les équivalents du nom «chaussure» dans les L1 de nos enquêtés sont tous masculins. En effet, la confirmation de cette hypothèse est établie grâce aux données mentionnées dans le tableau suivant:

Langue maternelle	Equivalent du nom « chaussure »	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 et L2
Arabe	<i>Ṣabbaṭ</i> سباط	Masculin	-
Chaoui	<i>Arkes</i> ⁵⁷²	Masculin	-
Kabyle	<i>Arkes</i>	Masculin	-
Touareg	<i>efakel</i> ⁵⁷³	Masculin	-

Tableau 55: Analyse contrastive des équivalents du nom «chaussure»

Selon ce tableau, les équivalents du nom « chaussure » sont *ṣabbaṭ* en arabe⁵⁷⁴, *arkes* en chaoui et en kabyle, et *efakel* en touareg. Tous ces noms sont de genre masculin alors que le nom « chaussure » est féminin en langue française. Cette discordance dans les genres grammaticaux serait à l'origine de la confusion constatée chez nos apprenants qui auraient réalisé un transfert négatif du genre des équivalents du nom « chaussure » dans leurs L1 (en l'occurrence, l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg) vers le nom français.

⁵⁷¹ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8C1270>, consulté le 14 septembre 2018.

⁵⁷² G Huyghe, *Dictionnaire français-chaouia*, Autographie Ad Jourdan, 1906, p. 98.

⁵⁷³ <https://fr.glosbe.com/fr/taq/chaussures> consulté le 14 septembre 2018.

⁵⁷⁴ Il s'agit ici de l'arabe dialectal.

2. LE CAS DU NOM « COSTUME»

Pour ce second nom, nous avons recensé les résultats suivants :

Les réponses	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L1			
L'arabe	33	73	01
Le chaoui	02	20	00
Le kabyle	01	18	00
Le touareg	00	02	00
Le total	36	113	01

Tableau 56: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «costume»

Nous illustrerons ces données par l'histogramme ci-après :

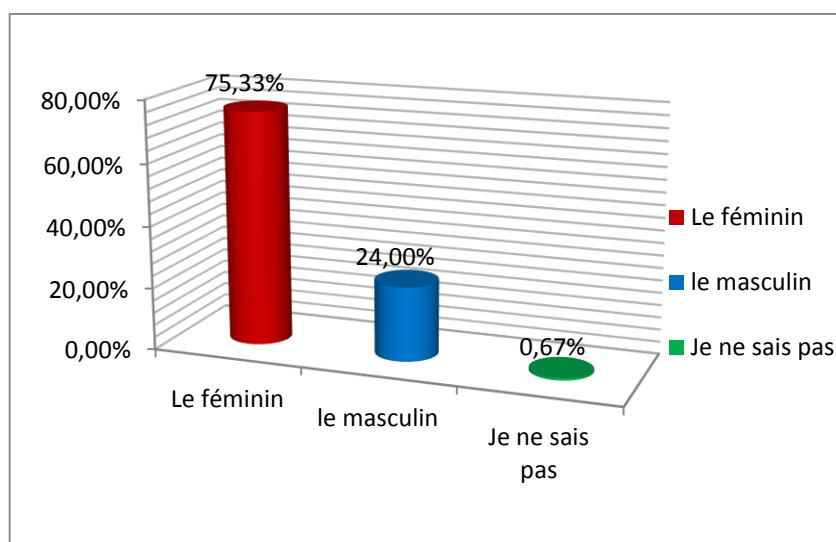


Figure 28 : Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «costume»

2.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les données récoltées pour le nom «costume» montrent que presque les trois quart des apprenants (75,33%) ont choisi le féminin comme genre du nom, alors que la minorité représentant presque le quart de la totalité du public (24 %) a coché la case du genre masculin. Par ailleurs, nous n'avons recensé qu'un seul cas où l'étudiant a manifesté son ignorance quant au genre du nom en question en cochant la cache « je ne sais pas».

Suite aux statistiques que nous venons de décrire, nous tenterons d'expliquer le choix du genre du nom « costume» que la majorité du public a erronément défini en optant pour le

Chapitre 2 : Analyse du corpus

féminin alors qu'il est de genre masculin comme c'est précisé dans le dictionnaire Littré: « *costume* (ko-stu-m') s. m. Manière de se vêtir. Le costume français. Habillement spécial ou de cérémonie. Costume de bal. Costume de théâtre, de carnaval. »⁵⁷⁵

Afin de localiser la cause de l'assignation erronée du genre du nom « costume », il convient de vérifier si la L1 des locuteurs non-natifs aurait influencé le système générique en langue française en tant que L2. Pour ce faire, nous ferons une comparaison entre les genres des équivalents du nom « costume » dans les différentes L1 de notre public:

Langue maternelle	Equivalent du nom « costume »	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 et L2
Arabe	<i>Badla</i>	Féminin	-
Chaoui	<i>Lebsa</i> ⁵⁷⁶	Féminin	-
Kabyle	<i>Lebsa</i>	Féminin	-
Touareg	<i>Aselsu</i> ⁵⁷⁷	Masculin	+

Tableau 57: Analyse contrastive des équivalents du nom « costume »

La lecture de ce tableau nous permet d'avancer que l'erreur d'attribution du genre du nom « costume » serait due à l'interférence du système générique des langues sources de notre public. Ceci s'expliquerait par le fait que les équivalents du nom en question dans la majorité des L1 sont féminins sauf pour le touareg où le genre de l'équivalent « *aselsu* » est masculin, alors que le G.G du nom « costume » est masculin en langue française. En d'autres termes, les locuteurs arabophones, chaouiphones et kabylophones⁵⁷⁸ ayant opté pour le féminin auraient transféré le genre des équivalents du nom « costume » dans leurs langues sources vers le nom de la langue cible.

Il en va de même pour les touaregophones qui ont erronément choisi le genre féminin pour le nom « costume » bien que son équivalent dans leur L1 soit masculin. Un tel choix pourrait se justifier par le recours au nom « *coustima* » issu du nom « costume » qui a subi une

⁵⁷⁵ <https://www.littre.org/definition/costume> consulté le 15 mai 2019

⁵⁷⁶ G Huyghe, *Français-chaouia*, op. cit., p. 135

⁵⁷⁷ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, *Grammaire, dialogues et dictionnaire touaregs*, vol. 1, Impr. orientale P. Fontana, 1908, p. 303.

⁵⁷⁸ Pour les touaregophones, nous supposons qu'ils se sont référés au nom « *coustima* » qui représente l'arabisation du nom « costume ».

Chapitre 2 : Analyse du corpus

adaptation phonologique par les algériens arabophones en lui attribuant le genre féminin grâce à l'ajout du phonème final /a/ comme marque prototypique du genre féminin en arabe.

Le schéma ci-après offre une description du processus de modification du nom «costume» assimilé par les locuteurs algériens créant le mot «*coustima*».

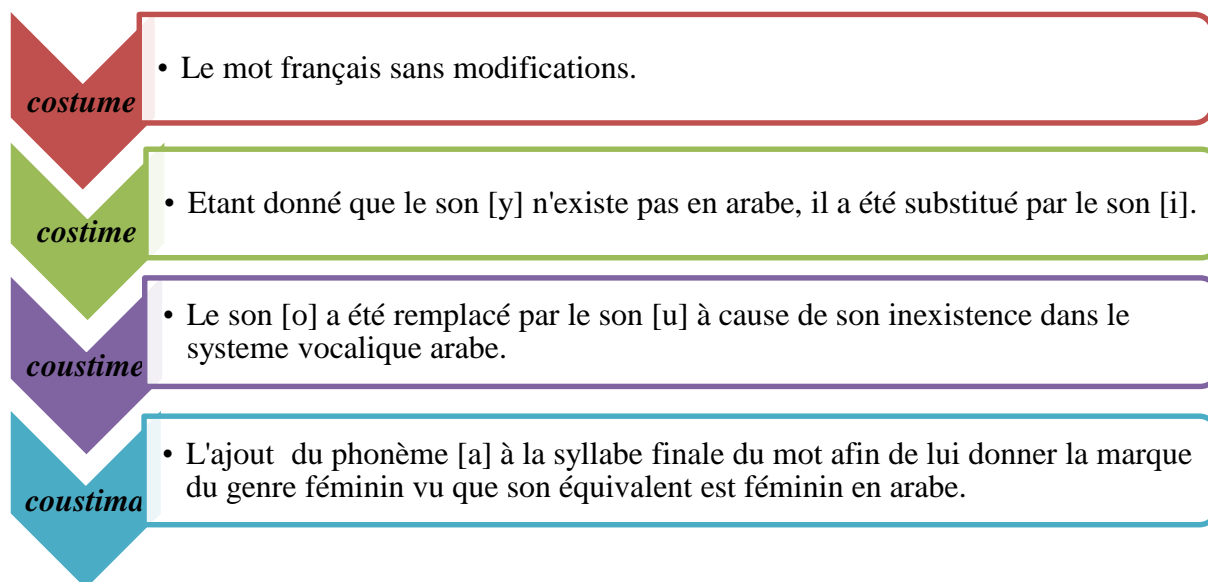


Figure 29: Le schéma d'intégration du nom «costume» dans le parler algérien

3. LE CAS DU NOM «EAU»

Les statistiques que nous avons pu obtenir pour ce troisième noms sont classées ainsi :

Les réponses \ L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	104	03	00
Le chaoui	22	00	00
Le kabyle	18	01	00
Le touareg	02	00	00
Le total	146	04	00

Tableau 58: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «eau»

La représentation graphique qui suit récapitulera les statistiques que nous venons de présenter au niveau du tableau n°58.

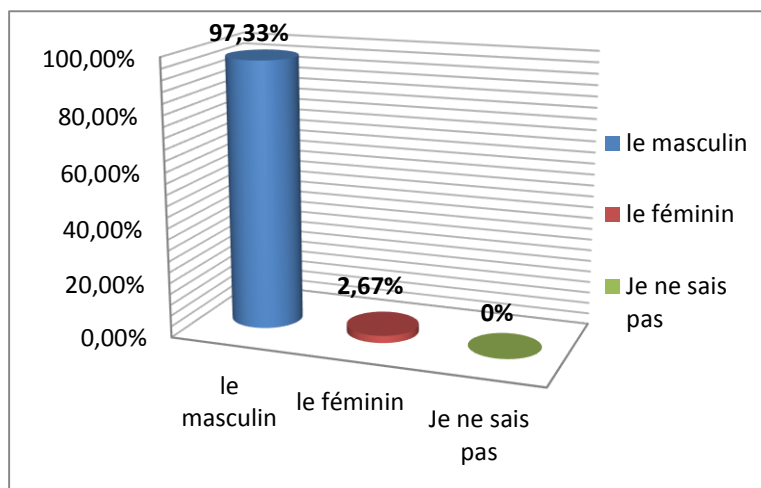


Figure 30: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «eau»

3.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

En ce qui concerne le nom «eau», nous remarquons que seulement quatre personnes ont correctement défini le genre du nom «eau» en choisissant le féminin comme genre du nom tandis que presque la quasi-totalité des apprenants (97,33%) ont commis une erreur lors de l'attribution de son genre, puisqu'ils ont opté pour le masculin alors que ce nom est de genre féminin en langue française comme le précise le dictionnaire Larousse: «*Eau*: nom féminin, (latin *aqua*), Corps liquide à la température et à la pression ordinaires, incolore, inodore, insipide, dont les molécules sont composées d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène»⁵⁷⁹.

Cette erreur serait due à l'interférence des L1 du public, vu que les équivalents du nom «eau» appartiennent tous à la catégorie grammaticale du genre masculin. Le tableau suivant met au claire cette hypothèse.

Langue maternelle	Equivalent du nom « eau »	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 et Lé
Arabe	<i>Elmā</i>	Masculin	-
Chaoui	<i>Amān</i> ⁵⁸⁰	Masculin	-
Kabyle	<i>Amān</i> ⁵⁸¹	Masculin	-
Touareg	<i>Amān</i> ⁵⁸²	Masculin	-

Tableau 59: Analyse contrastive des équivalents du nom «eau»

⁵⁷⁹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/eau/27209?q=eau#27065> consulté le 17 mai 2019.

⁵⁸⁰ Gabriel Huyghe, *Dictionnaire chaouia-arabe-kabyle & français*, typogr. A. Jourdan, 1907, p. 42.

⁵⁸¹ Ibidem.

⁵⁸² Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 149.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Le passage du nom «eau» de la langue cible (FLE) vers les langues sources de notre échantillon de public (à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle, et le touareg) est marqué par une non-conformité au niveau de la catégorie grammaticale du genre. Cette discordance d'ordre générique se présente ainsi :

- **En arabe dialectal:** l'équivalent « *elmā'* » est masculin.
- **En chaoui, kabyle et touareg:** nous constatons que le nom « eau » a un équivalent commun aux différentes langues, il s'agit du nom « *amān* » qui s'inscrit dans le genre masculin, sachant que ce mot est au pluriel, il ne peut en aucun cas se mettre au singulier.

A l'issue de l'analyse contrastive entre le G.G du nom « eau » et celui de ses équivalents dans les différentes L1 de notre public, nous déduisons que les participants à l'enquête auraient transféré le genre masculin des noms « *elmā'* » et « *amān* » lors du choix du genre du nom « eau ». Il s'agirait en effet d'un phénomène de transfert négatif appelé aussi interférence.

4.LE CAS DU NOM « POINT »

La collecte de données nous a permis d'établir le tableau ainsi que la figure ci-après :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	13	92	02
Le chaoui	04	15	03
Le kabyle	08	11	00
Le touareg	00	01	01
Le total	25	119	06

Tableau 60: Le nombre des réponses obtenues pour le nom « point »

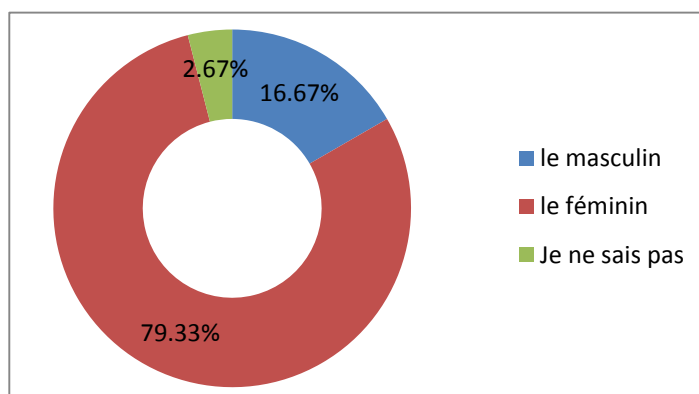


Figure 31: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « point »

4.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Pour le nom « point », nous avons enregistré les données suivantes :

- La majorité des étudiants (dépassant les trois quarts du public avec un pourcentage de 79,33%) ont opté pour le féminin qui est bel et bien un genre erroné.
- 25 étudiants ont répondu correctement en définissant le masculin en tant que genre du nom « point ».
- Les six étudiants qui restent ont reconnu n'avoir aucune information relative au genre du nom en question.

La constatation de ces données nous amène à déduire que la majorité de nos enquêtés souffrent d'une confusion quant à l'assignation du genre du nom « eau », ceci se traduit par le choix du genre erroné, soit le féminin bien que le nom « point » soit de genre masculin. En effet, le dictionnaire de l'Académie française définit ce nom ainsi : « **point**. *s. masc. Piqûre qui se fait dans de l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc* »⁵⁸³.

Visant à confirmer ou infirmer notre hypothèse de départ qui justifie la confusion liée au genre des noms français par l'interférence de la L1 des locuteurs non-natifs, nous présenterons les mots qui correspondent au nom « point » en fonction des différentes L1 des apprenants composant notre échantillon de public. Ces équivalents ainsi que leur état de congruence générique en L1 et L2 sont résumés dans le tableau ci-après :

Langue maternelle	Equivalent du nom «point»	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 et L2
Arabe	نقطة <i>noqta</i>	Féminin	-
Chaoui	<i>neqta</i> ⁵⁸⁴	Féminin	-
Kabyle	<i>neqta</i> ⁵⁸⁵	Féminin	-
Touareg	<i>Tatebakk'it</i> ⁵⁸⁶	Féminin	-

Tableau 61: Analyse contrastive des équivalents du nom «point»

Mis à part le nom touareg « *Tatebakk'it* », la comparaison des différentes traductions obtenues pour le nom « point », nous conduit à remarquer une ressemblance morphologique

⁵⁸³ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A5P1455>, consulté le 19 mai 2019.

⁵⁸⁴ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 509.

⁵⁸⁵ G Huyghe, *Dictionnaire français-kabyle*, Godenne, 1902, p. 648.

⁵⁸⁶ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 235.

entre le mot arabe « *noqta* », et « *neqta* » en chaoui et en kabyle. Néanmoins, l'usage réalisé par les locuteurs de chaque langue impose une certaine modification d'ordre phonologique⁵⁸⁷.

Les équivalents du nom « point » dans les langues sources de notre public appartiennent tous au genre féminin, ce qui justifierait le choix de ce genre quant au nom français par les arabophones, les chaouiphones, les kabylophones et les touaregophones inscrits en première année française à l'université de Laghouat. Il s'agirait d'une confusion entre le système générique de la langue source (en l'occurrence l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg) et celui de la langue cible (FLE pour notre cas) due au phénomène du transfert linguistique négatif.

5. LE CAS DU NOM « ENSEIGNANTE »

Le tableau n°62 résume les réponses données par le public lors de l'assignation du genre du nom « enseignante ».

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	00	105	02
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	00	19	00
Le touareg	00	02	00
Le total	00	148	02

Tableau 62: Le nombre de réponses obtenues pour le nom « enseignante »

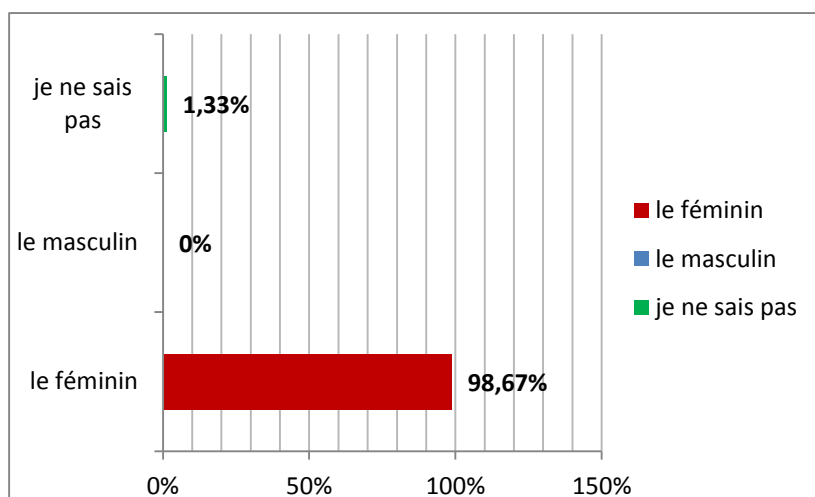


Figure 32: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « enseignante »

⁵⁸⁷ Le son [o] qui devient [ε].

5.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Force est de constater que la quasi-totalité des étudiants ont attribué le genre féminin au nom «enseignante», sauf deux étudiants ayant reconnu qu'ils n'ont pas la capacité de définir le genre correcte du nom car ils ne le connaissent pas.

En effet, l'assignation du genre féminin est grammaticalement correcte du fait que le nom «enseignante» est féminin en langue française, comme l'atteste le dictionnaire de l'académie française: «*enseignante: n.f. Personne chargée d'enseigner.*»⁵⁸⁸

Le taux extrêmement élevé du bon choix du genre correspondant au nom «enseignante» se justifierait par un transfert positif que les arabophones et les berbérophones ont effectué vu la congruence générique du nom français avec ses équivalents arabe, chaoui, kabyle et touareg. Pour confirmer cette hypothèse, nous proposons le tableau n°63:

Langue maternelle	Equivalent du nom «enseignante»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	معلمة <i>mu'allma</i>	Féminin	+
Chaoui	<i>mɛallma</i> ⁵⁸⁹	Féminin	+
Kabyle	<i>taselmaɖt</i> ⁵⁹⁰	Féminin	+
Touareg	<i>taselmaɖt</i> ⁵⁹¹	Féminin	+

Tableau 63: Analyse contrastive des équivalents du nom «enseignante»

La lecture du tableau n°63 nous permet de confirmer l'explication du transfert positif du genre en L1 vers la L2 puisque tous les équivalents du nom «enseignante» sont féminins dans la mesure où il s'agit d'un genre naturel basé sur la répartition sexuelle. Autrement dit, les noms *mu'allma* (arabe), *mɛallma* (chaoui), *taselmaɖt* en kabyle et en touareg désignent tous des êtres humains de sexe féminin exerçant le métier de l'enseignement.

⁵⁸⁸ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9E1781>, consulté le 20 mai 2019.

⁵⁸⁹ G Huyghe, Français-Chaouia, op. cit., p. 540.

⁵⁹⁰ <http://asegzawal.com/francais/#>, consulté le 20 mai 2019.

⁵⁹¹ Emile Masqueray, *Dictionnaire français-touareg: dialecte des taitoq, suivi d'observations grammaticales*, vol. 11, E. Leroux, 1893, p. 286.

6. LE CAS DU NOM « APPÉTIT »

Le tableau suivant récapitule les résultats que nous avons enregistrés pour le cinquième nom proposé à notre échantillon de public:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	02	103	02
Le chaoui	13	08	01
Le kabyle	10	08	01
Le touareg	00	02	00
Le total	25	121	04

Tableau 64: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «appétit»

La représentation graphique n°33 reprend les taux des réponses globales enregistrées pour le nom « appétit » :

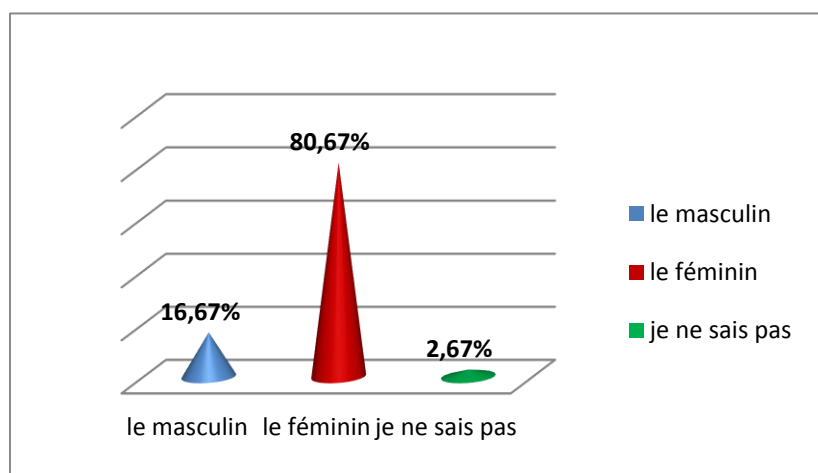


Figure 33: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «appétit»

6.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

A travers le tableau ainsi que l'histogramme qui exposent les statistiques recensées pour le nom «appétit», nous remarquons indubitablement que dans la majorité des cas (d'un pourcentage de 80,67%), nos apprenants ont commis des erreurs quant au choix du genre du nom « appétit », dans la mesure où ils le considèrent comme un nom féminin alors qu'il est de genre masculin. Nous constatons aussi qu'un nombre réduit d'apprenants (seulement 25 personnes) ont correctement assigné le genre du nom «appétit» puisqu'ils ont coché la case du genre convenable, soit le masculin . Pour vérifier si le féminin est le genre adéquat au nom

Chapitre 2 : Analyse du corpus

«appétit», nous avons consulté le dictionnaire Reverso selon lequel : «*Appétit: n.m., désir de manger.(psychologie) désir de satisfaire ses sens.*»⁵⁹²

Il est à signaler que lors de la phase de dépouillement des données, nous avons recueilli quatre réponses à travers lesquelles les apprenants ont reconnu qu'ils ignorent le genre correct du nom «appétit».

Le taux élevé des réponses erronées nous a amenés à nous interroger si ces erreurs seraient d'origine interférentielle ou non. Afin de tester si notre hypothèse de recherche qui suppose que la mauvaise attribution du genre des noms français auraient pour cause la confusion entre le genre du nom de la langue cible et celui des langues sources de notre public , il convient d'analyser les données mentionnées dans le tableau n° 65:

Langue maternelle	Equivalent du nom «appétit»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Chahya</i> شهية	Féminin	-
Chaoui	<i>laɖ</i> ⁵⁹³	Masculin	+
Kabyle	<i>aεbbuɖ</i> ⁵⁹⁴	Masculin	+
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 65: Analyse contrastive des équivalents du nom «appétit»

Dans le but de trouver une explication au mauvais choix du G.G attribué au nom «appétit» par notre public, nous avons consulté une multitude de dictionnaires de langues berbères pour repérer les équivalents du nom étudié. Néanmoins, après une longue recherche, nous n'avons pas trouvé l'équivalent dans la langue touarègue, ceci s'expliquerait par le fait qu'il y a un manque flagrant de dictionnaire bilingues Français-Touareg, et que les références mises à notre disposition ne fournissent pas la traduction du nom «appétit» en touareg.

Pour ce qui est de la langue arabe, nous remarquons que l'équivalent «*chahya*» est de genre féminin ce qui pourrait expliquer l'interférence faite par les arabophones quant au genre du nom appétit.

⁵⁹² <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/appetit>, consulté le 20 mai 2019.

⁵⁹³ G Huyghe, *Français-chaouia*, op. cit., p. 38.

⁵⁹⁴ Jean-Marie Dallet, *Dictionnaire français-kabyle: Parler des At Mangellat*, Paris: SELAF, 1985, p. 12.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Toutefois, nous constatons que les noms chaoui (*laḍ*) et kabyle (*aεebbud*) partagent le même genre que le nom «appétit» soit le genre masculin ce qui pourrait justifier les 13 et les 10 Réponses correctes respectivement repérées pour les Chaouis et les Kabyles qui auraient réalisé un transfert positif du genre masculin des noms *laḍ* et *aεebbud* vers le nom «appétit». Nonobstant cette congruence générique nous avons recensé 8 apprenants chaouis et 8 kabyles ayant coché la case du genre féminin. Nous pensons que nos enquêtés chaouiphones et kabylophones auraient réalisé un transfert négatif du genre de l'équivalent arabe «*chahya*» vu qu'ils sont bilingues maîtrisant outre leur dialecte amazigh la langue arabe apprise au sein des établissements scolaires. Il en va de même pour la langue Touarègue, pour laquelle nous n'avons localisé aucun équivalent, nous supposons que les deux étudiants touaregs seraient influencés par le genre du nom arabe «*chahya*».

7. LE CAS DU NOM « SACHET »

Le tableau n°66 représente les statistiques obtenues après le dépouillement des données.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	26	77	04
Le chaoui	03	18	01
Le Kabyle	10	09	00
Le touareg	00	02	00
Le total	39	106	05

Tableau 66: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «sachet»

Afin de mieux illustrer ces statistiques, nous avons effectué la conversion des données incluses au sein du tableau n° 66 par le diagramme suivant:

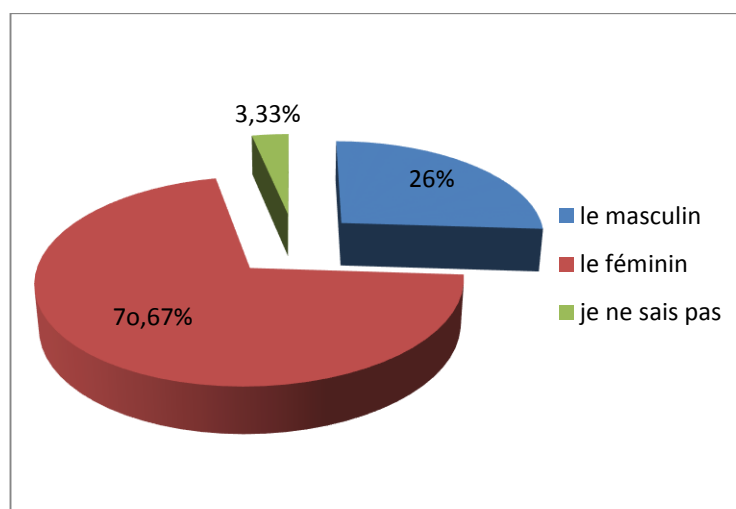


Figure 34: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «sachet»

7.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Le dépouillement des données que nous avons recueillies pour le nom «sachet», nous a permis de les résumer comme suit:

- Un nombre important d'apprenants ont opté pour le féminin comme genre du nom «sachet», avec un taux de 70,67% de la totalité du public. Le genre choisi par ces étudiants est incorrect, car en se référant au dictionnaire de l'Académie française, nous avons trouvé que le nom «sachet» est défini comme « *subs. m. diminutif. Petit sac.* »⁵⁹⁵
- Un peu plus du quart de notre échantillon de public a opté pour le bon genre c'est à dire le masculin, faisant preuve d'une bonne assimilation du système générique du FLE.
- Seulement cinq personnes ont coché la case «je ne sais pas », reconnaissant ainsi leur ignorance du genre correct du nom «sachet».

En analysant ces statistiques, nous déduisons que la majorité de nos apprenants ont commis une erreur d'ordre générique en classifiant le nom «sachet » avec les noms dont le genre est féminin, nous essayerons de trouver la cause de ce mauvais choix à travers le tableau ci-après:

⁵⁹⁵ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9S0077>, consulté le 20 mai 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Langue maternelle	Equivalent du nom «sachet»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>šokkara</i> شكارة	Féminin	-
Chaoui	<i>tackart</i> ⁵⁹⁶	Féminin	-
Kabyle	<i>tacullidt</i> ⁵⁹⁷	Féminin	-
Touareg	<i>Tireerirt</i> ⁵⁹⁸	Féminin	-

Tableau 67: Analyse contrastive des équivalents du nom «sachet»

La mauvaise attribution du genre du nom «sachet» serait due à l'influence de la L1 des enquêtés ayant commis des erreurs d'ordre générique car en faisant la traduction du nom «sachet» dans les différentes L de nos apprenants, nous avons obtenu les noms « *šokkara* » en arabe, « *tackart* » en chaoui, « *tacullidt* » en kabyle et « *tireerirt* » en touareg dont le genre est féminin, alors qu'en langue française ce nom est masculin. Ainsi, nous nous permettons de confirmer l'hypothèse du transfert négatif du genre féminin des noms correspondant à « sachet » dans les langues sources de notre public vers le nom de la langue cible.

8. LE CAS DU NOM « HYPOTHÈSE »

Les réponses collectées pour ce nom nous ont permis de tracer le tableau suivant, qui sera représenté par la figure n°35.

L1 \ Les réponses	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	04	103	00
Le chaoui	01	21	00
Le kabyle	02	17	00
Le touareg	00	02	00
Le total	07	143	00

Tableau 68: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «hypothèse»

⁵⁹⁶ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 625.

⁵⁹⁷ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 217.

⁵⁹⁸ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 260.

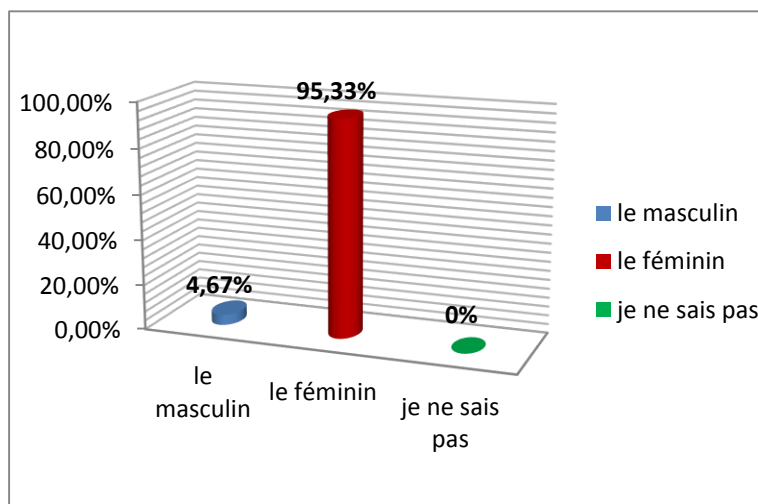


Figure 35: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «hypothèse»

8.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Le recensement des réponses liées au genre du nom « hypothèse » montre que la quasi-totalité des apprenants (d'un taux de 95,33 %) ont répondu correctement en cochant la case du féminin, tandis que la minorité qui reste représentant 4.67% du public a choisi la mauvaise réponse c'est à dire le « masculin ». Le genre correct du nom « hypothèse » est confirmé dans le dictionnaire le Littré qui présente cette définition : « *Hypothèse* (*i-po-tè-z'*) s. f. Terme de philosophie. Supposition d'une chose possible ou non de laquelle on tire une conséquence.»⁵⁹⁹

Dans le but de savoir si les équivalents du nom « hypothèse » ont le même genre dans les différentes L1 du public, nous avons consulté plusieurs dictionnaires bilingues qui nous ont fourni les informations suivantes :

Langue maternelle	Equivalent du nom «hypothèse»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Faradya</i> فرضية	Féminin	+
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 69: Analyse contrastive des équivalents du nom «hypothèse»

⁵⁹⁹ <https://www.littre.org/definition/hypoth%C3%A8se>, consulté le 20 mai 2019.

Nous remarquons que le genre de l'équivalent en arabe *fusha* est identique à celui du nom en français, cette harmonie d'ordre générique écarte l'hypothèse de l'interférence de la langue maternelle avec le système générique français. Il s'agirait, dans ce cas, d'un transfert positif du trait du genre en L1 vers L2.

Il est indispensable de signaler que la recherche des équivalents du nom « hypothèse » dans les différentes langues berbères n'a pas été fructueuse dans la mesure où nous avons beau chercher, aucune traduction n'est mentionnée dans les dictionnaires étant en notre possession. Nous justifions alors l'attribution correcte du genre de ce nom par les berbérophones par le recours à l'équivalent arabe « *faradya* ». En effet, l'arabe *fusha* est une langue apprise par tous les algériens au sein des établissements scolaires à partir du cycle primaire. Une telle explication pourrait confirmer l'hypothèse de l'interférence de la L1 dans l'assignation du genre des noms en L2.

9. LE CAS DU NOM «RÉSULTAT»

Les réponses fournies par notre échantillon de public quant au genre du nom « résultat » nous ont permis d'obtenir les résultats suivants:

Les réponses \ L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	13	89	05
Le chaoui	04	16	02
Le kabyle	05	13	01
Le touareg	00	01	01
Le total	22	119	09

Tableau 70: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «résultat»

Le total des données incluses dans le tableau précédent sont converties en diagramme n°36 :

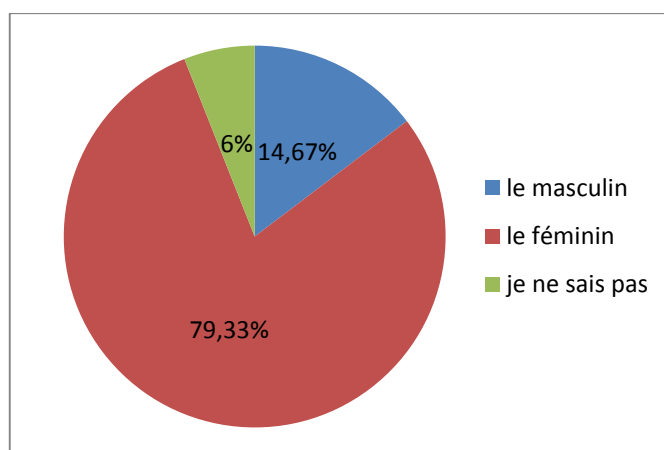


Figure 36: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «résultat»

9.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

La lecture des statistiques exposées dans le tableau ainsi que le diagramme ci-haut nous permet de les résumer ainsi :

- 79,33% de notre échantillon de public (représentant plus que les trois quarts de la totalité) ont réalisé une attribution générique incorrecte, étant donné qu'ils ont choisi le féminin. Sachant qu'en langue française, le nom «résultat» appartient au genre masculin, comme l'indique le dictionnaire Larousse : « **Résultat** : nom masculin, ce qui est la conséquence d'un acte, d'un phénomène »⁶⁰⁰
- 14,67% est le taux des réponses correctes, où les étudiants ont défini le masculin en tant que genre du nom «résultat».
- Une minorité représentant 6% du public n'a pas pu identifier le genre du nom proposé.

Nous estimons que le taux élevé des erreurs commises par notre échantillon de public serait dû à la confusion entre les systèmes génériques des deux systèmes (langue source / langue cible). Nous vérifierons cette hypothèse par le biais des traductions précisées dans ce tableau.

Langue maternelle	Equivalent du nom «résultat»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Natiġa</i> نتيجة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 71: Analyse contrastive des équivalents du nom «résultat»

⁶⁰⁰ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%c3%a9sultat/68784?q=r%c3%a9sultat#68032>, consulté le 21 mai 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Nous signalons que le seul équivalent que nous avons trouvé provient de la langue arabe. Quant aux autres langues maternelles, aucune information n'a été fournie dans les dictionnaires de langues composant notre documentation.

Vu que les berbérophones maîtrisent dans la plupart des cas l'arabe⁶⁰¹, nous supposons que lors de l'assignation du G.G du nom «résultat» en français, ces locuteurs réfléchiraient en langue arabe pour réaliser un transfert du genre du nom arabe "*natiġa*" sur le nom français "résultat". En d'autres termes, les berbérophones auraient appliqué le genre féminin de l'équivalent arabe sur le nom français. Par conséquent, cette opération a induit en erreur d'ordre générique les participants berbérophones apprenant du FLE.

Par ailleurs, la syllabe finale du mot « résultat » pourrait être à l'origine des erreurs d'attribution de son genre par notre échantillon de public. Pour confirmer cette hypothèse, il convient de rappeler qu'en langues arabe et tamazight – avec leurs différentes variétés-, la finale /a/ indique le genre féminin des noms. De ce fait, nous pensons que les étudiants ayant coché la case du féminin auraient été influencés par la construction phonologique du nom « résultat » se terminant par une syllabe qui désigne le féminin dans leurs langues sources.

10. LE CAS DU NOM « INSECTE »

En ce qui concerne le nom « insecte », le nombre des réponses collectées est indiqué dans le tableau n°72.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	04	98	05
Le chaoui	17	05	00
Le kabyle	11	07	01
Le touareg	00	02	00
Le total	32	112	06

Tableau 72: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «insecte»

La représentation graphique ci-après illustre les données mentionnées dans le tableau précédent :

⁶⁰¹ Cette maîtrise est le fruit de la scolarisation imposée par la politique de l'arabisation qui a été insaturée après l'indépendance.

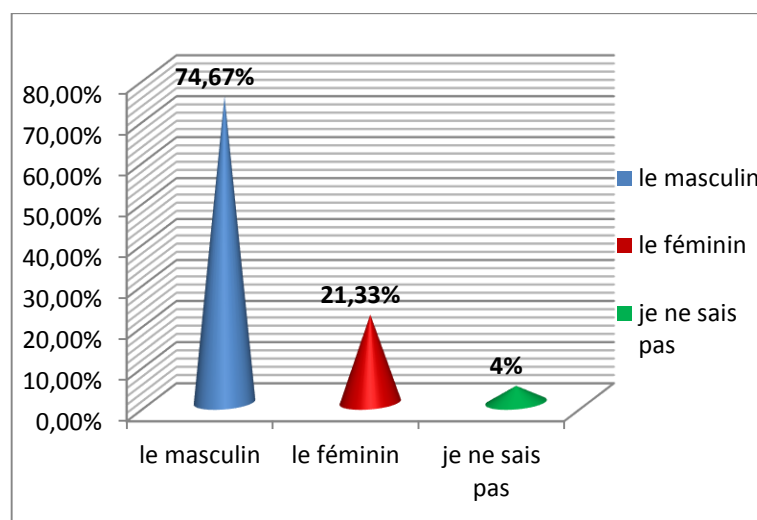


Figure 37: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «insecte»

10.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNEES

Pour le présent cas, nous avons enregistré un taux important des réponses erronées choisies par notre public: il s'agit de 112 apprenants ayant coché la case du féminin, alors que le nom «insecte» est de genre masculin comme le confirme le dictionnaire électronique «Reverso» : «**Insecte**: *n.m. (zoologie) animal invertébré de l'embranchement des arthropodes, à corps articulé, pourvu de six pattes.*»⁶⁰²

Quant aux personnes qui ont répondu correctement en choisissant le genre masculin, nous avons dénombré 32 cas représentant 21,33 % de la totalité du public.

De même, Nous avons relevé 6 cas où aucun genre n'a été attribué au nom «insecte», puisque les étudiants ont avoué qu'ils ne détiennent pas de connaissance portant sur le genre du nom en question.

Le taux élevé des erreurs d'ordre générique que les locuteurs ont dû commettre pour le cas du nom «insecte», nous a conduit à effectuer une analyse approfondie visant à localiser les causes de la mauvaise assignation du genre de ce nom chez nos enquêtés. Pour ce faire, nous avons conçu le tableau n°73 qui contient les diverses traductions du mot «insecte» dans les L1 de notre public, à savoir l'arabe, le Chaoui, le kabyle et le touareg.

⁶⁰² <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/insecte/forced>, consulté le 21 mai 2019.

Langue maternelle	Equivalent du nom «insecte»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>ħašara</i> حشرة	Féminin	-
Chaoui	<i>abxuc</i> ⁶⁰³	Masculin	+
Kabyle	<i>abeεεuc</i> ⁶⁰⁴	Masculin	+
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 73: Analyse contrastive des équivalents du nom «insecte»

Contrairement aux cas précédemment analysés, la traduction du nom «insecte» a donné comme résultats des noms masculins en chaoui et en kabyle⁶⁰⁵ (*abxuc* et *abeεεuc*) appartenant tous les deux au même genre que le nom français. Ceci explique le nombre élevé des réponses correctes recueillies pour les chaouiphones (17 cas) et les kabylophones (11cas) qui auraient attribué le genre des noms *abxuc* et *abeεεuc* au nom français « insecte »

La seule langue maternelle qui confirme l'hypothèse de l'interférence générique est la langue arabe, vu qu'en arabe le mot qui correspond à «insecte » est « *ħachara* » dont le genre est féminin. Il s'agit du même genre choisi par les 98 apprenants arabophones. La confusion serait alors d'origine interférentielle dans la mesure où les locuteurs arabophones auraient transféré le genre de l'équivalent en arabe en tant que L1 vers le nom français « insecte ».

Quant au deux étudiants touaregs ayant opté pour le genre féminin, nous supposons qu'ils se seraient référés au genre du nom arabe « *ħachara* » lors de l'attribution du genre du nom « insecte ». Un tel recours pourrait s'expliquer par la maîtrise de la langue arabe -en tant que langue nationale et officielle de l'Algérie- qu'ils ont acquise à partir de l'âge de six ans dans les écoles primaires.

11. LE CAS DU NOM «ÉLÈVE»

Les apprenants ayant contribué à la réalisation de cette enquête ont défini le genre du nom « élève» comme suit :

⁶⁰³ G Huyghe, Français- Chaouia, op. cit., p. 355.

⁶⁰⁴ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 133.

⁶⁰⁵ Nous certifions avoir beau cherché la traduction de mot "insecte" dans la langue touarègue, aucune information n'est fournie dans la documentation que nous disposons.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Le masculin + le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	58	34	15	00
Le chaoui	14	03	05	00
Le kabyle	09	04	06	00
Le touareg	01	00	01	00
Le total	82	41	27	00

Tableau 74: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «élève»

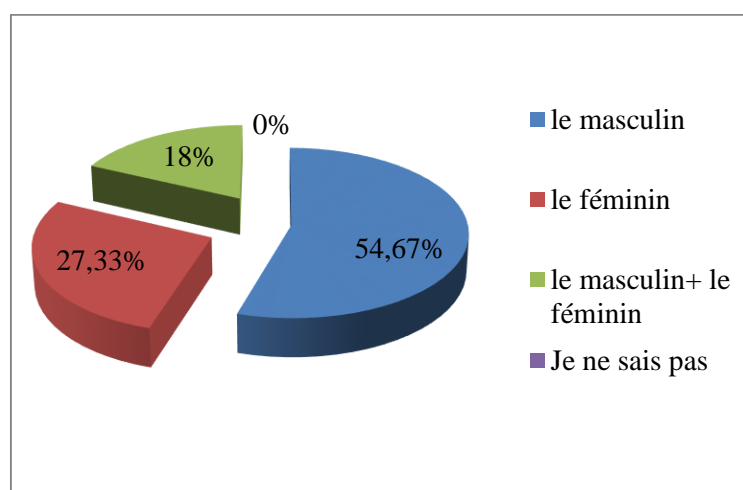


Figure 38: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « élève »

11.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est à noter que les réponses données pour le nom « élève » sont marquées par une nouvelle proposition du genre qui se distingue des cas analysés et interprétés précédemment, puisque nous avons repéré un quatrième type de réponses caractérisé par le choix des deux genres masculin et féminin à la fois, c'est à dire que les étudiants ont coché deux cases au lieu d'une seule comme c'était le cas pour les noms précédents.

Les taux obtenus pour le nom «élève » sont classés de la manière suivante :

- Plus de la moitié du public représentant 54,67% ont indiqué que le nom «élève » appartient à la classe grammaticale du masculin;
- 27,33% des apprenants ont choisi le genre féminin pour le nom «élève».
- 18 % des étudiants ont affirmé que le nom «élève» pourrait être utilisé au masculin et au féminin à la fois, sans modification morphologique et sans que l'un des genres soit erroné.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

L'étude de ce cas se distingue par le fait que tous les genres assignés par l'échantillon de public sont correctes étant donné que le nom « élève » est dit « épïcène ». Ce type de nom a la propriété de se rapporter aux deux genres (les deux sexes pour les noms animés) sans pour autant subir de modification morphologique, comme c'est le cas pour les noms : malade, enfant, adulte, etc. En effet, Le genre du nom étudié pour le présent cas se présente dans la 8^e édition du dictionnaire de L'Académie Française comme « *Elève*: n. des deux genres, Celui, celle qui reçoit, qui a reçu les leçons, les instructions de quelqu'un[...]Il se dit pour Écolier, écolière, surtout dans les collèges et les maisons d'éducation.»⁶⁰⁶

La bonne assignation du genre du nom « élève » nous a amenés à chercher les traductions du nom « élève » dans les quatre langues maternelles parlées par les locuteurs faisant partie de notre échantillon de public. Ces équivalents seront présentés dans le tableau n°75 :

Langue maternelle	Equivalent du nom « élève »	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Tilmiḍ</i> تلميذ	Masculin	+
	<i>tilmiḍa</i> تلميذة	Féminin	+
Chaoui	<i>Aqueddac</i>	Masculin	+
	<i>taqueddac</i> ⁶⁰⁷	Féminin	+
Kabyle	<i>Aqrur</i>	Masculin	+
	<i>Taqrurt</i> ⁶⁰⁸	Féminin	+
Touareg	<i>ilumad</i> ⁶⁰⁹	Masculin	+
	<i>tilumadt</i>	Féminin	+

Tableau 75: Analyse contrastive des équivalents du nom « élève »

Nous constatons que dans les quatre langues maternelles de notre public, le nom « élève » correspond à deux équivalents : l'un est masculin et l'autre est féminin marqué par le suffixe « ة » en arabe et la désinence du genre féminin « t...t » en tamazight. Ces équivalents nous confirment l'hypothèse du transfert positif du genre des noms en L1 vers la L2 du fait qu'il s'agit dans ce cas d'un genre naturel basé sur la répartition sexuelle des noms animés distingués en mâle ou femelle.

⁶⁰⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/%C3%A91%C3%A8ve>, consulté le 24 mai 2019.

⁶⁰⁷ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 223.

⁶⁰⁸ G Huyghe, *Français-kabyle*, op. cit., p. 317.

⁶⁰⁹ Dictionnaire français -tamashek disponible sur <https://fr.glosbe.com/fr/taq/%C3%A91%C3%A8ve>, consulté le 20 juin 2019

12. LE CAS DU NOM «MINISTÈRE»

Le tableau n°76 ainsi que l’histogramme n°39 récapitulent les réponses recensées pour le nom « ministre ».

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L’arabe	02	105	00
Le chaoui	00	21	01
Le kabyle	02	17	00
Le touaregs	00	02	00
Le total	04	145	01

Tableau 76: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «ministère»

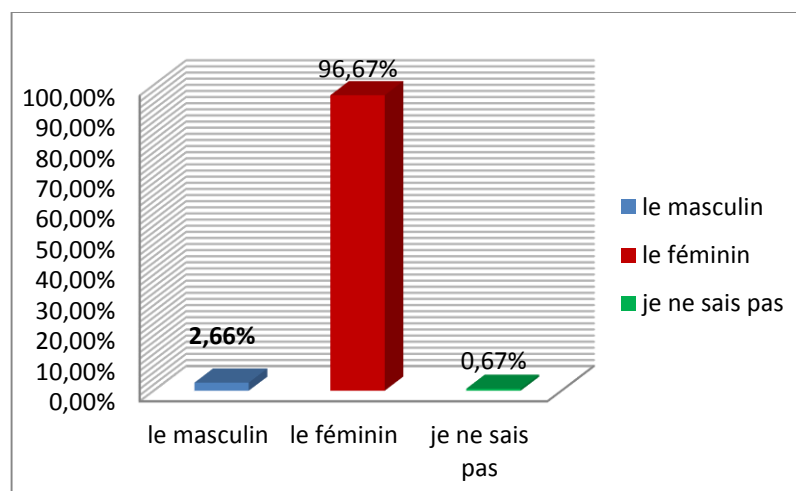


Figure 39: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «élève»

12.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est incontestable que la majorité écrasante des apprenants n'ont pas choisi le genre convenable au nom « ministre ». Cette erreur a été commise par 145 personnes qui ont opté pour le genre féminin, tandis que le nom « ministre » est de genre masculin. Cette information est confirmée par le dictionnaire Larousse duquel nous avons extrait la définition suivante : « **Ministère**: nom masculin (latin ministerium). Administration dépendant d'un ministre ; bâtiment où se trouvent ses services : Aller au ministère. »⁶¹⁰

⁶¹⁰ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/minist%C3%A8re/51634?q=minist%C3%A8re#51514>, consulté le 22 mai 2019

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Notons que nous n'avons recensé que 5 étudiants ayant attribué le genre correct au nom «ministère» faisant preuve d'une bonne maîtrise du système générique français. Le taux très bas des bonnes réponses (2,66%) est dû au fait que la quasi-totalité des apprenants de première année éprouvent une confusion d'ordre générique, dans la mesure où ils ont opté pour le mauvais genre.

Pour localiser la cause de cette confusion très répandue chez nos apprenants, nous allons soumettre le nom «ministère» à une étude comparative avec ces équivalents en arabe, en chaoui, en kabyle et en touareg.

Langue maternelle	Equivalent du nom «ministère»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Wizara</i> وزارة	Féminin	-
Chaoui	<i>uzara</i> ⁶¹¹	Féminin	-
Kabyle	<i>Uzara</i> ⁶¹²	Féminin	-
Touareg	<i>afedaoua</i> ⁶¹³	Féminin	-

Tableau 77: Analyse contrastive des équivalents du nom «ministère»

En cherchant les équivalents du nom «ministère», nous avons remarqué que les noms chaoui et kabyle (*uzara*) présentent une grande ressemblance morphologique avec le nom arabe (*wizara*) et partagent le même genre grammatical, soit le féminin.

Une simple lecture du tableau fait confirmer notre hypothèse de départ, qui suppose que le genre du nom «ministère» a été mal défini à cause de l'interférence de la L1 des apprenants non-natifs. Cette confusion apparaît dans les quatre langues puisque tous les mots qui correspondent au nom «ministère» sont de genre féminin en arabe (*wizara*), en chaoui (*uzara*), en kabyle (*uzara*) et même en touareg (*afedaoua*). C'est ce qui justifierait l'attribution du genre féminin au nom «ministère» alors qu'en langue française, il est répertorié avec les noms dont le genre est le masculin.

⁶¹¹ G Huyghe, *Français- Chaouia*, op. cit., p. 420.

⁶¹² G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 542.

⁶¹³ Emile Masqueray, op. cit., p. 196.

13. LE CAS DU NOM «POISSON»

Nous répertorions les données que nous avons collectées pour ce treizième nom ainsi :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	18	83	06
Le chaoui	08	12	02
Le kabyle	10	09	00
Le touareg	00	02	00
Le total	36	106	08

Tableau 78: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «poisson »

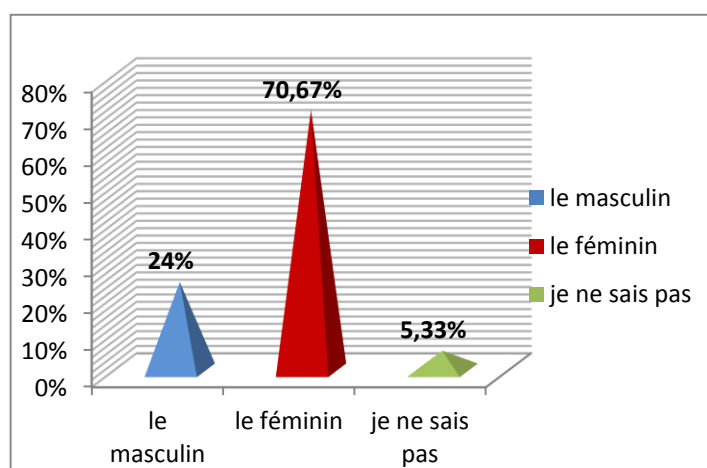


Figure 40: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «poisson»

13.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les données recueillies pour le nom «poisson» montrent qu'approximativement les trois tiers de l'échantillon de public pensent que ce nom est de genre féminin. Il s'agit bel et bien d'une mauvaise assignation vu que le nom «poisson» appartient au genre masculin. Cette classification d'ordre générique est certifiée par le grand Larousse de la langue française qui le définit de la manière suivante : « **Poisson**: n.m dérivé du n.m peis ou pois. vertébré aquatique à température variable respirant toute sa vie au moyen de branchies, généralement recouvert d'écaillés et pourvu de nageoires.»⁶¹⁴

⁶¹⁴ Pierre Larousse, *Grand Larousse de la langue française*, Tome V , Paris: Librairie Larousse, 1976, p. 4332.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Le genre masculin étant le genre convenable au nom «poisson» n'a été choisi que par le quart du public (24%), alors que les 08 étudiants restants ont reconnu qu'il leur est impossible d'avancer si ce nom est de genre masculin ou féminin.

L'interprétation de ces taux marqués par la dominance de l'erreur d'ordre générique - constatée chez 106 étudiants- se fera à travers le tableau n°79 qui regroupe les différentes traductions du nom « poisson » dans les langues sources des apprenants du FLE inscrits en première année au sein de l'université Amar Téliidji à Laghouat.

Langue maternelle	Equivalent du nom «poisson»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Hout</i> حوت	Masculin	+
	<i>Houta</i> حوتة	Féminin	+
Chaoui	<i>Aslem</i>	Masculin	+
	<i>taslemt</i> ⁶¹⁵	Féminin	+
Kabyle	<i>Aslem</i>	Masculin	+
	<i>taslemt</i> ⁶¹⁶	Féminin	+
Touareg	<i>Asulmi</i>	Masculin	+
	<i>Tasulmi</i> ⁶¹⁷	Féminin	+

Tableau 79: Analyse contrastive des équivalents du nom «poisson»

En se basant sur des dictionnaires de langues traitant des langues berbères parlées en Algérie, nous avons effectué une opération de traduction qui nous a permis d'établir le tableau n°79 à partir duquel nous déduisons que le nom «poisson» peut correspondre à deux équivalents en L1 dont l'un est un nom collectif de genre masculin alors que l'autre est singulatif féminin⁶¹⁸.

Partant de cette classification, nous estimons que les 106 étudiants ayant opté pour le mauvais genre auraient erronément transféré le genre féminin du singulatif désignant l'unité dans leurs langues maternelle, soit *houta* en arabe, *taslemt* en chaoui et en kabyle, et *tasulmi* en touareg, tandis que la minorité restante représentant presque le quart du public (soit 36

⁶¹⁵ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 511.

⁶¹⁶ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 188.

⁶¹⁷ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 235.

⁶¹⁸ Cf.b. LE MARQUAGE DU SINGULATIF PAR RAPPORT AU COLLECTIF, p. 167.

personnes) aurait réalisé un transfert positif du genre masculin du collectif (*hout, aslem, asoulmi*) vers le nom français « poisson ».

14. LE CAS DU NOM «AVION»

La collecte des réponses données par les apprenants quant au genre du nom «avion», nous a permis de concevoir le tableau ainsi que le diagramme suivants :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	05	99	03
Le chaoui	03	19	00
Le kabyle	06	13	00
Le touareg	00	02	00
Le total	14	133	03

Tableau 80: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «avion»

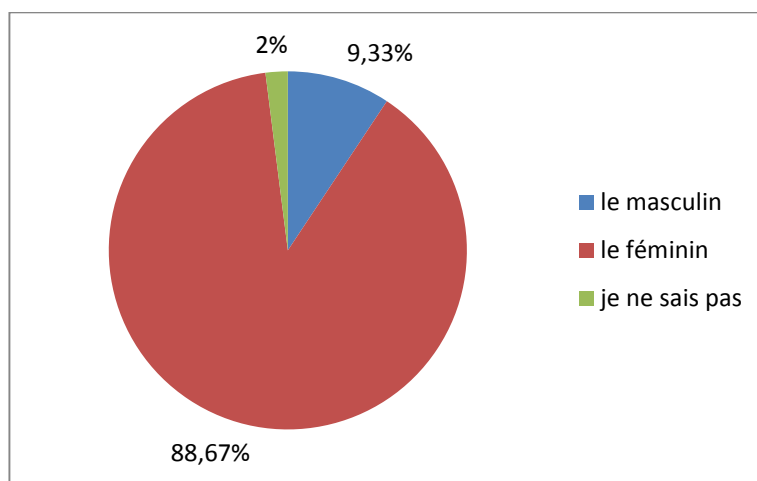


Figure 41: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «avion»

14.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon le tableau n°80 qui récapitule les réponses relatives au nom «avion», les apprenants ont répondu de la manière suivante :

- Une proportion très élevée (88,67%) a été enregistrée pour les réponses incorrectes, où les étudiants ont coché la case du genre féminin.
- La minorité du public (9,33) a correctement déterminé le genre du nom «avion» en optant pour le genre masculin.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

- 2 % de la totalité des étudiants n'ont opté ni pour le masculin ni pour le féminin comme genre du nom «avion » en cochant la case «je ne sais pas».

Il est indéniable que la plupart des étudiants n'ont pas su identifier le genre du nom «avion» vu le taux très élevé des réponses erronées fournies par les apprenants ayant coché la case du féminin bien que ce nom soit de genre masculin. Afin de consolider cette information, nous avons recouru à la définition citée dans la huitième édition du dictionnaire académique du français: «*Avion*: n.m. T. d'Aéronautique. Appareil de locomotion aérienne plus lourd que l'air, qu'actionnent un ou plusieurs moteurs et muni d'une ou de plusieurs hélices.»⁶¹⁹

La justification que nous apporterons à ce taux remarquable des mauvaises réponses, requiert une analyse minutieuse des mots qui correspondent au nom «avion » dans les L1 de nos enquêtés. Les équivalents sont répertoriés dans le tableau n°81 :

Langue maternelle	Equivalent du nom «avion»	G.G en L1	Congr. Gén. EN L1 et L2
Arabe	<i>Ṭiyyar</i> طيارة	Féminin	-
Chaoui	<i>Taṭiyar</i> ⁶²⁰	Féminin	-
Kabyle	<i>Ṭyyara</i> ⁶²¹	Féminin	-
Touareg	<i>Aṭṭiyara</i> ⁶²²	Féminin	-

Tableau 81: Analyse contrastive des équivalents du nom «avion»

Ce qui retient l'attention dans ce tableau, c'est l'appartenance des quatre équivalents à la même racine «*ṭiyyara*» de laquelle proviennent les noms «*taṭiyar*» en chaoui, «*ṭyyara*» en kabyle et «*aṭṭiyara*» en touareg. Nous estimons que le mot arabe «*ṭiyyara*» serait à l'origine des équivalents berbères du fait que le mot arabe «*ṭiyyara*» provient de verbe *tār* (طار) qui signifie « voler ». Les langues chaouie, kabyle et touarègue ont par la suite emprunté ce nom à l'arabe et lui ont attribué de légères modifications d'ordre morphophonologique en fonction des usages réalisés par les locuteurs de chacune des langues.

Il est à noter qu'en raison de leur similitude morphologique, les différents équivalents mentionnés dans le tableau n°81 partagent le même genre féminin, un genre qui diffère du genre

⁶¹⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/AVION>, consulté le 25 mai 2019.

⁶²⁰ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 55.

⁶²¹ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 19.

⁶²² <https://fr.glosbe.com/fr/taq/avion>, consulté le 25 mai 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

du nom de la langue cible, vu que nous avons déjà précisé que le nom «avion» est classifié dans la liste des noms masculins. Par ailleurs, nous rappelons que les erreurs observées chez la majorité du public sont liées aux réponses où les apprenants ont opté pour le féminin en tant que G.G du nom «avion».

Ainsi, nous déduisons que pour le présent cas, l'origine de l'erreur générique que les apprenants ont commise serait due à l'interférence causée par le genre des noms correspondant à «avion» dans les L1 des personnes ayant contribué à réaliser cette étude. En d'autres termes, la mauvaise assignation du G.G du nom « avion » serait causée par un transfert négatif du G.G de ses équivalents en L1 de notre public arabophone et berbèrophone.

15. LE CAS DU NOM «GARÇON»

Pour ce cas, nous avons recensé les données citées dans le tableau ci-dessous, que nous avons converties en représentation graphique n°42:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	107	00	00
Le chaoui	22	00	00
Le kabyle	19	00	00
Le touareg	02	00	00
Le total	150	00	00

Tableau 82: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «garçon»

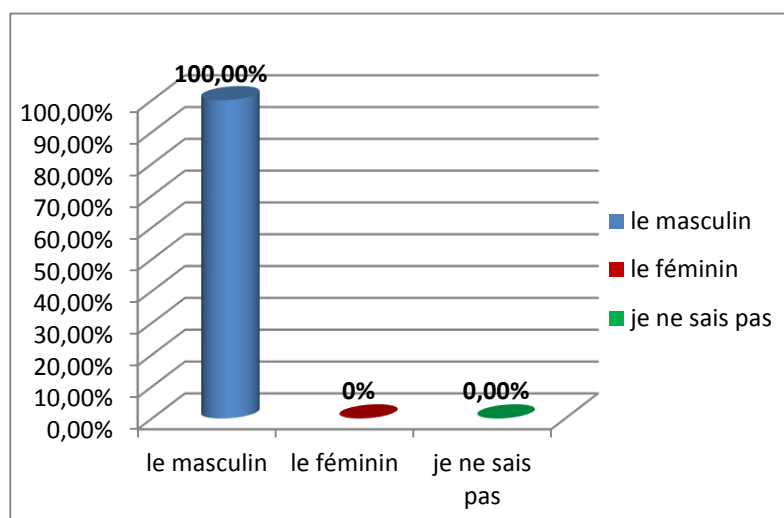


Figure 42: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «garçon»

15.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Force est de constater que la totalité des étudiants ont correctement assigné le genre du nom «garçon», dans la mesure où ce nom est de genre masculin en langue française comme en témoigne le dictionnaire de l'académie française: «*garçon: nom masculin. Enfant de sexe masculin, par opposition à Fille*»⁶²³.

Nous estimons que l'inexistence d'erreurs d'ordre générique se justifierait par le fait que le genre du nom «garçon» est biologiquement motivé (soit le mâle) vu que ce nom a les traits distinctifs [+animé], [+humain]. En effet, le genre naturel ne représente aucune difficulté pour les apprenants arabophones et berbérophones grâce à la congruence des genres du nom et ses équivalents en L1 et en L2 basés sur l'opposition sexuelle mâle / femelle.

Afin de justifier cette congruence, nous proposons le tableau n°83 dans lequel nous répartissons les différentes traductions du nom «garçon» dans les L1 de notre public ainsi que leurs genres grammaticaux.

Langue maternelle	Equivalent du nom «garçon»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>tfol</i>	Masculin	+
Chaoui	<i>amcuk</i> ⁶²⁴	Masculin	+
Kabyle	<i>aqcic</i> ⁶²⁵	Masculin	+
Touareg	<i>Abaraq</i> ⁶²⁶	Masculin	+

Tableau 83: Analyse contrastive des équivalents du nom «garçon»

Les équivalents mentionnés dans le tableau n°83 démontrent une congruence d'ordre générique avec le nom français «garçon». Il semble que notre public aurait effectué un transfert positif du G.G du nom dans sa L1 vers la L2, en l'occurrence le FLE.

⁶²³ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9G0228>, consulté le 02 juin 2019.

⁶²⁴ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 308.

⁶²⁵ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 113.

⁶²⁶ Emile Masqueray, op. cit., p. 136.

16. LE CAS DU NOM «ARBRE»

Quant au genre du nom « arbre », les étudiants l'ont attribué de la manière suivante

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	01	106	00
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	01	18	00
Le touareg	02	00	00
Le total	04	146	00

Tableau 84: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «arbre»

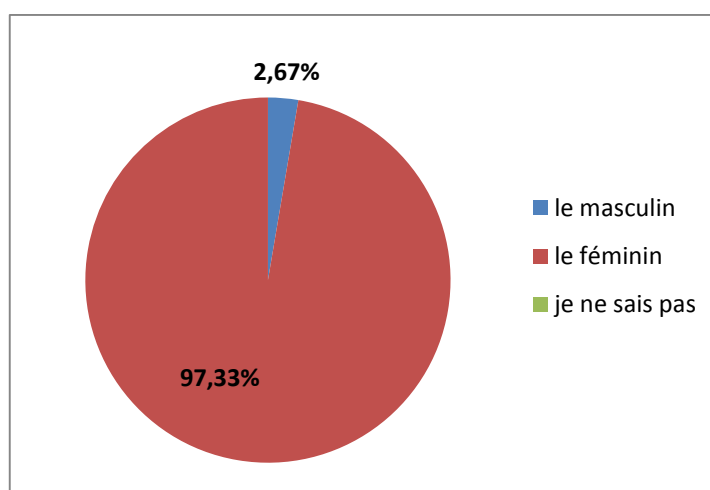


Figure 43: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «arbre»

16.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

La lecture des données représentées dans le tableau n°84 ainsi que le diagramme n°43 nous permet de dire qu'il est incontestable que la quasi-totalité du public (97,33% de la totalité des enquêtés) a opté pour le genre incorrect du nom «arbre». Ceci se manifeste dans le choix du féminin comme G.G du nom «arbre», bien que ce dernier soit de genre masculin en langue française, comme en témoigne le Grand Larousse de la langue française: «*arbre*: n.m.(lat. arbor, fém. devenu masc. à l'époque préromane) grande plante fortement ligneuse, dont la tige, ou tronc, fixée au sol par des racines[...]»⁶²⁷

⁶²⁷ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 220.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

De même, nous n'avons dénombré que quatre personnes ayant correctement assigné le genre du nom arbre, un tel nombre devrait nous alarmer sur la maîtrise du système générique français chez nos apprenants.

Dans le but d'apporter une explication à cette erreur très répandue chez nos apprenants (vu la proportion assez élevée des cas marqués par une attribution générique erronée), nous supposons que l'interférence de la langue source serait à l'origine de cette confusion. Pour tester cette hypothèse, nous procéderons de la même manière que les autres noms que nous avons déjà analysés, en repérant les équivalents du nom « arbre » dans les langues sources des locuteurs non-natifs faisant partie de notre public.

Langue maternelle	Equivalent du nom «arbre»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>šağra</i> شجرة	Féminin	-
Chaoui	<i>tasejrit</i> ⁶²⁸	Féminin	-
Kabyle	<i>tejra</i> ⁶²⁹	Féminin	-
Touareg	<i>acek</i> ⁶³⁰	masculin	+

Tableau 85:Analyse contrastive des équivalents du nom « arbre »

Une fois la phase de recherche des équivalents terminée, nous avons fait la constatation que les noms arabe «*šağra*», chaoui «*tasejrit*» ainsi que kabyle «*tejra*» partagent le même G.G, soit le féminin. Quant au nom touareg «*acek* », il se présente comme le seul équivalent dont le G.G est identique à celui du nom français «arbre».

L'analyse approfondie de ces traductions, nous permet de déduire que l'hypothèse de l'interférence de la langue maternelle serait confirmée pour les locuteurs arabophones, chaouiphones et kabylophones qui auraient attribué au nom arbre le genre féminin de son équivalent dans leur L1. Par ailleurs, les deux étudiants touaregs ayant correctement opté pour le genre masculin auraient effectué un transfert positif du genre masculin du nom «*acek* » vers le nom « arbre ».

⁶²⁸ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 41.

⁶²⁹ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 71.

⁶³⁰ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 225.

17. LE CAS DU NOM «MEMOIRE» (DE FIN D'ÉTUDE)

Le tableau ainsi que la figure suivants récapitulent les statistiques que nous avons recueillies pour G.G du nom «mémoire».

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	03	103	01
Le chaoui	01	21	00
Le kabyle	03	16	00
Le touareg	00	02	00
Le total	07	142	01

Tableau 86: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «mémoire»

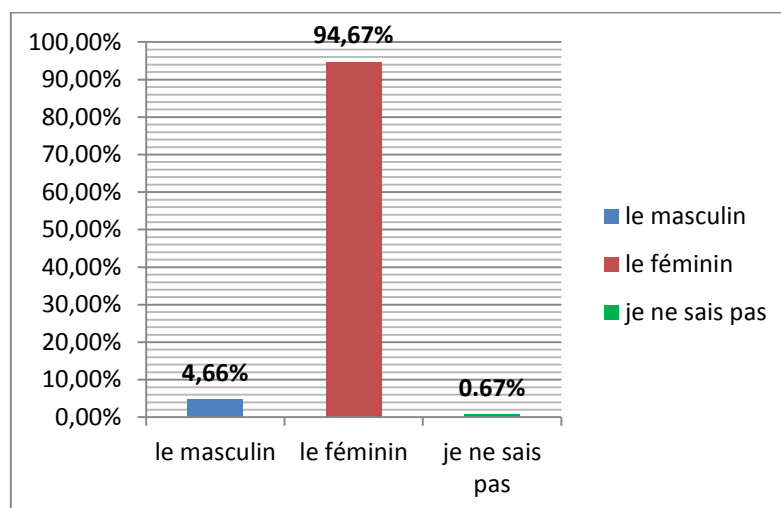


Figure 44: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « mémoire»

17.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Avant de commencer la description des statistiques obtenues ; nous tenons à signaler qu'au niveau du test distribué au public, nous avons précisé que le nom «mémoire» (dont le genre est masculin) se rapporte à la recherche effectuée en fin d'étude, afin d'ôter toute confusion avec le nom féminin « mémoire» qui signifie « *mémoire*: n.f. Aptitude à se souvenir en particulier de certaines choses dans un domaine donné »⁶³¹. Cette distinction est nécessaire dans la mesure où c'est le nom masculin qui nous intéresse en raison de la fréquence de l'erreur

⁶³¹<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%a9moire/50401?q=la+m%a9moire#50292>, consulté le 5 juin 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

générique que nous avons constatée chez les apprenants non-natifs durant les cours que nous assurons au sein de l'université.

Pour ce qui est des résultats que nous avons recensés pour le nom «mémoire», nous les récapitulons ainsi:

- Une grande proportion d'étudiants (**94.67%**) a opté pour le genre féminin en tant que G.G du nom «mémoire». Ce genre que la majorité écrasante a choisi ne convient pas au «mémoire» désignant le travail de recherche remis par les apprenants en fin d'étude, il correspond plutôt à la faculté de se souvenir des évènements...etc.
- Nous n'avons repéré que sept cas où le genre masculin du nom «mémoire» a été correctement attribué.
- Un seul étudiant a coché la case «je ne sais pas» vu qu'il ignore le genre du nom «mémoire».

Les réponses remises par notre échantillon de public sont marquées par un taux très élevé des erreurs d'ordre générique liées au nom «mémoire», une telle constatation a suscité notre curiosité scientifique de connaître l'origine de cette mauvaise assignation. Pour ce faire, il convient de réaliser une étude comparative du G.G du nom français «mémoire » avec celui de ses équivalents en L1 de nos enquêtes afin de détecter une probable confusion d'ordre interférentielle. Le tableau n°87 contient les informations que nous avons trouvées quant aux traductions du nom «mémoire».

Langue maternelle	Equivalent du nom «mémoire»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>mudakkira</i> منكرة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 87: Analyse contrastive des équivalents du nom «mémoire»

Le lecteur de ce tableau remarquera dès le premier coup d'œil qu'aucune information n'est fournie pour les langues berbères. Nous tenons à certifier que nous avons beau chercher dans les dictionnaires de langues que nous possédons, aucune traduction n'est mentionnée. Cette

absence d'équivalents pourrait se justifier par le fait que le nom «mémoire» relève du registre soutenu employé dans un cadre universitaire. Le vocabulaire appartenant à ce niveau de langue n'aurait pas d'équivalents dans les langues berbères dans la mesure où elles sont plutôt usitées dans des situations informelles. En effet, dans les situations formelles où le registre soutenu est requis, les berbérophones optent soit pour l'arabe *fusha* (apprise à l'école) ou le français selon les exigences de la situation communicationnelle ainsi que le degré de la maîtrise de la langue française.

Notons que le seul équivalent mentionné dans le tableau est le nom arabe «*muḍakkira*» qui est de genre féminin. Ce genre aurait été appliqué sur le nom «mémoire» aussi bien par les arabophones que les berbérophones. Une telle attribution serait causée par l'interférence de la langue maternelle (l'arabe *fusha* dans ce cas) avec le système générique de la langue française en tant que langue étrangère.

18. LE CAS DU NOM «PYJAMA»

Les réponses collectées pour le nom «pyjama» sont représentées par le tableau n°88 ainsi que l'histogramme n°45.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	00	107	00
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	00	18	01
Le touareg	00	02	00
Le total	00	149	01

Tableau 88: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «pyjama»

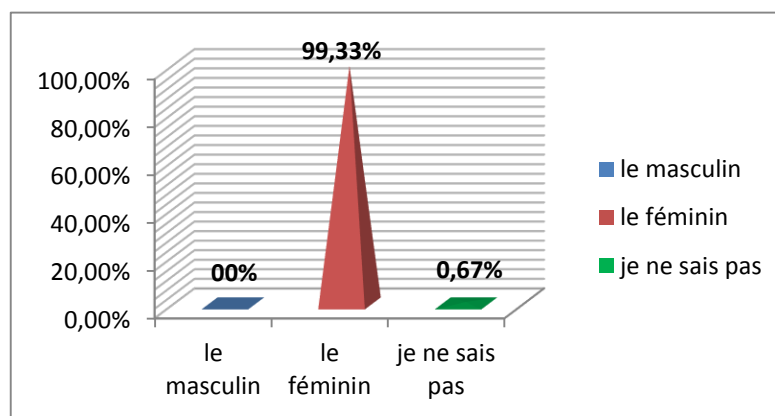


Figure 45: Taux des réponses enregistrées pour le nom «pyjama»

18.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est incontestable que la quasi-totalité des apprenants ont réalisé une mauvaise assignation du genre du nom «pyjama», puisque 99,33% du public le considèrent comme un nom féminin tandis qu'il est grammaticalement classé dans la liste des noms masculins⁶³², comme le précise le dictionnaire de l'académie française: « *Pyjama*:n.m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pyjama*, de même sens, issu du persan *paë jamah*, lui-même composé à partir de *paë*, *paij*, » pied, jambe «, et *jamah*, « vêtement ». Vêtement de nuit ou d'intérieur, non ajusté, qui se compose d'une veste et d'un pantalon.»⁶³³

Par ailleurs, nous n'avons recensé qu'un seul cas où l'apprenant a affirmé son ignorance quant au G.G du nom «pyjama» à travers le choix de la case «je ne sais pas».

Afin de localiser la cause du taux extrêmement haut des erreurs d'ordre générique du nom «pyjama», il convient de vérifier l'hypothèse de l'interférence phonologique que nous avons émise bien avant le début de la phase analytique de notre corpus. Pour vérifier cette hypothèse, il est nécessaire de repérer les différents noms correspondant à « pyjama » en L1 de nos enquêtes afin de comparer leurs syllabes finales. Le tableau ci-dessous présente les équivalents du nom «pyjama ».

Langue maternelle	Equivalent du nom «pyjama»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Manāma</i> منامة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 89: Analyse contrastive des équivalents du nom «pyjama»

Le seul équivalent repéré pour le nom «pyjama» est «*manāma*» qui appartient à la langue arabe *fusha*. Or, nous notons que les arabophones emploient dans les situations informelles l'emprunt français⁶³⁴ «pyjama» pour parler de la tenue portée la nuit pour s'endormir vu que ce

⁶³² Nous signalons que ce nom n'existe pas dans les anciennes versions des dictionnaires de langues que nous avons consultés (telles que la 5^e édition du dictionnaire de l'académie française), car il s'agit d'un emprunt lexical provenant de la langue anglaise qui a intégré la langue française au XIX^e siècle.

⁶³³ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/pyjama>, consulté le 8 juin 2019.

⁶³⁴ Lui-même emprunté à l'anglais.

nom n'a pas d'équivalent en arabe dialectal. Il en va de même pour les langues berbères parlées par nos enquêtés, pour lesquelles nous n'avons trouvé aucun équivalent dans les dictionnaires bilingues que nous avons consultés.

Eu égard à l'usage du nom « pyjama » en tant qu'emprunt lexical par les algériens arabophones et berbérophones, nous déduisons que le genre féminin que nos étudiants ont erronément attribué au nom « pyjama » n'est pas dû au transfert du G.G de ses équivalents en L1 de notre public apprenant du FLE. Il s'agirait plutôt d'une interférence plutôt phonologique dans la mesure où le nom « pyjama » se termine par la syllabe /a/ conçue comme marque du féminin en arabe et en tamazight. Partant de cette correspondance, nous jugeons que l'assignation du genre féminin au nom « pyjama » s'expliquerait par le recours à la régularité phonologique du genre féminin en L1 lors du choix du genre en L2.

19. LE CAS DU NOM «APRÈS-MIDI»

Nous tâcherons de représenter les données recensées pour le genre du nom «après-midi» par le tableau et la figure ci-après:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	28	77	02
Le chaoui	08	13	01
Le kabyle	09	10	00
Le touareg	00	02	00
Le total	45	102	03

Tableau 90: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «après-midi»

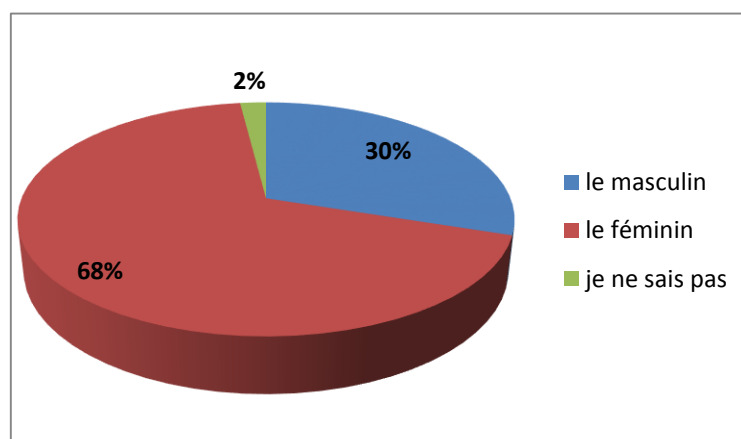


Figure 46: Taux des réponses enregistrées pour le nom «après-midi»

19.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Avant d'entamer l'analyse des résultats que nous avons collectés pour le nom «après-midi», nous jugeons indispensable de rappeler que le nom proposé pour ce dix-neuvième cas admet les deux genres grammaticaux à la fois⁶³⁵. Cette caractéristique grammaticale est signalée dans le dictionnaire de l'académie française comme suit : «*Après-Midi*: nom masculin ou féminin invariable (on doit préférer le masculin). Partie de la journée qui s'écoule entre midi et le soir. »⁶³⁶

Le recensement des réponses que nous avons obtenues pour le nom composé «après-midi», a donné comme résultats les statistiques suivantes:

- Pour le genre féminin, nous avons dénombré 102 cas représentant 68% de la totalité du public.
- 54 personnes ont opté pour le genre masculin, avec un pourcentage de 30% de l'ensemble des enquêtés.
- 03 apprenants ont coché la case «je ne sais pas» reconnaissant que leurs connaissances sont insuffisantes quant au genre du nom «après-midi».

Il est évident que le taux des erreurs d'ordre générique du nom «après-midi» est estimé à 00% étant donné que le nom proposé pour ce cas admet les deux genres à la fois. Autrement dit, toutes les réponses remises sont correctes quel que soit le genre choisi par les apprenants. Nonobstant l'absence des erreurs d'ordre générique, nous remarquons que le taux du genre féminin (86%) est plus élevé par rapport à celui du genre masculin (30%). Il semble que la dominance du choix du genre féminin pourrait se justifier par le transfert du genre des noms correspondant à «après-midi» dans les L1 des apprenants.

Langue maternelle	Equivalent du nom «après-midi»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	عشية <i>šya</i>	Féminin	+
Chaoui	<i>Tmadith</i> ⁶³⁷	Féminin	+
Kabyle	<i>tameddit</i> ⁶³⁸	Féminin	+
Touareg	<i>tadeggat</i> ⁶³⁹	Féminin	+

Tableau 91: Analyse contrastive des équivalents du nom «après-midi»

⁶³⁵ Il est grammaticalement correct de dire un après-midi ou une après-midi car les deux usages sont possibles.

⁶³⁶ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A2293>, consulté le 10 juin 2019.

⁶³⁷ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 417.

⁶³⁸ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 13.

⁶³⁹ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 86.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

En analysant les quatre traductions du nom «après-midi» dans les langues maternelles des apprenants, nous remarquons que tous les équivalents partagent le genre féminin : *šya* en arabe, *tmadith* en chaoui, *tameddit* en kabyle, et *tadeggat* en touareg. Ceci confirmerait l'hypothèse de l'interférence de langue maternelle, dans la mesure où les apprenants arabophones et berbérophones auraient attribué au nom français «après-midi» le genre féminin de ses équivalents dans leurs L1.

20. LE CAS DU NOM «VIDÉO»

Quant au genre du nom «vidéo», les enquêtés l'ont attribué ainsi :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	106	01	00
Le chaoui	21	01	00
Le Kabyle	18	01	00
Le touareg	02	00	00
Le total	147	03	00

Tableau 92: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «vidéo»

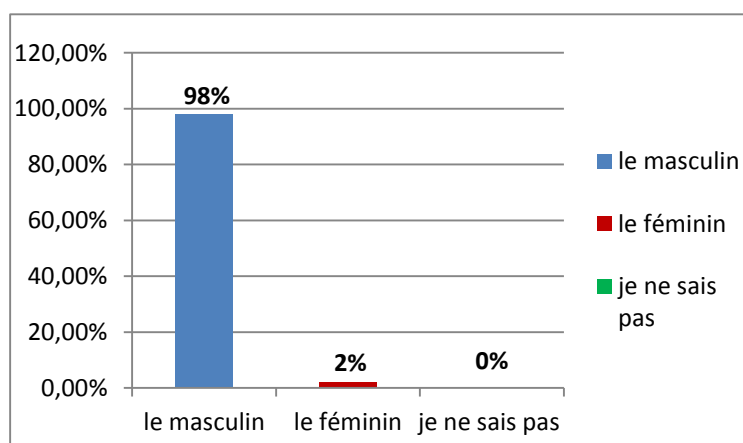


Figure 47: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «vidéo»

20.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les données récoltées pour ce vingtième cas démontrent que le G.G du nom «vidéo» a été erronément déterminé par la majorité écrasante des apprenants qui ont opté pour le genre masculin bien que ce nom soit grammaticalement réparti dans la catégorie du féminin comme

Chapitre 2 : Analyse du corpus

le précise le dictionnaire Reverso: «Vidéo: n.f. ensemble des techniques d'enregistrement d'images de télévision.»⁶⁴⁰

Vu l'importance du taux d'erreurs (98%), ainsi que l'observation d'une infime proportion des réponses correctes où le genre de «vidéo» a été correctement assigné; nous jugeons qu'il est absolument nécessaire d'apporter une explication à ces erreurs d'ordre générique.

Pour justifier le taux élevé du choix du genre masculin par notre public, il convient de tester l'hypothèse du transfert linguistique en comparant le genre du nom en L1 avec ses équivalents en L2. Or, la recherche des équivalents a été infructueuse, car aucune traduction n'a été mentionnée dans les différents dictionnaires de langues que nous avons fouillés.

Langue maternelle	Equivalent du nom «vidéo»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	∅	∅	∅
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 93: Analyse contrastive des équivalents du nom «vidéo»

Vu qu'aucune traduction n'est possible pour le nom «vidéo» dans les L1 de notre public, il semble que les arabophones ainsi que les berbérophones ont directement recours à l'emprunt français «vidéo» pour désigner les enregistrements audiovisuels.

Nous supposons que la forte proportion de l'attribution du genre masculin au nom «vidéo» serait due à un transfert intralingual du fait que nos enquêtés se seraient référés à la syllabe finale du nom vidéo [o] comme régularité phonologique⁶⁴¹ facilitant la prévisibilité du genre masculin⁶⁴² en langue française. Toutefois, cet indice phonologique n'est pas valable dans le présent cas, car le nom «vidéo» appartient plutôt au genre féminin et non au masculin comme le pensent la plupart des apprenants non-natifs du FLE inscrits en première année à l'université Amar Téliidji qui auraient surgénéralisé l'assignation du genre masculin à tous les noms se terminant par la syllabe [o].

⁶⁴⁰ <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/vid%c3%a9o>, consulté le 20 juin 2019.

⁶⁴¹ Cfa. LA SYLLABICITÉ FINALE 121.

⁶⁴² Comme « bateau », « Chiot », « dos », « ragot », etc.

21. LE CAS DU NOM «GENOU»

Le nombre ainsi que le pourcentage de réponses remises par nos apprenants quant au G.G du nom « genou » sont présentés dans le tableau n°94 et l’histogramme n°48:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L’arabe	26	75	06
Le chaoui	18	02	02
Le kabyle	02	16	01
Le touareg	02	00	00
Le total	48	93	09

Tableau 94: Le nombre de réponses obtenue pour le nom «genou»

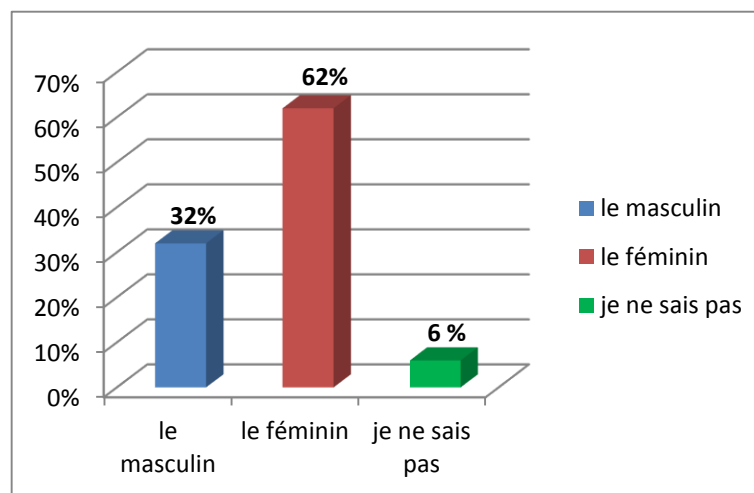


Figure 48:Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «genou»

21.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

La figure ci-dessus nous révèle qu'une grande partie de nos apprenants (au nombre de 93) ont choisi le féminin comme genre du nom «genou». Or, cette attribution générique est incorrecte étant donné que le nom «genou» appartient au genre masculin, comme en témoigne le dictionnaire de l'Académie française dans sa neuvième édition : « *Genou*: n. m. *Articulation du fémur et du tibia; partie du corps humain située entre la cuisse et la jambe.*»⁶⁴³

⁶⁴³ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/genou>, consulté le 28 juin 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Le genre masculin convenable au nom «genou» (le masculin) a été choisi par un groupe d'étudiants dont le nombre touche approximativement le tiers de la totalité du public (soit 48 personnes).

Pour les 09 cas restant, aucun genre n'a été attribué au nom genou du fait que les apprenants ont préféré dire «je ne sais pas » au lieu de donner des réponses dont ils ne sont pas certains de leur exactitude.

Afin de connaître la cause du mauvais choix du G.G du nom « genou », nous établirons le tableau suivant qui nous permettra de confirmer ou infirmer l'hypothèse du transfert linguistique comme source de confusion système générique chez les apprenants non-natifs.

Langue maternelle	Equivalent du nom «genou»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Rokba</i> ركبّة	Féminin	-
Chaoui	<i>fud</i> ⁶⁴⁴	Masculin	+
Kabyle	<i>Tagucrirt</i> ⁶⁴⁵	Féminin	-
Touareg	<i>Afud</i> ⁶⁴⁶	Masculin	+

Tableau 95: Analyse contrastive des équivalents du nom «genou»

L'analyse des noms mentionnés dans le tableau, nous permet de répartir les équivalents en deux catégories :

- Pour les langues arabe et kabyle, nous avons trouvé les équivalents féminins «*Rokba*» et «*Tagucrirt*» dont le genre est opposé à celui du nom français.
- Les équivalents chaoui «*fud*» et touareg «*afud*» qui ont la même racine, partagent aussi le même genre: ils sont tous les deux masculins.

Cette répartition nous amène à confirmer l'hypothèse de l'interférence de la langue source chez les arabophones et les kabylophones. Cette interférence se manifesterait par l'attribution du genre féminin des noms «*rokba* » et «*Tagucrirt* » au nom «genou» dont le genre adéquat en langue française est bel et bien le masculin.

⁶⁴⁴ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 311.

⁶⁴⁵ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 411.

⁶⁴⁶ Emile Masqueray, op. cit., p. 139.

En ce qui concerne les étudiants chaouiphones et touaregophones, nous estimons qu'ils auraient correctement choisi le genre du nom «genou» grâce à un transfert positif du genre des équivalents chaoui *fud* et touareg *afud* qui ont le même genre masculin que le nom français. Ces locuteurs auraient transféré le genre masculin des noms appartenant à L1 au nom « genou».

22. LE CAS DU NOM «PARADIS»

Nous répertorions les résultats enregistrés pour le genre du nom «paradis» dans le tableau n°96 ainsi que le diagramme n°49.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	18	76	13
Le chaoui	09	11	02
Le kabyle	05	13	01
Le touareg	00	02	00
Le total	32	102	16

Tableau 96:Le nombre de réponses obtenues pour le nom «paradis»

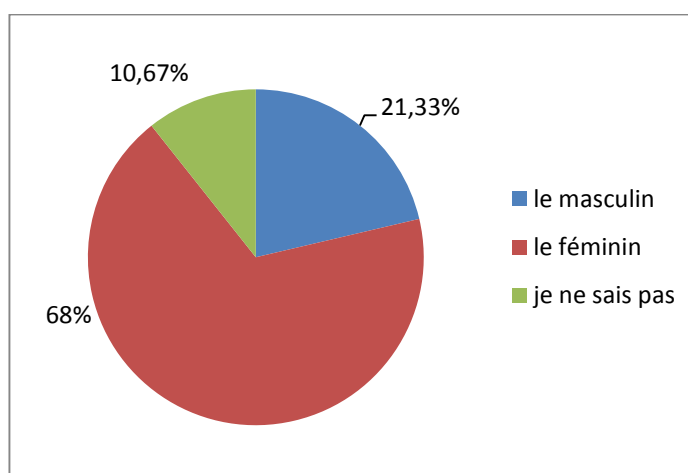


Figure 49: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «paradis»

22.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est remarquable que la majorité du public a fait le mauvais choix quant au G.G du nom «paradis» avec un taux estimé à 68% de la totalité des enquêtés ayant coché la case du féminin alors que le G.G de ce nom est masculin. En effet, nous nous sommes référés au dictionnaire le

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Littre pour confirmer cette définition générique : « *Paradis*: n.m., Lieu où résident les âmes des justes et les anges, jouissant d'un bonheur éternel »⁶⁴⁷

De même, nous avons repéré 32 cas marqués par le choix du genre adéquat, soit le masculin tandis que 16 apprenants ont opté pour le choix de la réponse « je ne sais pas » afin d'exprimer leur ignorance vis-à-vis du genre du nom « paradis ».

Pour déterminer le facteur détraquant l'attribution du G.G du nom « paradis », nous tenterons de confirmer ou infirmer les hypothèses que nous avons préalablement émises. Pour ce faire, il consiste de traduire le nom « paradis » dans les quatre langues sources de nos apprenants, puis comparer les genres de ces équivalents avec celui du nom « paradis » afin de vérifier la pertinence de l'hypothèse relative au phénomène du transfert linguistique du trait du genre de la L1 vers la L2.

Le tableau n°97 regroupe les différents équivalents repérés pour le nom « paradis »:

Langue maternelle	Equivalent du nom «paradis»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Alğanna</i> الجنة	Féminin	-
Chaoui	<i>jennet</i> ⁶⁴⁸	Féminin	-
Kabyle	<i>ljennet</i> ⁶⁴⁹	Féminin	-
Touareg	<i>aljennet</i> ⁶⁵⁰	Féminin	-

Tableau 97: Analyse contrastive des équivalents enregistrés pour le nom « paradis »

Il est à noter que les quatre mots traduisant le mot « paradis » partagent la même racine « *jenna* » [ʒenna] car il semble qu'ils proviendraient de la langue arabe⁶⁵¹.

Contrairement au nom français « paradis », les équivalents « *Aljanna* » en l'arabe, « *jennet* » en chaoui, « *ljennet* » en kabyle et « *aljennet* » en touareg sont tous des noms féminins. Cette discordance générique justifierait l'importance du nombre des étudiants ayant commis des erreurs d'ordre générique (soit 102 étudiants) qui auraient attribué au nom paradis le genre de

⁶⁴⁷ <https://www.littre.org/definition/paradis>, consulté le 02 juillet 2019.

⁶⁴⁸ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 470.

⁶⁴⁹ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 176.

⁶⁵⁰ <https://fr.glosbe.com/fr/taq/paradis>, consulté le 02 juillet 2019.

⁶⁵¹ Vu que ce mot fut mentionné pour la première fois dans le saint Coran.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

ses équivalents en L1. Une telle attribution confirmerait l'hypothèse du transfert négatif du G.G de la langue maternelle vers le français en tant que langue étrangère, ce qui aurait engendré une confusion d'ordre générique chez les apprenants non-natifs du FLE inscrits en première année au niveau de l'université Amar Télidji.

Pour les 32 personnes qui ont correctement assigné le genre masculin au nom « paradis », nous jugeons qu'ils ont pu accéder à l'information correcte de ce nom dans le système générique français vu sa fréquence d'utilisation par nos informateurs.

Quant aux réponses « je ne sais pas » cochées par les 16 étudiants, nous justifions ce nombre considérable par la non-connaissance du sens du nom paradis par le groupe d'apprenants n'ayant pas pu identifier le G.G de ce nom. En effet, cette justification provient du fait que lors de la réalisation de ce test, nous avons été interrogées par plusieurs étudiants sur la signification du nom « paradis ».

23. LE CAS DU NOM «CHIEN»

Nos enquêtés ont assigné le G.G du nom « chien » comme suit :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	107	00	00
Le chaoui	22	00	00
Le kabyle	19	00	00
Le touareg	02	00	00
Le total	150	00	00

Tableau 98: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chien»

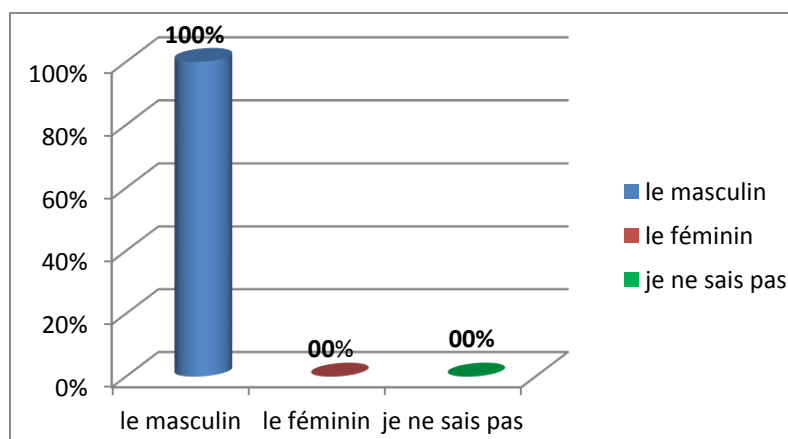


Figure 50: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « chien»

23.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Suite à la phase de dépouillement des données, nous avons pu concevoir l'histogramme n°50 qui démontre la dominance absolue du masculin attribué par la totalité des apprenants comme G.G du nom «chien». Le choix de ce genre est grammaticalement correcte comme le valide le dictionnaire de l'Académie française: « *chien*: n.m. Mammifère carnivore digitigrade de la famille des Canidés, dont de nombreuses espèces sont domestiquées depuis la plus haute antiquité.»⁶⁵²

Pour expliquer l'assignation correctement réalisée par tous les apprenants, il convient de confronter le genre du nom «chien» avec ses équivalents dans les L1 de notre public. A cet effet, nous répartissons les noms correspondant à «chien», ainsi que leurs genres dans le tableau n°99.

Langue maternelle	Equivalent du nom «chien»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Kelb</i> كلب	Masculin	+
Chaoui	<i>Aydi</i> ⁶⁵³	Masculin	+
Kabyle	<i>Aqjun</i> ⁶⁵⁴	Masculin	+
Touareg	<i>Aydi</i> ⁶⁵⁵	Masculin	+

Tableau 99: Analyse contrastive des équivalents du nom «chien»

Selon ce tableau, l'hypothèse du transfert positif du G.G de la langue maternelle vers le FLE se confirmerait pour les quatre langues sources de nos locuteurs : les noms «*kelb*» en arabe, «*aydi*» en chaoui et en touareg et «*aqjun*» en kabyle partagent le même genre masculin que le nom français «chien». En effet, les locuteurs parlant ces quatre langues auraient assigné au nom français le G.G de ses équivalents dans leurs langues sources. Ce procédé de transmission générique est généralement admissible dans le cas des noms animés dont la répartition générique s'établit en fonction du sexe biologique.

⁶⁵² <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C1994>, consulté le 10 juillet 2019.

⁶⁵³ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 100.

⁶⁵⁴ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 44.

⁶⁵⁵ Emile Masqueray, op. cit., p. 54.

24. LE CAS DU NOM «CÔTÉ»

Le genre du nom « côté » a été assigné comme suit :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	07	99	01
Le chaoui	01	21	00
Le kabyle	06	13	00
Le touareg	02	00	00
Le total	16	133	01

Tableau 100: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «côté»

L'histogramme n°51 reprend les données incluses dans le tableau ci-dessus :

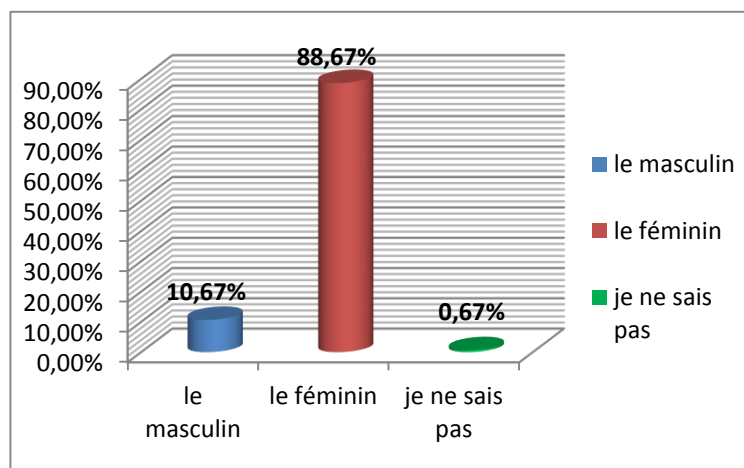


Figure 51: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «côté»

24.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

D'après l'histogramme n°51, nous constatons la dominance du genre féminin choisi par la majorité des apprenants (88,67%) comme genre du nom «côté». Le choix de ce genre a induit les étudiants en erreur, étant donné qu'il s'agit d'un genre incorrect sur le plan grammatical du fait que le nom « côté » est masculin en langue française, comme le confirme le dictionnaire Reverso : « *Côté*: n.m. limite latérale d'une surface. Manière dont se montre une chose, aspect sous lequel elle se présente.»⁶⁵⁶

⁶⁵⁶ <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/c/c3%b4t%a9>, consulté le 19 juillet 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Cependant, nous avons remarqué que le genre adéquat au nom «côté» n'a été déterminé que par 10,67% de la totalité du public (au nombre de 16 personnes). Ce pourcentage réduit nous a incité à mener une étude dont le but est de justifier la mauvaise assignation générique réalisée pour le nom « côté». Cette étude consiste à tester la justesse de l'hypothèse de l'interférence du système générique de la L1 lors de l'attribution du G.G des noms français. Pour vérifier cette hypothèse, il convient de confronter le genre du nom « côté» avec ses équivalents dans les L1 de nos enquêtés. Le tableau n°101 comporte les noms correspondant à « côté» ainsi que leurs genre en L1 de notre public.

Langue maternelle	Equivalent du nom « côté »	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>ġiha</i> جهة	Féminin	-
Chaoui	<i>Jiha / jihet</i> ⁶⁵⁷	Féminin	-
Kabyle	<i>ljiha</i> ⁶⁵⁸	Féminin	-
Touareg	<i>Ayil</i> ⁶⁵⁹	Masculin	+

Tableau 101: Analyse contrastive des équivalents du nom «côté»

Selon ce tableau, l'hypothèse de l'interférence de la langue maternelle se confirmerait dans les trois quarts des langues sources de nos locuteurs: les noms « *ġiha*» en arabe, « *jiha* » ou « *jihet*» en chaoui, ainsi que « *ljiha*»⁶⁶⁰ en kabyle partagent le même genre féminin qui se distingue du genre du nom français « côté» étant de genre masculin. Les locuteurs parlant ces trois langues auraient donné au nom français le genre de son équivalent dans leur langue maternelle. Ce procédé de transfert générique n'est pas toujours recevable puisqu'il pourrait induire le locuteur non-natif en erreur au cas où le genre du nom en L2 ne coïncide pas avec celui de la L2.

Hormis les trois cas affirmant la pertinence de l'interférence de la L1 avec le système générique de la L2, nous avons trouvé que dans la langue touarègue, « *ayil*» est synonyme du nom «côté». Etant de genre masculin⁶⁶¹, cet équivalent aurait conduit les deux étudiants

⁶⁵⁷ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 136.

⁶⁵⁸ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 55.

⁶⁵⁹ Emile Masqueray, op. cit., p. 66.

⁶⁶⁰ Ces noms proviennent de la même racine arabe "*ġiha*", ce qui expliquerait leur ressemblance morphologique.

⁶⁶¹ En touareg, "*ayil*" partage le même genre que le nom "*côté*"

touaregs à réaliser un transfert positif du genre du nom « *ayil* » vers celui du nom français « côté ».

25. LE CAS DU NOM «PHÉNOMÈNE»

Pour ce vingt cinquième nom, nous avons obtenu les statistiques suivantes :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	04	103	00
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	02	17	00
Le touareg	00	02	00
Le total	06	144	00

Tableau 102: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «phénomène»

Les données réparties dans le tableau n°102 sont reprises dans le diagramme n°52.

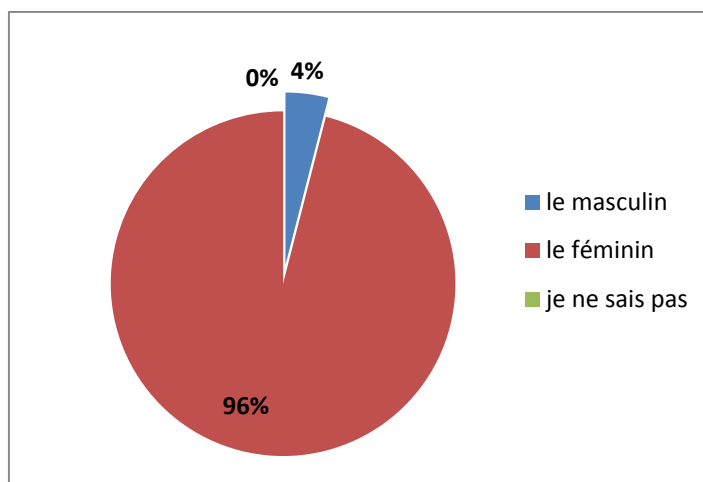


Figure 52: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «phénomène»

25.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Pour ce qui est du présent cas, le genre du nom «phénomène» a été assigné par notre public de la manière suivante :

- La quasi-totalité des apprenants (96% du public) ont commis des erreurs portant sur le genre du nom en question, puisqu'ils l'ont considéré comme un nom féminin, alors qu'il est masculin, comme en témoigne le dictionnaire Larousse:» *Phénomène*: nom

Chapitre 2 : Analyse du corpus

masculin (grec phainomena, ce qui apparaît) Fait observé, en particulier dans son déroulement ou comme manifestation de quelque chose d'autre.»⁶⁶²

- Nous avons enregistré un nombre très réduit des cas où le G.G du nom «phénomène» a été correctement attribué vu que seulement 6 étudiants ont opté pour le genre adéquat à ce nom en cochant la case du masculin.

Le taux considérablement élevé des erreurs commises par les étudiants quant au choix du genre du nom «phénomène» nous a conduit chercher le facteur qui a induit nos apprenants non-natifs en erreur.

Visant à confirmer ou infirmer notre hypothèse stipulant que ces erreurs seraient dues à l'interférence de la L1, nous avons établi le tableau n°103 qui permet de préciser le genre des équivalents du nom «phénomène» dans les L1 des apprenants.

Langue maternelle	Equivalent du nom «phénomène »	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	Zahira ظاهرة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 103: Analyse contrastive des équivalents du nom «phénomène»

La recherche des équivalents du nom «phénomène » a été infructueuse dans les trois quarts des cas dans la mesure où le seul équivalent fourni par les dictionnaires que nous avons consultés est le nom «zahira» (de l'arabe *fusha*) qui est de genre féminin à l'encontre du nom français «phénomène».

Quant aux langues chaouie, kabyle et touarègue, aucune traduction du nom «phénomène » n'est retrouvée dans les dictionnaires bilingues que nous possédons. Nous estimons que l'absence d'équivalents dans les langues berbères s'expliquerait par le fait que le nom «phénomène» appartient au registre soutenu de la langue arabe moderne dont l'usage se limite aux établissements scolaires et universitaires, les médias, etc. Ce genre de registre n'est

⁶⁶²<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/phénomène/60204?q=phénomène#59831>, consulté le 28 juillet 2019.

pas employé dans des situations informelles qui nécessite plutôt un registre moins soutenu que l'on retrouve dans les usages dialectaux des langues chaouie, kabyle et touarègue.

Comme les berbérophones arrivent à maîtriser la langue arabe⁶⁶³ grâce à l'instauration de la scolarisation en arabe étant la langue nationale et officielle en Algérie⁶⁶⁴, nous supposons qu'ils feraient appel à l'arabe moderne pour faire la traduction du nom «phénomène». En effet, le recours au nom arabe «*zahira*» serait à l'origine de l'assignation incorrecte du genre du nom français: les berbérophones ainsi que les arabophones auraient confondu entre le genre du nom de la L1 et celui de la L2. De ce fait, ils auraient transféré le genre féminin du nom «*zahira*» au nom «phénomène» qui est plutôt masculin.

26. LE CAS DU NOM «PERSONNE»

L'attribution du genre du nom «personne» a été réalisée par nos enquêtés de la manière suivante :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	73	31	03
Le chaoui	13	09	00
Le kabyle	11	08	00
Le touareg	01	01	00
Le total	98	49	03

Tableau 104: Le nombre de réponses obtenues pour le nom « personne »

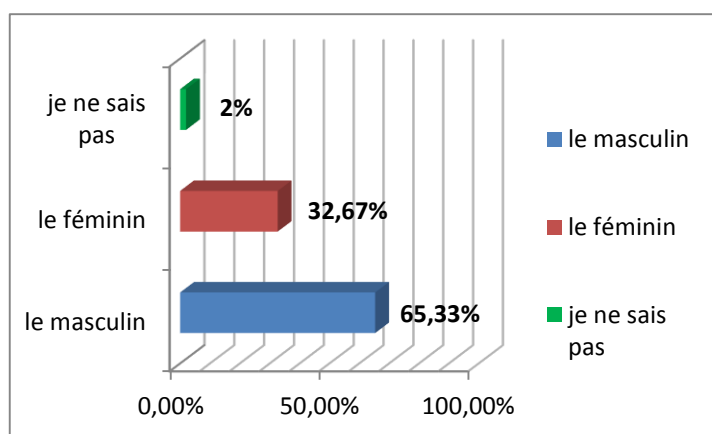


Figure 53: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « personne »

⁶⁶³ En compréhension et en production.

⁶⁶⁴ Le tamazight est aussi reconnu comme langue officielle en Algérie depuis 2016.

26.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les statistiques représentées dans tableau n°104 ainsi que la figure n°53 témoignent d'une dominance du masculin comme genre du nom «personne», cette dominance se manifeste par le taux élevé des étudiants (65,33%) qui ont coché la case du masculin.

Il est évident que le choix du genre masculin est erroné parce qu'en langue française le nom «personne» est réparti avec les noms dont le G.G est le féminin. Cette précision générique est confirmée dans le grand Larousse de la langue française ainsi: « **Personne**: *n.f.* Individu de l'espèce humaine défini par la conscience qu'il a d'exister à la fois comme être spirituel, comme être biologique et comme être social.»⁶⁶⁵

Par ailleurs, nous avons enregistré un nombre considérable des cas où le genre du nom « personne » a été correctement identifié⁶⁶⁶, représentant 32,67% du public (approximativement, le tiers de la totalité du public).

Notons aussi que nous avons repéré 03 cas où les étudiants n'ont choisi ni le masculin ni le féminin en tant que genre du nom «personne». Ces étudiants ont plutôt coché la case «je ne sais pas » pour exprimer leur ignorance vis-à-vis du genre de ce nom.

Afin d'apporter une justification aux 98 erreurs commises par les apprenants, nous avons regroupé dans le tableau n°105 les différentes traductions du nom «personne» accompagnées de leurs genres dans les L1 de nos enquêtés.

Langue maternelle	Equivalent du nom «personne »	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	شخص <i>šahṣ</i>	Masculin	-
Chaoui	<i>Iman</i> ⁶⁶⁷	Masculin	-
Kabyle	<i>Iman</i> ⁶⁶⁸	Masculin	-
Touareg	<i>Iman</i> ⁶⁶⁹	Masculin	-

Tableau 105: Analyse contrastive des équivalents du nom «personne»

⁶⁶⁵ Pierre Larousse, op. cit., p. 4089.

⁶⁶⁶ Le genre choisi dans ce cas est le féminin.

⁶⁶⁷ G Huyghe, *Français- Chaouia*, op. cit., p. 491.

⁶⁶⁸ G Huyghe, *Français- Kabyle*, op. cit., p. 627.

⁶⁶⁹ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 229.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Force est de constater que les noms répertoriés dans ce tableau sont homogènes dans les trois variétés du tamazight: «*iman*» est l'équivalent du nom «personne» en chaoui, en kabyle et en touareg. Ces équivalents partagent aussi le même genre masculin.

A la différence des trois langues berbères présentées ci-dessus, l'équivalent arabe⁶⁷⁰ du nom «personne» est «*šahṣ*» qui est de genre masculin tout comme dans les trois autres L1 de nos apprenants.

Nous estimons que le genre masculin associé à tous les équivalents (arabe, chaoui, kabyle et touareg) serait la cause de la confusion observée chez les étudiants du fait que ce genre aurait été erronément transféré au nom «personne», alors que ce dernier est féminin en langue française.

Ainsi, nous nous permettons de dire que les erreurs que les apprenants ont commises quant à la définition du G.G du nom «personne» seraient dues à l'interférence de la langue maternelle avec le système générique de langue française en tant que langue étrangère.

Quant aux 49 étudiants ayant opté pour le féminin, nous justifions le choix de ce genre correct par la fréquence d'usage du nom personne qui leur ai permis de bien assimiler son G.G.

27. LE CAS DU NOM «LIGNE»

Les données enregistrées pour le G.G du nom «ligne» sont représentées par le tableau n°106 ainsi que l'histogramme n°54 :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	90	13	04
Le chaoui	14	06	02
Le kabyle	09	07	03
Le touareg	00	02	00
Le total	113	28	09

Tableau 106: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «ligne»

⁶⁷⁰ L'arabe moderne dans ce cas.

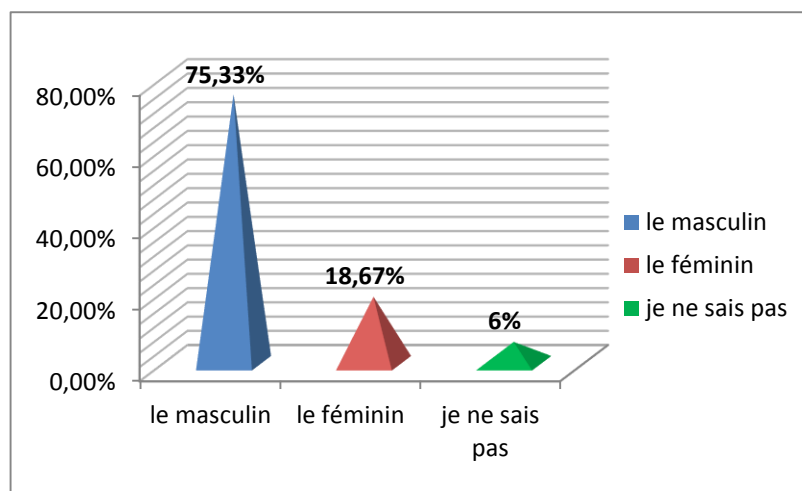


Figure 54: Taux des réponses enregistrées pour le nom «ligne»

27.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

L'observation de l'histogramme ci-dessus nous conduit à classer les réponses des apprenants comme suit:

- Les trois quarts de l'échantillon (représentant 75,33% du public) ont attribué le mauvais genre au nom «ligne» étant donné qu'ils ont coché la case du masculin, alors que le genre adéquat à ce nom est le masculin. Ceci est certifié par la 5^e édition du dictionnaire de l'Académie française : « **Ligne**. s. f. Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur, ni profondeur. »⁶⁷¹
- 18,67% de la totalité de l'échantillon ont opté pour le genre convenable au nom «ligne» en cochant la case du «féminin»
- 6% des étudiants n'ont choisi aucun genre pour le nom «ligne», en cochant la case « je ne sais pas » au lieu de donner des réponses aléatoires.

Nous tâcherons dans ce qui suit d'apporter une justification à la forte proportion des erreurs observées pour le présent cas. Pour ce faire, il convient d'analyser les genres des noms correspondant au nom ligne que nous avons rassemblés dans le tableau ci-après:

Langue maternelle	Equivalent du nom «ligne»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	ḥaṭ خط / ṣṭar سطر	Masculin	-
Chaoui	xaṭ / ṣṭar ⁶⁷²	Masculin	-

⁶⁷¹L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française* Cinquième édition, Paris: JJ Smits et Ce., Imp », Lib., 1798, p. 1836.

⁶⁷²G Huyghe, *Français- Chaouia*, op. cit., p. 385.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Kabyle	<i>Ajerrid</i> ⁶⁷³	Masculin	-
Touareg	<i>Tissarret</i> ⁶⁷⁴	Féminin	+

Tableau 107: Analyse contrastive des équivalents du nom «ligne»

Les informations contenues dans ce tableau nous permettent de confirmer l'hypothèse de l'interférence de la L1 avec le système générique de la L2 qui est valable pour les trois quarts des langues maternelles parlées par nos enquêtés. Cette confirmation provient du fait que le masculin est le G.G des noms «*ḥaṭ*» ou «*ṣtar*» en arabe et en chaoui, ainsi que le nom «*ajerrid*» en kabyle. En effet, il semble que les arabophones, les chaouiphones et les kabylophones auraient transféré au nom «ligne» le genre de son équivalent dans leur langue source, ce qui les a induit en erreur vu que le genre du nom «ligne» (étant féminin en langue française) diffère de celui des noms qui lui correspondent dans les L1 des apprenants arabophones, chaouiphones et kabylophones.

Hormis ces trois variétés de la langue berbère, nous constatons qu'en touareg⁶⁷⁵, l'équivalent «*tissarret*'» partage le même genre féminin que le nom «ligne». Cette similitude d'ordre générique serait à l'origine d'un transfert positif que les deux touaregophones ont effectué lors de l'assignation du G.G du nom français en appliquant le genre féminin du nom «*tissarret*» sur le nom «ligne».

28. LE CAS DU NOM «VISA»

En ce qui concerne les genres choisis pour le nom «visa», la collecte des réponses nous a fourni les statistiques répertoriées dans le tableau n°108 qui seront par la suite représentées sous forme du diagramme n°55:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	01	106	00
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	02	17	00
Le touareg	00	02	00
Le total	03	147	00

Tableau 108: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «visa»

⁶⁷³ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 145.

⁶⁷⁴ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 193.

⁶⁷⁵ C'est aussi une variété de la langue berbère parlée dans le sud de l'Algérie.

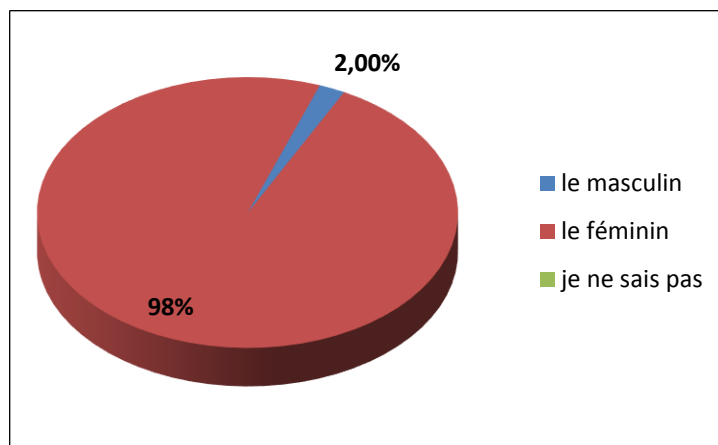


Figure 55: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «visa»

28.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

En observant les données collectées pour le nom «visa», nous retrouvons un taux d'erreur extrêmement élevé, car 98% du public ont opté pour le genre féminin bien que ce nom soit de genre masculin, comme le précise le dictionnaire le Littré : « *Visa*: s.m. Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui dont la signature est nécessaire pour que l'acte soit authentique ou valable.»⁶⁷⁶

Il est à noter que le genre correct du nom «visa» n'a été repéré que dans 2 % des cas, du fait que seulement 03 apprenants ont coché la case du masculin.

La prédominance du choix du genre féminin par la quasi-totalité de notre public nécessite une étude approfondie afin de localiser la cause d'une telle erreur. Cette étude consiste de prime abord de vérifier la justesse de l'hypothèse qui stipule que ces erreurs seraient le résultat de l'interférence de la L1 lors de l'assignation du genre en L2. Le tableau suivant comporte les quatre noms (suivis de leurs genres) qui correspondent au nom «visa» dans les langues sources des apprenants de première année au département de français.

Langue maternelle	Equivalent du nom «visa»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	ta `šira تأشيرة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅

⁶⁷⁶ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française, tome troisième*, I-P, Paris: Librairie Hachette et CIE, 1874, p. 2505.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 109: Analyse contrastive des équivalents du nom « visa »

Selon le tableau n°109 le seul équivalent qui a été repéré pour le nom «visa» est «*ta`šira*» en arabe *fusha*. Le genre féminin de cet équivalent confirmerait l'hypothèse de l'interférence de la L1 lors de l'attribution du genre du nom en L2. Il s'agirait, en effet, d'un transfert négatif que les arabophones auraient réalisé en attribuant au nom français le genre de son équivalent en arabe *fusha*.

Pour ce qui est des trois langues restantes, à savoir le chaoui, le kabyle ainsi que le touareg, la recherche a été infructueuse car le nom «visa» ne figure dans aucun des dictionnaires de langues qui sont à notre disposition. De ce fait, nous estimons que l'attribution du genre féminin⁶⁷⁷ pour le nom «visa» ne serait pas influencée par le genre de son équivalent dans les L1 des berbérophones à cause de l'inexistence de noms correspondant à «visa » en chaoui, en kabyle et en touareg.

L'infirmité de la première hypothèse nous conduit à vérifier si la supposition de la confusion d'ordre phonologique justifie les erreurs d'attribution du genre du nom « visa ». Cette seconde hypothèse stipule que les locuteurs non-natifs prendraient la syllabe finale marquant le féminin en L1 comme critère de prévisibilité du genre des noms en français. L'application de ce critère sur le nom «visa», nous amène à confirmer que la structure phonologique du nom «visa» [viza] aurait induit en erreur les apprenants étant donné que la syllabe finale de ce nom est [a], et que dans les langues maternelles de notre public berbérophones cette finale est considérée comme une marque du genre féminin. Autrement dit, les apprenants Chaouis, Kabyles et Touaregs auraient transféré l'indice du marquage du féminin de leurs langues sources vers la langue cible, en l'occurrence le français.

Il en va de même pour la langue arabe car les noms qui se terminent par la lettre «*ة*»(*fatha*) prononcée [a] sont classifiés comme noms féminins (ex: *šağara, madrassa, qunbula*, etc.), ce qui confirmerait l'explication d'ordre phonologique des erreurs d'ordre générique liées au nom « visa ».

⁶⁷⁷ Ce genre ne convient pas au nom "visa" qui appartient au genre masculin.

Ainsi, nous nous permettons de déduire que la mauvaise attribution du genre du nom «visa» observée chez la quasi-totalité du public serait due au transfert erronée du critère phonologique permettant la répartition générique en L1 sur un nom appartenant à la L2.

29. LE CAS DU NOM «OREILLE»

Après l'opération de recensement des réponses relatives au nom « oreille », nous avons obtenu les données suivantes :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	84	21	02
Le chaoui	14	08	00
Le kabyle	11	06	02
Le touareg	00	02	00
Le total	109	37	04

Tableau 110: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «oreille»

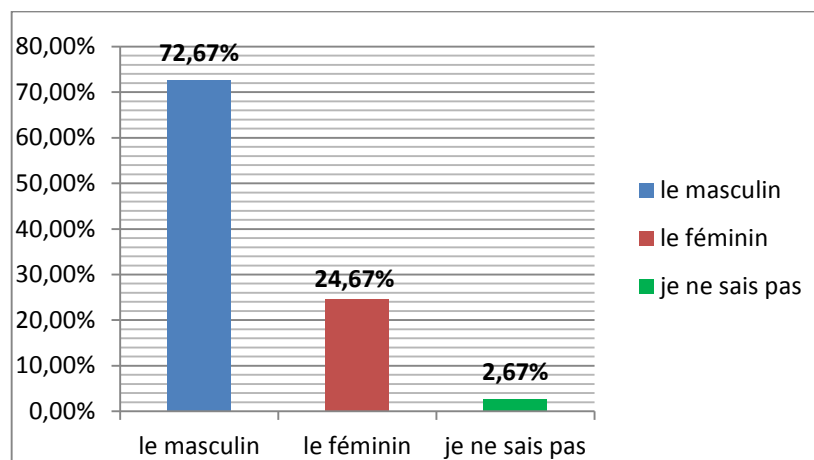


Figure 56: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «oreille»

29.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon les statistiques représentées dans l'histogramme n°56, nous remarquons que le pourcentage le plus élevé est de 72,67% correspondant aux étudiants qui ont coché la case du masculin en tant que G.G du nom «oreille». Evidemment, ce choix est erronée dans la mesure où ce nom est grammaticalement réparti avec les noms dont le genre est féminin, comme le précise le dictionnaire Larousse : «*Oreille*: nom féminin (latin auricula). Chez les mammifères,

Chapitre 2 : Analyse du corpus

partie externe de l'organe, placée de chaque côté de la tête et de forme variable selon les espèces.»⁶⁷⁸

Néanmoins, le genre féminin - étant le genre adéquat au nom «oreille»- n'a été choisi que par 24,67% du public. Tandis que les quatre personnes qui restent représentant 2,67% des enquêtés n'ont défini aucun genre pour le nom « oreille ».

Vu le taux élevé des erreurs que les apprenants ont commises quant au choix du genre du nom «oreille», nous supposons qu'elles seraient dues au phénomène de l'interférence de leurs L1 avec le système générique des noms en FLE. Pour vérifier cette hypothèse, il suffit de chercher la traduction du nom «oreille» dans les langues sources de notre public. Les équivalents en L1 mentionnés dans le tableau n°111 feront l'objet d'une analyse contrastive.

Langue maternelle	Equivalent du nom «oreille»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>wdene</i> <i>أذن</i> ^f	Masculin	-
Chaoui	<i>imejji</i> ⁶⁷⁹	Masculin	-
Kabyle	<i>Amzuy</i> ⁶⁸⁰	Masculin	-
Touareg	<i>Tamzuk</i> ⁶⁸¹	Féminin	+

Tableau 111: Analyse contrastive des équivalents enregistrés pour le nom «oreille»

En effet, l'hypothèse de la confusion entre le G.G en L1 et en L2 justifierait le choix erroné du masculin comme genre du nom «oreille» dans la mesure où les équivalents du nom «oreille» sont de genre masculin dans les trois quarts des langues maternelles de notre échantillon: «*wden*» en arabe, «*imejji*» en chaoui, et «*Amzuy*» en kabyle.

Les locuteurs arabophones, chaouiphones et kabylophones auraient effectué un transfert négatif du genre masculin de l'équivalent du nom «oreille» en L1 sur le nom en L2 (dont le genre est féminin).

Quant au dialecte touareg, nous avons trouvé que contrairement aux trois L1 susmentionnés, l'équivalent «*tamzuk*» est un nom féminin, ce qui signifie qu'il partage le même

⁶⁷⁸ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/oreille/56386?q=oreille#56033>, consulté le 10 aout 2019.

⁶⁷⁹ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 460.

⁶⁸⁰ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 171.

⁶⁸¹ Emile Masqueray, op. cit., p. 220.

genre avec le nom «oreille». Par conséquent, les deux apprenants touaregophones auraient opté pour le bon genre du nom oreille en réalisant un transfert positif du genre féminin du nom «tamzouk ».

30. LE CAS DU NOM «PORTE»

Pour ce qui est du genre du nom «porte», le dépouillement des réponses nous a fourni les données suivantes:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	59	48	00
Le chaoui	10	12	00
Le kabyle	09	10	00
Le touareg	00	02	00
Le total	78	72	00

Tableau 112: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «porte»

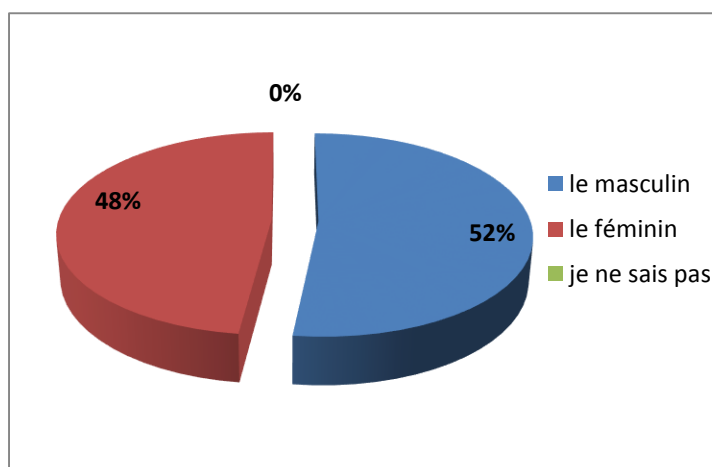


Figure 57: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «porte»

30.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Force est de constater que les statistiques relatives au choix des genres masculin et féminin se rapprochent vu que dans 52% des cas les enquêtés ont opté pour le masculin comme genre du nom « porte», tandis que le genre féminin a été choisi par 48% de la totalité de l'échantillon de public.

Nous estimons que l'assignation correcte du genre du nom « porte » par un nombre considérable d'étudiants (soit 72 personnes) serait due à la fréquence d'usage de ce nom par

Chapitre 2 : Analyse du corpus

nos enquêtés, notamment dans les salles des établissements scolaires⁶⁸² où l'enseignant ou l'apprenant emploient ce nom dans des constructions phrastiques telles que « ouvrez la porte ! » ou « fermez la porte ! »

Il est impératif de souligner que les apprenants ayant attribué le genre masculin au nom « porte » ont commis des erreurs d'ordre générique puisque ce nom est féminin en langue française. Pour appuyer cette information, nous avons consulté la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie Française duquel nous avons extrait la définition suivante : « **Porte**: *n.f.* X^e siècle. Issu du latin *porta*, « passage ; porte d'une ville ». Ouverture permettant d'accéder à un espace clos, et obturée ou non par un système de fermeture. »⁶⁸³

L'analyse des erreurs commises par les 78 apprenants- ayant opté pour le masculin consiste à effectuer une étude contrastive entre le genre du nom « porte » et ses équivalents en L1, afin de confirmer ou infirmer l'hypothèse de l'interférence de la L1 sur le genre des noms en L2, en l'occurrence le FLE.

Langue maternelle	Equivalent du nom «porte»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Bab</i> باب	Masculin	-
Chaoui	<i>bab</i> ⁶⁸⁴	Masculin	-
Kabyle	<i>bab</i> ⁶⁸⁵	Masculin	-
Touareg	<i>taflut</i> ⁶⁸⁶	Féminin	+

Tableau 113: Analyse contrastive des équivalents du nom «porte»

D'après ce tableau, le nom «porte» a le même équivalent «*bab*» en arabe, en chaoui et en kabyle. Cette homogénéité expliquerait la confusion dans le choix du genre du nom «porte», vu que les trois équivalents appartiennent au genre masculin qui s'oppose au nom français étant de genre féminin. En d'autres termes, nos enquêtés arabophones, chaouiphones et kabylophones auraient attribué au nom «porte» le genre masculin de son équivalent en L1 (soit le nom *bab*).

Mis à part ces trois langues, l'hypothèse de l'interférence de la L1 comme source de confusion d'ordre générique en L2 est à bannir dans le cas du touareg puisque le nom qui

⁶⁸² Il s'agit d'un nom qu'ils ont appris dès le cycle primaire durant les premiers cours de FLE.

⁶⁸³ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P3458>, consulté le 23 août 2019.

⁶⁸⁴ G Huyghe, *Français- Chaouia*, op. cit., p. 513.

⁶⁸⁵ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 188.

⁶⁸⁶ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 236.

correspond à «porte» est «taflut» qui est de genre féminin, ce qui signifie que les deux étudiants touaregophones auraient effectué un transfert positif du genre du nom « taflut » vers le nom français « porte ».

31. LE CAS DU NOM «VIANDE»

En ce qui concerne le genre du nom «viande, nos enquêtés ont opté pour les réponses suivantes:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	78	29	00
Le chaoui	13	09	00
Le kabyle	15	04	00
Le touareg	01	01	00
Le total	107	43	00

Tableau 114: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «viande»

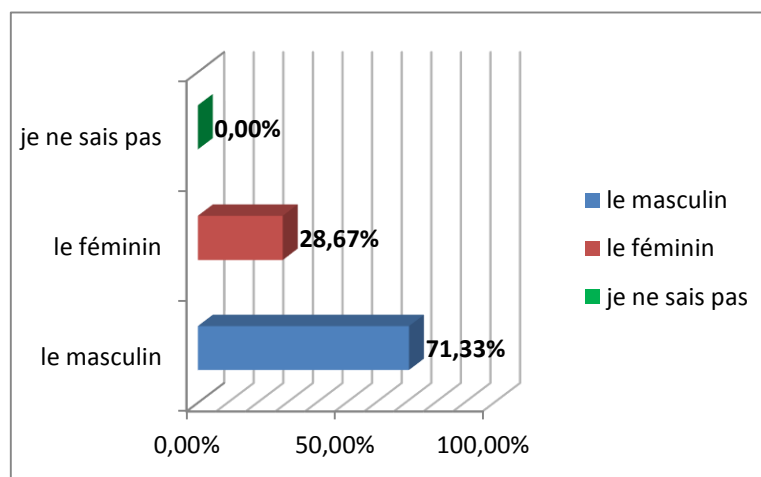


Figure 58: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «viande»

31.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Le recensement des réponses relatives au genre du nom «viande» nous a fourni les données suivantes:

- 71,33% de la totalité du public ont réalisé une mauvaise assignation du genre du nom « viande » en cochant la case du masculin du fait que ce nom appartient au genre féminin, comme l'indique le grand Larousse de la langue française:

Chapitre 2 : Analyse du corpus

« *Viande*: [vjād], n.f. nourriture constituée par la chair des animaux autres que les poissons. »⁶⁸⁷

- Seulement 28,67% des apprenants ont correctement opté pour le genre féminin.
- Aucun étudiant n'a coché la case « je ne sais pas ».

Ces statistiques démontrent que le taux dominant est celui des réponses erronées, tandis que le genre adéquat au nom «viande » n'a été choisi que par une minorité du public au nombre de 43 personnes.

Eu égard à la forte proportion des erreurs d'ordre générique liées au nom «viande», nous estimons nécessaire de déterminer les facteurs qui ont induit notre public en erreur. Pour ce faire, nous effectuerons une étude contrastive approfondie visant à tester la justesse de l'hypothèse de la confusion due à l'interférence de la L1 lors de l'attribution du genre des noms en L2.

Les équivalents du nom «viande » dans les différentes L1 de nos apprenants sont répertoriés dans le tableau n°115:

Langue maternelle	Equivalent du nom «viande»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Lham</i> لحم	Masculin	-
Chaoui	<i>aksum</i> ⁶⁸⁸	Masculin	-
Kabyle	<i>aksum</i> ⁶⁸⁹	Masculin	-
Touareg	<i>isan</i> ⁶⁹⁰	Masculin	-

Tableau 115: Analyse contrastive des équivalents du nom «viande»

Les données mentionnées dans ce tableau confirmeraient l'hypothèse de l'interférence de la L1 comme cause des erreurs d'ordre générique commises lors du choix du genre du nom «viande ». Cette confirmation découle du fait que les quatre équivalents de «viande» sont tous de genre masculin dans les L1 de nos enquêtés, à savoir «*lham*» en arabe, «*aksum*»⁶⁹¹ en chaoui et en kabyle, ainsi que «*isan*» en touareg.

⁶⁸⁷ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 3657.

⁶⁸⁸ G Huyghe, *Français- Chaouïa*, op. cit., p. 735.

⁶⁸⁹ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 248.

⁶⁹⁰ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 307.

⁶⁹¹ Nous constatons que le nom "viande " a le même équivalent en chaoui et en kabyle.

En effet, les apprenants non-natifs dont la L1 est l'arabe ou le tamazight avec ses trois variétés auraient réalisé un transfert négatif en appliquant au nom «viande» (dont le genre est féminin) le genre masculin de son équivalent dans leurs L1.

32. LE CAS DU NOM «CRIME»

La collecte des données nous a permis de répertorier les réponses obtenues pour le nom «crime» comme suit:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	04	102	01
Le chaoui	02	19	01
Le kabyle	03	16	00
Le touareg	02	00	00
Le total	11	137	02

Tableau 116: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «crime»

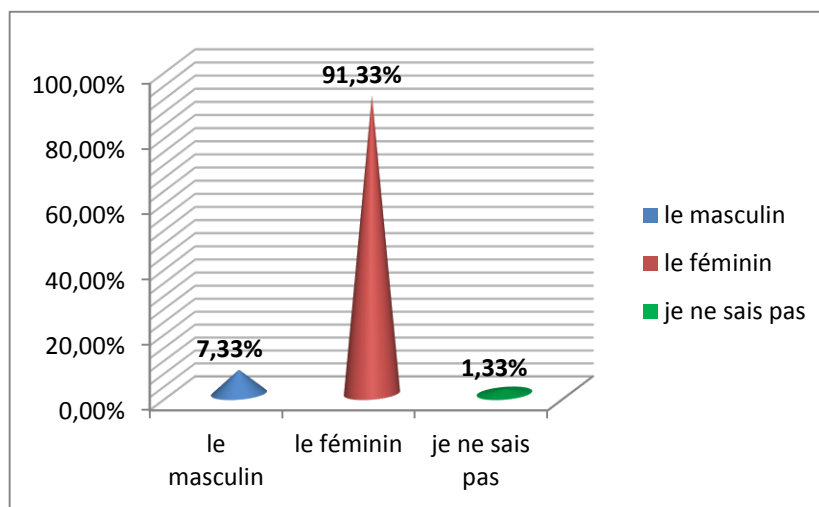


Figure 59: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «crime»

32.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

L'opération de dépouillement des réponses liées au genre du nom «crime» nous a permis de les classifier ainsi:

- La majorité des apprenants (au nombre de 137) ont choisi le genre inadéquat au nom «crime», en optant pour le féminin bien que ce nom soit de genre masculin

Chapitre 2 : Analyse du corpus

comme l'atteste Le dictionnaire Larousse: «**Crime**: nom masculin (latin *crimen*, -inis, accusation) Infraction très grave à la loi ou à la morale, aux lois humaines ; forfait, attentat.»⁶⁹²

- Un nombre très réduit de 11 personnes (ne représentant que 7,33% de la totalité du public) est enregistré pour les étudiants ayant correctement assigné le genre du nom «crime»⁶⁹³.
- Nous avons enregistré deux cas caractérisés par l'absence d'une définition générique. En d'autres termes, ces deux apprenants n'ont choisi aucun genre pour le nom «crime» parce qu'ils ne détiennent aucune connaissance relative au genre de ce nom en langue française.

Nous jugeons impératif de localiser le facteur qui détraque l'attribution du genre du nom «crime», vu que la proportion d'erreur est assez élevée (91,33% du public). Nous supposons que cette mauvaise assignation générique serait due à l'interférence de la L1. Pour vérifier cette hypothèse, nous proposons le tableau n°117 :

Langue maternelle	Equivalent du nom «crime»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>ğarima</i> جريمة	Féminin	-
Chaoui	<i>mujrima</i> ⁶⁹⁴	Féminin	-
Kabyle	<i>lmujrima</i> ⁶⁹⁵	Féminin	-
Touareg	<i>abekkađ</i> ⁶⁹⁶	Masculin	+

Tableau 117: Analyse contrastive des équivalents du nom «crime»

En constatant les données répertoriées dans ce tableau, nous sommes captés par la ressemblance qui marque les équivalents du nom «crime» en arabe (*ğarima*), en chaoui (*mujrima*), et en kabyle (*lmujrima*). Ces trois équivalents partagent la même racine ainsi que le même genre féminin. Cette ressemblance d'ordre générique justifierait le choix incorrect du genre du nom «crime»: les apprenants auraient réalisé un transfert négatif du genre de

⁶⁹² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/crime/20499?q=crime#20388>, consulté le 29 août 2019.

⁶⁹³ C'est à dire le masculin.

⁶⁹⁴ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 145.

⁶⁹⁵ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 60.

⁶⁹⁶ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 130.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

l'équivalent dans leur L1, en considérant que le nom « crime » est féminin alors qu'il est masculin en français.

Quant à la variété touarègue, elle se distingue des autres langues berbères par le fait que le nom « crime » est du même G.G que son équivalent «*abekkaḍ*». Une telle congruence générique aurait joué un rôle facilitateur dans l'assignation du genre du nom français étant donné que les deux étudiants touaregs auraient correctement transféré le genre masculin du nom « *abekkaḍ* » au nom français « crime ».

33. LE CAS DU NOM «BOISSON»

Les genres attribués au nom «boisson» sont les suivants:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	103	04	00
Le chaoui	07	15	00
Le kabyle	18	01	00
Le touareg	01	01	00
Le total	129	21	00

Tableau 118: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «boisson»

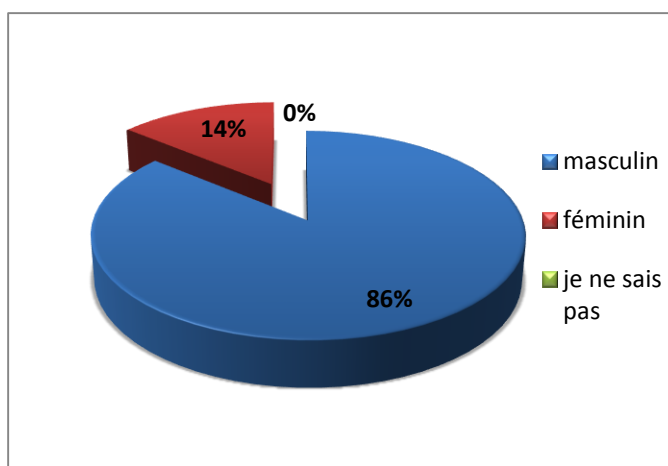


Figure 60: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «boisson»

33.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est remarquable que la majorité des apprenants (d'un taux de 86%) ont considéré que le nom «boisson» appartient au genre masculin tandis qu'il est de genre féminin, comme l'atteste

Chapitre 2 : Analyse du corpus

le dictionnaire de l'Académie française : «*boisson*. *substant. fém. Liqueur à boire, ce qu'on boit ordinairement.*»⁶⁹⁷

Toutefois, le nombre des étudiants ayant opté pour le bon genre du nom «boisson» se limite à 21 cas ne représentant que 14% de la totalité de l'échantillon.

Un tel écart dans les taux obtenus -où les réponses erronées sont prédominantes- nous a incité à mener une étude approfondie afin de connaître la véritable cause de cette confusion d'ordre générique. Pour ce faire, il convient de déterminer les différents équivalents du nom «boissons» dans les L1 de nos apprenants. Le tableau n°119 regroupe ces équivalents comme suit :

Langue maternelle	Equivalent du nom «boisson»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Mašrob</i> مشروب	Masculin	-
Chaoui	<i>tissit</i> ⁶⁹⁸	Féminin	+
Kabyle	<i>aqerwi</i> ⁶⁹⁹	Masculin	-
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 119: Analyse contrastive des équivalents du nom «boisson»

Avant de commencer l'analyse des équivalents obtenus pour le nom «boisson», nous tenons à signaler que nous n'avons trouvé aucune traduction de ce nom en touareg dans les dictionnaires de langues mis en notre possession.

Pour ce qui est des langues arabe et kabyle, nous constatons que les deux équivalents respectifs «*mašrob*» et «*aqerwi*» sont des noms masculins. Ce trait grammatical pourraient être la cause du choix erroné réalisé par les étudiants qui seraient influencés par leurs langues maternelle lors de l'assignation du G.G du nom «boisson» dans la mesure où les arabophones ainsi que les kabylophones auraient transféré le genre masculin de «*mašrob*» et de «*aqerwi*» au nom «boisson».

⁶⁹⁷ L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *op. cit.*, p. 359.

⁶⁹⁸ G Huyghe, *Français- Chaouïa*, *op. cit.*, p. 70.

⁶⁹⁹ Jean-Marie Dallet, *op. cit.*, p. 247.

Par ailleurs, le seul cas où nous avons constaté une similitude générique est bel et bien celui de la langue chaouïe, où nous avons repéré l'équivalent « *tissit* » dont le genre est féminin. Nous pensons que les étudiants Chaouis auraient effectué un transfert positif du genre féminin du nom « *tissit* » vers le nom « *boisson* » appartenant à la langue française qu'ils apprennent en tant que L2.

34. LE CAS DU NOM «QUESTION»

Les réponses données par nos apprenants quant au G.G du nom « *question* » sont représentées dans le tableau n°120:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	79	24	04
Le chaoui	13	09	00
Le kabyle	14	05	00
Le touareg	01	01	00
Le total	107	39	04

Tableau 120: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «question»

Nous reprenons les statistiques incluses dans le tableau ci-dessus sous forme de la représentation graphique n°61:

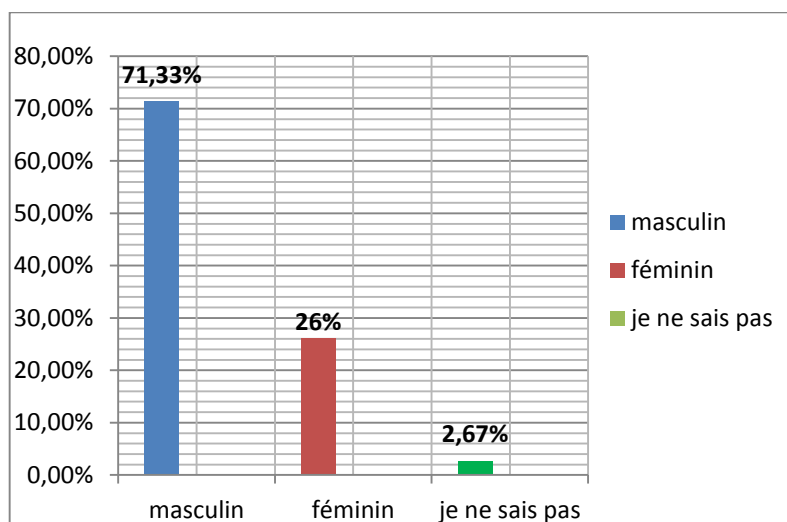


Figure 61: Taux de réponses globales enregistrées pour le nom «question»

34.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

L'opération de la collecte des données portant sur le genre du nom «question» nous a permis d'obtenir les statistiques suivantes:

- Presque les trois quarts de la totalité des apprenants (d'un pourcentage de 71,33%) ont commis des erreurs d'ordre générique, vu qu'ils ont opté pour le genre masculin alors que le nom «question» est plutôt féminin. Ceci est confirmé dans le dictionnaire Larousse duquel nous avons extrait cette définition: « **question**: nom féminin (latin *quaestio*, -onis) demande faite pour obtenir une information, vérifier des connaissances : Répondre aux questions des enquêteurs. »⁷⁰⁰
- 26% est le taux correspondant à un peu plus du quart du public ayant correctement assigné le genre féminin au nom «question».
- Un pourcentage très réduit de 2,67% représente les quatre cas pour lesquels nous n'avons observé aucune attribution générique. Ignorant le genre du nom «question», les apprenants ont préféré cocher la case « je ne sais pas» au lieu de donner une réponse aléatoire.

Ces statistiques témoignent d'une confusion observée chez les apprenants quant au choix du G.G du nom «question». Le taux important relatif aux réponses erronées nous a conduit à mener une recherche approfondie qui s'est soldée par l'obtention du tableau n°121:

Langue maternelle	Equivalent du nom «question»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Su'al</i> سؤال	Masculin	-
Chaoui	<i>sual</i> ⁷⁰¹	Masculin	-
Kabyle	<i>sual</i> ⁷⁰²	Masculin	-
Touareg	<i>sestan</i> ⁷⁰³	Masculin	-

Tableau 121 : Analyse contrastive des équivalents du nom «question»

⁷⁰⁰ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/question/65653?q=question#64910>, consulté le 30 aout 2019.

⁷⁰¹ G Huyghe, *Français- Chaouia*, op. cit., p. 554.

⁷⁰² G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 698.

⁷⁰³ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 246.

Une simple lecture des données incluses dans ce tableau nous amène à remarquer la similitude des équivalents arabe, chaoui, et kabyle qui partagent le même équivalent «*su'al*» ainsi que son genre masculin, tandis que l'équivalent touareg «*sestan*» se distingue sur le plan lexical mais partage tout de même le genre masculin avec les autres équivalents.

Etant donné la non concordance du G.G du nom français «question» avec celui de ces équivalents dans les L1 de notre public, nous estimons que le taux élevé des erreurs d'ordre générique s'expliquerait par l'interférence de la L1 lors du choix du genre du nom «question». En d'autres termes, les étudiants arabophones et berbérophones auraient associé au nom «question» le genre masculin de ses équivalents en L1 par le biais du phénomène du transfert négatif (ou l'interférence).

35. LE CAS DU NOM «MOYENNE»

Les données correspondant aux réponses fournies par notre public quant aux genres du nom «moyenne» sont représentées comme suit :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	98	09	00
Le chaoui	19	02	01
Le kabyle	17	02	00
Le touareg	02	00	00
Le total	136	13	01

Tableau 122: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «moyenne»

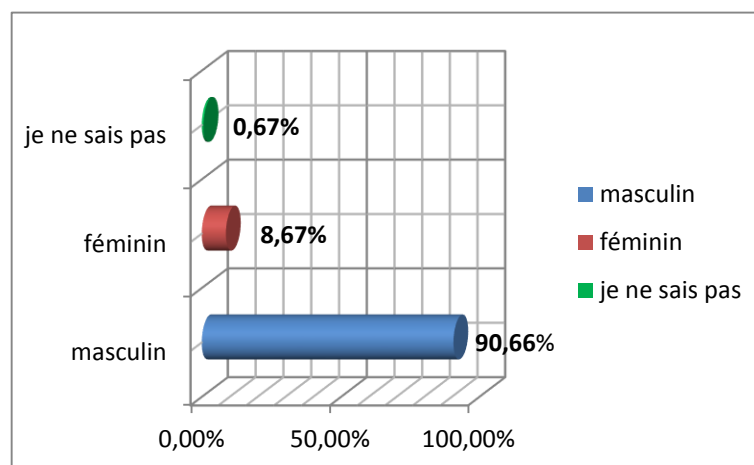


Figure 62: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «moyenne»

35.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les réponses remises par notre échantillon de public démontrent que la majorité écrasante de nos enquêtés rencontrent des difficultés lors de l'assignation du G.G du nom «moyenne». Cette difficulté est constatée chez 90,66% des apprenants ayant considéré «moyenne» comme nom masculin, alors qu'en grammaire française il est de genre féminin. Cette caractéristique grammaticale est approuvée par la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie Française comme suit: « **Moyenne**: n.f. Grandeur obtenue en divisant la somme de plusieurs grandeurs de même nature par leur nombre. Calculer une moyenne. La moyenne des précipitations, des températures. Moyenne d'âge.»⁷⁰⁴

Notons que seulement 13 personnes ont accédé à l'information correcte du genre du nom «moyenne» puisqu'ils ont coché la case du genre féminin.

De même, nous avons enregistré une seule personne ayant attesté son ignorance vis-à-vis du G.G du nom « moyenne » à travers le choix de la réponse «je ne sais pas».

Il nous semble primordial d'apporter une justification au taux extrêmement élevé des réponses incorrectes marquées par le choix du genre masculin. L'explication de ces erreurs se base sur les informations présentées dans le tableau n°123 dans lequel nous avons réparti les différents équivalents du nom « moyenne » ainsi que leurs genres grammaticaux en L1.

Langue maternelle	Equivalent du nom «moyenne»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Mu'addal</i> معدل	Masculin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	<i>nusf</i> ⁷⁰⁵	Masculin	-
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 123: Analyse contrastive des équivalents du nom «moyenne»

Le nom «moyenne» signifie « *mu'addal* » en arabe et « *nusf* » en kabyle, ces deux équivalents sont de genre masculin, alors que le nom français est féminin. Nous jugeons que le mauvais choix du genre du nom « moyenne » par les étudiants serait d'origine interférentielle,

⁷⁰⁴ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M3074>, consulté le 2 septembre 2019

⁷⁰⁵ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 558.

dans la mesure où les apprenants arabophones et kabylophones auraient attribué au nom français «moyenne» le genre masculin de son équivalent dans leur L1.

Quant aux langues chaouie et touarègue, la recherche des équivalents du nom «moyenne» a été infructueuse vu qu'aucune traduction de ce nom n'a été mentionnée dans les dictionnaires de langues que nous avons consultés. Une telle absence d'équivalents nous conduit à supposer que les locuteurs Chaouis et Touaregs feraient appel à la langue arabe pour traduire le nom «moyenne». Il semble utile de rappeler que les étudiants composant notre échantillon de public maîtrisent tous la langue arabe soit en tant que langue maternelle (le cas des arabophones), ou grâce à la scolarisation qui se fait en arabe pour les berbérophones (grâce à la loi de scolarisation instaurée suite à l'indépendance de l'Algérie en 1962). Le recours à la langue arabe expliquerait l'interférence du genre du nom « *mu'addal* » étant de genre masculin avec celui du nom «moyenne» qui est grammaticalement féminin engendrant une confusion d'ordre générique.

36. LE CAS DU NOM «CAS»

Les statistiques obtenues pour le genre du nom «cas» sont répertoriées dans le tableau n°124, puis traduites sous forme de la représentation graphique n°63 :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	07	96	04
Le chaoui	14	07	01
Le kabyle	07	12	00
Le touareg	00	01	01
Le total	28	116	06

Tableau 124: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cas»

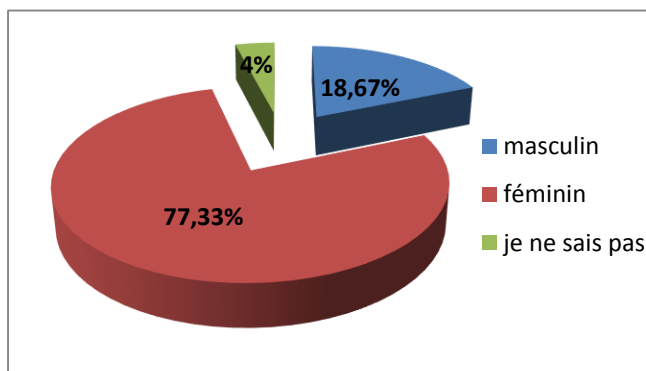


Figure 63: Taux de réponses enregistrées pour le nom «cas»

36.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il convient de jeter un simple coup d'œil sur les statistiques représentées dans la figure n°63 pour comprendre que la majorité des étudiants ont opté pour le genre erroné du nom «cas», étant donné qu'un peu plus des trois quarts de la totalité du public ont choisi le genre féminin tandis que le nom étudié est grammaticalement classifié comme nom masculin, comme c'est prouvé dans le dictionnaire Littré qui définit le nom «cas» ainsi : « *s. m. Ce qui est advenu ou peut advenir, circonstance, fait, histoire, hypothèse.* »⁷⁰⁶

Pour ce qui est des réponses correctes, nous avons enregistré 28 cas où les apprenants ont pu attribuer le genre adéquat au nom «cas» en cochant la case qui correspond au genre masculin.

Hormis ces cas, nous avons aussi repéré 6 enquêtés ayant répondu par «je ne sais pas» pour exprimer leur incapacité de déterminer le G.G du nom «cas» du fait qu'ils ne savent pas s'il s'agit d'un nom masculin ou féminin.

Revenons à la première statistique qui représente un taux considérable des erreurs (77,33%) observées chez les apprenants ayant considéré «cas» comme un nom féminin. L'importance de ce taux nous a incités à chercher la cause de la mauvaise assignation générique à travers les hypothèses que nous avons émises bien avant le commencement de cette étude analytique. Afin de vérifier la justesse de ces hypothèses, nous examinerons le G.G des équivalents du nom «cas» dans les différentes L1 de nos locuteurs non-natifs.

Langue maternelle	Equivalent du nom «cas»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Hāla</i> حالة	Féminin	-
Chaoui	<i>Hal</i> ⁷⁰⁷	Masculin	+
Kabyle	<i>Asaka</i> ⁷⁰⁸	Féminin	-
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 125: Analyse contrastive des équivalents du nom «cas»

L'hypothèse de la confusion due à l'interférence de la langue source serait valable pour les langues arabe et kabyle, dans la mesure où les équivalents du nom «cas» dans ces deux

⁷⁰⁶ <https://www.littre.org/definition/cas>, consulté le 19 septembre 2019.

⁷⁰⁷ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 87.

⁷⁰⁸ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 37.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

langues sont féminins. De ce fait, il nous semble que les apprenants arabophones et kabylophones auraient effectué un transfert négatif du genre des noms « *ḥāla* » et « *asaka* » vers le nom « cas » en lui attribuant le genre féminin qui est grammaticalement erroné⁷⁰⁹.

En ce qui concerne les 17 apprenants Chaouis qui ont opté pour le bon genre quant au nom « cas », nous estimons que le choix du genre masculin serait positivement influencé par le G.G du nom chaoui « *ḥal* » vu qu'ils partagent le même G.G. Ainsi, il s'agirait d'un transfert positif du G.G du nom en la L1 lors de l'attribution du G.G du nom français « cas »

Quant à la dernière langue maternelle qu'est celle des Touaregs, nous tenons à signaler l'inexistence d'un nom qui équivaut au mot « cas » dans les dictionnaires bilingues que nous possédons. L'absence d'équivalent en touareg aurait conduit l'étudiant à se référer à l'équivalent arabe « *ḥāla* » du fait qu'il s'agit d'une langue apprise à un bas âge grâce à l'arabisation de l'enseignement en Algérie. Ce recours aurait engendré un transfert négatif du genre féminin du nom arabe vers le nom « cas ».

Par ailleurs, l'hypothèse de l'interférence phonologique peut aussi expliquer les assignations erronées que notre public a effectuées quant au nom « cas » étant donné que la syllabe finale de ce nom est /a/ qui représente la marque du genre féminin en arabe et en tamazight. Ainsi, nous pensons qu'en se basant sur cette syllabe finale, nos enquêtés ont réalisé un transfert négatif de cette marque appartenant à leurs langues sources lorsqu'ils ont choisi le G.G du nom « cas » en optant pour le féminin au lieu du masculin.

37. LE CAS DU NOM «MAGAZINE»

Le genre du nom « magazine » a été défini par notre échantillon de public comme suit:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	04	98	05
Le chaoui	00	20	02
Le kabyle	01	17	01
Le touareg	00	01	01
Le total	05	136	09

Tableau 126: Le nombre de réponses obtenues pour le nom « magazine »

⁷⁰⁹ Ici, les personnes qui ont opté pour le féminin ont commis une erreur d'ordre générique car le nom "cas" est de genre masculin.

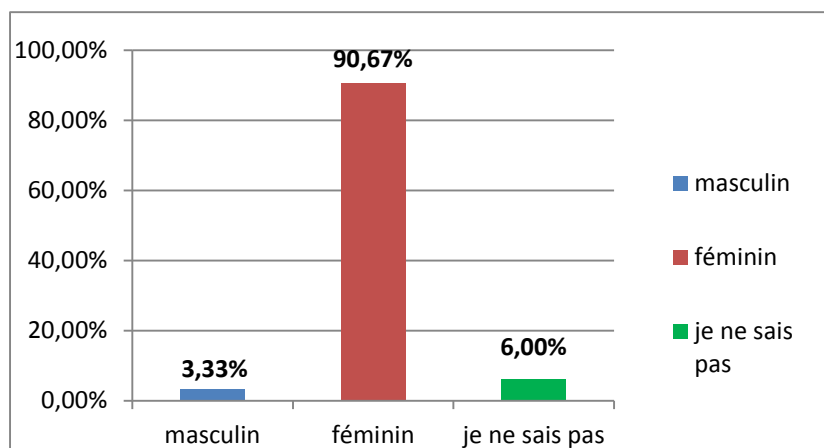


Figure 64: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «magazine»

37.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Suite à la collecte des données liées au G.G choisi pour le nom «magazine», nous avons classifié les réponses remises par notre public de la manière suivante:

- Le taux des réponses erronées est considérablement élevé: 90,67% de l'ensemble des étudiants ont coché la case du féminin estimant qu'il s'agit du genre convenable du nom «magazine» alors qu'il est plutôt inscrit dans la classe des noms masculins en langue française, tel que c'est noté dans le grand Larousse de la langue française «*magazine*: [magazin] n.m. publication périodique généralement illustrée et traitant de sujets divers »⁷¹⁰
- Contrairement à la réponse précédente, nous n'avons détecté que cinq réponses correctes où le genre choisi pour le nom «magazine» est le masculin.
- De même, nous avons constaté que le taux des réponses «je ne sais pas» est plus élevé par rapport à celui du genre masculin, dans la mesure où nous avons recensé 9 personnes ayant manifesté leur ignorance quant au genre du nom «magazine».

Après la présentation des statistiques enregistrées pour le nom «magazine», nous avons estimé indispensable de consacrer la partie suivante à la justification de cette erreur de confusion générique largement répandue chez les locuteurs non-natifs apprenants du FLE

Afin de déterminer les facteurs ayant empêché nos apprenants d'assigner correctement le genre du nom «magazine», nous avons regroupé dans le tableau n°127 les équivalents de ce nom ainsi que leurs genres dans les L1 de notre échantillon de public.

⁷¹⁰ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, op. cit., p. 3082.

Langue maternelle	Equivalent du nom «magazine»	G.G en L1	Congr.gén.en L1 et L2
Arabe	<i>Mağalla</i> مجلة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 127: Analyse contrastive des équivalents du nom «magazine»

Nous tenons à signaler que la recherche que nous avons menée pour cerner les différents équivalents du nom «magazine» a été infructueuse pour les trois L1 des apprenants berbérophones, à savoir le chaoui, le kabyle ainsi que le touareg. Le seul équivalent repéré est le nom féminin «*mağalla*» qui appartient à l'arabe *fusha*. Sachant que le nom «magazine» est masculin en langue française, nous pensons que la confusion rencontrée chez nos enquêtés non-natifs serait due au phénomène de l'interférence de la langue arabe en estimant que les apprenants auraient attribué le genre féminin de l'équivalent arabe au nom «magazine».

Quant aux locuteurs chaouis, kabyles et touaregs, nous dirons que l'hypothèse de l'interférence de la langue source serait aussi valable pour ces trois langues dans lesquelles nous n'avons repéré aucune traduction du nom «magazine». Il semble que tout comme les arabophones, les locuteurs de ces langues auraient réalisé un transfert négatif du G.G de l'équivalent «*mağalla*»⁷¹¹ vers le du nom «magazine». Cette explication part du fait que les apprenants chaouiphones, kabylophones et touaregs se réfèrent à l'arabe *fusha*⁷¹² qu'ils ont acquise au sein des établissements scolaires vu qu'en Algérie, l'enseignement se fait principalement en langue arabe que le système a instaurée après l'indépendance.

38. LE CAS DU NOM «CIMETIÈRE»

En ce qui concerne le nom «cimetière», nos apprenants ont opté pour les genres suivants:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	06	71	30
Le chaoui	03	14	05

⁷¹¹ Le nom "*mağalla*" s'inscrit dans la langue arabe dite moderne.

⁷¹² Notamment dans les situations formelles où le registre soutenu est de mise.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Le kabyle	02	15	02
Le touareg	00	01	01
Le total	11	101	38

Tableau 128: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cimetière»

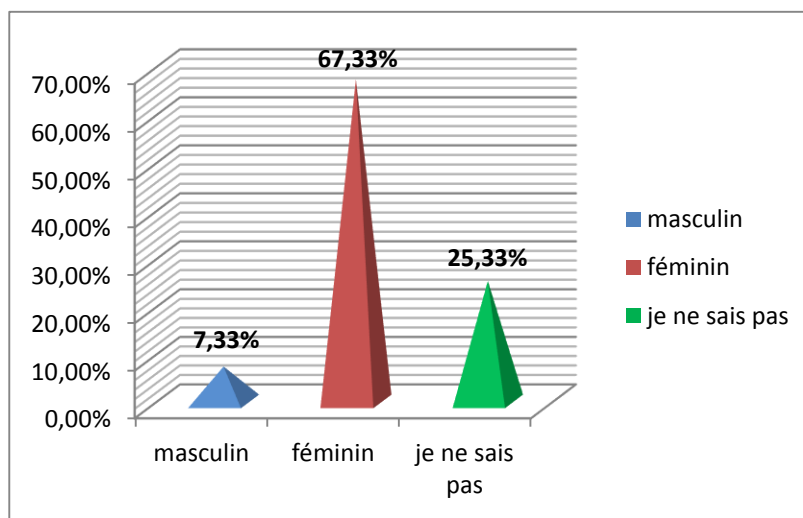


Figure 65: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «cimetière»

38.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Après la collecte des réponses remises par notre public, nous avons effectué une opération de recensement qui nous a fourni les données ci-après :

- 67,33% est le taux correspondant aux réponses erronées: c'est le cas des étudiants qui ont assigné le genre féminin au nom «cimetière». Ce G.G est évidemment inadéquat étant donné qu'on dit «un cimetière» et non pas «*une cimetière». Cette information est confirmée par le dictionnaire étymologique de la langue française duquel nous avons tiré cette définition: «*Cimetière* :s.m. Le lieu où l'on enterre les morts»⁷¹³
- Toutefois, nous n'avons enregistré que 7,33% de la totalité de l'échantillon où le genre masculin a été convenablement attribué en tant que G.G du nom «cimetière»
- Nous avons recensé 38 cas où les apprenants ont opté pour la réponse «je ne sais pas» pour marquer leur méconnaissance à l'égard du genre correspondant au nom français «cimetière».

⁷¹³ Émile Littré, op. cit., p. 622.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Nous allons, dans ce qui suit, interpréter ces données dans le but d'apporter une explication à la confusion rencontrée par nos apprenants lors de l'attribution du genre du nom «cimetière».

Pour vérifier si l'hypothèse de l'interférence de la L1 justifie la confusion d'attribution du G.G du nom «cimetière», nous examinerons le genre de ses équivalents dans les différentes langues sources de nos apprenants non-natifs. Ces informations sont incluses dans le tableau n°129:

Langue maternelle	Equivalent du nom «cimetière»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>maqbara</i> مقبرة	Féminin	-
Chaoui	<i>timeqbert</i> ⁷¹⁴	Féminin	-
Kabyle	<i>timeqbert</i> ⁷¹⁵	Féminin	-
Touareg	<i>tasaskut</i> ⁷¹⁶	Féminin	-

Tableau 129: Analyse contrastive des équivalents du nom «cimetière»

Selon ce tableau, il y a lieu de constater que les locuteurs Chaouis et Kabyles partagent le même équivalent «*timeqbert*», qui proviendrait de la même racine que le nom «*maqbara* » en arabe. Quant au touareg, le nom «cimetière» signifie «*tasaskut*» un nom qui se distingue des autres équivalents sur le plan lexical.

Ainsi, les quatre équivalents partagent tous le même genre féminin, tandis que le nom «cimetière» est masculin. Cette différence de genres serait la cause de la confusion constatée chez nos apprenants, qui, par interférence de leur L1, auraient transféré au nom français «cimetière» le genre féminin de son équivalent dans leurs langues maternelles.

Pour ce qui est des 38 personnes qui n'ont donné aucune précision d'ordre générique pour le nom «cimetière», nous justifions ce nombre considérable par le fait que le nom «cimetière» n'est pas fréquemment employé par les apprenants de la première année. En effet, ces enquêtés ignorent le sens du nom «cimetière» et lors de la phase de distribution des questionnaires,

⁷¹⁴ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 103.

⁷¹⁵ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 175.

⁷¹⁶ Emile Masqueray, op. cit., p. 55.

beaucoup d' étudiants nous ont demandé de leur fournir la signification de ce nom. Donc, leur ignorance du mot conduit inévitablement à l'incapacité de définir son G.G.

Il serait possible que les erreurs d'attribution du genre du nom « cimetièrre » soient d'ordre intralingual causée par la surgénéralisation du critère de la syllabe finale comme indice facilitant la prévisibilité du G.G⁷¹⁷. En d'autres termes, nous pensons que nos enquêtés auraient considéré la syllabe « -ère » comme marque du féminin comme c'est le cas pour les noms chancelière, cafetière, boulangère, etc. Il s'agit alors d'un transfert intralingual du à la surgénéralisation d'une régularité morphophonologique définissant le genre féminin en langue française.

39. LE CAS DU NOM «CAFÉ»

Pour ce qui est du genre défini pour le nom «café», nous avons enregistré les statistiques représentées par le tableau n°130 ainsi que la figure n°66.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	28	79	00
Le chaoui	04	18	00
Le kabyle	05	14	00
Le touareg	00	02	00
Le total	37	113	00

Tableau 130: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «café»

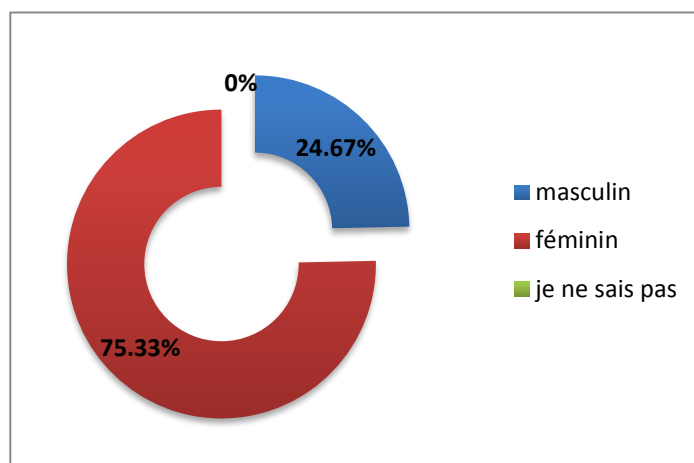


Figure 66: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «café»

⁷¹⁷ Cf. a. LA SYLLABICITÉ FINALE , p.121.

39.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Pour ce trente neuvième cas qui porte sur la définition du genre du nom « café », nous avons eu les résultats qui se présentent de la manière suivante :

- 113 personnes ont opté pour le genre féminin (soit 75.33% du public). En effet, ces réponses sont incorrectes puisque le nom « café » est masculin en langue française, comme l'approuve le dictionnaire de l'académie française dans sa neuvième édition : « *Café*: n.m. XVII^e siècle, d'abord caueh, cafeh. Emprunté, sans doute par l'intermédiaire de l'italien caveé, caffè, du turc qahve, lui-même de l'arabe qahwa. Boisson obtenue à partir des graines de caféier préalablement torréfiées et moulues. »⁷¹⁸
- Le restant des apprenants au nombre de 37 ont correctement assigné le genre masculin au nom « café ».
- Nous n'avons repéré aucune réponse liée à la troisième option « je ne sais pas ».

Etant donné le taux important des erreurs d'ordre générique du nom « café » estimé aux trois quarts de l'échantillon sur lequel nous avons effectué cette recherche analytique, il nous semble impératif de connaître la cause de cette mauvaise assignation à travers la vérification des hypothèses de recherches émises avant la réalisation de la présente étude.

Le tableau n°131 contient les noms qui signifient « café » dans les langues maternelles de nos apprenants.

Langue maternelle	Equivalent du nom «café»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>qahwa</i> قهوة	Féminin	-
Chaoui	<i>qahua</i> ⁷¹⁹	Féminin	-
Kabyle	<i>lqahwa</i> ⁷²⁰	Féminin	-
Touareg	<i>elgaoua</i> ⁷²¹	Féminin	-

Tableau 131: Analyse contrastive des équivalents du nom «café»

⁷¹⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/caf%C3%A9>, consulté le 28 septembre 2019.

⁷¹⁹ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 81.

⁷²⁰ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 35.

⁷²¹ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 103.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Après la recherche du sens du mot «café» dans les différents dictionnaires de langue que nous avons consultés, nous sommes parvenus à déduire que le nom arabe «*qahwa*» est à l'origine de tous les équivalents mentionnés dans le tableau ci-dessus ainsi que le nom français «café». Néanmoins, ces équivalents ne sont pas grammaticalement identiques sur le plan générique: les noms «*qahwa*», *qahua*, *lqahwa*, *elgaoua* qui correspondent respectivement aux langues arabe, chaouie, kabyle et touarègue sont tous de genre féminin alors que le nom «café» est masculin en langue française.

Compte tenu de cette répartition générique, nous supposons que nos enquêtés auraient commis des erreurs lors de l'attribution du genre du nom «café» à cause de l'interférence de la L1. Cette interférence consisterait à assigner au nom français le genre féminin de ses équivalents dans les quatre L1 de notre échantillon de public, à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg.

40. LE CAS DU NOM «APPAREIL»

Nous présentons dans le tableau n°132 ainsi que l'histogramme n°67 les résultats que nous avons recueillis pour le nom «appareil».

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	07	97	03
Le chaoui	01	20	01
Le kabyle	04	14	01
Le touareg	00	02	00
Le total	12	133	05

Tableau 132: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «appareil»

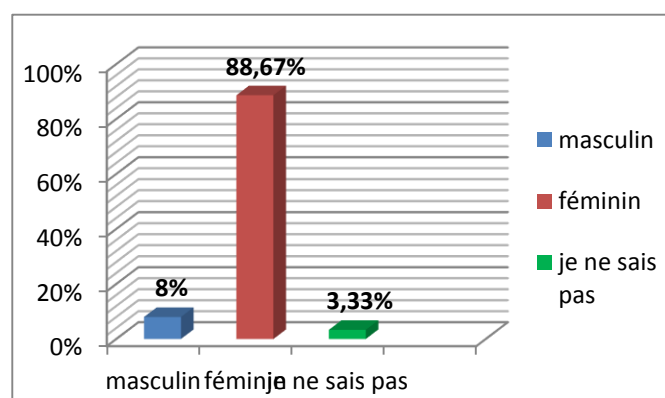


Figure 67: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «appareil»

40.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

L'opération de dépouillement des données nous a fourni les statistiques représentées précédemment, selon lesquelles la majorité des étudiants ont opté pour le mauvais genre du nom «appareil»: le taux des erreurs est de 88,67% de la totalité des apprenants qui ont choisi le genre féminin alors que ce nom est de genre masculin en langue française. La définition du dictionnaire Larousse confirme son genre: «**Appareil**.*nom masculin (de appareiller).Objet, machine, dispositif électrique, électronique, mécanique, etc., formés d'un assemblage de pièces destinées à fonctionner ensemble.*»⁷²²

En ce qui concerne les cas où le genre choisi est le masculin, nous n'avons recensé que 12 réponses ne représentant que 8% de l'ensemble de l'échantillon. Quant au 5 cas restant, les apprenants ont opté pour la réponse «je ne sais pas» et n'ont réalisé aucune définition générique pour le nom appareil.

Après la description de ces statistiques, nous tâcherons de justifier le taux élevé des erreurs constatées chez nos apprenants. Pour ce faire, nous vérifierons en premier lieu si le choix erroné du genre du nom serait d'origine interférentielle de la langue source de nos apprenants non-natifs. Le tableau suivant comporte les équivalents du nom «appareils» en arabe, en chaoui, en kabyle et en touareg.

Langue maternelle	Equivalent du nom «appareil»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Āla</i> آلة	Féminin	-
Chaoui	<i>naura</i> ⁷²³	Féminin	-
Kabyle	<i>tmacint</i> ⁷²⁴	Féminin	-
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 133: Analyse contrastive des équivalents du nom «appareil»

Avant d'entamer l'analyse des données présentées dans le tableau ci-dessus, nous tenons à signaler que dans le cas de la langue touarègue, nous n'avons trouvé aucune traduction du nom «appareil» dans les références mises à notre disposition. En raison de l'absence d'équivalent, nous pensons que les locuteurs touaregs auraient recours au nom arabe (*fusha*) «*āla*» pour comprendre le sens du nom «appareil», car outre leur langue maternelle, soit le

⁷²² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/appareil/4626?q=appareil#4606>, consulté le 2 octobre 2019.

⁷²³ G Huyghe, *Français-chaouia, op. cit.*, p. 37.

⁷²⁴ Jean-Marie Dallet, *op. cit.*, p. 12.

touareg, ils ont acquis la langue arabe lors de la scolarisation qu'ils ont reçue au sein des établissements scolaires. Le recours à l'équivalent arabe expliquerait l'erreur relative au genre du nom «appareil» car il semble que les touaregophones auraient effectué un transfert négatif du genre féminin du nom arabe «*āla*» vers le nom «appareil».

Quant aux autres langues, nous avons noté que les trois équivalents sont de genre féminin, à savoir «*āla*» en arabe, «*naura*» en chaoui, et «*tmacint*» en kabyle. Le genre de ces noms serait la cause de la confusion observée chez nos apprenants qui, par interférence de leurs langues maternelles, auraient attribué au nom «appareil» le genre de son équivalent dans la L1 c'est à dire le genre féminin alors qu'en langue française, on dit «un appareil» et non pas «une appareil».

41. LE CAS DU NOM «CADENAS»

Le tableau ainsi que l'histogramme ci-après représentent les résultats relatifs aux genres assignés au nom «cadenas»:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	00	104	03
Le chaoui	00	21	01
Le kabyle	00	19	00
Le touareg	00	02	00
Le total	00	146	04

Tableau 134: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cadenas»

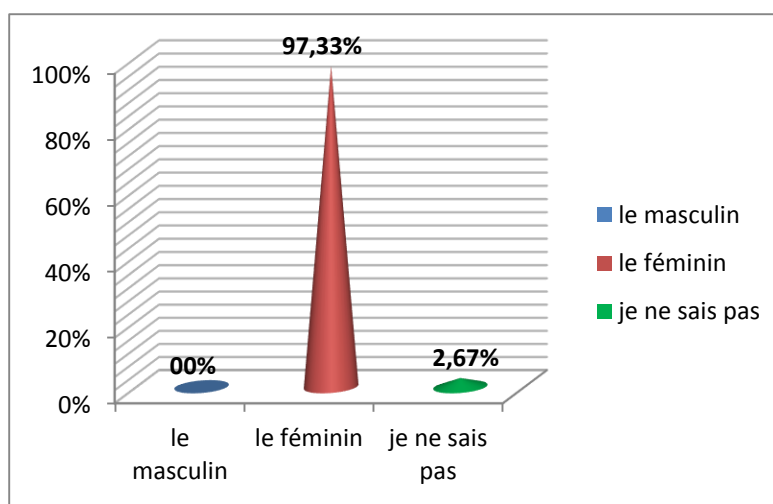


Figure 68: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «cadenas»

41.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Pour ce qui est du genre du nom «cadenas», les réponses récoltées sont réparties ainsi:

- Il est indéniable que la quasi-totalité des étudiants (97,33% du public) ont opté pour le genre féminin comme genre du nom «cadenas». Avec ce choix, les apprenants ont indubitablement commis une erreur, étant donné que le nom français appartient plutôt au genre masculin. Cette définition est attestée par le grand dictionnaire de la langue française ainsi: «*Cadenas*: n.m. Petite serrure mobile, munie d'un arceau métallique qui se passe dans les pitons fermés.»⁷²⁵
- Nous avons enregistré quatre cas représentant un nombre infime d'enquêtés ayant reconnu leur ignorance du genre du nom «cadenas».
- Nous n'avons repéré aucune réponse correcte pour le présent cas vu qu'aucun étudiant n'a coché la case du genre masculin.

En omettant les quatre cas qui n'ont opté ni pour le masculin ni pour le féminin, nous nous permettons de certifier que la totalité des apprenants ont réalisé une attribution erronée du genre du nom «cadenas», puisqu'ils ont tous coché la case du féminin, tandis que ce nom est de genre masculin comme nous l'avons déjà précisé. L'homogénéité des réponses incorrectes remises par le public, aurait une cause bien définie partagée par l'ensemble des apprenants.

Afin d'apporter une explication à ces erreurs, nous tenterons de savoir si l'interférence de la L1 en est la cause ou non. Pour ce faire, nous tracerons le tableau n°135 qui inclut les équivalents correspondant au nom «cadenas» dans les langues sources de nos apprenants.

Langue maternelle	Equivalent du nom «cadenas»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Qofl</i> قفل	Masculin	+
Chaoui	<i>Meftah</i> ⁷²⁶	Masculin	+
Kabyle	<i>Imeftah</i> ⁷²⁷	Masculin	+
Touareg	<i>tanast</i> ⁷²⁸	Féminin	-

Tableau 135: Analyse contrastive des équivalents du nom «cadenas»

⁷²⁵ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, *op. cit.*, p. 546.

⁷²⁶ G Huyghe, *Français-Chaouia*, *op. cit.*, p. 81.

⁷²⁷ Jean-Marie Dallet, *op. cit.*, p. 35.

⁷²⁸ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, *op. cit.*, p. 297.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

La lecture des données citées dans le tableau ci-dessus nous permet de nier la pertinence de l'hypothèse du transfert négatif du G.G des noms correspondant au nom « cadenas » dans les trois quarts des langues sources de nos enquêtés étant donné que le genre des équivalents arabe, chaoui et kabyle est identique à celui du nom « cadenas ». En effet, les noms «*qofl*» en arabe, «*meftah*» en chaoui, «*lmeftah*» en kabyle⁷²⁹ partagent le même genre masculin que le nom français «cadenas».

Contrairement aux autres équivalents, le nom touareg «*tanast*» est de genre féminin, ce qui pourrait confirmer l'hypothèse du transfert négatif du genre féminin du nom «*tanast*» vers le nom « cadenas » chez les deux étudiants touaregs ayant correctement attribué le genre du nom français, en l'occurrence « cadenas ».

Comme la première hypothèse a été niée pour les apprenants arabophones, chaouiophones et kabylophones, nous vérifierons si le trait phonologique serait à l'origine des erreurs d'ordre générique commises par la majorité de nos enquêtés lors du choix du G.G du nom « cadenas » en langue française. Pour ce faire, il convient de soumettre le mot «cadenas » à une analyse d'ordre phonologique dont les étapes sont ordonnées selon l'enchaînement logique qui suit:

- a- Le nom cadenas est prononcé [kadna].
- b- Il se termine par la syllabe /a/.
- c- Cette syllabe est un trait phonologique qui définit le genre des noms féminins en arabe et en tamazight.
- d- Nos apprenants du FLE auraient appliqué ce critère phonologique sur le nom «cadenas» en raison de l'existence de la syllabe finale /a/.
- e- Les apprenants auraient défini le féminin comme genre du nom «cadenas» en se basant sur la marque phonologique du féminin en L1.

Cette analyse nous confirme l'hypothèse de l'interférence d'ordre phonologique comme source de confusion générique chez les apprenants non-natifs qui auraient confondu entre les traits phonologiques de leurs langues maternelles avec ceux de la langue française comme langue étrangère.

⁷²⁹ Il est à noter que les noms "*meftah*" et "*lmeftah*" sont presque identiques sur les plans morphologique et phonologique, ils partagent la même racine ainsi que le même genre.

42. LE CAS DU NOM «FILLE»

Le recensement des résultats recueillis pour le nom «fille» nous a permis de classier les statistiques comme suit :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	01	106	00
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	00	19	00
Le touareg	00	02	00
Le total	01	149	00

Tableau 136: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «fille»

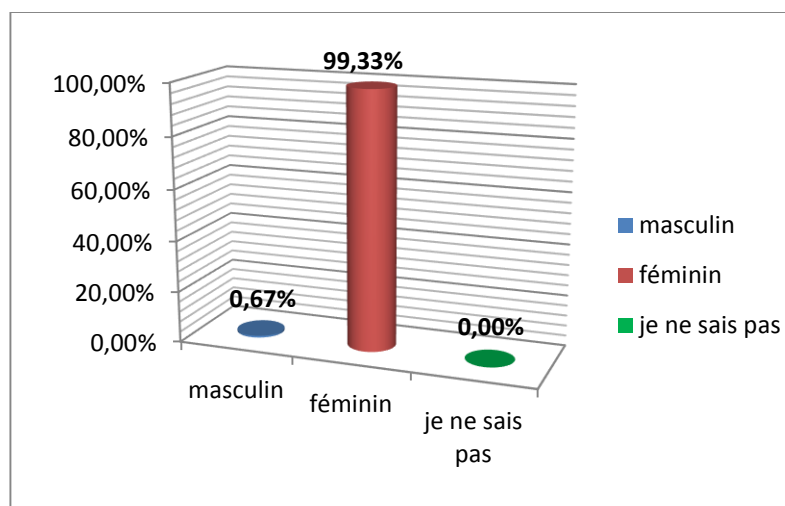


Figure 69 : Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «fille»

42.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est frappant que la quasi-totalité des apprenants ont opté pour le genre adéquat quant au nom «fille» soit le genre féminin comme en témoigne le dictionnaire de l'Académie française qui définit ce nom comme étant: « *nom masculin. Être humain de sexe féminin considéré dans son lien de filiation.* »⁷³⁰

Nous estimons que la dominance du choix du genre féminin serait due à un transfert positif du genre des équivalents du nom «fille» dans les langues sources de notre échantillon de

⁷³⁰<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F0777>, consulté le 29 octobre 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

public. Pour confirmer cette hypothèse, nous avons effectué une étude analytique du G.G des noms correspondant à «fille» dans les différentes L1 des apprenants.

Langue maternelle	Equivalent du nom «fille»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>Bent</i> بنت	Féminin	+
Chaoui	<i>illi</i> ⁷³¹	Féminin	+
Kabyle	<i>Yelli</i> ⁷³²	Féminin	+
Touareg	<i>ielli</i> ⁷³³	Féminin	+

Tableau 137: Analyse contrastive des équivalents du nom «fille»

D'après les données mentionnées dans le tableau n°137, nous constatons que les trois dialectes amazighs partagent le même équivalent du nom «fille» soit le nom «*illi*». En effet, les équivalents berbères ainsi que le nom arabe «*bent*» sont du même G.G que le nom français «fille». Il s'agit dans ce cas d'un genre naturel attribué en fonction du sexe de l'être humain désigné par les noms «fille», «*bent*» et «*illi*».

Ainsi, nous déduisons que le genre des équivalents du nom «fille» dans les L1 de notre public a été attribué au nom français par le biais d'un transfert positif du G.G en arabe et en tamazight (avec ses trois variétés) vers la langue cible, en l'occurrence le FLE.

43. LE CAS DU NOM «VÉHICULE»

Le recensement des résultats recueillis pour le nom «véhicule» nous a permis de fournir les statistiques représentées par le tableau n°138 ainsi que la représentation graphique n°70.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	08	97	02
Le chaoui	00	21	01
Le kabyle	03	15	01
Le touareg	00	01	01
Le total	11	134	05

Tableau 138: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «véhicule»

⁷³¹ G Huyghe, *Français-chaouia*, op. cit., p. 288.

⁷³² Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 106.

⁷³³ Emile Masqueray, op. cit., p. 127.

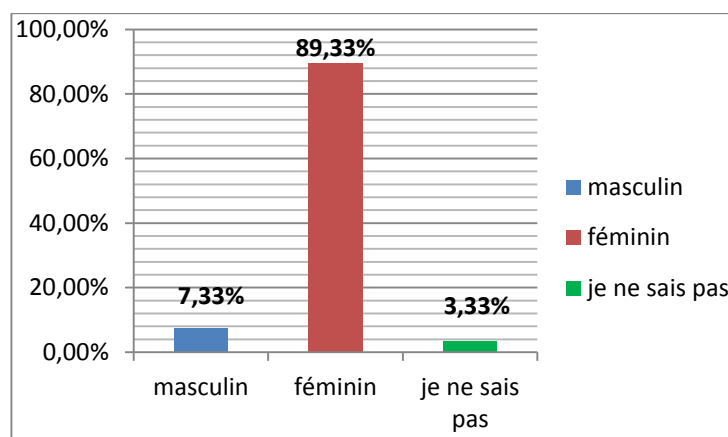


Figure 70: Taux des réponses globales obtenues pour le nom «véhicule»

43.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est flagrant que le taux des erreurs est très élevé, vu que 89,33 % des apprenants ont coché la case du féminin pour identifier le genre du nom «véhicule», alors que ce dernier appartient au genre masculin, comme en témoigne le dictionnaire le Littré qui définit ce nom comme suit : « ***véhicule**: s. m. Une voiture quelconque (ce qui est le sens propre du mot latin).* »⁷³⁴

Pour ce qui est des étudiants ayant correctement assigné le genre du nom «véhicule», nous n'avons dénombré que 11 cas représentant un pourcentage de 7,33% du public.

Quant aux cinq apprenants qui restent, ils ont opté pour la réponse «je ne sais pas» pour exprimer leur incapacité de reconnaître le G.G qui correspond au nom «véhicule».

Etant donné le taux considérablement élevé des erreurs que les apprenants ont commises lors du choix du G.G du nom «véhicule», il nous semble indispensable de localiser la cause de cette confusion. Pour ce faire, nous effectuerons une étude analytique du genre des noms correspondant à «véhicule» dans les différentes L1 de notre échantillon de public. Le tableau n°139 englobe tous les équivalents repérés pour le nom «véhicule».

Langue maternelle	Equivalent du nom «véhicule»	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 ET I2
Arabe	<i>markaba</i> مركبة	Féminin	-
Chaoui	∅	∅	∅

⁷³⁴ <https://www.littre.org/definition/v%C3%A9hicule>, consulté le 02 novembre 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Kabyle	∅	∅	∅
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 139: Analyse contrastive des équivalents du nom «véhicule»

Nous tenons à noter que la recherche d'équivalents pour le nom «véhicules» n'a abouti que dans le cas de la langue arabe *fusha*, soit le nom «*markaba*» qui est féminin à l'inverse du nom «véhicule». Cette différence d'ordre générique expliquerait l'attribution erronée du genre du nom «véhicule» constatée chez la majorité de nos apprenants qui auraient confondu entre le G.G du nom de la langue cible de celui de son équivalent dans leur langue source. En d'autres termes, les 134 enquêtés auraient réalisé un transfert négatif du genre féminin du nom «*markaba*» vers celui du nom «véhicule» qui est grammaticalement de genre masculin.

Quant aux berbérophones pour lesquelles nous n'avons pas identifié d'équivalents, nous supposons que l'interférence de la langue source serait la cause du choix incorrect du genre du nom «véhicule». Cette interférence se traduit par le recours à l'équivalent «*markaba*» qui appartient à la langue arabe, étant donné que cette dernière est maîtrisée telle une seconde langue maternelle chez les berbérophones⁷³⁵ qui ont eu une scolarisation arabisante.

44. LE CAS DU NOM «ARME»

Après la phase de dépouillement des réponses recueillies pour le nom «arme», nous avons pu répartir les statistiques obtenues comme suit:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	94	07	06
Le chaoui	18	02	02
Le kabyle	17	02	00
Le touareg	00	02	00
Le total	129	13	08

Tableau 140: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «arme»

⁷³⁵ C'est à dire les apprenants Chaouis, Kabyles et Touaregs.

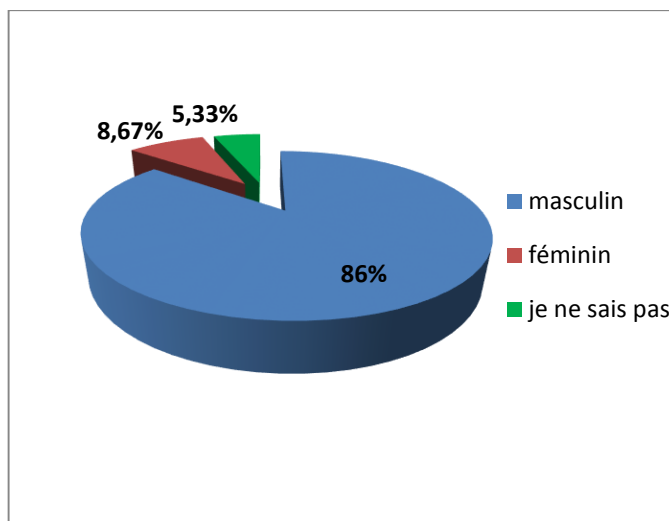


Figure 71: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «arme»

44.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Le recensement des réponses relatives au genre du nom «arme» nous a conduit à répartir les données suivantes:

- 86% des apprenants ont opté pour le masculin qui est considéré comme un genre erroné, puisque le nom «arme» est grammaticalement inscrit dans la catégorie du genre féminin, comme c'est indiqué dans le dictionnaire de la langue française conçu par Emile Littré, duquel nous avons extrait la définition suivante:» *arme: s. f. Instrument d'attaque ou de défense. Arme offensive, défensive. Armes de trait, arme blanche.*»⁷³⁶
- 8,67% de la totalité des étudiants ont correctement identifié le genre du nom «arme» en cochant la case du genre féminin.
- 5,33 du public ont exprimé leur méconnaissance à l'égard du G.G du nom «arme».

L'importance du nombre des réponses erronées nous incite à connaître le facteur qui justifie cette confusion assez répandue chez nos étudiants. Cette recherche a pour objectif de vérifier si l'interférence de la L1 serait la cause de cette confusion liée au système générique en langue française.

Le tableau n°141 regroupe les noms qui correspondent au nom «arme» dans les quatre L1 de nos enquêtés.

⁷³⁶ Émile Littré, *op. cit.*, p. 194.

Langue maternelle	Equivalent du nom «arme»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>slah</i> سلاح	Masculin	-
Chaoui	<i>uzzal</i> ⁷³⁷	Masculin	-
Kabyle	<i>uzzal</i> ⁷³⁸	Masculin	-
Touareg	<i>tazouli</i> ⁷³⁹	Féminin	+

Tableau 141: Analyse contrastive des équivalents du nom «arme»

D'après ce tableau, les noms correspondants à «arme» sont: «*slah*» en arabe, «*uzzal*» en chaoui et en kabyle, et «*tazouli*» en touareg. D'un point de vue générique, le masculin est le genre commun aux équivalents arabe, chaoui et kabyle contrairement au nom touareg qui s'inscrit plutôt dans la catégorie du genre féminin.

Afin de vérifier la validité de notre hypothèse de recherche selon laquelle les erreurs d'ordre générique seraient le résultat d'une interférence de la langue source, nous procéderons à la comparaison des genres des équivalents avec celui du nom français «arme»:

Les apprenants dont les langues sources sont l'arabe, le chaoui et le kabyle auraient opté pour le mauvais genre en considérant «arme» comme nom masculin. Ce choix s'expliquerait par un transfert négatif du G.G des équivalents (le masculin) vers le nom «arme». Autrement dit, il s'agit d'une interférence de la langue maternelle⁷⁴⁰ avec le système générique de la langue cible à savoir le FLE.

Pour les locuteurs touaregs, l'hypothèse de l'interférence de la L1 est à exclure, vu que l'équivalent «*tazouli*» partage le même G.G avec le nom «arme». Il semble que les deux étudiants touaregs ont convenablement opté pour le genre féminin grâce à un transfert positif du genre féminin du nom «*tazouli*» vers le nom français «arme».

⁷³⁷ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 42.

⁷³⁸ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 72.

⁷³⁹ Adolphe de Calassanti-Motyliniski, op. cit., p. 86.

⁷⁴⁰ Dans ce cas, il s'agit de l'arabe, le chaoui et le kabyle

45. LE CAS DU NOM «CONTINENT»

Pour ce quarante cinquième cas, nos enquêtés ont présenté les réponses répertoriées dans le tableau et la figure qui suivent.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	11	84	12
Le chaoui	10	09	03
Le kabyle	08	10	01
Le touareg	00	01	01
Le total	29	104	17

Tableau 142: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «continent»

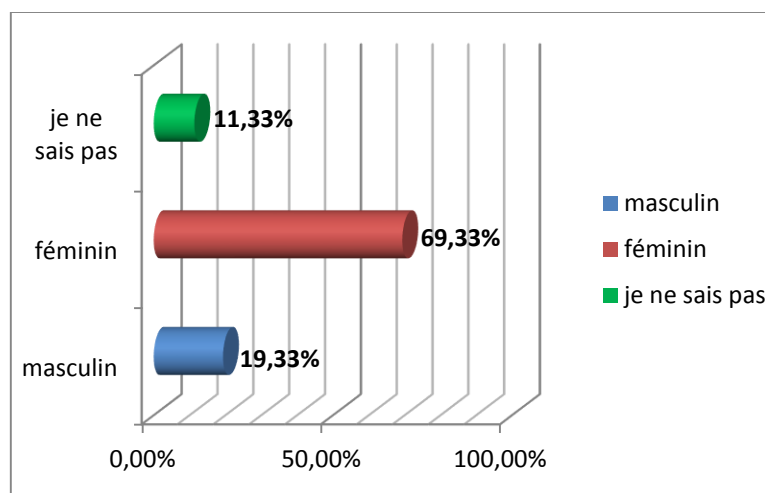


Figure 72: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «continent»

45.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les statistiques que nous avons recueillies pour le nom «continent» montrent qu'une grande proportion de notre public a réalisé une assignation erronée quant au genre de ce nom, étant donné que 69,33% ont coché la case du féminin, sachant qu'en langue française le nom «continent» est grammaticalement répertorié dans la catégorie du genre masculin. La définition générique de ce nom est confirmée dans le dictionnaire Larousse comme suit: «*Continent*: nom masculin (latin *continens terra*, terre continue). Vaste étendue de terre émergée, considérée comme une partie du monde et à laquelle on rattache les îles proches.»⁷⁴¹

⁷⁴¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/continent/18603?q=continent#18499>, consulté le 10 novembre 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Toutefois, nous n'avons recensé que 29 cas (représentant un pourcentage de 19,33%) où le genre masculin a été convenablement choisi pour le nom «continent», et 17 cas où les étudiants ont répondu par «je ne sais pas» pour témoigner de leur ignorance vis-à-vis du G.G du nom proposé.

Suite à la description détaillée des données que nous avons obtenues pour le présent nom, nous tenterons de définir la cause des erreurs d'ordre générique à travers une analyse minutieuse du G.G des équivalents du nom «continent» dans les langues sources parlées par les apprenants du français en tant que langue étrangère inscrits en première année à l'université Amar Téliidji. Le tableau n°143 nous fournit les données nécessaires à cette analyse.

Langue maternelle	Equivalent du nom «continent»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>qarra</i> قارة	Féminin	-
Chaoui	<i>Berr</i> ⁷⁴²	Masculin	+
Kabyle	<i>Berr</i> ⁷⁴³	Masculin	+
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 143: Analyse contrastive des équivalents du nom «continent»

D'après ce tableau, les équivalents du nom «continent» sont : «*qarra*» en arabe, et «*berr*» en chaoui et en kabyle. Nous signalons que pour la langue touarègue, aucune traduction du nom «continent» n'est mentionnée dans les dictionnaires de langues que nous avons consultés.

Nous procéderons à l'analyse des équivalents du nom «continent» ainsi que leurs genres selon la répartition suivante:

- Le nom qui correspond à «continent» est «*qarra*» en arabe⁷⁴⁴. A l'inverse du nom français, «*qarra*» est classifié avec les noms féminins. La différence d'ordre générique observée entre ces deux noms pourrait être la cause de l'attribution incorrecte du genre du nom «continent». Nous expliquons cette confusion par un transfert négatif réalisé par les étudiants arabophones qui auraient erronément transféré le genre féminin du nom «*qarra*» vers le nom «continent» qui est plutôt masculin en français.

⁷⁴² G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 127.

⁷⁴³ G Huyghe, *Français-Kabyle*, op. cit., p. 210.

⁷⁴⁴ Le nom "*qarra*" appartient à la langue arabe moderne et n'a pas d'équivalent dans le registre dialectal.

- D'un point de vue générique; étant masculin, le nom «*berr*» partage le même G.G avec le nom «continent». Partant de cette définition, nous estimons que les 10 étudiants Chaouis ainsi que les 08 Kabyles auraient positivement transféré le genre masculin du nom «*berr* » lors du choix du genre convenable au nom « continent ».

- Le phénomène de l'interférence de la L1 justifierait les erreurs commises par les 09 Chaouis et les 10 Kabyles qui se seraient référés à l'équivalent arabe «*qarra* » lors de l'assignation du G.G du nom « continent » dans la mesure où l'arabe *fusha* est parfaitement maîtrisée par les berbérophones telle une seconde L1 qu'ils ont acquise en raison de l'arabisation de l'école algérienne .

- Pour ce qui est de l'absence d'un nom correspondant à «continent» en langue touarègue, nous pensons que les locuteurs de cette langue se baseraient, eux aussi, sur la langue arabe *fusha* pour traduire ce nom en utilisant l'équivalent «*qarra*». Le recours à la langue arabe s'explique par la maîtrise de cette langue par les Touaregs, qui ont bénéficié d'une scolarisation faite en langue arabe. En admettons cette interprétation, l'hypothèse de l'interférence de la L1 préalablement confirmée pour les apprenants arabophones pourrait être valable pour les touaregophones aussi.

46. LE CAS DU NOM «SQUELETTE»

Les réponses données pour le nom « squelette » sont les suivantes :

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	01	98	07
Le chaoui	00	22	00
Le kabyle	00	19	00
Le touareg	01	00	01
Le total	02	140	08

Tableau 144: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «squelette»

Le nombre total converti en pourcentage pour les trois réponses proposées au public sera représenté sous forme d'un histogramme comme suit :

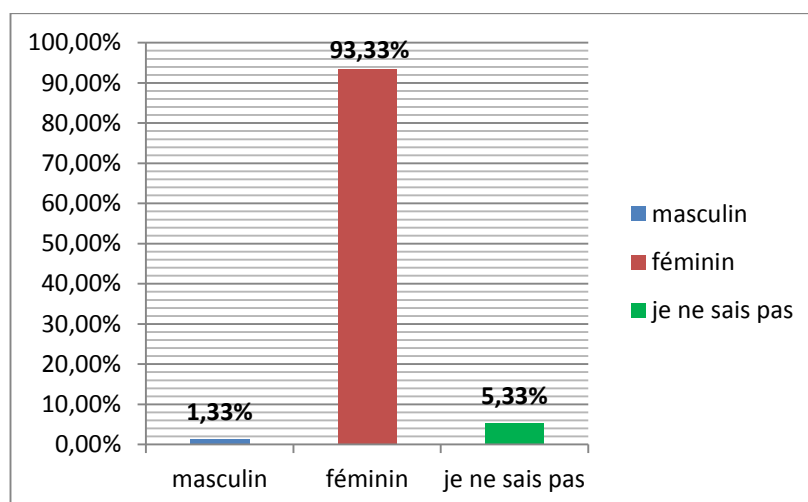


Figure 73: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «squelette»

46.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Nous allons, en premier lieu, réaliser une description des réponses que nous avons recensées pour les genres attribués au nom «squelette». Les données obtenues sont réparties ainsi:

- La majorité des étudiants (au nombre de 140) ont erronément identifié le genre du nom «squelette» du fait qu'ils ont choisi le genre féminin. Il est à préciser qu'en grammaire française, le nom «squelette» présente une exception par rapport à la régularité morphophonologique définissant le genre des noms selon laquelle, les noms dont la syllabe finale est «-ette» [ɛt] sont classifiés dans la catégorie du genre féminin (ex: fillette, maisonnette, sonnette...etc.). Afin de confirmer le G.G du nom «squelette», nous nous sommes référés au Grand Larousse de la langue française duquel nous avons tiré la définition suivante « *Squelette* [skələt] n.m. Charpente osseuse qui soutient le corps chez les animaux vertébrés: le squelette humain se compose de 208 os.»⁷⁴⁵
- Contrairement aux premiers résultats portant sur le genre erroné, nous n'avons dénombré que deux réponses correctes où le genre identifié pour le nom «squelette» est le masculin.
- Quant aux 8 apprenants restants, ils ont opté pour la troisième option, soit la réponse «je ne sais pas».

La lecture de ces statistiques nous conduit à constater la dominance du choix du genre erroné par rapport aux autres réponses. L'importance du taux d'erreurs nécessite la vérification

⁷⁴⁵ L Guilbert, R Lagane et G Niobey, *op. cit.*, p. 5589.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

de nos hypothèses de recherches dans le but de délimiter les facteurs détraquant la bonne assignation du genre du nom «squelette».

Le tableau n°145 présente les différentes traductions du nom «squelette» dans les langues sources de nos apprenants non-natifs du FLE.

Langue maternelle	Equivalent du nom «squelette»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	هيكل عظمي <i>Haykal- 'azmi</i>	Masculin	+
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	<i>Remma</i> ⁷⁴⁶	Féminin	-
Touareg	<i>Iyesan n tamersouit</i> ⁷⁴⁷	Masculin	+

Tableau 145: Analyse contrastive des équivalents du nom «squelette»

Avant toute analyse, nous signalons l'absence d'un équivalent chaoui se rapportant au nom «squelette» dans le dictionnaire de langue auquel nous nous sommes référés lors de la réalisation de cette étude.

Hormis ce cas, la comparaison du genre du nom «squelette» avec celui de ses équivalents nous permet de souligner une similitude générique dans les langues arabe et touarègue dont les équivalents «*haykal- 'azmi*» et «*iyesan n tamersouit*» partagent le même genre masculin que le nom français. Vu l'appartenance de ces deux équivalents au même G.G que le nom «squelette», nous supposons que les apprenants arabophones et touaregophones ayant correctement choisi le genre masculin auraient réalisé un transfert positif du genre masculin des équivalents «*haykal- 'azmi*» et «*iyesan n tamersouit*» vers le nom «squelette» lors de l'assignation de son genre.

Quant aux 140 erreurs d'assignation que nous avons recensées pour le nom «squelette», nous estimons que ces erreurs seraient dues à une surgénéralisation de l'attribution du genre féminin aux noms français se terminant par la syllabe «-ette»⁷⁴⁸. En effet, le nom «squelette» est exceptionnellement de genre masculin bien qu'il se termine par la syllabe [ɛt]. Ainsi, nous

⁷⁴⁶ G Huyghe, Français-Kabyle, *op. cit.*, p. 812.

⁷⁴⁷ Emile Masqueray, *op. cit.*, p. 321.

⁷⁴⁸ Voir a. LA SYLLABICITÉ FINALE 121.

déduisons que nos enquêtés auraient commis des erreurs intralinguales en généralisant ce critère d'ordre morphophonologique, ce qui les a induit en erreur vu qu'ils ont opté pour le genre féminin tandis que ce nom est plutôt masculin.

Par ailleurs, l'hypothèse de l'interférence de la L1 serait valable pour les kabylophones ayant commis des erreurs d'ordre générique, étant donné que le nom «*remma*» correspondant à «*squelette*» est féminin en langue kabyle tandis que le nom «*squelette*» est masculin en français. Cette non congruence générique serait à l'origine du choix du genre féminin par la totalité des enquêtés kabyles à cause de l'interférence de leur L1 dans l'assignation du genre du nom «*squelette*» en langue française.

47. LE CAS DU NOM «COULEUR»

Les statistiques enregistrées pour le nom «couleur» sont résumées dans le tableau n°146. Nous représenterons, par la suite, les pourcentages obtenus pour chacune des trois options proposées au public sous forme d'une représentation graphique.

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	31	73	03
Le chaoui	12	10	00
Le kabyle	07	12	00
Le touareg	01	01	00
Le total	51	96	03

Tableau 146: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «couleur»

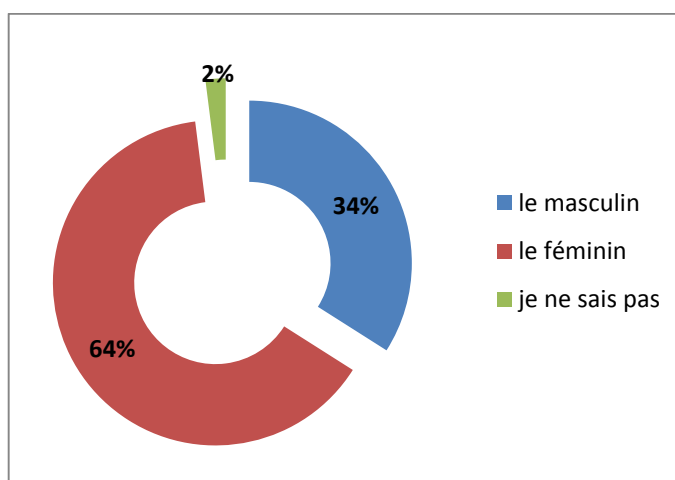


Figure 74: Taux des réponses enregistrées pour le nom «couleur»

47.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les résultats obtenus pour le genre du nom «couleur» sont répartis comme suit :

- 64% du public ont choisi le genre féminin qui est grammaticalement correct selon le dictionnaire de E.Littré : « *Couleur*: s.f. Sensation que produit sur l'organe de la vue diversement réfléchi par les corps.»⁷⁴⁹
- 34% est le taux d'erreur enregistré pour ce cas, où les apprenants ont identifié le masculin comme genre du nom «couleur».
- Quant au 02% du public restant, ils ont affirmé qu'ils ne détiennent aucune connaissance leur permettant de définir le genre du nom «couleur».

D'après ces statistiques, le taux des réponses correctes est dominant; étant donné que la majorité de notre échantillon de public a opté pour le genre convenable quant au nom «couleur». Malgré le taux relativement réduit des erreurs d'ordre générique, nous tenterons quand même d'apporter une explication au mauvais choix du genre du nom «couleur» réalisé par le tiers de notre public (au nombre de 51 personnes).

Afin de tester l'hypothèse de l'influence de la L1 sur le système générique chez nos étudiants, nous procéderons à la comparaison du G.G du nom français «couleur» avec celui de ses équivalents dans les quatre L1 parlées par notre échantillon de public. Le tableau n°147 nous fournit les données nécessaires à cette étude analytique.

Langue maternelle	Equivalent du nom «couleur»	G.G en L1	Congr. Gén. En L1 et L2
Arabe	لون <i>lun</i>	Masculin	-
Chaoui	<i>lun</i> ⁷⁵⁰	Masculin	-
Kabyle	<i>llun</i> ⁷⁵¹	Masculin	-
Touareg	<i>ellun</i> ⁷⁵²	Masculin	-

Tableau 147: Analyse contrastive des équivalents du nom «couleur»

La recherche documentaire que nous avons menée quant au nom «couleur» nous a permis de détecter un équivalent commun à toutes les langues sources de nos locuteurs: il s'agit du nom

⁷⁴⁹ Émile Littré, *op. cit.*, p. 839.

⁷⁵⁰ G Huyghe, *Français-Chaouia*, *op. cit.*, p. 137.

⁷⁵¹ Jean-Marie Dallet, *op. cit.*, p. 56.

⁷⁵² Emile Masqueray, *op. cit.*, p. 66.

«*lun*»⁷⁵³ qui appartient grammaticalement à la catégorie du genre masculin.

Afin de justifier la confusion rencontrée par nos apprenants lors de l'attribution du G.G du nom «couleur», nous présumons que l'interférence de la L1 serait à l'origine de ces erreurs, vu la non-compatibilité du G.G du nom français avec celui de ses équivalents dans les quatre L1 de nos locuteurs non-natifs. En d'autres termes, il semble que ces derniers auraient effectué un transfert négatif de genre masculin de «*lun*» vers le nom «couleur» alors que ce nom est féminin en langue française.

Pour ce qui est des 96 étudiants qui ont opté pour le bon genre du nom « couleur », nous justifions cette bonne assignation par la fréquence d'usage de ce nom qui leur a permis de bien assimiler son G.G bien que les noms qui lui correspondent soient masculins dans les langues source des apprenants composant notre public.

48. LE CAS DU NOM «CHANTEUR»

Le genre de ce nom a été attribué comme suit:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	105	00	02
Le chaoui	22	00	00
Le kabyle	19	00	00
Le touareg	02	00	00
Le total	148	00	02

Tableau 148: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chanteur»

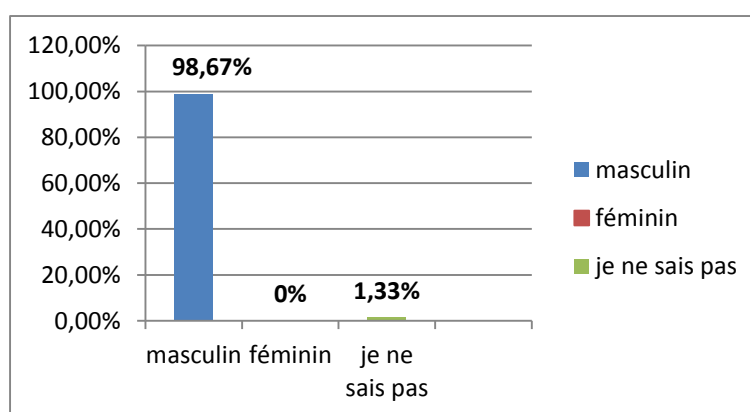


Figure 75: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «chanteur»

⁷⁵³ Nous tenons à signaler que de légères modifications orthographiques ont été retrouvées dans les dictionnaires que nous avons consultés, mais elles n'affectent pas le radical "*lun*" du nom commun aux quatre langues.

48.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Il est évident que la quasi-totalité de notre public (représentant un taux de 98,67%) a opté pour le bon genre quant au nom «chanteur» en cochant la case du masculin, alors que nous n'avons recensé que deux cas marqués par la réponse « je ne sais pas ». Le G.G de ce nom est confirmé dans le dictionnaire de l'Académie française comme suit: «*Chanteur: nom masculin. Personne qui chante. C'est le meilleur chanteur de notre chorale. Un chanteur amateur.*»⁷⁵⁴

Nous supposons que l'attribution correcte du genre du nom «chanteur» serait le résultat d'un transfert positif dû au contact du FLE avec les quatre L1 de l'échantillon de public. La vérification de cette hypothèse s'effectue en comparant le G.G du nom «chanteur» avec celui de ses équivalents en arabe, en chaoui, en kabyle et en touareg.

Langue maternelle	Equivalent du nom «chanteur»	G.G en L1	Congr.gén ? en L1 et L2
Arabe	<i>Muganni</i> مغني	Masculin	+
Chaoui	<i>ayennay</i> ⁷⁵⁵	Masculin	+
Kabyle	<i>ayennay</i> ⁷⁵⁶	Masculin	+
Touareg	<i>Leoua asahar</i> ⁷⁵⁷	Masculin	+

Tableau 149: Analyse des équivalents du nom «chanteur»

Selon ce tableau, le nom «chanteur» signifie «*muganni*» en arabe, «*ayennay*»⁷⁵⁸ en chaoui et en kabyle et «*leoua asahar*» en touareg qui partagent le genre masculin. En effet, ce genre est en congruence avec celui du nom français. Cette coïncidence d'ordre générique serait à l'origine d'un transfert positif du genre masculin des équivalents arabe et berbère vers le nom «chanteur» en français. En d'autres termes, nous estimons que le choix majoritairement correct du genre du nom «chanteur» serait influencé par le genre masculin des quatre équivalents en L1, à savoir «*muganni*», «*ayennay*» et «*leoua asahar*» qui est attribué en fonction du sexe de l'être animé désigné par ces noms.

⁷⁵⁴ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C1610>, consulté le 23 novembre 2019.

⁷⁵⁵ G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 95.

⁷⁵⁶ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 41.

⁷⁵⁷ Emile Masqueray, op. cit., p. 51.

⁷⁵⁸ Les chaouiphones ainsi que les kabylophones emploient le même nom "*ayennay*" pour désigner une personne de sexe masculin qui exerce l'action de chanter.

49. LE CAS DU NOM «LOGIQUE»

Le tableau suivant récapitule les statistiques recueillies pour le genre du nom «logique». Il sera par la suite illustré par l'histogramme n°76.

Les réponses	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L1			
L'arabe	81	21	05
Le chaoui	18	03	01
Le kabyle	16	01	02
Le touareg	02	00	00
Le total	117	25	08

Tableau 150: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «logique»

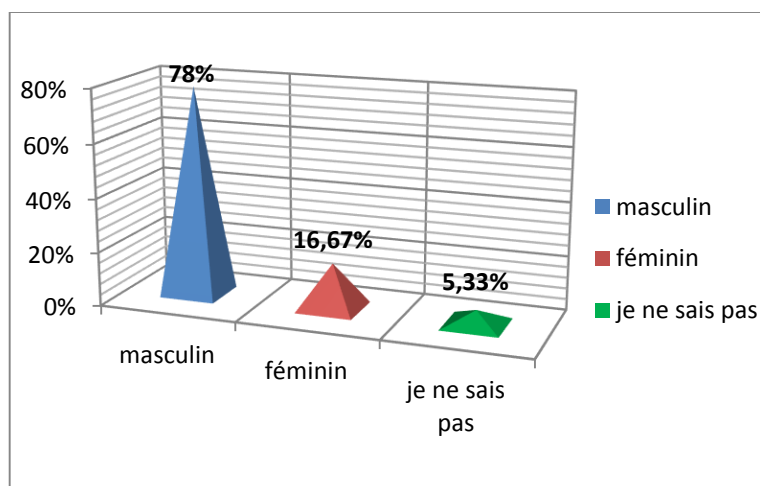


Figure 76: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «logique»

49.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les résultats enregistrés pour le nom «logique» révèlent une forte proportion des erreurs relatives à l'attribution de son G.G, étant donné que nous avons détecté 117 cas représentant 78% de la totalité du public (soit un peu plus des trois quarts de l'échantillon) où le G.G choisi pour le nom «logique» est le masculin. Il est à rappeler qu'en langue française, le genre adéquat à ce nom est bel et bien le féminin, comme c'est noté dans la neuvième édition du dictionnaire de l'académie française: «**Logique**: n.f. Science par laquelle on cherche à déterminer les règles formelles qui fondent le jugement et le raisonnement.»⁷⁵⁹

⁷⁵⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/logique>, consulté le 25 novembre 2019.

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Néanmoins, nous n'avons obtenu que 25 réponses correctes caractérisées par le choix du genre féminin. Les 8 personnes restantes n'ont attribué aucun genre au nom « logique », elles ont plutôt sélectionné la réponse « je ne sais pas » pour nous exprimer leur méconnaissance à l'égard du genre du nom proposé.

Compte tenu du nombre considérable des erreurs d'ordre générique constatées pour le nom « logique », il nous semble nécessaire de mener une enquête dont l'objectif est de trouver une explication à la mauvaise assignation du G.G de ce nom.

Pour parvenir à avoir une réponse à notre problématique de recherche qui consiste à localiser la cause de la confusion générique, nous présenterons le tableau n°151 qui réunit les équivalents repérés pour le nom « logique » qui seront accompagnés de leurs genres grammaticaux définis en fonction des langues sources parlées par nos apprenants pour lesquels la langue française est une langue étrangère (FLE).

Langue maternelle	Equivalent du nom «logique»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	<i>manṭiq</i> منطق	Masculin	-
Chaoui	∅	∅	∅
Kabyle	<i>lmaqul</i> ⁷⁶⁰	Masculin	-
Touareg	∅	∅	∅

Tableau 151: Analyse contrastive des équivalents du nom «logique»

En lisant le contenu de ce tableau, nous constatons l'absence de noms correspondant au nom «logique» dans les langues chaouie et touarègue à cause de l'inexistence de sa traduction dans les dictionnaires bilingues que nous avons consultés.

Mis à part ces deux cas, notre recherche d'équivalents du nom «logique» dans les langues arabe et kabyle a donné comme résultats les noms «*manṭiq*» et «*lmaequl*» qui partagent le genre masculin. Nous pensons que le genre masculin de ces équivalents auraient induit nos apprenants en erreurs, dans la mesure où ils auraient réalisé un transfert négatif de ce genre vers le nom français qui appartient plutôt à la catégorie grammaticale du genre féminin. Il s'agirait, donc, d'une interférence de la L1 des arabophones et des kabylophones dans l'acte d'assignation du genre des noms appartenant à la langue française.

⁷⁶⁰ Jean-Marie Dallet, *op. cit.*, p. 146.

Il en va de même pour les étudiants Chaouis et Touaregs qui se seraient référés au nom « *mantiq* » de l'arabe *fusha* du fait qu'il s'agit d'une langue qu'ils ont apprise telle une seconde langue maternelle grâce à l'enseignement arabisant qu'ils ont eu au sein des écoles à un bas âge à partir du cycle primaire.

50. LE CAS DU NOM «POULE»

La collecte des réponses remises pour ce dernier nom nous a permis de les classer dans le tableau ci-après, que nous reprendrons sous forme du diagramme n°77:

Les réponses L1	Le masculin	Le féminin	Je ne sais pas
L'arabe	02	105	00
Le chaoui	01	21	00
Le kabyle	00	19	00
Le touareg	01	01	00
Le total	04	146	00

Tableau 152: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «poule»

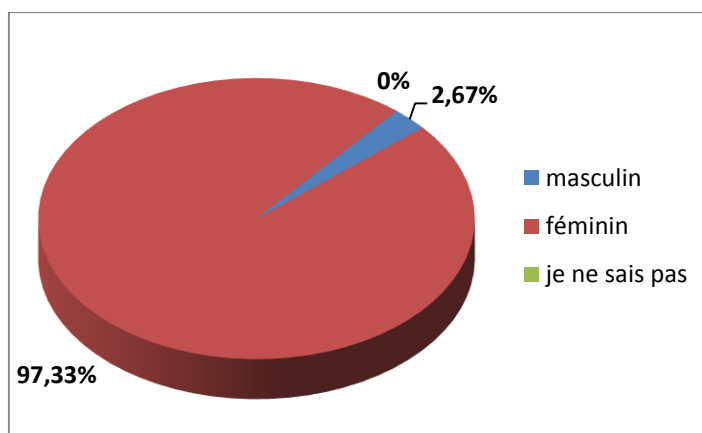


Figure 77: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «poule»

50.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon le tableau n°152 ainsi que le diagramme n°77, nous notons que la majorité écrasante des étudiants ont su identifier le genre adéquat au nom «poule» vu que nous avons recensé 146 réponses (soit 97,33%) marquées par le choix du genre féminin qui est grammaticalement correct tandis que 4 apprenants représentant 2,67% de la totalité de l'échantillon ont erronément choisi le genre masculin. Afin d'appuyer cette définition générique, nous avons recouru au

Chapitre 2 : Analyse du corpus

dictionnaire de l'Académie française qui fournit la définition suivante: «**Poule**: nom féminin. Oiseau femelle de la famille des Phasianidés, dont le mâle est le coq.»⁷⁶¹

Le taux extrêmement élevé du choix du genre féminin a suscité notre curiosité de connaître la source de l'assignation correcte du genre du nom «poule». Pour ce faire nous tâcherons d'analyser le genre des équivalents de ce noms dans les quatre L1 de nos apprenants non-natifs dans le but de confirmer ou infirmer notre hypothèse de recherche. Le tableau n°153 présente les équivalents repérés pour le nom «poule» ainsi que les genres grammaticaux qui s'y rapportent.

Langue maternelle	Equivalent du nom «poule»	G.G en L1	Congr.gén. en L1 et L2
Arabe	ġāġa نجاجة	Féminin	+
Chaoui	tagaziṭ ⁷⁶²	Féminin	+
Kabyle	tayaziṭ ⁷⁶³	Féminin	+
Touareg	tekahit ⁷⁶⁴	Féminin	+

Tableau 153: Analyse contrastive des équivalents du nom «poule»

Partant de ces données, nous notons que tous les équivalents du noms «poules» sont féminins, à savoir «ġāġa» en arabe , «tagaziṭ» en chaoui, «tayaziṭ» en kabyle et «tekahit» en touareg. Une telle discordance se justifie par le fait qu'il s'agit dans ce cas d'un genre naturel basé sur la répartition biologique des êtres sexués.

Par ailleurs, nous constatons une ressemblance morphophonologique entre les trois noms berbères qui seraient issus du même étymon ayant connu de légères modifications au fil du temps.

La congruence générique entre le nom «poule» et ses équivalents en L1 serait à l'origine de l'attribution correcte du G.G du nom français. En effet, le genre naturel est facilement acquis par les locuteurs non-natifs qui auraient réalisé un transfert positif du genre féminin des noms «ġāġa», «tagaziṭ» et «tayaziṭ» vers le nom «poule» ayant les traits distinctifs [+animé]/[-humains]. Il est à rappeler que le phénomène du transfert positif joue un rôle facilitateur dans le processus d'apprentissage du G.G en L2.

⁷⁶¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Internet/187862?q=internet#11051204>, consulté le 28 novembre 2019.

⁷⁶² G Huyghe, *Français-Chaouia*, op. cit., p. 519.

⁷⁶³ Jean-Marie Dallet, op. cit., p. 189.

⁷⁶⁴ Emile Masqueray, op. cit., p. 259.

CONCLUSION

Ainsi, nous clôturons ce chapitre dans lequel nous avons présenté les résultats obtenus à l'issue de l'enquête que nous avons menée au sein du département de langue française à l'université Amar Téliidji à Laghouat auprès des étudiants inscrits en première année.

L'analyse contrastive des noms français avec leurs équivalents en L1 de nos enquêtés nous a permis de vérifier la validité de nos hypothèses de recherche que nous avons préalablement émises dans le but d'expliquer les différents modes d'influence de la langue maternelle des apprenants non-natifs sur l'apprentissage du système générique en FLE.

Après cette partie analytique, nous effectuerons une synthèse de toutes les données recueillies lors de l'opération d'analyse de notre corpus de recherche en classifiant les explications fournies aux genres grammaticaux assignés par notre public en fonction de nos hypothèses de recherches ainsi que les langues maternelles parlées par nos enquêtés, en l'occurrence l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg.

CHAPITRE III :

Bilan de l'analyse du corpus

INTRODUCTION

Après avoir consacré le chapitre précédent à la présentation ainsi que l'interprétation des statistiques liées aux différents genres attribués aux cinquante noms proposés à notre échantillon de public, soit les apprenants du FLE inscrits au département de français à l'université Amar Téliidji à Laghouat; nous tâcherons dans cette partie de synthétiser les résultats que nous avons obtenus à l'issue de l'analyse de notre corpus dont l'objectif est d'expliquer le mode d'influence des langues maternelles de nos enquêtés sur l'assignation du G.G en français en tant que langue étrangère.

En effet, les interprétations que nous avons données aux assignations génériques réalisées par notre public quant aux noms proposés dans le test nous ont permis d'établir plusieurs classifications basées sur la validation des quatre hypothèses que nous avons émises avant d'entamer l'analyse des données recueillies durant notre enquête.

1. VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT DU G.G DE LA L1 VERS LA L2

Afin de classifier les résultats de l'analyse de notre corpus, il nous a semblé indispensable de les répartir en fonction des quatre langues maternelles parlées par les étudiants inscrits en première année français à l'université de Laghouat, à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg.

1.1. LE CAS DES ARABOPHONES

Eu égard à la situation diglossique caractérisant le paysage sociolinguistique algérien, nous tenons à préciser que les enquêtés arabophones font usage de deux variétés de la langue arabe que nous aborderons dans la classification ci-après :

1.1.1. LES VARIÉTÉS EMPLOYÉES PAR LES ENQUÊTÉS ARABOPHONES

A l'issue de l'analyse contrastive des genres des noms en L1 et L2 assignés par les 107 arabophones constituant notre échantillon de public, nous avons déduit que ces derniers se sont référés à deux variétés de la langue arabe lorsqu'ils ont attribué le G.G des noms que nous leur avons proposés dans le test. Il s'agit de l'arabe standard moderne⁷⁶⁵ et l'arabe dialectal dont le recours à l'une ou à l'autre relève des registres auxquels appartiennent les noms du test.

Nous avons ainsi réparti les équivalents des noms français en arabe en trois catégories : certains noms appartiennent au registre littéraire réservé aux situations formelles utilisé dans les établissements scolaires, les discours officiels, les médias, etc., tandis que d'autres noms sont liés au registre vernaculaire caractérisant le parler algérien⁷⁶⁶ employé par la masse populaire dans les situations informelles. Or, nous avons remarqué que certains noms argotiques proviennent de l'arabe standard que les locuteurs algériens ont intégrés dans le registre dialectal en effectuant des variations d'ordre phonologique tels que *kelb/ kalb*, (*chien*) *tfol/ tïfl*, (*enfant*), etc.

Partant de ces variétés, nous avons réparti les équivalents arabes des noms du test comme suit :

⁷⁶⁵ Dite *fusha*.

⁷⁶⁶ Par opposition aux autres parlers dialectaux usités dans les autres pays arabophones tels que la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, etc. Cf, *Figure 1: Les dialectes arabes parlés en Afrique du nord et au Moyen-Orient*, p.13.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Equivalents appartenant à l'Ar. Stdr.	Equivalents d'origine littéraire ayant intégré le parler algérien	Equivalents appartenant à l'Ar.dial.
1- <i>faraḍya</i>	1- <i>muealma (mouɛallima)</i>	1- <i>šabbaṭ</i>
2- <i>tilmiḍ / tilmiḍa</i>	2- <i>ḥut / ḥuta⁷⁶⁷</i>	2- <i>šya</i>
3- <i>haykal- 'azmi</i>	3- <i>tfol (tīfl)</i>	3- <i>qofl</i>
4- <i>badla</i>	4- <i>kelb(kalb)</i>	4- <i>šokkara</i>
5- <i>noqṭa</i>	5- <i>bent (bint)</i>	
6- <i>šahya</i>	6- <i>ḡāḡa (daḡāḡa)</i>	
7- <i>natiḡa</i>	7- <i>lmā (almā)</i>	
8- <i>ḥašara</i>	8- <i>ṭiyvara (ṭā'ira)</i>	
9- <i>wizara</i>	9- <i>šaḡra (šaḡara)</i>	
10- <i>muḍakkira</i>	10- <i>rokba</i>	
11- <i>Manāma</i>	11- <i>Lḡenna (alḡanna)</i>	
12- <i>zahirā</i>	12- <i>Lḡiha (ḡiha)</i>	
13- <i>šaḥṣ</i>	13- <i>wḍene (uḍune)</i>	
14- <i>ḥaṭ</i>	14- <i>lḥam (laḥm)</i>	
15- <i>Ta 'šira</i>	15- <i>Maqabra (maqbara)</i>	
16- <i>Bab</i>	16- <i>slaḥ (sileḥ)</i>	
17- <i>ḡarima</i>	17- <i>lune (lewn)</i>	
18- <i>mašrub</i>		
19- <i>Su 'al</i>		
20- <i>mueaddal</i>		
21- <i>ḥāla</i>		
22- <i>maḡalla</i>		
23- <i>Qahwa</i>		
24- <i>Āla</i>		
25- <i>Qārra</i>		
26- <i>'araba</i>		
27- <i>Muḡanni</i>		
28- <i>manṭiq</i>		

⁷⁶⁷ En arabe littéraire le mot « *ḥout* » désigne un type de poisson, soit les baleines, tandis qu'en arabe dialectal il recouvre tous les types de poissons.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Tableau 154: Répartition des équivalents arabes en fonction des variétés

Le nombre ainsi que le taux relatifs aux équivalents classifiés dans le tableau n°154 sont repris dans le tableau ainsi que l'histogramme suivants :

Variétés	Le nombre	Le taux
Ar. stand.	28	57,14%
Ar. dial.	04	08,16%
Ar. stand. adapté phonologiquement en Ar. dial.	17	34,7%
Total	49	100%

Tableau 155: Statistiques liées à la répartition des équivalents arabes selon les variétés

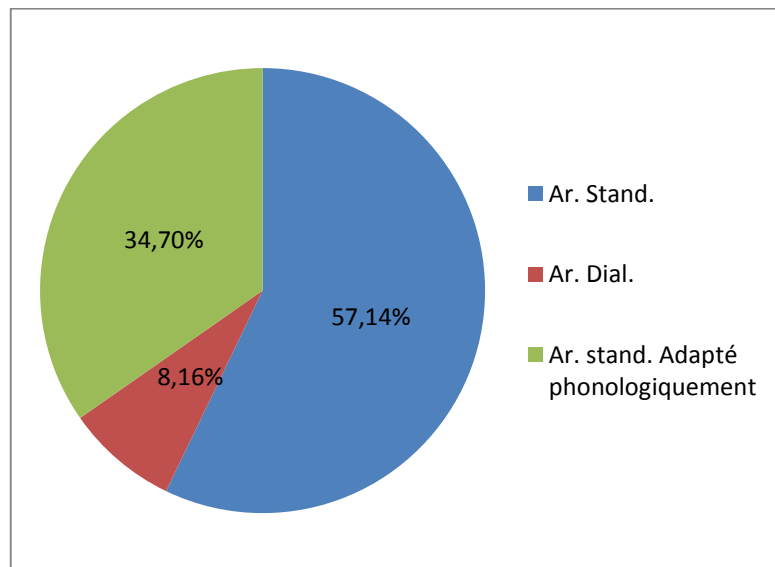


Figure 78: Distribution des équivalents arabes selon les variétés

Force est de signaler que le nombre total des équivalents arabes est réduit à 49 noms étant donné que le nom « vidéo » n'a pas d'équivalent en arabe dans la mesure où il est utilisé comme emprunt lexical par les locuteurs arabophones.

La lecture des statistiques liées aux variétés de la langue arabe auxquelles recourt notre public arabophone lors de l'attribution du G.G des noms français nous permet de noter une dominance de la variété standard avec 57,14% de la totalité des équivalents, tandis que dans 42,86%⁷⁶⁸ des cas les apprenants arabophones ont traduit les 49 noms français en arabe dialectal pure ou provenant de l'arabe standard moderne ayant subi des modifications phonologiques.

⁷⁶⁸ Soit la somme de 34,7% et 8,16%.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Nous justifions cette dominance par le fait que le parler algérien est issu de l'arabe standard qui résulte de l'évolution diachronique de la variété classique de la langue arabe. Ainsi, nous comprenons que le dialecte parlé par les arabophones algériens est marqué par l'usage d'un lexique provenant de l'arabe standard ayant connu des modifications phonologiques lui permettant de s'intégrer dans le registre vernaculaire.

Après avoir déterminé les variétés de l'arabe dans lesquelles sont inscrits les différents équivalents ayant influencé l'attribution du G.G des noms en français par les arabophones apprenant du FLE à Laghouat, nous synthétiserons les données que nous avons recueillies quant à la congruence générique des noms en L1 (soit l'arabe) et L2 (le FLE).

1.1.2. D'UN POINT DE VUE DE LA CONGRUENCE GÉNÉRIQUE

Lors de l'analyse contrastive des genres, nous avons constaté que les genres des noms en français ne coïncident pas toujours avec ceux de leurs équivalents dans les L1 de nos apprenants. Partant de cette constatation, nous avons estimé que la congruence générique engendrerait un transfert positif du genre du nom en L1 vers la langue cible, ce qui aurait conduit nos apprenants non-natifs à opter pour le bon genre quant aux noms français, tandis que la non-conformité des genres en L1 et en L2 serait à l'origine des erreurs d'attribution du G.G des noms en français par nos enquêtés qui seraient influencés par leurs L1 lors de l'assignation du G.G des noms en FLE.

a. CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN ARABE ET EN FRANÇAIS

Pour confirmer l'hypothèse du transfert positif du G.G, nous avons réalisé une classification des noms que nous avons proposés à notre échantillon de public en fonction de la similitude des genres en L1 et en L2. Pour ce faire, nous présenterons les statistiques basées sur la congruence générique des noms en arabe et en français chez les apprenants de première année français du département de français à l'université de Laghouat. Le tableau n° 156 comporte les noms français dont le G.G est le même en langue arabe.

Le nom en français	Son équivalent en arabe	Le G.G commun
1. Enseignante	<i>Muealma</i>	Féminin
2. Hypothèse	<i>faradya</i>	Féminin
3. Elève ⁷⁶⁹	<i>tilmiḍ / tilmiḍa</i>	Masculin Féminin

⁷⁶⁹ -Elève : c'est un nom épïcène pouvant se référer à des personnes de sexe masculin ou féminin (*tilmiḍ / tilmiḍa*).

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

4. Poisson ⁷⁷⁰	<i>ḥut (N. coll)</i>	Masculin
5. Garçon	<i>tfol</i>	Masculin
6. Chien	<i>Kelb</i>	Masculin
7. Fille	<i>Bent</i>	Féminin
8. Squelette	<i>haykal- 'azmi</i>	Masculin
9. Cadenas	<i>Qofl</i>	Masculin
10. Poule	<i>Ġāḡa</i>	Féminin
11. Après-midi ⁷⁷¹	<i>'šya</i>	Féminin

Tableau 156: Les équivalents arabes ayant les mêmes genres en langue française

b. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN L1 ET EN L2

Quant aux noms qui ont des genres différents en arabe, nous les classifions ainsi :

NOM EN FRANCAIS	SON G.G	SON EQUIVALENT EN ARABE	LE G.G DE L'EQUIVALENT
1. Chaussure	Féminin	<i>šabbat</i>	Masculin
2. Costume	Masculin	<i>badla</i>	Féminin
3. Eau	Féminin	<i>lmā</i>	Masculin
4. Point	Masculin	<i>noqta</i>	Féminin
5. Appétit	Masculin	<i>šahya</i>	Féminin
6. Sachet	Masculin	<i>šokkara</i>	Féminin
7. Résultat	Masculin	<i>natiḡa</i>	Féminin
8. Insecte	Masculin	<i>ḡašara</i>	Féminin
9. Ministère	Masculin	<i>wizara</i>	Féminin
10. Poisson	Masculin	<i>ḡuta (N. sing.)</i>	Féminin
11. Avion	Masculin	<i>ṭiyyara</i>	Féminin
12. Arbre	Masculin	<i>šaḡra</i>	Féminin
13. Mémoire (de fin d'études)	Masculin	<i>muḡakkira</i>	Féminin
14. Pyjama	Masculin	<i>manāma</i>	Féminin
15. Après-midi	Masculin	<i>'šya</i>	Féminin

⁷⁷⁰ Poisson : *ḥut* est masculin en arabe lorsqu'il est collectif mais féminin dans le cas où il désigne une unité (*ḡuta*).

⁷⁷¹ Après-midi n'est épicène qu'en langue française puisqu'il accepte les deux genres (un après-midi, une après-midi).

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

16. Genou	Masculin	<i>rokba</i>	Féminin
17. Paradis	Masculin	<i>Lğanna</i>	Féminin
18. Côté	Masculin	<i>lğiha</i>	Féminin
19. Phénomène	Masculin	<i>zahira</i>	Féminin
20. Personne	Féminin	<i>šaḥṣ</i>	Masculin
21. Ligne	Féminin	<i>ḥaṭ</i>	Masculin
22. Visa	Masculin	<i>ta`šira</i>	Féminin
23. Oreille	Féminin	<i>wdene</i>	Masculin
24. Porte	Féminin	<i>bab</i>	Masculin
25. Viande	Féminin	<i>lḥam</i>	Masculin
26. Crime	Masculin	<i>ğarima</i>	Féminin
27. Boisson	Féminin	<i>mašrub</i>	Masculin
28. Question	Féminin	<i>Su`al</i>	Masculin
29. Moyenne	Féminin	<i>muεaddal</i>	Masculin
30. Cas	Masculin	<i>ḥāla</i>	Féminin
31. Magazine	Masculin	<i>mağalla</i>	Féminin
32. Cimetière	Masculin	<i>maqbara</i>	Féminin
33. Café	Masculin	<i>qahwa</i>	Féminin
34. Appareil	Masculin	<i>āla</i>	Féminin
35. Véhicule	Masculin	<i>`araba</i>	Féminin
36. Arme	Féminin	<i>slaḥ</i>	Masculin
37. Continent	Masculin	<i>qārra</i>	Féminin
38. Couleur	Féminin	<i>Lun</i>	Masculin
39. Logique	Féminin	<i>manṭiq</i>	Masculin

Tableau 157: Les équivalents arabes ayant des genres différents en langue française

c. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS BASÉS SUR LA CONGRUENCE DE GENRES

Les statistiques indiquant les cas des noms français ayant le même G.G en arabe sont mentionnées dans le tableau n°158 traduit par le diagramme n°79 :

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

	Le nombre	Le taux
Noms ayant un G.G commun en Ar. et en Fr.	11	22%
Noms ayant des genres différents en L1 et en L2	39	78%
Total	50	100%

Tableau 158: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en Ar. et en Fr.

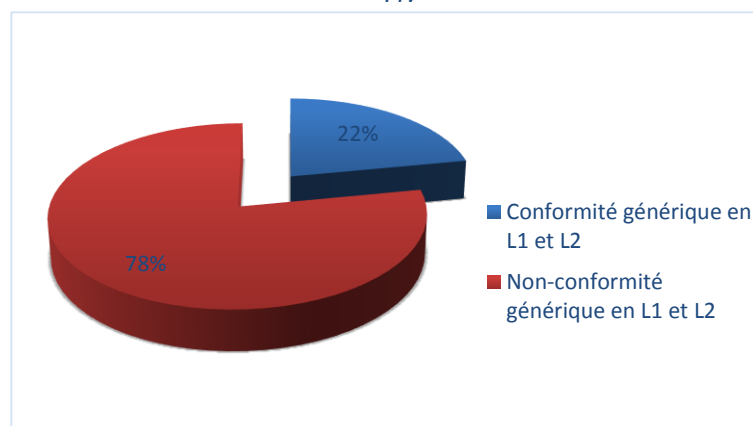


Figure 79: Les taux de congruence et d'incongruence génériques des noms en Ar et en Fr.

A partir du diagramme ci-dessus nous remarquons que dans la majorité des cas, les genres des noms en arabe et en français ne se croisent pas dans la mesure où 78% des noms ont des genres différents en L1 et en L2 alors qu'une minorité estimée à 22% des noms ont un G.G similaire dans les deux langues, soit l'arabe et le français. Nous justifions cette dominance par un choix intentionnel des noms représentant des difficultés d'assignation générique chez les apprenants du FLE. Autrement dit, nous avons volontairement insisté sur les erreurs d'ordre générique vu les résultats de la pré-enquête que nous avons menée à travers laquelle nous avons constaté que les apprenants non-natifs souffrent d'une importante confusion liée à l'attribution du G.G en langue française essentiellement due au caractère arbitraire du genre en langue française.

Ces statistiques confirment l'hypothèse du transfert positif du genre de 11 noms arabes vers les noms français⁷⁷² tandis que le phénomène du transfert négatif (ou de l'interférence) du genre des noms arabe a permis de justifier les assignations erronées de 39 noms⁷⁷³ proposés aux apprenants de première année français à l'université de Laghouat.

⁷⁷² Cf. Tableau 156: Les équivalents arabes ayant les mêmes genres en langue française, p.316.

⁷⁷³ Cf. Tableau 157: Les équivalents arabes ayant des genres différents en langue française, p. 318.

1.2. LE CAS DES CHAOUIPHONES

L'analyse contrastive des genres des équivalents chaouis avec ceux des noms français nous a conduit à réaliser les classifications suivantes :

1.2.1. CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS

Le tableau n°159 regroupe tous les noms chaouis ayant un G.G commun avec leurs équivalents français.

Le nom en français	Son équivalent en chaoui	Le G.G commun
1. Enseignante	<i>Meallema</i>	Féminin
2. Appétit	<i>laḍ</i>	Masculin
3. Insecte	<i>Abxuc</i>	Masculin
4. Elève	<i>Aqeddac</i> <i>Taqeddac</i>	Masculin Féminin
5. Poisson	<i>Aslem</i>	Masculin
6. Garçon	<i>Amcuk</i>	Masculin
7. Après-midi	<i>Tmadith</i>	Féminin
8. Genou	<i>Fud</i>	Masculin
9. Chien	<i>Ayḍi</i>	Masculin
10. Boisson	<i>Tissit</i>	Féminin
11. Cas	<i>Ḥal</i>	Masculin
12. Cadenas	<i>Meftaḥ</i>	Masculin
13. Fille	<i>Illi</i>	Féminin
14. Continent	<i>Berr</i>	Masculin
15. Chanteur	<i>ayennay</i>	Masculin
16. Poule	<i>tagaziḥ</i>	Féminin

Tableau 159: Les équivalents chaouis ayant les mêmes genres en français

1.2.2. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS

Les noms chaouis correspondant aux noms proposés dans le test dont les genres grammaticaux ne se croisent pas sont regroupés dans le tableau suivant :

NOM EN FRANCAIS	SON G.G	SON EQUIVALENT EN CHAOUI	LE G.G DE L'EQUIVALENT
1. Chaussure	Féminin	Arkes	Masculin
2. Costume	Masculin	<i>Lebsa</i>	Féminin
3. Eau	Féminin	<i>Aman</i>	Masculin
4. Point	Masculin	<i>Neqta</i>	Féminin
5. Sachet	Masculin	<i>Tackart</i>	Féminin
6. Ministère	Masculin	Uzara	Féminin
7. Poisson	Masculin	<i>Taslemt</i>	Féminin
8. Avion	Masculin	<i>Taṭiyarṭ</i>	Féminin
9. Arbre	Masculin	<i>Tasejrit</i>	Féminin
10. Paradis	Masculin	Jennet	Féminin
11. Côté	Masculin	<i>Jiha / jihet</i>	Féminin
12. Personne	Féminin	<i>Iman</i>	Masculin
13. Ligne	Féminin	<i>Xaṭ / sṭar</i>	Masculin
14. Oreille	Féminin	<i>Imejji</i>	Masculin
15. Porte	Féminin	<i>Bab</i>	Masculin
16. Viande	Féminin	<i>Aksum</i>	Masculin
17. Crime	Masculin	<i>Mujrima</i>	Féminin
18. Question	Féminin	<i>Sual</i>	Masculin
19. Cimetière	Masculin	<i>Timeqbert</i>	Féminin
20. Café	Masculin	<i>Qahua</i>	Féminin
21. Appareil	Masculin	<i>Naura</i>	Féminin
22. Arme	Féminin	<i>Uzzal</i>	Masculin
23. Couleur	Féminin	<i>Lun</i>	Masculin

Tableau 160: Les équivalents chaouis ayant des genres différents en français

1.2.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS

Nous présenterons dans le tableau ainsi que le diagramme suivants les différentes statistiques que nous avons classifiées selon la congruence des genres des noms en français avec leurs équivalents en chaoui :

	Le nombre	Le taux
Noms ayant un G.G commun en Ch. et en Fr.	16	41,03%
Noms ayant des genres différents en L1 et en L2	23	58,97%
Total	39	100%

Tableau 161: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en chaoui et en arabe

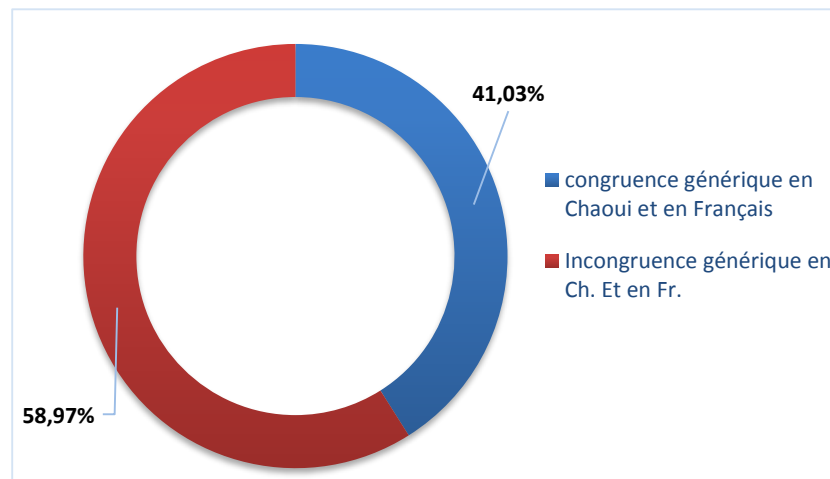


Figure 80: Les taux de congruence et d'incongruence générique en chaoui et en français

Il est impératif de préciser que le nombre total des équivalents chaouis -que nous avons soumis à une analyse contrastive dans le chapitre précédent- se limite à 39 noms au lieu de 50 (soit le total des noms français proposés dans le test). Ce décalage se justifie par l'intraduisibilité de certains noms dans les dictionnaires bilingues français-chaoui sur lesquels nous nous sommes basés pour effectuer la traduction des cinquante noms étudiés dans le présent travail de recherche. Pour combler à ce vide lexical, nous avons supposé que les chaouiphones se réfèreraient à la langue arabe étant donné la situation diglossique de l'Algérie caractérisée par la maîtrise de la langue arabe chez les locuteurs dont la langue maternelle est le tamazight, en l'occurrence le chaoui.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Compte tenu des 39 équivalents chaouis que nous avons comparés avec les noms qui leur correspondent en langue française sur le plan générique, nous avons enregistré un taux considérable de noms ayant un genre commun en L1 et en L2 (soit 41,03%). Une telle coïncidence nous a amenés à confirmer l'hypothèse du transfert positif du G.G en chaoui vers le français en se basant sur les résultats fournis par les chaouiphones ayant correctement assigné le G.G des noms partageant le même genre dans leur L1.

Quant aux 23 équivalents restants, nous notons qu'ils sont dotés de genres opposés par rapport aux noms français, ce qui expliquerait les erreurs d'ordre générique commises par nos apprenants chaouiphones qui auraient opté pour les genres inadéquats aux noms français en raison de l'interférence des genres de leurs équivalents en langue chaouie.

1.3. LE CAS DES KABYLOPHONES

D'un point de vue générique, les genres des noms kabyles correspondant aux noms du test sont classifiés ainsi :

1.3.1. CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN KABYLE ET EN FRANÇAIS

Les noms kabyles ci-après partagent le même G.G avec leurs équivalents en français.

Le nom en français	Son équivalent en kabyle	Le G.G commun
1. Enseignante	<i>taselmađt</i>	Féminin
2. Appétit	<i>æebbuđ</i>	Masculin
3. Insecte	<i>abeεεuc</i>	Masculin
4. Elève	Aqur Taqrurt	Masculin Féminin
5. Poisson	<i>Aslem</i>	Masculin
6. Garçon	<i>Aqcic</i>	Masculin
7. Après-midi	<i>Tameddit</i>	Féminin
8. Chien	<i>Aqjun</i>	Masculin
9. Cadenas	<i>Lmeftađ</i>	Masculin
10. Fille	<i>Yelli /taqcict</i>	Féminin
11. Continent	<i>Berr</i>	Masculin
12. Chanteur	<i>ayennay</i>	Masculin
13. Poule	<i>tayaziđ</i>	Féminin

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Tableau 162: Les noms ayant les mêmes genres en Kabyle et en français

1.3.2. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN KABYLE ET EN FRANÇAIS

Les genres des noms suivants ne se croisent pas en kabyle et en français.

NOM EN FRANCAIS	SON G.G	SON EQUIVALENT EN KABYLE	LE G.G DE L'EQUIVALENT
1. Chaussure	Féminin	Arkes	Masculin
2. Costume	Masculin	<i>Lebsa</i>	Féminin
3. Eau	Féminin	<i>Aman</i>	Masculin
4. Point	Masculin	<i>Neqta</i>	Féminin
5. Sachet	Masculin	<i>taculliqt</i>	Féminin
6. Ministère	Masculin	<i>Uzara</i>	Féminin
7. Poisson	Masculin	<i>Taslemt</i>	Féminin
8. Avion	Masculin	<i>Ṭyyara</i>	Féminin
9. Arbre	Masculin	<i>Tejra</i>	Féminin
10. Genou	Masculin	<i>Tagucirt</i>	Féminin
11. Paradis	Masculin	Ljennet	Féminin
12. Côté	Masculin	<i>Ljiha</i>	Féminin
13. Personne	Féminin	<i>Iman</i>	Masculin
14. Ligne	Féminin	<i>Ajerrid</i>	Masculin
15. Oreille	Féminin	<i>Amzuy</i>	Masculin
16. Porte	Féminin	<i>Bab</i>	Masculin
17. Viande	Féminin	<i>Aksum</i>	Masculin
18. Crime	Masculin	<i>Lmujrima</i>	Féminin
19. Boisson	Féminin	<i>Aqerwi</i>	Masculin
20. Question	Féminin	<i>Sual</i>	Masculin
21. Moyenne	Féminin	<i>Nusf</i>	Masculin
22. Cas	Masculin	<i>Asaka</i>	Féminin

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

23. Cimetière	Masculin	<i>Timeqbert</i>	Féminin
24. Café	Masculin	<i>Lqahua</i>	Féminin
25. Appareil	Masculin	<i>Tmacint</i>	Féminin
26. Arme	Féminin	<i>Uzzal</i>	Masculin
27. Squelette	Masculin	<i>Remma</i>	Féminin
28. Couleur	Féminin	<i>Llun</i>	Masculin
29. Logique	Féminin	<i>Lmaequl</i>	Masculin

Tableau 163: Les noms ayant des genres différents en kabyle et en français

1.3.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN KABYLE ET EN FRANÇAIS

Les statistiques récapitulant les tableaux n°162 et 163 sont représentées comme suit :

	Le nombre	Le taux
Noms ayant un G.G commun en Kab. et en Fr.	13	30,95%
Noms ayant des genres différents en L1 et en L2	29	69,05%
Total	42	100%

Tableau 164: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en kabyle et en français

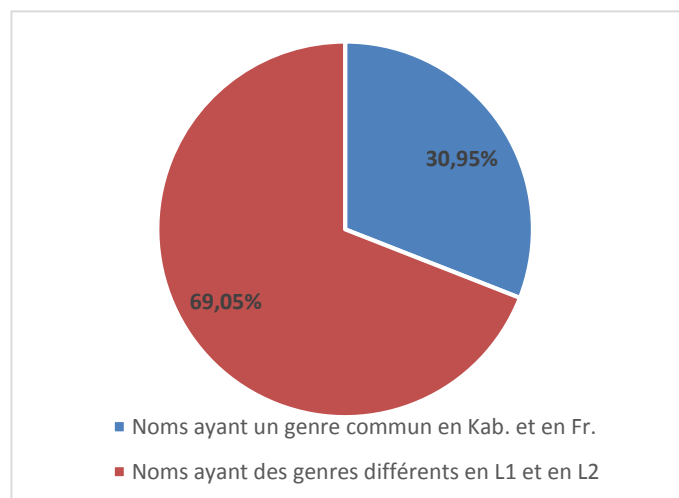


Figure 81: Les taux de congruence générique en kabyle et en français

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Eu égard à l'intraduisibilité de certains noms français du test en langue kabyle, nous signalons que nous n'avons repéré que 42 équivalents kabyles. Quant aux 8 noms restants (tels que pyjama, mémoire de fin d'étude, magazine, etc.), nous pensons que les kabylophones feraient référence à la langue arabe lors de leur traduction du fait que les apprenants kabyles maîtrisent l'arabe en raison de la diglossie du contexte sociolinguistique algérien due à l'arabisation de l'école algérienne.

En ce qui concerne les 13 noms ayant le même G.G en français et en kabyle, nous avons interprété leur congruence générique comme source de transfert positif du genre de la L1 vers la L2. De ce fait, le phénomène de transfert - généré par le contact existant entre la langue maternelle des kabylophones et le français comme langue étrangère- aurait joué un rôle facilitateur dans le processus d'apprentissage du trait du G.G en langue française chez les apprenants non-natifs dont la langue source est le kabyle.

Par ailleurs, l'analyse contrastive des genres des noms français avec leurs équivalents en langue kabyle, nous a amenés à enregistrer 29 cas marqués par une non-conformité d'ordre générique dans les deux langues. Partant de cette discordance, nous avons constaté que les kabylophones ont opté pour le mauvais G.G quant aux 29 noms mentionnés dans le tableau n°163 . Nous estimons que l'interférence de la langue maternelle serait à l'origine de ces erreurs commises par nos enquêtés kabylophones qui auraient effectué un transfert négatif du G.G des noms kabyles lorsqu'ils ont assigné le G.G des noms français proposés dans le test.

1.4. LE CAS DES TOUAREGOPHONES

La distribution générique des noms touaregs correspondant aux noms français proposés à notre échantillon de public touaregophone est représentée dans les deux tableaux qui suivent :

1.4.1.CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS

Les noms ayant un genre commun en touareg et en français sont :

Le nom en français	Son équivalent en kabyle	Le G.G commun
1. Costume	<i>Aselsu</i>	Masculin
2. Enseignante	<i>taselmaɖt</i>	Féminin
3. Elève	<i>Ilumad</i> <i>Tilumadt</i>	Masculin Féminin

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

4. Poisson	<i>Asulmi</i>	Masculin
5. Garçon	<i>Abaraḍ</i>	Masculin
6. Arbre	<i>Acek</i>	Masculin
7. Après-midi	<i>Tadeggat</i>	Féminin
8. Genou	<i>Afud</i>	Masculin
9. Chien	<i>Aydi</i>	Masculin
10. Côté	<i>Ayil</i>	Masculin
11. Ligne	<i>Tisarret</i>	Ligne
12. Oreille	<i>Tamzuk</i>	Féminin
13. Porte	<i>Taflut</i>	Féminin
14. Crime	<i>Abekkaḍ</i>	Masculin
15. Fille	<i>ielli</i>	Féminin
16. Arme	<i>Tazouli</i>	Féminin
17. Squelette	<i>eysan n tamersouit</i>	Masculin
18. Chanteur	<i>Leoua asahar</i>	Masculin
19. Poule	<i>Tekahit</i>	Féminin

Tableau 165: Les noms ayant les mêmes genres en touareg et en français

1.4.2 NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS

Les équivalents touaregs ayant des genres grammaticaux différents de ceux des noms de la liste proposée dans le test sont répartis ainsi :

NOM EN FRANCAIS	SON G.G	SON EQUIVALENT EN TOUAREG	LE G.G DE L'EQUIVALENT
1. Chaussure	Féminin	<i>Efakel</i>	Masculin
2. Eau	Féminin	<i>Aman</i>	Masculin
3. Point	Masculin	<i>Tatebekk'it</i>	Féminin
4. Sachet	Masculin	<i>Tireerirt</i>	Féminin
5. Ministère	Masculin	<i>Afedaoua</i>	Féminin
6. Poisson	Masculin	<i>Tasulmi</i>	Féminin
7. Avion	Masculin	<i>aṭṭiyara</i>	Féminin
8. Paradis	Masculin	<i>Aljennet</i>	Féminin

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

9. Personne	Féminin	<i>Iman</i>	Masculin
10. Viande	Féminin	<i>isan</i>	Masculin
11. Question	Féminin	<i>sestan</i> ⁷⁷⁴	Masculin
12. Cimetière	Masculin	<i>Tasaskut</i>	Féminin
13. Café	Masculin	<i>Elgaoua</i>	Féminin
14. Cadenas	Masculin	<i>Tanast</i>	Féminin
15. Couleur	Féminin	<i>Ellun</i>	Masculin
16. Logique	Féminin	<i>Lmaequl</i>	Masculin

Tableau 166: Les noms ayant des genres différents en touareg et en français

1.4.3 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS

Les données mentionnées dans les deux tableaux précédents seront converties en nombre et en pourcentage comme suit :

	Le nombre	Le taux
Noms ayant un G.G commun en Trg. et en Fr.	19	54,29%
Noms ayant des genres différents en L1 et en L2	16	45,71%
Total	35	100%

Tableau 167: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres en touareg et en français

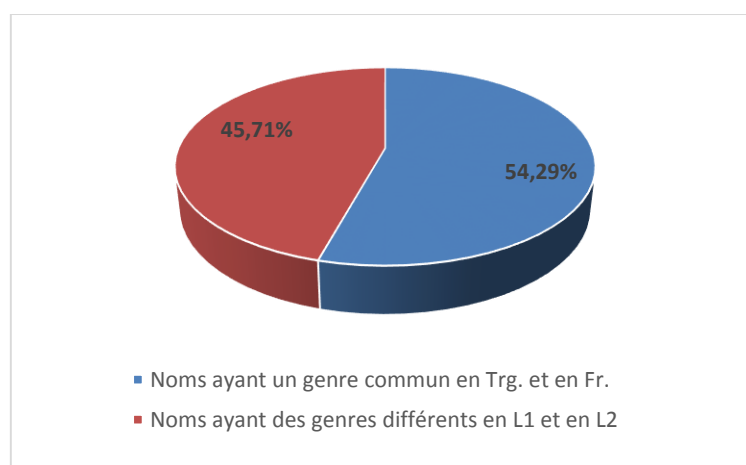


Figure 82: Les taux de congruence et d'incongruence des genres en touareg et en français

⁷⁷⁴Basset, René, *Grammaire, dialogue et dictionnaire touareg* .p.246.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

Contrairement aux trois langues maternelles précédentes, à savoir l'arabe, le chaoui et le kabyle ; nous avons enregistré une dominance des cas marqués par une conformité d'ordre générique en français et en touareg. Il s'agit en effet de 19 noms ayant le même G.G dans les deux langues comparées, parmi lesquels nous avons découvert que les noms : *aselsu* (costume), *acek* (arbre), *ayil* (côté), *tisarret'* (ligne), *tamzuk* (oreille), *taflut* (porte), *abekkadh* (crime), et *tazouli* (arme) ont des genres différents par rapport à leurs équivalents dans les langues arabe, chaouie et kabyle.

En prenant en considération la similitude du G.G des noms en touareg et en français, nous avons pu confirmer l'hypothèse de l'influence positive de la L1 des deux enquêtés touaregophones sur le processus d'assignation du G.G des noms en français en tant que langue étrangère. Ce phénomène consiste à réaliser un transfert positif du G.G des noms touaregs vers les noms qui leurs correspondent en langue française lors de l'apprentissage du trait du G.G par les touaregophones apprenant du FLE.

Pour ce qui est des 16 équivalents touaregs dont les genres sont en opposition par rapport aux noms auxquels ils correspondent en français, il semble que cet état de discordance d'ordre générique expliquerait les erreurs d'assignation du genre des noms français par les deux touaregophones composant notre échantillon de public. En d'autres termes, nous pensons que le genre des noms dans leurs L1 aurait négativement influencé voire dicté le choix du genre en L2, soit le français.

Après avoir synthétisé les différents résultats obtenus à l'issue de l'analyse contrastive des noms du test avec leurs équivalents en L1 de nos enquêtés, en l'occurrence les langues arabe, chaouie, kabyle et touarègue ; nous avons démontré que la langue maternelle peut exercer une influence sur le processus d'apprentissage du G.G en FLE.

Pour ce qui est du mode d'influence de la L1 sur l'assignation du G.G en L2, nous avons déduit que le phénomène du transfert du G.G est susceptible de se manifester sous deux formes : soit un transfert positif lorsque les genres sont en concordance en L1 et en L2 ou un transfert négatif (interférence) dans le cas d'une non-conformité des genres des noms français avec leurs équivalents en L1

2.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE

Après avoir vérifié la première ainsi que la seconde hypothèse liées au phénomène du transfert du G.G de la L1 lors de l'attribution du G.G en langue française chez des francophones non-natifs ; nous présenterons dans ce qui suit les cas où l'hypothèse de l'interférence phonologique de la L1 a été confirmée comme source de confusion générique. Pour ce faire, nous identifions dans le tableau n°168 les noms concernés par l'interférence phonologique.

Le nom Français	Sa transcription Phonétique	Le G.G erronément Attribué	Le G.G Adéquat
Résultat	[ʁezylta]	Féminin	Masculin
Pyjama	[piʒama]	Féminin	Masculin
Visa	[viza]	Féminin	Masculin
Cas	[ka]	Féminin	Masculin
Cadenas	[kad(ə)na]	Féminin	Masculin

Tableau 168: Les noms concernés par l'interférence phonologique

Le phonème final /a/ des noms « résultat », « pyjama », « visa », « cas » et « cadenas » a été confondu avec la marque du féminin en arabe et en tamazight, ce qui aurait induit les enquêtés arabophones et berbérophones en erreur en optant pour le genre féminin tandis que ces noms sont masculins en langue française.

Ainsi, nous déduisons que l'explication phonologique fournie pour les quatre noms est valable pour toutes les L1 parlées par notre public, à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg, ce qui justifie le fait que notre synthèse est présentée d'une manière globale au lieu de la répartir en fonction des quatre L1 parlées par les apprenants du FLE inscrits en première année à l'université Amar Téliidji à Laghouat.

3.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT INTRALINGUAL

Quant à la dernière hypothèse que nous avons émise, nous supposons que les apprenants non-natifs rencontrent des difficultés lors de l'apprentissage du G.G en français en raison de la mauvaise assimilation du système générique français. Il s'agit dans ce cas d'un autre type d'erreurs non marquées par l'influence de la L1 mais plutôt causées par la surgénéralisation des critères morphophonologiques facilitant la prévisibilité du G.G des noms en langues française.

Après avoir analysé la totalité des noms du test, nous avons enregistré certains noms pour lesquels nos enquêtés ont commis des erreurs intralinguales lors du choix du G.G qui leur convient. Les noms concernés par ce type d'erreurs sont présentés dans le tableau n°169.

Le nom	La transcription phonétique	Le G.G erroné	Le G.G adéquat
Ministère	[ministɛʁ]	Féminin	Masculin
Vidéo	[video]	Masculin	Féminin
Cimetière	[simɛtjɛʁ]	Féminin	Masculin
Squelette	[skɛlɛt]	Féminin	Masculin

Tableau 169: Les noms ayant confirmé l'hypothèse de l'erreur intralinguale

Les explications que nous avons proposées quant à chacun des noms mentionnés dans le tableau ci-dessus sont les suivantes :

- Pour ce qui est des noms « ministère » et « cimetière », nous avons justifié les assignations incorrectes de leurs genres par une surgénéralisation de la marque morphophonologique du féminin, soit la syllabe finale « -ère » prononcée [ɛʁ] tel que dans les noms « boulangère », « cuillère », « portière », etc.
- La syllabe finale /o/ du nom vidéo aurait induit notre public en erreur vu qu'elle est généralement liée aux noms de genre masculin (tels que « tableau », « chariot », « veau », etc.) tandis que le nom « vidéo » est féminin en langue française.

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

- Quant au nom masculin « squelette », il représente une exception par rapport aux noms se terminant par la syllabe /ɛt/ qui caractérise les noms appartenant au genre féminin tels que « maisonnette », « sœurlette », « oubliette », etc.

Partant de ces explications, nous parvenons à déduire que nos enquêtés ont surgénéralisé des indices morphophonologiques contribuant à prévoir le G.G des noms en langue française, ce qui a entraîné des erreurs d'attribution des genres des noms « ministère », « vidéo », « cimetière », et « squelette ».

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXPLICATIONS FOURNIES AUX ASSIGNATIONS GÉNÉRIQUES DES NOMS DU TEST

En guise de récapitulation, nous avons jugé indispensable d'identifier les noms confirmant chacune de nos hypothèses de recherches stipulant que le processus d'apprentissage du trait du G.G en français est conditionné soit par l'influence positive ou négative du genre de la L1, ou par l'interférence phonologique de la syllabe finale marquant le genre féminin en arabe et en tamazight, ou par la surgénéralisation des indices morphophonologiques permettant de distinguer le masculin du féminin en langue française.

Pour ce faire, nous récapitulerons, en fonction des langues maternelles de notre public, les résultats de l'analyse de notre corpus dans le tableau suivant :

LES NOMS	Transfert positif du G.G de la L1				Transfert négatif du G.G de la L1				Interférence phonologique				Transfert intralingual			
	Arabe	Chaoui	Kabyle	Touareg	Arabe	Chaoui	Kabyle	Touareg	Arabe	Chaoui	Kabyle	Touareg	Arabe	Chaoui	Kabyle	Touareg
1- Chaussure					✓	✓	✓	✓								
2- Costume				✓	✓	✓	✓									
3- Eau					✓	✓	✓	✓								
4- Point					✓	✓	✓	✓								
5- Enseignante	✓	✓	✓	✓												
6- Appétit		✓	✓		✓											
7- Sachet					✓	✓	✓	✓								
8- Hypothèse					✓											
9- Résultat					✓				✓	✓	✓	✓				
10- Insecte		✓	✓		✓											

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

11- Elève	✓	✓	✓	✓													
12- Ministère					✓	✓	✓	✓						✓	✓	✓	✓
13- Poisson	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
14- Avion					✓	✓	✓	✓									
15- Garçon	✓	✓	✓	✓													
16- Arbre				✓	✓	✓	✓										
17- Mémoire (De fin d'étude)					✓												
18- Pyjama					✓				✓	✓	✓	✓					
19- Après-midi					✓	✓	✓	✓									
20- Vidéo														✓	✓	✓	✓
21- Genou		✓		✓	✓		✓										
22- Paradis					✓	✓	✓	✓									
23- Chien	✓	✓	✓	✓													
24- Côté				✓	✓	✓	✓										
25- Phénomène					✓												
26- Personne					✓	✓	✓	✓									
27- Ligne				✓	✓	✓	✓										
28- Visa					✓				✓	✓	✓	✓					
29- Oreille				✓	✓	✓	✓										
30- Porte				✓	✓	✓	✓										
31- Viande					✓	✓	✓	✓									

Chapitre 3 : Bilan de l'analyse du corpus

32- Crime				✓	✓	✓	✓										
33- Boisson		✓			✓		✓										
34- Question					✓	✓	✓	✓									
35- Moyenne					✓		✓										
36- Cas		✓			✓		✓		✓	✓	✓	✓					
37- Magazine					✓												
38- Cimetière					✓	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓	
39- Café					✓	✓	✓	✓									
40- Appareil					✓	✓	✓										
41- Cadenas	✓	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓					
42- Fille	✓	✓	✓	✓													
43- Véhicule					✓												
44- Arme				✓	✓	✓	✓										
45- Continent		✓	✓		✓												
46- Squelette	✓			✓			✓						✓	✓	✓	✓	
47- Couleur					✓	✓	✓	✓									
48- Chanteur	✓	✓	✓	✓													
49- Logique					✓		✓										
50- Poule	✓	✓	✓	✓													

Tableau 170: Tableau récapitulatif des explications fournies aux assignations génériques des noms du test

CONCLUSION

Ainsi, nous terminons la synthèse de l'analyse de notre corpus de recherche qui représente le dernier chapitre constituant le volet pratique de la présente thèse consistant à analyser les assignations génériques des noms du test que nous avons proposé aux étudiants de première année inscrits au département de français à l'université de Laghouat.

L'intérêt de la synthèse des données réside dans notre volonté de classifier les résultats de l'analyse contrastive à laquelle nous avons soumis cinquante noms français. Pour ce faire, nous avons tâché de vérifier nos hypothèses de recherches en fonction des langues maternelles parlées par notre public (à savoir l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg) afin de localiser les différents facteurs exerçant une influence sur l'apprentissage du G.G par les apprenants du FLE.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

L'Algérie est un pays dont le panorama sociolinguistique se caractérise par un pluralisme linguistique étant donné que plusieurs langues y coexistent, à savoir l'arabe et le tamazight en tant que langues nationales officielles, ainsi que le français comme héritage colonial que l'on considère comme butin de guerre⁷⁷⁵.

Cette mosaïque linguistique est à l'origine de plusieurs phénomènes sociolinguistiques issus du contact des langues parlées par les Algériens. Parmi ces phénomènes, nous nous sommes essentiellement intéressés aux transferts linguistiques dus à l'influence des langues maternelles des arabophones et des berbérophones sur l'apprentissage du français comme langue étrangère. En effet, le phénomène du transfert linguistique a été soutenu par plusieurs chercheurs ayant démontré que dans un processus d'apprentissage d'une L2, le point de départ est la grammaire initiale de la L1. En d'autres termes, ils soulignent que les apprenants font inévitablement appel aux structures grammaticales de la L1 lors de l'apprentissage de la L2.

Parmi les traits grammaticaux qui impliquent un transfert de la langue première, nous nous sommes attachés à étudier la catégorie du G.G en examinant l'influence de la L1 des locuteurs non-natifs sur l'assignation générique des noms en L2. Pour ce faire, nous avons ciblé un public universitaire composé de 150 apprenants du FLE inscrits au sein du département de français à l'université Amar Téliidji située à Laghouat. Un tel choix se justifie par notre volonté de déceler la cause de la confusion générique constatée chez des apprenants ayant atteint un stade avancé dans l'apprentissage du FLE leur permettant d'opérer une distinction de genres, cela dit, ils commettent tant d'erreurs d'assignation du G.G en confondant entre le masculin et le féminin.

Visant à comprendre les modes d'influence de la L1 sur l'assignation du G.G en FLE, nous avons mené à terme le présent travail de recherche qui s'articule en deux cadres : l'un théorique à travers lequel nous avons cerné les différentes notions clés autour desquelles gravite notre thème de recherche telles que les phénomènes de transfert et d'interférence, les catégories de nom et de genre en grammaire française, tout en faisant un tour d'horizon des différentes théories ayant trait aux processus d'apprentissage du trait du G.G en L1 et L2. De même, nous avons estimé indispensable d'aborder les particularités des L1 du public visé par cette étude et ce sur les plans graphique, phonologique et générique.

⁷⁷⁵ Selon l'écrivain algérien Kateb Yacine.

Conclusion générale

Pour ce qui est de la partie pratique, nous avons, tout d'abord, présenté notre corpus de recherche ainsi que la méthodologie d'analyse que nous avons adoptée, soit l'analyse contrastive⁷⁷⁶. Une analyse qui, pour certains noms marqués par des vides lexicaux, nous a confronté à certaines difficultés, et ce en raison de la rareté et la non-exhaustivité des dictionnaires bilingues traitant des langues berbères. Cet état d'intraduisibilité en langue française, nous a empêchés de tester l'influence de la L1 sur l'assignation du G.G en L2 lors de l'analyse contrastive.

Il semble également nécessaire de signaler un manque flagrant en matière de documentation traitant de la langue tamazight, notamment pour les langues chaouie et touarègue dans la mesure où la majorité des livres et articles disponibles sont élaborés par des kabyles. Un tel déficit nous a rendu la tâche laborieuse quant à la présentation des systèmes génériques liés aux langues chaouie et au touarègue.

Faute de dictionnaires bilingues français-chaoui et français-touareg, nous avons été contraints de nous référer à des ressources manuscrites que nous avons dénichées sur la toile d'internet. Néanmoins, le format ainsi que la graphie de ces dictionnaires ont entraîné un ralentissement dans le repérage des noms correspondants aux noms français que nous avons traduits. D'ailleurs, la translittération berbère a été l'un des obstacles auxquels nous avons été heurtés en raison de l'existence de plusieurs normes d'écriture et de transcription dans lesquelles nous étions novices avant de mener la présente étude.

Quant au second chapitre, nous l'avons consacré à l'analyse de notre corpus de recherche, à l'issue de laquelle nous avons déduit que les L1 de nos enquêtés (à savoir, l'arabe et le tamazight) influencent l'apprentissage du G.G en langue française sous plusieurs modes :

- Lorsque les noms français sont en conformité générique avec leurs équivalents en L1, un transfert positif du G.G de la L1 des apprenants non-natifs se produit⁷⁷⁷. Nous dirons dans ce cas que le phénomène du transfert linguistique joue un rôle facilitateur dans le processus d'apprentissage du trait du G.G en FLE. Notons que la conformité des genres en L1 et en L2 peut être une simple coïncidence pour les noms inanimés, tandis que pour les

⁷⁷⁶ Fondé en 1957 par Lado.

⁷⁷⁷ Tel que dans les cas des noms « hypothèse », « enseignante » « poule ».

Conclusion générale

noms animés dont le G.G implique une motivation biologique (basée sur la répartition sexuelle) les genres sont souvent en concordance⁷⁷⁸.

- Le transfert négatif (dit interférence) surgit en cas d'incongruence générique où le G.G du nom en FLE ne se croise pas avec celui du nom qui lui correspond en L1. De ce fait, le sujet non-natif attribue au nom français le genre de son équivalent en L1 ce qui engendre des erreurs d'ordre générique⁷⁷⁹. Ainsi, nous dirons que l'interférence du système générique de la L1 inhibe l'assignation du G.G en L2.

- Une autre forme de transfert négatif peut se manifester au cas où les noms français se terminent par la syllabe [a] considérée comme marque prototypique du genre féminin en arabe ainsi qu'en tamazight. Il s'agit en effet d'une interférence d'ordre phonologique, où les arabophones et les berbérophones attribuent le genre féminin aux noms français dont la syllabe finale est [a]⁷⁸⁰ en transférant la marque du féminin de leurs L1.

- Il ressort de notre analyse que certaines erreurs sont plutôt dues à un transfert intralingual engendré par la surgénéralisation des indices morphophonologiques permettant la prévisibilité du G.G en français notamment les syllabes finales des noms⁷⁸¹. En effet, ces erreurs témoignent d'une assimilation défectueuse du système générique appartenant à la langue française.

Il est à préciser que les noms du test via lesquels nous avons confirmé et / ou infirmé nos hypothèses de recherches ont été classifiés dans le dernier chapitre de notre partie pratique principalement consacré à la discussion des résultats obtenus dans l'analyse du corpus en fonction des L1 du public visé par cette recherche, soit l'arabe, le chaoui, le kabyle et le touareg.

Toutefois, nous tenons à signaler que les transferts linguistiques (positifs et négatifs) ne sont pas les seuls facteurs affectant l'assignation du G.G chez les apprenants du FLE. En effet, les sujets non-natifs se basent aussi sur des régularités morphophonologiques⁷⁸² et

⁷⁷⁸ Sauf dans les cas de discordance entre le genre naturel et le genre grammatical en français tels que les noms de métiers non féminisés (mannequin, écrivain, etc.), et les noms épiciques dont le G.G ne correspond pas au sexe du référent (papillon, perdrix, etc.).

⁷⁷⁹ Comme pour les noms « résultat », « viande » et « cimetière ».

⁷⁸⁰ Comme « pyjama », « résultat », « visa », « cadenas », etc.

⁷⁸¹ Comme les noms « squelette », « cimetière » et « vidéo ». etc.

⁷⁸² Cf. 3.1.1. LES REGULARITÉS D'ORDRE FORMEL, p.121.

Conclusion générale

sémantiques⁷⁸³ comme indices prédicteurs du G.G des noms inanimés dont le genre relève de l'arbitraire. Par ailleurs, la fréquence d'occurrence des noms peut également faciliter l'attribution du G.G des noms fréquemment utilisés par les apprenants du FLE.

Arrivés au terme de cette étude, nous tenons à reconnaître que l'élaboration de cette thèse nous a permis d'approfondir nos connaissances dans les domaines de la grammaire ainsi que la sociolinguistique notamment pour les notions autour desquelles tourne notre travail de recherche.

Outre cela, cette recherche nous a donné l'occasion de nous initier aux trois langues berbères⁷⁸⁴ parlées par notre échantillon de public berbérophone, soit le chaoui, le kabyle et le touareg. Pour ce faire, nous avons estimé utile d'explorer leurs particularités graphiques, phonologiques et génériques qui nous ont fourni un enrichissement lexical en langue amazighe grâce à la traduction que nous avons effectuée dans l'analyse contrastive des équivalents des noms du test ainsi que les illustrations proposées dans le quatrième chapitre consacré aux systèmes génériques des langues berbères.

En guise de conclusion, nous estimons que notre humble recherche portant sur l'influence de la langue maternelle sur l'assignation du G.G en FLE n'est qu'une ébauche d'étude dont nous avons dessiné l'esquisse dans l'espoir qu'elle sera un point de départ pour d'autres horizons de recherches pouvant amener les apprenants non-natifs à un usage opportun du système générique de la langue française en tant que langue étrangère.

Pour ce faire, nous nous permettons de suggérer aux enseignants du FLE de mettre en valeur la grammaire explicite comme stratégie de remédiation pouvant pallier les lacunes rencontrées par les apprenants non-natifs lors de l'apprentissage du trait du genre en FLE. Il convient, en effet, de consacrer des séances de remédiation durant lesquelles les enseignants sont tenus de mettre en relief les différentes régularités morphophonologiques et sémantiques contribuant à la prévisibilité du genre des noms inanimés dont le caractère arbitraire empêche les apprenants du FLE de réaliser une assignation générique adéquate.

Longtemps considérée comme entravant l'apprentissage de la L2 compte tenu de sa capacité à interférer, la L1 se voit mise en sourdine. Bon nombre d'enseignants de français s'efforcent, tant bien que mal, de lui faire de l'ombre afin de permettre à la langue de l'autre

⁷⁸³ Cf. 13.1.2. LES CRITÈRES SÉMANTIQUES , p.125.

⁷⁸⁴ Sachant que nous sommes arabophones.

Conclusion générale

d'être adéquatement assimilée. Une stratégie quelque peu féconde dans la mesure où l'apprentissage d'une langue étrangère relève de la capacité de l'apprenant à la confronter à sa langue maternelle. De ce constat, il serait fort intéressant d'envisager un enseignement où ces deux langues seraient constamment confrontées afin d'instaurer chez nos apprenants un mécanisme d'apprentissage où le processus de transfert négatif serait enraillé afin que prenne place un mécanisme rétrospectif. Ce faisant, cette rétrospection leur permettrait d'être plus à même d'effectuer un étiquetage des structures tant conformes qu'informes à celles de L1 afin que les spécificités morphosyntaxiques de L2 soient adéquatement investies au sein de leurs constructions phrastiques.

Outre l'intérêt d'étiqueter les structures des langues afin d'évincer tous types de transfert, la rétrospection permettrait d'instaurer chez nos étudiants une compétence point anodine : un esprit analytique. En effet, comme il nous a été possible de le constater lors des cours prodigués, les interventions de nos étudiants relèvent malencontreusement trop souvent de l'automatisme où l'autocorrection n'est pas de mise. Ainsi, redonner ses lettres de noblesse à la L1 afin de permettre à nos apprenants d'appréhender avec plus de perspicacité la langue de l'autre serait notre modeste perspective.

Références bibliographiques et sitographiques

1. BIBLIOGRAPHIE

1.1. OUVRAGES

- AMEUR, Meftaha, BOUHJAR, Aïcha et BOUKHRIS, Fatima, *Initiation à la langue Amazigh*, Institut Royal de la Culture Amazighe, 2004.
- BASSET, André, « Le système phonologique du berbère », in *Glecs*, IV, 1946.
- BASSET, André, *La langue berbère*, Oxford/Londres: IAI (Handbook of African Languages), 1952.
- BENRABEH, Mahmoud, *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris: éd ségur, 1999.
- BOUTET, Josiane, *Langage et société*, coll. Mémo, Paris: Seuil, 1997.
- BOYER, Henri, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris: Dunod. Coll Topos, 2001.
- CALVET, Louis-Jean, *La sociolinguistique*, collection que sais-je?, Paris: PUF, 1993.
- CALVET, Louis-Jean, *Colonialisme: petit traité de glottophagie*, Paris: Payot, 1974
- CAVALLI, Marisa, *Éducation bilingue et plurilinguisme des langues: le cas du Val d'Aoste*, Didier, 2005.
- CHOMSKY, Noam, *The minimalist program (current studies in linguistics 28)*, Cambridge: MIT Press, 1995.
- CHRISTIAN, BAYLON, *Sociolinguistique: société, langue et discours*, Paris: Nathan, 1996.
- CORBETT, G G, *Gender*, Cambridge University Press, 1991.
- DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Edouard, *Des mots à la pensée*, Artrey, 1911.
- DEROY, Louis, *L'emprunt linguistique*, Belles lettres, 1980.
- DRAGAN, Elena, *Grammaire théorique de la langue française. Cours théorique*, Bălți, 2012.
- DUVAL, Elga Liverman, *Téodor de Wyzewa: Critic Without a Country*, vol. 30, Librairie Droz, 1961.
- ÉLUARD, Paul, *Au rendez-vous allemand*, Minuit, 2012.

- FREI, Henri, *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*, Paris-Genève: Geuthner, 1929.
- GARDES-TAMINE, Joëlle, *La grammaire: Phonologie, morphologie, lexicologie*, vol. 1, Armand Colin, 1998.
- GAUTIER, Antoine, *Le nom*, Armand Colin, 2012.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris: Maisonneuse et Larose, 1983.
- GREVISSE, M, FAIRON, C et SIMON, A C, *Le petit Bon usage de la langue française: La grammaire qui aime les écrivains*, De Boeck Supérieur, 2018.
- GREVISSE, Maurice et GOOSE, A, *Le Bon usage*, 14 e édition,, Bruxelles: De Boeck-Duculot, 1980.
- GREVISSE, Maurice, *Le bon usage*, 12e édition refondue par A. Goose, Duculot, 1986.
- GREVISSE, Maurice, *Le Bon Usage*, 13e édition par André Goosse, Bruxelles/Louvain-la-Neuve: De Boeck/Duculot, 2007.
- GUSTAVE, Guillaume, *Principes de linguistique théorique*, Paris: Klincksieck, 1973.
- HAGÈGE, Claude, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, 1996.
- HAMON, Albert, *Grammaire et analyse: analyse grammaticale et analyse logique*, Hachette éducation, 2007.
- HAWKINS, Roger, *Second language syntax: A generative introduction*, Wiley-Blackwell, 2001.
- IMARAZENE, Moussa, *Manuel de syntaxe berbère*, Haut Commissariat à l'Amazighité, 2007.
- JAMES, Reason, *L'erreur humaine*, Paris: PUF, 1993.
- KARMILOFF-SMITH, Annette, *A functional approach to child language: A study of determiners and reference*, vol. 24, Cambridge University Press, 1981.
- KOULOUGHLI, Djamel Eddine, *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket, 1994.
- KRIPKE, Saul A., *La logique des noms propres*, Ed. de Minuit, 1995.

- LADO, Robert, *Linguistics across cultures: Applied linguistics for language teachers*, Univ of Michigan Pr, 1957.
- LAMBELET, Amelia, *L'apprentissage du genre grammatical en langue étrangère*, Université de Fribourg, 2012.
- LARRUY, Martine Marquilló, *L'interprétation de l'erreur*, CLE International, 2002.
- LEVELT, Willem J. M, *Speaking: From intention to articulation*, Cambridge: MIT Press, 1989.
- LÉVI-STRAUSS, Claude et CHARBONNIER, Georges, *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Union générale d'éditions, 1969.
- LYONS, John, *Introduction to theoretical linguistics*, Cambridge university press, 1968.
- MACKEY, William Francis, *Bilinguisme et contact des langues*, vol. 5, Editions Klincksieck, 1976.
- MALKOWSKA, Anna, *La valeur sémantique du genre grammatical en français*, Université Laval, 2004.
- MARÇAIS, Ph, *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1977.
- MÉROUANI, Nadia, « Les enjeux de l'aménagement linguistique dans le milieu scolaire algérien », Université du Québec à Montréal, 2009.
- MOIGNET, G, *Systématique de la langue française*, Paris: Klincksieck, 1981.
Montréal: Hurtubise HMH, 1969.
- MOREAU, Marie-Louise, *Sociolinguistique: les concepts de base*, vol. 218, Editions Mardaga, 1997.
- ODLIN, Terence, *Language transfer*, vol. 27, Cambridge: Cambridge University Press, 1989.
- OUELLET, Jacques, *Sémantique conceptuelle du français: grammaire et lexicologie*, Presses de l'Université du Québec, 2014.
- PENCHOEN, Thomas G, *Etude syntaxique d'un parler berbère*, Centro di studi Magrebini, vol. 5, 1973.

- PERGNIER, Maurice, *Les anglicismes: danger ou enrichissement pour la langue française?*, FeniXX, 1989.
- QUEFFÉLEC, Ambroise, *Le français en Algérie: lexique et dynamique des langues*, De Boeck Supérieur, 2002.
- QUITOUT, Michel, *Grammaire berbère (rifain, tamazight, chleuh, kabyle)*, Editions L'Harmattan, 1997.
- RICHARD, G, TUCKER, Wallace, LAMBERT, E et RIGAULT, André, *The French speaker's skill with grammatical gender: An example of rule-governed behavior*, The Hague: Mouton De Gruyter, 1977.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René, *Grammaire méthodique du français*, (éd. 7 revue et augmentée) », Paris: PUF, 2009.
- ROCHER, Guy, *Introduction générale à la sociologie, Regards sur la réalité sociale*. vol. 1,
- ROUVERET, Alain, *Arguments minimalistes: une présentation du Programme minimaliste de Noam Chomsky*, ENS éditions, 2016.
- SALINS, Geneviève-Dominique, *Grammaire pour l'enseignement/apprentissage du fle*, Didier, 1996.
- SANDBELD, Kr, *Syntaxe du français contemporain*, vol 1, Libraire Droz, 1965.
- SAPIR, Edward, *Language: An introduction to the study of speech*, Courier Corporation, 2004.
- SMITH, Bernard, *Learner English: A teacher's guide to interference and other problems*, Ernst Klett Sprachen, 2001.
- TALEB,IBRAHIMI, Khaoula, *Les algériens et leur (s) langue (s): éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Editions el Hikma, 1995.
- VERMES, Geneviève et BOUTET, Josiane, *France, pays multilingue*, vol. 1, L'Harmattan, 1987.
- WEINREICH, Uriel, *Languages in Contact, Findings and Problems*, Linguistic Circle of New York, 1953.

WILMET, Marc, *Grammaire critique du français*, (5. éd. entièrement revue) », Bruxelles: De Boeck Duculot, 2010.

1.2. Articles

AL-HAJEBI, Abdulghani, « L'interférence de l'anglais sur le français chez les apprenants canadiens du français langue seconde », in *Recherches en didactique des langues et des cultures. Les cahiers de l'Acedle*, Acedle (Association des Chercheurs et Enseignants Didacticiens des Langues étrangères, 2019.

AMARA, Abderrezak, « Langues maternelles et langues étrangères en Algérie: conflit ou cohabitation? », in *Synergies Algérie*, Groupe d'Etudes et de Recherches pour le Français Langue Internationale, 2010, pp. 121-125.

AUADA, Aglaé Terezinha Ribas et FONSECA, Maria Ruth Scalise Taques, « L'alternance langue maternelle/langue étrangère dans le contexte éducatif brésilien », in *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, Klincksieck, 2001, pp. 49-61.

AUDET, Charles-Henri et OUELLET, Jacques, « Considérations sur la valeur sémantique du genre », in *Langues et linguistique*, vol 10, 1984, pp. 29-59.

AYOUN, Dalila, « Corpus data: Shedding the light on French grammatical gender... or not », in *Eurosla Yearbook*, vol. 10 / 1, John Benjamins, 2010, pp. 119-141.

AYOUN, Dalila, « The second language acquisition of grammatical gender and agreement », in *French applied linguistics*, vol. 16, John Benjamins Amsterdam, 2007, pp. 130-170.

BARQUE, Lucie, « Les noms relationnels de type humain », in *Langue française*, Armand Colin, 2015, pp. 29-41.

BARTNING, Inge, « Gender agreement in L2 French: Pre-advanced vs advanced learners », in *Studia linguistica*, vol. 54 / 2, Wiley Online Library, 2000, pp. 225-237.

BELGHOUAR, Sarra et BELKACEM, Mohammed Amine « L'influence Du Système Générique Du Tamazight Sur L'acquisition Du Genre En Français : Cas Des Apprenants Chaouiphones De Sétif. » in *Iles d Imesli*, Vol. 12, N°1, 2020, pp. 107-125.

BENAMAR, Rabéa, « La langue maternelle, une stratégie pour enseigner/apprendre la langue étrangère », in *Multilinguales*, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2014, pp. 139-158

- BEN AMOR BEN HAMIDA, Thouraya, « Erreurs interférentielles arabe-français et enseignement du français », in *Synergie Tunisie*, vol. 1, 2009, pp. 105-117
- BENJELLOUN, Mohammed et FATHI, Adil, « La langue, source de conflit culturel. Étude de Stupeurs et tremblements d'Amélie Nothomb », in *Mélanges francophones*, volume X, n°13, 2016, pp. 28-40
- BERKAÏ, Abdelaziz, « Les interférences de l'arabe et du français avec l'amazighe en Algérie: cas du kabyle à la radio Soummam de Béjaïa », in *Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe*, Numéro 12, 2017, pp. 11-27.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et CHERVEL, André, « Recherches sur le syntagme substantif », in *Cahiers de lexicologie*, vol. 1966 / 9, Classiques Garnier, 2012, pp. 5-39.
- BORDAG, Denisa et PECHMANN, Thomas, « Factors influencing L2 gender processing », in *Bilingualism*, vol. 10 / 3, Cambridge University Press, 2007, pp. 299 - 314
- CALVET, Louis-Jean, « Approche (socio) linguistique de l'œuvre de Noam Chomsky », in *Cahiers de sociolinguistique*, Presses universitaires de Rennes, 2003, pp. 11-29.
- CARRASCO, Haydee et FRENCK-MESTRE, Cheryl, « Représentations grammaticales en langue seconde. Quand la morphologie prend forme », in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Laboratoire parole et langage, 2008, pp. 27-38.
- CARROLL, Susanne, « Second-language acquisition and the computational paradigm », in *Language Learning*, vol. 39 / 4, Wiley Online Library, 1989, pp. 535-594
- CARROLL, Susanne, « Input and SLA: Adults' sensitivity to different sorts of cues to French gender », in *Language Learning*, vol. 49 / 1, Wiley Online Library, 1999, pp. 37-92.
- CASALIS, Severine et COLÉ, Pascale, « Morphologie (psycholinguistique) », in *Encyclopaedia Universalis*, 2016.
- CAUBET, Dominique, SIMEONE-SENELLE, Marie-Claude et VANHOVE, Martine, « Genre et accord dans quelques dialectes arabes », in *Linx*, 1989, pp. 39-66.
- CHAKER, Salem, « Genre (grammatical) en Berbère », in *Encyclopédie berbère*, Éditions Peeters, 1998, pp. 3042-3045.

- CHAKER, Salem, « Langue.(berbère) », in *Encyclopédie berbère*, Éditions Peeters, 2008, pp. 4348-4360.
- CHAKER, Salem, « L'officialisation de tamazight (Maroc/Algérie): quelques réflexions et interrogations sur une dynamique aux incidences potentielles considérables », in *ASINAG dossier: l'officialisation de l'amazighe: défis et enjeux*, 2013, pp. 35-48.
- CHAKER, Salem. « Sur la notation usuelle du berbère- Eléments d'orthographe », in *Tira N tmaziyt*, INALCO, Paris, 1996.
- CHAKER, Salem, « P33. PHONOLOGIE & PHONETIQUE », in *Encyclopédie Berbère*, Aix-en-Provence, 2015, pp. 2-30.
- CHERIGUEN, Foudil, « Barbaros ou Amazigh. Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 15 / 1, ENS Editions, 1987, pp. 7-22.
- CHERIGUEN, Foudil, « Politiques linguistiques en Algérie », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 52 / 1, ENS Editions, 1997, pp. 62-73.
- CHINI, Marina, « Un aspect du syntagme nominal en italien L2: le genre », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, Association Encrages, 1995, pp. 115-142.
- DEBYSER, Francis, « La linguistique contrastive et les interférences », in *Langue française*, JSTOR, 1970, pp. 31-61.
- DESROCHERS, Alain, PAVIO, Allan et DESROCHERS, Sylvie, « L'effet de la fréquence d'usage des noms inanimés et de la valeur prédictive de leur terminaison sur l'identification du genre grammatical. », in *Canadian Journal of Psychology/Revue canadienne de psychologie*, vol. 43 / 1, Canadian Psychological Association, 1989, pp. 62-73
- DEWAELE, Jean-Marc et VÉRONIQUE, Daniel, « Gender assignment and gender agreement in advanced French interlanguage: A cross-sectional study », in *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 4 / 3, Cambridge University Press, 2001, pp. 275-297.
- DWEIK, Bader, « Bilingualism and the problem of linguistic and cultural interference », in *Arabic language and culture in a borderless world*, 2000, pp. 224-237.

- FERGUSON, Charles A, « Diglossia », in *word*, vol. 15 / 2, Taylor & Francis, 1959, pp. 325-340.
- FOUCART, Alice et FRENCK-MESTRE, Cheryl, « Grammatical gender processing in L2: Electrophysiological evidence of the effect of L1–L2 syntactic similarity », in *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 14 / 3, 2011, pp. 379-399.
- MESTRE, Cheryl, FOUCART, Alice, CARRASCO-ORTIZ, Haydee[et al.], « Processing of grammatical gender in French as a first and second language: Evidence from ERPs », in *Eurosla yearbook*, vol. 9 / 1, John Benjamins, 2009, pp. 76-106.
- GOAD, Heather et WHITE, Lydia, « Ultimate attainment of L2 inflection: Effects of L1 prosodic structure », in *EUROSLA yearbook*, vol. 4 / 1, John Benjamins Amsterdam, 2004, pp. 119-145.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert, « Langue, identité et culture nationale au Maghreb », in *Peuples méditerranéens*, vol. 9, 1979, pp. 3-28.
- GRANFELDT, Jonas, *L'acquisition des Catégories Fonctionnelles: Étude comparative du développement du DP français chez des enfants et des apprenants adultes*, vol. 67, Romanska Institutionen, Lunds Universitet, 2003
- GRANFELDT, Jonas, « The Development of Gender Attribution and Gender Agreement in French », in *Second language acquisition*, vol. 10, Multilingual Matters, 2005, pp. 164-190.
- GUILLELMON, Delphine et GROSJEAN, François, « The gender marking effect in spoken word recognition: The case of bilinguals », in *Memory & cognition*, vol. 29 / 3, Springer, 2001, pp. 503-511.
- HARDISON, Debra M, « Acquisition of grammatical gender in French: L2 learner accuracy and strategies », in *Canadian modern language review*, vol. 48 / 2, University of Toronto Press, 1992, pp. 292-306.
- HASSANI, Said, « La variation linguistique dans l'aménagement de tamazight: Quelle attitude prendre à l'égard de la variation intra-dialectale (kabyle)? », in *Iles d imesli*, 2012, pp. 145-166.

- HAWKINS, Roger, « Explaining the difficulty of French gender attribution for speakers of English », in *8th annual EUROSLA conference*, Paris, vol. 370, 1998, pp. 187-226.
- HAWKINS, Roger et CHAN, Cecilia Yuet-hung, « The partial availability of Universal Grammar in second language acquisition: The ‘failed functional features hypothesis’ », in *Second language research*, vol. 13 / 3, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 1997, pp. 187-226.
- HAWKINS, Roger et FRANCESCHINA, Florencia, « Explaining the acquisition and non-acquisition of determiner-noun gender concord in French and Spanish », in *Language Acquisition and Language Disorders*, vol. 32, Amsterdam-Philadelphia: J. Benjamins Pub; 1998, 2004, pp. 175-206.
- HOLMES, Virginia M et LA BÂTIE, Dejean, « Assignment of grammatical gender by native speakers and foreign learners of French », in *Applied Psycholinguistics*, vol. 20 / 4, Cambridge University Press, 1999, pp. 479-506.
- HOLMES, Virginia M et SEGUI, Juan, « Assigning grammatical gender during word production », in *Journal of psycholinguistic research*, vol. 35 / 1, Springer, 2006, pp. 5-30.
- HOLMES, Virginia M et SEGUI, Juan, « Sublexical and lexical influences on gender assignment in French », in *Journal of Psycholinguistic Research*, vol. 33 / 6, Springer, 2004, pp. 425-457.
- JAMET, Christian, « Identification de problèmes et contrastivité », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, vol. 38 / 3, ADRESE/CIRNEF, 2005, pp. 95-113.
- JESCHENIAK, Jörg D et LEVELT, Willem J M, « Word frequency effects in speech production: Retrieval of syntactic information and of phonological form. », in *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, vol. 20 / 4, American Psychological Association, 1994, pp. 824-843.
- JONASSON, Kerstin, « Les noms propres métaphoriques: construction et interprétation », in *Langue française*, JSTOR, 1991, pp. 64-81.
- LECLERC, Jacques, « Le recensement des langues », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 2003.

- LECLERC, Jacques, « Algérie : Les droits linguistiques des berbérophones », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 2010.
- LECLERC, Jacques, « Les langues par continent », in *L'Aménagement Linguistique dans le Monde*, Québec, TLFQ, Université Laval 2005.
- LORIAN, A, « Les interférences de langues, forces destructrices », in *Le français dans le monde*, n°44, 1966, pp. 13-17.
- LUCE, Stanford L, « Learning French Genders with " e's" », in *The French Review*, vol. 52 / 4, JSTOR, 1979, pp. 567-574.
- LYSTER, Roy, « Differential effects of prompts and recasts in form-focused instruction », in *Studies in second language acquisition*, vol. 26 / 3, Cambridge University Press, 2004, pp. 399-432.
- LYSTER, Roy, « Predictability in French gender attribution: A corpus analysis », in *Journal of French Language Studies*, vol. 16 / 1, Cambridge University Press, 2006, pp. 69-92.
- MACKEY, William Francis, « Les dimensions de la linguistique différentielle (The Dimensions of Linguistic Differential). », in *Français dans le Monde*, vol. 13 / 103, ERIC, 1974, pp. 25-31.
- MACWHINNEY, Brian, « The competition model », in *Mechanisms of language acquisition*, 1987, pp. 249-308.
- MARTIN, Elodie, « Franglais: la marque de fabrique de la presse à scandale française », in *Corela. Cognition, représentation, langage*, Université de Poitiers, 2019.
- MARTINET, André, « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits », in *La linguistique*, vol. 18 / Fasc. 1, JSTOR, 1982, pp. 5-16.
- MAUME, J-L, « L'apprentissage du français chez les arabophones maghrébins (diglossie et plurilinguisme en Tunisie) », in *Langue française*, JSTOR, 1973, p. 90-107.
- M'BAREK, Redjala, « Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie », in *L'Homme et la société*, vol. 28 / 1, Editions L'Harmattan, 1973, pp. 161-177.
- MCHUGH, Kathleen J, « Le calque linguistique », in *Initial (e) s*, vol. 4, 1984, p. 4-10.

- MEDANE, Hadjira et YAHIAOUI, Kheira, « Le «français cassé» chez les jeunes Algériens: Interférence et calque au service de l'humour », in *SHS Web of Conferences*, vol. 8, EDP Sciences, 2014, pp. 1669-1683.
- MEILLET, Antoine, « La catégorie du genre et les conceptions indo-européennes », in *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 1, Champion Paris, 1921. pp. 211-229.
- MEISEL, Jürgen M, « Parametric variation in acquisition and diachronic change: A response to the commentaries », in *Bilingualism*, vol. 14 / 2, Cambridge University Press, 2011, pp. 165-172.
- MELAOUHIA BEN HAMADI, Houda, « Diversités culturelles et problèmes d'interférences », in *Multilinguales*, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2014, pp. 159-170.
- METTOUCHI, Amina, « Le “t” n'est-il qu'une marque de féminin en berbère (kabyle)? », in *Faits de langues*, vol. 14 / 1, Brill, 1999, pp. 217-225.
- MOHAMED, Hasanat, « Acquisition d'une langue seconde: les avantages et les entraves de la langue maternelle chez les bilingues français-arabes/arabes-français », in *Synergies Monde Arabe*, vol. 4, 2007, pp. 209-226.
- ÖZTOKAT, N, « Analyse des erreurs/analyse contrastive », in *Grammaire et Didactique des langues*, 1993, p. 66-76.
- PARISSE, Christophe, « La morphosyntaxe: Qu'est ce qu'est?-Application au cas de la langue française?», in *Rééducation orthophonique*, Ortho édition, 2009, 47 (238), pp. 7-20.
- PERREGAUX, Christiane, « Les enfants à deux voix: Des effets du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture», in *Journal of French Language Studies*, 6(2), Bern: Peter Lang, 1994, pp. 264-264.
- PIETERS, Tatiana, « Différences paramétriques dans les systèmes d'assignation du genre en L1 et conséquences sur sa maîtrise en FL2 », in *Círculo de Lingüística Aplicada a la Comunicación*, vol. 74, 2018, pp. 281-306.

- PRODEAU, Mireille et CARLO, Catherine, « Le genre et le nombre dans des tâches verbales complexes en français L2: grammaire et discours », in *Marges linguistiques*, vol. 4, 2002, pp. 165-174.
- RODRIGUES, Patricia et BOIVIN, Robert, « Connexionisme et attribution du genre en français: modèle d'acquisition ou de classification? », in *Revue québécoise de linguistique*, vol. 28 / 2, Université du Québec à Montréal, 2000, pp. 29-50.
- SAADI, Djamilia, « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues », in *Linx*, vol. 33 / 2, Centre de recherches linguistiques de Paris 10, 1995, pp. 129-133.
- SABOURIN, Laura, STOWE, Laurie et HAAN, Ger J DE, « Transfer effects in learning a second language grammatical gender system », in *Second Language Research*, vol. 22 / 1, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 2006, pp. 1-29.
- SOKOLIK, Margaret E et SMITH, Michael E, « Assignment of gender to French nouns in primary and secondary language: A connectionist model », in *Interlanguage studies bulletin (Utrecht)*, vol. 8 / 1, Sage Publications Sage CA: Thousand Oaks, CA, 1992, pp. 39-58.
- SURRIDGE, Marie E, « Gender assignment in French: The hierarchy of rules and the chronology of acquisition », in *IRAL: International Review of Applied Linguistics in Language Teaching*, vol. 31 / 2, J. Groos Verlag., 1993, pp. 77-95.
- SURRIDGE, Marie E, « Genre grammatical et dérivation lexicale en français », in *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, vol. 31 / 3, Cambridge University Press, 1986, pp. 267-283.
- SURRIDGE, Marie E, « Le facteur sémantique dans l'attribution du genre aux inanimés en français », in *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, vol. 34 / 1, Cambridge University Press, 1989, pp. 19-44.
- SURRIDGE, Marie E, « Le genre des homophones nominaux en français: Accidents de conservation et système créatif », in *Canadian modern language review*, vol. 51 / 2, University of Toronto Press, 1995, pp. 305-322.
- TABOURET-KELLER, Andrée, « Plurilinguisme et interférences », in *La Linguistique. Guide alphabétique*, 1969, pp. 305-310.

- TAFT, Marcus et MEUNIER, Fanny, « Lexical representation of gender: A quasiregular domain », in *Journal of Psycholinguistic research*, vol. 27 / 1, Springer, 1998, pp. 23-45.
- TALEB IBRAHIMI, Khaoula, « L'Algérie: coexistence et concurrence des langues », in *année du maghreb. revues. org dossier; l'espace euro-maghrébin*, 2004.
- TIPURITA, Manuela-Elena et JEAN, Gladys, « Enseignement explicite du genre des noms en français: expérimentation au primaire en classe d'immersion », in *Canadian Modern Language Review*, vol. 70 / 3, University of Toronto Press, 2014, pp. 279-302.
- TOMBEUR, Paul, « Maternitas dans la tradition latine », in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, Éditions Belin, 2005, pp. 139-149.
- TSIMPLI, Ianthi Maria, « Interprétabilité des traits et acquisition des langues maternelle et seconde: clitiques et déterminants en grec », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, Association Encrages, 2004, pp. 87-128.
- Virginia M Holmes et B Dejean de la Bâtie, « Assignment of grammatical gender by native speakers and foreign learners of French », in *Applied Psycholinguistics*, vol. 20 / 4, Cambridge University Press, 1999.
- Virginia M Holmes et Juan Segui, « Sublexical and lexical influences on gender assignment in French », in *Journal of Psycholinguistic Research*, vol. 33 / 6, Springer, 2004.
- VIOLI, Patrizia, « Les origines du genre grammatical », in *Langages*, JSTOR, 1987, pp. 15-34.
- WALSH, Donald Devenish, « What's what: A list of useful terms for the teacher of modern languages », in *Modern Language Association*, 1965.
- ZINK, Gaston, « Dérivations nominale et adjectivale dans Aliscans (éd. Cl. Régner, Paris, Champion, v. 1-2368) », in *L'information grammaticale*, vol. 59 / 1, Peeters, 1993, pp. 42

1.3. THESES

ABDELHAMID, Samir , « *Pour une approche sociolinguistique de l'apprentissage de la prononciation du français langue étrangère chez les étudiants du département de français université de Batna* », thèse de doctorat, université de Batna, 2002.

Florelle Chevaux, « *Le genre grammatical: représentations et traitements cognitifs* », Thèse de doctorat en Sciences cognitives ,Lyon 2, 2005.

GUEDJIBA, Abdennacer, « *Les modalités nominales dans un parler berbère d'Algérie:(le chaoui n At Bouslimane n Zellatou de l'Aurès* », mémoire de magister, université mouloud mammeri de Tizi-ouzou, 2001.

KAHLOUCHE, Rabah, « *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français* », Thèse de Doctorat d'Etat en Linguistique, université d'Alger, institut des langues étrangères, Département de français, Alger, 1992.

LINDSTRÖM, Eva, « *L'acquisition du genre en français L2-développement et variation* », Thèse pour le doctorat Département d'Études Romanes et Classiques Université de Stockholm, 2013.

MPANZU, Mona, « *Plurilinguisme, contact des langues et expression francophone en Angola* », Thèse de doctorat en sciences du langage, Université de Franche-Comté, 2015.

SUN, Su-Er, « *Un Cas d'interférence culturelle: L'expression des relations de politesse en français et en chinois* », Thèse de doctorat en Linguistique ,Université Stendhal (Grenoble), 1987.

1.4. DICTIONNAIRES

BRACHET, Auguste, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel, 1870.

CALASSANTI-MOTYLINSKI, Adolphe DE, *Grammaire, dialogues et dictionnaire touaregs*, vol. 1,: Impr. orientale P. Fontana, 1908.

CUQ, Jean-Pierre, *Dictionnaire de didactique du français* , Paris: CLE international, 2003.

DALLET, Jean-Marie, *Dictionnaire français-kabyle: Parler des At Mangellat* , Paris: SELAF, 1985.

- DUBOIS, Jean, GIACOMO, Mathée, GUESPIN, Louis[et al.], *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Trésor du français, Larousse, 1994.
- DUBOIS, Jean et LAGANE, René, *Larousse grammaire: livres de bord*, Larousse, 2001.
- GALISSON, Robert et COSTE, D, *Dictionnaire de didactique des langues: la conception de l'ensemble de l'ouvrage*, Paris: Hachette, 1976.
- GUILBERT, L, LAGANE, R et NIOBEY, G, *Grand Larousse de la langue française en sept volumes* (vols. 1-7), Paris: Librairie Larousse, 1989.
- HUYGHE, Gabriel, *Dictionnaire français-chaouia*, Autographie Ad Jourdan, 1906.
- HUYGHE, Gabriel, *Dictionnaire français-kabyle*, Godenne, 1902.
- HUYGHE, Gabriel, *Dictionnaire chaouia-arabe-kabyle & français*, typogr. A. Jourdan, 1907.
- L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Cinquième édition, Paris: JJ Smits et Ce., Imp, Lib., 1798.
- LAROUSSE, Pierre, *Grand Larousse de la langue française*, Tome V, Paris: Librairie Larousse, 1976.
- LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, tome troisième, I- P, Paris: Librairie Hachette et CIE, 1874.
- MASQUERAY, Emile, *Dictionnaire français-touareg: dialecte des taïtoq, suivi d'observations grammaticales*, vol. 11, E. Leroux, 1893.
- MOUNIN, Georges, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris: PUF, 2004.
- NEVEU, Franck, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.
- SCHELER, Auguste, *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne*, C. Marquardt, 1873
- VILLERS, Marie-Éva, *Multi dictionnaire de la langue française*, Québec Amérique, 2009.

2. SITOGRAPHIE

- Académie Française, Dire ou ne pas dire : Les cieux ou Les ciels, disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/les-cieux-ou-les-ciels#:~:text=Le%20nom%20ciel%20a%20l,d'avoir%20deux%20pluriels%20diff%C3%A9rents.&text=Au%20pluriel%20on%20dit%20des,Peinture%20le%20ciel%2C%20les%20ciels.>
- Académie Française, La Féminisation Des Noms De Métiers Et De Fonctions, disponible sur http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf
- Bibliothèque nationale de France, disponible sur <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>
- Dictionnaire de l'Académie Française, disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/>
- Dictionnaire E. Littré, disponible sur : <https://www.littre.org/>
- Dictionnaire LAROUSSE, disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- Le portail Persée, disponible sur <https://www.persee.fr/>
- RAPHAËLLE_Rerolle, L'Académie Française se résout à la féminisation des noms de métiers, Le Monde, 28/02/2019, Disponible Sur: https://www.lemonde.fr/Societe/Article/2019/02/28/L-Academie-Francaise-Se-Resout-A-La-Feminisation-Des-Noms-De-Metiers_5429632_3224.Html

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Distribution des langues en fonction des continents en 2016 _____	11
Tableau 2: Exemples d'interférences vocaliques commises par les locuteurs algériens _____	44
Tableau 3: Comparaison entre les systèmes consonantiques arabe et français _____	45
Tableau 4: Comparaison entre les systèmes consonantiques berbère et français _____	46
Tableau 5: Exemples d'incongruence générique en L1 et en L2 _____	48
Tableau 6: Exemples illustrant l'interférence du trait du nombre _____	49
Tableau 7: les parties du discours en grammaire française _____	64
Tableau 8: Exemples de noms variant en genre _____	68
Tableau 9: Exemples de traduction de certains noms propres _____	76
Tableau 10: Exemples d'adjectifs relationnels dérivés à partir des noms propres _____	76
Tableau 11: Les articles et les noms propres _____	78
Tableau 12: Exemples de dédoublement de la consonne finale au féminin _____	100
Tableau 13: Exemples de consonnes finales muettes prononcées au féminin _____	101
Tableau 14: Exemples de dédoublement du «t» muet au féminin _____	101
Tableau 15: Exemples de féminin des noms en «-ère» _____	101
Tableau 16: Exemples de dénasalisation de la consonne finale au féminin _____	102
Tableau 17: Exemples de dénasalisation et de dédoublement de la consonne finale au féminin _____	102
Tableau 18: Exemples de noms dont la consonne finale change au féminin _____	102
Tableau 19: Exemples de noms changeant de base au féminin _____	103
Tableau 20: Exemples de suffixes dérivationnels formant des noms féminins _____	103
Tableau 21: Exemples d'actualisation de la féminisation des noms de métiers terminés par "-esse" et "-eresse" _____	107
Tableau 22: Les composantes du genre grammatical. _____	126
Tableau 23: Le taux de fiabilité par phonème final _____	132
Tableau 24: Exemples de régularités suffixales permettant de prédire le G.G _____	134
Tableau 25: Les indices sémantiques de la répartition générique des noms masculins selon Luce (1979) _____	135
Tableau 26: Exemples de discordance entre le genre naturel et le genre grammatical. _____	136
Tableau 27: Synthèse de la valeur prédictive de certains indices phonologiques du genre _____	142
Tableau 28: L'alphabet arabe _____	161
Tableau 29: Exemples de noms arabes féminins comportant la lettre « ð » _____	162
Tableau 30: Les voyelles brèves et les voyelles longues en langue arabe _____	162
Tableau 31: Comparaison entre les systèmes vocaliques arabe et français _____	163
Tableau 32: les consonnes arabes qui n'existent pas dans le système consonantique français _____	165
Tableau 33: Le système graphique berbère _____	169
Tableau 34: Lieux et modes d'articulation des consonnes berbères _____	170
Tableau 35: Modes d'articulation des voyelles berbères _____	171
Tableau 36: Les différentes terminaisons marquant le genre féminin en arabe _____	174
Tableau 37: Exemples de distinction sexuelle en Ar. Dial. _____	176
Tableau 38: Exemples de distinction sexuelle en Ar. Stdr. _____	176
Tableau 39: Exemples de noms masculins et féminins en Ch., Kab. et trg. _____	181
Tableau 40: Exemples de noms berbères masculins _____	182
Tableau 41: Formation du féminin de quelques noms berbères _____	183
Tableau 42: Exemples de noms féminins irréguliers en tamazight _____	186
Tableau 43: Exemples de noms arabes masculins berbérisés _____	187
Tableau 44: Exemples d'emprunts arabes masculins non-berbérisés _____	187
Tableau 45: Exemples de noms berbères masculins empruntés au français _____	188
Tableau 46: Exemples de noms berbères masculins empruntés au latin _____	188

Tableau 47: Exemples de noms arabes féminins berbérisés	189
Tableau 48: Exemples de noms arabes féminins non-berbérisés	189
Tableau 49: L'âge des enquêtés	204
Tableau 50: les langues maternelles des enquêtés	206
Tableau 51: Distribution des étudiants en fonction des groupes	207
Tableau 52: Le test proposé aux enquêtés	210
Tableau 53: Répartition générique des noms du test	210
Tableau 54: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chaussure»	216
Tableau 55: Analyse contrastive des équivalents du nom «chaussure»	217
Tableau 56: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «costume»	218
Tableau 57: Analyse contrastive des équivalents du nom «costume»	219
Tableau 58: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «eau»	220
Tableau 59: Analyse contrastive des équivalents du nom «eau»	221
Tableau 60: Le nombre des réponses obtenues pour le nom «point»	222
Tableau 61: Analyse contrastive des équivalents du nom «point»	223
Tableau 62: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «enseignante»	224
Tableau 63: Analyse contrastive des équivalents du nom «enseignante»	225
Tableau 64: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «appétit»	226
Tableau 65: Analyse contrastive des équivalents du nom «appétit»	227
Tableau 66: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «sachet»	228
Tableau 67: Analyse contrastive des équivalents du nom «sachet»	230
Tableau 68: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «hypothèse»	230
Tableau 69: Analyse contrastive des équivalents du nom «hypothèse»	231
Tableau 70: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «résultat»	232
Tableau 71: Analyse contrastive des équivalents du nom «résultat»	233
Tableau 72: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «insecte»	234
Tableau 73: Analyse contrastive des équivalents du nom «insecte»	236
Tableau 74: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «élève»	237
Tableau 75: Analyse contrastive des équivalents du nom «élève»	238
Tableau 76: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «ministère»	239
Tableau 77: Analyse contrastive des équivalents du nom «ministère»	240
Tableau 78: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «poisson «	241
Tableau 79: Analyse contrastive des équivalents du nom «poisson»	242
Tableau 80: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «avion»	243
Tableau 81: Analyse contrastive des équivalents du nom «avion»	244
Tableau 82: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «garçon»	245
Tableau 83: Analyse contrastive des équivalents du nom «garçon»	246
Tableau 84: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «arbre»	247
Tableau 85: Analyse contrastive des équivalents du nom «arbre»	248
Tableau 86: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «mémoire»	249
Tableau 87: Analyse contrastive des équivalents du nom «mémoire»	250
Tableau 88: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «pyjama»	251
Tableau 89: Analyse contrastive des équivalents du nom «pyjama»	252
Tableau 90: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «après-midi»	253
Tableau 91: Analyse contrastive des équivalents du nom «après-midi»	254
Tableau 92: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «vidéo»	255
Tableau 93: Analyse contrastive des équivalents du nom «vidéo»	256
Tableau 94: Le nombre de réponses obtenue pour le nom «genou»	257
Tableau 95: Analyse contrastive des équivalents du nom «genou»	258
Tableau 96: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «paradis»	259

Tableau 97: Analyse contrastive des équivalents enregistrés pour le nom «paradis»	260
Tableau 98: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chien»	261
Tableau 99: Analyse contrastive des équivalents du nom «chien»	262
Tableau 100: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «côté»	263
Tableau 101: Analyse contrastive des équivalents du nom «côté»	264
Tableau 102: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «phénomène»	265
Tableau 103: Analyse contrastive des équivalents du nom «phénomène»	266
Tableau 104: Le nombre de réponses obtenues pour le nom « personne»	267
Tableau 105: Analyse contrastive des équivalents du nom «personne»	268
Tableau 106: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «ligne»	269
Tableau 107: Analyse contrastive des équivalents du nom «ligne»	271
Tableau 108: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «visa»	271
Tableau 109: Analyse contrastive des équivalents du nom « visa»	273
Tableau 110: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «oreille»	274
Tableau 111: Analyse contrastive des équivalents enregistrés pour le nom «oreille»	275
Tableau 112: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «porte»	276
Tableau 113: Analyse contrastive des équivalents du nom «porte»	277
Tableau 114: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «viande»	278
Tableau 115: Analyse contrastive des équivalents du nom «viande»	279
Tableau 116: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «crime»	280
Tableau 117: Analyse contrastive des équivalents du nom «crime»	281
Tableau 118: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «boisson»	282
Tableau 119: Analyse contrastive des équivalents du nom «boisson»	283
Tableau 120: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «question»	284
Tableau 121 : Analyse contrastive des équivalents du nom «question»	285
Tableau 122: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «moyenne»	286
Tableau 123: Analyse contrastive des équivalents du nom «moyenne»	287
Tableau 124: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cas»	288
Tableau 125: Analyse contrastive des équivalents du nom «cas»	289
Tableau 126: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «magazine»	290
Tableau 127: Analyse contrastive des équivalents du nom «magazine»	292
Tableau 128: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cimetière»	293
Tableau 129: Analyse contrastive des équivalents du nom «cimetière»	294
Tableau 130: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «café»	295
Tableau 131: Analyse contrastive des équivalents du nom «café»	296
Tableau 132: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «appareil»	297
Tableau 133: Analyse contrastive des équivalents du nom «appareil»	298
Tableau 134: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «cadenas»	299
Tableau 135: Analyse contrastive des équivalents du nom «cadenas»	300
Tableau 136: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «fille»	302
Tableau 137: Analyse contrastive des équivalents du nom «fille»	303
Tableau 138: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «véhicule»	303
Tableau 139: Analyse contrastive des équivalents du nom «véhicule»	305
Tableau 140: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «arme»	305
Tableau 141: Analyse contrastive des équivalents du nom «arme»	307
Tableau 142: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «continent»	308
Tableau 143: Analyse contrastive des équivalents du nom «continent»	309
Tableau 144: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «squelette»	310
Tableau 145: Analyse contrastive des équivalents du nom «squelette»	312
Tableau 146: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «couleur»	313

Tableau 147: Analyse contrastive des équivalents du nom «couleur» _____	314
Tableau 148: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «chanteur» _____	315
Tableau 149: Analyse des équivalents du nom «chanteur» _____	316
Tableau 150: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «logique» _____	317
Tableau 151: Analyse contrastive des équivalents du nom «logique» _____	318
Tableau 152: Le nombre de réponses obtenues pour le nom «poule» _____	319
Tableau 153: Analyse contrastive des équivalents du nom «poule» _____	320
Tableau 154: Répartition des équivalents arabes en fonction des variétés _____	326
Tableau 155: Statistiques liées à la répartition des équivalents arabes selon les variétés _____	326
Tableau 156: Les équivalents arabes ayant les mêmes genres en langue française _____	328
Tableau 157: Les équivalents arabes ayant des genres différents en langue française _____	329
Tableau 158: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en Ar. et en Fr. __	330
Tableau 159: Les équivalents chaouis ayant les mêmes genres en français _____	331
Tableau 160: Les équivalents chaouis ayant des genres différents en français _____	332
Tableau 161: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en chaoui et en arabe _____	333
Tableau 162: Les noms ayant les mêmes genres en Kabyle et en français _____	335
Tableau 163: Les noms ayant des genres différents en kabyle et en français _____	336
Tableau 164: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres des noms en kabyle et en français _____	336
Tableau 165: Les noms ayant les mêmes genres en touareg et en français _____	338
Tableau 166: Les noms ayant des genres différents en touareg et en français _____	339
Tableau 167: Statistiques basées sur la congruence et l'incongruence des genres en touareg et en français __	339
Tableau 168: Les noms concernés par l'interférence phonologique _____	341
Tableau 169: Les noms ayant confirmé l'hypothèse de l'erreur intralinguale _____	342
Tableau 170: Tableau récapitulatif des explications fournies aux assignations génériques des noms du test _	346

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les dialectes arabes parlés en Afrique du nord et au Moyen-Orient	13
Figure 2: Les variétés berbères en Algérie	15
Figure 3: Diglossie et bilinguisme en Algérie	32
Figure 4: Processus de la pratique de l'interférence linguistique	40
Figure 5: Répartition des noms en XII ^e siècle	68
Figure 6: Les fonctions du nom selon Albert Hamon	73
Figure 7: schéma de la dérivation lexicale	92
Figure 8: Schéma du procédé de la préfixation.	93
Figure 9: Schéma du procédé de la suffixation	93
Figure 10: Schéma du procédé de la dérivation parasynthétique	94
Figure 11: Schéma du procédé de la composition	95
Figure 12: Schéma de classification des genres selon Meillet	118
Figure 13: Répartition générique des langues à quatre genres	119
Figure 14: Répartition générique des langues à trois genres	119
Figure 15: Répartition générique des langues à deux genres	119
Figure 16: Les différents critères de classification générique dans les langues indoeuropéennes	120
Figure 17: Exemples de classes nominales du swahili	121
Figure 18: La bidimensionnalité du genre grammatical.	126
Figure 19: Classification des genres selon les marques sémiotiques	127
Figure 20: Modèle d'accès aux déterminants en compréhension	138
Figure 21: Modes et points d'articulation des consonnes arabes	164
Figure 22: La localisation géographique des différentes variétés berbères parlées en Algérie	167
Figure 23: Répartition sexuelle des enquêtés	204
Figure 24: Diagramme représentant les tranches d'âge des enquêtés	205
Figure 25: Diagramme représentant la distribution des langues maternelles des enquêtés	206
Figure 26: Histogramme représentant la distribution des enquêtés selon les groupes	207
Figure 27: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «chaussure»	216
Figure 28 : Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «costume»	218
Figure 29: Le schéma d'intégration du nom «costume» dans le parler algérien	220
Figure 30: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «eau»	221
Figure 31: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «point»	222
Figure 32: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « enseignante »	224
Figure 33: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «appétit»	226
Figure 34: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «sachet»	229
Figure 35: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «hypothèse»	231
Figure 36: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «résultat»	233
Figure 37: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «insecte»	235
Figure 38: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « élève»	237
Figure 39: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «élève»	239
Figure 40: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «poisson»	241
Figure 41: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «avion»	243
Figure 42: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «garçon»	245
Figure 43: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «arbre»	247
Figure 44: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom « mémoire»	249
Figure 45: Taux des réponses enregistrées pour le nom «pyjama»	251
Figure 46: Taux des réponses enregistrées pour le nom «après-midi»	253
Figure 47: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «vidéo»	255

Figure 48: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «genou»	257
Figure 49: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «paradis»	259
Figure 50: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «chien»	261
Figure 51: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «côté»	263
Figure 52: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «phénomène»	265
Figure 53: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «personne»	267
Figure 54: Taux des réponses enregistrées pour le nom «ligne»	270
Figure 55: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «visa»	272
Figure 56: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «oreille»	274
Figure 57: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «porte»	276
Figure 58: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «viande»	278
Figure 59: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «crime»	280
Figure 60: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «boisson»	282
Figure 61: Taux de réponses globales enregistrées pour le nom «question»	284
Figure 62: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «moyenne»	286
Figure 63: Taux de réponses enregistrées pour le nom «cas»	288
Figure 64: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «magazine»	291
Figure 65: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «cimetière»	293
Figure 66: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «café»	295
Figure 67: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «appareil»	297
Figure 68: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «cadenas»	299
Figure 69 : Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «fille»	302
Figure 70: Taux des réponses globales obtenues pour le nom «véhicule»	304
Figure 71: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «arme»	306
Figure 72: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «continent»	308
Figure 73: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «squelette»	311
Figure 74: Taux des réponses enregistrées pour le nom «couleur»	313
Figure 75: Taux des réponses globales enregistrées pour le non «chanteur»	315
Figure 76: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «logique»	317
Figure 77: Taux des réponses globales enregistrées pour le nom «poule»	319
Figure 78: Distribution des équivalents arabes selon les variétés	326
Figure 79: Les taux de congruence et d'incongruence génériques des noms en Ar et en Fr.	330
Figure 80: Les taux de congruence et d'incongruence générique en chaoui et en français	333
Figure 81: Les taux de congruence générique en kabyle et en français	336
Figure 82: Les taux de congruence et d'incongruence des genres en touareg et en français	339

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE THÉORIQUE	8
CHAPITRE I : QUELQUES JALONS SUR LA REALITE SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE	9
INTRODUCTION	10
1.LE NOMBRE DE LANGUES PARLEES DANS LE MONDE	11
1.1. DIALECTE VS LANGUE	12
2.LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE	16
2.1. L'ARABE	17
2.1.1. L'ARABE CLASSIQUE	18
2.1.2. L'ARABE MODERNE	19
2.1.3. L'ARABE DIALECTAL	20
2.2. LE BERBERE	21
2.2.1. LE KABYLE	23
2.2.2. LE CHAOUI	23
2.2.3. LE TOUAREG	23
2.2.4. LE MOZABITE	23
2.3. LE FRANÇAIS	23
2.3.1. LES FRANCOPHONES « REELS »	25
2.3.2. LES FRANCOPHONES « OCCASIONNELS »	25
2.3.3. LES FRANCOPHONES DITS « PASSIFS »	25
3.AUTOUR DU CONTACT DE LANGUES DANS LE PAYSAGE SOCIOLINGUISTIQUE ALGERIEN	26
3.1. DEFINITION	26
3.2. LES CAUSES DU CONTACT DE LANGUES	26
3.2.1. LA PROXIMITE GEOGRAPHIQUE	27
3.2.2. L'IMMIGRATION MASSIVE	27
3.2.3. LE RAYONNEMENT DES LANGUES	27
3.2.4. MOTIFS PROFESSIONNELS	28
3.3. LES CONSEQUENCES DU CONTACT DE LANGUES DANS LE CONTEXTE ALGERIEN	28
3.3.1. LE BILINGUISME	28
3.3.2. LA DIGLOSSIE	29
3.3.3. LE PLURILINGUISME	30
3.4. LANGUE MATERNELLE / LANGUE ETRANGERE	32
3.4.1. LA LANGUE MATERNELLE	32
3.4.2. LA LANGUE ÉTRANGÈRE	34
3.4.3. DEGRÉS DE XÉNITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES	34

A. L'ELOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE	34
B. LA DISTANCE CULTURELLE	34
C. LA DISTANCE LINGUISTIQUE	35
4. LE TRANSFERT LINGUISTIQUE -----	36
4.1. LES TYPES DE TRANSFERT LINGUISTIQUE	36
4.1.1. TRANSFERT POSITIF	36
4.1.2. TRANSFERT NÉGATIF	36
5. DE L'INTERFÉRENCE LINGUISTIQUE -----	37
5.1. QU'EST-CE QU'UNE INTERFERENCE LINGUISTIQUE ?	37
5.1.1. D'UN POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE	38
5.1.3. D'UN POINT DE VUE LINGUISTIQUE	39
5.1.3.1. L'INTERFERENCE PROACTIVE	40
5.1.3.2. L'INTERFERENCE RÉTROACTIVE	41
5.2. TYPOLOGIE DES INTERFERENCES PRATIQUEES PAR LES LOCUTEURS ALGERIENS	41
5.2.1. L'INTERFERENCE PHONOLOGIQUE	41
5.2.1.1. LES ASPECTS DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE	42
A. SUR LE PLAN PHONEMIQUE	42
B. SUR LE PLAN PHONÉTIQUE	42
C. SUR LE PLAN ALLOPHONIQUE	42
D. SUR LE PLAN DISTRIBUTIONNEL	43
5.2.1.2. QUELQUES INTERFÉRENCES PHONETIQUES FAITES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN	43
A. INTERFÉRENCES D'ORDRE VOCALIQUE	43
B. INTERFÉRENCES CONSONANTIQUES	45
5.2.2. L'INTERFÉRENCE MORPHOSYNTAXIQUE	47
5.2.2.1. LES INTERFÉRENCES MORPHOSYNTAXIQUES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN	48
A. LE GENRE DES NOMS	48
B. LE NOMBRE DES NOMS	49
C. LE CHOIX DES PRÉPOSITIONS	49
D. L'ACCORD DU DÉTERMINANT « TOUT »	51
5.2.3. L'INTERFÉRENCE LEXICO-SÉMANTIQUE	51
5.2.3.1. QUELQUES INTERFÉRENCES LEXICO-SÉMANTIQUES FAITES PAR LES LOCUTEURS ALGÉRIENS	53
A. LE RECOURS AUX EMPRUNTS LEXICAUX D'ORIGINE ARABE ET TAMAZIGHT	53
B. LE RECOURS AU CALQUE SEMANTIQUE	54
5.2.4. L'INTERFÉRENCE SOCIOCULTURELLE	55
5.2.4.1. EXEMPLES D'INTERFERENCES SOCIOCULTURELLES CHEZ LES ALGERIENS APPRENANT DU FLE	56
A. LE CAS DE LA FORMULE DE POLITESSE « BONSOIR »	56
B. LA CONFUSION LIÉE AU VOUVOIEMENT	57
C. L'INTERFÉRENCE DANS L'USAGE MÉTAPHORIQUE DE « LA LUNE »	57
CONCLUSION -----	58
CHAPITRE II: DE LA NOTION DU NOM EN GRAMMAIRE FRANÇAISE -----	59
INTRODUCTION -----	60
1. LES PARTIES DU DISCOURS -----	61
1.1. EVOLUTION DU CLASSEMENT DES PARTIES DU DISCOURS	61

1.2. LA CLASSIFICATION D'AUJOURD'HUI	61
1.3. LES DIFFÉRENTS CRITÈRES DE CLASSIFICATION	62
1.3.1.SUR LE PLAN MORPHOSYNTAXIQUE.....	62
A. MOTS VARIABLES: LES NOMS, LES ADJECTIFS, LES PRONOMS, LES VERBES ET LES DETERMINANTS.	62
B. MOTS INVARIABLES : LES CONJONCTIONS, LES ADVERBES, LES PREPOSITIONS ET LES INTERJECTIONS..	62
1.3.2.SUR LE PLAN SEMANTIQUE.....	63
A. LES PARTIES DU DISCOURS MAJEURES	63
B. LES PARTIES DU DISCOURS MINEURES.	63
1.4. LES CRITIQUES DU CLASSEMENT DES PARTIES DU DISCOURS	65
2. DE LA NOTION DU NOM -----	66
2.1. D'UN POINT DE VUE ETYMOLOGIQUE	66
2.2. D'UN POINT DE VUE SÉMANTIQUE.....	66
2.3. D'UN POINT DE VUE SYNTAXIQUE.....	67
2.4. D'UN POINT DE VUE MORPHOLOGIQUE	67
2.2.1. <i>LES NOMINA SUBSTANTIVA</i>	69
2.2.2. <i>LES NOMINA ADJECTIVA</i>	69
2.4. LES FONCTIONS DU NOM.....	72
2.4.1. LES FONCTIONS «DE BASE»	72
2.4.2. LES FONCTIONS «CIRCONSTANCIELLES ».....	73
2.4.3. LES AUTRES FONCTIONS.	73
3. LES CATEGORIES DU NOM-----	74
3.1. LE NOM PROPRE.....	74
3.1.1. D'UN POINT DE VUE GRAPHIQUE	74
3.1.2. D'UN POINT DE VUE LEXICOGRAPHIQUE.....	75
3.1.3. D'UN POINT DE VUE MORPHOLOGIQUE	76
3.1.4. D'UN POINT DE VUE SYNTAXIQUE	77
3.1.5. D'UN POINT DE VUE MORPHOSYNTAXIQUE.....	78
3.1.5.1. LE GENRE DES NOMS PROPRES.....	79
3.1.5.2. L'ACCORD EN NOMBRE	79
3.1.6. D'UN POINT DE VUE SÉMANTIQUE.....	80
3.1.7. LES MODES DE RÉFÉRENCE DES NOMS PROPRES	81
A. LE CAS DU MODE DE RÉFÉRENCE MODIFIÉ	82
A.1. L'EMPLOI DÉNOMINATIF	82
A.2. L'EMPLOI MÉTAPHORIQUE	83
A.3. L'EMPLOI MÉTONYMIQUE	83
A. LE CAS DU MODE DE RÉFÉRENCE NON MODIFIÉ	84
3.2.LE NOM COMMUN	85
3.2.1. SOUS-CATÉGORISATION DU NOM COMMUN	86
3.2.1.1. NOMS ANIMÉS / NOMS INANIMÉS.....	86
3.2.1.2. NOMS CONCRETS / NOMS ABSTRAITS	87
A. LES NOMS EXPRIMANT DES PROPRIÉTÉS ET DES ETATS.....	88
B. LES NOMS D'ACTION	88
C. LES NOMS RELATIONNELS	88

3.2.1.3.	NOMS NOMBRABLES / NOMS NON NOMBRABLES	89
3.2.1.4.	NOMS INDIVIDUELS/ NOMS COLLECTIFS	91
3.2.2.	MORPHOLOGIE DES NOMS COMMUNS	91
3.2.2.1.	LA MORPHOLOGIE LEXICALE	92
A.	LA DÉRIVATION	92
A.1.	LA PRÉFIXATION	93
A.2.	LA SUFFIXATION	93
A.3.	LA DÉRIVATION PARASYNTHETIQUE	94
A.4.	LA DÉRIVATION RÉGRESSIVE	94
A.5.	LA CONVERSION	94
A.5.1.	LA SUBSTANTIVATION	95
A.5.2.	L'ADJECTIVATION	95
A.5.3.	L'ADVERBIALISATION	95
B.	LA COMPOSITION	95
B.1	COMPOSITION POPULAIRE / COMPOSITION SAVANTE	95
C.	LA SIGLAISON	96
D.	L'ACRONYMIE	96
E.	LA TRONCATION	97
E.1.	L'APOCOPE	97
E.2.	L'APHÉRÈSE	97
3.2.2.2.	LA MORPHOLOGIE GRAMMATICALE	97
4.LE GENRE DES NOMS -----	-----	99
4.1. LE MARQUAGE DU GENRE	-----	99
4.1.1.	LA DISTINCTION LEXICALE	99
4.1.2.	LA DISTINCTION SYNTAXIQUE	99
4.1.3.	LA DISTINCTION MORPHOLOGIQUE	100
A.	AJOUT D'UN -E FINAL	100
A.1.	MODIFICATION GRAPHIQUE	100
A.1.1.	DÉDOUBLEMENT DE LA CONSONNE FINALE	100
A.2.	MODIFICATION PHONOLOGIQUE	101
A.2.1.	PRONONCIATION DES CONSONNES FINALES MUETTES	101
A.2.2.	DÈNASALISATION DE LA SYLLABE FINALE	101
A.2.3.	CHANGEMENT DE LA CONSONNE FINALE	102
B.	MODIFICATION DE LA BASE MASCULINE	102
C.	L'AJOUT DE SUFFIXES DÉRIVATIONNELS	103
D.	FÈMINISATION DES NOMS DE MÈTIERS	103
D.1.	LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR LES VOYELLES « E » OU « O »	104
D.2.	LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR UNE CONSONNE	105
D.3.	LES NOMS MASCULINS SE TERMINANT PAR «-EUR»	105
D.3.1.	L'AJOUT DU /E/ MUET	105
D.3.2.	L'AJOUT DU SUFFIXE «-EUSE»	106
D.3.3.	L'AJOUT DES SUFFIXES «-ESSE», «-ERESSE»	106
D.4.	LES NOMS SE TERMINANT PAR «-TEUR»	107
D.5.	QUELQUES CAS ÉPINEUX DE FEMINISATION DES NOMS DE MÉTIER:	107
5.LE NOMBRE DES NOMS -----	-----	108
A.	LE PLURIEL EXTERNE	108
B.	LE PLURIEL INTERNE	109

5.1. LE MARQUAGE DU NOMBRE.....	109
A. L'AJOUT D'UN «-S» FINAL.....	109
B. L'AJOUT D'UN «-X» FINAL.....	109
B.1. LES NOMS DONT LA SYLLABE FINALE EST «-AU» ET «-EAU».....	110
B.2. LES NOMS EN «-EU».....	110
B.3. LES NOMS EN «-OU».....	110
B.4. L'AJOUT DU SUFFIXE «-AUX».....	110
B.4.1. LES NOMS EN «-AL».....	110
B.4.2. LES NOMS EN «-AIL».....	111
C. NOMS AYANT DEUX FORMES AU PLURIEL.....	111
C.1. LE NOM «ŒIL».....	111
C.2. LE NOM «ÂÏEUL».....	111
C.3. LE NOM «CIEL».....	111
C.4. LE NOM "AIL".....	112
D. PLURIEL DES NOMS COMPOSES.....	112
D.1. LES COMPOSES SOUDES.....	112
D.2. LES NOMS COMPOSES D'ELEMENTS NON SOUDES.....	112
D.2.1. NOM + NOM.....	113
D.2.2. NOM+ ADJECTIF.....	113
D.2.3. ADVERBE+ NOM.....	114
D.2.3. VERBE + NOM.....	114
D.2.4. VERBE+VERBE.....	114
E. LES NOMS EMPRUNTES.....	114
CONCLUSION-----	115
CHAPITRE III : AUTOUR DU TRAIT DU GENRE ET SON ACQUISITION EN L1 ET EN L2-----	116
INTRODUCTION-----	117
1. LES ORIGINES DU GENRE GRAMMATICAL-----	118
1.1. LES LANGUES AYANT QUATRE GENRES.....	119
1.2. LES LANGUES AYANT TROIS GENRES.....	119
1.3. LES LANGUES AYANT DEUX GENRES.....	119
2. LE SYSTEME DE GENRE EN FRANÇAIS-----	122
2.1. SOUS-CATEGORISATION DU GENRE.....	123
2.1.1. LE GENRE SEMANTIQUE.....	123
2.1.2. LE GENRE NATUREL.....	123
2.1.3. LE GENRE GRAMMATICAL.....	123
2.1.3.1. LES TROIS COMPOSANTES DU GENRE GRAMMATICAL.....	124
A. LA COMPOSANTE LEXICALE.....	124
B. LA COMPOSANTE SYNTAXIQUE.....	125
C. LA COMPOSANTE DISCURSIVE.....	125
2.2. LA BIDIMENSIONNALITE DU GENRE.....	126
2.3. LE SUREMPLI DU GENRE MASCULIN.....	127
3. L'ASSIGNATION DU GENRE EN FRANÇAIS-----	128

3.1. MOTIVATION DU GENRE : ARBITRAIRE OU DETERMINÉ ?	128
3.1.1. LES REGULARITÉS D'ORDRE FORMEL.....	130
A. LA SYLLABICITÉ FINALE.....	130
B. LA FINALE GRAPHIQUE.....	132
C. LE PHONÈME PENULTIÈME.....	133
D. LA PARONYMIE.....	133
E. L'ANALOGIE MORPHOLOGIQUE.....	133
3.1.2. LES CRITÈRES SÉMANTIQUES.....	134
3.1.2.1. CRITIQUE DU CRITÈRE SÉMANTIQUE.....	135
3.2. COMMENT SELECTIONNER LE DETERMINANT D'UN NOM EN FONCTION DE SON GENRE ?	136
4. L'ACQUISITION DU GENRE -----	139
4.1. L'ACQUISITION DU GENRE CHEZ LES LOCUTEURS-NATIFS	140
4.2. ACQUISITION DU TRAIT DU GENRE EN L2	143
4.2.1. LES ÉTUDES GÉNÉRATIVISTES	144
4.2.1.1. L'HYPOTHÈSE DE L'ÉCHÈC DES TRAITS FONCTIONNELS	145
4.2.1.2. LES TRAVAUX DE GRANFELDT (2003, 2005).....	147
4.2.1.3. L'ÉTUDE DE FRENCK-MESTRE, FOUCART, CARRASCO & HERSCHENSOHN (2009)	148
4.2.1.4. LES TRAVAUX DE AYOUN (2007, 2010)	149
4.2.2. D'UN POINT DE VUE PSYCHOLINGUISTIQUE ET COGNITIF	150
4.2.2.1. LES ÉTUDES DE CARROLL (1989, 1999 ,2005)	151
4.2.2.2. L'ÉTUDE DE HARDISON (1992)	152
4.2.2.3. LA RECHERCHE DE CARLO & PRODEAU (2002)	153
4.2.2.4. L'ÉTUDE DE SOKOLIK ET SMITH (1992)	153
4.2.2.5. GUILLELMON ET GROSJEAN (2001).....	154
4.2.2.6. HOLMES ET SEGUI (2004,2006).....	154
4.3. L'INFLUENCE DU GENRE GRAMMATICAL EN L1 SUR SON ASSIGNATION EN L2	155
CONCLUSION -----	157
CHAPITRE IV : PARTICULARITES GRAPHIQUES, PHONOLOGIQUES ET GENERIQUES DE L'ARABE ET DU TAMAZIGHT -----	158
INTRODUCTION -----	159
1. PARTICULARITÉS GRAPHIQUES ET PHONOLOGIQUES DES L1 PARLEES EN ALGERIE -----	160
1.1. PARTICULARITÉS DE LA LANGUE ARABE	160
1.1.1. D'UN POINT DE VUE GRAPHIQUE	160
1.1.2. LE SYSTÈME PHONOLOGIQUE DE L'ARABE	162
1.1.2.1. LE SYSTÈME VOCALIQUE	162
1.1.2.2. LE SYSTÈME CONSONANTIQUE	163
1.2. PARTICULARITÉS DE LA LANGUE AMAZIGHE	166
1.2.1. LE SYSTÈME GRAPHIQUE	168
A. LE TIFINAGH	168
B. L'ALPHABET ARABE	168
C. L'ALPHABET BERBERE LATIN (ABL).....	168
1.2.2. LE SYSTÈME PHONÉTIQUE DE L'AMAZIGHE.....	170
1.2.2.1. LES CONSONNES	170

1.2.2.2. LES VOYELLES	171
2. LES SYSTÈMES GÉNÉRIQUES EN L1 -----	172
2.1. LE GENRE DES NOMS EN ARABE	172
2.1.1. LA BINARITÉ DE GENRES	173
2.1.2. LA MARQUE DU FÉMININ EN ARABE	174
A. LES NOMS MORPHOLOGIQUEMENT MARQUÉS.....	174
B. LE MARQUAGE DU GENRE FÉMININ EN CAS D'ANNEXION	175
C. LA FINALE « -T » COMME MARQUE DE FÉMININ.....	175
2.1.3. VALEURS DU FÉMININ EN ARABE	176
A. LE MARQUAGE DE L'OPPOSITION SEXUELLE	176
B. LE MARQUAGE DU SINGULATIF PAR RAPPORT AU COLLECTIF	177
C. LE MARQUAGE DU SINGULATIF DÉSIGNANT UN ACTE UNIQUE	177
D. LE MARQUAGE DU DIMINUTIF	178
2.1.4. DISCORDANCE ENTRE LA MORPHOLOGIE ET LE GENRE GRAMMATICAL DES NOMS	178
2.1.4.1. LE CAS DES NOMS FÉMININS NON-MARQUÉS MORPHOLOGIQUEMENT	178
A. LES NOMS DÉSIGNANT DES ÊTRES ANIMÉS DE SEXE FÉMININ.....	178
A.1. LE CAS DES ÊTRES HUMAINS	178
A.2. LE CAS DES ANIMAUX	179
B. LES NOMS DÉSIGNANT LES PARTIES DOUBLES DU CORPS	179
C. LES NOMS DES ÉLÉMENTS AYANT TRAIT À LA NATURE	179
D. LES NOMS DE VILLES.....	179
E- LES NOMS DE LIEUX	179
2.1.4.2. LES NOMS MASCULINS AYANT LA TERMINAISON DU FÉMININ	179
2.2. LE GENRE GRAMMATICAL EN TAMAZIGHT	180
2.2.1. LE NOMBRE DE GENRES EN TAMAZIGHT	180
2.2.2. LES NOMS MASCULINS	182
2.2.3. LES NOMS FÉMININS	183
2.2.4. LES VALEURS DU GENRE FÉMININ	184
A. L'OPPOSITION D'ORDRE SEXUEL.....	184
B. LA DÉRIVATION DIMINUTIVE	184
C. L'OPPOSITION HYPERONYMIE/ HYPONYMIE	184
D. LA CONNOTATION PÉJORATIVE.....	185
2.2.5. FÉMININ IRRÉGULIER.....	185
2.2.6. LE GENRE DES EMPRUNTS	186
A. LES EMPRUNTS MASCULINS	186
A.1. LES NOMS EMPRUNTÉS À L'ARABE.....	186
A.1.1. LES NOMS BERBÉRISÉS	187
A.1.2. LES EMPRUNTS NON-BERBÉRISÉS	187
A.2. LES EMPRUNTS AU FRANÇAIS.....	187
A.3. LES EMPRUNTS AU LATIN	188
B. LES EMPRUNTS FÉMININS.....	188
B.1. LES NOMS FÉMININS BERBÉRISÉS	189
B.2. LES EMPRUNTS FÉMININS NON-BERBÉRISÉS.....	189
CONCLUSION -----	190
PARTIE PRATIQUE-----	191
CHAPITRE I : CADRAGE METHODOLOGIQUE ET PRESENTATION DU CORPUS -----	192

INTRODUCTION -----	193
1. DE L'ANALYSE CONTRASTIVE -----	195
1.1. OBJET DE L'ANALYSE CONTRASTIVE	196
1.2. CRITIQUE DE L'ANALYSE CONTRASTIVE	197
2. AUTOUR DE LA NOTION DE L'ERREUR -----	198
2.1. DE LA FAUTE A L'ERREUR	198
2.1.1. LA FAUTE.....	198
2.1.2. L'ERREUR.....	199
2.2. LE ROLE DE L'ERREUR	199
2.2.1. POUR L'ENSEIGNANT	200
2.2.2. POUR L'APPRENANT	200
2.2.3. POUR LE CHERCHEUR	200
2.3. STATUT DES ERREURS	200
2.4. TYPOLOGIE DES ERREURS	200
2.4.1. ERREURS INTERLINGUALES / ERREURS INTRALINGUALES	201
2.4.2. ERREURS ABSOLUES ET ERREURS RELATIVES	201
2.4.3. ERREURS DE CODIFICATION.....	202
2.4.4. ERREURS INTERFÉRENTIELLES.....	202
3. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE -----	202
3.1. PROFIL DU PUBLIC VISÉ	203
3.1.1. LA RÉPARTITION SEXUELLE	203
3.1.2. L'ÂGE DES ENQUÊTÉS	204
3.1.3. LES LANGUES MATERNELLES DU PUBLIC.....	205
3.1.4. LES GROUPES	206
3.2. PRÉSENTATION DU TEST PROPOSÉ AU PUBLIC	207
3.2.1. LA PRÉ-ENQUÊTE	207
3.2.2. LE TEST	208
3.2.2.1. RÉPARTITION GÉNÉRIQUE DES NOMS	210
3.3. LE DEPOUILLEMENT DES DONNÉES	211
3.4. METHODOLOGIE D'ANALYSE	211
CONCLUSION -----	213
CHAPITRE II : ANALYSE DU CORPUS -----	214
INTRODUCTION -----	215
1. LE CAS DU NOM « CHAUSSURE» -----	216
1.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	216
2. LE CAS DU NOM « COSTUME» -----	218
2.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	218

3. LE CAS DU NOM «EAU»	220
3.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	221
4. LE CAS DU NOM « POINT »	222
4.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	223
5. LE CAS DU NOM « ENSEIGNANTE»	224
5.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	225
6. LE CAS DU NOM « APPÉTIT»	226
6.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	226
7. LE CAS DU NOM « SACHET»	228
7.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	229
8. LE CAS DU NOM « HYPOTHÈSE »	230
8.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	231
9. LE CAS DU NOM «RÉSULTAT»	232
9.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	233
10. LE CAS DU NOM « INSECTE »	234
10.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNEES	235
11. LE CAS DU NOM «ÉLÈVE»	236
11.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	237
12. LE CAS DU NOM «MINISTÈRE»	239
12.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	239
13. LE CAS DU NOM «POISSON»	241
13.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	241
14. LE CAS DU NOM «AVION»	243
14.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	243
15. LE CAS DU NOM «GARÇON»	245
15.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	246
16. LE CAS DU NOM «ARBRE»	247
16.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	247
17. LE CAS DU NOM «MEMOIRE» (DE FIN D'ÉTUDE)	249
17.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	249
18. LE CAS DU NOM «PYJAMA»	251

18.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	252
19. LE CAS DU NOM «APRES-MIDI» -----	253
19.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	254
20. LE CAS DU NOM «VIDÉO»-----	255
20.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	255
21. LE CAS DU NOM «GENOU» -----	257
21.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	257
22. LE CAS DU NOM «PARADIS» -----	259
22.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	259
23. LE CAS DU NOM «CHIEN» -----	261
23.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	262
24. LE CAS DU NOM «CÔTÉ» -----	263
24.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	263
25. LE CAS DU NOM «PHÉNOMÈNE» -----	265
25.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	265
26. LE CAS DU NOM «PERSONNE»-----	267
26.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	268
27. LE CAS DU NOM «LIGNE» -----	269
27.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	270
28. LE CAS DU NOM «VISA» -----	271
28.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	272
29. LE CAS DU NOM «OREILLE» -----	274
29.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	274
30. LE CAS DU NOM «PORTE» -----	276
30.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	276
31. LE CAS DU NOM «VIANDE»-----	278
31.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	278
32. LE CAS DU NOM «CRIME» -----	280
32.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	280
33. LE CAS DU NOM «BOISSON» -----	282
33.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	282

34. LE CAS DU NOM «QUESTION»	284
34.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	285
35. LE CAS DU NOM «MOYENNE»	286
35.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	287
36. LE CAS DU NOM «CAS»	288
36.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	289
37. LE CAS DU NOM «MAGAZINE»	290
37.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	291
38. LE CAS DU NOM «CIMETIERE»	292
38.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	293
39. LE CAS DU NOM «CAFÉ»	295
39.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	296
40. LE CAS DU NOM «APPAREIL»	297
40.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	298
41. LE CAS DU NOM «CADENAS»	299
41.1. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES DONNEES :	300
42. LE CAS DU NOM «FILLE»	302
42.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	302
43. LE CAS DU NOM «VÉHICULE»	303
43.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	304
44. LE CAS DU NOM «ARME»	305
44.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	306
45. LE CAS DU NOM «CONTINENT»	308
45.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	308
46. LE CAS DU NOM «SQUELETTE»	310
46.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	311
47. LE CAS DU NOM «COULEUR»	313
47.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	314
48. LE CAS DU NOM «CHANTEUR»	315
48.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	316
49. LE CAS DU NOM «LOGIQUE»	317

49.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	317
50. LE CAS DU NOM «POULE» -----	319
50.1. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	319
CONCLUSION -----	321
CHAPITRE III :Bilan de l'analyse du corpus -----	322
INTRODUCTION-----	323
1.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT DU G.G DE LA L1 VERS LA L2 -----	324
1.1. LE CAS DES ARABOPHONES.....	324
1.1.1. LES VARIETES EMPLOYEES PAR LES ENQUÊTÉS ARABOPHONES	324
1.1.2. D'UN POINT DE VUE DE LA CONGRUENCE GÉNÉRIQUE	327
a. CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN ARABE ET EN FRANÇAIS.....	327
b. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN L1 ET EN L2	328
c. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS BASÉS SUR LA CONGRUENCE DE GENRES.....	329
1.2. LE CAS DES CHAOUIPHONES	331
1.2.1.CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS	331
1.2.2. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS	332
1.2.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN CHAOUI ET EN FRANÇAIS.....	333
1.3. LE CAS DES KABYLOPHONES.....	334
1.3.1. CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN KABYLE ET EN FRANÇAIS	334
1.3.2. NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN KABYLE ET EN FRANÇAIS	335
1.3.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN KABYLE ET EN FRANÇAIS.....	336
1.4. LE CAS DES TOUAREGOPHONES	337
1.4.1.CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS	337
1.4.2 NON-CONFORMITÉ DES GENRES DES NOMS EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS	338
1.4.3 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RÉPARTIS SELON LA CONGRUENCE DES GENRES EN TOUAREG ET EN FRANÇAIS.....	339
2.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE -----	341
3.VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE DU TRANSFERT INTRALINGUAL -----	342
4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXPLICATIONS FOURNIES AUX ASSIGNATIONS GÉNÉRIQUES DES NOMS DU TEST -----	344
CONCLUSION -----	347
CONCLUSION GENERALE -----	348
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES -----	354
1. BIBLIOGRAPHIE-----	355
2. SITOGRAPHIE -----	370
LISTE DES TABLEAUX -----	371

LISTE DES FIGURES -----	375
TABLE DES MATIERES -----	377
APPENDICE -----	390
a.ALPHABET PHONETIQUE INTERNATIONAL	391
1.VOYELLES	391
2.CONSONNES	391
3.SEMI-VOYELLES	391
b.LE SYSTÈME DE TRANSLITTÉRATION ARABE	392
c.LE SYSTEME GRAPHIQUE BERBERE	393
d.NOTATION USUELLE DU BERBERE	394
 ANNEXE (Volume 2)	

APPENDICE

A. ALPHABET PHONETIQUE INTERNATIONALE⁷⁸⁵ :

1. VOYELLES :

Phonèmes	Exemples	Phonèmes	Exemples
[i]	il, vie, lys	[y]	nue, têt <u>u</u>
[e]	blé, nager, été	[ø]	bleu, vœu, jeûne
[ɛ]	paix, bleuet, persil, baleine	[œ]	beurre, meuble, œuf
[a]	table, patte, moral	[ə]	le, denier, menuet
[ɑ]	bas, pâte, drap, éclat	[ɛ̃]	matin, plein, main
[ɔ]	mort, anglophone, acropole, rhum	[ɑ̃]	rang, dent, temps, ambre
[o]	dos, aube, eau, rôle	[ɔ̃]	bon, nombre
[u]	roue, coût	[œ̃]	lundi, défunt, humble

2. CONSONNES :

Phonèmes	Exemples	Phonèmes	Exemples
[p]	patrie, coupe, japper	[z]	zoo, azote, poison, prise
[t]	terre, vite, thé, bette	[ʒ]	jambe, gorge, geai
[k]	col, qui, bac, kayak	[l]	lune, soleil
[b]	bas, noble, rabbin	[ʀ]	riz, cuir
[d]	danse, laide, additif	[m]	musique, amour, gramme
[g]	gauche, vague, guide	[n]	nuit, sonner, bénir
[f]	fou, veuf, phrase	[ɲ]	gagner, ligne
[s]	se, ce, balançoire, tresse, ration, science	[ŋ]	curling (emprunts à l'anglais)
[ʃ]	cheval, vache, schisme	[ʔ]	(pas de liaison) héros, hache, yaourt
[v]	vrai, trêve, wagon		

3. SEMI-VOYELLES :

Phonèmes	Exemples
[j]	yeux, caille, pied, vrille
[w]	oui, toit, jouet
[ɥ]	tuile, luire, nuit

⁷⁸⁵ http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2137

B.LE SYSTÈME DE TRANSLITTÉRATION ARABE:

Notons qu'il existe plusieurs normes de transliteration arabe, parmi lesquelles nous avons opté pour le système de transliteration conçu par la revue ARABICA⁷⁸⁶ qui consiste à transcrire la langue arabe en lettres latine.

Translittération en caractères latins	Caractères arabes	Translittération en caractères latins	Caractères arabes
'	ع	t	ث
G	غ	ğ	ج
F	ف	h	ح
Q	ق	ḥ	خ
K	ك	d	د
L	ل	ḏ	ذ
M	م	r	ر
N	ن	z	ز
H	ه	s	س
W	و	š	ش
Y	ي	ş	ص
A	ى	ḏ	ض
'	ء	ṭ	ط
a / at	ة	ẓ	ظ
A	ا	a	ا
B	ب	i	ب
T	ت	u	ت

⁷⁸⁶ http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/translitteration_arabica.pdf , consulté le 15 mars 2018.

C.LE SYSTEME GRAPHIQUE BERBERE⁷⁸⁷

	TIFINAGHE	Correspondance latine	Correspondance arabe	Exemples
ya	ⵝ	a	ا	ⵝⵏⵔⵝ
yab	ⵝⵓ	b	ب	ⵝⵓⵔⵝⵏ
yag	ⵝⵓⵖ	g	گ	ⵝⵓⵖⵏⵔⵝ
yag ^w	ⵝⵓⵖ ^w	g ^w	گ ^w	ⵝⵓⵖ ^w ⵏⵔⵝⵓⵖ ^w
yad	ⵝⵓⵏ	d	د	ⵝⵓⵏⵔⵝⵏ
yaḍ	ⵝⵓⵏⵓ	ḍ	ض	ⵝⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yey	ⵝⵓⵔ	e		ⵝⵓⵔⵓⵔⵝ
yaf	ⵝⵓⵏⵓ	f	ف	ⵝⵓⵏⵓⵔⵝ
yak	ⵝⵓⵏⵓⵖ	k	ك	ⵝⵓⵏⵓⵖⵏⵔⵝⵏ
yak ^w	ⵝⵓⵏⵓⵖ ^w	k ^w	ك ^w	ⵝⵓⵏⵓⵖ ^w ⵏⵔⵝⵓⵏⵓⵖ ^w
yah	ⵝⵓⵏⵓⵏ	h	ه	ⵝⵓⵏⵓⵏⵔⵝⵏ
yaḥ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓ	ḥ	ح	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaε	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓ	ε	ع	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yax	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵖ	x	خ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵖⵏⵔⵝⵏ
yaq	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	q	ق	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵔⵝⵏ
yi	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓ	i	ي	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaj	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	j	ج	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵔⵝⵏ
yal	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓ	l	ل	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yam	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	m	م	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yan	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	n	ن	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yu	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	u	و	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yar	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	r	ر	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaṛ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	ṛ	ر	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaγ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	γ	غ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yas	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	s	س	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaş	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	ş	ص	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yac	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	c	ش	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yat	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	t	ت	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaṭ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	ṭ	ط	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaw	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	w	و	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yay	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	y	ي	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaz	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	z	ز	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ
yaž	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏ	ž	ژ	ⵝⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵏⵓⵔⵝⵏ

⁷⁸⁷ Meftaha Ameer, Aicha Bouhjar et Fatima Boukhris, *Initiation à la langue Amazigh*, Institut Royal de la Culture Amazighe, 2004, p. 14.

D. NOTATION USUELLE DU BERBERE

Il s'agit de la notation élaborée par le Centre de Recherche Berbère⁷⁸⁸ INALCO⁷⁸⁹.

Lettres	Exemples en Kabyle	Lettres	Exemples en kabyle
A	<i>awal</i> “mot, parole”	m	<i>imi</i> “bouche”
B	<i>bedd</i> “être debout”	n	<i>ini</i> “dire”
	<i>bibb</i> “porter (sur le dos)”	ɣ	<i>iɣi</i> “petit-lait”
C	<i>amcic</i> “chat”	ɣ°	<i>aly°em</i> “chameau”
Č	<i>ečč</i> “manger”	q	<i>aqerru</i> “tête”
D	<i>ader</i> “descendre”	q°	<i>aq°rab</i> “gibecière”
ɖ	<i>aɖar</i> “pied”	r	<i>aru</i> “écrire”
E	<i>lles</i> “tondre”	ɾ	<i>tarbut</i> “grand plat”
F	<i>afus</i> “main”	s	<i>sin</i> “deux”
G	<i>agu</i> “brume”	ʃ	<i>ʃedded</i> “être rouillé”
	<i>zgel</i> “manquer, rater”	t	<i>itri</i> “étoile”
g°	<i>ag°em</i> “puiser”	ɟ	<i>iɟij</i> “soleil”
Ĝ	<i>eĝĝ</i> “laisser”	ɟ	<i>ɟɟru</i> “pleurer”
H	<i>ih</i> “oui”	u	<i>ul</i> “coeur”
ħ	<i>ħudd</i> “defendre”	w	<i>awren</i> “semoule”
I	<i>if</i> “surpasser”	x	<i>axxam</i> “maison”
J	<i>jji</i> “guérir”	x	<i>ax°nac</i> “liège”
K	<i>kra</i> “quelque chose”	y	<i>yiwēn</i> “un”
	<i>rkem</i> “bouillir”	z	<i>zi</i> “mouche”
k°	<i>ak°er</i> “voler”	ẓ	<i>ažar</i> “racine”
L	<i>ili</i> “etre”	ε	<i>aerur</i> “dos”

⁷⁸⁸ Chaker, Salem. « Sur la notation usuelle du berbère- Eléments d'orthographe », in *Tira N tmaziyt*, INALCO, Paris, 1996, p.42.

⁷⁸⁹ Institut National des Langues et Civilisations Orientales.